3 1761 07372602 8

Contient le catalogue, la notice et 26 planches de "L'Exposition des Beaux Arts d'architecture"

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/organisationcomp00inte

CONGRÈS INTERNATIONAL
DES ARCHITECTES

PARIS 1900

NA
21
I62
1900

Tiré à Quinze cents Exemplaires

LIBRARY
NOV 3 1972
UNIVERSITY OF TORONTO

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES

CINQUIÈME SESSION

TENUE A PARIS DU 29 JUILLET AU 4 AOUT 1900

ORGANISATION

COMPTE RENDU ET NOTICES

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS
Rue Bergère, 20
1906

MINISTÈRE
DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE, DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE
de 1900

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'EXPLOITATION

CONGRÈS INTERNATIONAUX

N° 12.138

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ve CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES

Paris 29 Juillet-4 Août 1900

Paris, le 29 avril 1901.

A Monsieur le Rapporteur général du Comité du Congrès de l'Exposition de 1900.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Bureau du Congrès International des Architectes a délégué M. Charles Lucas, *vice-président*, M. Maurice Poupinel, *secrétaire général*, et M. Charles Bartaumieux, *trésorier*, pour tout ce qui concerne la publication des actes et les comptes rendus du Congrès International des Architectes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président du Congrès,
Membre de l'Institut,
Alfred Normand.

Les Vice-Présidents,
Frantz Blondel (de Versailles), Charles Lucas,
O. Courtois-Suffit.

Le Trésorier,
Charles Bartaumieux.

Le Secrétaire Général,
J.-M. Poupinel.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES

Ve SESSION — PARIS 1900

PREMIÈRE PARTIE

ORGANISATION DU CONGRÈS

Reproduit d'après le fascicule de documents préparatoires publiés fin juin 1900 sous le contrôle du Comité d'organisation du Congrès

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES

(Ve SESSION — PARIS 1900)

ORGANISATION DU CONGRÈS

SOMMAIRE

I. — Origine du Congrès.

II. — Liste des Membres de la Commission d'organisation : 1° Membres du Comité permanent ; 2° Membres adjoints au Comité permanent pour former la Commission d'organisation ; 3° Membres du bureau ; 4° Membres de la Commission exécutive ; 5° Service de la correspondance ; 6° Sous-Commissions spéciales : *a)* De l'Exposition des dessins ; *b)* Des fêtes ; *c)* De l'excursion de Chantilly.

III. — Liste des Membres du Comité de patronage. I. *France :* 1° Présidents d'honneur ; 2° Membres de Paris et du département de la Seine ; 3° Membres des départements. — II. *Étranger :* Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis d'Amérique, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Grand-Duché de Luxembourg, Pays-Bas, Principauté de Monaco, Portugal, Russie, Suède et Norvège.

IV. — Délégués des gouvernements étrangers.

V. — Programme du Congrès.

a) Travaux du Congrès : 1° *La propriété artistique des œuvres d'architecture :* 2° *L'Enseignement de l'architecture.* Hautes études et Enseignement professionnel ; 3° Du titre d'architecte dans les divers pays ; 4° L'Habitation à bon marché dans tous les pays ; 5° De la conservation des monuments ; 6° De l'influence de la réglementation administrative sur l'architecture privée contemporaine.

b) Exposition de dessins originaux d'architectes ;
c) Visites d'édifices et de l'Exposition universelle ;
d) Excursion à Chantilly ;
e) Banquet. — Soirée musicale.

VI. — Règlement du Congrès. Carte, insigne.

VII. — Liste des souscripteurs : 1° Membres donateurs (France, Étranger). 2° Membres adhérents (France, Étranger).

I

ORIGINE DU CONGRÈS

Quatre congrès internationaux d'architectes se sont réunis : le premier en 1867, le second en 1878, le troisième en 1889, à Paris, pendant les Expositions universelles de 1867, 1878 et 1889, le quatrième en 1897, à Bruxelles, pendant l'Exposition universelle de Bruxelles.

Comme suite à la décision prise dans la séance de clôture du IVe Congrès, instituant un Comité permanent des congrès internationaux d'architectes, avec autant de sections qu'il y avait de nations représentées, MM. Adrien Chancel, Édouard Loviot, Charles Garnier (M. I.), Charles Lucas, Alfred Newnham (Lille) et Maurice Poupinel ont été nommés membres de la Section française en leur qualité de présidents et vice-présidents de la Société des architectes diplômés et de la Société centrale, de secrétaire général de la Caisse de défense mutuelle, de délégué du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et de membres du bureau du IVe Congrès international.

La Section française, réduite à cinq membres par le décès de M. Charles Garnier, a demandé en 1898 au Gouvernement français de vouloir bien comprendre un *Congrès d'architectes* parmi les congrès internationaux qui doivent se tenir à Paris pendant l'Exposition universelle de 1900.

Cette proposition fut agréée par le Gouvernement, et M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition, avisa la Section française du Comité permanent que la Commission supérieure des congrès avait accepté d'adjoindre aux cinq membres français du Comité permanent, et sur leur proposition, un certain nombre de membres nouveaux, afin de composer la *Commission d'organisation du Ve Congrès international des architectes.*

II

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ORGANISATION

BUREAU

PRÉSIDENT

M. Normand (Alfred).

VICE-PRÉSIDENTS

MM. Blondel (Frantz).
Lucas (Charles).
Courtois-Suffit (Octave).

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. Poupinel (J.-Maurice).

SECRÉTAIRES

MM. Roussi (Georges).
Pucey (Henri).
Newnham (Alfred).

TRÉSORIER

M. Bartaumieux (Charles).

I. — MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT.

MM.

Chancel (Adrien), architecte du Gouvernement et de la ville de Paris, ancien vice-président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement.

Lucas (Charles), secrétaire général de la Caisse de Défense mutuelle des Architectes français, secrétaire des Congrès internationaux de 1878 à 1889.

Loviot (Édouard), ancien président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, ancien secrétaire principal de la Société centrale des Architectes français.

Newnham (Alfred), de Lille, ancien vice-président, non résident de la Société centrale des Architectes français et ancien président de la Société régionale des Architectes du nord de la France.

Poupinel (J.-Maurice), délégué du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aux congrès de Dresde, Berne, Monaco, Turin, Bruxelles, Heidelberg ; secrétaire principal de la Société centrale des Architectes, trésorier de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement et de la Société d'assistance confraternelle des Architectes français.

II. — MEMBRES ADJOINTS A LA DEMANDE DE CE COMITÉ.

MM.

Bartaumieux (Charles), architecte, censeur de la Société centrale des architectes français, trésorier de la Caisse de Défense mutuelle des architectes, et trésorier du IIIe Congrès international des architectes.

Baudot (A. de), architecte du Gouvernement, inspecteur général des édifices diocésains, professeur du cours d'architecture française au musée du Trocadéro.

Beignet (Auguste), architecte du Gouvernement, vice-président non résident de la Société centrale des Architectes français.

Bellemain (André), de Lyon, architecte, membre du Conseil de la Caisse de Défense mutuelle des Architectes, ancien vice-président de la Société académique d'architecture de Lyon.

Bissuel (Édouard) (1), de Lyon, architecte, président de la Société académique d'architecture de Lyon.

Blondel (Frantz), de Versailles, architecte, président de la Société d'assistance confraternelle des Architectes français et de l'Association provinciale des Architectes français.

Bonnier (Louis), architecte du Gouvernement et de la ville de Paris, architecte des Installations générales à l'Exposition universelle de 1900, vice-président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement.

Corroyer (Édouard), architecte du Gouvernement, membre de l'Institut, inspecteur général des édifices diocésains.

Courtois-Suffit (Octave), architecte, président de la Société des Architectes diplômés du Gouvernement.

Daumet (H.), membre de l'Institut, ancien président de la Société centrale des Architectes français, ancien inspecteur général des Bâtiments civils et des Palais nationaux.

Duchatelet (Édouard), architecte honoraire de la ville de Paris, vice-président de la Société centrale des Architectes français, expert au Tribunal civil de la Seine.

Étienne (Lucien), architecte du Gouvernement, vice-président de la Société centrale des Architectes français, expert au Tribunal civil de la Seine.

Fernoux (Henri), architecte, président de la Société nationale des Architectes de France.

---

(1) En remplacement de M. Heret, décédé.

Galinier (Jules), de Toulouse, architecte, professeur d'architecture à l'École des Beaux-Arts de Toulouse.

Gariel (C.-M.), membre de l'Académie de médecine, délégué principal pour les Congrès de l'Exposition de 1900, membre du Comité du Congrès international des Architectes de 1889.

Gosset (Alphonse), de Reims, architecte, ancien président de la Société des Architectes de la Marne.

Guadet (Julien), inspecteur général des Bâtiments civils et des Palais nationaux, professeur de théorie à l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts, à Paris.

Hermant (Achille), architecte, membre du Conseil d'architecture de la Préfecture de la Seine, vice-président des Congrès internationaux d'Architectes de 1878 et 1889, ancien vice-président et censeur de la Société centrale des Architectes français.

Jourdain (Frantz), architecte, homme de lettres.

Labrouste (Léon), architecte du Gouvernement, président de l'Union syndicale des Architectes français.

Lisch (Just), architecte du Gouvernement, membre du Conseil général des Bâtiments civils, inspecteur général des Monuments historiques.

Loquet (Georges), de la Roche-sur-Yon, architecte du Gouvernement et du département de la Vendée, ancien président de la Société régionale des Architectes du Poitou et de la Saintonge.

Normand (Alfred), de l'Institut, président de l'Académie des Beaux-Arts, inspecteur général des Bâtiments pénitentiaires, président de la Société centrale des Architectes français et de la Caisse de Défense mutuelle des Architectes français.

Pascal (J.-L.), membre de l'Intitut, architecte du Gouvernement, inspecteur général des Bâtiments civils et des Palais nationaux.

Paugoy (Ernest), de Marseille, président d'honneur de l'Association provinciale des Architectes français et de la Société des Architectes des Bouches-du-Rhône.

Pucey (Henri), architecte, secrétaire-général de la Société des Ingénieurs et Architectes sanitaires.

Roussi (Georges), architecte de la ville de Paris, ancien président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement.

Sédille (Paul) (1), architecte du Gouvernement, ancien architecte en chef des installations générales de l'Exposition universelle de 1889, ancien vice-président et censeur de la Société centrale des Architectes français.

Trélat (Émile), directeur de l'École spéciale d'architecture, ancien député de la Seine.

Vaudremer (Émile), membre de l'Institut, inspecteur général des Édifices diocésains, membre du Conseil d'architecture de la Préfecture de la Seine.

---

(1) Décédé en janvier 1900

Dès sa première réunion plénière, la Commission d'organisation composa comme suit son bureau :

Président : M. Alfred NORMAND, de l'Institut.

Vice-présidents : MM. Frantz BLONDEL (de Versailles), Charles LUCAS et Octave COURTOIS-SUFFIT.

Secrétaire général : M. J.-Maurice POUPINEL.

Secrétaires : MM. G. ROUSSI, H. PUCEY, Alfred NEWNHAM (de Lille).

Trésorier : M. Ch. BARTAUMIEUX.

La Commission plénière décida de plus de nommer une Sous-Commission chargée d'accélérer l'étude des questions relatives à l'organisation du Congrès. Cette SOUS-COMMISSION EXÉCUTIVE se composa de :

MM.

NORMAND (Alfred), M. I., *président.*
BLONDEL (Frantz), de Versailles, *vice-président.*
LUCAS (Charles), du Comité permanent, et *vice-président.*
COURTOIS-SUFFIT (O.), *vice-président.*
POUPINEL (J.-Maurice), du Comité permanent, et *secrétaire général.*
ROUSSI (Georges), *secrétaire.*
PUCEY (Henri), *secrétaire.*
NEWNHAM (Alfred), de Lille, du Comité permanent, et *secrétaire.*
BARTAUMIEUX (Charles), *trésorier.*
GARIEL (C.-M.), *délégué principal des Congrès de 1900.*
CHANCEL (Adrien), du Comité permanent.
FERNOUX (Henri).
GOSSET (Alph.), de Reims.
JOURDAIN (Frantz).
LABROUSTE (Léon).
LOVIOT (Edouard), du Comité permanent.

Le service de correspondance et de propagande du Congrès dépendant du Bureau et comprenant de droit le président, le secrétaire général et le trésorier fut divisé en trois sections sous la direction des vice-présidents assistés des secrétaires.

PREMIÈRE SECTION : *Relations parisiennes.*

M. O. COURTOIS-SUFFIT, *vice-président;* M. G. ROUSSI, *secrétaire.*

DEUXIÈME SECTION : *Relations départementales.*

M. Fr. BLONDEL, *vice-président;* M. A. NEWNHAM, *secrétaire.*

TROISIÈME SECTION : *Relations extérieures.*

M. Ch. LUCAS, *vice-président;* M. H. PUCEY, *secrétaire.*

Enfin des sous-commissions spéciales furent nommées pour préparer l'Exposition de dessins d'architectes, les fêtes du Congrès et l'Excursion de Chantilly.

Les sous-commissions comprennent le président, les trois vice-présidents, le secrétaire général, le trésorier et :

MM.

G. Daunay, Éd. Loviot, Eug. Muntz (M. I.) et Alf. Vaudoyer, pour l'*Exposition de dessins d'architectes.*

Ern. Bertrand, L. Davoust et Frantz Jourdain, pour les *Fêtes.*

Léop. George et G. Olive, pour l'*Excursion de Chantilly.*

III

COMITÉ DE PATRONAGE

Un Comité de patronage pour la France et l'étranger, composé de présidents d'honneur, de membres français et étrangers, a été formé. Il comprend, pour la France, des membres du Parlement, des hauts fonctionnaires des administrations publiques, des artistes, des jurisconsultes, des publicistes et des architectes de Paris et des départements.

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PATRONAGE

I. — FRANCE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Pour la France, suivant l'usage, la présidence d'honneur du Comité de patronage est offerte à :

MM.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Le Ministre des Travaux publics.
Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes.
Le Préfet de la Seine.
Le Préfet de Police.
Le Président du Conseil général du département de la Seine.
Le Président du Conseil municipal de la Ville de Paris.
Le Commissaire général de l'Exposition, M. A. Picard.
Eugène Guillaume, membre de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie Française, directeur de l'Académie de France à Rome.

MEMBRES DE PARIS ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

MM.

Ader (Jean), notaire, boulevard Saint-Germain, 226.
Agnellet (A.), notaire, rue de Rome, 11.
Alexandre (Arsène), publiciste au *Figaro*, rue de Ravignan, 18.

MM.

Aynard, député du Rhône, avenue Van-Dyck, 4.

Ballu (Albert), inspecteur général des Musées et Monuments historiques, rue Blanche, 80.

Ballu (Roger), inspecteur des Beaux-Arts, rue Ballu, 10 *bis*, et à Gournay (Seine-et-Oise).

Baudouin (M.), président du Tribunal civil de première instance de la Seine, rue Corneille, 3.

Berger (Georges), député, président de l'Union centrale des Arts décoratifs, rue Legendre, 8.

Bernier (Louis), M. I., architecte du gouvernement, boulevard Haussmann, 144.

Bertrand (Frédéric), président de l'Union des Chambres syndicales du Bâtiment, avenue de Clichy, 100.

Bétolaud (A.), M. I., ancien bâtonnier de l'ordre des Avocats à la Cour d'appel, avenue Marceau, 21.

Bétolaud (Jacques), avocat à la Cour d'appel, rue François-Ier, 14.

Bezançon (Fernand), chef de la deuxième division de la Préfecture de police, rue Le Goff, 1.

Bœswillwald (Paul), inspecteur général des Monuments historiques, boulevard Saint-Michel, 6.

Boileau (L.-C.), archiviste de la Société Centrale, rue Monsieur, 13.

Boissier (Gaston), M. I., secrétaire perpétuel de l'Académie française, palais de l'Institut.

Bonnat (Léon), M. I., président de la Section des Beaux-Arts et du Comité des Congrès à l'Exposition universelle de 1900, rue de Bassano, 48.

Bonpaix (A.), avocat à la Cour d'appel, rue d'Offémont, 14.

Bouguereau (W.), M. I., président de la Société Taylor, rue Notre-Dame-des-Champs, 75.

Bouhon (Frédéric), vice-président de la Société nationale des Architectes français, avenue des Gobelins, 21.

Bouvard (Joseph), directeur des Services d'architecture de la Ville de Paris et de l'Exposition universelle de 1900, rue de Verneuil, 55.

Bouwens van der Boyen (William), architecte, membre de la Caisse de Défense mutuelle, rue de Lisbonne, 45.

Brouardel (Paul), M. I., doyen de la Faculté de médecine, à l'École de Médecine.

Brugnon (Stanislas), ancien président de l'ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de la Bienfaisance, 8.

Brugnon (Henri), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue La Boëtie, 3.

Bunel (Henri), architecte en chef de la Préfecture de police, rue du Rocher, 67.

Calonne (Alphonse de), critique d'art, au journal *le Soleil*, rue de la Pompe, 119.

Capelle (Georges), publiciste au journal *le Gaulois*, secrétaire de l'Association de la Presse de l'Institut, rue Duperré, 22.

Chancel (Abel), architecte, ancien président de la Société des architectes diplômés par le Gouvernement, boulevard Morland, 5.

MM.

Charmes (Xavier), M. I., de l'Académie des Sciences morales et politiques, rue Bonaparte, 17.

Charpentier (Théodore), architecte-expert, rue Duperré, 11.

Chipiez (Charles), architecte du Gouvernement, S. C., rue Crébillon, 8.

Choisy (Auguste), ingénieur en chef, professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées, rue de Poitiers, 9.

Christie (Georges), architecte, secrétaire général de la Société nationale des Architectes de France, rue des Batignolles, 75.

Comte (Jules), directeur honoraire des Bâtiments civils, directeur de la *Revue de l'Art ancien et moderne*, rue Lord-Byron, 18.

Coquart (Ernest), M. I., professeur à l'École des Beaux-Arts, rue de Rivoli, 12.

Crost (Léopold), chef de bureau de l'Enseignement des Arts et des Manufactures nationales à la direction des Beaux-Arts, boulevard Magenta, 8.

Dartein (Fernand de), inspecteur général des Ponts et Chaussées, professeur à l'École polytechnique, directeur de l'École nationale des Ponts et Chaussées, rue des Saints-Pères, 28.

Daunay (Gaston), membre du Comité de la Caisse de Défense mutuelle, rue d'Assas, 86.

Davoust (Léon), secrétaire général de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, rue des Saints-Pères, 5.

Dayot (Armand), inspecteur des Beaux-Arts, boulevard Flandrin, 2.

Delaage (Henri), architecte, membre du Comité de la Société d'Assistance confraternelle des Architectes français, rue de Varenne, 90 *bis*.

Deloche (Maximin), M. I., de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue Herschel, 5.

Desjardins (Louis), architecte, bibliothécaire de la Société nationale des Architectes, rue Caumartin, 39.

Dubois (Paul), M. I., directeur de l'École nationale des Beaux-Arts, rue Bonaparte.

Dumay (Charles), conseiller d'État, directeur général des Cultes, rue d'Artois, 42.

Duran (Carolus), président de la Société nationale des Beaux-Arts, avenue d'Iéna, 15.

Ermant (Georges), architecte, député de Laon, boulevard La Tour-Maubourg, 21.

Ferrand (Stanislas), architecte, député de la Seine, rue de la Victoire, 15.

Fouret (René), président du cercle de la Librairie de Paris et du syndicat de la Propriété intellectuelle, boulevard Saint-Germain, 79.

Gallian (Jules), architecte, membre du Comité de la Société d'Assistance confraternelle des Architectes français, rue d'Allemagne, 3.

Gauthier de Clagny (Albert), député, avocat au Conseil d'État, rue Tronchet, 35.

Gautier (Charles Albert), ancien président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, rue Cambon, 5.

George (Léopold), secrétaire adjoint de la Société centrale des Architectes français, boulevard Beaumarchais, 109.

Gosset (Antonin), président de l'ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 2.

MM.

Gout (Paul), architecte du Gouvernement, membre de l'Union syndicale des Architectes français, rue Stanislas, 16.

Gréard (Octave), M. I., de l'Académie française, vice-recteur de l'Université rue de la Sorbonne, 5.

Guillemonat (Gabriel), architecte, membre de la Société nationale des Beaux-Arts, avenue de l'Opéra, 18.

Hallays (André), homme de lettres, rédacteur au *Journal des Débats*, rue du Bac, 110.

Harmand (Georges), avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Augustin, 22.

Havard (Henry), inspecteur général des Beaux-Arts, avenue de la Grande-Armée, 83.

Hermant (Jacques), architecte de la ville de Paris, membre du Comité de la Caisse de Défense mutuelle, avenue Mac-Mahon, 19.

Heuzey (Léon), M. I., de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à l'École des Beaux-Arts, avenue Bosquet, 16 *ter*.

Jourdan (Gustave), chef du bureau des Alignements, Promenades et Plantations, à la Préfecture de la Seine, boulevard Saint-Germain, 69.

Kaempfen (Albert), directeur des Musées nationaux et de l'École du Louvre, au Palais du Louvre.

Kerst (Léon), homme de lettres, critique d'art au *Petit Journal*, boulevard de Clichy, 8.

Lalanne (Albert), architecte-expert, rue Fortuny, 34.

Laloux (Victor), architecte du Gouvernement, ancien président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, rue de Solférino, 22.

Larroumet (Gustave), M. I., secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, à l'Institut, quai Conti, 25. Paris.

Laussedat (Colonel), M. I., directeur du Conservatoire national des Arts et Métiers, rue Saint-Martin, 292.

Lebon (André), professeur à l'École des Sciences politiques, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, rue de Tournon, 2.

Lecomte (Eugène), agent de change honoraire, rue Labruyère, 45.

Lecomte (Maurice), agent de change, rue Laffitte, 12.

Lefevbre (Jules), M. I., ancien president de l'Académie des Beaux Arts, rue Labruyère, 5.

Legrand (Victor), président du Tribunal de Commerce de Paris, rue Lafayette, 115.

Louvrier de Lajollais, directeur de l'École nationale des Arts décoratifs, quai Bourbon, 19.

Louzier Saint-Anne, architecte du Gouvernement, président de l'Union syndicale des Architectes français, rue Pouchet, 16.

Lyon-Caen (Charles), M. I., de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, rue Soufflot, 13.

Magne (Lucien), architecte du Gouvernement, professeur à l'École des Beaux-Arts et au Conservatoire des Arts et Métiers, rue de l'Oratoire, 6.

Marin (Charles), ancien directeur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, rue Singer, 2.

Martin (Albert), avocat à la Cour d'appel, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 23.

MM.

Martin (Paul-Albert), avocat à la Cour d'appel, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 23.

Marx (Roger), inspecteur général des Musées des départements, rue de la Pompe, 105.

Maspéro (Gaston), M. I., de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, professeur au Collège de France, rue de l'Observatoire, 24.

Mayeux (Henri), ancien président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, rue Rébeval, 55.

Metzger (Charles), inspecteur général des Ponts et Chaussées, directeur des Chemins de fer de l'État, rue de Châteaudun, 42.

Milès (Roger), critique et historien d'art au journal *l'Éclair*, rue Clauzel, 6.

Moyaux (Constant), M. I., inspecteur général des Bâtiments civils, professeur à l'École des Beaux-Arts, rue Bellechasse, 10.

Mulle (Édouard), professeur de législation du Bâtiment à l'École des Beaux-Arts, quai Bourbon, 19.

Muntz (Eugène), M. I., de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur des collections à l'École des Beaux-Arts, rue de Condé, 14.

Nénot (Henri), M. I., architecte de la Sorbonne, rue du Luxembourg, 26.

Nicolas (César), conseiller d'État, directeur au Ministère du Commerce et de l'Industrie, rue Steffen, 15, à Asnières.

Nivert (Pierre), avoué près la Cour d'appel, rue de Choiseul, 1.

Nizet (Charles), trésorier de la S. C., avenue de Breteuil, 7.

Noblemaire (Gustave), directeur de la Compagnie des Chemins de fer de Lyon, rue La Boëtie, 58.

Olive (Gustave), secrétaire rédacteur de la Société Centrale des Architectes français, rue de Berne, 2.

Paris (Gaston), M. I., administrateur du Collège de France, place du Collège de France, 1.

Pelletier (Eugène), avoué près le Tribunal de première instance de la Seine, rue de la Chaussée-d'Antin, 44.

Pergod (Ernest), architecte, expert à la Cour d'appel, au journal *l'Architecture*, rue de Lancry, 9.

Perrot (Georges), M. I., de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Picot (Georges), M. I., secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, rue Pigalle, 54.

Planat (Paul), directeur du journal *la Construction Moderne*, rue de Rennes, 94.

Plumet (Charles), architecte, membre de la Société nationale des Beaux-Arts, place Boëldieu, 1.

Pouillet (Eugène), avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien bâtonnier, président de l'Association littéraire et artistique internationale, rue de l'Université, 10.

Poulain (Pierre), directeur honoraire des Bâtiments civils et Palais nationaux, rue de Rennes, 110.

Raulin (Gustave), architecte du Gouvernement, membre du conseil de la Société centrale, rue de Lille, 57.

Richardière (Charles), agréé près le Tribunal de commerce de la Seine, président de la Chambre des Agréés, rue de Rivoli, 128.

MM.

ROBERT (Charles), avocat à la Cour d'appel, rue de Verneuil, 44.

ROTHSCHILD (baron Alphonse de), président du Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, rue Saint-Florentin, 2.

ROUJON (Henry), M. I., directeur des Beaux-Arts, Palais-Royal.

SAUGER (R.), architecte voyer en chef de la Ville de Paris, rue Godot-de-Mauroi, 31.

SAUVAGEOT (Louis), architecte du Gouvernement, membre de l'Union Syndicale des Architectes français, boulevard de la Chapelle, 51.

SAUVEL (Édouard), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, secrétaire général du Syndicat de la propriété intellectuelle, place d'Iéna, 1.

SCELLIER DE GISORS, inspecteur général des Bâtiments civils et Palais nationaux, rue de Vaugirard, 36.

SIEGFRIED (Jules), président d'honneur de la Société française des habitations à bon marché, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, boulevard Saint-Germain, 226.

TASSIN (Maurice), avocat à la Cour d'appel, rue Miromesnil, 65.

VALLÉ, sénateur de la Marne, rue de Marbeuf, 11.

WALLON (Henri), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, quai Conti, 25.

WALLON (Paul), architecte du Gouvernement, membre du Comité du Congrès international de 1889, rue de Lille, 1.

MEMBRES DU COMITÉ DE PATRONAGE POUR LES DÉPARTEMENTS (1)

MM.

ALARD (J.), secrétaire de l'Association provinciale des Architectes français, rue Monsieur, à Reims (Marne).

BARDON (E.), vice-président de l'Association provinciale des Architectes français, à Tulle (Corrèze).

BARRE (P.), S. de la Seine-Inférieure, 91, boulevard Beauvoisine, à Rouen (Seine-Inférieure).

BARRÉ (S.), S. de l'Anjou, 6, rue du Lycée, à Angers (Maine-et-Loire).

BATIGNY, C. D. M., 45, rue Patou, à Lille (Nord).

BEAUVAIS (F.). S. de l'Oise, 28, rue de l'Infanterie, à Beauvais (Oise).

BÉRENGER (A.), A. R. du Sud-Est, 1, place Saint-Etienne, à Nice (Alpes-Maritimes).

BERTHELOT, trésorier de l'A. P., à Senlis (Oise).

BESNARD (P.), S. A. C., à Soissons (Aisne).

BOURGON (D.), S. de l'Est de la France, 6, cours Léopold, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

CHANGARNIER (E.), secrétaire de l'A. P., 39, Grande-Rue, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

CHATROUSSE (J.), S. R. du Dauphiné et de la Savoie, 27, rue Lesdiguières, à Grenoble (Isère).

CHEMIT (B.), A. R. du Sud-Est, 2, rue Charles-Albert, à Nice (Alpes-Maritimes).

CHÈNEVIER, C. D. M., à Verdun (Meuse).

CLÉRICEAU (C.), S. de Nantes, à Nantes (Loire-Inférieure).

COTTON (A.), S. R. du Poitou et de la Saintonge, rue Chef-de-Ville, à la Rochelle (Charente-Inférieure).

DAUVERGNE (H.), S. R. du Centre de la France, à Châteauroux (Indre).

DESJARDINS (P.), S. A. de Lyon, 28, rue d'Enghien, à Lyon (Rhône).

DESLIGNIÈRES (M.), A. D. G., 17, rue Saint-Jean, à Pontoise (Seine-et-Oise).

DESMAREST (J.), S. R. du Midi de la France, place du Palais, à Carcassonne (Aude).

---

(1) Trente-six Sociétés d'architectes des départements ont été invitées à désigner un ou deux représentants au Comité de patronage : le bureau entier de l'Association provinciale a été compris dans la liste ci-dessus, sauf ceux de ses membres faisant partie de la Commission d'organisation. Quant aux Sociétés qui n'ont pas répondu aux invitations réitérées de désigner des représentants, il n'en a pas été désigné d'office.

ABRÉVIATIONS : A. P. Association provinciale des architectes français. — C. D. M. Caisse de défense mutuelle des architectes français. — C. I. Correspondant de l'Institut. — S. Société des architectes de... — S. A. C. Société d'assistance confraternelle des architectes français. — S. C. Société centrale des architectes français. — S. R. Société régionale des architectes de... — A. R. Association régionale des architectes de... — A. D. G. Société des architectes diplômés par le Gouvernement.

MM.

Dupont (L.), S. de la Marne, rempart Perrier, à Épernay (Marne).

Etève (P.), S. de Nantes, 19, rue de Strasbourg, à Nantes (Loire-Inférieure).

Faget (M.), S. de Bordeaux, 34, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux (Gironde).

Ferret (T.), S. R. de Saône-et-Loire, de l'Ain et du Jura, passerelle du Bastion, à Bourg-en-Bresse (Ain).

Filuzeau (A.), S. R. du Poitou et de la Saintonge, rue Benjamin-Fillon, à Fontenay-le Comte (Vendée).

Florand (N.), S. R. du Puy-de-Dôme, Cantal, Haute Loire, 25, boulevard de la Halle, à Issoire (Puy-de-Dôme).

Fontaine (O.), S. de l'Aube, à Troyes (Aube).

Genay (F.), S. de l'Est de la France, 24, rue Baron-Louis, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Gillet (L.), S. C., 9, rue Saint-Nicaise, à Châlons-sur-Marne.

Gouault (A.), S. de la Seine-Inférieure, à Rouen (Seine-Inférieure), et 95, boulevard Montmorency, à Paris.

Goujon (A.), S. de l'Anjou, 18, rue Hanneloup, à Angers (Maine-et-Loire).

Gouvenin (L.), S. de Seine-et-Marne, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Guiminel (L.), S. des Bouches-du-Rhône, à Avignon (Vaucluse).

Guitard (B.), S. R. du Midi de la France, 58, boulevard de Strasbourg, à Toulouse (Haute-Garonne).

Lamy (E.), S. de la Marne, 29, rue Libergier, à Reims (Marne).

Lathoud (P.), S. R. du Dauphiné et de la Savoie, 8, place Saint-Dominique, à Chambéry (Savoie).

Laumailler (A.), S. R. de la Basse-Normandie, à Caen (Calvados).

Lefort (L.), vice-président de l'A. P., 17, rue Saint-André, à Rouen (Seine-Inférieure).

Lenoir, C. D. M., à Nantes (Loire-Inférieure).

Malézieux (J), archiviste de l'A. P., rue d'Alsace, à Saint-Quentin (Oise).

Marmottin, S. A. C., à Coulommiers (Seine-et-Marne).

Marquiset (P.), S. de l'Aisne, à Laon (Aisne).

Marsy (comte de), directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

Martenot, architecte, C. I., 21, rue Belair, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Minvielle (E,), S. de Bordeaux, 21, rue Servandoni, à Bordeaux (Gironde).

Mourcou (A.), S. R. du Nord de la France, 103, rue Manuel, à Lille (Nord).

Pelletier (J.), S. R. de Saône-et-Loire, de l'Ain et du Jura 37, rue du Jura, à Lons le-Saunier (Jura).

Perrin (Sainte-Marie), architecte, C. I., 25, quai Tilsitt, à Lyon (Rhône).

Petit (A.), S. de Seine-et-Oise, 6, rue de Provence, à Versailles (Seine-et-Oise).

Peyron (L.), S. des Bouches-du-Rhône, 42, rue Saint-Bazile, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Platel (E.), S. de la ville et de l'arrondissement du Havre, 5, passage Eichoff, au Havre, (Seine-Inférieure).

Prath (H.), S. de la Touraine, à Tours (Indre et-Loire).

Préponnier (G.), S. du Limousin-Angoumois-Périgord, Angoulême (Charente).

Revoil (H.), architecte, C. I., à Nîmes (Gard).

MM.

Riondel, C. D. M., 29, rue de Lesdiguières, à Grenoble (Isère).

Rogniat (L.), S. Académique de Lyon, 281, avenue de Saxe, à Lyon (Rhône).

Rotival (G.), S. de l'Allier, 3, rue de l'Épargne, à Moulins-sur-Allier.

Rouchon, secrétaire de l'A. P., 46, rue Fontgrève, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Sarton (H.), secrétaire général de l'A. P., 12, rue Maurepas, à Versailles (Seine-et-Oise).

Sauzet (B.), S. R. du Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire, 13, rue Neuve, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Tardif (X.), secrétaire de l'A. P.., à Dozulé (Calvados).

Tixier (J.), S. du Limousin-Angoumois Périgord, à Limoges (Haute-Vienne).

Troump (E.), vice-président de l'A. P., 25, rue Fargès, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Vandenbergh, S. R. du Nord de la France, 46, boulevard de la Liberté, à Lille (Nord).

Vieille (G.), S. du Doubs, 4, rue de Lorraine, à Besançon (Doubs).

MEMBRES DU COMITÉ DE PATRONAGE POUR L'ÉTRANGER

Allemagne

1° MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT

MM.

HINCKELDEYN (K.), directeur en chef des travaux d'architecture du royaume de Prusse, Margarethen Strasse 13, à Berlin.

STÜBBEN (J. G.), conseiller intime royal, président de la Fédération des sociétés allemandes d'architectes et ingénieurs, Sachsenring, 82, à Cologne.

2° MEMBRES DU COMITÉ DE PATRONAGE

MM.

BOECKMANN, architecte, conseiller royal, correspondant de la Société centrale des architectes français, Voss Strasse, 33, à Berlin.

BOHNSTEDT, conseiller royal, ancien attaché à l'ambassade de l'Empire allemand à Paris, à Cassel.

ENDE, architecte, conseiller intime royal, président du Sénat de l'Académie des Beaux-Arts, Konigin Augusta Strasse, 3, à Berlin.

FRENTZEN (le Professeur), architecte, Hoch Strasse, 61, à Aix-la-Chapelle.

GEYMÜLLER (le baron von), architecte, correspondant de l'Institut de France, Louisen Strasse, 3, à Baden-Baden.

GURLITT (docteur Cornelius), professeur d'architecture, Kaiserstrasse, 26, à Dresde.

HASAK, architecte, inspecteur royal, Kleine Museum Strasse, à Berlin.

HUDE (von der), architecte, conseiller royal, Fasanen Strasse, 35, à Berlin.

KAYSER, architecte, conseiller royal, Hildebrand Strasse, 25, à Berlin.

THIERSCH (le Professeur Frédéric von), architecte, Georgen Strasse, 16, à Munich.

WALDOW, conseiller intime royal, Kurfürsten Strasse, à Dresde.

WELTZIEN (von), architecte, conseiller intime, Wilhelm Strasse, 14, à Darmstadt.

Autriche

1° MEMBRE DU COMITÉ PERMANENT

M. WAGNER (Otto), architecte de S. M. I. et R. l'Empereur d'Autriche, professeur à l'Académie impériale et royale, correspondant de la Société centrale des architectes français, Schillerplatz, 3, à Vienne.

2° MEMBRES DU COMITÉ DE PATRONAGE

MM.

KÖNIG (Carl), architecte, professeur à l'École polytechnique, IV, Heugasse, 62 à Vienne.

MM.

SCHACHNER (Friedrich), architecte, officier de l'Instruction publique de France, à Vienne.

WIELEMANS MONTEFORTI (Alexandre de), architecte, conseiller impérial, Landongasse, 39, à Vienne.

ZAMBONI (Félix), correspondant de la Société centrale des architectes français, Schwartzpanier Strasse, 7, à Vienne.

Belgique

1° MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT

MM.

DUMORTIER (Valère), architecte provincial en chef du Brabant, président du IVe Congrès international des architectes de Bruxelles en 1897, correspondant de la Société centrale des architectes français, 104, avenue Ducpétiaux, à Bruxelles.

HELLEPUTTE, architecte, membre de la Chambre des représentants, vice-président du IVe Congrès international des architectes de Bruxelles en 1897, Vlierbeek-Kessel-Loo, à Bruxelles.

LAGASSE, président de la Commission royale des Monuments, vice-président du IVe Congrès international des architectes de Bruxelles en 1897, 167, chaussée de Wavre, à Bruxelles.

2° PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

BEERNAERT, ministre d'État, président de la Chambre des représentants, président du IIe Congrès international des Habitations à bon marché de Bruxelles en 1897, rue d'Arlon, à Bruxelles.

BRUYN (Léon DE), ancien ministre de l'Agriculture, des Travaux publics et des Beaux-Arts, président d'honneur du IVe Congrès international des architectes de Bruxelles en 1897, rue de la Loi, à Bruxelles.

BULS (Charles), ancien bourgmestre de Bruxelles, président d'honneur du IVe Congrès international de Bruxelles en 1897, 40, rue du Beau-Site, à Bruxelles.

VAN DEN BRUGGHEN, ministre de l'Agriculture, des Travaux publics et des Beaux-Arts, rue de la Loi, à Bruxelles.

3° MEMBRES DU COMITÉ DE PATRONAGE

MM.

ACKER (Ernest), professeur d'architecture à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, 94, chaussée de Charleroi, à Bruxelles.

BAER (Jean), sous-directeur de l'École des Arts décoratifs de Bruxelles, à Bruxelles.

BENOIT (Joachim), architecte principal des Bâtiments civils, professeur à l'École des Arts décoratifs de Molenbeck-Saint-Jean, 10, place Madon, à Bruxelles.

MM.

Bilmeyer (Jules), membre correspondant de la Commission royale des Monuments, 23, rue Appelmans, à Anvers.

Bordiau, architecte du Gouvernement et des Expositions de Bruxelles en 1888 et 1897, rue Joseph-II, à Bruxelles.

Boveroulle (Pierre), architecte provincial, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, 11, rue Grandgagnage, à Namur.

Brunfaut (Jules), architecte, correspondant de la Société centrale des architectes français, 105, rue de la Source, à Bruxelles.

Censerie (Louis de la), architecte, correspondant de la Commission royale des Monuments, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, 15, quai du Miroir, à Bruges.

Cloquet (Louis), architecte, professeur à l'Université de Gand, correspondant de la Société centrale des architectes français, 2, rue Saint-Pierre, à Gand.

Engels, architecte principal des Bâtiments civils, conservateur du Palais de Justice, 18, rue du Prince-Royal, à Bruxelles.

Hubert (Joseph), architecte honoraire, correspondant de la Commission royale des Monuments, 17, rue de la Terre-du-Prince, à Mons.

Janlet (Em.), architecte, membre de l'Académie royale, 58, rue de la Concorde, à Bruxelles.

Maukels (G.), architecte, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, président de la Société centrale d'architecture de Belgique, 5, rue Ortelius, à Bruxelles.

Saintenoy (Paul), architecte de S. A. R. le comte de Flandre, correspondant de la Société centrale des architectes français, 119, rue de l'Arbre-Bénit, à Bruxelles.

Soubre, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, 15, rue Raikem, à Liège.

Thielens (Émile), architecte, 5, avenue Marie-Thérèse, à Anvers.

Van Dyck (François), architecte, président de la Société royale des architectes anversois, 48, avenue du Sud, à Anvers.

Yssendik (Van), architecte, 109, rue Berkmans, à Bruxelles.

Waèle (Joseph de), architecte, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, correspondant de la Commission royale des Monuments, 59, boulevard de la Citadelle, à Gand.

Wulf (Charles de), architecte, directeur des Travaux de la ville, 13, rue de l'Académie, à Bruges.

Winders (J.-J.), architecte, membre de l'Académie royale des Beaux-Arts, correspondant de la Société centrale des architectes français, 85, rue du Péage, à Anvers.

Espagne.

1° PRÉSIDENT D'HONNEUR.

M. Belmas (Mariano), architecte, ancien sénateur, directeur de la *Gaceta de Obras publicas*, correspondant de la Société centrale des Architectes francais, 3, Puerta del Sol, à Madrid.

2° MEMBRES DU COMITÉ DE PATRONAGE.

MM.

ALVAREZ-CAPRA, président de la Société centrale des Architectes, 19, Paseo de Recoletos, à Madrid.

CONTRERAS, architecte de l'Alhambra, à Grenade.

CABELLO Y LAPIEDRA, architecte du ministère des Travaux publics, Calle Nunez de Balboa, 7, à Madrid.

JARRES (Antonio), architecte du ministère des Affaires étrangères, à Madrid.

MELIDA (Arturo), architecte, membre de l'Académie de San Fernando, correspondant de l'Institut de France, à Madrid.

REPULLES Y VARGAS (E.-M.), architecte, membre de l'Académie de San Fernando, correspondant de la Société centrale des Architectes français, 3, Calle de San Agustin, à Madrid.

États-Unis d'Amérique.

1° MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT.

MM.

JENNEY (W.-L.-B.), architecte, vice-président de l'Institut américain des Architectes, à Chicago.

TOTTEN (G. O.), architecte, président du Club d'architecture, 801, Ninetenth street, à Washington D. C.

2° MEMBRES DU COMITÉ DE PATRONAGE.

MM.

BROWN (Glenn), architecte, A. D. C., secrétaire A. I. A., The Octagon, à Washington D. C.

BURNHAM, architecte F. A. I. A., 1142, The Rockery, à Chicago, Ill.

CHANDLER, architecte F. A. I. A., 328, Chestnut street, à Philadelphie.

CLARK (le professeur T. M.), architecte F. A. I. A., 22, Congress street, à Boston, Mass.

COOLIDGE, architecte F. A. I. A., Old Colony Building, à Chicago, Ill.

HAMLIN (professeur A. D. T.), professeur d'architecture, Columbia University, N. Y.

KELSEY (Albert), président de l'*Architectural League of America*, 931, Chestnut street, à Philadelphie.

KIM (Mc T. Chas), architecte à New-York.

LANGFORD-WARREN, professeur d'architecture, Howard University F. A. I. A., 9, Park street, à Boston, Mass.

PEABODY (R. S.), président de l'*American Institute of Architects*, State street, 53, à Boston, Mass.

VAN BRUNT, architecte à Kansas-City, ancien président de l'A. I. A.

WARE (W.-R.), professeur d'architecture à la Columbia University, F. A. I. A., correspondant de la Société centrale des Architectes français, 130, East Tweenty Seventh street, à New-York.

Grande-Bretagne

1° MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT (1)

MM.

Aitchison (le professeur George), R. A., ancien président R. I. B. A., C. S. C., 150, Harley Street, à Londres.

Spiers (Richard-Phene), F. S. A., F. R. I. B. A., C. S. C., Carlton Chambers 12 Regent Street, à Londres.

2° PRÉSIDENT D'HONNEUR.

Le très honorable marquis de Dufferin et Ava, K., P., G. C. B., G. C. M. G., F. R. S., à Clandeboye, par Belfast (Irlande).

3° MEMBRES DU COMITÉ DE PATRONAGE.

MM.

Anderson (John Macvicar), F. R. S. E., ancien président du R. I. B. A., 6, Stratten Street, à Londres.

Barry (Charles), F. S. A., F. S. I., ancien président du R. I. B. A., Parliam nt Mansions Victoria Street, à Londres.

Beltcher (John), A. R. A., F. R. I. B. A., 20, Hanover Square, à Londres W.

Bennet (Robert-Isaac), F. R. I. B. A., président de la Société des Architectes, 17, Cooper Street, à Manchester.

Bidlake (Henry), M. A., A. R. I. B. A., président de l'Architectural Association, 37 Waterloo Street, à Birmingham.

Blashill (Thomas), F. R. I. B. A., F. S. I., 29, Tavistock Square, à Lonndres.

Bodley (J. F.) A. R. A., F. R. I. B. A., 41, Gloucester Place, Portmann-Square, à Londres W.

Burnet (John-James), A. R. S. A., F. R. I. B. A., 167, St-Vincent Street, à Glasgow.

Cates (Arthur), F. R. I. B. A., F. S. I., C. S. C., 12, York Terrace Regents Park, à Londres.

Drew (Thomas), R. H. A., F. R. I. B. A., président de l'Institut royal des Architectes d'Irlande, 22, Clare Street, à Dublin.

(1) Abréviations : A. R. A., associé de l'Académie royale de Londres. — A. R. I. B. A., associé de l'Institut royal des Architectes britanniques. — A. R. S. A. associé de l'Académie royale d'Écosse. — B. A., bachelier ès Arts. — C. I., correspondant de l'Institut de France. — C. S. C., correspondant de la Société centrale des Architectes français. — D. C. L., docteur en droit civil. — F. R. I. B. A., membre de l'Institut royal des Architectes britanniques. — F. R. S., membre de la Société royale de Londres. — F. R. S. E., membre de la Société royale d'Édimbourg. — F. S. A., membre de la Société des Antiquaires. — F. S. I., membre des surveyors des travaux. — G.C.B., grand-croix de l'ordre du Bain. — G. C. M. G., grand croix de l'ordre de Saint-Michel et Saint-Georges. — R. P., chevalier de l'ordre de Saint-Patrick. — Litt. D., docteur ès lettres — L. L. D., docteur en droit. — M. A., maître ès arts — R. A., membre de l'Académie royale de Londres. — R. H. A., membre de l'Academie royale d'Irlande. — R. I. B. A., Institut royal des architectes britanniques.

MM.

Emerson (William), président du R. I. B. A., 8, the Sanctuary Westminster, à Londres.

Fleming (Owen), A. R. I. B. A., 25, Cockspur Street, à Londres.

Florence (Henry L.), F. R. I. B. A., 3, Verulam-buildings Grays Inn, à Londres.

Graham (Alexander), F. S. A., secrétaire honoraire du R. I. B. A., Carlton Chambers, 4, Regent Street à Londres S W.

Jackson (J. G.), R. A., F. R. I. B. A., 14, Buckingham Street-Strand, à Londres W C.

Locke (William-John), B.-A., secrétaire du R. I. B. A., 9, Conduit Street, Hanover Square, à Londres.

Ould (E.-A.), président de la Société d'architecture, 31, James Street, à Liverpool.

Penrose (Francis-Cranmer), M. A., F. R. S., Litt. D., D. C. L., F. S. A., ancien président du R. I. B. A., Coleby field Copse Hill Wimbledon, à Londres. W. C.

Prynne (George-Halford-Fellowes), F. R. I. B. A., président de l'*Architectural Association*, 6, Queen Annes Gate, à Londres S. W.

Riley (William-Edward), F. R. I. B. A., architecte du *London County council*, London County council, Spring Gardens, à Londres.

Shaw (Richard-Norman), R. A., 3, Ellerdale Road-Hampstead, à Londres.

Statham (Henry-Heathcote), F. R. I. B. A., directeur du *Builder*, 40, Gower Street, à Londres.

Taylor (Sir John), K. C. B., F. P. I. B. A., architecte des travaux de S. M. la Reine et des bâtiments publics, H. M. Office of Works, Storeys Gate, à Londres.

Webb (Aston), A. R. A., F. S. A., F. R. I. B. A., 19, Queen Annes Gate, à Londres.

Waterhouse (A.), R. A., L. L. D., F. R. I. B. A., architecte correspondant de l'Institut de France, 20, New Cavendish Str., à Londres W.

Grèce

MEMBRE DU COMITÉ DE PATRONAGE

M. Metaxas (A.-G.), architecte des palais royaux, 11, rue Canaris, à Athènes.

Hongrie

MEMBRES DU COMITÉ DE PATRONAGE

MM.

Alpaz (Ignace), architecte.

Cziegler (Victorien), professeur à l'École Polytechnique, président de la Société des Ingénieurs et des Architectes de Hongrie.

Fittler (Camille), directeur de l'École des Arts décoratifs, à Budapest.

Haussmann (Aloys), architecte royal, professeur à l'École Polytechnique, à Budapest.

Steindl (Émeric), professeur à l'École Polytechnique, à Budapest.

Italie

1° MEMBRE DU COMITÉ PERMANENT

M. Betocchi (Alessandro), inspecteur général honoraire du génie civil, vice-président de l'Académie de Saint-Luc, à Rome.

2° PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. Massarani (Tullio), sénateur, correspondant de l'Institut de France, commandeur de la Légion d'honneur, à Milan.

3° MEMBRES DU COMITÉ DE PATRONAGE

MM.

Azzuri (Francesco), président de l'Académie de Saint-Luc, à Rome.
Beltrami (L.), architecte, à Milan.
Boggio, architecte, 24, Via Ospedale, à Turin.
Cadolini, architecte, député, à Rome.
Gui (le professeur), vice-président de l'Académie de Saint Luc, à Rome.
Lanciani (R.), correspondant de l'Institut de France, à Rome.
Melani (Alfredo), architecte, à Milan.
Parodi (Francesco), architecte, 38, Via Balbi, à Gênes.
Sacconi (Giuseppe), correspondant de l'Institut de France, à Rome.
Salinas (Antonino), correspondant de l'Institut de France, à Palerme.

Luxembourg (Grand-Duché de)

MEMBRES DU COMITÉ DE PATRONAGE

MM.

Dutreux (Tony), ingénieur, délégué du grand-duché à l'Exposition de 1900, La Celle-Saint-Cloud.
Knoepper-Gloesener, architecte-ingénieur, à Diekirch.

Pays-Bas.

1° MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT

MM.

Cuypers (P.-J.-H.), architecte des musées royaux, associé étranger de l'Institut de France, officier de la Légion d'honneur, Vondelstraat, 77, à Amsterdam.
Salm (G.-Bzn.), président de la Société pour la propagation de l'architecture, 26, Weesperzyde, à Amsterdam.

2° PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. Stuers (Victor de), référendaire au département du ministère de l'Intérieur pour les beaux-arts et les sciences, 32, Parkfrunt, à La Haye.

3° MEMBRES DU COMITÉ DE PATRONAGE

MM.

Bazel (K.-P.-C. de), président de la Société Architectura et Amicitia, à Amsterdam.

Cuypers (Joseph.-Th.), architecte-ingénieur, Jan Luykenstraat, 2, à Amsterdam.

Evers (Henri), professeur à l'Académie, 28, rue Van Vollenhoven, à Rotterdam.

Leliman (J.-H.), ancien président de la Société pour la propagation de l'architecture, vice-président du Congrès international des architectes de 1889. Keisengracht 559.

Lokhorst (J.-Van), architecte de la section des beaux-arts et des sciences au département du Ministère de l'Intérieur, au Ministère de l'Intérieur, à La Haye.

Rieber (Louis-C.-T.-J.), architecte-ingénieur, secrétaire de la Société pour la propagation de l'architecture, Marnix straat, 402, à Amsterdam.

Principauté de Monaco

MEMBRE DU COMITÉ DE PATRONAGE

M. Medecin, architecte, diplômé par le gouvernement, 20, rue Grimaldi.

Portugal

MEMBRE DU COMITÉ PERMANENT

M. Avila (M. Pedro d'), architecte honoraire de S. M. le roi de Portugal, à Lisbonne, vice-président des Congrès internationaux d'architectes de 1889 et 1897.

Russie

MEMBRE DU COMITÉ PERMANENT

M. Suzor (Comte Paul de). C. I., architecte de la ville, à Saint-Pétersbourg, vice-président du Congrès international des architectes de 1897, 21, Ligne des Cadets, à Saint-Pétersbourg.

MEMBRES DU COMITÉ DE PATRONAGE

MM.

Bikowsky (Constantin), président de la Société des Architectes de Moscou, professeur d'architecture à Moscou.

MM.

GIBERT (Ernest), président de la Société Impériale des Architectes, président du Comité technique du Ministère de l'Intérieur, professeur d'architecture, Sagorodny pr. 15, à Saint-Pétersbourg,

GOEDIKE (Robert), professeur d'architecture, ancien rector de l'Académie des beaux-arts et ancien président de la S. I. des Architectes, Wassili Ostrow. 8e ligne, 21.

HUHN (Henry), architecte, professeur, directeur des manufactures impériales des tailles de pierres de Sibérie, ministère de la Cour impériale, à Peterhof.

Suède et Norwège

MEMBRE DU COMITÉ PERMANENT

M. CLASON, président du groupe d'architecture de la Société des Architectes et des Ingénieurs, vice-président du Congrès international des Architectes de 1897, Kammakaregatan, 10, à Stockholm.

IV.

DÉLÉGUÉS OFFICIELS DES GOUVERNEMENTS

Allemagne.

M. Zimmermann (Dr), Geheimer Oberbaurath, directeur des ponts et chaussées à Berlin.

Autriche.

M. Hödl, ingénieur en chef, Oberbaurath du ministère I. et R. de l'Intérieur.

Corée.

M. Ferret (E.), adjoint au Commissaire général, et architecte du gouvernement impérial de Corée, à Paris.

Équateur.

M. Billa (J.-B.), à Paris.

Espagne.

MM.

Urioste y Velada (José), architecte du Gouvernement, à Madrid.

Ricardo Vélasquez, professeur à l'École des Beaux-Arts, Membre de l'Académie de San Fernando, à Madrid.

États-Unis d'Amérique.

MM.

Van Brunt (Henry), vice-président de l'Institut américain des Architectes, à Kansas City.

Fuller (Madame Frank), architecte à Chicago.

MM.

HORNBLOWER (Joseph C.), architecte, membre de l'Institut américain des Architectes, à Washington.

JENNEY (William Le Baron), architecte, membre de l'Institut américain des Architectes, à Chicago.

TOTTEN (G. O.), architecte, membre de l'Institut américain des Architectes, à Washington.

États-Unis Mexicains.

MM.

ALVAREZ (Manuel), à Mexico.

CONTRERAS (Jésus F.), directeur de la Fundicion Artistica Mexicana, à Mexico.

LOPEZ VAAL (Emilio), ingénieur, à Puebla.

QUEVEDO (Miguel A. de), ingénieur des ponts et chaussées, à Mexico.

SALAZAR (Luis), ingénieur, professeur, chef de section au Ministère des Communications et des Travaux publics du Mexique, à Mexico.

France.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

MM.

MOYAUX (Constant), membre de l'Institut, inspecteur général des bâtiments civils, professeur à l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts, à Paris.

MAILLARD (Georges), avocat à la Cour d'appel, vice-président de l'Association littéraire et artistique internationale, à Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

M. GENCY, capitaine d'état-major particulier du génie, officier d'ordonnance de M. le Ministre de la Guerre de 1899, à Paris.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

MM.

RENAUD, inspecteur principal des ponts et chaussées, inspecteur général des travaux maritimes, à Paris.

CRAHAY DE FRANCHIMONT, ingénieur en chef des ponts et chaussées, adjoint à l'inspecteur général des travaux maritimes, à Paris.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

M. VIGNES, ingénieur en chef, adjoint à l'ingénieur en chef de la voie, à Paris.

Hongrie.

M. BAUMGARTEN (Alexandre), architecte, à Budapest.

Italie.

MM.

CANNIZZARO (E.), à Rome.

CAV. PESCE, à Paris.

Pays-Bas.

M. le Docteur (P. J. H.) Cuypers, architecte des musées royaux, à Amsterdam.

Roumanie.

M. Stérian (G.), architecte, à Paris.

Russie.

MM.

Baranovsky, ingénieur, délégué par le Ministère de l'Intérieur, à Saint-Pétersbourg.

Carrières (Des), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg.

Schwan (A. de), conseiller de cour, sous-chef de service à la Chancellerie de S. M. l'Empereur, à Saint-Pétersbourg.

Meltzer (Robert), architecte en chef de la section russe à l'Exposition universelle de 1900, à Saint- Pétersbourg.

Redal, ingénieur, à Saint-Pétersbourg.

V

PROGRAMME DU CONGRÈS

(Questions inscrites au Programme du Congrès.)

1° *La Propriété artistique des œuvres d'architecture*, question maintenue au programme par le IVe Congrès international des architectes, tenu à Bruxelles en 1897.

2° *L'Enseignement de l'Architecture.* — Hautes études et enseignement professionnel. — Question étudiée et maintenue au programme par les Congrès internationaux des architectes tenus à Paris en 1889 et Bruxelles en 1897.

3° *Du titre d'Architecte dans les divers pays*, question inscrite à la demande de la Société académique d'architecture de Lyon.

4° *L'Habitation à bon marché dans tous les pays*, question inscrite sur la demande des architectes britanniques.

5° *De la Conservation des Monuments*, question inscrite à la demande de l'Allemagne et de l'Angleterre.

6° *De l'Influence de la réglementation administrative sur l'architecture privée contemporaine*, question inscrite à la demande des Sociétés allemandes d'architectes.

(Voir plus loin, page XXXV : *Travaux préliminaires. Exposés, Sommaires et Rapports.*)

7° *Une Exposition de dessins originaux d'architectes, du 30 juillet au 4 août*, à l'École des Beaux-Arts.

8° *Des VISITES d'édifices et de l'Exposition Universelle.*

9° *Une EXCURSION à Chantilly, le mardi 31 juillet.*

10° *Un BANQUET, le samedi 4 août, et une soirée musicale ou théâtrale.*

NOTA : Les dames sont admises aux excursions, visites et fêtes.

La courtoisie envers les confrères étrangers, comme les recommandations formelles de l'Administration supérieure font un devoir de n'inscrire au programme que des questions ayant un intérêt international, et de les étudier de façon à leur donner un intérêt réellement général. Tout mémoire ou tout résumé de mémoire relatif à ces questions ou à toute autre dont l'inscription au programme serait demandée et agréée, devrait être adressé au secrétaire général, M. J.-M. Poupinel.

VI

RÈGLEMENT

DU Ve CONGRÈS (1) INTERNATIONAL DES ARCHITECTES

A PARIS

Du 29 juillet au 4 août 1900.

Article premier. — Conformément à l'arrêté ministériel en date du 12 novembre 1899, il est institué à Paris, au cours de l'Exposition universelle de 1900, un Congrès international des Architectes.

Art. 2. — Ce Congrès aura lieu à Paris, du dimanche soir 29 juillet au samedi 4 août 1900.

Art. 3. — Seront membres du Congrès :

a) Les Membres du Comité permanent ;

b) Les Membres d'honneur désignés par la Commission d'organisation ;

c) Les personnes qui auront adressé leur adhésion au secrétaire général de la Commission d'organisation, avant l'ouverture de la session, ou qui se feront inscrire pendant la durée de celle-ci, et qui auront acquitté la cotisation, dont le montant est fixé à 25 francs au minimum.

d) Seront inscrites comme *Membres donateurs* les personnes ayant versé au moins 100 francs.

e) Les Sociétés françaises ou étrangères d'architectes pourront se faire inscrire comme *Membres adhérents* ou comme *Membres donateurs*, en acquittant la cotisation ci-dessus, et jouiront en conséquence, en la personne du délégué qu'elles désigneront, des avantages réservés aux Membres du Congrès.

f) Seront admis gratuitement, sur leur demande, aux séances du Congrès, à titre d'*auditeurs*, les élèves de la section d'architecture de l'École nationale des Beaux-Arts, les élèves de l'École spéciale d'architecture, les élèves de l'École du Musée du Louvre, et les élèves de troisième année de l'École Centrale des Arts et Manufactures.

(1) Les quatre premiers ont eu lieu à Paris en 1867-1878-1889, et à Bruxelles en 1897.

Art. 4. — Les Membres du Congrès recevront :

a) Une carte, qui leur sera délivrée par les soins du bureau de la Commission d'organisation.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES

DU 30 JUILLET AU 4 AOUT 1900

M

Le Titulaire, *Le Commissaire général,*

N°

Ces cartes, donnant droit à l'entrée gratuite à l'Exposition, sont strictement personnelles. Toute carte prêtée sera immédiatement retirée ;

b) Un insigne du Congrès ;
c) Les procès-verbaux sommaires des séances ;
d) Le compte rendu détaillé du Congrès.

Art. 5. — Le bureau de la Commission d'organisation fera procéder, lors de la première séance, à la nomination du bureau du Congrès, qui aura la direction de travaux de la session.

Art. 6. — Le bureau du Congrès fixe l'ordre du jour de chaque séance.

Art. 7. — Le Congrès comprend :

a) Des séances publiques ;
b) Des séances générales ;
c) Des séances de sections ;
d) Des conférences ;
e) Des visites ou excursions, ainsi qu'un banquet et une audition musicale ;
f) Une exposition de dessins originaux d'architectes.

Les séances générales d'ouverture et de clôture du Congrès auront lieu au Palais des Congrès.

Les autres séances auront lieu à l'École des Beaux-Arts (salle dite de l'Hémicycle) et à l'Hôtel des Sociétés savantes, rue Danton.

L'excursion à Chantilly aura lieu le mardi 31 juillet.

Le banquet aura lieu le samedi 4 août 1900.

Art. 8. — Les Membres du Congrès ont seuls le droit d'assister aux séances qui ne sont pas publiques et aux visites préparées par la Commission d'organisation, de présenter des travaux et de prendre part aux discussions.

Ils recevront toutes les publications diverses relatives au Congrès, et jouiront des avantages qui auront pu être obtenus en vue du Congrès.

Les Délégués nommés officiellement par les administrations publiques françaises et étrangères, jouiront des avantages réservés aux Membres du Congrès.

Art. 9. — Les communications seront faites :

a) En séances générales ;

b) En séances publiques ;

c) En séances de sections.

Art. 10. — Les Membres du Congrès qui désireront faire une communication sur une question de programme ou sur tout autre sujet, devront adresser leur travail, ou un résumé de leur travail, au Secrétaire général de la Commission d'organisation, au plus tard le 30 mai 1900.

Les conclusions au moins devront être formulées en français.

Art. 11. — Les orateurs ne pourront occuper la tribune pendant plus de quinze minutes, ni parler plus de deux fois dans la même séance sur le même sujet, à moins que l'Assemblée, consultée, n'en décide autrement.

Cet article ne concerne pas les conférences.

Art. 12. — Les Membres du Congrès qui auront pris la parole dans une séance devront remettre au Secrétaire général, dans les vingt-quatre heures, un résumé de leurs communications, pour la rédaction des procès-verbaux ; dans le cas où ce résumé n'aurait pas été remis, le texte rédigé par le Secrétaire en tiendra lieu, ou le titre seul sera mentionné.

Art. 13. — La Commission d'organisation, après accord avec la Commission supérieure des congrès et conférences, pourra demander des réductions aux auteurs des résumés. Elle pourra effectuer ces réductions ou décider que le titre seul sera inséré, si l'auteur n'a pas remis de résumé modifié à la date qui aura été fixée.

Art. 14. — Les procès-verbaux sommaires seront imprimés et distribués aux Membres du Congrès le plus tôt possible, par les soins de la Commission supérieure des congrès.

Art. 15. — Un compte rendu détaillé des travaux du Congrès sera publié par les soins du Comité permanent. Celui-ci se réserve de fixer l'étendue des mémoires ou communications livrés à l'impression.

Art. 16. — Le Bureau du Congrès statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au règlement.

Art. 17. — Toutes les communications relatives au Congrès doivent être adressées à M. J.-M. Poupinel, secrétaire général de la Commission d'organisation, à Paris, rue Boissy-d'Anglas, 45.

VII

TRAVAUX PRÉLIMINAIRES

Exposés. — Sommaires de Rapports.

I. — LA PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE DES ŒUVRES D'ARCHITECTURE

Cette question est depuis nombre d'années à l'ordre du jour des Congrès internationaux de la Propriété littéraire et artistique (1878), et des Congrès annuels de l'Association littéraire et artistique internationale (1887 à 1899) et des Congrès internationaux d'architectes (1878-1889-1897).

Une campagne incessante a été entreprise et soutenue pour revendiquer en faveur des œuvres d'architecture une protection égale à celle accordée aux œuvres de peinture, sculpture, gravure, c'est-à-dire aux œuvres des arts graphiques et plastiques.

N'ayant point reçu le rapport attendu des membres de la commission nommée à Bruxelles en 1897 en vue du Ve Congrès international des architectes, nous nous bornerons à rappeler le texte des vœux émis en congrès, en 1889 à Paris, en 1897 à Bruxelles, en 1898 à Turin, et d'indiquer les paragraphes intéressant spécialement l'architecture dans le projet de loi-type présenté au Congrès de la Propriété littéraire et artistique du 16 au 21 juillet 1900, par M. Georges Maillard, avocat à la Cour d'appel.

VŒU ADOPTÉ PAR LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES DE 1889, A PARIS.

I. — La législation doit reconnaître à l'architecte, comme à tout autre artiste, la propriété de ses créations, ensemble de l'œuvre, détails originaux.

Les principes généraux en matière de contrefaçon doivent réprimer la livraison au public de toute copie, l'exploitation mercantile de toute reproduction quelconque, non expressément autorisée par l'auteur.

L'architecte qui a dressé le plan et dirigé l'exécution d'un édifice a, en tout temps, le droit de voir figurer, sur cette construction, son nom et sa qualité, signature de son œuvre.

II. — Les plans et projets de l'architecte et leur description demeurent sa propriété, alors même qu'ils ont été exécutés par lui, sur commande pour autrui ou pour une administration publique.

Les plans et dessins de l'architecte, seuls ou accompagnés d'un texte, constituent une œuvre personnelle qui participe à la fois de l'œuvre artistique et de l'œuvre de librairie; à cet égard, l'architecte doit jouir de tous les droits reconnus à l'artiste et à l'homme de lettres.

VŒU ADOPTÉ PAR LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES DE 1897, A BRUXELLES.

I. — Il est à désirer que toutes les législations et les conventions internationales accordent d'une facon expresse la même protection aux œuvres d'architecture qu'aux autres œuvres artistiques.

VŒU ADOPTÉ PAR LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE, TENU A TURIN EN SEPTEMBRE 1898.

Le Congrès,

Considérant que, s'inspirant du vœu adopté par le premier Congrès international de la propriété artistique, tenu à Paris en 1878, l'Association littéraire et artistique internationale a, dans divers congrès tenus à Madrid 1887), Neuchâtel (1891), Milan (1892), Barcelone (1893), Anvers (1894), Berne (1896) et Monaco (1897), émis le vœu que les œuvres d'architecture soient protégées comme les œuvres de peinture, de sculpture et des autres arts du dessin;

Considérant que ce même vœu a été adopté par les trois derniers Congrès internationaux des architectes, tenus à Paris en 1878 et en 1889, et à Bruxelles en 1897;

Considérant que l'acte de Paris de 1896 n'a pu, en raison de la législation de deux des pays (l'Allemagne et la Grande-Bretagne) adhérents à la convention de Berne, accorder aux architectes une protection complète et uniforme dans toute l'étendue de l'Union;

Considérant que les dessins d'architecture, comprenant les plans, coupes, élévations, détails de façades extérieures et intérieures, détails décoratifs et autres en général, constituent l'original de l'œuvre de l'architecte;

Renouvelle le vœu que les œuvres d'architecture jouissent de tous les droits de propriété artistique reconnus aux œuvres de peinture, de sculpture et des autres arts en vertu des législations et des conventions internationales;

Et souhaite que cette protection soit complètement réalisée dans la prochaine revision de la convention de Berne.

Il est convenu que le Congrès entend que la protection de la loi soit accordée aux œuvres d'architecture quel que soit l'auteur, et que le mot « architecture » doit se prendre dans sa plus large acception.

PROJET DE LOI TYPE SOUMIS AU CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE RÉUNI A PARIS DU 16 AU 21 JUILLET 1900.

Article premier, § 2. — Sont ainsi protégées toutes manifestations de la pensée, écrites ou orales, les œuvres dramatiques, musicales et chorégraphiques, et toutes les œuvres des arts graphiques et plastiques, quels que soient leur mérite, leur emploi et leur destination (1).

Art. 9, § 1er. — Le droit de reproduction est indépendant du droit de propriété sur l'objet matériel (manuscrit ou original), la cession de l'objet

(1) Il est expressément entendu que l'architecture fait partie des arts graphiques et plastiques.

matériel n'emporte pas, par elle-même, cession des droits de reproduction et réciproquement.

II. — L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE

Trois communications sont parvenues au secrétariat général : l'une, du professeur J.-J. Pillet, de Paris; la seconde, du professeur Otzen, de Berlin; la troisième, de Mme Frank Füller, architecte déléguée par le gouvernement.

PROJET D'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE DANS UN GRAND PAYS, par J.-J. PILLET, *architecte, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, à l'École spéciale d'Architecture, au Conservatoire national des Arts-et-Métiers, inspecteur honoraire de l'enseignement du dessin et des musées, etc.*

Résumé. — L'auteur suppose qu'une grande nation de quarante millions d'habitants, après des tâtonnements nombreux, a fini par réaliser chez elle l'organisation qu'il propose ; il la décrira en la comparant à l'ancien état de choses, et ne visera aucune doctrine d'art: il ne veut s'occuper exclusivement que des questions d'organisation, soit administrative, soit pédagogique.

Le rapport se divise en quatre parties :

I. *Étude de la nation, de ses ressources, de ses besoins.* — L'enseignement dans la métropole: les ressources intellectuelles, artistiques, techniques; la statistique de la profession du bâtiment.

II. *Les Écoles secondaires d'architecture.* — Écoles régionales des beaux-arts, écoles secondaires d'architecture; phases de création d'une école secondaire d'architecture: enquêtes, décret, règlement d'administration et de discipline ; contrôle des études, programme; budget, recrutement des professeurs, inspection, avancement.

III. *École des hautes études architecturales.* — Admissions, entrées de droit, entrées au concours, programme des épreuves d'admission, enseignement intérieur : 1° scientifique, 2° technique, 3° artistique. Rapports avec les ateliers extérieurs, les écoles secondaires.

IV. *Cours complémentaires pratiques.* — Leur création due à l'initiative de l'État, des villes, de sociétés d'architectes, de particuliers. Leur organisation: ressources, budget. Programme : conférences sur la série de prix, principes de la rédaction d'une série, du métré, de la vérification; conférence particulière sur chacun des corps de métiers de la série de prix; conférence sur la résistance des matériaux et la stabilité, la machinerie des diverses entreprises, etc.; l'hygiène des maisons, législation, contentieux, gérance, etc.

ÉTUDE DU MOUVEMENT ARTISTIQUE DES DIX DERNIÈRES ANNÉES, PAR LE PROFESSEUR JOHANNES OTZEN, GEHEIMERRATH, SÉNATEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES ARTS DE BERLIN.

Résumé. — M. le professeur Otzen constate qu'un mouvement d'opinion très vif s'est produit tendant à modifier l'art soit par réforme, soit par des

moyens révolutionnaires. Il passe en revue les grands exemples historiques de transformations de l'art, les prodromes, leurs causes, leur processus. La poussée irrésistible des aspirations immanentes des masses, l'action directe de quelques hommes de génie, action sensible, celle-là surtout à l'époque de la Renaissance.

Il souligne la corrélation entre les mouvements littéraires, les révolutions politiques et les évolutions artistiques; aux revendications pour la liberté individuelle fait suite le développement des personnalités : on sent l'influence discutable de gens curieux et instruits, non architectes, éprouvant le besoin d'écrire des livres à propos de tout, s'en prenant à l'architecture, cherchant du nouveau, toujours du nouveau; il y a aussi l'influence de la manie très humaine du changement; enfin l'originalité exacerbée par un culte exagéré du *moi*! Il a lieu de juger sévèrement les petitesses et les mesquineries qui en résultent.

Les architectes ne doivent pas s'abandonner au courant; ils doivent se proposer un but; dégager le bon d'avec le mauvais; il faut que leur œuvre ait une signification, car on commence à comprendre le langage de l'architecture.

La Société des Architectes de Berlin fait des efforts dans ce sens en provoquant des études, de véritables thèses d'art pour poser à nouveau les grands principes fondamentaux, qu'il est funeste de négliger, et pour les rappeler aux artistes troublés, pour mettre un terme au désarroi actuel des esprits.

Il faut un certain courage pour les proclamer. Les œuvres d'architecture, en tant qu'œuvres d'art, doivent s'affranchir des forces matérielles; tout en employant la matière, elles doivent l'idéaliser.

Il n'est pas bon d'affubler d'oripeaux historiques, d'étrangler dans un vêtement de style déterminé une construction utilitaire, ni de sacrifier tout à l'utilitarisme : on peut, en combinant les formes historiques avec l'utile moderne, obtenir une œuvre harmonieuse.

Le mensonge architectural, comme toute tromperie, est condamnable.

L'ornementation n'est qu'une conséquence ou un accessoire, et non le principal.

Il y a des lois d'esthétique dont on ne peut s'affranchir complètement sans commettre des sottises, quel que soit le nom prétentieux dont on cherche à les couvrir; l'excuse de la mode n'est pas valable : ces lois laissent assez de liberté à l'artiste dans ses créations pour ne pas l'entraîner à de véritables monstruosités, à un individualisme déréglé; elles n'empêchent pas le retour à l'étude de la nature en tant que source de tout art.

Il ne faut pas oublier qu'il n'y a rien d'absolument nouveau, et que les périodes créatrices de l'art se sont toujours basées sur la tradition.

Il est bon de vouloir s'affranchir du formalisme sans vie de la dernière période décennale du siècle; cela doit se faire par une meilleure compréhension de nos ressources et de la tradition; point n'est besoin de dynamite d'ailleurs : l'anarchiste détruit, il est incapable d'édifier; il y a des anarchistes en architecture, et même, ce qui est plus grave, des hommes de talent qui s'abandonnent à un véritable dérèglement, à un dévergondage lamentable.

La jeunesse est prompte à se lancer à la suite des nouvelles théories, vers des formes nouvelles, elle fuit la pédanterie morose : ceci trace le devoir du professeur; il faut qu'il élève son cœur; qu'il se fasse une méthode nou-

velle, et qu'il donne l'exemple, soit comme éducateur du peuple par ses monuments, soit comme éducateur de la jeunesse par les leçons qu'il professe dans les écoles d'architecture ou dans son atelier : la tâche qui lui incombe est difficile à remplir, mais elle est belle.

Ce qui précède n'est qu'un résumé excessivement succinct des très belles pages que M. Otzen nous a adressées dans sa langue maternelle : nous craignons qu'il n'en donne qu'une idée fort incomplète et inexacte comme toute traduction d'ailleurs.

« LA FEMME ET L'ARCHITECTURE », RÉSUMÉ DE LA COMMUNICATION DE Mme FRANK FULLER (DE CHICAGO), DÉLÉGUÉ OFFICIEL DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Depuis nombre d'années, les femmes ont étudié et réussi dans l'étude des arts décoratifs : elles ont reconnu que les arts décoratifs sont à l'architecture ce qu'est la vigne ombreuse à l'arbre majestueux.

A l'époque préhistorique, ce fut la femme qui, la première, pour abriter ses petits, éprouva le besoin d'une protection contre les éléments et se réfugia dans les cavernes. Dans la confection des huttes comme dans celle des tentes elle prit une part active, souvent prépondérante : il en fut de même dans le métier de potier; récemment encore, au Groenland, on vit les femmes mettant en œuvre les matériaux d'habitations fortifiées, d'autres construisant des bateaux, ainsi dans l'ordre naval, militaire et domestique, on a vu la femme suppléant à toutes les demandes de l'architecte; et même le wigwam indien est en entier, principal et accessoires, l'œuvre de la femme indienne; à l'époque des tentes, l'œuvre de la femme domine encore. Il est vrai que Viollet-le-Duc, dans son *Histoire de l'Habitation*, ne leur fait aucune part; cependant l'influence de quelques-unes se fait sentir : ainsi dans le palais de Salomon; puis, plus directement, Marie de Médicis, Blanche de Castille.

C'est en 1880 que l'Institut de Technologie, aux États-Unis, admit les femmes à suivre les cours : il y en eut d'abord trois; actuellement, il y a quinze femmes architectes. C'est en 1899 qu'une femme, Mlle Charles, réussit à se faire admettre à l'Institut royal des Architectes britanniques après amendement à sa constitution.

Il y a deux arguments opposés aux femmes : 1° Elles déroberaient aux hommes le moyen de gagner leur vie; 2° elles ne pourraient pas surveiller les travaux extérieurs. Mme F. Füller écarte comme méprisable par sa banalité le premier argument; quant au second, les grands architectes ne montent guère à l'échelle eux-mêmes; mais d'autre part, en Autriche ce sont encore des femmes, dans certaines localités, qui, par les échelles, montent à dos les matériaux. Concluez.

En Amérique, des examens très sévères sont à subir par l'architecte pour l'obtention du diplôme; on ne l'a jamais refusé à une femme après qu'elle eut subi avec succès l'examen public. Il y a dix écoles et universités ayant des sections d'architecture; sept de celles-ci admettent indifféremment les deux sexes à leurs cours. Les femmes y montrent beaucoup d'habileté et de puissance d'assimilation; les professeurs ont foi dans leur capacité et leur atribuent beaucoup d'avenir, dans les travaux de cabinet surtout.

Il y a cependant des architectes-femmes qui s'adonnent à la pratique et construisent maisons, clubs, cottages et autres, et des appartements modèles ; là, elles semblent dans leur véritable domaine, dans leur élément, et y ont de grands succès.

Mais ce n'est pas tout, à l'Exposition de Chicago, une jeune fille a été l'architecte du « Bâtiment des femmes » ; c'était Mlle Sophie Hayden, de Boston, qui avait obtenu le 1er prix au concours public pour ce bâtiment : elle a reçu les honoraires d'architecte à 5 0/0, beaucoup d'éloges et de félicitations ; elle venait d'obtenir le diplôme de Technologie de Boston. Une excellente école, dit M. Ph. Spiers du R. I. B. A., fondée sur le meilleur système de France, qui encourage fortement les étudiants à venir passer quelques années, pour compléter leurs études, en Europe, surtout en France.

Le public hésite encore à s'adresser aux femmes pour les grandes affaires ; mais il accepte leur influence pour l'habitation particulière.

Mme Frank Fuller, en terminant, souhaite que l'architecture, tout en respectant le grand enseignement de l'expérience, ne s'attache pas trop à l'inspiration antique et païenne, à celle de l'époque où l'homme était esclave et la femme asservie, ni à celle du moyen âge, époque de violence, de fanatisme et d'intolérance. L'architecture devrait s'inspirer du sentiment moderne, la liberté de l'homme, la dignité de la femme, le respect du travail, l'amour de la justice et la paix universelle.

III. — DU TITRE D'ARCHITECTE DANS LES DIVERS PAYS

Deux communications sont parvenues au secrétariat général : la première de M. *Courau, d'Agen*, intitulée : « Le titre d'architecte dans tous les pays et des moyens de le faire respecter dans l'intérêt de la liberté, de la justice et du progrès international de l'architecture. » L'auteur devant soumettre son étude à sa Société a demandé qu'elle ne soit pas publiée avant d'en avoir reçu l'approbation.

La Société des Architectes diplômés par le gouvernement a envoyé « *le Rapport de M. Louis Bonnier* sur le diplôme d'architecte, lu au Congrès international des architectes de 1897 à Bruxelles ». Ce n'est donc qu'un document dont l'envoi est motivé par la corrélation entre la question du titre d'architecte et du diplôme. Les conclusions sont : « qu'il est utile d'instituer un diplôme d'architecte, mais qu'il n'est pas désirable que le diplôme soit obligatoire, ce qui est absolu étant mauvais ; il ne serait pas bon de créer un demi-diplôme, la valeur du diplôme est celle que lui donnent la valeur et l'autorité des diplômés ».

IV. — L'HABITATION A BON MARCHÉ DANS TOUS LES PAYS

Il n'est parvenu aucun résumé de communication à ce sujet ; mais on pouvait en pressentir une de la *Grande-Bretagne*, et une de *M. Charles Lucas*

qui venait de faire paraître un volume considérable sur la matière. Il sera fait également à ce point de vue une courte conférence par *M. Ducloux* sur les fondations par compression mécanique du sol, et une autre par *deux architectes américains*, membres de l'Institut des architectes américains.

V. — DE LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

COMMUNICATION DE M. ALFRED BOHNSTEDT, CONSEILLER D'ARCHITECTURE A MINDEN EN W., ANCIEN ATTACHÉ A L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE EN FRANCE.

Le dernier Congrès international des architectes, tenu en 1897 à Bruxelles, a unanimement voté une proposition de Me Harmand, conseil juridique de la Caisse de défense mutuelle des Architectes français, ainsi conçue :

« Le Congrès émet le vœu que les dispositions les plus complètes soient prises dans tous les pays pour établir l'inventaire, assurer la conservation définitive et le classement des monuments et des objets d'art qu'ils contiennent, ainsi que des découvertes faites par suite de fouilles.

» Le Congrès souhaite que l'unification des législations existantes soit faite dans le plus bref délai pour assurer ce résultat ».

Tout en nous associant entièrement à la première partie de cette résolution, nous doutons qu'il y ait des chances de faire accepter la dernière partie par les gouvernements. Ceux qui possèdent une loi et un service des monuments historiques bien organisé se refuseraient à les modifier, et les autres tâcheraient de faire encore mieux.

Cependant, on pourrait bien établir certains principes généraux qui se trouvent réalisés dans les meilleures lois existantes, et qui pourraient être introduits dans toute nouvelle législation sur les monuments historiques. Votés et appuyés par un Congrès international de haute autorité et de parfaite compétence en la matière, ils serviraient à vaincre l'opposition, les réticences et les préventions que les projets de loi relatifs à la protection des monuments historiques ne manqueront certainement pas de rencontrer dans le public et dans les corps législatifs. Car bien que l'idée de la conservation des monuments ait conquis beaucoup de terrain au cours de ce siècle, il y a toujours, même parmi les plus instruits, nombre de gens comprenant mal que ces monuments sont un précieux héritage du passé que nous avons le devoir de léguer intact aux futures générations.

Jusqu'à présent, la loi française du 30 mars 1887 est la plus complète et n'a été surpassée par aucune loi, même plus récente, d'un autre pays; elle offre toutes les garanties d'une protection réelle et efficace des monuments.

Cette loi est basée sur le classement.

On ne réussira jamais à donner une définition assez précise et concise de ce qu'il faut entendre par « monument historique ». La loi hongroise du 24 mai 1881 dit : « Sous la désignation monument d'art on entend toute construction sur ou sous terre et ses dépendances ayant la valeur d'un monument artistique ou historique. » Au fond, ce n'est qu'une périphrase, ce n'est pas une définition. Donc, le seul moyen d'indiquer les objets qu'il faut placer sous la protection de la loi, c'est de les énumérer, d'en dresser une

liste complète basée sur un inventaire général de tous les monuments historiques et artistiques du pays.

C'est là un travail énorme dans un pays qui possède une longue histoire. Heureusement, dans la plupart des pays civilisés, on s'est mis à l'œuvre depuis longtemps, et dans beaucoup de pays il existe même un service régulier de relèvement des monuments dont le travail est assez avancé.

L'inventaire achevé, les monuments seront classés, c'est-à-dire déclarés monuments artistiques et placés sous le contrôle de l'État. Cette mesure législative, touchant aux droits de la propriété privée, n'est pas facile à régler, mais elle a donné, en France, les meilleurs résultats. Elle est, du reste, prévue dans la proposition de Me Harmand. Le classement doit comprendre tous les monuments et objets d'art d'origine nationale ou découverts sur un territoire national. Une liste restreinte, au contraire, comme celle de la loi anglaise de 1882 (*Ancient monuments protection act*), peut constituer un danger, parce qu'elle met hors de la loi tous les monuments non classés.

Donc le classement est à adopter comme principe général.

Pour la conservation proprement dite des monuments, les sociétés historiques et archéologiques allemandes, réunies en Congrès l'année passée, ont pris les résolutions suivantes, qui sont également tirées de la loi française, et qui pourraient être généralement acceptées.

1° Un monument immeuble d'un intérêt artistique ou historique, appartenant à l'État ou à une corporation dans le sens du droit public, ne pourra être détruit ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation essentielle ou de modification, ni être sciemment abandonné à la ruine sans le consentement de l'autorité chargée du contrôle.

2° Un objet mobilier d'un intérêt artistique ou historique, appartenant à l'État ou à une corporation dans le sens du droit public, ne pourra être aliéné, restauré, réparé d'une façon essentielle ni modifié sans le consentement de l'autorité chargée du contrôle.

3° Des fouilles archéologiques ou des recherches quelconques ne pourront être entreprises, sur des terrains appartenant à l'État ou à une corporation dans le sens du droit public, sans le consentement de l'autorité chargée du contrôle.

4° Des objets mobiliers d'un intérêt artistique ou historique appartenant à un particulier et en péril sous leur propriétaire actuel, ainsi que des terrains appartenant à un particulier, qui contiennent des monuments, immeubles ou mobiliers d'un intérêt archéologique, pourront être expropriés.

Ajoutons qu'il faut considérer comme un péril, non seulement les actes indiqués dans l'article 2, mais aussi l'exportation hors du pays. Si l'État ne peut interdire toute aliénation d'un objet d'art sans porter atteinte aux droits de la propriété privée, il peut se réserver le droit de préemption, si cet objet est d'origine nationale ou d'un intérêt national. Le principe se trouve déjà dans la fameuse *lex Pacca*, de l'ancien État de l'Église, et dans la loi grecque du 10/22 mai 1834. Naturellement cette règle ne peut pas être étendue à toutes les œuvres des anciens maîtres nationaux ; car on ne voudrait pas anéantir le commerce des antiquités et des objets d'art, qui a le grand mérite d'avoir sauvé beaucoup d'objets qui, autrement, eussent été perdus, et d'avoir contribué à l'étude de l'art ancien ; on ne voudrait pas

non plus mettre les musées et les collectionneurs dans l'impossibilité d'acquérir des œuvres étrangères. Il ne peut s'agir que de chef-d'œuvre, d'œuvres uniques, de précieux souvenirs historiques qui représentent pour ainsi dire un trésor national, et dont la perte serait irréparable.

S'il n'est pas admissible d'exporter un pareil objet sans le consentement de l'autorité supérieure, il n'est pas permis non plus de le faire disparaître. Il existe de riches amateurs qui, jaloux de leurs acquisitions, les enferment et ne les montrent qu'à leurs intimes. Mais il ne faut pas oublier qu'un chef-d'œuvre d'art n'est pas desiné seulement au plaisir de quelques privilégiés ; il doit servir aussi à l'étude des jeunes artistes qu voudraient s'inspirer du génie du maître. C'est pourquoi ces œuvres doivent rester accessibles au public, sinon à la grande foule des curieux, du moins à tous ceux qu'amène un intérêt supérieur. S'il n'y a pas d'inconvénient à ouvrir les portes des palais et des châteaux domaniaux au public, on peut exiger que les anciens immeubles et les collections d'art ou d'histoire appartenant à des particuliers puissent également être visités. De cette façon, il s'exercerait un certain contrôle du public à côté de la surveillance que l'État doit se réserver pour prohiber toute contravention et pour faire valoir ses droits en temps utile.

Pour faire face à tant de charges, l'État doit avoir à sa disposition un crédit porté chaque année au budget. En dehors des frais d'administration pour le service du contrôle, il faudrait une somme beaucoup plus élevée que celle prévue actuellement dans la plupart des budgets, non seulement pour l'entretien et l'achat d'immeubles ou d'objets d'art, mais aussi pour subvenir aux corporations ou établissements incapables de supporter seuls les dépenses de la conservation de leurs monuments. Car c'est en dernier lieu le trésor public qui doit venir à leur aide.

Le moyen le plus puissant de protéger les monuments historiques serait, sans doute, d'intéresser le public. Il faut espérer que l'idée de la conservation gagnera toutes les classes de la population, et tous les efforts tendant à répandre cette idée doivent être encouragés. Les sociétés archéologiques et artistiques qui existent partout sous différents noms et les journaux créés en vue d'éclairer le public sur les intentions et les vues des amis des monuments ont préparé le terrain. On a rapporté au dernier Congrès qu'en Belgique il existe des villes qui se préoccupent non seulement de conserver les monuments, mais encore de conserver des ensembles de monuments. Dans la plupart des autres pays on est loin de cet idéal. Il faudra se tenir pour content si, par les simples mesures législatives que nous avons indiquées, on parvient à protéger les monuments contre le vandalisme de ceux qui veulent tout sacrifier aux besoins de la vie moderne.

BOHNSTEDT

PROPOSITION DE M. LE BARON HENRY DE GEYMULLER DE BADEN-BADEN, ARCHITECTE, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE.

1° Chercher à obtenir des gouvernements des différents pays que dans toutes les écoles pour architectes et ingénieurs, ainsi que dans les établissements où l'on enseigne la construction, les arts décoratifs ou du bâtiment en général, aucun diplôme, brevet ou certificat ne soit délivré, à moins que

l'élève n'ait justifié d'avoir assisté à une séance spéciale et annuelle de l'École, ayant trait au respect dû aux monuments historiques considérés au double point de vue des :

a) Trésors du patrimoine national;

b) Jalons authentiques du développement de l'architecture au point de vue de l'esthétique et des procédés techniques.

On lirait ensuite aux élèves quelque chose d'analogue ou d'identique aux deux Instructions que l'Institut Royal des Architectes Britanniques a publiées en 1865 et revisées en 1888, dont la lecture dure vingt-sept minutes environ. Ils ont pour titre :

c) Conseils généraux aux promoteurs de restaurations;

d) Indications pour ouvriers employés à la réparation et à la restauration d'édifices anciens.

2° Prier les différentes Sociétés d'architectes et d'ingénieurs, de faire leur possible afin de répandre ces notions comme le fait le dit Institut Royal des Architectes Britanniques, en réimprimant toujours les deux susdites « Instructions » dans l'Annuaire qu'il publie annuellement.

Au Congrès des Architectes à Paris en 1889, M. de Geymüller avait déjà esquissé cette proposition, mais, faute de temps, elle n'aboutit pas. Sur sa proposition, la Société pour la Conservation des Monuments historiques Suisse a adopté cette idée et a publié des Instructions analogues.

Cette mesure n'empiète nullement sur le domaine des Institutions pour la Conservation des Monuments historiques, elle leur vient simplement en aide.

VI. — DE L'INFLUENCE DE LA RÉGLEMENTATION ADMINISTRATIVE SUR L'ARCHITECTURE PRIVÉE CONTEMPORAINE

La communication du rapporteur pour l'Allemagne, M. le professeur G. Frentzen, d'Aix-la-Chapelle, n'est pas parvenue; mais il s'était enquis des règlementations étrangères et il y avait tout lieu de compter sur une étude des plus substantielles et documentées.

VIII

LISTE GÉNÉRALE DES SOUSCRIPTEURS

PARIS

1° MEMBRES DONATEURS (1)

(1) Signes abréviatifs : A. D. G. signifie membre de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement. — A. P. Membre de l'Association provinciale. — C. D. M. Membre de la Caisse de défense mutuelle des Architectes. — M. I. Membre de l'Institut. — S. Société des Architectes de... — S. A. C. Société d'Assistance confraternelle des Architectes français. — S. C. Membre de la Société centrale des Architectes français. — S. N. Société nationale des Architectes français. — S. R. Société régionale des Architectes de... — U. S. Union syndicale des Architectes.

MM.

	Fr.	c.
Aynard (Édouard), vice-président de la Chambre des députés, à Paris	100	»
Bartaumieux (Charles), S. C., C. D. M., S. A. C., membre de la Commission d'organisation, à Paris	200	»
Bertrand (Frédéric), président de l'Union des Chambres syndicales du Bâtiment, à Paris	100	»
Bunel (Henri), architecte en chef de la Préfecture de Police, S. C., C. D. M., S. A. C., a Paris	100	»
Chancel (Adrien), A. D. G., S. C., C. D. M., membre du Comité permanent, à Paris	100	»
Charmes (Xavier), M. I., directeur honoraire au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts, à Paris	100	»
Corroyer (Édouard), M. I., S. C., C. D. M., membre de la Commission d'organisation, à Paris	100	»
Coulomb (Alfred), S. C., C. D. M., architecte, à Paris	100	»
A reporter. . . Fr.	900	»

Report. . . Fr. 900 »

MM.

Courtois-Suffit (Octave), A. D. G., S. C., C. D. M., vice-président de la Commission d'organisation. . . . . 100 »

Daumet (Honoré), M. I., A. D. G., S. C., C. D. M., membre de la Commission d'organisation, à Paris. . . . . 100 »

Davoust (Léon), S. C., C. D. M., secrétaire de la S. des A. D. G., à Paris . . . . . 100 »

Duchatelet (Édouard), vice-président de la S. C., C. D. M., membre de la Commission d'organisation, à Paris . . . . . 100 »

Dumont (Édouard), S. C., C. D. M., à Paris . . . . . 100 »

Friesé (Paul), S. C., S. A. C., à Paris . . . . . 100 »

Grandpierre (Henri), S. C., S. A. C., à Paris . . . . . 100 »

Harmand (Georges), avocat à la Cour d'appel, à Paris, conseil judiciaire de la S. C. et de la C. D. M. . . . . 100 »

Lalanne (Albert), vice-président de la S. C. et secrétaire de la C. D. M. 100 »

Lequeux (Jacques), S. C., C. D. M., à Paris . . . . . 100 »

Lucas (Charles), S. C., S. A. C., membre du Comité permanent, secrétaire général de la C. D. M., vice-président de la Commission d'organisation, à Paris . . . . . 100 »

Moyaux (Constant), M. I., A. D. G., S. C., C. D. M., à Paris . . 100 »

Nizet (Charles), C. D. M., trésorier de la S. C., à Paris. . . . . 100 »

Normand (Alfred), M. I., A. D. G., président de la Commission d'organisation, président de la S. C. et de la C. D. M., à Paris . . 100 »

Olive (Gustave), secrétaire-rédacteur de la S. C., C., D. M. à Paris 100 »

Parent (Louis), S. C., C. D. M., à Paris. . . . . 100 »

Pelletier (Eugène), avoué près le Tribunal civil de la Seine, membre du Conseil judiciaire de la S. C. et de la C. D. M., à Paris . . . . . 100 »

Poupinel (J.-Maurice), A. D. G., S. C., C. D. M., S. A. C., membre du Comité permanent, secrétaire général, à Paris . . . . . 100 »

Pucey (Henri), S. C., C. D. M., secrétaire de la Commission d'organisation, à Paris . . . . . 100 »

Société centrale des Architectes français, à Paris . . . . . 3.000 »

Délégué : L.-C. Boileau, à Paris.

Caisse de Défense mutuelle des architectes, à Paris . . . . . 500 »

Délégué :

Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, à Paris 100 »

Délégué : H. Deglane, président.

Société nationale des Architectes de France, à Paris . . . . . 100 »

Délégué :

Société amicale des Anciens Élèves de l'École spéciale d'Architecture, à Paris . . . . . 100 »

Délégué : Camille Pérat, président.

Vaudremer (Émile), M. I., A. D. G., S. C., C. D. M., membre de la Commission d'organisation, à Paris . . . . . 100 »

A reporter. . . Fr. 6.700 »

Report. . . Fr. 6.700 »

PARIS ET DÉPARTEMENT DE LA SEINE

2° MEMBRES ADHÉRENTS

MM.

ALINOT (Philippe), U. S., S. N., S. A. C.	25	»
ARNAUD (Édouard), A. D. G., S. C.	25	»
BENOUVILLE (Léon), architecte du Gouvernement, S. C., U. S., S. A. C.	25	»
BERGER (Marcel), A. D. G., à Paris	25	»
BERGOUNIOUX (Maurice), U. S.	25	»
BERTRAND (Émile), A. D. G., S. C., C. D. M.	25	»
BERTRAND (Ernest), S. C., C. D. M.	25	»
BESNARD (Alfred), S. C., S. A. C., C. D. M.	25	»
BIEHLER (Joseph), S. C., à Paris	25	»
BOBIN (Prosper), architecte du Gouvernement, A. D. G., S. C., S. A. C.	25	»
BOCAGE (Adolphe), S. C., C. D. M., à Paris	25	»
BONPAIX (Alphonse), avocat à la Cour d'appel, conseil judiciaire des A. D. G.	25	»
BONPAIX (Paul), S. C., C. D. M.	25	»
BOUHON (Fréderic), S. N., S. A. C.	25	»
BOUVARD (Joseph), S. C., C. D. M., directeur des Services d'architecture de la Ville de Paris et de l'Exposition universelle de 1900, à Paris	25	»
BOUWENS, V.-D. BOYEN (Richard), A. D. G., S. C., C. D. M.	25	»
BOUWENS, V.-D. BOYEN (William), S. C., C. D. M.	25	»
BRUN (C.-V.), S. N.	25	»
CHAINE (Henri), architecte du Gouvernement, U. S.	25	»
CHAMPION (Henri), architecte voyer de la Ville de Paris, S. C., C. D. M.	25	»
CHARPENTIER (Théodore), S. C., C. D. M.	25	»
CHARTIEAU (Jules), S. C., C. D. M., à Paris	25	»
CHASTEL (Eugène)	25	»
CHEDANNE (Georges), architecte du Gouvernement, A. D. G., S. C., C. D. M.	25	»
CHILLIET (Pierre)	25	»
CHRISTIE (Georges), S. N., S. A. C.	25	»
CONCHON père	25	»
CONCHON fils	25	»
A reporter. . . Fr.	7.400	»

Report. . . Fr. 7.400 »

MM.

Conin (Casimir).	25	»
Coulomb fils (Maurice), à Paris.	25	»
Crivelli (Gabriel), S. C.	25	»
Dalbin (Georges), S. C.	25	»
Daubert (Eugène), S. C., C. D. M.	25	»
Daubourg (Léon), S. C., C. D. M.	25	»
Daunay (Gaston), S. C., C. D. M.	25	»
Dauvergne (Louis), S. C., C. D. M.	25	»
Degeorge (Hector), S. C., C. D. M., S. A. C.	25	»
Delaage (Henri), S. C., C. D. M., S. A. C.	25	»
Delisle (Jules), U. S.	25	»
Denis (Paul).	25	»
Desbois (Victor), S. C., C. D. M.	25	»
Desjardins (Louis), S. N., S. A. C.	25	»
Despras (Jules), U. S.	25	»
Ducloux (Amédée), à Paris.	25	»
Dupard (René), architecte du Gouvernement, A. D. G., C. D. M.	25	»
Dupuy (Charles), architecte du Gouvernement, S. C., C. D. M. .	25	»
Dutocq (Victor), à Neuilly-sur-Seine	25	»
Étienne (Lucien), S. C., C. D. M., S. A. C.	25	»
Eustache (Henri), A. D. G., à Paris	25	»
Farochon (Paul), U. S.	25	»
Faure (Édouard), S. C., C. D. M.	25	»
Fernoux (Henri), Président de la Société nationale, S. A. C . .	25	»
Feuneuille (Albert), U. S., C. D. M.	25	»
Fiquet (Alphonse), S. C., C. D. M., S. A. C., à Paris.	25	»
Galeron (Albert), A. D. G.	25	»
Gallian (Jules), S. C., C. D. M., S. A. C.	25	»
Garot (Émile), S. C., C. D. M.	25	»
Garriguenc (Auguste), S. C., C. D. M.	25	»
Gautrin (Adolphe), S. C.	25	»
George (Léopold), S. C., C. D. M., S. A. C.	25	»
Giboz (Jules), S. N., S. A. C..	25	»
Girault (Charles), architecte du Gouvernement, A. D. G., S. C.	25	»
Goblet (Étienne), U. S.	25	»
Godet (Émile), S. C., C. D. M.	25	»
Godin (Louis), S. N.	25	»
Gonnet (Antoine).	25	»
Gout (Paul), architecte du Gouvernement, U. S.	25	»
Gravigny (Ulysse), architecte de la Ville de Paris, S. C.	25	»
Grosset-Magagne (Gaston), S. N.	25	»
Güet (Georges), architecte du Gouvernement.	25	»
Guilbert (Albert), A. D. G., S. C., C. D. M.	25	»
Guy (Raphaël), A. D. G.	25	»
Hénard (Eugène), A. D. G., S. C.	25	»
Heneux (Paul), S. C.	25	»

A reporter. . . Fr. 8.550 »

Report. . . Fr. 8.550 »

MM.

Hermant (Achille), membre de la Commission d'organisation, S. C., C. D. M.	25	»
Hermant (Jacques), A. D. G., S. C., C. D. M.	25	»
Hodanger (Maurice), S. C.	25	»
Houssin (Félix), S. N., S. A. C.	25	»
Jacob (Émile), S. C., C. D. M., U. S.	25	»
Jalabert (Auguste), architecte voyer de la Ville de Paris, A. D. G., C. D. M.	25	»
Jandelle (Émile), S. C., C. D. M., U. S., S. A. C.	25	»
Joliveau (Gabriel), S. C., C. D. M.	25	»
Jourdain (Frantz), S. C., C. D. M., S. A. C., membre de la Commission d'organisation, membre de la Société des Gens de Lettres.	25	»
Labrouste (Léon), architecte du Gouvernement, membre de la Commission d'organisation, S. C., C. D. M., U. S	25	»
Lacau (Louis), S. C., C. D. M.	25	»
Laffont (Antoine), A. D. G., à Paris.	25	»
Lafollye (Paul), A. D. G., C. D. M.	25	»
Lafore (Gaston), A. D. G., à Paris	25	»
Lallemand (Léon), S. C., C. D. M.	25	»
Laloux (Victor), architecte du Gouvernement, A. D. G., S. C., C. D. M	25	»
Landry (Paul), S. C., C. D. M.	25	»
Laureau (Léon), S. C., à Paris.	25	»
Lautier (Léon), S. C., A. P., à Paris	25	»
Le Chatelier (Georges), A. D. G., S. C., C. D. M.	25	»
Leclerc (Albert), S. C., C. D. M.	25	»
Lecomte (Gustave), S. C., C. D. M.	25	»
Lecq (Edouard), architecte.	25	»
Legendre (Paul), S. C., C. D. M.	25	»
Legendre (Léon), A. D. G., C. D. M.	25	»
Legriel (Paul), A. D. G., S. C., C. D. M.	25	»
Leleux (Pl.), architecte.	25	»
Limal (Henri), U. S.	25	»
Lisch (Juste), architecte du Gouvernement, S. C.	25	»
Longfils (Emile), architecte voyer de la Ville de Paris, A. D. G., C. D. M.	25	»
Louvet (Albert), A. D. G.	25	»
Maistrasse (Alexandre), A. D. G., S. C.	25	»
Marcel (Alexandre), architecte du Gouvernement, A. D. G., S. C., C. D. M., U. S.	25	»
Marquet (Louis-Pierre), A. D. G., S. C., C. D. M.	25	»
Mathéi (Jules).	25	»
Mayet (Ernest), S. C.	25	»
Mewès (Charles), A. D. G., S. C., C. D. M.	25	»
Michel (Charles), à Paris.	25	»
Morin-Goustiaux (Georges), A. D. G., S. C.	25	»
A reporter. . . Fr.	9.325	»

Report. . . Fr. 9.525 »

MM.

Morize (Julien), inspecteur des Travaux du département de la Seine, S. C. . . . . 25 »
Mottar (Ferdinand), A. D. G., S. C. . . . . 25 »
Mülle (Édouard), ancien conseiller à la Cour d'appel, professeur à l'École des Beaux-Arts. . . . . 25 »
Naudin (Charles), S. C., C. D. M . . . . . 25 »
Nenot (Henri), M. I., A. D. G., S. C. . . . . 25 »
Nivert (Pierre), avoué à la Cour d'Appel, conseil judiciaire de la C. D. M. . . . . 25 »
Pascal (J.-L.), M. I., inspecteur général des Bâtiments civils, A. D. G., S. C., C. D. M.. . . . . 25 »
Pellechet (Jules), S. C., C. D. M. . . . . 25 »
Pellechet (Auguste), A. D. G. . . . . 25 »
Pergod (Ernest), S. C. . . . . 25 »
Pillet (Jules), S. C., C. D. M., professeur à l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts . . . . . 25 »
Planat (Paul), directeur du journal *la Construction moderne*. . . 25 »
Plumet (Charles), U. S. . . . . 25 »
Pouillet (Eugène), avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien bâtonnier.. . . . . 25 »
Presle (Joanny), U. S., S. N., S. A. C. . . . . 25 »
Quillen (Raymond), U. S., S. N. . . . . 25 »
Raban (Théophile), S. C. . . . . 25 »
Ranchon (Georges), S. C., C. D. M. . . . . 25 »
Rastoin (Jérôme), S. C., C. D. M. . . . . 25 »
Raulin (Gustave), architecte du Gouvernement, S. C., C. D. M. . 25 »
Redon (Gaston), architecte du Gouvernement, A. D. G.. . . . . 25 »
Ricadat (Paul), vice-président de la Société des anciens élèves de l'École spéciale d'architecture . . . . . 25 »
Rich (Victor), S. C. . . . . 25 »
Richardière (Charles), président de la Compagnie des agréés au Tribunal de commerce, conseil judiciaire de la S. C. et de la C. D. M. . . . . 25 »
Robert (Charles), avocat à la Cour d'appel, conseil judiciaire des A. D. G . . . . . 25 »
Roussi (Georges), secrétaire de la Commission d'organisation, A. D. G., S. C. . . . . 25 »
Roux (François), architecte du Gouvernement, S. C., C. D. M.. . 25 »
Rozet (Gaston), S. C., C. D. M.. . . . . 25 »
Saladin (Henri), architecte du Gouvernement, A. D. G., S. C., C. D. M., S. A. C.. . . . . 25 »
Sauvageot (Louis), architecte du Gouvernement, U. S. . . . . 25 »
Seglas (Léopold), S. C., C. D. M. . . . . 25 »
Sibien (Armand), architecte-voyer de la Ville de Paris, S. C., U. S. 25 »
Siffert (Louis). . . . . 25 »
Société libre des beaux-arts. Morse, trésorier. . . . . 25 »

A reporter. . . Fr. 10.375 »

Report. . . Fr. 10.375

MM.

Société Union syndicale des architectes français.
Délégué : Louzier (Sainte-Anne), président, architecte en chef des Monuments historiques . . . . . 25 »
Soudée (Antoine), architecte honoraire de la ville de Paris, S. C., C. D. M 25
Tanquerel (Constant), architecte-voyer de la ville de Paris, S. C. 25 »
Thominot (Gustave). . . . . 25 »
Tissandier (Albert), S. C. . . . . 25 »
Tournaire (Albert), A. D. G., S. C. . . . . 25 »
Trélat (Émile), directeur de l'École spéciale d'architecture, ancien député de Paris, S. C. . . . . 25 »
Troppey-Bailly C. S. . . . . 25 »
Vaillant (Alcide), S. C., C. D. M., U. S. . . . . 25 »
Vaudoyer (Alfred), S. C., U. S. . . . . 25 »
Villevieille (Paul), S. C. . . . . 25 »
Voute (Albert) . . . . . 25 »
Wallon (Paul), A. D. G., S. C., C. D. M., S. A. C. . . . . 25 »

DÉPARTEMENTS

MEMBRES DONATEURS

MM.

Batigny (Jules), S. C., C. D. M., S. R., architecte du Gouvernement, à Lille (Nord). . . . . 100 »
Beignet (Auguste), C. D. M., S. R., membre de la Commission d'organisation, vice-président de la S. C., à Angers (Maine-et-Loire) . . . . . 100 »
Bellemain (André), S. C., C. D. M., S. A. C., A. P., S. R., membre de la Commission d'organisation, à Lyon (Rhône) . . . . . 100 »
Bissuel (Édouard), S. C., C. D. M., membre de la Commission d'organisation, vice-président de l'A. P., président de la S. académique d'architecture de Lyon, à Lyon (Rhône) . . . . . 100 »
Desjardins (Paul), S. C., C. D. M., S. A. C., vice-président de la S. académique d'architecture de Lyon, à Lyon. . . . . 100 »
Newnham (Alfred), S. C., C. D. M., S. A. C., secrétaire de la commission d'organisation, vice-président de la S. R. du Nord de la France, à Lille (Nord). . . . . 100 »
Paugoy (Ernest), S. C., C. D. M., S. A. C., A. P., S. R., membre de la Commission d'organisation, président d'honneur de l'A. P. et de la S. des Bouches-du-Rhône, à Marseille (Bouches-du-Rhône) . . . . . 100 »
Perrin (Ste-Marie), S. C., C. D. M., A. P., S. R., architecte correspondant de l'Institut à Lyon (Rhône) . . . . . 100 »

A reporter. . . Fr. 11.500 »

Report. . . Fr. 11.500 »

MM.

ROGNIAT (Louis), S. C., C. D. M., A. P., S. R., professeur à Lyon (Rhône) . . . . . 100 »

ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS, à Versailles (Seine-et-Oise) . . . . . 100 »
(Président : M. F. BLONDEL, de Versailles.)

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON, à Lyon (Rhône) . . 100 »
(Délégué : M. Ed. BISSUEL, de Lyon).

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DES BOUCHES-DU-RHÔNE, à Marseille (Bouches-du-Rhône) . . . . . 100 »
(Délégué : M. J. HUOT, de Marseille.)

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DES ARCHITECTES DU MIDI DE LA FRANCE, à Toulouse . . . . . 100 »
(Président : M. E. GUITARD, de Toulouse.)

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE NANTES, à Nantes. . . . . 100 »
(Délégué : M. CLERICEAU, de Nantes.)

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DES ARCHITECTES DU NORD DE LA FRANCE, à Lille (Nord) . . . . . 100 »
(Président : M. VANDENBERGH, de Lille.)

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE L'OISE, à Beauvais (Oise). . . . . 100 »
(Délégué : M. Frédéric BEAUVAIS.)

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DU PUY-DE-DOME, CANTAL ET HAUTE-LOIRE 100 »
(Délégué : M. ROUCHON, à Clermont-Ferrand.)

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE SEINE-ET-MARNE (Melun) . . . . . 100 »
(Délégué : M. Victor BAUSTERT, de Melun.)

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE SEINE-ET OISE, à Versailles (Seine-et-Oise). . . . . 100 »
(Délégué : M. Albert PETIT, à Versailles.)

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE LA TOURAINE, à Tours (Indre-et-Loire. 100 »
(Président : M. H. PRATH, de Tours.)

MEMBRES ADHÉRENTS

MM.

AÏVAS, (Alexandre), S. C., C. D. M., S. R., à Angers . . . . . 25 »

ALARD (Jules), secrétaire de l'A. P., C. D. M., S. R., à Reims . . 25 »

ALLEMAND (Firmin), inspecteur des Monuments historiques, A. P., S. R., C. D. M., à Vienne (Isère) . . . . . 25 »

AUBRY (Auguste), A. P., S. R., à Vienne (Isère). . . . . 25 »

BAERT (Albert), architecte agrégé des Bâtiments civils, S. R., Lille 25 »

BARDON (Ernest), architecte du Gouvernement, président de la S. R., Limousin-Angoumois-Périgord, vice-président de l'A. P. S. C., C. D. M., S. A. C., Tulle. . . . . 25 »

BARRE (Paul), président de la S. de la Seine-Inférieure, A. P., S. R., Rouen. . . . . 25 »

A reporter. . . Fr. 12.875 »

Report. . . Fr. 12.875 »

MM.

Barré (Eugène), vice-président de la S. de l'Anjou, Angers . . 25 »
Bayard (Henri), S. R., Bordeaux . . . . . 25 »
Bécheret (Marc), à Viviers. . . . . 25 »
Benoit (Louis), architecte ordinaire des monuments historiques, A. P., S. R., S. C., C. D. M., S. A. C., Lyon . . . . . 25 »
Besnard (Paul), architecte départemental, inspecteur diocésain et des monuments historiques, secrétaire général de la S. A. C., A. P., S. R., Soissons . . . . . 25 »
Beutter (Constant), S. R., Lyon . . . . . 25 »
Blondel (Frantz), S. C., vice-président de la Commission d'organisation, président de l'A. P., président de la S. A. C., C. D. M., à Versailles (Seine-et-Oise). . . . . 25 »
Bourgon (Désiré), vice-président de la S. R. des architectes de l'Est de la France, S. C., U. S., Nancy . . . . . 25 »
Brémont (Laurent), A. P., S. R., Châlons-sur-Marne. . . . . 25 »
Breuillier (Bélisaire), A. P., S. R., Saint-Germain-en-Laye . . 25 »
Brunette (Ernest), A. P., S. R., C. D. M., Reims. . . . . 25 »
Camel (Léopold), A. P., S. R., Melun. . . . . 25 »
Carlier (Léopold), A. P., C. D. M., S. A. C.. . . . . 25 »
Changarnier (Emile), architecte des monuments historiques, secrétaire de l'A. P., S. R., S. C., C. D. M., U. S., Chalon-sur-Saône. 25 »
Chénevier (Paul), architecte des monuments historiques, S. C., C. D. M., S. R., Verdun . . . . . 25 »
Chevalet (Joseph), A. P., S. R., C. D. M., Lyon. . . . . 25 »
Chomel (Augustin), A. P., S. R., S. A. C., Lyon . . . . . 25 »
Corbineau (Paul), A. D. G., A. P., S. R., C. D. M., S. A. C., architecte de la ville, La Rochelle. . . . . 25 »
Cotton (Auguste), A. P., S. R., C. D. M., S. A. C., La Rochelle. 25 »
Courau (Albert), architecte de la ville de Nérac, A. P., S. R., C. D. M., S. A. C., Agen . . . . . 25 »
Couty (Alexandre), architecte de la ville de Châtellerault, S. C., C. D. M., A. P., S. R. . . . . 25 »
Dauvergne (Henry), A. P., S. A. C., S. R., Châteauroux . . . . 25 »
Debens (Henri), A. P., S. R., Montpellier . . . . . 25 »
Deleforterie (Paul), S. R., Amiens . . . . . 25 »
Denize (Noël), S. R., Lillebonne . . . . . 25 »
Deperne (Charles), S. R., Lille. . . . . 25 »
Desmarest (Jules), S. R., Carcassonne . . . . . 25 »
Dubos (Adrien), S. C., C. D. M., S. R., Angers. . . . . 25 »
Dubuisson (Antoine), ancien président de la S. R. du Nord de la France, S. C., S. R., Lille (Nord). . . . . 25 »
Esnault (Eugène), S. R., Angers. . . . . 25 »
Etève (Paul), A. D. G., S. R., S. C., C. D. M., Nantes. . . . . 25 »
Ferret (Tony), architecte du Gouvernement et du département, vice-président de la S. R. de Saône-et-Loire-Ain-Jura, A. P., Bourg-en-Bresse . . . . . 25 »

A reporter. . . Fr. 13.675 »

Report. . . Fr. 13.675 »

MM.

Fleury (Auguste), architecte honoraire, A. P., S. R., Rouen . . 25 »
Gardin (A.), S. R , S. A. C., La Bourboule . . . . . 25 »
Genay (Ferdinand), architecte ordinaire des édifices diocésains, S. C., S. R., S. A. C , Nancy. . . . . 25 »
Gerald de Faye (Frédéric), U. S., S. N., S. A. C., Melun . . . . 25 »
Gerand (Georges), ancien président de la S. R. de Bordeaux, S. C., C. D. M., Bordeaux . . . . . 25 »
Gibert (Émile), S. R., Montauban. . . . . 25 »
Gilles-Deperrière (Émile), S. C., S. R., Angers. . . . . 25 »
Gosset (Alphonse), A. P., S. R., S. C., C. D. M., Reims. . . . . 25 »
Gosset (Paul), S. C., S. A. C., Alger . . . . . 25 »
Goujon (Alexandre), S. R., C. D. M., Angers. . . . . 25 »
Gozier (Charles), A. P., S. R., C. D. M., Reims . . . . . 25 »
Grillet (Stéphane), architecte de la ville de Nantua, A. P., S, R. 25 »
Guiminel (Louis), A. P., S. R., S. C., C. D. M., Avignon . . . . 25 »
Hottot (Émile), architectede la ville de Lagny, A. P., S. R., C. D. M. 25 »
Jasson (Albert), A. D. G., S. C., C. D. M., S. R., Nancy. . . . . 25 »
Jeannet (Albert), A. P., S. R., Chalon-sur-Saône . . . . . 25 »
Kalas (Ernest), A. P., S. R., S. A. C., Reims . . . . . 25 »
Lacombe (Ernest), A. D. G., S. C., C. D. M., S. R., Bordeaux . . 25 »
Lamy (L), A. P., S. R., Reims. . . . . 25 »
Laumailler (Albert), A. P., C. D M., S. A. C., Caen. . . . . 25 »
Legœur (Edouard), vice-président de la S. de la Seine-Inférieure. A. P., C. D. M., S. A. C , Rouen . . . . . 25 »
Lefort (Lucien), architecte chef du département et des monuments historiques, vice-président de l'A. P., U. S., S A. C., Rouen. . 25 »
Lewicki (Edouard), S.C., Beuzeval-Houlgate. . . . . 25 »
Liberge (Louis), S. R., C. D. M., à Nantes . . . . . 25 »
Loquet (Georges), architecte du Gouvernement, président de la S.R. du Poitou et de la Saintonge, A.P., S. C., C.D.M., S.A.C., La Roche-sur-Yon. . . . . 25 »
Loyau (Th.), A.D.G., S. R., Maisons-Laffitte . . . . . 25 »
Luson (Théophile), S. C., C. D. M., S. R., S. A. C., Angers. . . 25 »
Maillard (Jean-Baptiste), S. C., S. R., S. A. C., Tourcoing. . . . 25 »
Marmottin (Jules), président de la Société des architectes de Seine et-Marne, architecte du département, S. C., C. D. M., S. R., S. A. C., à Coulommiers (Seine-et-Marne). . . . . 25 »
Martenot (J.-B.), vice-président de la S. de Rennes. M. I., S. R., S. C., C. D. M., Rennes . . . . . 25 »
Méot (Henry), S. C., C. D. M., S. R., Langres . . . . . 25 »
Meunier (Charles), à Saint-Claude . . . . . 25 »
Minvielle (Ernest), S. R., S. C., C. D. M., Bordeaux . . . . . 25 »
Mollet (Victor), A. D. G., S. R., C. D. M., Lille . . . . . 25 »
Mondet (Jules), S. G., C. D. M., S. R. . . . . 25 »
Morel (Jean), S. R., Dunkerque . . . . . 25 »
Mougenot (Louis), A. D. G., C. D. M., S. R., Épinal . . . . . 25 »

A reporter. . . Fr. 14.600 »

Report. . . Fr. 14.600 »

MM.

Mourcou (Auguste), secrétaire général de la S. du Nord de la France, S. C., C. D. M., S. A. C., Lille . . . . . 25 »
Pasquet (Albert), architecte de la ville, A. P., S. R., C. D. M., Cosne . . . . . 25 »
Passard (Henri), S. C., C. D. M., Châteaudun. . . . . 25 »
Pavin de Lafarge, à Viviers . . . . . 25 »
Percilly (Antoine), A. P., S. R., Vichy . . . . . 25 »
Perrin (Prosper), A. P., S. R., C. D. M., Lyon . . . . . 25 »
Peyron (Louis), A. P., S. R., C. D. M., S. A. C., Marseille. . . . 25 »
Pinchard (Adrien), A. P., S. R., S. A. C., Mâcon . . . . . 25 »
Pinchon (Lucien), S. R., S. N., Le Havre . . . . . 25 »
Platel (Émile), S. C., S. R., Le Havre . . . . . 25 »
Platel (Eugène), S. R., C. D. M., Le Havre . . . . . 25 »
Prath (Henri), architecte du département, président de la S. de la Touraine, S. C., U. S., S. A. C., Tours . . . . . 25 »
Préponnier (Georges), architecte honoraire du département, A. P., S. R., C. D. M., U. S., S. A. C., Angoulême. . . . . 25 »
Richard (Pierre), S. C., C. D. M., S. R., à Lyon. . . . . 25 »
Richez (Alfred), S. R., S. C., C. D. M., Valenciennes. . . . . 25 »
Ridel (Léopold), architecte ordinaire des monuments historiques, S. C., C. D. M., U. S., Laval. . . . . 25 »
Rivière (Jules), Toulon . . . . . 25 »
Rousseau (Léon), A. D. G., Sens . . . . . 25 »
Sarton (Hippolyte), secrétaire général de l'A. P., S. R., S. A. C., Versailles . . . . . 25 »
Société des architectes de l'Anjou . . . . . 25 »
(Délégué : M. Tendron (Léon).
Société des architectes de l'Aube . . . . . 25 »
(Délégué : M. Baudelle, à Troyes.)
Société régionale des architectes du centre de la France. . 25 »
(Président : E. Bussière, à Bourges.)
Société des architectes du département de la Loire . . . . . 25 »
(Délégué : M. Neel, à Saint-Étienne.)
Société des architectes de la Marne . . . . . 25 »
(Délégué : L. Gillet, à Châlons-sur Marne.)
Société régionale des architectes du Poitou et de la Saintonge . 25 »
(Président : G. Loquet, à La Roche-sur-Yon.)
Société des architectes de Rennes . . . . . 25 »
(Délégué : M. Martenot, J. B., à Rennes).
Société régionale des architectes de Saone-et-Loire, de l'Ain et du Jura . . . . . 25 »
(Président : M. Pinchard (Adrien).
Société des architectes de la Seine-Inférieure. . . . . 25 »
(Président : M. Barre (Paul).
Société des architectes de l'Yonne . . . . . 25 »
(Délégué : M. Fijalkowski (Ladislas), président.)

A reporter. . . Fr. 15.325 »

Report. . . Fr. 15.325 »

MM.

THIBEAU (Ernest), A. D. G., S. C., S. R., S. A. C., à Roubaix. . 25 »
THIÉROT (Édouard), inspecteur diocésain, président d'honneur de la S. de la Marne, A. P., S. R., Reims . . . . . 25 »
TOUZIN (Albert), vice-président de la S. R. de Bordeaux et du Sud-Ouest, Bordeaux . . . . . 25 »
TROUMP (Engène), vice-président de l'A. P., président de la S. des Bouches-du-Rhône, C. D. M., S. A. C., Marseille. . . . . 25 »
VALLAIS (E.), S. R., Angers. . . . . 25 »
VANDENBERGH (Émile), président de la S. R. des architectes du Nord de la France, S. C., C. D. M., S. A. C., Lille. . . . . 25 »
VAN MOÉ (Adolphe), S. R., Rosendaël . . . . . 25 »
VELÉ (Alexandre), S. R., Angers . . . . . 25 »
VILAIN (Paul), secrétaire adjoint de la S. R. du Nord de la France, C. D. M., Lille . . . . . 25 »
VILDIEU (Henri), chef du service d'Architecture au Tonkin, à Hanoï 25 »

ÉTRANGER

MEMBRES DONATEURS

Allemagne.

MM.

BÖCKMANN (W.), conseiller royal, C. S. C., à Berlin. . . . . 100 »
ENDE (Hermann), professeur-président de l'Académie royale des Beau-Arts, à Berlin. . . . . 100 »
FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS ALLEMANDES D'ARCHITECTES ET D'INGÉNIEURS (Délégué : M. Stübben, président). 100 »
GEYMULLER (baron Henry de), architecte, membre correspondant de l'Institut de France, C. R. I. B. A., à Baden-Baden . . . 100 »

Belgique.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE, à Bruxelles . . . 100 »
(Délégué : M. MAUKELS, président.)
THIRION (Charles), architecte communal, à Verviers . . . . . 100 »

A reporter. . . Fr. 16.175 »

Report. . . Fr. 16.175 »

États-Unis d'Amérique.

INSTITUT DES ARCHITECTES AMÉRICAINS, (A. I. A.) . . . . . 100 »
(Délégué : VAN BRUNT (Henry), (A. I. A.), à Kansas City.

Grande-Bretagne.

MM.

CATES (Arthur), ancien vice-président du R. I. B. A., membre correspondant de la S. C., à Londres . . . . . 100 »
FLORENCE (Henry), ancien vice-président du R. I. B. A., à Londres 100 »

Pays-Bas.

M. SALM, président de la Société pour la propagation de l'architecture, à Amsterdam . . . . . 100 »

Suède.

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE STOCKHOLM . . . . . 100 »
(Délégué : M. PROF, I. G., Clason.)

MEMBRES ADHÉRENTS

Allemagne (1).

MM.

AENGENEYNDT, Stadtbau inspector, à Hanovre . . . . . 25 »
*ARNOLD (Maximilien), Baumeister, à Berlin, B. A. V. . . . . 25 »
*ASTER (George), architecte, à Dresden-Loschwitz. . . . . 25 »
*BETTCHER (Louis), Conseiller impérial des bâtiments des postes en Alsace-Lorraine, à Strasbourg. . . . . 25 »
*BOHNSTEDT (Alfred), architecte en chef du gouvernement de Minden, à Minden . . . . . 25 »
BRIX (Joseph), Baurath., à Wiesbaden . . . . . 25 »

A reporter. . . Fr. 16.825 »

(1) Les membres de la Fédération des Sociétés allemandes d'architectes et ingénieurs sont marqués d'un astérique.

Report. . . Fr. 16.825 »

MM.

*Buddeberg (Carl), Postbau Inspector, à Strasbourg . . . . . 25 »
*Buttner (Georges), R. Landbau Inspector, à Erfurt . . . . . 25 »
Clémen, Prof. Doct., à Dusseldorf. . . . . 25 »
*Eberhard, architecte, à Cologne. . . . . 25 »
*Erben (Wilhelm), architecte, à Cologne. . . . . 25 »
Erkens (Gisbert), architecte, à Cologne . . . . . 25 »
*Fellenberg (Carl), architecte, à Cologne . . . . . 25 »
*Gelbcke (Ferdinand), Eisenbahn Bauinspector, à Ratibor. . . . 25 »
Gelius (Adolf), architecte, à Mayence. . . . . 25 »
Gérard (C.), Regierungs Baumeister, à Berlin . . . . . 25 »
Haas (Gerard), architecte, à Cologne . . . . . 25 »
*Hagn (H.), Ingénieur, à Hambourg. . . . . 25 »
*Hasse (Franz), Baurath, à Siegburg . . . . . 25 »
Huser (Alfred), architecte, à Obercassel. . . . . 25 »
Jansen (H.), architecte, à Aachen. . . . . 25 »
*Karch (G.-A), architecte, à Manheim . . . . . 25 »
*Kayser (Horst.-Fred.), Landbauinspektor, à Dresde . . . . . 25 »
Kindler (Hugo), architecte, à Posen . . . . . 25 »
*Kleefisch, Stadtbau Inspector, à Cologne. . . . . 25 »
*Knoblauch (Gustave), Baumeister, à Berlin, S. W. . . . . 25 »
Kreycnhagen (Wilhelm), architecte, à Cologne. . . . . 25 »
Lölgen (Joseph), à Cochem . . . . . 25 »
*Mallebrein (Joseph), Regierungsbaumeister, à Karlsruhe . . . 25 »
*Maniewski (Joseph), Polizei Baumeister, à Cologne . . . . . 25 »
*Melzer (H.), architecte, à Dresde . . . . . 25 »
Meyer (Carl), architecte, à Münster, I. W. . . . . 25 »
*Möbius (Richard), Stadtbaumeister, à Dresde. . . . . 25 »
*Müller (Joseph), architecte, à Strasbourg . . . . . 25 »
Müller (Carl-Fried), architecte, à Berlin. . . . . 25 »
*Nebelung (Carl), Stadtbau Inspector, à Strasbourg . . . . . 25 »
*Otzen (Johannes), professeur et Geheimer Rath Sénateur de l'Académie royale des Arts de Berlin, à Berlin. . . . . 25 »
*Radhoff (B.), Konigl. Baurath, à Geldern . . . . . 25 »
*Reissbrodt (M.), Konigl. Bau-Inspector, à Berlin, S. W. . . . 25 »
*Schott (Carl), ingénieur, à Cologne. . . . . 25 »
*Schuppan (P.), Post Baurat, à Hambourg. . . . . 25 »
*Schulze (Otto), Stadt-Baurath, à Wesel-sur-Rhin . . . . . 25 »
*Schwenzow (Paul), à Unkel-sur-Rhin. . . . . 25 »
*Sommerschuh, architecte, à Dresden. . . . . 25 »
Szydlowski (Hermann), architecte, à Köln . . . . . 25 »
*Trimborn (M.), Kreis Bauinspektor, à Hersfeld . . . . . 25 »
Verlohr (August), Reg. Baufuhrer, à Barmen. . . . . 25 »

A reporter. . . Fr. 17.850 »

Report . . . . . 17.850 »

Sociétés

Société des Architectes de Berlin . . . . . 25 »
Délégué : M. Hinckeldeyn (Ch.), architecte, directeur en chef, au ministère des Travaux publics.

Société des Ingénieurs et Architectes de Cologne . . . . . 25 »
Délégué : M. Carl Kaaf, architecte, à Cologne.

Société des Architectes et Ingénieurs du Bas-Rhin et de la Westphalie, a Cologne . . . . . 25 »
Délégué : M. Stübben (Joseph), geheimer Baurath, ancien échevin de la ville de Cologne.

Autriche

MM.

Architekten Club Genossenchaft der bildenden Künstler Wiener. 50 »
Ekielski (Ladislas), professeur des Beaux-Arts, à Cracovie . . . 25 »
Hödl (Theodor), à Vienne . . . . . 25 »
König (Carl), architecte, professeur à l'École I. et R., technique supérieure, à Vienne . . . . . 25 »
Pilar (Martin), à Agram (Croatie) . . . . . 25 »
Stradal (G.-Adalbert), K. K. Ober, ingénieur au ministère de l'Intérieur, à Vienne . . . . . 25 »

Belgique (1)

MM.

Acker (Ernest), professeur à l'Académie royale de Bruxelles, S. C. B., à Bruxelles . . . . . 25 »
Anciaux (Gaston), architecte du service d'hygiène de la ville, à Bruxelles . . . . . 25 »
Anciaux (Émile), architecte, à Bruxelles . . . . . 25 »
Arnou, architecte, C. S. C. B., à Anvers . . . . . 25 »
Bertram (Herman), architecte, à Bruxelles . . . . . 25 »
Bilmeyer (Jules), architecte, S. C. B., à Anvers . . . . . 25 »
Braun (Isidore), architecte, à Bruxelles . . . . . 25 »
Cloquet (Louis), professeur à l'Université de Gand, C. S. C., C. S. C. B., à Gand . . . . . 25 »
Caluwaers (J.), architecte, C. S. C. B., à Bruvelles . . . . . 2 »

A reporter . . . . . 18.325 »

(1) S. C. B. veut dire : Membre de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, et C. S. C. B. : Correspondant de la même Société.

Report . . .Fr. 18.325 »

MM.

Delpy (Adrien), architecte, S. C. B., à Bruxelles. . . . . 25 »
De Noyette (Modeste), C. S. C. B., à Gand . . . . . 25 »
Desteinbachberich (Daniel), S. C. B., à Bruxelles . . . . . 25 »
Dumortier (Valère), architecte provincial en chef du Brabant, C. S. C., S. C. B., à Bruxelles . . . . . 25 »
Franken (Daniel), S. C. B., à Bruxelles. . . . . 25 »
Geefs (Eugène), architecte, professeur, C. S. C. B., à Anvers . . 25 »
Goschalk, architecte, à Bruxelles . . . . . 25 »
Govaerts (Léon), vice-président de la S. C. B., à Bruxelles . . . 25 »
Hubert (Joseph), architecte, C. S. C. B., à Mons. . . . . 25 »
Janssens (Charles), architecte, à Anvers. . . . . 25 »
Leroy (Adrien), architecte, C. S. C. B., à Anvers . . . . . 25 »
Marchand (Achille), C. S. C. B., à Gand. . . . . 25 »
Maukels (Gustave), président de la S. C. B., à Bruxelles . . . . 25 »
Peeters (Joseph), trésorier de la S. C. B., à Bruxelles . . . . . 25 »
Saintenoy (Paul), professeur aux Académies de Bruxelles et de Schaerbeck, C. S. C., S. C. B., à Bruxelles . . . . . 25 »
Schaeps (Jean), architecte, C. S. C. B., à Anvers. . . . . 25 »
Sel (Jean-François), C. S. C. B., à Anvers . . . . . 25 »
Simon (Oscar), S. C. B., architecte, à Bruxelles. . . . . 25 »
Stevens (Alphonse), architecte, C. S. C. B., à Louvain . . . . . 25 »
Symons (Fernand), architecte, S. C. B., à Bruxelles. . . . . 25 »
Thielens (Emile), architecte, C. S. C. B., à Anvers. . . . . 25 »
Van Dyck (François), architecte, C. S. C. B., à Anvers . . . . . 25 »
Van Mechelen (Alexis), architecte, à Anvers. . . . . 25 »
Van Œnen, architecte, à Anvers. . . . . 25 »
Wulff (de), architecte, professeur, à Bruges . . . . . 25 »

Danemark

M. Fenger, professeur, à Copenhague. . . . . 25 »

Espagne (1).

MM.

Achucarro (Severino de), architecte diplômé de l'Académie de San Fernando, à Bilbao . . . . . 25 »
Belmas Estrada (Mariano), architecte du Gouvernement, ancien sénateur, membre correspondant de la S. C. et du R. I. B. A., à Madrid. . . . . 25 »
Cabello y Lapiedra (Luis), architecte du ministère des Travaux publics, ancien secrétaire général de la S. C. E., à Madrid . . 25 »

A reporter. . .Fr. 19.050 »

(1) Abréviations : A. S. F., membre de l'Académie de San Fernando. — S. C. E., membre de la Société centrale d'Espagne.

Report. . .Fr. 19.050 »

MM.

Camana Laymon (José), architecte diocésain, à Valence, professeur agrégé, député . . . . . 25 »
Castellanos Urizar (Santiago), architecte du ministère de l'Intérieur, à Madrid. . . . . 25 »
Fernandez y Menendez-Valdès (Joaquin-Maria), professeur à l'Université de Madrid, à Madrid . . . . . 25 »
Fort (Enrique), professeur à l'Ecole d'architecture de Madrid, à Madrid. . . . . 25 »
Lazaro (Juan-Bautista), vice-président de la S. C. E., architecte de la cathédrale de Léon, ancien député. . . . . 25 »
Le Grand (Carlos), vice-secrétaire général de la S. C. E., architecte, à Madrid. . . . . 25 »
Palacio y Elissague (Alberto de), architecte, à Madrid . . . . . 25 »
Puig y Cadafaht (Joseph), architecte professeur d'architecture, à Barcelone . . . . . 25 »
Repullès y Vargas (Enrique Maria), architecte du Gouvernement, membre de l'Académie des Beaux Arts de San Fernando, ancien président de la S. C. d'Espagne, membre correspondant de la S. C. des Architectes français, à Madrid. . . . . 25 »
Reynals Toledo (Eduardo), secrétaire général de la S. C. E., architecte du ministère des Finances, à Madrid. . . . . 25 »
Salas (Ramon), achitecte provincial, à Tarragona. . . . . 25 »
Société centrale des architectes d'Espagne . . . . . 25 »
Délégué : M. Alvarez Capra, président, membre de l'Académie de San Fernando, député aux Cortès.

États-Unis d'Amérique (1).

MM.

Brown (Glenn.), F. A. I. A., secrétaire de l'A. I. A., à Washington 25 »
Clark (J.-M.), architecte, à Boston . . . . . 25 »
M. Hornblower (Joseph C.), F. A. I. A., architecte, membre de l'Institut américain des architectes, délégué du Chapitre, de Washington . . . . . 25 »
Ittner (William B.), délégué de la A. L. A. (2), à Saint-Louis. . 25 »
Jenney (William Le Baron), architecte, membre de l'Institut américain des architectes, F. A. I. A., délégué du Gouvernement, à Chicago . . . . . 25 »
Kent Day (Harry), délégué du T. Square-Club, à Philadelphie . . 25 »
Kelsey (Albert), président de l'A. L. A., à Philadelphie. . . . . 25 »
Nickerson (E. Edward J.), F. A. I. A., délégué du Chapitre de Rhode-Island . . . . . 25 »

A reporter. . .Fr. 19.550 »

(1) F. A. I. A., membre de l'Institut des architectes américains.
(2) A. L. A., Ligue architecturale d'Amérique

Report. . . Fr. 19.550 »

MM.

SANDERS (Geo-H.), F. A. I. A., délégué du Chapitre de San Francisco. . . . . 25 »
STEAD (Robert), bibliothécaire de l'A. I. A., à Washington . . . 25 »
TOTTEN (George Oakley), délégué du Washington architectural-club, membre du comité permanent, A. I. A., à Washington. . 25 »
VAN BRUNT (Henry), vice-président de l'A. I. A., délégué du Chapitre de Kansas City. . . . . 25 »
VAN PELT (John), A. D. G., F. A. I. A., délégué du Chapitre central, à New-York . . . . . 25 »
VARIAN (Philippe), F. A. I. A., délégué du Chapitre, Denver Colorado . . . . . 25 »
WARREN (Herbert Langford), F. A. I. A., dél. du Chapitre, de Boston 25 »
WILMANNS (A. C.), délégué de la A. L. A., section de San Francisco 25 »

Grande-Bretagne.

DOMINION DU CANADA

MM.

ASSOCIATION DES ARCHITECTES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, à Montréal (Canada). . . . . 25 »
CHAUSSÉ (Alcide), architecte à Montréal . . . . . 25 »
VENNE (G.)., architecte à Montréal . . . . . 25 »

Grande-Bretagne.

MM.

AITCHISON (Georges), à Londres, membre de l'Académie royale de Londres, ancien président de l'Institut royal des architectes britanniques, R. A., R. I. B. A., C. S. C. . . . . 25 »
BALDWIN-BROWN (Professor G.), M. A. Hon, associate R. I. B. A., à Édimbourg (Écosse).
BALFOUR (R. S.), à Londres. . . . . 25 »
BURNET (J.-J.), A. R. S. A., F. R. I. B. A., à Glascow (Écosse). . 25 »
COOPER (William), membre of the Council of the Society of architectes, à Hastings. . . . . 25 »
ROYAL INSTITUTE OF BRITISH ARCHITECTS (Londres) . . . . . 25 »
(Délégué : M. LOCKE (William), à Londres W).
SETH-SMITH (W. Howard), F. R. I. B. A., président de l'Association architecturale de Londres, W. C. . . . . 25 »

Grèce.

M. MÉTAXAS (Anastase), à Athènes . . . . . 25 »

A reporter. . . . Fr. 20.025 »

Report. . . . Fr. 20.025 »

Hongrie.

MM.

SANDY (Gyula), à Budapest . . . . . 25 »
SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET ARCHITECTES DE HONGRIE, Budapest. . . 25 »
(Délégué : M. FITTLER (Camille), à Budapest.)

Italie.

MM.

BOGGIO (Camillo), à Turin. . . . . 25 »
PARODI (Francesco-Maria), à Gênes . . . . . 25 »
REM PICCI (Pierre), architecte à Rome . . . . . 25 »
ASSOCIAZIONE ARTISTICA FRA I CULTORI DI ARCHITTETURA, à Rome. . 25 »
(Délégué : M. CANNIZZARO (Mariano Edoardo).
SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET ARCHITECTES ITALIENS, à Rome . . . . . 25 »
(Délégué : le chevalier de SANCTIS, de Florence).

Luxembourg.

MM.

DUTREUX (Tony), ingénieur des arts et manufactures . . . . . 25 »
KNEPPER-GLŒSENER (Jean-Pierre), à Diekirch . . . . . 25 »

Mexique (États-Unis du).

M. ALVAREZ (Manuel), directeur de l'École des Arts et Métiers, Mexico. . . . . 25 »

Pays-Bas.

MM.

CUYPERS (Éd.), à Amsterdam. . . . . 25 »
CUYPERS (Docteur), P. J. H., à Ruremonde. C. I. . . . . 25 »
EVERS (Henri), à Rotterdam . . . . . 25 »
JONG (D.-J. de), à Amsterdam . . . . . 25 »
LE COMTE (Adolf), à Delft. . . . . 25 »
LELIMAN (Joseph), J. H. W., à Amsterdam . . . . . 25 »
LELIMAN (Fils), J. H. W., à Amsterdam. . . . . 25 »
RIEBER, à Amsterdam . . . . . 25 »
SALM (Antoine), à Harlem. . . . . 25 »
SCHOUTEN, à Delft. . . . . 25 »
SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DE L'ARCHITECTURE AUX PAYS-BAS, à Amsterdam. . . . . 25 »
(Délégué : SALM, A. G. BZN).

A reporter. . . . Fr. 20.550 »

Report. . . . Fr. 20.550 »

MM.

Stock (W.). à Rotterdam . . . . . 25 »
Stuers (Victor de), à La Haye . . . . . 25 »
Van Arkel (G.), à Amsterdam . . . . . 25 »
Van den Ban (Jacob), à Harlem. . . . . 25 »
Van Goor (Kees), à Rotterdam. . . . . 25 »
Verheul (M.-M.), à Rotterdam . . . . . 25 »

Portugal.

M. Pedro d'Avila, membre du Comité permanent, architecte honoraire du gouvernement, à Lisbonne. . . . . 25 »

Russie.

MM.

Grimm (Germain), à Saint-Pétersbourg. . . . . 25 »
Rotinoff (Alexandre), à Tiflis . . . . . 25 »
Société impériale des Architectes de Saint-Pétersbourg. . . . 50 »
(Délégué : M. P. de Suzor)
Société des Ingénieurs civils. . . . . 25 »
(Président : M. Schmœlling.)
Suzor (Comte Paul de), C. I., architecte de la ville, à Saint-Pétersbourg, vice-président du Congrès international des architectes de 1897 . . . . . 25 »

Suède.

MM.

Falkenberg (Frédéric), architecte à Stockholm . . . . . 25 »
Grut (Torben-Andréas), architecte à Stockholm. . . . . 25 »
Lallerstedt (Erik), architecte des Monuments publics, à Stockholm 25 »
Wahlin (Théodor), architecte à Malmö. . . . . 25 »

Suisse.

MM.

Asper (Adolphe), à Zurich . . . . . 25 »
Bouvier (Paul), architecte à Neufchâtel.. . . . . 25 »
Kuder (Richard), à Zurich . . . . . 25 »
Morsier (Frédéric de), architecte, A. D. G., à Genève . . . . . 25 »
Société Suisse des Ingénieurs et Architectes, Section de Genève 25 »
(Délégué : M. Juvet (Henri), A. D. G.)
Société Vaudoise des Ingénieurs et des Architectes . . . . . 25 »
(Délégué : M. Fivaz, architecte.)

A reporter. . . Fr. 21.125 »

Report. . . . Fr. 21.125 »

Turquie.

MM.

Apostolidhis (D.), architecte hygiéniste diplômé, à Smyrne. . . . 25 »
Apéry (Paul), architecte, à Damas. . . . . 25 »

Total. . . . Fr. 21.175 »

RÉSUMÉ

1	Membre donateur à 3.000 francs.	Fr.	3.000
1	— — à 500 —		500
1	— — à 200 —		200
61	Membres donateurs à 100 —		6.100
2	— adhérents à 50 —		100
451	— — à 25 —		11.275
517	Total.	Fr.	21.175

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES

Ve SESSION — PARIS 1900

DEUXIÈME PARTIE

COMPTE RENDU DU CONGRÈS

(LUNDI 30 JUILLET — SAMEDI 4 AOUT)

Reproduit d'après la sténographie des séances du Congrès prise par M. Guénin, sténographe reviseur du Sénat, et sous le contrôle des délégués du Comité d'organisation, conformément à l'article 15 du Règlement. (Voir plus haut, page XXXIV.)

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES

Ve SESSION — 30 JUILLET AU 4 AOUT 1900

COMPTES RENDUS STÉNOGRAPHIQUES

I

PREMIÈRE SÉANCE — SÉANCE D'OUVERTURE

SALLE DE L'HÉMICYCLE
A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS, 14, RUE BONAPARTE, LUNDI MATIN, 30 JUILLET 1900

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED NORMAND
MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ORGANISATION

SOMMAIRE. — Ouverture du Congrès: Allocution de M. A. NORMAND, membre de l'Institut, président du Comité d'organisation et du Bureau provisoire. — Exposé des travaux du Comité d'organisation, par M. J.-M. POUPINEL, secrétaire général du Comité d'organisation. — Constitution du Bureau définitif du Congrès. — Communications de MM. POUPINEL, J. STUBBEN, Fr. BLONDEL et Ch. LUCAS. — Commentaires du programme par M. Charles LUCAS, vice-président du Comité d'organisation. — Discours de MM. DE SUZOR, STUBBEN, CUYPERS, DUMORTIER, BALDWIN BROWN, REPULLÈS Y VARGAS et Émile TRÉLAT.

La séance est ouverte à 9 heures trois quarts.

Prennent place au bureau : MM. Frantz BLONDEL, Charles LUCAS, COURTOIS-SUFFIT, POUPINEL BARTAUMIEUX, TRÉLAT.

M. A. NORMAND, président, prononce l'allocution suivante :

MESDAMES, MESSIEURS,

En ouvrant la première séance du Congrès international des architectes, c'est pour moi une grande satisfaction de souhaiter la bienvenue

à tous les confrères et à messieurs les délégués des puissances étrangères qui ont bien voulu se faire représenter à ce Congrès. Je souhaite la bienvenue également à tous les autres membres du Congrès, qu'ils fassent partie des sociétés d'architectes ou qu'ils aient été invités par le Comité d'organisation. Je la souhaite aussi à toutes les dames qui ont bien voulu accompagner leurs maris et prendre part également aux travaux que nous allons inaugurer.

Maintenant, messieurs, vous savez qu'un Comité d'organisation a été fondé pour préparer tous les travaux du Congrès, aujourd'hui ses fonctions sont complètement terminées et, après la lecture du rapport sur les opérations du Comité, je vous inviterai à vouloir bien nommer un bureau qui dirigera les opérations du Congrès. (*Applaudissements*).

Je donne la parole à M. Poupinel pour lire le rapport sur les opérations du Congrès d'organisation.

M. Maurice Poupinel, *secrétaire général* ;

Mesdames, Messieurs,

Tous les souscripteurs au Congrès étant en possession de la brochure dans laquelle nous avons expliqué l'origine et les opérations préliminaires de la Commission d'organisation, tous les membres présents ayant recu à l'entrée la brochure complémentaire il m'est possible de vous présenter un compte rendu fort court.

C'est à Bruxelles, en 1897, à la fin de notre 4e Congrès international que pour faciliter la tâche des organisateurs du Congrès de Paris de 1900, a été nommé un Comité international permanent d'architectes composé de 21 membres. Dès 1898, la Section française a fait les démarches nécessaires pour assurer l'inscription du Congrès international des architectes parmi les Congrès de l'Exposition : aussitôt que sa demande fut agréée, elle a proposé une liste de trente membres à lui adjoindre pour former la Commission d'organisation du 5e Congrès international des architectes. Le second acte a été, d'accord avec les membres du Comité international permanent, de composer des Comités de patronage comptant ensemble 327 personnes s'intéressant à l'architecture à différents titres.

Ce Comité de Patronage a rendu les meilleurs services ; grâce au dévouement inlassable de quelques-uns de ses membres, il a été recueilli à la date du 20 juillet, un nombre d'adhésions inusité parmi les architectes de toutes nationalités, 451 souscripteurs dont :

65 donateurs ayant versé	Fr.	9.300
386 adhérents ayant versé	Fr.	9.650
Ensemble	Fr.	18.950

Ces chiffres sont notablement dépassés à l'heure actuelle, les adhésions n'ayant pas cessé depuis le 20 juillet (1).

La progression depuis 1878 est notable puisqu'elle a passé de 9.040 frs. en 1878 à 12.000 francs en 1889 et atteint 19.000 francs en 1900. Les Commissions d'organisations peuvent s'en applaudir.

Parmi les 451 souscripteurs, je relève sommairement, toujours à la date du 20 juillet :

Pour l'Étranger.	10	donateurs	126	adhérents
— les Départements . .	8	—	116	—
— Paris	47	—	144	—
Totaux	65	donateurs	386	adhérents

Nous manquerions à tous nos devoirs si nous ne présentions pas dès maintenant l'expression de notre gratitude aux membres de la Presse, aussi bien que la Presse spéciale, de la Presse artistique, que de la grande Presse, qui nous ont aidés fort gracieusement à faire connaître notre Congrès.

Je voudrais pouvoir en dire autant pour nos six grandes Compagnies de chemins de fer Français, mais ce serait de l'exagération : se retranchant derrière les avantages concédés aux Bons de l'Exposition, puis considérant que le titre d'architecte peut être usurpé par quiconque en a la fantaisie, que notre Congrès se trouve ainsi ouvert à tout venant, alléguant qu'il n'y a aucun lien permanent entre nos congressistes, les six Compagnies ont refusé en bloc tout avantage pour les architectes venant à Paris pour notre Congrès : j'ai retorqué les arguments de mon mieux, j'ai fait visite sur visite, rien n'a pu ébranler le parti pris. Seuls les Chemins de fer de l'État français nous ont accordé les 50 0/0 de réduction demandés, mais malheureusement leur réseau étant enchevêtré avec ceux de deux autres Compagnies, il y a des conventions particulières à respecter, bref : trois congressistes architectes seuls ont pu profiter du billet de faveur, il me semble que si j'avais été l'un d'eux, j'aurais placé le mien dans un cadre sous verre, tant leur rareté leur donne de valeur.

Les Gouvernements ont bien voulu marquer l'intérêt qu'ils portent à notre Congrès en nommant des délégués officiels que nous sommes heureux de voir parmi nous.

Treize Gouvernements ont désigné vingt-sept délégués officiels, ce sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Corée, l'Equateur, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, les Etats-Unis Mexicains, la France, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la Roumanie, la Russie. Nous nous en estimons très honorés.

Nous vous devons, messieurs, un budget sommaire des dépenses du Congrès ; en voici les principaux chapitres :

(1) Voir page LXV les résultats acquis à la fin du Congrès.

1 Insignes	Fr.	2.500
2 Frais généraux		1.200
3 Publications préliminaires, impressions et frais de poste		1.200
4 Exposition des dessins		1.300
5 Sténographie des séances		1.000
6 Banquet et soirée		3.500
7 Impression, illustration, brochage du volume du Congrès		7.000
Imprévu		1.250
TOTAL	Fr.	18.950

Nous avons dressé un programme; quoique vous soyez maîtres de votre ordre du jour, nous ne pouvions attendre jusqu'à l'heure présente pour régler les détails de la visite au musée Condé, à Chantilly, par exemple, ni le banquet, ni l'après-midi à réserver, suivant l'usage, à la distribution solennelle des récompenses de la Société Centrale des Architectes, présidée par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, enfin les auteurs de communications demandaient à connaître le jour où viendrait en discussion le sujet qu'ils ont à traiter : nous ne pouvons procéder différemment.

Nous avons dû remettre la soirée projetée pour le dimanche à ce soir lundi, à cause de l'arrivée tardive d'un important groupe de Congressistes. Par contre, c'est bien le mardi soir, à 10 heures, qu'a lieu la grande fête donnée à l'Hôtel de Ville de Paris, en l'honneur des Congressistes.

M. le Syndic a eu l'amabilité de nous envoyer des cartes en nombre suffisant pour tous les Congressistes présents et pour les dames.

M. le Président de la République a décidé d'offrir dans les jardins de l'Élysée une matinée, le dimanche, 5 août, à 4 heures; nous avons reçu 300 cartes d'invitations pour les dames et les messieurs.

Enfin, M. Eugène Hénard, architecte du Palais des Illusions, offre une séance spéciale pour notre Congrès; nous pourrions choisir le jeudi soir, à 6 heures. Là encore, comme pour Chantilly, les dames sont conviées à s'inscrire ou à venir.

J'ai terminé, mesdames et messieurs, l'exposé très sommaire des mesures prises et des actes de la Commission d'organisation, nous vous demandons de les approuver.

Vous pouvez vous en référer au fascicule de documents et à son complément, à la carte du programme; d'ailleurs, pour tous renseignements, je me tiens à la disposition du Bureau que vous êtes appelé à élire et qui aura la direction du Congrès.

M. LE PRÉSIDENT. Quelqu'un demande-t-il la parole? Personne ne demandant la parole, je mets aux voix les conclusions du rapport que vous venez d'entendre.

Le rapport est adopté.

M. le Président. Il y a lieu de procéder maintenant à la nomination du bureau.

M. de Suzor (de Saint-Pétersbourg). Je demande la parole.

M. le Président. La parole est à M. de Suzor.

M. de Suzor. Messsieurs, permettez-moi d'abord d'être l'interprète de sentiments qui, je crois, sont tout-à-fait unanimes; il ne s'agit pas d'approuver des dépenses qui ont été parfaitement calculées, il s'agit avant tout d'exprimer notre gratitude au Comité qui a mis un tel dévouement et un tel savoir à élaborer le programme du Congrès qui nous réunit ici, à nous rendre le séjour de Paris intéressant et à assurer le succès de nos travaux. *(Oui! oui! et vifs applaudissements.)*

Je pense qu'ensuite il ne s'agit pas de perdre notre temps, par une température qui n'est pas dérisoire, à faire l'élection d'un nouveau bureau qui ne saurait être mieux composé que par les personnes qui y siègent en ce moment et je propose, bien convaincu que l'unanimité du Congrès se joindra à moi, de prier le bureau organisateur, malgré tout ce qu'il a fait déjà, de faire encore beaucoup et de se constituer en bureau du Congrès. *(Applaudissements prolongés.)*

M. le Président. Je remercie M. de Suzor des sentiments très aimables qu'il vient d'exprimer. Je demanderai que l'Assemblée veuille bien ratifier par un vote la proposition de M. de Suzor.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unamité.

En conséquence, le Bureau du Congrès est composé comme suit :

	MM.
Président.	Alf. Normand.
Vice-Présidents. .	Frantz Blondel, Charles Lucas, Courtois-Suffit.
Secrétaire général.	J.-M. Poupinel.
Secrétaires. . . .	Georges Roussi, Alfred Newnham, Henri Pucey.
Trésorier.	Bartaumieux.

M. A. Normand, *président*. Vous me faites, messieurs, un grand honneur en m'appelant à la présidence du Congrès, mais j'espère qu'un certain nombre de représentants étrangers voudront bien le partager avec moi et venir prendre place au bureau. Il y a une proposition que nous allons vous faire, voulez-vous la lire, monsieur Poupinel ?

M. Maurice Poupinel. — Nous avons l'honneur de vous proposer de nommer comme vice-présidents d'honneur :

MM. Joseph Stübben. . . .	pour	l'Allemagne.
Otto Wagner.	—	l'Autriche.
Valère Dumortier. . .	—	la Belgique.
E. Repullès y Vargas	—	l'Espagne.
D. Luis Salazar . . .	—	les États-Unis mexicains.
Van Brunt	—	les États-Unis d'Amérique.
Baldwin Brown . . .	—	la Grande-Bretagne.
Baumgarten	—	la Hongrie.
Cannizzaro	—	l'Italie.
P.-J.-H. Cuypers . .	—	les Pays-Bas.
Paul de Suzor. . . .	—	la Russie.
Clason	—	la Suède.

Cette proposition étant adoptée à l'unanimité, le bureau du cinquième Congrès International des Architectes se trouve définitivement composé :

BUREAU

PRÉSIDENT

M. Alfred Normand, A. D. G., président de l'académie des Beaux-Arts, de la Société centrale des Architectes français, de la Caisse de défense mutuelle des Architectes, etc.

VICE-PRÉSIDENTS

MM. Frantz Blondel, de Versailles, président de l'Association provinciale des Architectes français et de la Société d'assistance confraternelle, etc. ;

Charles Lucas, secrétaire des Congrès internationaux d'Architectes de 1878 et 1889, vice président du Congrès international des Architectes de Bruxelles de 1897, etc. ;

O. Courtois-Suffit, A. D. G., ancien président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, etc.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. J.-Maurice Poupinel, A. D. G., délégué officiel et vice-président au Congrès international des Architectes de Bruxelles de 1897, secrétaire principal de la Société centrale des Architectes français, etc.

SECRÉTAIRES

MM. Georges Roussi, A. D. G., ancien président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, etc ;

Alfred Newnham, de Lille, vice-président du C. I. de Bruxelles en 1897, etc. ;

Henri Pucey, secrétaire de la Société des Ingénieurs et Architectes sanitaires, etc.

TRÉSORIER

M. Charles-V. Bartaumieux, trésorier du Congrès de 1889.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Allemagne : M. Josef Stubben, de Cologne, conseiller intime royal, président de la Fédération des Sociétés allemandes d'Architectes et Ingénieurs, vice-président du C. I. de Bruxelles de 1897.

Autriche : M. Otto Wagner, de Vienne, architecte de S. M. I. et R. l'empereur d'Autriche, professeur à l'académie I. et R., vice-président du C. I. de 1897.

Belgique : M. Valère Dumortier, de Bruxelles, architecte provincial en chef du Brabant, président du C. I. des Architectes à Bruxelles en 1897, etc.

Espagne : M. E. M. Repullès y Vargas, de Madrid, membre de l'académie de San Fernando, ancien président de la Société centrale des Architectes d'Espagne, etc.

Etats-Unis mexicains : M. Don Luis Salazar, de Mexico, ingénieur professeur, chef de section au ministère des Communications et des Travaux publics du Mexique.

Etats-Unis (U. S.) : M. Henry Van Brunt, de Kansas-City, vice-président de l'Institut américain d'Architectes, etc.

Grande-Bretagne : M. le professeur G. Baldwin Brown, à Édimbourg, M. H. Hon. Associate R. I. B. A., etc.;

Hongrie : M. Alexandre Baumgarten, de Budapest, architecte du Gouvernement.

Italie : M. M. Ed. Cannizzaro, de Rome, ingénieur.

Pays-Bas : M. le professeur P. J. H. Cuypers, d'Amsterdam, architecte des musées royaux, associé étranger de l'Institut de France, vice président du C. I. de 1897.

Russie : M. le comte Paul de Suzor, architecte en chef de la ville de Saint-Pétersbourg, membre correspondant de l'Institut de France, vice-président du C. I. de 1897.

Suède : M. G. I. Clason, de Stockholm, président du groupe d'architecture de la Société des architectes et des ingénieurs, vice-président du C. I. de 1897.

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX HONORAIRES (1).

Allemagne : M. Bohnstedt, conseiller royal, ancien attaché à l'ambassade de l'Empire allemand à Paris, architecte du Gouvernement de Cassel.

Belgique : M. G. Maukels, professeur à l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, président de la Société centrale d'architecture de Belgique, secrétaire du C. I. de 1897.

États-Unis : M. G. O. Totten président du Club d'architecture de Washington, vice-président du C. I. de 1897.

Grande-Bretagne : M. W. Locke, secrétaire de l'Institut royal des architectes britanniques à Londres.

Espagne : M. Urioste y Velada, membre de l'Académie de San-Fernando, architecte du Gouvernement à Madrid.

Russie : M. Germain Grimm, architecte du Gouvernement.

Suède : M. Erik Lallerstedt, architecte de l'administration des monuments publics de la Suède.

(1) MM. les Secrétaires généraux honoraires n'ont été nommés qu'à la séance suivante : nous les inscrivons ici pour ne pas avoir à revenir sur la composition du Bureau.

M. Poupinel. Nous avons reçu des lettres d'excuses et l'expression de regret de ne pouvoir assister à notre première séance de MM. Alf. Newnham de Lille, Pucey (1) de Paris, secrétaire du Congrès ; G. de Baranowsky (de Saint-Pétersbourg) ; Hubert (de Mons) ; Francesco Parodi (de Gênes) ; J. Pin (d'Aix-les-Bains) ; Renaud (de Paris) ; De Stuers (La Haye), etc., etc.

M. J. Stubben, dépose onze volumes concernant le développement architectural en Allemagne ; ces volumes sont offerts à la Société Centrale des Architectes français mais resteront à la disposition des membres du Congrès jusqu'au 4 août. *(Applaudissements et remerciements).*

M. Fr. Blondel dépose le compte rendu de l'Assemblée générale annuelle de l'Association provinciale des Architectes français, tenue à Versailles, les 26, 27 et 28 juillet 1900. *(Voir plus loin, p. 308, Annexe D).*

M. Ch. Lucas dépose le compte rendu de l'Assemblée générale et du banquet de la Caisse de Défense mutuelle des Architectes français qui ont eu lieu hier 29 juillet. *(Voir plus loin, p. 320, Annexe E.).*

M. Poupinel remet un exemplaire du Programme du Congrès dont la teneur suit :

PROGRAMME DU CONGRÈS

ORDRE DES TRAVAUX. — VISITES ET FÊTES

Avis. — Afin de recevoir les membres du Congrès dans la grande salle des fêtes de la nouvelle gare d'Orléans (quai d'Orsay), la soirée annoncée pour le dimanche 29 juillet est reportée au lundi 30 juillet, à 9 h. 1/2 du soir.

Lundi 30 juillet 1900, à 9 h. 1/2 du matin. — *Hémicycle de l'École des beaux-arts, rue Bonaparte, 14.* — Séance d'ouverture : allocution du Président; rapport du Secrétaire général du Comité d'organisation ; constitution du bureau du Congrès; fixation de l'ordre des séances et des travaux ; remise des insignes; inscriptions pour l'excursion de Chantilly et pour le Banquet.

2 h. 1/2. — *École des beaux-arts (vestibule du palais des Études).* — Ouverture de l'exposition des Dessins d'architectes.

3 h. 1/2. — *Hémicycle.* — Séance de travail ; *De la propriété artistique des œuvres d'architecture.*

9 h. 1/2 du soir. — *Grande salle des fêtes de la nouvelle gare d'Orléans (quai d'Orsay).* — Soirée.

Mardi 31 juillet. — *Excursion à Chantilly.* — Rendez-vous à la gare du chemin de fer du Nord, à midi 1/2, salle côté gauche (train spécial). Arrivée

(1) M. H. Pucey est décédé à Paris, le 10 août 1900.

à Chantilly à 1 h. 33. Retour par train spécial. Rendez-vous : gare de Chantilly à 4 h. 3/4. Arrivée à Paris, a 5 h. 45.

9 h. 1/2 du soir. — *Réception* des membres étrangers à l'Hôtel de Ville.

Mercredi 1er août, à 9 h. 1/2 et 2 h. 1/2. — *Hémicycle.* — Séances de travail : *De l'enseignement de l'architecture : Hautes études et enseignement professionnel. — Du titre d'architecte dans les divers pays.*

Jeudi 2 août, à 9 h. 1/2 et 2 h. 1/2. — *Hémicycle.* — Séances de travail : *L'habitation à bon marché dans tous les pays : les fondations en sol comprimé; l'ossature métallique des constructions.*

Vendredi 3 août à 9 h. 1/2. — *Hémicycle.* — Séances de travail : *De la conservation des monuments. — De l'influence de la réglementation administrative sur l'architecture privée contemporaine.*

Après-midi. — Réservée à la séance solennelle de distribution des récompenses de la Société centrale des architectes français à l'Hémicycle.

8 h. 1/2 du soir, à l'Exposition, rue de Paris.

Samedi 4 août, à 9 h. 1/2. — *Palais des Congrès (salle C).* — Séance de clôture. Rappel des vœux votés dans les séances de travail. Fixation de la date et du lieu du prochain Congrès.

7 h. 1/2 très précises du soir. — *Hôtel Continental.* — Banquet. Prix du banquet : 20 francs.

M. le Président. M. Charles Lucas a la parole pour une communication au Congrès.

M. Charles Lucas. Mesdames et messieurs, je vais avoir l'honneur de vous lire la carte que vous avez presque tous reçue, mais cela vous permettra de faire toutes observations utiles ; j'espère qu'ensuite M. de Suzor voudra bien prendre la parole pour clore la séance.

Avant de quitter la séance de ce matin, nous prions les membres du Congrès de vouloir bien nous faire savoir s'ils désirent venir demain à Chantilly, et de s'inscrire, car cela est nécessaire pour le nombre de places à retenir à la Compagnie du chemin de fer du Nord ; ensuite nous les prierons de vouloir bien nous dire s'ils désirent assister au banquet qui a lieu samedi à 7 heures à l'hôtel Continental.

Aujourd'hui à 2 heures et demie, à l'école des Beaux-Arts, dans le vestibule du palais des études, ouverture de l'exposition de dessins d'architectes. Vous avez presque tous vu cette exposition ce matin, mais les organisateurs de l'exposition seront heureux de se tenir à la disposition de leurs confrères pour leur indiquer l'ordre dans lequel s'est faite cette exposition et les maîtres dont les dessins rappellent la mémoire, de plus M. le Ministre du Commerce, président d'honneur du Congrès a promis de venir inaugurer cette exposition.

A 3 heures et demie séance de travail à l'hémicycle ; M. le président me fait observer qu'il désire que cette séance soit présidée par un vice-président d'honneur appartenant à une nation étrangère, et en même temps que MM. les vice-présidents d'honneur veuillent bien prendre place au bureau du Congrès. Cette séance sera consacrée exclusivement à la propriété artistique des œuvres d'architecture.

Mardi 31 juillet nous n'avons pas séance le matin pour qu'on puisse exactement se trouver à midi et demi à la gare du Nord où nous prendrons le train spécial pour Chantilly ; à Chantilly retour à 5 h. 45.

A 9 heures et demie du soir les membres étrangers qui se sont fait inscrire, messieurs et dames, seront reçus à l'Hôtel-de-Ville de Paris où la municipalité donne une fête en l'honneur des lettres. A cette fête sont conviées des délégations des très nombreux congrès qui se tiennent à Paris en ce moment.

Mercredi, 1er août, à 9 heures et demie et à 2 heures et demie séance de travail. Les questions à l'ordre du jour, qui ont été massées comme ayant une corrélation assez grande entre elles, sont la question de l'enseignement de l'architecture, hautes études et enseignement professionnel, et celle du titre d'architecte dans les divers pays. Comme pour les questions de la propriété artistique, ces questions sont un peu un legs des congrès précédents ou nous ont été indiquées par les membres du Comité permanent.

Le jeudi 2 août à 9 heures et demie et à 2 heures et demie, séance des travail ; nous vous prions instamment pour la deuxième séance de la commencer exactement à 2 heures et demie, car nous avons besoin d'être rendus un peu avant 6 heures au Palais des Illusions où M. Hénard, notre confrère a réservé une séance spéciale pour les membres du Congrès.

Vendredi 3 août 9 heures et demie, séance de travail, de la conservation des monuments et de l'influence de la réglementation administrative sur l'architecture privée contemporaine, question qui a été traitée plus particulièrement il y a huit jours à l'institut royal des architectes britanniques lors de la conférence nationale des architectes anglais.

Je m'aperçois qu'au jeudi 2 août je vous ai indiqué les séances de travail, mais que j'ai oublié de vous dire qu'on traiterait de l'habitation à bon marché dans tous les pays, les fondations en sol comprimé et l'ossature métallique des constructions.

Le vendredi 3 août après-midi, à une heure et demie, séance réservée à la distribution des récompenses de la Société Centrale des architectes français. Ceci est une tradition, de nos Congrès ; lorsque la Société Centrale a pris en 1874 l'initiative de ses Congrès annuels, ce qui lui a permis de faciliter l'organisation des Congrès internationaux de 1878 et de 1889 notamment, je ne parle pas de celui-ci nous avons été tellement aidés par nos confrères des départements et de l'étranger que nous avons moins de mérite, la Société Centrale a toujours

réservé une après-midi pour une séance toute particulière, celle de la distribution des récompenses qu'elle accorde au personnel du bâtiment à tous les degrés, depuis les architectes qui ont le plus marqué dans leur profession en passant par les élèves des écoles d'Athènes, de Rome, de nos Écoles de Beaux-Arts, d'Art Décoratif, et en s'arrêtant aux excellents collaborateurs des architectes dans les chantiers, anciens contremaîtres et ouvriers qui ont plus de trente ou trente-cinq ans de services et auxquels, comme le disait si bien notre Président hier au délégué du Ministre dans une autre séance, nos médailles servent à les désigner pour celles que le Gouvernement attribue aux vieux et bons serviteurs. (*Applaudissements.*)

Enfin à huit heures et demie du soir, à l'Exposition, rue de Paris, nous ne savons pas encore au juste quel établissement nous sera ouvert, mais nous nous efforcerons de vous donner quelque agrément. (*Très bien! et rires!*)

Enfin samedi 4 août à neuf heures et demie au Palais des Congrès, car il ne faut pas oublier que nous sommes congrès officiel et que si, à cause de notre exposition que nous ne pouvions faire qu'ici, nous avons dû tenir nos séances à l'École des Beaux-Arts, comme Congrès officiel, nous sommes obligés de tenir au moins une séance au Palais des Congrès; nous y tiendrons notre dernière séance, et là, devant le représentant du Ministre, on rappellera les vœux votés dans les séances de travail et on fixera la date et le lieu du prochain Congrès.

Enfin à sept heures et demie banquet à l'Hôtel Continental.

Ainsi que M. le Président me le fait observer, une des traditions les plus chères à la Société Centrale est de toujours, dans ses distributions de récompenses, donner un souvenir à l'un de nos confrères récemment décédé qui ait le plus marqué dans la profession. La notice de vendredi, rédigée par M. Lucien Étienne, censeur de la Société Centrale des architectes français, sera consacrée à M. Paul Sédille, que nos confrères étrangers connaissent aussi bien que les Français.

Enfin le Congrès prendrait fin avec le banquet si nous n'avions à prier nos confrères étrangers surtout messieurs et dames, de vouloir bien s'inscrire pour le « garden party » offert par M. le Président de la République à l'Élysée.

Ce soir enfin, c'est encore un oubli, à neuf heures et demie, une heure de musique et une coupe de champagne dans la grande salle des fêtes de la nouvelle gare d'Orléans, quai d'Orsay. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Suzor.

M. de Suzor. Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de tâcher, au nom de mes confrères étrangers, de répondre à la bienvenue de M. le Président. Je réclame toute votre indulgence, puisque nous sommes étrangers. Nous sommes ici dans l'hémicycle de l'École des Beaux-Arts,

nous sommes à Paris, nous sommes en France ; il est tout naturel que mon premier mot s'adresse à ce beau pays, à cette belle France ; j'adresse à ce peuple français si vaillant, qui tient toujours la torche allumée, qui montre le chemin du progrès et de la civilisation, un salut fraternel. Je vous salue, nobles confrères, qui avez montré tant de travail dans les œuvres d'architecture, que nous sommes heureux d'admirer à l'Exposition ; c'est une nouvelle page d'histoire, et une belle page, que vous venez d'inscrire dans l'histoire artistique de la France.

L'Architecture a toujours été l'expression la plus exacte, la plus impartiale du développement historique de chaque pays. Nous voyons à l'Exposition nos confrères étrangers nous montrer le caractère national de chaque pays, mais la France, plus que partout ailleurs, nous montre une noble préoccupation de ce qu'est l'architecture. Dans les monuments même en partie détruits par l'effet des temps ou des révolutions, nous voyons des ruines qui nous parlent une langue que nous comprenons et qui nous donnent la possibilité de rétablir les croyances, les institutions, les mœurs, les usages d'un pays, d'un peuple. En France, nous trouvons non seulement pour les époques les plus remarquables, mais à chaque règne surgir de nouvelles formes, un style que les architectes ont pu élaborer et qui caractérisent parfaitement les tendances, l'esprit de ce règne. Ainsi nous voyons, le Henri II, Louis XIII, François Ier, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, l'Empire, chaque règne avoir ses formes caractéristiques, son ornementation, ses étoffes, ses détails personnels. C'est seulement en France que nous pouvons constater combien a été impressionnable l'artiste et combien l'artiste s'unit à la vie publique.

Pour le moment, que voyons-nous ? Nous voyons la civilisation moderne chercher pour ainsi dire à détruire les nationalités, elle crée des besoins généraux qui s'opposent à ce développement personnel de chaque nation ; nous voyons toutes les habitations, toutes les écoles, toutes les gares de chemins de fer, toutes les nouvelles constructions, tendre à généraliser, à détruire, le costume de chaque peuple ; nous ne reconnaissons plus le Russe, l'Espagnol, le Français, l'Allemand, ils sont tous en redingote ou en habit, nous nous généralisons de plus en plus. Nous voyons poindre à l'horizon des formes nouvelles, cet art nouveau que nous voyons non seulement en France, mais partout, en Allemagne, en Russie, en Belgique, partout !

Ici, une fois réunis, nous pouvons, hors même des séances du Congrès qui sont consacrées à défendre certaines questions techniques, certaines questions très personnelles, dans nos conversations, en déjeunant, en dînant, en nous promenant, nous pouvons parler et nous unir vers cette idée qui nous entraîne de tous les côtés.

Je suis particulièrement reconnaissant aussi à M. le Président et au Bureau, par une attention tout à fait délicate, de prévenir certaines accusations. Généralement on dit : les congressistes se réunissent pour

boire et manger ; pour les distraire, on les promène d'un palais à l'autre. ils vont d'une section à l'autre, mais pour nous, non, nous sommes dans une situation tout à fait exceptionnelle, on nous invite à voir l'Hôtel-de-ville, dans une soirée, nous sommes distraits seulement un instant par les jolies femmes, mais le reste de notre temps nous le consacrons à l'architecture, nous regardons les plafonds et les murs. Où donc nous conduit le Congrès? A Chantilly, nous n'irons pas seulement respirer la fraîcheur des bois, nous aurons l'occasion d'étudier cette magnifique œuvre réédifiée par l'éminent architecte Daumet. Partout, à chaque instant, le Bureau a eu la délicatesse de nous donner l'occasion, non seulement de boire et de manger, ce qui est absolument nécessaire, même à des architectes *(Rires)*, mais de passer utilement notre temps.

Messieurs, nous sommes venus ici permettez-moi au nom des étrangers de le dire, vous apporter le travail et l'expérience que vous êtes en droit d'attendre de nous, et nous espérons tous que nos travaux réunis nous donneront la force et la possibilité de résoudre toutes les questions à l'ordre du jour, et nous rentrerons ainsi chacun dans notre patrie avec de nouvelles forces et de nouvelles idées.

Vive le Congrès ! Vive le Bureau ! *(Bravos et applaudissements.)*

M. le Président. La parole est à M. Stubben, délégué de l'Allemagne.

M. Stubben. Monsieur le président ; Messieurs ; Président de la fédération des Sociétés allemandes d'architectes et d'ingénieurs, je me félicite d'avoir l'honneur de vous apporter leurs saluts de sincère confraternité et les vœux les plus ardents pour le succès du cinquième Congrès international qui s'ouvre aujourd'hui. Désireux de témoigner à nos collègues de Paris en quelle haute et amicale estime nous les tenons, je suis heureux de leur offrir quelques ouvrages sur le développement de l'art architectural dans les villes d'Allemagne, ouvrages que j'ai déposés sur le bureau et qui ont été publiés à l'occasion des réunions d'architectes et ingénieurs dans ces mêmes villes.

Messieurs ! à travers les frontières, le commun amour de l'art nous réunit. Suivant les époques et les pays, l'architecture prend des aspects bien divers mais elle n'en reste pas moins un art unique et grand, une grande mère dont les enfants expriment leurs sentiments en toutes les langues. C'est comme fils de cette mère que nous vous tendons la main et que nous désirons travailler avec vous à la même grande œuvre d'architecture que nous avons héritée des siècles précédents afin de transmettre aux générations futures notre legs enrichi et ennobli. C'est dans cette pensée, messieurs, que j'ai l'honneur, au nom des ingénieurs et architectes allemands, de vous donner l'assurance de nos sentiments amicaux et de notre confraternelle estime. (*Vifs applaudissements*).

M. le Président. La parole est à M. Cuypers, délégué des Pays-Bas :

M. Cuypers. Monsieur le président, puisque vous me faites l'honneur de me donner la parole dans cette séance vous me permettrez de dire quelques mots. Il va sans dire que je m'associe entièrement aux paroles qui ont été prononcées par mes deux collègues de Russie et d'Allemagne. Je dis entièrement et sous tous les rapports. Mon dernier confrère a dit que l'architecture est une mère qui pour cela même doit être la même pour toutes les nations et que nous devons conserver la mère qui conserve ses enfants. Telle est l'architecture ; c'est l'art le plus nécessaire, le seul sans lequel le genre humain ne pourrait vivre sur cette terre. C'est donc une unité que forment les enfants malgré la différence de nationalités. Répondre à cette nécessité, nous le devons par les matériaux, par les besoins des différents pays. Ce sont les matériaux, les différents besoins des différents pays et les mœurs qui constituent l'enveloppe, l'habit que cette mère donne à ses enfants ; donc c'est une grande unité qui nous unit, ce n'est pas une mode, c'est une nécessité, un devoir. Nous venons ainsi, messieurs, à la France, ce grand pays qui a donné de si beaux modèles, qui nous a montré dans l'histoire de la civilisation comment les ancêtres ont travaillé pour répondre à ces besoins. Et bien je vais être court et dire seulement une seule phrase par laquelle Charlemagne a désigné la France : Tout homme a deux patries, la sienne propre et la France. Je vous donne comme modèle la France pour satisfaire aux devoirs de la nature, la France qui est en même temps notre patrie artistique. Vive donc la France en ses œuvres et dans ses grands artistes *(Applaudissements)*.

M. le Président. La parole est à M. Dumortier, délégué de la Belgique :

M. Dumortier (de Bruxelles). Mesdames, mes chers confrères, je suis vraiment confus de l'honneur que le Bureau a bien voulu me faire et que l'Assemblée a ratifié en me nommant vice-président du Congrès. Je dois cet honneur à celui d'avoir présidé le Congrès précédent de Bruxelles. Certains de mes confrères que j'ai vus tantôt ont bien voulu me dire qu'ils avaient gardé un bon souvenir du Congrès de Bruxelles, je puis en retour leur affirmer que c'est avec un vif sentiment de plaisir que nous nous rappelons leur visite, que nous sommes heureux de les revoir aujourd'hui sur ces bancs.

On a dit et répété que les Congressistes ne se réunissaient que pour boire et manger. Je vois par ce qui nous a été dit tout à l'heure que nos travaux seront nombreux et que nous aurons d'autres occupations que des banquets et des fêtes, mais n'y eût-il dans les Congrès que cet avantage de nous trouver ensemble, de fraterniser, on devrait les rendre aussi nombreux que possible.

Je souhaite donc au Congrès de Paris un grand succès.

Je salue au nom des architectes belges nos confrères français et

étrangers réunis sur ces bancs; j'epère que le Congrès de Paris donnera les plus heureux résultats, et je répéterai avec les orateurs précédents : Vive le Congrès! vive la France! *(Applaudissements.)*

M. le Président. La parole est à M. Baldwin-Brown, délégué officiel de l'Institut royal des architectes britanniques.

M. Baldwin-Brown. Mesdames et messieurs, je n'ai pas pu refuser quand on m'a invité à prendre la parole, bien que je m'exprime avec beaucoup de difficulté dans la langue française; je ne saurais pas comme mes honorables confrères, moduler ces phrases généreuses pour exprimer les sentiments que nous partageons tous. Je pourrai peut-être mieux dire un mot tout à fait personnel.

J'ai été vivement frappé par une des paroles de M. Lucas quand il nous a fait connaître le programme du Congrès, c'était au sujet de la distribution des récompenses et il a dit : On réunit dans la distribution les architectes et tous ceux qui ont affaire au bâtiment jusqu'aux ouvriers eux-mêmes. Je me suis souvenu alors que les grandes et admirables cathédrales françaises ont été bâties tout à fait comme cela. Comment ont-elles été bâties, en effet, ces cathédrales? Ce n'était pas seulement sur le dessin des architectes, c'était avec les mains des artistes, des ouvriers. Je crois donc qu'ici on peut unir les ouvriers avec les architectes, et on peut inviter les ouvriers à se faire artistes pour continuer l'habile tradition française qui nous a donné ces monuments magnifiques du pays, et c'est une tradition qui intéresse tous les pays, et que nous ferions bien de copier. *(Applaudissements.)*

M. le Président. La parole est à M. Repulles y Vargas, délégué de la Société Centrale des Architectes Espagnols.

M. Repulles y Vargas. Messieurs et chers collègues, je me trouve confus de me voir entouré des sommités de l'art architectural, et je suis confus également par la grande distinction que j'ai reçu d'être nommé vice-président de ce Congrès, distinction pour laquelle je vous remercie de tout mon cœur; et au nom de la Société Centrale des Architectes de Madrid, j'ai l'honneur de saluer sa sœur, la Société Centrale des Architectes Français dont je suis membre, et tous mes confrères, tous les architectes qui sont venus ici représenter les différentes associations du monde. J'ai l'honneur de saluer aussi toutes ces dames qui sont venues honorer le Congrès de leur présence. *(Applaudissements.)*

M. le Président. La parole est à M. Émile Trélat, directeur de l'Ecole spéciale d'architecture, au nom du Comité d'organisation.

M. Trélat. Quelle jolie introduction vous faites ici, mes chers Collègues de l'étranger, quelle gracieuse inauguration à notre Congrès!

Vous avez d'abord, Mesdames, voulu apporter parmi nous le charme de votre présence. Puis nous venons d'entendre d'agréables témoignages de sympathies ! Je ne me suis pas étonné de les trouver dans le discours de mon vieil ami Suzor — l'amitié est vieille entre nous malgré sa jeunesse à lui — je ne me suis pas étonné de trouver toutes les richesses d'images artistiques qu'il nous a apportées. Il m'a habitué à cela depuis longtemps et je vois qu'il n'a pas changé, et qu'il fera encore quelques progrès avant de finir. *(Applaudissements et rires.)*

Nos collègues d'Allemagne, de Hollande, de Belgique, de Londres, de Madrid, n'ont pas été moins touchants et je me suis tellement pris moi-même, mes chers Confrères, que je ne sais guère ce que je vais dire. Heureusement l'architecture me ramène, l'architecture dont vous avez tous, plus ou moins longuement, remis l'image sous nos yeux. Oh ! quand on a touché à celle-là, quand on l'a connue, quand on l'a un peu servie, quelque médiocre qu'on soit, on en reste l'inguérissable passionné. Mais pourquoi sommes-nous si passionnés ? C'est que l'architecture est l'art qui prend dans la société le plus de place, le plus de préséance, le plus d'action immédiate sur nous ; c'est celui qui domine ! Voyez donc qu'est-ce que l'architecte, sinon l'artiste, qui conçoit et met au jour les grandes scènes ouvertes à tous les yeux, on peut classifier, la bâtisse, la peinture, la sculpture ; mais tout cela va dans le même sac sous l'étiquette *Architecture ;* car tout cela est nécessaire ou utile dans la composition des monuments.

Aussi bien l'architecture est-elle l'art des belles formes, vibrant sous l'infinie variétés des éclairages de plein air, ou reposant sous les jours calmés de nos intérieurs. Tout le domaine de la *Plastique* lui appartient. Elle y règne avec la puissante maîtrise de ses larges silhouettes, de ses pompeux reliefs, de ses multiples colorations. Elle revêt ainsi ses œuvres construites des merveilleuses harmonies faites *de valeurs* unifiées dans leurs assemblages.

En planant par la grandeur de son champ d'action sur les arts qui délectent nos yeux, l'architecture plane dans le monde des ravissements artistiques de tous autres ordres.

Mais à côté de cette haute mission, combien est lourde la tâche de celui qui la remplit. Elle est terriblement compliquée, terriblement embrouillée. Le rôle de l'architecte y est hérissé de difficultés au milieu desquelles les défaites sont fréquentes.

Mais aussi quelle gloire quand il sort vainqueur de la lutte. Les générations se sont succédé dans un applaudissement continu devant son œuvre et les contemporains en la contemplant, répètent et s'écrient : c'est beau ! Quelle plus noble victoire.

Voilà, Messieurs, de belles pensées, mais ce sont des lieux communs, cela c'est la faute de mon voisin qui a dit, il y a quelques instants à notre président : « Dites donc à M. Trélat de prendre la parole ? »

Ce n'est pourtant pas pour éditer des lieux communs que M. le Pré-

sident m'a donné la parole, non, c'est pour exprimer un *sentiment commun*, la joie de nous trouver réunis, le bonheur de vous livrer à ce Bureau.

En l'occupant, vous honorez le Congrès, vous couronnerez les efforts du Comité d'organisation et vous nous fournirez l'occasion de vous applaudir. Messieurs, soyez donc les bienvenus. *(Vifs applaudissements.)*

M. le Président. Messieurs, avant de lever la séance, je prierai M. de Suzor de vouloir bien présider la séance de ce soir, et je vous rappelle qu'il y a à 2 h. 1/2 ouverture de l'Exposition de dessins d'architectes et à 3 heures 1/2 séance de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

CINQUIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES

PARIS, 30 Juillet-4 Août 1900

Jeton du Congrès.

CATALOGUE

DE

L'EXPOSITION DES DESSINS D'ARCHITECTES

ORGANISÉE

A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

A L'OCCASION DU CONGRÈS

PAR LA SOUS-COMMISSION SPÉCIALE COMPOSÉE DE

MM. Ch. Bartaumieux, F. Blondel, Gaston Daunay, Ed. Loviot. Charles Lucas, Eug. Muntz, M. I., A. Vaudoyer.

Inaugurée le 30 Juillet 1900 par M. Millerand, Ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, accompagné de MM. Jules Dupré, chef adjoint de son cabinet et de MM. Alfred Normand, M. I., Président, et J.-M. Poupinel, Secrétaire général.

ANCELET (Gabriel), Membre de l'Institut, né à Paris en 1829, mort à Paris en 1895.

Intérieur d'église : Saint-Marc, à Venise.
Plafond de l'église d'Ara-Cœli, à Rome.
Vue dans les jardins de la Villa Médicis, à Rome.

Aquarelles appartenant à ses fils, MM. le docteur Gabriel Ancelet, et Charles Ancelet, architecte.

ANDRÉ (Gaspard), architecte à Lyon, né à Lyon en 1840, décédé à Cannes en 1896.

Fontaine des Jacobins, à Lyon. (Projet.)
Appartenant à M. François Roux, architecte.

ARMAND (Alfred), architecte, né à Paris en 1805, mort à Paris en 1888.

La Galerie des Cerfs à Fontainebleau. Aquarelle.
Appartenant à M. Jules Pellechet, architecte.

BALLU (Théodore), Membre de l'Institut, né à Paris en 1817, mort à Paris en 1885.

Vue perspective du maître-autel de Saint-Pierre de Rome.
Aquarelle appartenant à M. Gaston Daunay, architecte.

BALTARD (Pierre), architecte et graveur, né à Paris en 1764, mort à Paris en 1846.

Une fontaine à Rome.
Dessin à la sanguine appartenant à M. Charles Lucas, architecte.

BÉNARD (Paul), architecte, né à Paris en 1834, mort en 1886.

Coupe d'une salle de spectacle.
Dessin à la plume appartenant à MM. A. et G. Olive, architectes.

BILLAUD, architecte, et *Constant Dufeux*, architecte, né à Paris en 1801, mort à Paris en 1871.

Une travée de la Galerie Colbert, à Paris.
Aquarelle appartenant à M. Charles Lucas, architecte.

BLOUET (Abel), Membre de l'Institut, né à Paris en 1795, mort à Paris en 1853.

La Villa Pia, à Rome.
Dessin à la chambre claire appartenant à M. Émile Vaudremer, Membre de l'Institut.

Quatre temples grecs.
Un cadre appartenant à l'École des Beaux-Arts.

BOITTE (L.-F.-Philippe), architecte, né à Paris en 1830.

Façade et coupe des Propylées de l'Acropole d'Athènes.
Deux aquarelles appartenant à l'École des Beaux-Arts.

BOUCHET (Jules), architecte, né à Paris en 1799, mort en 1860.

Composition antique, Pompeï.
Aquarelle appartenant à M. Ch. Bartaumieux, architecte.

Composition Renaissance.
Appartenant à M. Jules Pellechet, architecte.

CANNIZZARO (Mariano-Eduardo), architecte-ingénieur de Rome.

Sept photographies sur carton.
Appartenant à M. Cannizzaro.

CASSAS (Louis-François), peintre et architecte, né à Azay-le-Féron (Touraine) en 1756, mort à Versailles en 1827.

L'Acropole d'Athènes vers la fin de la domination turque.
Aquarelle appartenant à M. Alfred Normand, Membre de l'Institut.

CHAUDET (Louis-Alfred), architecte, né à Paris en 1812, mort à Paris en 1891.

Les Propylées, à Athènes.
Intérieur de la Basilique de St-Laurent, hors les murs, à Rome.
Aquarelles appartenant à la Société Centrale des Architectes Français.

CHÉDANNE (Georges), architecte, né à Maromme en 1861.

Structure du Panthéon, à Rome *(Aquarelle)*.
Temple de Malatesta, à Rimini *(Aquarelle)*.
Détail d'angle du Palace-Hôtel *(Dessin)*.
Appartenant à M. G. Chédanne, architecte.

CLÉRISSEAU (Charles-Louis), architecte, né à Paris en 1722, mort à Auteuil en 1820.

Composition dans le sentiment antique.
Dessin appartenant à M. J. Pellechet, architecte.

CLOQUET (Louis), architecte à Gand, né à Feluy, en 1849.

Perspective d'un groupe d'Instituts Universitaires, à Gand.
Appartenant à M. L. Cloquet, architecte, auteur.

COCHIN et HUBERT ROBERT.

Le Salon de Rocquencourt, daté 1781.
Dessin approuvé par Marie-Joséphine-Louise de Savoie, comtesse de Provence, appartenant à M. Charles Nizet, architecte.

CONSTANT-DUFEUX (Simon-Claude), architecte, né à Paris en 1801, mort à Paris en 1871.

La décoration de la Galerie Colbert, à Paris.
Aquarelle appartenant à M. Ch. Lucas.

COURTIN et CARLIER, architectes français.

Plan et façade d'Église, projet en 1726.

Appartenant à l'École des Beaux-Arts.

CUYPERS (Prof. P. J.-H.), architecte des Musées royaux à Amsterdam, né en ....., à Ruremonde.

Salle à manger du château deHaar. près Utrecht.
Grand hall du château de Haar.
Perspective du Châtelet. Château de Haar.
Le Sacré-Cœur de St-Pancratius, à Filbourg (Hollande).

Appartenant à M. le baron de Zuylen de Nyevelt de Haar, à Paris.

DAUMET (H.), Membre de l'Institut, né à Paris en 1826.

San Frediano, à Lucques.
L'Arc de Titus, à Rome.

Aquarelles appartenant à M. Daumet, M. I.

DAVOUST (Léon), architecte, né à Paris en 1852.

La Place et la Tour de la Monnaie. « Mint », à Amsterdam.
Les Souks ou Bazars à Tunis, autour de la Grande Mosquée.

Aquarelles appartenant à M. L. Davoust, architecte, A. D. G.

DEGLANE (Henri), architecte, né à Paris en 1855.

Pompeï, Maison de la chasse.
Une rue de Damas.
Le Caire, trois vues de tombeaux.

Cinq aquarelles appartenant à M. H. Deglane, architecte.

DESLIGNIÈRES (Marcel), architecte, né à Paris en 1847.

Rue de l'Épicerie et Cathédrale de Rouen.

Aquarelle appartenant à M. Marhais.

Abbaye de Melrose (Écosse).
Vieux Pont et Moulins de la Reine-Blanche, à Poissy.

Aquarelles appartenant à M. M. Deslignières, architecte.

DEVREZ (Louis), né à Douai en 1824, mort en 1896.

Tombeau dans l'église Sainte-Marie-du-Peuple, à Rome.

Appartenant à Mme veuve Devrez.

DUBAN (Félix), Membre de l'Institut, né à Paris en 1797, mort à Bordeaux en 1870.

L'intérieur d'un Palais Romain à l'époque Impériale.
Aquarelle appartenant à M. Gaston Daunay architecte.

Illusiones Ronciglionenses.
Aquarelle appartenant à M. Alfred Vaudoyer, architecte.

Illusiones Ronciglionenses.
Aquarelle appartenant à M. Édouard Loviot, architecte.

DUC (Louis), Membre de l'Institut, né à Paris en 1802, mort à Paris en 1879.

Un Billet de Banque, projet.
Appartenant à M. Fr. Roux.

Façade de l'Église San Miniato.
Façade de l'Église Sainte-Marie-des-Fleurs.
Deux aquarelles appartenant à M. Éd. Loviot.

EMDEN (Von), architecte à Bonn.

L'Église de Schwartz Rheindorff.
Aquarelle appartenant à M. Ch. Lucas.

ERNEST (Gaston), architecte à Paris.

Porte de l'Abbaye de Longpont (Oise).
Vue de l'Abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons.
Cinq aquarelles appartenant à M. G. Ernest, architecte.

EUSTACHE (Henri), architecte, né à Versailles en 1861.

Aquarelles de voyage ; sept aquarelles de Saint-Marc, Venise — Pompeï — Palerme.
Appartenant à M. H. Eustache, architecte.

FOURNEREAU, architecte français, lauréat de la Société Centrale, né à Paris en 1846.

Temples à pagodes de l'Indo-Chine.
Deux dessins appartenant à l'École des Beaux-Arts.

GARNIER (Charles), Membre de l'Institut, né à Paris en 1825, mort à Paris en 1898.

Temple de Jupiter Panhellénien, à Égine.
Aquarelles de Pompeï, fragments de décorations.
Saint-Laurent hors les murs.
Monuments funèbres des princes de la Maison d'Anjou dans les les Deux-Siciles.
San Giovani.
Quatre cadres appartenant à l'École des Beaux-Arts.

GARREZ (Pierre-Joseph), architecte, né à Paris en 1802, mort en 1852.

Vue de la Cour du Capitole, à Rome.

Aquarelle appartenant à M. J. Pellechet.

GILBERT (Cass.), architecte des Etats-Unis.

Grandes constructions.

Appartenant à l'auteur.

GINAIN (Léon), Membre de l'Institut, né à Paris en 1825, mort en 1898.

Une cariatide d'angle de la tribune de Minerve Pandrose, à Athènes.

La base de la colonne Trajane, à Rome.

Appartenant à l'École des Beaux-Arts.

GODEFROY (A.-N.), architecte d'Amsterdam, décédé à Amsterdam le 28 décembre 1899.

Trois projets de restauration d'anciens bâtiments d'Amsterdam, style Renaissance hollandaise du XVIIe siècle.

Appartenant à la Société pour la Propagation de l'Architecture.

GONTIER (Alphonse), architecte, né à Paris en 1853.

Études d'art musulman; les Minarets, le Caire, Alexandrie; Egypte, Syrie.

Deux cadres appartenant à M. Alph. Gontier.

GUIMINEL (Louis), architecte à Avignon.

Monument Pamard, à Avignon.

Dessin appartenant à M. L. Guiminel, architecte.

HITTORFF (Jacques-Ignace), Membre de l'Institut, né à Cologne en 1792, mort à Paris en 1867.

Basilique restaurée.

Aquarelle appartenant à M. G. Daunay.

HUNDESHAGEN (B.), architecte allemand du commencement du siècle.

Vue perspective de l'abside de l'Eglise de Schwartz-Rheindorf, avec dans le fond la ville de Bonn.

HUYOT (Jean-Nicolas), Membre de l'Institut, né à Paris en 1780, mort à Paris en 1840.

Les Pyramides de Gizeh (Égypte).

Acropole d'Athènes.

Mont Palatin, à Rome.

Trois aquarelles appartenant à l'École des Beaux-Arts.

JANDELLE (Émile), architecte à Paris.

Pavillon de chasse. Projet.

Appartenant à M. E. Jandelle.

JOYAU (Achille), architecte, né à Nantes en 1831, mort en 1872.

Intérieur de Saint-Marc, à Venise.
Aquarelle appartenant à M. Ch. Bartaumieux.

Temple d'Héliopolis.
Deux aquarelles appartenant à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts.

Croquis de voyage en Orient.
Deux cadres appartenant à M. A. Normand, M. I.

Dans trois cadres peintures à l'huile, par Joyau.
Appartenant à M. H. Mercier.

JULIEN (Félix), architecte, né à Paris en 1840.

Citerne à Saint-Jean-de-Luz.
Porte latérale de l'Église de Saint-Jean-de-Luz.
Deux aquarelles appartenant à M. F. Julien.

LAMEIRE, décorateur français.

Le Katholicon (Ciborium).
Appartenant à l'École des Beaux-Arts.

LANGLOIS (Paul), architecte, né à Paris en 1845.

Vues de Venise.
Deux aquarelles appartenant à l'auteur.

LEBAS (Hippolyte), Membre de l'Institut, né à Paris en 1782, mort à Paris en 1867, et HEIM, peintre, Membre de l'Institut, né à Belfort en 1787, mort à Paris en 1865.

Voûte d'une villa d'Italie.
Aquarelle appartenant à Mme Ludovic Halévy.

Plafond de la grande salle du Palais Caprarole.
Aquarelle appartenant à M. Ch. Lucas.

Cinq croquis relevés à Rome, Campo Vecchio et Colisée.
Appartenant à M. Faure, architecte à Paris.

LEDOUX (Charles-Nicolas), Membre de l'Académie royale d'Architecture, né à Dormans en 1736, mort à Paris en 1806.

Projet d'un hôtel dans les Champs-Elysées en 1802 à Paris.
Appartenant à M. G. Daunay.

LETEURTRE (Jules), architecte, né à Paris en 1847.

L'Église de Saint-Pierre de Montrouge.
Aquarelle appartenant à M. Vaudremer, M. I.

MANGUIN (Pierre), né à Paris en 1815, mort à Paris en 1869.

Église de Vétheuil.
Aquarelle appartenant à M. Ch. Lucas, architecte.

MAYEUX (Henri), architecte, né à Paris en 1845.

Deux aquarelles. — Intérieur de Saint-Marc.

Appartenant à M. H. Mayeux, architecte.

MORALDI (Vicenzo), architecte à Rome.

Aquarelles et dessins.
Église Saint-Patrice à Rome.
Temple d'Ercole à Cori.
Ruines de Pœstum.
Trois tombeaux.

Appartenant à M. V. Moraldi.

MOYAUX (Constant), Membre de l'Institut, né à Anzin en 1835.

Le Tabularium à Rome.

Dessin appartenant à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts.

NICOLLE (Joseph), architecte, né à Dijon en 1811, mort en 1887.

Façade et vue intérieure de l'Église Saint-Georges-au-Vélabre, à Rome.

Deux aquarelles appartenant à M. Ch. Bartaumieux, architecte.

NICOLLE (Jean-Victor), dessinateur, peintre, graveur à l'eau forte, né à Paris en 1754 et mort en 1826.

La Fontaine du Triton.
Le Pont Saint-Ange à Rome.

Aquarelles appartenant à M. Alfred Vaudoyer, architecte.

La place Navone à Rome.

Aquarelle appartenant à M. G. Daunay, architecte.

Représentations d'édifices sur un couvercle de tabatière.

Prêtées par M. Henri Mercier, artiste peintre, et Mme Ch. Mercier.

NORMAND (Nicolas), architecte à Paris.

Étude de tombeau.

Dessin à la plume appartenant à M. A. Normand, M. I.

NORMAND (Alfred), Membre de l'Institut, né à Paris en 1822.

Décoration de la chapelle du palais public à Sienne (aquarelle).
Vue du Capitole à Rome (aquarelle).
Vue du temple de la Paix à Rome (aquarelle).
L'Arc des orfèvres dans le Forum Boarium à Rome (dessin).
La chapelle des Pazzi à Florence (dessin).

Appartenant à M. Alfred Normand, architecte, M. I.

PACCARD (Alexis), architecte, né à Paris en 1813, mort à Aix-les-Bains en 1867.

La voie des Tombeaux à Pompeï.

Appartenant à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts.

PASCAL (J.-L.), Membre de l'Institut, né à Paris en 1837.

Vue intérieure de l'Église Sainte-Pudentienne à Rome.
Cour du Palais Farnèse à Rome.
Peintures à Pompeï et à Herculanum.
Aquarelles appartenant à M. J.-L. Pascal, architecte, M. I.

PATOUILLARD (René), architecte, né à Toulouse en 1867.

Arc de triomphe à Rome.
Porte de la Sacristie de Sienne.
Palais vieux à Sienne.
Aquarelles appartenant à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts.

PERCIER (Charles), Membre de l'Institut, né à Paris en 1764, mort à Paris en 1838.

Fragments d'architecture Renaissance. Frontispice.
Appartenant à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts.

PILLE (Henri), architecte français, né à Paris en 1868, mort à Rome en 1899.

Églises et monastères byzantins.
Trois aquarelles appartenant à Mme veuve L. Pille.

POIROT (Achille), architecte, né à Alençon en 1797, mort en .....

Un coin de Place de la Concorde.
Dessin à l'encre rouge appartenant à M. Ch. Lucas.

QUESTEL (Charles), Membre de l'Institut, né à Paris en 1807, mort à Paris en 1888.

Façade latérale de Sainte-Marie-des-Fleurs à Florence.
Dessin géométral appartenant à M. Daumet, M. I.

Relevés de l'Église San-Miniato à Florence.
Aquarelle appartenant à M. J.-L. Pascal, M. I.

RICH (Victor), architecte, né à Paris en 1847.

Hôtel de M. de Mier. Plafond et Faces verticales.
Deux aquarelles appartenant à M. V. Rich, architecte.

RIDEL (Louis), architecte, né à Laval en 1852.

Porte du cimetière de Valcabrère.
Église de Saint-Bertrand de Comminges.
Deux aquarelles appartenant à M. Ridel, architecte.

ROBERT (Victor-Ruprich), architecte, né à Paris en 1820, mort à Cannes en 1887.

Porte de la cathédrale de Séez (Orne). Dessin.
Vue de la Garonne à Saint-Martory (Hautes-Pyrénées). Aquarelle.
Appartenant à M. G.-Ruprich Robert, architecte.

ROUX (François), architecte, né à Valence en 1838.

Projet d'Exposition Universelle à Paris en 1878 (perspective).
Projet d'Église du Sacré-Cœur à Montmartre (perspective d'ensemble).

Appartenant à l'auteur.

THIÉROT (Édouard), architecte à Reims.

Une villa (perspective).

Appartenant à M. Éd. Thiérot, architecte.

TÉTAZ (Jacques-Martin), architecte, né à Paris en 1818, mort à Paris en 1865.

Basilique de Palestrina.

Aquarelle appartenant à l'École des Beaux-Arts.

TISSANDIER (Albert), architecte, né à Anglure (Marne) en 1839.

Abside de Notre-Dame.
Vue pittoresque de Paris. (Boulevard Bonne-Nouvelle. La rue de la Lune.)
Sanctuaire d'Angkor-Vât (Cambodge).

Trois dessins à la mine de plomb appartenant à M. Alb. Tissandier.

TOURNAIRE (Albert), architecte, né à Nice en 1862.

Quatre vues de Kairouan.
Petite porte de la cathédrale de Grenade.
Fontaine du Cloître de Montréal.
Relevé du Tombeau du cardinal Fortiguera.
Victoires en bas-relief du piédestal de la colonne Trajane.

Aquarelles et dessins appartenant à M. A. Tournaire, architecte.

STUYT (Van), architecte d'Amsterdam, né à Surmerend.

Église catholique de S. Pancratius à Osdorp (Hollande).

Appartenant à M. Haverman, à Osdorp.

UCHARD (Joseph), architecte, né à Paris en 1809, mort à Paris en 1892.

Vue de Portrieux prise de la Villa Kern.

Aquarelle appartenant à M. Ed. Faure, architecte.

VALLIN DE LA MOTHE, architecte, né à Angoulême vers 1730.

Le Projet original de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg.

Dessin à l'encre de Chine appartenant à M. Ch. Lucas.

VAUDOYER (Antoine-Laurent-Thomas), Membre de l'Institut, né à Paris en 1756, mort à Paris en 1846.

Une vue du théâtre de Marcellus à Rome.

Aquarelle appartenant à M. Alfred Vaudoyer, architecte.

VAUDOYER (Léon), Membre de l'Institut, né à Paris en 1803, mort à Paris en 1872.

Hôtel d'Alluys à Blois.
Deux aquarelles appartenant à M. Alfred Vaudoyer, architecte.

VAUDOYER (Alfred), architecte, né à Paris en 1846.

Chapelle du château de Mesnières-en-Bray (Seine-Inf.).
Aquarelle appartenant à M. Alfred Vaudoyer, architecte.

VAUDREMER (Émile), Membre de l'Institut, né à Paris en 1829.

Les Propylées d'Athènes, aquarelle.
Le Vieux-Viterbe, dessin teinté.
Appartenant à M. E. Vaudremer, architecte, M. I.

VESTIER (Phidias), architecte à Paris.

Un Théâtre à Paris, fin du XVIIIe siècle.
Dessin appartenant à M. Ch. Nizet, architecte.

VIOLLET LE DUC, architecte, né à Paris en 1814, mort à Lausanne en 1879.

Fragments d'architecture et de sculpture du Forum de Trajan à Rome.
Dessin appartenant à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts.

Portail latéral de la cathédrale d'Albi.
Aquarelle appartenant à M. G. Daunay, architecte.

EXPOSITION DE DESSINS D'ARCHITECTES (1)

Le troisième Congrès international des architectes, tenu à Paris en 1889, avait organisé à l'École nationale des beaux-arts, dans la salle Louis XIV, une *Exposition de portraits d'architectes* comprenant plus de *deux cents numéros* de bustes, tableaux, dessins, médailles, etc., en partie empruntés aux riches collections de l'École, et dont un catalogue illustré avait été dressé par les organisateurs de l'exposition, MM. Ch. Lucas et Eug. Müntz, secrétaires du Congrès, avec l'aide de M. Ch. Bartaumieux, trésorier.

Ce catalogue, inséré dans le volume des *Comptes rendus* du Congrès de 1889, conserve le grand intérêt qu'offrait cette exposition, et il suffit, pour s'en convaincre, de citer des bustes par Pajou, Chaudet, Dumont, Geoffroy-Dechaume, Henri Chapu et Eug. Guillaume; des médaillons par David d'Angers, Collin et Eug. Oudiné; des portraits par Van Leo, Tocqué et M. Bonnat; de fort belles gravures anciennes et modernes; de rares autographes et de nombreuses médailles commémoratives.

En 1897, à Bruxelles, la Société centrale d'architecture de Belgique avait, elle aussi, organisé, à l'occasion du quatrième Congrès international des architectes, une *Exposition rétrospective*, mais celle-là formée d'œuvres d'architecture exécutées ou projetées pendant la dernière moitié du dix-neuvième siècle, et de nombreux confrères belges et étrangers avaient répondu à l'appel de la Société.

Le succès de cette exposition, inaugurée par M. Léon de Bruyn, alors ministre de l'agriculture, des travaux publics et des beaux-arts de Belgique, fut considérable, et tous les membres du Congrès de Bruxelles se rappellent, entre autres œuvres remarquables, les beaux dessins de MM. Weichardt (de Leipzig) et Otto Wagner (de Vienne); les charmantes habitations ou les consciencieuses études de restauration d'édifices anciens par les architectes belges; les maisons normandes anciennes de M. Paul Lafollye; les envois variés de la Société de la propagation de l'architecture, à Amsterdam, et de la Société Architectura et Amicitia de cette ville; enfin, la restauration du mont Capitolin, à Rome, par M. Gatteschi.

De tels précédents et le succès qui les avait accompagnés imposaient à la Commission d'organisation du cinquième Congrès international des architectes, qui devait se tenir à Paris en 1900, l'obligation d'ouvrir une *Exposition d'architecture* pendant la durée de ce Congrès (30 juillet au 4 août), et, à cet effet, furent adjoints aux membres du bureau de la Commission d'organisation, MM. G. Daunay, Éd. Loviot, Eug. Müntz,

(1) Extraits du journal *l'Architecture* de septembre et octobre 1900.

de l'Institut, et Alfred Vaudoyer, qui formèrent, avec MM. Ch. Bartaumieux, Fr. Blondel (Versailles) et Ch. Lucas, une sous-commission spéciale chargée de tout ce qui concernait l'exposition.

Difficile était la tâche de cette sous-commission à une époque où bien peu de locaux convenables étaient disponibles à Paris, et lorsque surtout une grande partie des œuvres sur lesquelles elle eût pu jeter son dévolu étaient retenues en diverses sections de l'Exposition universelle, si elles n'étaient immobilisées dans des collections publiques.

La haute influence du président de la Commission d'organisation du Congrès, M. Alfred Normand, président de l'Académie des beaux-arts, et le zèle des membres de la sous-commission spéciale arrivèrent cependant à l'heureux résultat que tous purent constater le lundi 30 juillet, lorsque M. Millerand, ministre du commerce et de l'industrie, président d'honneur du Congrès, vint, accompagné de M. Jules Dupré, chef-adjoint de son cabinet, inaugurer, dans la cour vitrée (musée des moulages) et dans le vestibule de l'hémicycle de l'École des beaux-arts, cette exposition comprenant plus de *cent soixante dessins originaux d'architectes* disposés dans l'allée centrale et les allées de droite et de gauche de la cour vitrée, ainsi que dans le vestibule de l'hémicycle à droite et à gauche du monument de Duban ; exposition encore complétée par deux grands passe-partout renfermant chacun une *trentaine de dessins* de maîtres anciens ou du commencement du dix-neuvième siècle.

Grâce à la bienveillance de deux confrères de M. Alfred Normand à l'Académie des beaux-arts, M. Henri Roujon, directeur des beaux-arts, et Paul Dubois, l'éminent statuaire, directeur de l'École nationale des beaux-arts, toutes difficultés relatives au prêt d'œuvres appartenant aux collections de l'École, au dépôt des envois venus de Paris, des départements et de l'étranger, ainsi qu'à la mise en place des dessins dans un délai relativement fort court, furent tranchées, et tous ceux qui ont pris quelque intérêt à l'exposition doivent leur en être reconnaissants.

Au reste, comme le volume des *Comptes rendus* du troisième Congrès international des architectes de Paris en 1889, le volume des *Comptes rendus* détaillés du cinquième Congrès international des architectes — celui qui s'est tenu à Paris du 30 juillet au 4 août 1900 en même temps que cette exposition de dessins originaux d'architectes — comprendra un *Catalogue illustré* de cette exposition ; mais, le Comité du journal *l'Architecture* m'ayant demandé, comme ayant eu l'idée de cette exposition et comme ayant pris l'initiative d'en réunir les dessins, de lui donner, sans attendre, un article quelque peu documenté sur l'ensemble de l'exposition, j'aurais mauvaise grâce à me dérober, heureux que je suis de saisir cette occasion pour dire toute la grande part qui revient, dans le succès de l'exposition, aux membres de la sous-commission spéciale, et surtout à M. Eug. Müntz, de l'Institut, conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts, à M. G. Daunay, qui a assumé la lourde tâche de diriger le placement des œuvres exposées, et à

M. Ch. Bartaumieux, le trésorier du Congrès, qui a bien voulu nous éviter tout souci de comptabilité.

Quant aux confrères, français ou étrangers, au nombre de *plus de soixante*, qui ont bien voulu prêter les dessins originaux dus à leur talent, au talent de leurs maîtres ou au talent de maîtres anciens, et compléter ainsi l'ensemble de l'exposition, dont un important noyau provenait des riches — et malheureusement trop peu connues — collections de l'Académie et de l'École des beaux-arts, ces confrères sont trop nombreux pour être cités dans cet article, et c'est au *Catalogue* qu'il faudra demander leurs noms, afin de savoir la part de remerciements qui leur est due (1).

Cependant il est impossible de passer sous silence l'empressement avec lequel Mme veuve D. Devrez, Mme veuve L. Pille et M. le docteur Ancelet, ainsi que son frère, M. Ch. Ancelet, architecte, ont mis à la disposition de la Commission des aquarelles de feu D. Devrez, d'Henri Pille, décédé récemment à Rome pensionnaire de la Villa Médicis, et de feu Gabriel Ancelet, de l'Institut; heureux ont-ils été de s'associer ainsi à l'hommage mérité que nous rendions à la mémoire de leur mari, de leur fils ou de leur père.

Après cette trop longue entrée en matière, nous compulsions les notes que nous avions extraites des lettres de nos confrères annonçant leurs envois, notes auxquelles nous avions joint quelques renseignements biographiques, quand M. A. Dupuis, secrétaire de la rédaction de l'*Architecture*, nous annonça qu'à cet article seraient jointes des reproductions de l'aquarelle lumineuse de Chaudet, *l'Intérieur de la basilique Saint-Laurent hors les murs, près Rome ;* du magistral dessin de Duban, *le Palais romain à l'époque impériale* : de la curieuse aquarelle de Cochin et Hubert-Robert, *le Salon de Rocquencourt*, et de deux remarquables études faites autrefois par M. Alfred Normand, de l'Institut, quand il était pensionnaire de l'Acapémie de France à Rome : *l'Arc des Orfèvres, dans le forum Boarium, la Chapelle des Pazzi, à Florence.*

C'était une trop bonne fortune pour les lecteurs de ce journal pour ne pas faire de ces illustrations le point de départ des documents qui nous étaient demandés sur l'ensemble de l'exposition.

Peu d'édifices ont eu, autant que la basilique Saint-Laurent hors les murs, le privilège d'attirer l'attention des archéologues et des architectes, auxquels cette église, dont la partie la plus ancienne remonte au commencement du sixième siècle, offre — malgré de grands travaux d'agrandissement, de reconstruction partielle et de restauration exécutés aux sixième, huitième, treizième et dix-neuvième siècles — un exemple fort intéressant des dispositions d'une basilique primitive et de son mobilier sacerdotal.

---

(1) M. C. Lucas étant décédé en 1905, ce Catalogue a été dressé d'après les lettres d'envoi et les fiches et listes de MM. Ch. Lucas et G. Daunay. (Note du Secrétaire général.)

L'aquarelle de Chaudet, que nous reproduisons hors texte, met bien en valeur certaines données caractéristiques de cet édifice ; ainsi : le chœur — disposition unique dans les églises de Rome — se termine sans abside sur un plan carré ; les colonnes de granit ou de marbre cipolin à chapiteau ionique de marbre blanc, qui séparent la nef des basses nefs et qui proviennent d'édifices antiques, probablement des temples du portique d'Octavie ; les fenêtres primitives, à claustra de marbre, percées à droite et à gauche de la mosaique du sixième siècle décorant le sommet du grand arc, arc dont la face que nous montre l'aquarelle était celle tournée à l'origine vers le chœur, le pape Honorius III ayant, au commencement du treizième siècle, changé l'orientation de cette église en faisant construire la nef actuelle : enfin, les deux ambons de marbre de la nef et, en avant de celui de droite, la colonne du cierge pascal. Autre détail : c'est sur les volutes d'un des chapiteaux de cette nef que se trouvent sculptés la grenouille et le lézard (en grec, *batracos* et *sauros*) que Pline l'Ancien cite comme devant perpétuer les noms *Batracos* et *Sauros* des architectes des temples du portique d'Octavie (probablement des affranchis), auxquels on avait refusé le droit d'inscrire leurs noms sur ces temples.

Nous ajouterons que peu de nos confrères contemporains ont eut une longue carrière aussi honorablement remplie que Louis-Alfred Chaudet, qui, dans les travaux publics comme dans les travaux privés, fut un architecte des plus complets.

Chaudet avait eu la bonne fortune, au sortir de l'atelier Huyot et de la première classe de l'École des beaux-arts, de faire le voyage de Grèce avec son ami Titeux, alors pensionnaire de l'Académie de France à Rome, et notre exposition comprenait, outre l'aquarelle de l'église Saint-Laurent hors les murs, une autre aquarelle de Chaudet, une *Vue des Propylées, à Athènes*, représentant l'état actuel de la montée des Propylées vers 1845, au moment où Titeux, atteint par la maladie qui devait l'emporter, ne pouvait terminer son envoi de quatrième année et priait son compagnon Chaudet de suppléer à ses forces défaillantes.

Au reste, le talent de dessinateur de Chaudet peut être complètement apprécié à la Société centrale des architectes français, à laquelle ont été léguées ces deux aquarelles et quelques autres non moins intéressantes, ainsi qu'un beau dessin d'après l'antique.

Grand est notre embarras pour décrire comme il convient *le Palais romain à l'époque impériale*, la plus belle aquarelle de Duban, qui, ainsi que quelques dessins dus à d'autres maîtres, un *Projet d'hôtel aux Champs-Elysées*, de Ledoux, *la place Navone à Rome*, de Nicolle, *une basilique antique*, de J.-I. Hittorff, et *le Portail latéral de la Cathédrale d'Albi*, de Viollet-Le-Duc, avait été empruntée à la plus riche de toutes les collections particulières de dessins d'architectes, celle de notre confrère Gaston Daunay.

Alors qu'il était président de la Société centrale des architectes,

Victor Baltard, l'ami et le confrère de Félix Duban à l'Institut, écrivait, dans une étude des plus fouillées sur le talent de ce maître, à propos de l'exposition de ses dessins qui eut lieu en 1872, peu après sa mort, à l'École des beaux-arts : « que la vive imagination de Duban le transportait aisément dans toutes les régions de l'art comme dans tous les âges », et il ajoutait que, de toutes ses compositions, celles inspirées de Rome étaient peut-être encore supérieures aux autres.

« Par-dessus toutes, continuait-il, on doit citer *le Palais romain à l'époque impériale*. Quoi de mieux conçu comme lignes, de mieux entendu sous le rapport de l'effet et du coloris, de plus intéressant, de plus pur et de plus vrai comme détails ? Quoi de plus imprégné de l'esprit de l'antiquité que le sanctuaire des dieux lares, à droite du tableau, avec les boucliers, les trépieds, les patères et les médaillons de bronze attachés à l'architrave par des festons de laurier, que les bustes des ancêtres, les statues des dieux, les vases pour les sacrifices, abrités sous le *lucanar*, et que l'inscription en avant de la cella sur le sol : IOVEM . OPT . MAX . HABEAT IRATVM . QVISQ . PROF . HANC . EDEM *Qu'il excite le courroux de Jupiter très bon et tout puissant, celui qui profanera cette demeure !* . Quoi de plus attrayant que ce triclinium vers la gauche, à l'ombre d'un velum purpurin, sous lesquels les fruits et les fleurs voguent au frais dans des vases précieux, sur l'onde limpide d'un aquarium de bronze, et dont les lits couverts de coussins précieux attendent les mortels qui vont s'y reposer. ? De là le *divus imperator* promènera sa vue sur les magnifiques expressions de l'art, les palais, les portiques et les temples du Palatin, qui occupent le fond de la scène, et qui traceront dans l'avenir l'histoire et donneront le cachet de son règne plus sûrement encore et plus authentiquement que les écrits de ses familiers. Ce dessin, le plus beau peut-être de toute l'exposition, marque brillamant l'apogée du talent du maître.... »

Les lecteurs du journal *l'Architecture* nous sauront certainement gré d'avoir été rechercher pour eux, dans une étude parue il y a plus de vingt-huit ans dans le *Bulletin de la Société centrale des Architectes* (Paris, 1872, nos 3 et 4, mars-avril, p. 88-89), ce passage qui rapproche les noms de Victor Baltard, qui fut un des dévoués présidents de la Société, et de Félix Duban, qui fut l'architecte de notre École nationale des beaux-arts, et dont le beau dessin que nous reproduisons ici [1], était, il y a quelques jours encore, exposé à côté du monument que MM. Eug. Guillaume, statuaire, et Louis Bernier, architecte, tous deux de l'Institut, ont élevé à Duban dans la cour de l'hémicycle.

Une page moindre, mais non moins intéressante, de l'œuvre de

---

1) L'aquarelle de Duban a été reproduite d'après une gravure commandée en 1872 à Gaucherel pour servir de première prime annuelle à *la Société de propagation des Livres d'Art*, société dont G. Davioud était le président en même temps qu'il était secrétaire principal de notre Société centrale des architectes français, à laquelle il offrit l'exemplaire de cette gravure encadré dans la salle des séances de notre Conseil.

Duban, était placée à côté de ce *Palais romain*. Cette page nous avait été prêtée par notre confrère M. Alfred Vaudoyer, fils et petit-fils d'architectes membres de l'Institut, et, lui aussi, membre de la Commission de l'exposition. C'est un charmant frontispice dans le sentiment antique, que Duban avait composé pour rappeler, d'une manière allégorique, les conversations amicales et savantes dont l'art faisait le plus souvent les frais, et qu'il tenait, avec ses camarades de la Villa Médicis, Louis Duc et Léon Vaudoyer, sous une treille à Ronciglione, à un relais de la route de Viterbe à Rome, non loin du charmant lac de Vico et à proximité du château de Caprarola et de la ville étrusque de Sutri. *Illusiones Ronciglionenses*, écrivait-il alors sur le bord d'un vase, et il ajoutait, comme dans les dessins datés de ses dernières années, au-dessous de la dédicace : *Ne sit immemor*, précaution bien inutile, car la haute valeur artistique des dessins de Duban ne saurait manquer de perpétuer à jamais, avec l'admiration qu'excite son talent, le souvenir des amis et des deux femmes d'élite, sa femme et sa fille, auxquels ces dessins ont été dédiés.

Mais, puisque nous avons écrit le nom de notre confrère M. Alfred Vaudoyer, ne perdons pas l'occasion de dire que l'exposition lui était encore redevable d'*une Vue du Théâtre de Marcellus à Rome*, remarquable aquarelle de son grand-père, Antoine-Laurent-Thomas Vaudoyer, le même qui adapta, vers 1807, la chapelle du collège Mazarin en salle des séances pour l'Institut de France; de deux aquarelles de son père, Léon Vaudoyer, reproduisant l'*Hôtel d'Allays, à Blois*, et rappelant la si belle collection des maisons anciennes d'Orléans, relevées par le même maître pour la Commission des monuments historiques ; d'une aquarelle d'Hippolyte Lebas (en collaboration avec son élève Heim); de deux vues de Rome, de Jean-Victor Nicolle, peintre-dessinateur, graveur à l'eau forte, né à Paris le 18 octobre 1754 et mort le 26 janvier 1826, *la Fontaine du Triton* et *le Pont Saint-Ange*, qui permettaient avec *la Place Navone, à Rome*, prêtée par M. G. Daunay, de constater les différentes manières de ce talent si original : *la Façade et la Vue intérieure de l'église Saint-Georges au Vélabre, à Rome*, prêtées par M. Ch. Bartaumieux, sont de Joseph Nicolle, architecte, né à Dijon en 1811, mort en 1887, élève de Baltard, connu de quelques-uns d'entre nous ; enfin, d'une aquarelle de *la Chapelle du château de Mesnières en Bray*, reproduisant un des aspects de ce beau château, relevé et aquarelle de notre confrère M. Armand Vaudoyer, et dont il nous voudrait de dire tout le bien que nous pensons, qu'il s'agisse de l'aquarelle ou de l'œuvre elle-même; ajoutons que l'exposition était encore redevable à notre confrère M. G. Daunay d'une aquarelle de Th. Ballu, *la vue perspective du Maître-autel de Saint-Pierre, à Rome*, dessin très fin et d'un harmonieux coloris, justifiant bien la médaille que les aquarelles du futur architecte du nouvel Hôtel de ville de Paris avaient obtenue au Salon de peinture de 1846.

Le Salon de Rocquencourt, aquarelle prêtée par notre confrère M. Charles Nizet, trésorier de la Société centrale et ancien élève de Phidias Vestier, provient du cabinet de ce maître honoré, qui avait M. Nizet en une affectueuse estime. Cette aquarelle, outre son faire discret et l'élégant arrangement de tous les motifs, architecture ou décoration, qu'elle nous a conservés, présente de multiples intérêts : elle est à la fois une page d'histoire et une page d'art.

Datée de 1781 et montrant la décoration intérieure du salon de l'ancien château de Rocquencourt, près de Versailles, propriété de MADAME, BELLE-SŒUR DU ROI LOUIS XVI (*Marie-Joséphine-Louise de Savoie*, épouse du comte de Provence, qui fut plus tard Louis XVIII), elle porte la signature de cette princesse en même temps qu'elle réunit et fait valoir, en une même composition, le talent de dessinateur de Charles-Nicolas Cochin fils, qui fut garde des dessins du roi, et l'habileté si grande d'Hubert-Robert pour remplir de souvenirs de l'architecture antique les panneaux oblongs des salons de musique et de conversation de cette époque.

Tous savent que de fois ce paysagiste de grande allure et de large inspiration classique a répété la façade d'un grand temple romain ou l'exquise silhouette du petit temple dit de Vesta ou de la Sibylle, à Tivoli, au-dessus des cascatelles de l'Anio, et, il faut le dire, malgré sa prodigieuse fécondité, Hubert-Robert eût pu produire un plus grand nombre de ces grands panneaux décoratifs, à voir aujourd'hui comme ils sont recherchés dans les ventes publiques.

Mais l'architecture présente plus encore peut-être d'intérêt dans cette aquarelle ; car, d'une parfaite convenance, elle est un des bons modèles de ce style Louis XVI, vraiment français, qui convient si bien à la décoration des intérieurs des résidences de ville ou de campagne élevées de nos jours, non plus pour des princes du sang ou des fermiers généraux, mais pour de grands industriels.

Le président de la Société centrale, M. Alfred Normand, avait, dès la première idée émise d'une exposition de dessins d'architectes, favorisé la réalisation de cette idée, en ouvrant largement ses riches cartons. Dans son cabinet, nous n'avons eu que l'embarras du choix, et, s'il nous a refusé la pièce maîtresse de ses envois de pensionnaire, un beau cadre de fragments relevés à Herculanum et à Pompéi, en revanche nous lui avons emprunté les œuvres suivantes : une composition magistrale de la fin du dernier siècle, *Étude de Tombeau*, vigoureux dessin à la plume, dû à son aïeul Nicolas Normand, celui qui assista Rondelet dans les travaux d'organisation du Conseil des bâtiments civils ; un superbe dessin en couleur, probablement de Cassas, *l'Acropole d'Athènes vers la fin de la domination turque*, où, dans un large emplacement au pied de l'Acropole, grouille un mélange des plus pittoresques de personnages levantins assez diversement accoutrés ; un autre dessin ancien, d'une facture très franche et que n'eût pas désavoué Hubert-Robert ;

puis, de lui, deux aquarelles, une *Vue du Temple de la Paix, à Rome*, et *la décoration de la Chapelle du Palais public, à Sienne ;* enfin, deux dessins, croquis de voyage prestement enlevés, mais avec une rare conscience, *l'Arc des Orfèvres, au forum Boarium à Rome*, et *la Chapelle des Pazzi, à Florence.*

L'Arc des Orfèvres (*voir fig. 15*) est un des rares exemples, existant encore à Rome, de ceux de ces monuments élevés sous l'Empire, par les corporations ouvrières ou mercantiles, dans les différents forums de la Ville éternelle.

Notre confrère M. Ferdinand Dutert, dans les envois sur *les Forums romains* qu'il a adressés comme pensionnaire de la Villa Médicis, et le Père Henry Thédenat, de l'Oratoire, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans son volume sur *le Forum romain*, sont précieux à consulter pour ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître le chiffre probable et la grande diversité des arcs, dont nombre de triomphaux, élevés autrefois à Rome pendant près de dix siècles ; ajoutons qu'on dénommait *arcs* même ceux de ces monuments qui, comme l'arc des orfèvres, avaient une ouverture unique de forme carrée et fermée, à la partie supérieure, par un puissant linteau reposant sur des pilastres.

Cet arc des orfèvres avait été érigé par ces fabricants, et aussi par les bijoutiers qui négociaient leurs ouvrages, en l'honneur de l'empereur Septime Sévère, de son épouse, Julia Pia, et de leurs fils, les césars Caracalla et Géta. L'intérêt de sa décoration réside dans le bas-relief représentant un *Sacrifice aux dieux* (*suovetaurilia*, sacrifice d'un porc, d'un mouton et d'un taureau), et son intérêt historique dans le martelage, accompli par ordre de Caracalla, du nom de Géta dans l'inscription dédicatoire, après l'assassinat de ce dernier.

Mais ce dessin présente un bien grand intérêt par la *Vue perspective de la façade de l'Église Saint-Georges au Velabre*, ancienne église remontant au huitième siècle, comptant, elle aussi, dans ses nefs, des colonnes arrachées à des monuments antiques, peut-être à la basilique Sempronia, et dont le portique ionique de la façade date du treizième siècle.

Une partie de la façade de la basse nef de gauche de cette église, partie portant un des murs du clocher, repose sur un côté de cet arc des orfèvres ; en outre, notre éminent confrère a pris pour premier plan, formant un véritable cadre heureusement trouvé à son dessin, le dessous de l'arcade d'un autre arc antique, placé à proximité et de l'autre côté de la rue Saint-Georges au Vélabre, arc de marbre élevé probablement au temps et en l'honneur de Septime Sévère, mais consacré à la divinité de *Janus Quadrifons*.

L'autre dessin de M. Alfred Normand, reproduit *fig. 16*, nous transporte à Florence, dans la cour du palais des Pazzi.

Après l'arc antique du temps de la décadence romaine faisant corps avec la façade de l'église latine de Saint-Georges au Vélabre, il nous offre, comme un ingénieux pendant, *la Chapelle des Pazzi*, œuvre de Brunellesco, le plus grand architecte parmi les maîtres primitifs de la Renaissance italienne.

Nous savions pourquoi la simple façade de cette chapelle a de tout temps attiré l'attention des artistes et des historiens d'art, et M. Eugène Müntz, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, associé libre de la Société centrale, nous le dit, au reste, dans son *Histoire de l'Art pendant la Renaissance* (t. Ier, *Italie*, fig., p. 385, et texte, p. 387), en termes qu'il est bon de transcrire ici :

« Pour cette façade, Brunellesco a été bien inspiré en coupant un entablement par un arc, de telle façon que, sur un ensemble de six colonnes, trois de chaque côté portent la masse horizontale de l'architrave, de la frise et de la corniche, mais que l'intervalle entre la troisième et la quatrième colonne soit occupé par un arc imposant, correspondant à la porte principale : il a imaginé ce contraste si ingénieux dans le portique de la chapelle des Pazzi... »

Et, plus loin, M. Eug. Müntz ajoute : « Les pilastres accouplés font leur apparition sur le portique de la chapelle des Pazzi... » Et, plus loin encore, — mais il s'agit cette fois du palais des Pazzi lui-même, — il continue ainsi :

« Une autre innovation féconde de Brunellesco, et qui produisit l'effet d'une traînée de poudre, ce fut le choix de médaillons pour orner les écoinçons des arcs, soit surtout dans les cours, par exemple au palais des Pazzi. »

N'était-il pas intéressant, à propos du dessin de notre honoré président, de rappeler les grands services rendus par Brunellesco à l'architecture et de rappeler en même temps que, à l'instar de M. Jourdain faisant de la prose sans le savoir, beaucoup d'architectes sont, peut-être sans s'en douter, redevables à Brunellesco de très heureux motifs dont ce maître se trouve ainsi, depuis la première Renaissance, avoir enrichi l'architecture moderne ?

Après ces notes un peu étendues, rattachées aux illustrations de cet article, il nous faut nous limiter, gardant pour le volume des *Comptes rendus du Congrès* nombre de souvenirs d'art ou de détails d'histoire que pouvaient suggérer cent autres numéros de l'exposition.

Il nous faut aussi revenir à notre principal but : donner une idée des richesses variées que réunissait l'exposition en même temps que remercier ceux, administrateurs ou confrères, qui ont mis ces richesses à notre disposition.

L'Académie et l'École des beaux-arts, grâce aux autorisations de MM. Henry Roujon et Paul Dubois et aux précieux concours de M. Eug. Müntz, avaient prêté *trente-deux cadres* renfermant les œuvres des *quinze* artistes dont les noms suivent :

Courtin, plan et élévation de la *façade d'une église* exposée au concours du grand-prix de l'Académie royale d'architecture en 1726 et ayant valu peu après à son auteur une bourse de pensionnaire du roi à Rome ;

Percier, un remarquable frontispice, d'une grand sobriété de lavis, réunissant des fragments d'architecture des châteaux de la Renaissance française, notamment du château d'Écouen ;

Huyot, trois magnifiques compositions symbolisant l'*Égypte*, avec les pyramides de Gizeh ; *la Grèce*, avec l'Acropole d'Athènes ; *Rome*, avec le mont Palatin ;

Blouet, un seul cadre dans lequel étaient disposées les élévations perspectives de *quatre temples grecs*, véritables originaux d'autant de de planches de son bel ouvrage : l'*Expédition scientifique de Morée ;*

Paccard, *la Voie des Tombeaux, à Pompéi ;*

Tétaz, *la Basilique de Palestrine ;*

Charles Garnier, un choix de cadres provenant du don fait par Mme veuve Charles Garnier à la bibliothèque de l'École des beaux-arts, et pouvant le mieux, par leur variété de sujets et de rendus, rappeler les différents genres d'études qui avaient occupé Ch. Garnier en Italie et en Grèce ; ainsi : l'esquisse tout à fait achevée qui lui avait servi au rendu de la façade polychrome du *Temple de Jupiter Panhellénien, à Égine ;* des aquarelles reproduisant des *fragments de décoration relevés à Pompéi ;* une coupe de l'*Église Saint-Laurent hors les murs, à Rome ;* et, enfin, deux dessins au crayon de *Monuments funèbres des princes de la Maison d'Anjou, dans les deux Siciles* (relevés faits aux frais du duc de Luynes) ;

Ginain, deux magistrales études impeccables de dessin et de lavis représentant l'une *une Cariatide d'angle de la tribune de Minerve Pandrose à Athènes ;* l'autre, *la base de la Colonne Trajane, à Rome ;*

M. Boitte, *façade et coupe des Propylées de l'Acropole d'Athènes ;*

M. Moyaux, la fort belle restitution de la *façade du Tabularium, à Rome ;*

Et, pour finir cette liste de lauréats du grand-prix d'architecture de l'Académie ou de l'École des beaux-arts depuis Courtin, Percier, Huyot et Blouet en arrivant aux contemporains et aux pensionnaires actuels de de la Villa Médicis, des aquarelles de *Monuments de Rome et de Sienne*, par M. Patouillard, et trois aquarelles d'*Intérieurs d'églises de monastères byzantins*, par Henri Pille, aquarelles voilées d'un crêpe rappelant la mort récente de ce lauréat du grand-prix d'architecture doué d'un si rare sentiment de la couleur.

En outre, venaient encore des collections de l'École : un fort beau dessin d'Eug. Viollet-Le-Duc, frontispice vraiment classique, dans le sentiment d'Ach. Leclère, et composé de *fragments d'architecture et de*

sculpture du Forum de Trajan à Rome; une *vue perspective de l'intérieur du Katolicon*, montrant la décoration projetée pour une église romane par M. Lameire; une suite des plus originales, deux études d'architecture khmère, *des temples à pagodes de l'Indo-Chine*, par M. Fournereau, et enfin *deux passe-partout*, aux nombreux volets, contenant des dessins de maîtres anciens et modernes de l'architecture.

La *Note* parue dans le journal *l'Architecture* (*p. 352*), en annonçant de nouvelles illustrations pour cette série d'articles, nous impose à nouveau le devoir de ne pas suivre trop rigoureusement le plan que nous nous étions tracé de faire de ces articles une sorte de catalogue annoté de l'exposition de dessins réunie à l'occasion du Congrès international: elle nous oblige surtout à consacrer aux dessins reproduits au cours de ces articles quelques alinéas spéciaux rappelant à la fois les sujets représentés et les architectes qui ont représenté ces sujets à l'aide du crayon, de la plume et du pinceau.

C'est au reste une bonne fortune d'avoir à parler de Ledoux à propos du *Projet d'Hôtel aux Champs-Elysées* (*hors texte*), prêté par notre confrère Gaston Daunay.

Ce projet d'hôtel, nos lecteurs l'ont vu et il les a frappés — il était impossible qu'il en fût autrement — à cause de la façon originale dont il était présenté; car son auteur fut un des artistes les plus originaux, non seulement de la fin du dix-huitième siècle, mais encore de l'art français.

Né à Paris en 1736 et élève de Jacques-François Blondel, Charles-Nicolas Ledoux commença à produire vers 1766, se décelant à la fois architecte de bâtiments industriels et agricoles et *restaurateur*, mieux, *réparateur*, dans le sentiment de l'époque, des chœurs des cathédrales d'Auxerre et de Sens. Mais dès que l'amitié de Mme du Barry eut contribué à le faire nommer, en 1773, architecte du roi et membre de l'Académie royale d'architecture, Ledoux fut constamment l'un des architectes les plus occupés et devint bientôt l'un des plus célèbres de son temps.

Paris lui demanda, entre autres constructions, des hôtels comme ceux du président Hocquart et de Mlle Guimard, rue de la Chaussée-d'Antin; comme la maison de Condorcet, plus tard hôtel Bonaparte, où fut perpétré le 18 brumaire, rue Chantereine (aujourd'hui rue de la Victoire), et comme l'hôtel d'Uzès, rue Montmartre, hôtels que nous avons pu voir démolir vers 1860. Mais Ledoux fut surtout à Paris l'auteur des soixante bâtiments, dont plusieurs répétés symétriquement, bâtiments tous inspirés de l'architecture gréco-romaine dont trois seulement existent encore, et qui, dépendant des Fermes générales, abritèrent les préposé à l'octroi, près des postes du nouveau mur d'enceinte édifié à Paris en 1783, ce mur qui fit dire : « Le mur murant Paris rend Paris murmurant. »

Les grandes villes de province et les souverains étrangers réclamèrent

à l'envie le concours de Ledoux qui, malgré de nombreux édifices et des projets plus nombreux encore, trouva le temps de préparer l'édition de ses œuvres parue sous ce titre : *l'Architecture envisagée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation* (Paris 1804, in-fol., 240 pages et 125 pl.), ouvrage qui présente de singulières bizarreries à côté de pensées philosophiques d'une haute portée.

Nous nous en voudrions de quitter Ledoux sans signaler à nos lecteurs un admirable portrait de cet architecte et de sa fille, alors enfant, portrait que nous avions vu, il y a quarante ans, chez un arrière-petit-fils de Ledoux, et qui est aujourd'hui conservé en belle place au musée Carnavalet.

Mais revenons à ce bel ensemble de dessins de lauréats du grand-prix d'architecture empruntés à l'École des beaux-arts ou à des collections particulières et embrassant, de Courtin à Henri Pille, une période artistique de cent soixante-quinze années, au travers de laquelle brillent, à côté des noms de Percier, Huyot, Blouet, Duban et Charles Garnier, les noms de tant d'autres ; mais ces derniers que nous sommes heureux de compter encore parmi nos contemporains.

Il convient de rapprocher de ce bel ensemble les dessins des autres pensionnaires de la Villa Médicis demandés à des confrères ou prêtés par leurs auteurs et qui viennent combler les lacunes.

C'est ainsi que, entre Courtin (1726) et Antoine-Laurent Vaudoyer (1786), se trouve, représenté par une superbe *Composition dans le sentiment antique*, Clérisseau, qui eut le grand-prix en 1746 et qui consacra un bel ouvrage aux antiquités de la ville de Nîmes. Notre confrère M. Jules Pellechet, auquel l'exposition était redevable de ce cadre, avait encore détaché de son cabinet, à notre intention, une aquarelle de la *Cour du Capitole, à Rome*, de Garrez, près de laquelle nous avions placé une petite vue, nous venant de notre professeur Constant-Dufeux, *la décoration de la Galerie Colbert, à Paris*, aquarelle que, à son retour de Rome, Constant-Dufeux avait dessinée comme inspecteur de l'architecte Billaud, dont elle porte la signature ainsi que celle des entrepreneurs ayant édifié ce passage, aujourd'hui bien abandonné, mais qui eut autrefois son heure de vogue parisienne.

Remercions encore, par une parenthèse, notre confrère M. Pellechet, pour l'envoi d'une fort lumineuse aquarelle, *Vue perspective de la Galerie des Cerfs, à Fontainebleau*, qui lui fut léguée par l'auteur, Alfred Armand, le maître architecte des grands travaux des Pereire sous le second Empire, et pour une *Composition d'Architecture dans le sentiment de la Renaissance*, de Jules Bouchet.

Mais ce nom de Jules Bouchet mérite que l'on s'y arrête, et nous sommes heureux de donner une des *Compositions antiques* de cet artiste, compositions qui firent tant pour sa gloire, et dont celle reproduite ici nous fut prêtée par M. Ch. Bartaumieux.

Il suffit, pour dire tout le mérite de cette aquarelle, de rappeler que,

placée à droite et un peu au-dessous du *Palais romain* de Duban, sur ce panneau de gauche de l'hémicycle où n'étaient réunis que des chefs-d'œuvre, cette fine aquarelle, de proportions restreintes, mais elle aussi d'une admirable coloration, supportait la comparaison avec les pièces maîtresses de l'exposition.

Comme les *Illusiones Ronciglionenses* déjà mentionnées, c'est bien là le type de la composition antique à laquelle nombre d'architectes, épris de l'antiquité, s'adonnèrent, surtout pendant la première moitié du dix-neuvième siècle, au temps de leur jeunesse, et à laquelle, dans leurs dernières années, ils demandaient encore un agréable délassement.

Avant Duban, Antoine-Marie Chenavard, le professeur émérite de tant d'architectes lyonnais, et en même temps que Duban, Jean Léveil le premier maître de Charles Garnier, et Jules Bouchet furent les chefs incontestés de ce genre à l'époque où nombre d'architectes de grande valeur illustraient les éditions de cet admirable Manuel de la vie romaine au commencement de notre ère, *Rome au siècle d'Auguste* du latiniste Ch. Dezobry, lequel dédiait, en 1870, la troisième édition de son œuvre « aux artistes architectes, anciens romains au point de vue de l'art [1], qui en ont composé les illustrations ».

La description de tous les charmants détails, paniers de fruits, branches de fleurs, vases de formes diverses, serpent familier (le *genius loci*), dans leur cadre architectural, nous entraînerait loin, outre que la vue de notre gravure doit y suppléer : mais on nous permettra de transcrire, sur ces compositions antiques de Jules Bouchet, — dont huit obtinrent une médaille d'or au Salon de 1849 et furent gravées de la main même de Bouchet dans les *Compositions antiques* qu'il publia en 1851, — quelques lignes écrites par Ad. Lance, dans sa *Notice* sur la vie et les travaux de leur auteur :

« Personne n'a oublié ces œuvres charmantes : c'était la réalisation d'autant de beaux rêves comme les pouvait concevoir l'imagination d'un homme qui avait passé sa vie dans la contemplation de l'antiquité. Ces dessins, composés avec le plus grand art, étaient exécutés à l'aquarelle, mais avec une sobriété de tons, une suavité de coloris, quelque chose de si exquisement vaporeux dans l'effet général, que ces ravissantes images, bien qu'idéalisées par le sentiment poétique de l'artiste semblaient de réelles invocations du passé lointain qui les avait inspirées. »

On ne saurait mieux dire, et nos lecteurs nous sauront gré de cette

---

1. Les noms cités dans cette dédicace sont les suivants : V. Baltard, Duban, Léveil, Moyaux, Noguet, Hittorff et Viollet-Le-Duc ; ces deux derniers, bien romains au point de vue de l'art, si l'on considère les études qu'ils ont faites d'après les monuments antiques, mais n'ayant pas concouru pour le grand-prix d'architecture et n'ayant pas été pensionnaires de la Villa Médicis.

citation d'Ad. Lance, qui, outre ses autres mérites d'architecte et d'écrivain, fut un grand travailleur à la Société centrale et un grand semeur d'idées professionnelles.

Cependant, malgré le véritable charme que l'on éprouve à faire ainsi l'école buissonnière avec des confrères aimés ou avec des livres familiers, il nous faut, sans regret, il est vrai, revenir aux pensionnaires de Rome et, avant Constant-Dufeux et Garrez, qui furent compagnons d'études à la Villa Médicis pendant les premières années du règne de Louis-Philippe, il convient de citer Louis Duc, dont le gendre, notre confrère M. Loviot, membre de la Commission d'organisation de l'exposition, avait confié deux aquarelles, près l'une desquelles, *la façade de l'Église San Miniato, à Florence*, était placée une composition originale dans sa sobriété, du même maître : *un projet de billet de banque*, appartenant à notre confrère M. Fr. Roux. Ce dernier fut longtemps l'inspecteur et le collaborateur de Louis Duc et, à côté de projets personnels primés dans des concours publics, nous lui étions redevables encore du projet de *la Fontaine des Jacobins, à Lyon*, une des belles œuvres exécutées d'un ancien camarade, Gaspard André, auquel Lyon, sa ville natale, va élever un monument au palais Saint-Pierre.

Puis venait une aquarelle de Joseph Uchard, *la vue de Portrieux prise de la villa Kern*, appartenant à notre confrère M. Ed. Faure, qui avait également envoyé un cadre de cinq croquis (*Campo Vecchio* et *Colysée*) pris à Rome par Hipp. Lebas, cadre près duquel nous avions placé une superbe aquarelle, d'un dessin impeccable et d'une grande science de coloris, reproduite *hors texte* : un quart de la voussure du *Plafond de la grande salle du palais Caprarole*, du même maître, et montrant, au milieu d'une décoration architecturale d'une infinie variété, d'abord un tableau d'histoire, *Un architecte présentant à un patricien le plan d'un édifice*, plan que considère le maître ouvrier qui sera chargé de la construction, et ensuite un paysage historique, un des douze travaux d'Hercule, *Hercule tuant l'hydre de Lerne*.

Il faut voir de tels dessins pour comprendre ce que veut dire le mot conscience en pareil cas, et pour apprécier comme il convient l'homme qui sacrifia tant de temps et tant de patience à faire connaître en France l'œuvre exacte de Vignole.

Qu'aujourd'hui une science plus approfondie de l'antiquité gréco-romaine nous fasse mettre à un rang un peu secondaire les ordres romains interprétés par les grands architectes de la Renaissance italienne ; que nous demandions davantage à l'Attique et au génie ionien certaine élégance et certaine fantaisie que connut rarement l'architecture romaine, tout empesée, pourrait-on dire, dans un certain décorum, ce sont pensers actuels et qui ne sauraient en rien infirmer la grande valeur d'hommes tels qu'Hippolyte Lebas, lesquels ne se contentaient pas d'*à peu près*, de *chic*, comme on dit aujourd'hui, et donnaient sans compter, avec Debret, de tels dessins, qui ne sont autres que les originaux des planches d'un

ouvrage resté inachevé, mais destiné à mettre à la portée de tous les architectes français les *Œuvres complètes de J. Barrozi* (de Vignole).

Nous tenons de plus à rappeler tout ce que Lebas apportait de conscience, dans son professorat de l'histoire de l'Architecture à l'École des beaux-arts.

Notre cher et honoré président de la Société centrale, M. Alfred Normand, possède plusieurs cartons de dessins de Lebas; c'est même lui qui nous offrit, avant qu'il fût question de cette exposition de dessins d'architectes, l'aquarelle reproduite ici. Parmi ces dessins, se trouvent des séries complètes correspondantes à une année spéciale d'enseignement de l'histoire de l'Architecture, séries formées par Lebas pour illustrer ce cours, qui n'a jamais été publié, mais qui fut préparé de façon à donner une autorité indéniable à la parole de son auteur.

Nous avons dit plus haut que nous étions redevable à M. le docteur Ancelet et à notre confrère M. Ch. Ancelet d'aquarelles de leur regretté père, Gabriel Ancelet; ces aquarelles, d'une grande maestria d'exécution, représentaient une *Vue prise dans les jardins de la Villa Médicis, à Rome, un Intérieur d'église* et *le Plafond de l'église de l'Ara Cœli, à Rome*, aquarelles à rapprocher, comme consciencieux fini, du plafond du palais de Caprarole, de Lebas, maître auquel ce plafond de l'église de l'Ara Cœli a certainement inspiré la composition de son plafond de la grande nef de l'église Notre-Dame-de-Lorette, à Paris.

A M. Émile Vaudremer nous avions demandé deux aquarelles, *les Propylées d'Athènes* et *le Vieux Viterbe;* mais l'œuvre maîtresse de cet artiste chercheur, celle qui exerça une réelle influence sur nombre d'édifices religieux élevés depuis trente années, *l'Église Saint-Pierre de Montrouge, à Paris*, était représentée par une délicate aquarelle de M. Leteurtre, un des plus brillants collaborateurs annuels de l'exposition des *Amants de la Nature*. Ajoutons que M. Vaudremer avait bien voulu détacher encore de son atelier de l'Institut un dessin au trait d'Abel Blouet, *la Villa Pia, à Rome*, dessin pris à la chambre claire et marquant une étape dans les procédés de relevés des Architectes du dix-neuvième siècle, dont quelques-uns, bon nombre même, demandent aujourd'hui les éléments de leurs aquarelles à l'objectif du photographe.

Après M. Vaudremer, nous avons à inscrire dans ce catalogue deux noms très honorés, comme ils sont rapprochés dans le professorat libre d'architecture, dans le Conseil général des bâtiments civils et à l'Académie des beaux-arts ; ce sont ceux de MM. Daumet et J.-L. Pascal.

De M. Daumet, nous avions deux aquarelles, *l'Arc de Titus, à Rome*, et *l'Église San Frediano, à Lucques;* de M. J.-L. Pascal, un grand cadre de relevés de *Peintures à Pompéi et à Herculanum*, et deux aquarelles, *la Cour du Palais Farnèse* et une *Vue intérieure de l'église Sainte-Pudendienne, à Rome;* mais tous deux, le premier, gendre de M. Charles Questel, de vénérée mémoire, et le second, successeur de ce maître, à l'enseignement si libéral, dans la direction de son atelier, avaient bien voulu envoyer à

l'exposition, chacun une aquarelle de Ch. Questel : M. Daumet, une vue géométrale de la *Façade latérale de l'église Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence;* M. Pascal, un cadre de *Releves de l'eglise San Miniato, à Florence*, aquarelles que tant d'architectes contemporains, anciens élèves de leur auteur, ont été heureux de revoir.

Après ce souvenir donné, en dehors des pensionnaires de la Villa Médicis, à un maître qui eut l'honneur, s'il n'y fut lui-même pensionnaire, d'y envoyer plusieurs de ses élèves, dont M. Pascal, il nous faut encore mentionner, parmi les aquarelles prêtées par des lauréats du grand-prix d'architecture des quinze dernières années du dix-neuvième siècle, cinq cadres, *Vues de Pompéi, de Damas et du Caire* par M. Henri Deglane, l'architecte de la partie antérieure du Grand Palais des Champs-Élysées : deux aquarelles, *Structure du Panthéon, à Rome*, et *le Temple des Malatestas, à Rimini*, ainsi qu'un fort beau dessin, *Détail d'angle de la façade du Palace-Hotel*, par M. G. Chedanne; cinq cadres de dessins et d'aquarelles d'une grande variété de sujets : *Victoire en bas-relief du piédestal de la colonne Trajane*, relevé du *Tombeau du Cardinal Fortiguera, Fontaine du cloître de Montréal, Petite Porte de la cathédrale de Grenade* et *Vues de Kairouan*, par M. Albert Tournaire, le collaborateur de M. Homolle, de l'Institut, directeur de l'École de France, à Athènes, pour les magnifiques restitutions d'architecture des monuments de Delphes qui sont exposés dans les salles des missions scientifiques au Champ de Mars; enfin deux cadres d'aquarelles de voyage, d'un remarquable coloris, prises à *Pompeï* et à *Saint-Marc de Venise*, par M. Henri Eustache.

Nous en aurions cette fois bien fini avec tout ce que l'exposition devait de son légitime succès aux œuvres des anciens pensionnaires de Rome, si quelques lignes n'avaient été oubliées dans la transcription de notre dernier article, et si nous n'avions ainsi passé sous silence un des plus brillants d'entre les pensionnaires, Achille Joyau, qui fut enlevé prématurément, sans avoir pu réaliser les espérances qu'avaient fait concevoir ses beaux travaux d'élève, Achille Joyau, qu'il faut placer chronologiquement entre M. Boitte et M. Moyaux, qui était représenté par deux aquarelles, toutes chaudes du soleil d'Orient : *le Temple d'Héliopolis*, appartenant à la bibliothèque de l'École des beaux-arts, et une autre aquarelle d'un puissant coloris, *Intérieur de l'église Saint-Marc, à Venise*, appartenant à notre confrère M. Ch. Bartaumieux.

Glanant de droite et de gauche dans nos souvenirs de l'exposition et forcé par l'espace, qui nous est limité, de terminer une partie de ces notes en véritables fiches de catalogue, nous donnerons un souvenir à Ruprich-Robert qui exerça une si grande influence comme professeur, comme inspecteur général des monuments historiques et comme écrivain d'art.

Son fils, notre confrère M. Gabriel Ruprich-Robert, nous avait adressé de son père un dessin, *la Porte de la cathédrale de Séez (Orne)*, et une

aquarelle, *Vue de la Garonne à Saint-Martory (Hautes-Pyrénées)*, dessin et aquarelle que nous avions placés à côté d'une aquarelle de D. Devrez, *Tombeau dans l'église Sainte-Marie-du-Peuple, à Rome*, qu'avait bien voulu prêter la veuve de notre regretté confrère, et non loin du *Portail de la cathédrale d'Albi*, de Viollet-Le-Duc, le maître dont Ruprich-Robert et Devrez s'honoraient d'être les successeurs, le premier comme professeur de composition d'ornements à l'École nationale des arts décoratifs et le second comme architecte de la Cathédrale de Paris.

Ce nous est une occasion que nous saisissons au vol — après avoir cité, de Viollet-Le-Duc, les *Fragments d'architecture et de sculpture du Forum de Trajan, à Rome* et sa collaboration à l'ouvrage de Ch. Dezobry — de revenir ici sur l'habileté de ce maître dessinateur, archéologue et écrivain, si admirablement doué et dont il faut entendre apprécier les mérites par les architectes étrangers pour bien se rendre compte de ce que lui doit notre art national.

Notre confrère Gaston Daunay, en nous prêtant l'aquarelle si lumineuse du soleil du Midi, représentant le *Portail latéral de la cathédrale d'Albi*, et en nous autorisant à la reproduire, a fait une œuvre louable : car si Viollet-Le-Duc a beaucoup dessiné, s'il existe nombre de dessins ou d'aquarelles de lui aux archives de la Commission des monuments historiques, dans le cabinet de son fils, M. Eugène Viollet-Le-Duc, ancien chef de service des monuments historiques, et chez quelques élèves et amis aujourd'hui morts ou vieillis, il est peu des aquarelles de Viollet-Le-Duc qui, comme celle ci, offrent une telle opposition : murs de briques nus et escarpés de la cathédrale et dentelles ajourées des gables du portail. En outre, cette suite de personnages, accompagnant un convoi funèbre, ajoute encore à l'intérêt de la composition et lui donne une intensité de vie que possèdent assez souvent du reste, rien que par leurs lignes mêmes, les moindres dessins des *Dictionnaires de l'Architecture ou du Mobilier*. 1843, date de cette aquarelle, nous reporte de plus au moment où Viollet-Le-Duc, né à Paris en 1814, avait quitté depuis plusieurs années l'atelier Achille Leclère, avait fait son long voyage en Italie, en Sicile et dans le midi de la France, et déjà commencé, comme inspecteur des travaux de restauration de la Sainte-Chapelle, sous la direction de Duban et de Lassus, sa carrière, à nulle autre pareille, d'*Architecture moyenâgiste*, carrière qu'il devait poursuivre sans interruption jusqu'à sa mort, survenue en 1879, en plein cours de ses beaux travaux de la cathédrale de Lausanne.

Par cette aquarelle reproduisant une partie caractéristique d'un édifice du moyen âge, comme par son dessin classique de *Fragments du Forum de Trajan*, Viollet-Le-Duc était bien représenté et dans deux genres tout différents, à cette exposition et près de cet hémicycle de l'École des beaux-arts où, dans des circonstances fâcheuses, il essaya vainement vingt années plus tard, en 1863, de développer ses théories sur l'architecture.

La publication des trois premiers articles consacrés avec illustrations à cette exposition de dessins d'architectes nous a valu nombre d'observations formulées, quelques-unes, par lettres; le plus grand nombre, en d'amicales causeries avec des confrères au banquet des élèves et anciens élèves architectes de l'École nationale des beaux-arts, le 8 octobre dernier.

Nous n'en parlerions pas si nous n'avions qu'à enregistrer les remerciements qui nous ont été adressés par tous pour les efforts que nous avons faits afin de rendre justice à nos collaborateurs dans cette œuvre quelque peu ardue; mais il nous a été aussi adressé, sous la forme la plus courtoise, des reproches pour une certaine bienveillance — quelques anciens camarades l'ont même trouvée trop grande — avec laquelle nous avons apprécié la conscience, le talent et le charme de dessinateur de quelques-uns des chefs d'école de ces soixante-dix dernières années.

Peu de mots suffiront pour nous disculper de ce reproche.

Quoique notre signature, mise au bas de ces articles, dise bien que nous prenons l'entière responsabilité des appréciations qui y sont émises, on nous permettra de faire remarquer qu'autre chose est d'applaudir sans réserve aux qualités de dessinateur ou d'aquarelliste d'un architecte, et autre chose est d'admirer sans réserve un édifice conçu par lui et exécuté sous sa direction.

De plus, ce serait, ce nous semble, un singulier manque de courtoisie — surtout dans un milieu d'architectes où, plus que partout ailleurs, une affectueuse vénération pour le maître qui vous a enseigné son art survit à tout — que de profiter de dessins, pour la plupart reconstitutifs de monuments du passé, pour apprécier des édifices contemporains, œuvres de l'auteur de ces dessins, mais qui n'ont aucun point de contact avec ces derniers.

Étant entré à l'École des beaux-arts il y a juste quarante-quatre ans, nous avons eu alors l'écho et nous avons parfois subi depuis, dans notre carrière, le contre-coup de divergences d'opinions qui étaient plus accentuées et plus combatives autrefois qu'aujourd'hui; mais le compte rendu d'une exposition de dessins d'architectes, dans le journal d'une Société qui n'exige de ses membres qu'honorabilité et capacité professionnelles, ne doit pas, ce nous semble, devenir une revue critique du mouvement architectural pendant le vaste espace de temps qui a vu éclore ces dessins, et, répétons-le, on peut admirer telle aquarelle représentant un monument historique sans admirer tel édifice récemment construit par l'auteur de cette aquarelle.

Il nous faut maintenant, avant de terminer, donner une rapide mention à des œuvres non secondaires; quelques-unes même sont dues à des architectes ayant remporté de grands succès à l'École et dans les expositions ou ayant à leur actif de fort intéressants édifices publics ou privés.

Nos confrères MM. Armand et Gustave Olive avaient prêté un vigou-

reux dessin à la plume, *Coupe d'une salle de spectacle*, semblant une feuille détachée d'un projet de concours de grand opéra et dû à Paul Bénard, qui fut l'auteur de pittoresques constructions étrangères à l'Exposition universelle de Paris en 1867; un des maîtres aquarellistes les plus féconds des *Amants de la Nature*, M. Marcel Deslignières, dont le nom se lie à l'évolution de la céramique architecturale, avait envoyé trois aquarelles très soutenues de ton, *Vieux Pont et Moulins de la Reine-Blanche, à Poissy; Rue de l'Épicerie et Cathédrale, à Rouen; Abbaye de Melrose (Écosse)* : notre excellent confrère M. L.-L. Davoust, secrétaire général de la Société des architectes diplômés, deux aquarelles, *la Place et la Tour de la Monnaie (Mint), à Amsterdam*, et *les Souks ou bazars, à Tunis, autour de la Grande Mosquée;* M. Gaston Ernest, un cadre de trois aquarelles, *la Porte de l'Abbaye de Longpont (Aisne)*, et une *Vue de l'Abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons*, abbaye dont le portail de l'église, avec ses hautes tours, se dresse isolé depuis le bombardement de Soissons en 1870; M. Alphonse Gontier nous avait laissé choisir dans son cabinet des *Études d'art musulman*, deux cadres d'aquarelles de minarets relevés en Égypte et en Syrie; M. Louis Guiminel, architecte de la ville d'Avignon, avait envoyé le dessin avec détails du *Monument honorifique* que la Municipalité de cette ville l'a chargé d'édifier à Pamard, un de ses anciens maires; M. Émile Jandelle, *un Projet de Pavillon de chasse;* MM. Félix Julien et Henri Mayeux, deux professeurs à l'École des beaux-arts, avaient apporté, le premier, deux charmantes aquarelles, *une Citerne à Saint-Jean-de-Luz* et *la Porte latérale de l'Église* de cette ville; le second, un cadre de ses brillantes *Compositions architecturales*, et, entre leurs œuvres, nous avions placé deux aquarelles de notre confrère M. Paul Langlois, des *Vues de Venise*, et une aquarelle de Pierre Manguin, qui fut un maître architecte d'ameublement et d'habitations privées, la *Vue perspective de l'Église de Vétheuil (Seine-et-Oise)*, dont le relevé avait été pris par Ach. Lucas, mon père, en 1837 *(planche hors texte)*.

L'église de Vétheuil date de différentes époques. Le portail occidental et ceux des croisillons ont été édifiés sous les règnes de François Ier et d'Henri II, pendant la première moitié du seizième siècle, tandis que la tour, remontant à la deuxième moitié du quatorzième siècle, est attribuée aux libéralités de Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles le Bel.

Cet édifice qu'Ad. Berty a décrit sommairement et dont J. de Mérindol a dessiné les portails pour *les Monuments anciens et modernes* de J. Gailhabaud, n'est guère connu que des architectes, qui vont y étudier une intéressante application à nos vieilles églises françaises du moyen âge des données de la renaissance italienne; en effet, Vétheuil n'est pas encore desservie par une voie ferrée et les communications avec Mantes, pour être quotidiennes, sont cependant des plus mal commodes.

Mais cette aquarelle nous fait donner un souvenir à Pierre Manguin.

qui, né en 1815 et entré tardivement à l'atelier Lebas et à l'École à l'âge de vingt-sept ans, fut un dessinateur merveilleux et un brillant aquarelliste, remporta de nombreuses médailles en seconde et en première classe, et donna ensuite à la collection des Monuments historiques de fort remarquables relevés des genres les plus variés : crayon, encre de Chine, sépia, aquarelle et même lithographie dessinée directement sur la pierre.

Les deux principales œuvres qui firent connaître Manguin du gros public furent un *meuble* de haute valeur qu'il dessina pour l'éditeur de bronzes d'art Barbedienne, et qui lui valut une médaille d'or de collaboration à l'Exposition universelle de Paris en 1855, et *l'hôtel de Mme de Païva* (aujourd'hui restaurant Cubat), avenue des Champs-Élysées, hôtel où Manguin put, pendant cinq années, dépenser sans compter, employer les matériaux les plus riches, s'assurer le concours d'artistes célèbres et faire enfin de cette habitation comme le type de la riche demeure parisienne à la fin du second Empire.

Manguin était mort depuis quelques années lorsque le Jury des récompenses à décerner par notre Société centrale des Architectes à l'architecture privée se réunit pour la première fois, en 1874, et nous fit inscrire son nom après ceux de Duban, Lesueur et Grisart, et à côté de ceux de Paul Lelong et Sibert, en tête de cette liste, aujourd'hui longue de vingt-sept années, des lauréats de la Société (1).

A côté de l'aquarelle reproduisant l'église de Vétheuil, étaient un croquis prestement enlevé à l'encre rouge, *Un coin de la Place de la Concorde*, d'A. Poirot, qui fut le collaborateur de Ch. Grisart dans l'édification de l'ancien palais Bonne-Nouvelle, à Paris, et un cadre prêté par M. Ch. Nizet, *un Théâtre à Paris* vers la fin du dix-huitième siècle par Vestier; puis M. Victor Rich nous avait envoyé deux grandes aquarelles, *Plafond et Faces verticales* du luxueux hôtel qu'il a fait construire à Paris pour un de ses clients et qui vient d'être acquis par la Nonciature apostolique; l'architecte du musée de Laval, M. L. Ridel, deux aquarelles également, *Porte du cimetière de Valcabrère* et *Vue du Cloître de l'Église Saint-Bertrand-de-Comminges*, aquarelles qui pourraient appartenir à la Commission des monuments historiques; M. Ed. Thiérot, de Reims, *la Perspective d'une Villa* qu'il a considérablement agrandie dans cette ville, et enfin à M. Albert Tissandier nous étions redevables de trois dessins à la mine de plomb, dont les deux premiers, *l'Abs de de Notre-Dame* et *Vue pittoresque de Paris* (boulevard Bonne-Nouvelle, angle de la rue de la Lune), devraient appartenir au musée Carnavalet, et le troisième, *les Sanctuaires d'Angkor-Vât* (Cambodge), au Ministère des Colonies.

Avant de terminer la longue liste de ces apports faits à l'exposition

---

(1) *Société centrale des Architectes : Annales*, année 1874 (séance du Congrès du 20 juin 1874).

par des Français, il nous reste à mentionner plusieurs représentations d'édifices, dont une sur un couvercle de tabatière, peintes par Jean-Victor Nicolle et prêtées par M. Ch. Mercier, artiste peintre, notre collègue du comité de l'Association Taylor, auquel notre Commission avait demandé d'assumer — comme il le fait depuis trente années pour le Louvre, l'École des beaux-arts et la Ville de Paris, et comme il l'avait déjà fait pour notre Congrès international de 1899 — la responsabilité de la direction de la partie matérielle de l'exposition, et nous avons cru devoir envoyer personnellement, outre les cadres indiqués plus haut : un dessin à la sanguine, *Une Fontaine à Rome*, par Pierre Baltard, architecte, graveur et professeur, qui présida, le 24 janvier 1841, la première Assemblée générale de la Société centrale des Architectes; un dessin à l'encre de Chine, *le Projet original de l'Académie Impériale des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg* par un architecte français né vers 1730, à Angoulême, Vallin de la Mothe, et une aquarelle d'un architecte allemand du commencement de ce siècle, B. Hundeshagen, aquarelle donnant une fort consciencieuse *Vue perspective de l'Abside de l'Eglise de Schwartz-Rheindorf*, avec, dans le fond, la ville de Bonn, de l'autre côté du Rhin.

Mais le dessin de Vallin de la Mothe et l'aquarelle de B. Hundeshagen, étant reproduits en illustrations de cet article, appellent quelques développements.

Après l'architecte Jean-Baptiste Leblond et après François-Nicolas Pineau, à la fois sculpteur et architecte, Vallin de la Mothe, quoique moins connu que ses deux illustres prédécesseurs, fut un des architectes français qui exercèrent le plus d'influence en Russie pendant la deuxième moitié du dix-huitième siècle.

Il fut premier architecte de l'Impératrice Catherine II et de l'empereur Paul Ier et dessina entre autres édifices, à Saint-Pétersbourg, dans le style de Gabriel, les deux petits palais de l'Ermitage, dont les façades, les seules parties conservées, sont englobées dans la façade du Musée, sur le quai de la Cour; puis un hôtel sur la place du Champ-de-Mars, hôtel appartenant à la famille d'Oldenbourg.

Mais son œuvre maîtresse fut cette *Académie Impériale des Beaux-Arts*, dont il donna les dessins et qui fut édifiée, de 1764 à 1768, sous la direction de l'architecte russe Kakorinoff.

Cet édifice, qui forme un carré dont les côtés ne mesurent pas moins de 400 pieds (plus de 131 mètres), est de grande allure et fit beaucoup pour la réputation de Vallin de la Mothe, lequel fut, dès l'année 1767, professeur d'architecture à cette Académie impériale des beaux-arts, de Saint-Pétersbourg, où il forma quelques bons élèves, entre autres l'architecte russe Bachinoff.

Le dessin de la *façade principale* de cette Académie, que reproduit la figure 24, porte la signature de Vallin de la Mothe inscrite sur un des accidents du sol, au premier plan, et offre tout caractère d'au-

thenticité, car il nous fut donné, il y a une vingtaine d'années, lors de la dispersion d'une collection de nombreuses œuvres des Pineau et autres artistes à Angoulême, par notre excellent collègue de la Société archéologique et historique de la Charente, M. Emile Biais, archiviste et bibliothécaire de la ville d'Angoulême, conservateur de la Société, et l'auteur d'un livre précieux sur les Pineau, famille d'artistes angoumoisins.

Pour *l'Église de Schwartz-Rheindorf (planche hors texte)*, nos souvenirs sont personnels, mais déjà lointains ; ils remontent au deuxième Congrès international d'histoire et d'archéologie, tenu à Bonn en septembre 1868, époque où nous les avons consignés dans les *Notes* sous ce titre : *Souvenirs du Congrès international archéologique de Bonn (Prusse)*; Bonn et ses environs, Cologne (Paris, 1869, in-8°).

Cette église est de style romano-byzantin dit style romano-rhénan, qui a fleuri pendant plusieurs siècles sur les bords du Rhin et dont notre éminent confrère M. Henry Révoil a étudié certaines analogies avec le style roman du Midi de la France et des bords du Rhône, dans une remarquable conférence faite en 1872 au siège de notre Société centrale.

Mais outre son style, dont un des éléments est cette charmante galerie à colonnettes aux chapiteaux variés qui règne extérieurement au premier étage et que notre gravure met assez bien en valeur, cette église présente cette particularité assez rare d'être une église double, son fondateur, Arnold de Wied, archevêque de Cologne, l'ayant fait construire en 1151, sur le plan d'une croix grecque, pour être à la fois caveau sépulcral à sa partie inférieure et chapelle à sa partie supérieure.

Agrandie dans le style primitif en 1156, après la mort d'Arnold Wied, par sa sœur Hedwige, qui en fit la chapelle d'un couvent de femmes, et ayant été endommagée dans la guerre des Truchsess et dans la guerre de Trente Ans, cette église, abandonnée au commencement de ce siècle, vendue même deux cents écus et convertie en grenier à fourrages, fut rachetée, vers 1840, par le Ministère des beaux-arts de Prusse, qui en confia la restauration aux architectes Simon et Deichoff, et qui demanda au peintre Roher de rechercher les vestiges des peintures de style roman primitif qui en avaient décoré plusieurs parties.

Au reste, ceux de nos confrères qui voudraient quelques données sur l'architecture de cet édifice les trouveront dans Ern. Forster, *Monuments d'Architecture, de Sculpture et de Peinture d'Allemagne* (trad. fr., 6 gr. in-4°, nombr. pl.)

Malgré les brèves et tardives invitations faites en vue de cette exposition et envoyées, seulement avec d'autres documents, aux seuls adhérents au cinquième Congrès international des Architectes, nos confrères étrangers ne nous ont pas fait complètement défaut, et de leur propre mouvement — car nous n'osions espérer leur concours — quelques-uns d'entre eux, bien connus par la place qu'ils tiennent dans notre

art, non seulement dans leur pays d'origine mais encore dans le monde entier, nous avaient envoyé plusieurs cadres, envois que nous sommes heureux de rappeler ici en priant leurs auteurs de croire à la vive reconnaissance de la Commission d'organisation.

Disons aussi que nous ne voudrions pas être accusé de manquer de courtoisie à leur égard en les ayant ainsi gardés pour la fin ; qu'ils sachent que, en France, on dit volontiers en pareil cas : *pour la bonne bouche ;* mais la vérité est que, ne faisant pas aujourd'hui un *Catalogue complet*, nous avons écrit ces articles sans plan préconçu, le dimanche matin à la campagne, en nous servant de notes antérieures à l'ouverture de l'exposition, et que, par suite de retards de livraisons de caisses en douane ou de faux transbordements à l'École, nous n'avons pu mettre en place les œuvres de nos confrères étrangers qu'au cours même de l'exposition, en pleine activité des travaux et des visites du Congrès.

Que nos confrères MM. L. Cloquet, de Gand, Rieber, secrétaire de l'Association pour la propagation de l'architecture à Amsterdam, le professeur Cuypers, d'Amsterdam, associé libre de l'Institut de France, et son fils, M. le Docteur H. Cuypers, ainsi que M. Jean Stuyt, architecte, tous quatre d'Amsterdam, MM. Cannizarro, de Rome, délégué du gouvernement italien au Congrès, et V. Moraldi, de Rome, ainsi que M. Cass. Gilbert, des États-Unis de l'Amérique du Nord, nous pardonnent donc aujourd'hui de nous borner à une simple mention de leurs noms; cette brièveté nous est imposée par les circonstances. Nous reviendrons sur leurs envois, dont quelques-uns fort importants, avec les développements qu'ils comportent et, si possible, avec des illustrations, dans le *Catalogue complet et illustré* que nous publierons dans le volume des Comptes rendus du cinquième Congrès international des Architectes.

Il nous reste une seule prière à adresser à tous : c'est, en vue de ce catalogue à compléter, de vouloir bien d'abord nous signaler les inexactitudes qui auraient pu se glisser dans ces articles et ensuite d'en excuser, malgré certaines insuffisances, la trop grande longueur, nous bornant, en terminant, à reporter sur nos collaborateurs bonne part des félicitations que M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a bien voulu adresser à notre éminent président, M. Alfred Normand, et à nous, lors de l'ouverture de cette exposition de dessins faisant partie du cinquième Congrès international des Architectes.

CHARLES LUCAS[1].

---

(1) M. Ch. Lucas est décédé en septembre 1905, sans avoir fait le Catalogue ni les notes complémentaires dont il est parlé ci-dessus. (N. D. L. R.)

III

DEUXIÈME SÉANCE

SALLE DE L'HÉMICYCLE

A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS, 14, RUE BONAPARTE, LUNDI SOIR, 30 JUILLET 1900

PRÉSIDENCE DE M. DE SUZOR (COMTE PAUL)

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE

SOMMAIRE. — Désignation des Présidents des diverses séances et des Secrétaires généraux honoraires. — Installation au Bureau de MM. les Délégués officiels. — Condoléances adressées au Délégué de l'Italie. — De la propriété artistique des œuvres d'architecture : Communication de M. Georges HARMAND, avocat à la Cour d'Appel de Paris ; Proposition de M. G. MAUKELS, de Bruxelles ; Discussion : M. BERGOUNIOUX, réplique de M. HARMAND ; résumé de M. LE PRÉSIDENT ; vote ; communication de M. POUPINEL. — Questions d'ordre et programmes de visite par MM. LES PRÉSIDENTS, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, M. PILLET, L. DAVOUST.

La séance est ouverte à 3 heures et demie. Présidence de M. de Suzor (Comte Paul).

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Lucas.

M. Charles LUCAS. Mesdames, messieurs, le bureau s'est réuni entre les deux séances et il a arrêté comme suit la présidence des séances :

Ce soir, M. DE SUZOR, de Saint-Pétersbourg, occupe le fauteuil de la présidence.

Après-demain, mercredi, la première séance sera présidée par M. STÜBBEN, de Cologne, et la seconde par M. DUMORTIER, de Bruxelles. On y traitera les questions suivantes : De l'enseignement de l'architecture : hautes études et enseignement professionnel. — Du titre d'architecte dans les divers pays.

Les séances du jeudi 2 août dans lesquelles on traitera : L'habitation à bon marché dans tous les pays, — Les fondations en sol comprimé, — L'ossature métallique des constructions, seront présidées, la première, celle du matin, par M. FLORENCE, de l'institut royal des architectes britanniques de Londres, et celle de l'après-midi par M. REPULLÈS y VARGAS, de l'académie de San Fernando.

La séance de vendredi matin dans laquelle il sera traité de la conservation des monuments, — De l'influence de la réglementation administrative sur l'architecture privée contemporaine, sera présidée par M. CUYPERS, d'Amsterdam.

La dernière séance qui aura lieu samedi matin au palais des congrès à l'exposition sera présidée par M. Normand, de l'Institut, président du congrès.

Le bureau a décidé de plus, dans sa réunion, de proposer au congrès, conformément aux traditions des congrès antérieurs, de nommer des secrétaires généraux honoraires. Si par hasard ils ne se trouvent pas dans l'ordre des nationalités, vous voudrez bien m'excuser.

Ce sont pour l'Allemagne, M. Bohnstedt; pour l'Angleterre, M. Locke; pour la Belgique, M. Maukels; pour l'Espagne, M. Urioste y Velada; pour les États-Unis d'Amérique, M. Totten; pour la Suède et la Norvège, M. Lallerstedt; pour la Russie, M. Grimm.

M. le Président. Il n'y a pas d'opposition à ces choix?...

La proposition est adoptée.

Je prie M. Clason de vouloir bien prendre place au bureau. La parole est à M. Poupinel, secrétaire général.

M. Poupinel. Suivant l'usage, je prie MM. les délégués des gouvernements de vouloir bien prendre place à nos côtés.

Ce sont pour l'Allemagne, M. Zimmermann; pour l'Autriche, M. Hödl; pour la Corée, M. Ferret; pour les États-Unis d'Amérique, M. H. van Brunt, Mme Frank Fuller, MM. J. C. Hornelower, Jenney (le baron), G. D. Totten; pour l'Espagne, MM. Urioste y Velada et Velasquez; pour l'Équateur, M. Billa; pour les États-Unis Mexicains, MM. Lopez Vaal, de Quevedo, Salazar; pour la France, MM. C. Moyaux, de l'Institut, Georges Maillard, Renaud, Crahay de Franchimont; pour la Roumanie, M. Stérian; pour la Russie, MM. Baranovsky, des Carrières, de Schwan, R. Meltzer, Redal.

Il nous manque un délégué M. le Cav. Pesce qui appartient à la nation italienne en deuil de son Roi. Vous devinez le sentiment de haute convenance qui l'empêche de se trouver parmi nous. Je suis sûr que vous ne me désavouerez pas si je proclame l'indignation profonde que nous avons éprouvée en apprenant le déplorable événement qui est la cause de cette absence. Nous flétrissons tous ces actes abominables. *(Applaudissements répétés.)*

M. le Président. La parole est à M. Georges Harmand sur la question *de la propriété artistique des œuvres d'architecture.*

M. Harmand. Messieurs, c'est un honneur assez lourd pour moi que de faire au congrès la première communication, sur la propriété artistique des œuvres d'architecture.

La propriété artistique des œuvres d'architecture étant un de vos plus importants bénéfices et la consécration de votre qualité d'artiste, je pense que c'est ouvrir dignement ce cinquième congrès que de parler tout d'abord de la propriété artistique des œuvres d'architecture.

J'aurais été très heureux qu'un de ceux qui ont le plus défendu cette question, qui dès la première heure l'ont proposée et fait adopter soit au congrès de la propriété artistique et littéraire en 1878, soit depuis dans de nombreux congrès, M. Charles Lucas, secrétaire général de la caisse de défense mutuelle des architectes, voulût bien le premier s'expliquer sur la question; mais il a préféré que ce soit moi qui vous fasse cette communication. Je le remercie de l'honneur qu'il a bien voulu me faire ainsi car c'est pour moi une tâche très agréable que de vous parler de votre propriété artistique.

Je ne pense pas qu'il soit besoin de longs développements pour vous indiquer ce qu'est votre propriété artistique.

C'est le droit de reproduction de vos œuvres sous toutes ses formes, avec tous les procédés que la science moderne et l'art mettent à la disposition des artistes. Nous verrons tout à l'heure comment nous pourrons définir vos œuvres, c'est un des paragraphes du vœu que j'espère voir adopter par le congrès. C'est aussi le droit de vous faire reconnaître comme l'auteur de l'œuvre, de la signer, de vous faire reconnaître comme l'auteur d'une œuvre si cette qualité vous est contestée par un autre, et de faire enlever votre signature sur une œuvre qui n'a pas été conçue ou exécutée par vous; c'est le droit de faire respecter l'intégrité de votre œuvre, c'est-à-dire de refuser de passer pour l'auteur d'une œuvre à laquelle on a ajouté des choses que vous n'approuvez pas. C'est aussi le droit à tous égards pour vos héritiers de faire respecter votre mémoire et de continuer après vous cette consécration de votre qualité d'artiste que vous auriez eue de votre vivant. Jusqu'à présent en effet, la plupart des législations consacrent le droit de propriété artistique de deux manières : En la personne de l'auteur pendant toute sa vie; après sa mort, pendant un temps plus ou moins long.

Dans notre législation française ce délai a été porté d'abord à 30 ans; puis, en 1866, à 50 ans. Mais ceux d'entre vous qui ont suivi les congrès de la Propriété Littéraire et Artistique savent que nous avons émis des vœux pour qu'on prolonge ce délai à 80 ans après la mort de l'auteur, et nous espérons même arriver à 100 ans. Au Mexique la propriété littéraire et artistique est perpétuelle ; cela est parfait, mais en attendant cet heureux événement, il faut se contenter de jouir du délai de 50 ans que la loi française accorde et que la plupart des législations reconnaissent aux artistes.

Ce droit de propriété artistique sur vos œuvres, comment l'exercerez-vous?

Par ce droit de reproduction, par cette consécration de votre nom et de votre signature.

Comment l'appliquerez-vous?

C'est là une question qui a été quelquefois contestée, mais j'espère qu'aujourd'hui après les congrès de Bruxelles en 1897, et après les congrès de l'association littéraire et artistique dont la longue liste est

énumérée dans le vœu que j'ai l'honneur de vous soumettre, nous serons tous d'accord pour considérer que l'œuvre de l'architecte est constituée par les dessins qu'il a tracés, qu'il signe comme auteur et que l'édifice reproduit; car l'édifice n'est que la reproduction de vos dessins.

Construire sur le terrain ce que votre esprit a tracé sur le papier ce n'est qu'exercer déjà sous une première forme le droit de reproduction.

C'est là une question très grave, car vous allez voir en parcourant rapidement les législations des pays qui nous entourent que beaucoup de législateurs vous font cette injustice de reconnaître que vous ayez des droits sur vos dessins et d'autoriser la libre contrefaçon de ce que vous avez bâti d'après ces dessins, de l'édifice que vous avez fait ainsi élever.

Il est certain que vous protéger dans vos dessins et dans vos plans tant que vous les gardez en portefeuille, puis vous en exproprier à partir du moment où vous avez construit, ce n'est vous accorder que bien peu de chose, et méconnaître le droit qu'on vous avait reconnu quelques instants auparavant.

D'autre part, si vous acceptez ce système juridique logique et commode de votre propriété artistique reposant sur vos dessins d'architecture, système que contient le vœu que je vous propose, vous avez la solution d'une difficulté dont vous avez souvent entendu parler par vos maîtres et que vous avez pu connaître par vous-mêmes. Celle de la répétition d'une maison sans votre assentiment. Ce vœu a en effet pour conséquence d'interdire au propriétaire d'un édifice, pour lequel vous avez construit une fois cet édifice, de le répéter sans votre assentiment : si vous avez pour une seule fois exercé à son profit votre droit de reproduction, il est impossible qu'il dispose une seconde fois de votre droit de reproduction sans votre consentement.

Vous savez combien ce grief est fréquent; vous vous apercevez souvent qu'un client a prêté bénévolement à un ami les plans que vous aviez confiés au propriétaire et qui ont servi à une première construction. Avec ces plans, on fait une seconde construction pour laquelle presque toujours il n'y a pas d'honoraires d'architecte payés, et d'autre part, on vous enlève le droit incontestable que vous aviez de signer votre œuvre.

Ceci dit, je vous rappellerai en quelques mots l'historique du vœu présenté au Ve Congrès International.

Une première fois en 1878, il fallait poser des principes, et M. Charles Lucas, ainsi que deux éminents jurisconsultes, M. Pataille et M. le bâtonnier Pouillet, ont rédigé le premier vœu demandant l'assimilation des architectes aux peintres et aux sculpteurs.

Ce vœu a été admis par le Congrès International de 1878, qui avait pour président d'honneur notre grand poète Victor Hugo.

Depuis, la question a fait rapidement son chemin; mais, il faut bien le reconnaître, si les artistes, peintres, sculpteurs, graveurs ne vous

contestent pas votre place à côté d'eux, si le Congrès de la propriété artistique et littéraire vous accueille, les législateurs sont bien plus rebelles et les pays qui vous protègent complètement, sont rares.

La loi française admet la protection des architectes, mais les magistrats quelquefois contestent parce que le mot architecte n'est pas dans la loi de 1793. Nous espérons que le Gouvernement voudra bien nous donner prochainement la satisfaction d'ajouter votre nom dans la loi, puisqu'en fait la jurisprudence vous a déjà accueillis. Nous aurions voulu que cette résolution fût votée par les Chambres avant le Congrès; il n'en a pas été ainsi, le projet de loi ne viendra qu'après les vacances, mais j'espère que nous obtiendrons cette protection complète alors. Je souhaite vivement que le Gouvernement qui nous a donné de bonnes paroles en juin, vous donnera satisfaction en octobre. *Applaudissements.)*

Il me reste à énumérer les pays qui, en dehors de la France, protègent les architectes.

C'est d'abord la Suisse dont la loi de 1883 protège les dessins architecturaux, article 8, et déclare seulement possible la reproduction ou l'exécution des plans ou dessins d'édifices ou de parties d'édifices déjà construits, pour autant que ces édifices n'ont pas un caractère artistique. Il est intéressant de signaler, chez le législateur suisse, cette assimilation de la reproduction du dessin d'architecture et de la reproduction de l'édifice. Ces deux reproductions sont déclarées contrefaisantes, si l'édifice a un caractère artistique. Par contre, au Mexique, la reproduction d'une œuvre d'architecture est licite lorsqu'il s'agit de la partie extérieure des maisons particulières, et est seulement illicite la reproduction d'une œuvre d'architecture, lorsqu'il est nécessaire pour effectuer cette reproduction, de pénétrer dans une maison particulière. Code civil de 1884, articles 1207 et 1201. Cette solution est évidemment fâcheuse, car la façade est évidemment la partie la plus décorative d'un édifice et cependant le Code civil mexicain déclare non seulement protéger les architectes, mais les auteurs de plans d'architecture tandis qu'en réalité il enlève à l'architecte une partie infiniment importante de ses droits d'auteur.

L'Italie et l'Espagne vous protègent sans difficulté par les termes généraux de leur législation : mais après ces deux pays nous arrivons à un groupe d'états qui ne protègent pas ou protègent insuffisamment les architectes.

Les législations de plusieurs des pays d'Europe comme la Suède, la Norvège, la Finlande et la Russie vous sont également peu favorables, car reconnaissant un droit de propriété absolu à l'auteur des dessins d'architecture tant qu'il les garde en portefeuille, elles le lui enlèvent à partir du moment où il a construit.

Il faut reconnaître cependant, et je suis heureux de le constater en présence de M. de Suzor qui nous préside en ce moment, que la légis-

lation russe est en train de se modifier sous ce rapport. A l'heure qu'il est le législateur russe semble disposé à adopter un système de protection plus favorable aux architectes et l'Association Littéraire et Artistique Internationale qui peut par l'intermédiaire du bureau de Berne, communiquer directement avec les différents ministères des États européens sans passer par la voie des chancelleries a collaboré utilement à obtenir ce résultat. J'avais eu l'honneur d'être rapporteur de la Commission d'examen du projet de loi russe au sein de l'Association Littéraire et Artistique Internationale et j'avais servi de mon mieux les intérêts artistiques des architectes en soutenant la revendication de l'assimilation pure et simple des architectes aux peintres et aux sculpteurs. Au Congrès de 1897, à Monaco, j'ai eu le très grand plaisir de voir le Congrès recevoir communication officielle du nouveau projet de loi Russe et de constater que l'architecte y était assez libéralement protégé.

Il est interdit, dans ce projet, de construire d'après les plans ou dessins publiés lorsque l'auteur a fait des réserves à ce sujet lors de la publication.

Il est vrai que d'autre part le législateur russe propose d'autoriser la reproduction des œuvres d'art qui se trouvent dans les lieux publics, rues et places ; et que cela pourra nuire à la protection des architectes. Il faut souhaiter que lorsque ce projet deviendra loi, la protection des architectes soit complète.

J'espère également que cette loi promulguée, la Russie adhérera à la convention de Berne et que cette adhésion aura lieu à bref délai.

Quant à la législation allemande, elle est la plus rigoureuse, je dirais même la plus cruelle que vous puissiez voir. Elle contient un article qui porte que les dessins et figures d'architecture sont protégés ; et à la suite de cet article, figure un petit article qui dit : « La présente loi, n'est pas applicable à l'architecture » *(Sourires.)*

C'est bien plus grave, vous le voyez, que ce que nous avons trouvé dans les autres législations ; c'est l'exclusion, et non pas l'exclusion par voie détournée, mais l'exclusion brutale.

D'autre part, nous avons eu le grand chagrin de voir que l'Autriche, qui avait autrefois une législation favorable aux architectes et qui déclarait que les dessins et les œuvres d'architecture devaient être protégés, a adopté le système de la loi allemande, le 26 décembre 1895. C'est un second pays qui vous exclut complètement.

J'ajoute que l'Angleterre ne vous protège pas non plus. Et cependant depuis 1766 jusqu'au commencement du XIXe siècle, l'Angleterre vous a protégés à diverses reprises. Une loi très ancienne (1766) sur les dessins artistiques consacrait expressément la propriété de la gravure d'une œuvre d'architecture. Il n'est pas dit un mot dans la législation pour la protection de l'architecte, si bien que les architectes anglais ne savent comment se défendre et qu'il leur est très difficile de faire respecter

leurs œuvres architecturales en dehors du bénéfice que la loi accorde aux graveurs pour leurs œuvres et pour les dessins reproduisant des travaux d'architecture.

En somme vous voyez combien sont peu nombreuses les législations qui protègent efficacement les Architectes.

Cependant j'ai oublié tout à l'heure, dans mon énumération, de rendre hommage à la Belgique. Avec la France, l'Espagne et l'Italie, elle a une loi qui protège complètement l'Architecte et qui l'arme d'une façon suffisante. Elle a surtout dans sa jurisprudence un jugement du Tribunal civil d'Anvers de 1893, qui est certainement le monument de jurisprudence le mieux établi, le plus logique, le moins discutable, et partant, le plus important qu'on puisse invoquer à l'appui de notre thèse (1).

C'est de ce jugement que s'est inspiré le vœu que nous vous soumettons. Si vous êtes d'accord sur ces prémisses, si vous admettez que les dessins d'architecture comprennent les plans, coupes, élévations, détails de la façade extérieure et intérieure et tous les détails décoratifs et autres, on y a même ajouté les modèles que parfois on fait faire pour se rendre mieux compte de l'élévation et des détails d'exécution de l'édifice ; si vous admettez que tout cela constitue l'œuvre originale de l'architecte, et que cet ensemble doit être protégé comme l'œuvre originale de l'Architecte, vous compléterez notre œuvre en la sanctionnant par votre vote et ma tâche sera terminée.

Je vous demande maintenant la permission de vous donner lecture du vœu que nous vous demandons d'adopter, mais auparavant je vous rappellerai les paroles que prononçait au Congrès de Bruxelles votre secrétaire général, *M. Poupinel*, délégué du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de France. Il disait parlant au nom des divers délégués officiels assistant au Congrès :

« Pour que nous ayons auprès de nos Gouvernements plus de force et d'autorité, donnez-nous un petit nombre de propositions aussi simples et aussi courtes que possible condensez vos desiderata, modifiez les le moins possible de manière que la répétition des mêmes mots frappe le législateur. »

Nous avons donc rédigé dans ce sens le vœu que nous vous présentons. Il a déjà été adopté sans aucune contradiction par la commission du Congrès de l'Association Littéraire et Artistique internationale de 1898 et 1900. J'espère qu'en conséquence une formule ainsi consacrée vous plaira, Il ne me reste qu'à vous en donner lecture :

Le Congrès :

S'inspirant des vœux émis par le premier Congrès international de la Propriété artistique tenu à Paris, en 1878, par les trois derniers Congrès internationaux des Architectes tenus à Paris, 1878 et 1889, et à Bruxelles 1897, et par les divers Congrès de l'Association Littéraire et Artistique internationale, tenus à Madrid,

(1) Voir *Annales de la Propriété Industrielle Littéraire et Artistique*, 1895, p. 35.

1887 : Neuchâtel, 1891 : Milan, 1892; Barcelone, 1893 ; Anvers 1894; Dresde, 1895 ; Berne, 1896 ; Monaco, 1897 : Turin 1898 et Paris 1900, lesquels tendent à accorder aux œuvres d'Architecture la même protection qu'aux œuvres de Peinture, de Sculpture et des autres arts du Dessin ;

« Considérant que les dessins d'Architecture, comprenant les plans, coupes, élévations, détails des façades extérieures et intérieures, détails décoratifs et autres, en général, constituant l'original de l'œuvre de l'Architecte, et que l'édifice construit n'en est que la reproduction ;

» Considérant que l'œuvre d'Architecture, comme celle de Peinture ou de Sculpture, a droit à la protection de la loi, quelqu'en soit l'auteur, quelqu'en soit le mérite, lorsqu'elle présente des caractères d'originalité, qui lui constituent une individualité ;

» Renouvelle le vœu que dans toutes les législations et dans toutes les conventions internationales, les Architectes jouissent pour leurs œuvres, de tous les droits de propriété artistiques reconnus aux Peintres, aux Sculpteurs et aux autres artistes ;

» Regrette que l'acte de Paris de 1896, n'ait pu, en raison de la législation de deux des pays (l'Allemagne et la Grande-Bretagne), adhérents de la Convention de Berne, accorder aux Architectes une protection complète et uniforme dans toute l'étendue de l'Union ;

» Et souhaite que cette protection soit complètement réalisée dans la prochaine revision de la Convention de Berne. »

J'aurais encore quelques mots à dire pour vous bien faire comprendre le sens de ce dernier paragraphe.

La convention dite Convention de Berne signée dans cette ville en 1886 à la suite du Congrès de l'Association Littéraire et Artistique internationale en 1885, est un acte diplomatique qui présente ce grand avantage d'unir officiellement quatorze pays des plus importants du globe : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne avec ses colonies, la France avec l'Algérie et ses colonies, la Grande-Bretagne avec ses colonies et ses possessions, moins Guernesey, Jersey, la République de Haïti, l'Italie, le Luxemboug, Monaco, le Montenégro, la Norvège, la Suède et la Tunisie.

C'est un acte diplomatique qui accorde une protection à tous les auteurs et à tous artistes et qui peut être revisé à des intervalles déterminés au fur et à mesure que le mouvement des idées pousse les États contractants et que les besoins d'un progrès se fait sentir, Il a également le grand avantage c'est que les États sont liés envers un grand nombre d'adhérents, et qu'ils ne peuvent dénouer la Convention qu'à l'encontre de tous les adhérents à la fois.

La première revision a eu lieu à Paris en 1896. Dans une réunion qui s'est tenue à cet effet.

Les diplomates ont eu à discuter la question de protection à accorder aux architectes.

Il a été décidé que dans les pays de l'Union où la protection était accordée non seulement aux plans d'architecture, mais encore aux œu-

vres d'architecture elles-mêmes, ces œuvres seraient admises au bénéfice des dispositions de la Convention de Berne et de l'acte additionnel de Paris de 1896. Il faut rendre hommage en cette circonstance, au délégué de la Belgique, M. de Borchgraeve et aux délégués français au nombre desquels M. le bâtonnier Peuillet, qui ont fait les plus grands efforts pour que les architectes fussent protégés d'une façon complète. Mais les délégués de l'Allemagne et l'Angleterre, les seuls pays parmi ceux que j'ai cités qui excluent complètement les œuvres d'architecture, ont déclaré que tant que leur législation ne serait pas modifiée, ils ne pouvaient engager les puissances qu'ils représentaient. C'est afin d'obtenir que l'acte de Paris puisse vous protéger complètement, que nous avons cru devoir ajouter à notre vœu, pour que les délégués des gouvernements présents les transmettent à leurs Gouvernements respectifs, le paragraphe suivant :

« Regrette que l'acte de Paris... n'ait pu, en raison de la législation de deux pays (l'Allemagne et la Grande-Bretagne), adhérents à la Convention de Berne, accorder aux architectes une protection complète et uniforme dans toute l'étendue de l'Union ;

» Et souhaite que cette protection soit complètement réalisée dans la prochaine revision de la Convention de Berne. »

Cette prochaine revision doit avoir lieu en 1906 à Berlin. D'ici là, je supplie les délégués de l'Angleterre et de l'Allemagne de vouloir bien solliciter de leurs gouvernements en faveur des architectes et dans un temps peu éloigné une protection complète. La législation allemande sur la propriété artistique, aussitôt la promulgation du nouveau Code civil allemand, doit être bientôt soumise à une revision ; ce travail fournira à vos collègues allemands l'occasion de s'adresser à leur Gouvernement. Nous souhaitons qu'ils réussissent pour qu'en 1906 la revision de la Convention de Berne puisse avoir lieu dans le sens que nous désirons et que les Gouvernements accordent désormais toutes facilités pour que les architectes soient protégés dans toute l'étendue de l'Union. C'est dans l'intérêt de votre art que je vous demande, messieurs, de vouloir bien adopter le vœu que nous soumettons à votre approbation. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. Quelqu'un demande-t-il la parole sur la question qui vient d'être traitée ?

M. Maukels. Mes chers confrères, au nom de tous nos confrères de Belgique, nous ne pouvons que féliciter MM. Harmand et Ch. Lucas pour la formule heureuse qu'ils proposent à l'approbation du Congrès et que M. Harmand vient de nous développer de si éloquente façon. Nous estimons que la formule qui nous est proposée résume d'une façon générale l'ensemble des droits que nous revendiquons et les réclame aussi étendues que nous puissions le désirer.

Nous pensons aussi que comme consécration de ce vœu il serait peut-être utile d'y ajouter un dernier paragraphe chargeant officiellement les délégués des différentes nations de poursuivre la réalisation de ce même vœu dans leurs pays respectifs. MM. Ch. Lucas et G. Harmand n'y feront sans doute pas opposition?

M. le Président. Voulez-vous saisir le Congrès d'une rédaction?

M. G. Maukels. Si vous le permettez ce serait le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que les délégués des divers gouvernements représentés veuillent bien poursuivre dans le plus bref délai auprès de leurs gouvernements, la réalisation des vœux du Congrès. »

J'ai mis des vœux parce que cette invitation sera aussi opportune pour les vœux qui seront émis après celui-là *(Approbation.)*

M. Harmand. Messieurs, je m'empresse de vous déclarer que je trouve excellent l'amendement dont M. Maukels vient de donner lecture et dont il m'avait informé. J'espère que chaque délégué voudra bien transmettre ce vœu à son gouvernement. Ce sera la meilleure manière, en effet de rendre efficace et utile le vœu que vous allez émettre. *(Applaudissements.)*

M. Bergounioux. Messieurs, je n'ai pas l'intention de m'opposer à la thèse qui a été soutenue ici par le juriste qui m'a précédé, ni discuter en adversaire ses propositions; toutefois comme il est utile lorsqu'on se propose une réalisation quelconque de présenter les arguments des adversaires; et comme je vois que nous ne représentons pas l'ensemble des intéressés, et que certains peuvent avoir intérêt à ne pas voir les choses sous le même jour que nous, il est nécessaire, pour être complet, d'indiquer les opinions divergentes.

Je ne rappellerai pas la discussion qui a eu lieu en 1889, discussion dans laquelle on a examiné la situation de l'architecte au point de vue des œuvres générales. Je reprendrai seulement les quelques conclusions formulées par les orateurs qui prirent part à cette discussion et je rapprocherai ensuite la propriété artistique de l'architecte des autres propriétés artistiques.

Un vœu est une protestation très platonique, d'autant plus que peu nombreux ici, nous ne saurions prétendre représenter la majorité même de la France *(Protestations)*; mais je rappellerai simplement que la première observation que présenteront nos adversaires lorsqu'il s'agira d'émettre un vœu sera ainsi formulée :

La propriété artistique de l'architecte ne ressemble en rien à la propriété artistique des autres artistes. Lorsqu'en effet vous considérez l'œuvre du peintre ou du sculpteur, l'idée de l'artiste fait que le public qui s'occupe beaucoup de peinture et de sculpture dira : Ceci appartient à tel ou tel artiste.

De même lorsqu'on recopie les vers d'un poète quelconque, le public dira : C'est l'œuvre de celui-ci ou de celui-là.

Quand on se trouve en face de la reproduction de l'œuvre d'un sculpteur quelconque, son idée existe encore, mais souvent on a dénaturé son œuvre, parce que le tempérament du reproducteur ne coïncide pas avec celui de l'artiste créateur.

De même en poésie, on fait des à-propos dans lesquels sont insérés les vers de certains grands poètes, sans que la valeur propre des auteurs de l'à-propos en soit accrue.

Mais en architecture, les grandes œuvres sont issues de la succession des styles qui ont été plus ou moins transformés et je ne crois pas qu'à l'époque où nous sommes un seul artiste puisse dire qu'il ait créé un art tellement particulier qui serait sa chose. L'ensemble d'une œuvre architecturale est composée d'une somme de motifs qui ont été recueillis, transformés, arrangés et composés avec un sentiment personnel à l'architecte.

D'où je conclus que l'œuvre artistique pour l'architecte peut se placer sous trois degrés différents.

Il y a d'abord la reproduction, soit la copie exacte de la chose vue, copie qui peut faire supposer chez son auteur un grand talent, car l'art de copier, vous le savez, est un talent que tout artiste ne possède pas.

Deuxième degré : la composition suppose celui qui recueillant des motifs pris dans tel ou tel style, les arrange de façon à laisser voir qu'il y a là un style tel que les gens qui s'occupent d'art puissent, par exemple, dire : « Voilà quelque chose qui est du Henri II ou du style Louis XIV. » On peut concevoir encore l'existence du style par l'ensemble, mais composé avec des idées personnelles.

Il y a enfin la création. A certaines époques, on a pris des objets tirés de la nature, on les a déformés et on en a fait des arrangements spéciaux constituant des styles. Je prétends qu'aujourd'hui, et c'est la gloire de notre art moderne, des artistes font les mêmes recherches. Dans ceux qui nous ont précédé il y a cinquante ans, vous voyez la même tendance et à la simple inspection de certain des dessins qui se trouvent dans la galerie voisine, vous pouvez dire ceci est de tel ou tel maître.

L'honorable juriste qui m'a précédé ici et qui pour s'expliquer a emprunté le langage de la jurisprudence a fait une recherche générale sur la façon dont on pouvait plaider lorsqu'il s'agirait de mettre en relief la part personnelle que l'artiste a donnée à l'œuvre, et dans quelle mesure cette part aura justifié sa propriété ; mais on pourrait aussi étudier la façon de donner un degré à cette valeur. Étant donné qu'il y a des prétentions exagérées, car si dans notre profession il existe des gens sages, nombreux aussi sont les esprits portés à l'exagération, comme dans toutes les professions libérales. Voyez-vous un architecte qui a dressé une façade très classique, poursuivi par un confrère voisin qui a

travaillé dans le même atelier que lui, subi les mêmes impressions du même maître et qui a établi un projet analogue que l'autre n'avait cependant jamais vu ?

D'autre part, traversant un pays étranger, n'avez-vous pas été frappé par un motif quelconque ? N'êtes-vous pas rentré chez vous, et, croyant faire un travail original, n'avez-vous pas fait quelque chose dont vous avez dit : cela est bien ; mais au bout d'un certain temps, le souvenir vous revient plus précis et vous dites : Mais c'est tel motif que j'ai vu à tel endroit. Je tire parti de cet argument pour dire : Il y aurait exagération dans ce cas à revendiquer une propriété absolue et c'est avec cela qu'on nous combattra, si nous ne créons pas des degrés différents dans la propriété.

Le juriste a dit tout à l'heure qu'il fallait reconnaître l'idée personnelle pour qu'il y ait droit de propriété artistique. Il y a des lignes classiques, des ordres dont on dira : voila du dorique, de l'ionique; cela a été respecté, l'architecte a fait une belle œuvre de pompe, comme on dit, il a travaillé comme un pompier ; mais cet artiste qui aura fait le pompier aura peut-être subi les indications de son maître ; il savait qu'on pouvait arranger un chapiteau qui ne perdrait pas son caractère ionique en lui donnant une idée personnelle; cette idée qu'il croit être personnelle est quelquefois une idée donnée par le maître ; il l'a peut-être vue dans une charrette quelconque ; il s'en est souvenu par un mouvement reflexe. Je ne dirai pas qu'il est comme le menteur qui à force de mentir finit par croire qu'il dit la vérité. Non, il a agi consciencieusement, il croit avoir fait œuvre personnelle ; mais lorsqu'il revendiquera sa propriété, lorsqu'il dira, comme l'a fait tout à l'heure le juriste : il y a un acte personnel, il ne mentira pas ; mais un autre dira : Cette idée personnelle, elle est à moi, et elle m'a été volée.

Il faudrait indiquer différents degrés permettant de donner un caractère particulier à la propriété artistique, et de dire : Ceci est à tel ou tel individu parce qu'il y a telle chose.

Maintenant les adversaires qui vont nous combattre diront comme l'honorable M. de Baudot en 1889 répétant après Victor Hugo : « Il faut que l'art vulgarisé puisse s'étendre ».

Je ne veux pas toucher à la grandeur de Victor Hugo ; mais si lui et d'autres qui se sont exprimés ainsi, y compris M. de Baudot, avaient été de pauvres artistes à leur début, ils n'auraient pas parlé aussi amplement de vulgariser les choses qui leur appartenaient. Tous les architectes ne peuvent pas dédaigner leurs droits d'auteur. D'un autre côté, avec cette gradation dont je parle, ne voyez-vous pas le moyen de donner une petite satisfaction à ceux qui vous disent : Il faut vulgariser l'art par tous les moyens possibles, et de supprimer ainsi une catégorie d'adversaires ?

Nous avons surtout l'intention et l'idée de maintenir nos droits d'auteurs, notre propriété artistique, non pas contre le public, mais contre

tous ceux qui peuvent l'accaparer, et je crois que tous les architectes véritablement dignes de ce nom, soucieux de leur réputation artistique, doivent se défendre contre les gens qui peuvent s'emparer de leurs œuvres, les propriétaires et les éditeurs.

Si un jeune architecte a fait quelque chose, un éditeur s'en empare par la photographie, sans même lui en demander poliment la permission ; le jeune architecte retrouve son motif dans un bouquin quelconque ; il se dit : Tiens, mais c'est de moi cela : il écrit à l'éditeur, l'éditeur vient et lui dit : Mais vous ne pouvez pas vous plaindre, cela vous fait de la réclame. Et si vous lui demandez un droit d'auteur, il vous répond : Non, j'ai suffisamment de gens de valeur.

M. le Président. Vous savez, monsieur, que notre temps est limité ; je vous serai donc obligé de vouloir bien résumer vos observations.

M. Bergounioux. Oui, monsieur le Président ; seulement il y avait un point sur lequel je désirais m'expliquer. Je n'en ai plus que pour 5 minutes, montre en main.

Le point capital, c'est la défense contre les éditeurs et les propriétaires qui font exécuter par des entrepreneurs les œuvres qu'ils se sont indûment appropriées.

Au point de vue de la diffusion de l'art, ses partisans recevraient ainsi satisfaction, parce que les jeunes pourraient arriver, ils ne pourraient plus être pillés par les éditeurs, et au contraire ceux-ci éditeraient leurs œuvres de préférence parce qu'ils auraient moins à payer comme droits d'auteur.

C'est pourquoi je crois que le congrès pourrait approuver la proposition suivante que je vais vous lire. Elle est résumée en quelques lignes et pourrait être intercalée dans le vœu précédemment lu. Je laisse ce soin à l'honorable orateur qui m'a précédé ici et qui est plus apte, par sa connaissance spéciale des questions de jurisprudence, à voir s'il y aurait moyen de tirer parti de cette proposition.

En voici le texte :

« L'architecte, au même titre que les artistes, les poètes de toutes catégories, restera le maître absolu de son œuvre au point de vue de la reproduction, quelle qu'elle soit, par éditeurs, constructeurs, etc...

» Relativement aux autres artistes qui pourraient avoir composé sur son œuvre, ces derniers ne pourront être passibles des droits d'auteurs ou de propriété artistique qu'à la condition absolue qu'il soit le créateur de motifs modernes dont la reproduction serait à peu près identique.

» Le fait de la vente de l'œuvre matérielle ne devra jamais exclure les droits de l'auteur de la reproduction, à moins de convention contraire faite par l'architecte. » *(Applaudissements.)*

M. Harmand. Messieurs, je vous demande la permission de répondre en quelques mots à M. Bergounioux.

Il vous a dit d'excellentes choses, sur lesquelles nous sommes tous d'accord. Il est évident par exemple que lorsque quelqu'un s'inspire de bonne foi d'une œuvre voisine qui a un style, parce qu'un style ne peut que rester lui-même et ne peut être modifié quand on l'adopte pour un édifice, il y aura entre deux œuvres inspirées d'un même style des points de contact. Mais du moment où le second architecte a travaillé par lui-même, où il n'a pas fait seulement œuvre de plagiaire, où il n'a pas volé son voisin, il a simplement exercé un droit, celui d'étudier et de s'inspirer de l'effort des autres architectes. Depuis bien des siècles les peintres représentent Orphée et Eurydice, Adam et Ève ; ce sont évidemment des personnages dont il faut tenir compte ; le sujet s'impose à l'artiste, et cependant on reconnaît à chaque artiste une propriété artistique personnelle sur son œuvre, encore qu'elle traite le même sujet.

Il y a pour les architectes les mêmes principes que pour les peintres et les sculpteurs, c'est évident.

Ce que nous entendons atteindre et faire réprimer, c'est la contrefaçon par un autre architecte de l'œuvre d'un confrère, c'est la mauvaise foi. Nous voulons l'atteindre par les mêmes voies et les mêmes peines que le font les peintres et les sculpteurs. Ils ont une très forte et très belle jurisprudence à ce sujet, vous devez en profiter.

Je ne crois pas nécessaire d'entrer dans plus de détails ; il suffit de demander l'assimilation avec les peintres et les sculpteurs.

On désire que l'architecte reste le maître absolu de son œuvre au point de vue de la reproduction, quel que soit le procédé employé, quel qu'en soit l'auteur, par un éditeur, un constructeur, etc.

C'est ce que nous avons dit quand nous avons demandé que l'architecte jouisse des mêmes droits que les autres artistes pour la propriété artistique de leurs œuvres. Ce droit de propriété artistique comprend avant tout, avec la possession de l'original et la faculté de se faire reconnaître comme auteur, le droit de reproduction de l'œuvre sous toutes ses formes.

On me rendra cette justice que j'ai pris soin d'indiquer que la protection que je revendique pour l'architecte soit accordée à des œuvres ayant un caractère d'originalité constituant à l'œuvre une personnalité.

C'est un élément que vous trouverez dans ce jugement d'Anvers dont je vous ai déjà parlé et qui est en tout point excellent. Ce jugement, permettez-moi de vous le rappeler, a été rendu pour un monument funéraire. C'est, vous le savez, pour ces monuments le plus souvent essentiellement artistiques, où vous mettez tous vos soins et où vous pouvez le plus souvent donner un libre essor à votre sentiment artistique, que la contre façon s'exerce le plus fréquemment, le côté décoratif prime tout. Une famille ayant désiré un monument identique à un monument déjà existant, avait chargé un entrepreneur d'en faire une copie dans le même cimetière. L'architecte offensé à juste titre a

assigné devant le tribunal la famille et l'entrepreneur. On a dit alors à l'architecte : Mais de quoi vous plaignez-vous ? N'est-ce pas un style antique que vous avez employé ? Quelle est votre part la dedans ? Avez-vous créé un nouveau style ?

L'architecte a répondu : J'ai réuni des éléments du domaine public d'une certaine manière ; vous avez copié purement et simplement mon œuvre en n'y apportant que des modifications de détail insignifiantes.

Et le juge a dit : Pour être reconnu comme l'auteur d'une œuvre d'architecture protégeable, il faut et il suffit que l'architecte fasse œuvre personnelle en réunissant à sa façon des éléments qui sont dans le domaine public ;

Le préopinant, je crois, n'en demande pas davantage et il reconnaîtra, j'espère, que le quatrième paragraphe de notre vœu donne satisfaction à son idée.

Reste ceci : « Le fait de la vente de l'œuvre matérielle ne devra jamais exclure les droits de l'auteur à la reproduction à moins de convention contraire faite par l'architecte ».

C'est un point très important, pour lequel les peintres, les graveurs et les sculpteurs luttent comme vous. Il ne nous a pas paru nécessaire de faire entrer aujourd'hui ce point dans un vœu général. En demandant l'assimilation aux peintres et aux sculpteurs nous n'avons pas l'intention de rouvrir au fond le débat sur tous les points sur lesquels la protection de la propriété artistique peut être désirable. C'est là l'objet plus spécial d'un congrès comme celui où nous étions réunis il y a quelques jours : le Congrès de la Propriété Littéraire et Artistique et où nous avons examiné un projet de loi-type sur les droits d'auteur que nous avons adopté. Du reste, nous n'aurions pas le temps de discuter ici un tel projet, mais nous sommes tous d'accord pour dire que quand on a un droit d'auteur sur une œuvre, cela veut dire que toute forme de reproduction est la propriété de l'auteur et que lorsqu'on a cédé l'original de l'œuvre on n'est pas réputé avoir cédé avec l'original tous les droits de reproduction.

C'est là une question très importante, qui a été également traitée au Congrès des Arts du Dessin, sur laquelle nous serions évidemment tous d'accord mais qui est une question accessoire, qui ne touche pas directement les architectes et qu'il n'est pas nécessaire de mettre actuellement en discussion ; voici pourquoi :

Vous ne livrez à votre client le plus souvent que des copies, calques, autographies, bleus, de vos dessins originaux. Du moment où vous êtes tous d'accord que la construction sur le terrain de vos dessins d'architecte est une reproduction de votre œuvre ; comme le plus souvent vous n'avez pas remis à votre client vos dessins originaux, il me paraît plus utile de demander l'assimilation aux peintres et aux sculpteurs que d'entrer dans cette discussion, qui les touche plus directement que vous de la détention de l'original, par rapport aux droits de reproduction,

puisque nous constatons que vous êtes avant tout des artistes, n'ayant pas autant besoin que les peintres et les sculpteurs de lutter pour qu'on ne déclare pas que la vente de l'original entraîne la perte du droit de reproduction.

Nous reconnaissons que la cession du dessin original ne peut pas entraîner la cession des droits de reproduction; mais notre formule a cet avantage, se rattachant aux vœux précédemment votés par les peintres et les sculpteurs, de vous donner cette satisfaction par le système de l'assimilation qui me paraît bien faite pour frapper l'attention des Gouvernements. *(Applaudissements.)*

M. Bergounioux. Comme vous l'a dit le précédent orateur, je suis d'accord avec lui, je n'ai pas voulu combattre son idée, mais j'ai voulu ouvrir les yeux de tous afin que nous ne restions pas enfermés dans la propriété artistique des peintres et des sculpteurs qui est absolument différente de la nôtre. Si, en effet, nous étions englobés dans la propriété stricte des peintres et des sculpteurs il pourrait se faire que le public, amené à disserter sur différentes œuvres, ne sache pas donner une explication exacte de la propriété personnelle dans le sens que j'ai indiqué, et il serait bon de voir dans la rédaction du vœu quelque chose de spécial à cet égard, qui, lorsque les architectes auraient obtenu leur assimilation avec les peintres et les sculpteurs, leur permettrait non pas de se séparer d'eux, mais de s'étendre davantage, car il peut y avoir des analogies entre les plans de deux architectes qui ont été les élèves d'un même maître.

Je ne combats pas le vœu comme je le disais au début de mon improvisation, mais je me demande s'il ne serait pas utile de voir dans le texte de ce vœu quelque chose qui permette un jour à l'architecte de se donner un peu d'extension, car je maintiens, comme je le disais tout à l'heure que le cas de l'architecte au point de vue de la propriété artistique est différent des autres.

M. le Président. Personne ne demande plus la parole sur cette question. Dans ces conditions, je me permettrai de résumer ce qui a été dit.

Messieurs, à la suite des observations qu'il a présentées, M. G. Harmand vous a donné lecture d'un vœu rédigé par MM. C. Lucas et G. Harmand qu'il soumet à votre approbation. Il a seulement omis de vous dire que ce même vœu a été adopté, il y a huit jours, par le Congrès de la Propriété Littéraire et Artistique qui s'est tenu, comme vous le savez, à Paris. Il est tout naturel, dans ces conditions, que dans l'intérêt même de notre art, de notre profession, nous cherchions à conserver ce qu'on vient d'acquérir après un combat si acharné. Depuis vingt ans en effet les architectes de tous les pays, réunis en congrès, cherchent à défendre leurs intérêts et à faire consacrer législativement le principe de la propriété des œuvres d'architecture.

J'estime en même temps qu'il est impossible à un Congrès d'entrer dans tous les détails de cette grave question, de prévoir toutes les circonstances dans lesquelles un architecte aura à se défendre. Contentons-nous, par conséquent, en ce moment d'un vœu général, tel que celui qui est formulé par M. G. Harmand.

M. Maukels propose d'ajouter à ce vœu un paragraphe disant que les délégués des différents pays sont chargés par le Congrès de poursuivre près de leurs Gouvernements respectifs la réalisation de ce vœu dans le plus bref délai possible. Je crois en effet que tous les Gouvernements sont intéressés dans la question et qu'il ne serait pas mauvais qu'on leur rappelât de temps en temps qu'ils ont intérêt à réaliser le plus tôt possible et dans la forme qui répondra le mieux aux aspirations des architectes le vœu exprimé par le Congrès.

Quant aux considérations qu'a fait valoir M. Bergounioux, elles ont certainement leur valeur et ses propositions, j'en suis convaincu, seront réalisées un jour; mais pour le moment je vous propose, messieurs, de vous en tenir à l'expression du vœu formulé par MM. Ch. Lucas et G. Harmand, en y ajoutant le paragraphe proposé par M. Maukels. Je pense que vous adopterez le vœu ainsi complété par acclamation. *(Vive approbation.)*

J'oserai cependant faire une petite remarque. M. Bergounioux nous a jeté un gant que je me permettrai de relever. Il nous a dit que nous n'étions pas tous les architectes et que nous n'avions pas le droit de nous prononcer sur d'aussi importantes questions. J'estime, messieurs, que les architectes réunis ici en Congrès sont les représentants de leurs confrères de tous les pays et qu'en cherchant à défendre avec toute l'énergie dont nous sommes capables les intérêts de notre profession, nous méritons la confiance et la reconnaissance des architectes du monde entier. *(Bravos et applaudissements répétés.)*

Le vote a lieu à mains levées ; aucune main ne se lève à la contre-épreuve.

Je considère en conséquence le vœu comme acquis et adopté à l'unanimité.

M. Bergounioux est-il de notre avis ?

M. Bergounioux. — Parfaitement ! *(Applaudissements.)*

M. Poupinel. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Poupinel.

M. Poupinel. — Il ne s'agit pas, messieurs, de remettre en question le vote qui vient d'être émis. Je veux simplement porter à votre connaissance ce que j'ai appris l'an passé et ce qui m'a été confirmé il y a une dizaine de jours par des congressistes allemands : c'est que dans leur pays, comme suite à diverses conférences où l'on a discuté la question de la propriété littéraire et artistique il s'est formé, et cela

depuis quelque temps déjà, un noyau d'architectes qui veulent entrer dans la voie où se maintient le présent Congrès. Ils ont commencé une campagne qui a déjà produit certains résultats.

Nous ne pouvons évidemment espérer que la législation allemande va être immédiatement modifiée sur le point spécial à l'architecture ; elle est en état de refonte et le projet de loi concernant les peintres, sculpteurs et graveurs est d'ores et déjà arrêté et rédigé, nous pouvons espérer le voir voter très prochainement.

Reste le projet de loi concernant spécialement les architectes. Celui-là est en élaboration, il passera méthodiquement par toutes les phases, comme le précédent, et grâce à l'esprit de suite et à la ténacité caractéristiques de la race allemande, grâce à l'effort du groupe dont je viens de parler on peut prévoir qu'il serait adopté par le Parlement d'ici à deux ou trois ans. Dans tous les cas, j'ai cru intéressant de vous faire savoir qu'il se produit en Allemagne un mouvement favorable à notre thèse. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La discussion sur la Propriété artistique des œuvres d'architecture est close.

Je me permettrai maintenant de vous informer que plusieurs membres étrangers du Congrès ont exprimé le désir de visiter les plus belles constructions élevées par leurs confrères de Paris. J'ai prié, en conséquence, M. Normand de vouloir bien se mettre en communication avec M. Nénot, architecte de la nouvelle Sorbonne et ce dernier lui a fait savoir par lettre qu'il serait heureux de recevoir mercredi à 4 heures le Congrès des architectes pour lui faire les honneurs du beau monument auquel il vient d'attacher son nom *(Très bien ! très bien !)*

Je vous rappellerai également que ce soir, à partir de 9 heures jusqu'à minuit, vous serez reçus dans la salle des fêtes de la nouvelle gare du chemin de fer d'Orléans, au quai d'Orsay.

Demain, excursion à Chantilly. La première séance de travail n'aura lieu que mercredi matin à 9 heures et demie.

M. Poupinel. — Je voudrais vous entretenir, messieurs, d'une petite question d'administration.

Ce matin, nous avons dépouillé les demandes écrites qui nous ont été adressées en vue de recevoir les insignes du Congrès. Je me suis livré, depuis, à un pointage rapide et j'ai constaté une différence entre le nombre des insignes remis et le nombre de ceux qui restent entre nos mains. Je demanderai à ceux qui ont négligé d'émarger en recevant leurs insignes de vouloir bien le faire le plus promptement possible, parce que les commis sont pécuniairement responsables des insignes qui leur ont été confiés. L'émargement est une petite formalité très facile à remplir.

M. Ch. Lucas. — Je prie M. Poupinel de noter que tout à l'heure, lors

de la visite des dessins d'architecture, l'insigne du Congrès a été remis à M. Millerand, ministre du Commerce et de l'Industrie, qui a bien voulu l'accepter, et à M. Jules Dupré, chef de son cabinet.

M. Poupinel. On me charge aussi de vous rappeler, messieurs, qu'on peut encore se faire inscrire pour prendre part à l'excursion de Chantilly. Nous avons les billets de chemin de fer à votre disposition.

M. Pillet. Je demande la parole pour émettre un vœu.

Quelques-uns de nos confrères américains doivent faire vendredi des communications relatives à l'emploi d'ossatures métalliques dans certains monuments de leur pays. L'un d'eux, professeur à l'Université de Columbia de New-York, a l'intention de faire une conférence dans laquelle il décrira ces grandes constructions en acier comportant vingt et même trente étages qui s'élèvent aujourd'hui dans plusieurs grandes villes des États-Unis. Nous croyons, — et M. le Président est de notre avis, — que des descriptions de ce genre ne peuvent se faire qu'à l'aide de dessins et de projections photographiques. Je demande donc au bureau de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour mettre nos collègues américains en mesure de faire leurs projections vendredi ou samedi au plus tard.

M. Ch. Lucas. Notre confrère et ami M. Pillet, nous a fait part en effet, pendant que nous faisions voir notre collection de dessins à M. le ministre du Commerce, du désir de nos confrères américains. Le bureau n'a donc pu se réunir pour en conférer, mais nous avons pensé qu'en faisant une démarche au secrétariat de l'École des Beaux-Arts, on pourrait peut-être obtenir de l'administration qu'elle mît pendant une heure ou deux à notre disposition une salle où l'on puisse faire l'obscurité de manière à rendre possibles les projections dont il s'agit.

M. Pillet. Il y a l'amphithéâtre n° 1; seulement on n'a pas le personnel nécessaire pour préparer la salle et faire les projections. Il ne faudrait pas que les frais en incombassent à nos confrères et je demande au bureau d'aviser.

M. Ch. Lucas. Ne parlez pas de frais, je vous en prie. Les frais d'exécution des projections sont, bien entendu, à la charge du Congrès. Nous ne nous préoccupons que de la possibilité de procéder à ces projections et nous pensons qu'elles pourront avoir lieu dans l'amphithéâtre de cours n° 1.

M. Davoust. Il y a bien aussi la salle de constructions, mais précisément les examens de constructions ont lieu en ce moment.

M. Ch. Lucas. Nous prendrons, soyez-en convaincus, les mesures nécessaires.

M. le Président. La séance est levée.

La séance est levée à 5 heures.

IV

RÉCEPTION AU PALAIS D'ORSAY

LUNDI 30 JUILLET DE 9 HEURES A MINUIT

Le lundi soir, de 9 heures à minuit, les congressistes se sont réunis dans la salle des fêtes de l'hôtel Terminus de la nouvelle gare du chemin de fer d'Orléans, quai d'Orsay. Œuvre de l'architecte Victor Laloux.

Plusieurs étaient accompagnés de leur femme ou de leur fille auxquelles de charmants bouquets étaient offerts par les commissaires : MM. E. Bertrand, L. Davoust et F. Jourdain.

La plus grande cordialité n'a cessé de régner dans cette réunion où chacun désirait faire connaissance des collègues venus pour la première fois, ou bien se plaisait à retrouver des confrères et collègues rencontrés aux Congrès précédents.

Le secrétaire général informe MM. les congressistes que par suite de l'assassinat de S. M. le Roi d'Italie, la soirée offerte aux congressistes au Palais de l'Élysée par M. E. Loubet, président de la République, et les grandes fêtes de l'Hôtel de Ville sont décommandées.

MM. les congressistes pourront visiter l'Hôtel de Ville certains après-midi avec les membres d'autres Congrès ; ils seront admis à un défilé dans les salons de l'Elysée dans la soirée du 5 août 1900.

V

EXCURSION A CHANTILLY

MARDI 30 JUILLET 1900.

L'attrait d'une visite au château de Chantilly et à ses collections fut si grand que le train spécial mis gracieusement à la disposition des organisateurs du Congrès par la Compagnie du Nord fournit tout juste assez de places pour les 300 congressistes.

La durée du voyage sans arrêt intermédiaire fut à peine suffisante pour se remémorer l'histoire du château qui au xe siècle consistait en une tour fortifiée construite par Guillaume Boutellier ; Anne de Montmorency fit élever par l'architecte Jean Bullant le petit château, appelé le Châtelet, charmante habitation privée.

Le Chantilly du grand Condé formait une masse de bâtiments, disposés en triangle, hauts de plusieurs étages, dont les lourdes tours d'angles écrasaient le délicat châtelet de Montmorency.

Charles Yriarte a publié une curieuse étude sur les vicissitudes du château qui à la Révolution fut transformé en prison d'Etat, puis livré à la bande noire, dépecé et démoli jusqu'au soubassement.

La statue équestre du connétable due à Paul Dubois s'élève à l'emplacement où se trouvait autrefois une statue du connétable, fort belle, détruite à la même époque.

La chapelle, dont l'architecture est de Jean Bullant, est séparée en deux par l'autel de Jean Goujon, derrière lequel se trouve le mausolée de Henri de Bourbon : les génies de bronze sont un spécimen honorable de la sculpture décorative du XVIIe siècle ; les vitraux des deux fenêtres sont remarquables entre tous ; les lambris proviennent d'Écouen.

Les écuries ont été aussi visitées avec soin : l'histoire raconte que le futur empereur de Russie, Paul Ier, voyageant sous le nom de Comte du Nord, y avait admiré trois cents chevaux chacun dans sa stalle.

M. Daumet avait tenu à recevoir lui-même le Congrès ; avec une extrême obligeance, l'éminent maître a conduit la visite, fournissant tous les renseignements techniques et artistiques que pouvaient souhaiter les visiteurs.

Les congressistes, favorisés par un temps splendide, se sont répandus dans le château, le parc, les écuries, le chenil, etc., etc. Au lunch, qui a été donné à l'hôtel du Grand-Condé, M. Daumet a prononcé quelques paroles émues en l'honneur du duc d'Aumale à qui, dit-il, est due principalement l'œuvre que le Congrès vient de voir.

M. de Suzor, prenant à son tour la parole, a dit que la modestie dont faisait preuve M. Daumet devait être une raison de plus pour que les artistes payent à l'illustre architecte un véritable tribut d'admiration pour le grand, l'immense talent qu'il a dépensé à Chantilly : de vigoureux applaudissements ont salué les paroles du distingué confrère russe.

VI

TROISIÈME SÉANCE

MERCREDI MATIN, 1er AOUT 1900 (ÉCOLE DES BEAUX-ARTS — HÉMICYCLE)

PRÉSIDENCE DE M. J. STUBBEN (DE COLOGNE)

VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR

SOMMAIRE. — Lecture des procès-verbaux sommaires des deux séances du lundi 30 juillet et compte rendu de l'Excursion à Chantilly, par M. J.-M. POUPINEL. — Communications d'ordre intérieur. — *De l'Enseignement de l'Architecture : hautes études et enseignement professionnel* ; exposé de la question, par M. C. LUCAS. — Mémoire de M. J. PILLET : *Organisation idéale*. — Mémoire du PROF. J. OTZEN (de Berlin) : *Étude du mouvement artistique des dix dernières années* (traduction de M. Poupinel, approuvée par M. J. Otzen). — Mémoire de Mme FRANK FULLER, architecte à Chicago, sur *la Femme et l'Architecture*, lu par M. J.-M. Poupinel. — M. LÉON LABROUSTE, sur l'enseignement de l'Architecture au point de vue de l'enseignement professionnel.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

M. J. STUBBEN, *Président*. Messieurs la séance est ouverte.
La parole est à M. Poupinel pour donner lecture du procès-verbal.

M. POUPINEL, *Secrétaire général*, donne lecture du procès-verbal des précédentes séances qui est adopté sans observations et du compte rendu de l'excursion à Chantilly.

M. STUBBEN, *Président*. Je suis certain d'être l'interprète du Congrès, en adressant à nouveau et en notre nom à tous nos très vifs remerciements à M. Daumet pour le grand plaisir qu'il nous a fait hier. (*Applaudissements.*)

Le Secrétaire général dépose sur le bureau un brochure envoyée par M. le Président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement contenant le rapport de M. L. Bonnier sur le diplôme d'architecte : rapport lu au Congrès International à Bruxelles en 1897.

M. le Président, la parole est à M. Charles Lucas.

M. CHARLES LUCAS. Messieurs, nous avons à vous demander une légère modification à l'ordre du jour de nos séances. M. Bohnstedt, délégué allemand, est inscrit pour parler sur la conservation des monu-

ments historiques. Cette communication devait avoir lieu vendredi matin à la séance présidée par M. le docteur professeur Cuypers. Mais celui-ci est appelé comme membre du Jury Supérieur à la séance de ce jury présidée par le Ministre, et il s'entendra, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, à la séance de ce soir avec M. Bohnstedt pour la légère modification à apporter à l'ordre du jour.

M. Pillet nous communique que, dans cette école des beaux-arts même, en dehors de l'exposition hors cadre de dessins d'architectes que nous y avons réunie, nos collègues du Congrès seront probablement heureux de visiter trois expositions spéciales dont une est annuelle seulement, des travaux des élèves de cette école.

Aujourd'hui et demain de 10 heures à 4 heures, exposition des grands prix d'architecture dans la salle Melpomène, c'est-à-dire dans la grande salle donnant sur le quai Malaquais.

Puis, exposition d'un concours de deuxième classe d'architecture (esquisses et rendus) dans le même bâtiment, toujours en entrant par le quai, au premier étage.

Enfin, l'exposition d'un concours tout spécial des éléments analytiques appliqués à la menuiserie artistique a lieu en même temps.

M. Pillet se fera du reste un véritable plaisir de guider ceux des membres du Congrès qui s'intéresseraient à ces diverses expositions.

Au nom de M. Bartaumieux, je dois vous dire que notre trésorier avait commandé 300 insignes alors qu'il n'avait que 150 adhésions. Lorsqu'il a appris les adhésions successives qui se produisaient et qui sont venues en très grand nombre dans les derniers jours, il a commandé 200 insignes nouveaux à la Monnaie ; mais là, il lui a été répondu qu'il fallait d'abord frapper les 40.000 médailles ou plaquettes qui seront distribuées à l'occasion de la distribution des récompenses de l'Exposition de 1900, le 18 août prochain. De sorte que la Monnaie qui frappe nos insignes comme vous avez pu le voir par la tranche où il y a sa marque de fabrique, nous a remis au mois d'août pour les insignes nouveaux ; mais le trésorier et le secrétaire général prennent bonne note des membres qui suivent les séances du Congrès et des dames qui participent à nos travaux pour leur remettre leurs insignes dès qu'ils le pourront.

Hier à Chantilly, il s'est produit un petit embarras par suite du très grand nombre de personnes présentes. Nous étions plus de 250 et avant hier le bureau n'avait encore reçu que 130 adhésions. Il faut le temps de prévenir les restaurateurs si on veut dîner convenablement, et c'est pour cela que nous prions les membres du Congrès qui veulent assister au banquet de samedi de s'inscrire au plus tard demain jeudi avant midi.

Ces diverses communications d'ordre intérieur étant faites, j'aborde maintenant la question qui figure à l'ordre du jour de notre séance de ce matin.

L'Enseignement de l'Architecture.

Messieurs, lorsque le comité d'organisation s'est formé l'an dernier, lors de sa première réunion sous la présidence de M. Alfred Normand, nous avons dû nous préoccuper, pour établir l'ordre des travaux du Congrès actuel, des legs des Congrès précédents.

La première question traitée ici avant-hier, la propriété artistique, était depuis vingt-deux ans à l'ordre du jour des Congrès de propriété intellectuelle tant nationaux qu'internationaux et avait figuré à l'ordre du jour de deux Congrès d'architectes.

Il en est de même, quoique avec moins de recul dans le passé, de la question de l'enseignement de l'architecture.

Cette question a été la préoccupation constante des Congrès nationaux organisés chaque année par la Société centrale, puis des Assemblées générales et des travaux annuels de l'Association provinciale des architectes français; mais, ce qui est plus proche de nous, ce qui se relie mieux au Congrès actuel, c'est l'étude magistrale qui a été faite sur *les Hautes Études d'Architecture* par notre regretté et vénéré confrère M. César Daly dans cet hémicycle même en 1889.

C'est un peu à propos de cette étude que nous avons engagé les membres du Congrès qui n'avaient pas assisté aux Congrès précédents à réclamer le volume du Congrès de 1889. Nous devons dire qu'ils ont été bien modestes, car il n'a guère été réclamé que 80 ou 85 exemplaires de ce volume, et nous en avons encore quelques-uns à la disposition des membres du Congrès actuel qui demanderaient qu'il leur fût envoyé dans le cours de la semaine prochaine.

La magistrale étude de M. César Daly s'est terminée par un vœu ainsi conçu :

« Constitution, en France et à l'étranger, dans les capitales et dans les grandes villes, de groupes d'architectes, d'ingénieurs et de savants, poursuivant la création et le developpement des hautes études d'architecture. »

Je ne vous rappellerai pas la carrière de M. César Daly, et comme pendant plus de cinquante ans, de 1840, date de la fondation de sa Revue, jusqu'à 1894, époque de sa mort, il a toujours traité de l'union intime qui devait exister entre l'architecture et la civilisation des divers pays.

Plus que tout autre, il a toujours pensé que le monument d'architecture devait être une page écrite, en matériaux le plus durables possible, de l'histoire de la civilisation. Il a fait ressortir, un des premiers, toute l'influence que devaient exercer sur l'architecture de nouveaux matériaux mis en œuvre, tant au point de vue de la construction que de la décoration.

M. Daly était donc pleinement qualifié pour traiter cette question. Les

fatigues, la maladie qui ont occupé les trois ou quatre dernières années de sa vie ne lui ont pas permis de faire entrer dans la phase pratique le vœu que le Congrès de 1889 avait voté à l'unanimité et au milieu d'applaudissements frénétiques, dirai-je. Cependant, poursuivant, comme secrétaire, l'œuvre du Congrès de 1889, j'étais parvenu à constituer une commission d'études comprenant les principaux membres étrangers de ce Congrès de 1889 et quelques membres français. Un des ces derniers surtout nous était précieux, c'était M. Bardoux, qui étudiait alors la loi sur les universités.

Si M. Bardoux avait pu présider notre commission qui s'est malheusement réunie deux ou trois fois seulement et en son absence, aussi intéressé qu'il l'était à ce développement des hautes études artistiques, lui qui avait donné de si beaux gages en formulant son projet de loi de la propriété artistique dès 1879 et en le présentant au Sénat lorsqu'il a quitté le ministère, il est évident que nos universités françaises ne seraient pas frappées d'une certaine insuffisance; il est évident qu'aux mots : Lettres, sciences, droit, médecine, pharmacie, aurait été ajouté le mot art; il est évident que les écoles régionales ou nationales d'art décoratif, comprenant pour la plupart dans notre pays une section d'architecture, auraient été appelées à former ce qu'on peut qualifier de nouveau quadrivium de nos nouvelles universités.

Le mal peut être réparé par une modification à apporter à la loi ; mais nous devions vous dire quelle était la cause de la non-suite donnée au Congrès de 1889 au point de vue des hautes études d'architecture. En revanche, peut-être a-t-on été plus heureux dans les divers pays d'Europe et d'Amérique.

Un second vœu, se rattachant à l'Enseignement de l'Architecture, mais qui a un caractère moins élevé, tout en offrant un caractère beaucoup plus pratique, est celui que j'avais présenté à ce même Congrès de 1889, au nom de la Commission de l'Enseignement; il était ainsi conçu :

« Organiser, à l'avenir, les études des architectes et celles de leurs collaborateurs à tous degrés du bâtiment, de manière que ces études soient moins étrangères les unes aux autres et afin que, parfois, les premiers puissent acquérir au contact des seconds certaines notions pratiques qui s'enseignent rarement dans les Écoles officielles ou libres, et que, en revanche, les seconds reçoivent des premiers certaines notions, lecture de plans, tracés de croquis, etc., encore trop peu répandues dans les ateliers. »

Mais, vous ayant rappelé ces deux vœux sur l'Enseignement de l'Architecture, l'un, celui des Hautes Études d'Architecture, émis par le Congrès international de 1889; l'autre, celui de l'Enseignement général du Personnel du Bâtiment au point de vue pratique, simplement présenté à ce Congrès; mon rôle est terminé et je laisse la parole aux nombreux confrères français ou étrangers qui se sont inscrits pour traiter cette importante question.

M. le Président. Nous remercions M. Charles Lucas de son intéressante communication. *(Applaudissements.)*

M. J.-J. Pillet. — *L'Organisation de l'enseignement de l'Architecture dans un grand pays.*

Messieurs,

Si je me permets de prendre la parole sur l'enseignement de l'architecture, c'est parce que cette question m'occupe, comme professeur, depuis plus de trente ans; c'est aussi parce que, en ma qualité d'Inspecteur français de l'Enseignement du Dessin et des Musées, j'ai, depuis vingt-deux ans, été appelé par l'État à collaborer, en Province, à la création ou à la réorganisation d'un assez grand nombre d'Écoles régionales de Beaux-Arts et que, dans chaque cas, le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts s'est préoccupé d'organiser, dans ces Écoles, l'enseignement de l'Architecture. En France, nous n'avons pas toujours réussi comme nous l'aurions voulu et cela tient, suivant moi, à ce que l'on a considéré la tâche comme plus facile à accomplir qu'elle ne l'était en réalité et que, admettant souvent qu'il suffisait de posséder comme professeur un bon architecte pour avoir un bon enseignement, on n'a pas donné une importance suffisante aux questions d'organisation et de pédagogie. Ce sont ces questions que je veux traiter devant vous, à l'exclusion, je tiens à le dire très haut, de toute doctrine artistique, et ce que je vais avoir l'honneur de vous dire ne sera, en réalité, que le résumé des études et des constatations que j'ai été appelé à faire dans ma double carrière de Professeur et d'Inspecteur. J'ai soigneusement écouté, notre collègue M. Ch. Lucas, et je crois qu'il voudra bien reconnaître, dans le tableau que je vous présenterai une tentative pour faire aboutir quelques-unes des questions d'Enseignement dont il vient, devant nous, d'exposer le principe d'une façon si magistrale.

Afin d'enlever à ma communication le caractère exclusivement français, qui ne conviendrait pas ici, je supposerai que l'organisation que je préconise est réalisée dans un grand pays, un pays de quarante millions d'habitants par exemple, et, me plaçant dans le domaine de l'hypothèse, c'est cette organisation que je vais décrire, en faisant, tout d'abord, connaître la nation et les ressources intellectuelles dont elle dispose.

Cette nation possède une puissante unité politique, conquise après des luttes séculaires. Elle a un brillant passé historique, de grandes traditions artistiques et son architecture nationale est, aujourd'hui, comme la synthèse des architectures régionales qui ont caractérisé ses provinces alors que ces dernières jouissaient encore de leur autonomie.

Le centre du pays, sa capitale nationale, est une très grande ville que je nommerai *la Métropole*. *La Métropole* est non seulement le centre politique et administratif de la nation, mais surtout, au point de vue

auquel il convient ici de nous placer, son centre intellectuel et artistique. On y trouve des monuments et des musées admirables; les Instituts, les Académies, les grandes Écoles d'État, les Facultés, les Écoles de Hautes Études y sont installés. C'est chez elle que se donnent rendez-vous, non seulement les savants et les artistes du pays, mais encore, à de certaines époques comme aujourd'hui, dans cette enceinte, les élites du monde entier.

Cette Métropole est administrée par une Municipalité très éclairée, très libérale, presque entièrement maîtresse de ses actes, et dont les efforts, dans une lutte féconde et dont souvent elle sort victorieuse, sont en concurrence permanente avec ceux tentés par l'État pour donner satisfaction aux besoins intellectuels de l'ordre le plus élevé.

Dans cette capitale nationale, l'enseignement de l'architecture est réalisé, en partie par l'État, et en partie aussi bien par la Ville que par des Fondations privées.

Il y existe, dépendant de l'État, une grande *École nationale des Beaux-Arts* et, dans cet établissement, une section spéciale que je désignerai sous le nom d'*École des Hautes Études architecturales*, sans toutefois que ce titre entraîne avec lui l'idée d'un enseignement d'ordre aussi spéculatif que semblait le désirer, en 1889, notre regretté collègue César Daly.

L'École des Hautes Études, malgré ses nombreuses chaires, est avant tout un centre de concours et comme une sorte d'arène constamment ouverte aux luttes artistiques; elle est cela plutôt qu'un lieu d'enseignement didactique. Gravitant autour d'elle, il y a de nombreux ateliers, dirigés par les plus grands architectes du pays, et c'est dans ces ateliers, indépendants de l'État, que se donne réellement le haut enseignement architectural. Chaque maître imprime à sa doctrine artistique le caractère qui lui est propre et, comme aux grandes époques de l'art, en Grèce, en Italie, en France, leurs disciples engagent des combats souvent violents, mais toujours sincères et courtois, dont l'École a pour principale fonction de faire juger les résultats par ses professeurs et par ses jurys. Tout cela constitue un milieu d'art incomparable, que je prends à la fois comme le point de départ et comme le point culminant de mon étude.

Mais, dans cette même Métropole, à côté ou au-dessous de l'École des Hautes Études, existent, comme nous en trouverons tout à l'heure dans les capitales provinciales, des Écoles *secondaires d'architecture*, les unes créées par la Ville, les autres fondées par l'initiative privée, et l'une de ces dernières, sous la haute impulsion de son fondateur, a su conquérir une telle influence professionnelle que, par une sorte d'action reflexe, l'École des Hautes Études a cru devoir lui emprunter un certain nombre d'enseignements qu'elle n'aurait peut-être jamais eu l'idée de créer chez elle si elle n'avait pas été stimulée par cette concurrence tout aussi loyale, qu'elle est élevée. Ces Écoles secondaires préparent complètement à la *profession moyenne* et elles assurent, en outre, par leurs meilleurs

sujets, le recrutement de l'École des Hautes Études. Leur organisation sera décrite qnand il sera question de la province.

Ce tableau se précisera si je dis qu'il existe dans la Métropole d'influentes sociétés d'architectes, qui se donnent pour mission, après avoir recruté leurs membres avec le plus grand soin, d'étudier les questions d'ordre artistique et surtout celles d'ordre professionnel qui sont d'un intérêt général ; elles préparent les séries de prix ; elles se tiennent au courant de tous les progrès de la construction ; elles étudient et elles aident souvent à trancher, devant les tribunaux, les questions de législation du bâtiment ; elles servent de trait d'union entre ceux qui conçoivent l'œuvre et ceux qui l'exécutent, c'est-à-dire entre les architectes et les entrepreneurs ; elles constituent la grande sauvegarde des immenses intérêts, de tout ordre que met en jeu la profession du bâtiment. Des sociétés similaires existent en province et elles y jouent un rôle analogue. Les entrepreneurs, de leur côté, sont groupés en syndicats puissants qui, sous l'impulsion de leurs chefs, ne sont pas les moins actifs facteurs du progrès.

J'aurai fait connaître tout ce qui nous intéresse dans la Métropole si je dis que, sous l'impulsion concertée des sociétés d'architectes et des syndicats d'entrepreneurs, avec l'aide de l'État et de la Ville, il a été créé pour servir de transition entre les études théoriques des écoles d'architecture, quelles que soient ces écoles, et les exigences si grandes et si multipliées de la profession proprement dite des *cours complementaires pratiques du bâtiment*, dont je parlerai plus en détail à la fin de ma communication en même temps que des cours créés en province, à leur image. J'espère vous convaincre que, dans mon pays idéal, ces cours complémentaires satisfont au dernier vœu émis par M. Ch. Lucas, qui est de donner à des jeunes gens, nourris d'art pendant de longues années, ce qui leur manquerait peut être longtemps, le sens intime (je n'ose pas dire la pratique) de la construction telle qu'elle doit se concevoir, en elle même, pour être bonne et telle qu'elle se pratique d'après les procédés et suivant les usages locaux.

Telle est la Métropole. Voyons maintenant ce qu'est le pays en dehors d'elle, c'est-à-dire la province ou plutôt la réunion de provinces autrefois autonomes. Chacune d'elles possède sa capitale provinciale avec de beaux monuments, témoins d'une architecture locale à laquelle le pays environnant tient d'autant plus qu'elle lui rappelle une époque de puissante indépendance et qu'elle est pour lui une énonciation du génie local et comme une résultante du caractère, des qualités et, même, des défauts de ses habitants.

Ces capitales provinciales ont, elles aussi, des musées, des universités et surtout, au point de vue qui nous intéresse, d'importantes écoles régionales soit de Beaux-Arts, soit d'Arts décoratifs, soit d'Arts industriels, écoles possédant chacune, comme section spéciale, ce que j'ai dénommé plus haut, *École secondaire d'architecture*.

Enfin, dans quelques-unes des capitales, on a institué — je l'ai déjà dit — des *cours complémentaires pratiques du bâtiment*, sur le modèle de ceux de la Métropole. Quant aux villes moyennes elles ont presque toutes des écoles ou des cours municipaux de dessin, en général bien organisés mais trop peu importants pour y posséder une section spéciale d'architecture. Mais, grâce à de bons livres d'enseignement artistique publiés sous l'impulsion de l'État et presque sous le contrôle de l'École des Hautes Études, les professeurs, surtout comme application d'études générales de dessin, enseignent, comme il convient, les premiers éléments de l'architecture aux jeunes gens qui pour compléter leurs études professionnelles, devront aller dans les écoles secondaires de leur province et plus tard, s'ils en sont dignes, à l'école des Hautes Études de la Métropole.

Tel est le pays et sa Métropole. Au point de vue général, j'ajouterai que, là où je vous conduis, l'enseignement public est puissamment organisé : enseignement sous la forme primaire élémentaire, obligatoire pour tous, et enseignement sous la forme secondaire ou primaire supérieur, accessible à tout le monde. Depuis longtemps déjà, dans cet étonnant pays, on est convaincu que l'on ne saurait être un bon architecte sans être instruit et, puisque la facilité d'acquérir une instruction générale y est si grande, les écoles d'architecture ont renoncé à enseigner chez elles ce que l'on peut apprendre partout ; leurs programmes en sont allégés d'autant.

Je manquerais à tous les usages si je ne complétais pas ce qui précède par un peu de statistique.

Avant de procéder à l'organisation que je décris en ce moment, les administrations compétentes avaient réuni en ce qui touche le bâtiment les documents que voici :

Il existait : 8.000 architectes (3.000 dans la Métropole et 5.000 en province) et 100.000 entrepreneurs ou fournisseurs, grands ou petits, faisant travailler, bon an mal an, 1 million d'ouvriers. Les travaux du bâtiment représentaient encore, en main-d'œuvre, fournitures, transports et honoraires, la somme énorme de 1.000.500.000 francs. Et l'on a fait alors leraisonnement suivant : l'architecte est le grand metteur en œuvre de tout cela ; il est en quelque sorte le général de cette armée et comme tel il administre une partie considérable de la fortune publique ou privée ; étant responsable des travaux qu'il dirige il est armé par la loi d'une puissance redoutable, il peut refuser des travaux et ruiner peut-être un entrepreneur ainsi que le personnel qu'il emploie ; et malgré cela ses constructions peuvent nous tomber sur la tête car il opère presque sans contrôle ; il construit des monuments qui peuvent être beaux mais qui peuvent aussi être le contraire ; il peut orner nos villes ou les abîmer à tout jamais ; il est donc évident, a-t-on conclu de cette étude que l'architecte devrait compter parmi les personnes les plus instruites du pays; qu'il devrait être presque universel, à la fois

artiste, et homme de science et que rien des connaissances humaines ne devrait pour ainsi dire lui échapper. Dès lors, d'impitoyables statisticiens ont cherché à voir comment se faisait le recrutement du personnel si important des architectes. Voici à peu de chose près les chiffres reconnus au moment de cette enquête.

Le personnel se renouvelait tous les vingt ans, soit par extinction naturelle soit par lassitude de ses membres soit, mais plus rarement, après fortune faite (Sourires). Conséquence : 400 architectes nouveaux entraient chaque année dans la carrière. D'où provenaient-ils ?

L'École nationale des Hautes Études architecturales, ainsi qu'une importante école privée de la Métropole en donnaient 70 : quelques écoles d'ingénieurs y ajoutaient une dizaine de personnes, sinon artistes du moins pouvant, en travaillant beaucoup, le devenir plus ou moins. Les écoles de province ne donnaient rien de sérieux, si ce n'est leurs meilleurs élèves qui, venant presque tous faire leurs réelles études d'architecture à la Métropole ont été déjà comptés plus haut.

Cela faisait un total de 80 architectes qui, se formant *par l'école*, donnaient de sérieuses garanties d'instruction; la proportion est de un cinquième seulement. Les 320 restants, c'est-à-dire les quatre cinquièmes du total arrivaient en moyenne : 200 par *apprentissage* et 120 par *métamorphose*. Voici le sens que la statistique d'alors attribuait à ces mots.

L'apprentissage comprenait tous les jeunes gens qui, après avoir, comme commis, travaillé plus ou moins longtemps avec plus ou moins de méthode, chez un architecte dont ils contribuaient à meubler le bureau, finissaient par quitter leur patron afin de travailler pour leur propre compte. La *métamorphose* faisait arriver, comme architectes, les entrepreneurs sans travaux, ou leurs commis, les employés des Ponts et Chaussées, les sous-officiers du génie, etc., toutes personnes enfin, ayant il est vrai l'habitude des travaux, mais peu autorisées, il fallait le reconnaître, à se *métamorphoser* subitement en architectes grâce à un simple changement d'étiquette.

L'enquête a conclu que le nombre des *apprentis* et des *métamorphosés* était trop grand eu égard à celui des *écoliers* et c'est pourquoi elle a conseillé et fait adopter la création et surtout la solide organisation des écoles secondaires d'architecture dont je vais vous parler tout à l'heure.

Aujourd'hui que ces écoles fonctionnent bien, la statistique donne les résultats suivants :

La haute profession est assurée par l'École des Hautes Études architecturales, à raison de 80 par an, ce qui paraît suffisant. La profession moyenne, à raison de 220 chaque année, se recrute dans les écoles secondaires d'architecture soit de province, soit de la Métropole, et aussi dans quelques écoles d'ingénieurs.

Les apprentis et les métamorphosés ne sont plus que 100 : la propor-

tion est donc maintenant de un quart au lieu d'être des quatre cinquièmes et elle tend à s'affaiblir encore faute de clientèle, cette dernière ayant pris l'habitude de s'adresser de préférence à des architectes qu'elle sait avoir été préparés par des études sérieuses.

Toutes les écoles d'architecture délivrent des diplômes ou des certificats d'études. Quelques personnes auraient voulu donner à ces titres un caractère d'ostracisme qui aurait assuré à leurs possesseurs. le droit exclusif d'exercer la profession comme celui de docteur l'assure pour la médecine.

On a jugé que la vie humaine n'étant pas aussi directement en jeu dans le premier cas que dans le second, il n'y avait pas lieu d'agir ainsi. Les administrations publiques exigent pour leurs travaux tous les diplômes qu'elles veulent ; mais on laisse aux particuliers le soin de confier leurs intérêts à ceux qu'ils jugent dignes de les défendre; le rôle de l'État ou des villes se borne, et c'est déjà beaucoup, à donner, à qui le demande, les moyens de s'instruire.

Ces préliminaires étant posés, je vais vous parler d'abord, avec quelques détails, des écoles secondaires d'architecture qui existent dans les provinces et je terminerai en disant quelques mots des *cours complémentaires pratiques du bâtiment* qui étant, je l'ai déjà dit, la transition entre la théorie et l'application, sont comme le dernier vestibule de la carrière.

Une école secondaire fait généralement partie, comme section spéciale, d'une importante école régionale des Beaux-Arts. Ces écoles régionales existent dans les principales capitales provinciales; elles sont, pour ainsi dire, le cerveau artistique de la région. C'est grâce à elles que se maintiennent les traditions d'art local qu'il importe tant de ne pas laisser périr. Pour qu'une pareille école régionale ait eu sa raison d'être et qu'elle ait eu des chances de prospérer, il a fallu s'assurer tout d'abord que la ville où on l'installait était bien le centre d'une région ayant un véritable passé artistique et que c'était vers cette ancienne capitale de l'esprit que les habitants des départements voisins avaient pris l'habitude de tourner leurs regards (1).

Pour toute école secondaire, on s'est préoccupé de trois choses : la faire *naître*, la faire *vivre*, la faire *produire*.

La *naissance* de l'école a toujours été la conséquence d'une enquête minutieuse faite aussi bien dans la ville que dans la province dont cette

(1) En France, ces villes d'élection sont au nombre de 20 ou de 21 pas davantage; ce sont sans compter Paris : Rouen, Le Havre, Lille, Reims, Nancy, Dijon, Besançon, Lyon, Grenoble, Marseille, Nice, Montpellier. Nîmes, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes, Caen, Angers, Tours, Limoges, Clermont-Ferrand et Alger. Leurs écoles régionales comptent chacune de 300 à 700 élèves. Cela représente une population scolaire de 10.000 élèves environ, sur lesquels il serait possible de prélever 800 étudiants architectes qui, après 3 années d'études sérieuses, assureraient le recrutement local de ce que j'ai appelé *la Profession moyenne*.

ville est la capitale; enquête ayant eu pour objet de s'assurer des besoins et des vœux des populations, et aussi de la contribution effective qu'elles comptaient apporter à la prospérité de l'école, aussi bien comme recrutement d'élèves, que comme apport financier.

L'existence de l'école a été assurée par un bon règlement d'administration et par un budget convenable. Le temps me manque pour vous faire connaître le texte des règlements qui semblent les meilleurs; ce sont en général les plus simples. Néanmoins la simplification n'y va pas jusqu'au laisser-aller, et si la responsabilité des personnes y est largement prévue, c'est en donnant à ces personnes l'autorité sans laquelle elles ne sauraient en accepter la charge.

Le budget d'une école secondaire est compris, dans celui de l'école régionale dont elle dépend : il y est représenté par un chapitre, qui varie de 12.000 à 18.000 francs suivant l'importance de l'école, suivant le nombre des professeurs et suivant le nombre d'années de service de ces derniers, car la durée des services peut entraîner des élévations de classe et par suite des augmentations de traitements. Le budget puise aux sources suivantes : la ville où se trouve l'école, 2/5; l'État, 1/5; les départements et les villes de la province, par leurs conseils généraux ou par leurs conseils municipaux, 1/5 et enfin les élèves, 1/5. Les élèves paient en effet une rétribution ; rétribution légère, mais suffisante pour les stimuler au travail, et pour leur faire apprécier davantage la valeur de la richesse intellectuelle que l'on met à leur portée. Le pays dont il s'agit est depuis longtemps convaincu qu'un excès dans le régime de la gratuité donne aux populations des habitudes de quasi-mendicité très démoralisantes et très stérilisantes. On s'y est aperçu qu'il ne suffisait pas d'écrire au-dessus de la porte *Cours GRATUITS* (gratuits en très grosses lettres) pour avoir beaucoup d'élèves et surtout de bons élèves; aujourd'hui on écrit « Cours payants », et cela n'en va que mieux.

Enfin, *la production* de l'École et c'est là le point capital, est assurée par un sévère règlement d'études, par de bonnes méthodes pédagogiques et par un contrôle sérieux des travaux. C'est sur ces trois facteurs de prospérité que je vous demande, messieurs la permission de m'étendre un peu.

Parlons d'abord du règlement des études.

L'École secondaire d'architecture est toujours de *plein exercice*, ce qui veut dire que les Élèves lui doivent tout leur temps, depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. Défalcation est faite des heures pour le déjeuner et pour le repos, déduction est faite, également, d'une après-midi consacrée chaque semaine, mais facultativement, soit à des visites de monuments et d'ateliers, soit à des promenades dans la campagne pour y pratiquer l'aquarelle d'après nature.

L'École ne reçoit donc pas d'élèves venant quand cela leur plaît ou, ce qui est cependant respectable, lorsque leur métier leur permet de venir. Ces élèves irréguliers sont la plaie des écoles ; ils empêchent toute

tentative d'enseignement collectif : avec eux, entre le désordre, la stérilité des résultats, l'irresponsabilité des professeurs et des surveillants, etc.

On pense, aujourd'hui, que la préparation à la carrière d'architecte mérite que l'on s'y consacre entièrement et exclusivement, comme on le fait pour se préparer au commerce, à l'industrie et au métier militaire.

Lorsque certains élèves n'ayant que très peu de ressources, sont reconnus comme ayant les qualités voulues pour qu'il y ait avantage *très réel* à les préparer à l'architecture, sans risquer d'en faire des déclassés, alors des bourses dues soit à l'État, soit à la Ville, soit aux départements, soit même à des particuliers, aident ces jeunes gens, à compléter leurs ressources sans avoir à se livrer à un travail extérieur.

L'année scolaire de 52 semaines est divisée comme suit :

30 semaines d'enseignement proprement dit avec exercices et concours de faible durée ;

9 semaines d'examens et de concours généraux, dont quatre semaines aux environs de Pâques et cinq à la fin de l'année scolaire ;

13 semaines de vacances, dont deux semaines vers Pâques ; une au jour de l'an et le reste à la fin de l'année scolaire.

Le travail de chaque jour et celui de chaque semaine se divisent, défalcation faite des repos, de la manière suivante :

3 h. 3/4 le matin : pour les leçons orales d'architecture, de mathématiques, d'histoire générale et d'histoire de l'architecture et pour les séances de dessin plastique, de modelage et de croquis documentaires.

4 h. 1/4 l'après-midi : pour le travail d'atelier et pour les interrogations particulières.

Total : 8 heures par jour, ce qui représente, défalcation faite d'une après-midi pour les promenades extérieures :

42 heures par semaine, savoir :

Cours oraux (sciences, architecture et histoire) : 10 heures.

Dessin, modelage et croquis documentaires : 10 heures.

Travail à l'atelier d'architecture : 20 heures.

Interrogations particulières : 2 heures.

Tel est le régime, des études, pour chacune des trente semaines d'enseignement. Pendant les semaines d'examen et de concours, les cours oraux sont en partie suspendus afin de donner aux élèves tout le temps nécessaire soit pour préparer les examens oraux, soit pour exécuter les grands concours d'architecture, de dessin et de modelage.

Vous le voyez, messieurs, cette organisation des études est solide : elle fait une part très grande au dessin sous toutes ses formes (30 heures par semaine). J'achèverai de vous la faire comprendre en vous donnant des détails pédagogiques un peu précis.

Tout d'abord, ai-je besoin de le dire ? l'architecte chargé de l'enseignement de l'architecture est le chef intellectuel de la section ; tous les

cours, y compris ceux de sciences et d'histoire, sont faits sous son inspiration et sous son contrôle immédiat : il a l'autorité mais il a aussi la responsabilité, et grâce à lui, les programmes de tous les enseignements doivent converger, sans exception, vers le but final, qui est de former des architectes. Parlons d'abord des sciences.

On n'entre à l'École qu'après un examen qui, d'après ce que nous avons dit au début relativement à l'appui que l'on est autorisé à prendre sur l'enseignement public du pays, équivaut aux certificats d'études de l'enseignement primaire supérieur ; on débarrasse ainsi l'École de tout ce qui est purement élémentaire en sciences et en histoire générale, aussi bien qu'en dessin.

L'enseignement intérieur des sciences, confié généralement à plusieurs professeurs, comporte pour trois années : la géométrie, l'algèbre, la trigonométrie et les éléments de géométrie analytique ; la géométrie descriptive en entier et la perspective linéaire ; la mécanique générale, la statique graphique, et la stabilité des constructions ; la physique et la chimie appliquées aux constructions ; un peu d'histoire naturelle et d'hygiène ; et enfin, la construction proprement dite.

Ce programme semble, à première vue, très vaste ; mais aujourd'hui on sait l'appliquer dans la mesure restreinte et dans l'esprit pratique qui conviennent à de futurs architectes et cela grâce à des directions pédagogiques très précises, rédigées, sur l'initiative de l'État, par des Commissions compétentes. D'ailleurs, une excellente bibliographie s'est, petit à petit, créée, qui facilite singulièrement ces enseignements pour les professeurs nouveaux que troublent au début, des exigences professionnelles et des natures d'élèves si différentes de celles qu'ils ont l'habitude de rencontrer dans les Universités.

L'enseignement de l'architecture, et j'y comprends, je vous dirai tout à l'heure pourquoi, à dessein le dessin et le modelage, a été beaucoup plus long à mettre sur pied. Autrefois dans les écoles régionales de province, le professeur d'architecture qui était généralement un artiste de talent, un ancien élève, même un lauréat de l'école des Hautes Études transplantait purement et simplement à l'école secondaire le système d'enseignement qui avait si bien réussi à le former dans les ateliers de la Métropole, et il organisait sa section sur le modèle de ces ateliers, sans tenir suffisamment compte de la différence capitale des milieux.

En effet : dans la Métropole, c'est l'École des Hautes Études qui donne les programmes qui suscite tous les concours, qui les juge ; elle entretient ainsi, sans discontinuité, des luttes artistiques d'une prodigieuse intensité entre les diverses écoles d'art que représentent, en réalité les ateliers qui l'entourent. Dans ces ateliers, le travail semble échapper à la loi de progression, parce qu'il se produit à l'occasion des concours et que ces concours ne peuvent pas se succéder dans un ordre pédagogique déterminé ; mais qu'importe en l'espèce ? Ces ateliers ne sont pas faits pour des commençants : s'ils consentent à recevoir des débutants, c'est à ces

derniers à bien regarder autour d'eux et, à force d'énergie, d'intelligence et de volonté, en demandant des conseils à ceux de leurs Anciens qui sont presque des maîtres, en lisant de bons livres et surtout en dessinant beaucoup, à se mettre en état de participer aux concours de l'école des Hautes Études. En un mot, les ateliers qui entourent l'école, ce que l'on nomme les grands ateliers sont faits pour donner le haut enseignement, et c'est pour cela qu'ils sont dirigés par les premiers artistes du pays.

Mais, à l'École secondaire, les conditions sont toutes différentes. Ici pas d'émulation d'atelier à atelier, puisqu'il n'y en a qu'un seul dans la ville, et qu'il n'y a qu'un seul maître, plutôt jalousé quelquefois par ses confrères à cause des rivalités d'intérêts que soutenupar eux ; pas d'enseignement mutuel, faute d'élèves suffisamment forts pour imposer leurs conseils ; pas de concours venant du dehors, en un mot rien, absolument rien de ce qui caractérise les grands ateliers de la Métropole.

A l'école secondaire, l'élève ne peut apprendre que ce que son maître lui enseignera, et c'est pour cela que le régime qui a précédé celui actuellement en vigueur, c'est-à-dire le pastiche de grands ateliers, après s'être partout et toujours montré stérile, a été remplacé par celui que je vais décrire.

Tout d'abord on exige que l'architecte qui dirige l'École secondaire se consacre exclusivement à l'enseignement et qu'il renonce aux affaires ; ce qui supprime les rivalités d'intérêts et les jalousies professionnelles ; on le rémunère en conséquence.

Pédagogiquement parlant, ce qui est nouveau et remarquablement fécond dans les Écoles secondaires du pays que j'étudie, c'est la manière dont s'y donne l'enseignement élémentaire de l'architecture et l'alliance intime qui est faite entre cet enseignement et ceux du dessin, du modelage et même de la construction. Je vais expliquer la méthode ou plutôt les procédés d'enseignement suivis, et vous remarquerez, messieurs, que je ne dirai rien de la doctrine artistique que l'on applique ; cette doctrine reste intacte. Tel professeur ne veut enseigner que d'après l'architecture antique, tel autre préfère celle du moyen âge ; peu importe ; la pédagogie reste la même dans tous les cas. Elle est basée sur des principes que je vais énoncer et ensuite développer devant vous ; mais je vous prierai, messieurs, de ne pas oublier qu'il s'agit d'enseigner à des jeunes gens que l'on prend ne sachant absolument rien en architecture ; que ces jeunes gens sont appelés à marcher ensemble, en quelque sorte, par promotions, pendant trois années consécutives et qu'il faut, après ce laps de temps, soit les lancer dans ce que j'ai appelé la profession moyenne, soit, pour ceux qui sont véritablement artistes et qui peuvent faire des sacrifices de temps et d'argent, les diriger vers les hautes études architecturales. Voici ces principes pédagogiques :

1° *Les éléments de l'architecture peuvent faire l'objet d'un enseigne-*

ment didactique et, par conséquent, être démontrés collectivement et oralement à des élèves ;

2° L'œuvre architecturale ne pouvant exister et durer *qu'à la condition d'être construite et ne pouvant être vue et jugée qu'à la condition d'être éclairée, on ne saurait séparer l'enseignement de l'architecture de ceux de l'organique et de la plastique.*

Voici deux mots : l'*organique* et la *plastique*, sur le sens desquels il convient tout d'abord de nous entendre. il faudrait, pour le bien faire, mettre à ma place, mon maître et ami M. Émile Trélat, qui les a, le premier, introduits dans le langage de l'art. A défaut de sa parole, je devrais vous lire, dans son entier, le beau programme de ses leçons sur la *Théorie de l'architecture ;* le temps restreint dont je dispose m'oblige à ne vous en donner que de trop courts extraits :

Organique. — « L'organique, dit M. Émile Trélat, limite le champ » d'action du constructeur dans la composition d'art, en lui donnant » pour terme infranchissable cette *juste pondération* des organes maté- » riels hors de laquelle nul édifice ne saurait atteindre la Beauté. »

Plastique. — « Une saine conception plastique soutenue par une » bonne constitution organique ne suffit pas à l'éclosion de l'œuvre d'art. » Un édifice bien construit et fortement accentué peut surgir de ce » double enfantement ; mais l'architecture ne le reconnaît pas encore. » Pour que la marque avouée de celle-ci s'y montre, il faut qu'un » remaniement spécial de la composition en ait approprié le relief aux » jeux de la lumière, de façon à constituer des harmonies saisissantes » pour l'œil. C'est le rôle de la *plastique* de fixer les guides qui condui- » sent ou servent l'artiste en cette application :

» Matière et Lumière ; *forme : lois des harmonies ou équilibres for-* » *mels ;* beauté plastique. »

Convaincu de ces principes et de ces idées, le professeur d'architecture des Écoles secondaires, opérant à l'amphithéâtre devant un tableau qu'il couvre de dessins reproduits immédiatement par ses élèves, sous forme de croquis, s'impose d'enseigner oralement et collectivement tout ce qui doit former le fonds des connaissances architecturales. Chaque élément architectural (les murs, les moulures, les ordres, les arcades, les voûtes, les plafonds, les combles et les toitures, et escaliers), et plus tard, les ensembles architecturaux sont étudiés par lui au triple point de vue :

1° De *la figure* (représentation de cette figure, soit par projections, soit par perspective) ;

2° *De l'organique* (indication de l'appareil et plus généralement des lignes de la construction ou charpente, couverture, etc.) ;

Et 3° de la *plastique* (effet d'ombres, de lumière, de coloration, de perspective aérienne), c'est le *rendu*.

Ainsi compris, cet enseignement oral est comme la synthèse de tous les cours de l'École (géométrie descriptive, perspective, ombres, construction), mais c'est une synthèse faite exclusivement en vue de l'art architectural.

Quand il est bien fait, lorsque les exemples donnés sont pris dans les chefs-d'œuvre incontestés de l'architecture, lorsque ces exemples sont bien analysés au triple point de vue ci-dessus, lorsque le professeur est habile à dessiner au tableau, ce qui en impose beaucoup aux élèves, ce cours, non seulement apprend aux jeunes gens le minimum de ce que tout architecte doit connaître, mais encore il leur donne la *méthode* pour apprendre ensuite par eux-mêmes, soit en consultant les ouvrages si nombreux et si beaux que la librairie d'architecture met à leur disposition, soit en observant et en dessinant des monuments existants.

A ces cours collectifs vient s'ajouter l'enseignement individuel de l'atelier. Le professeur choisit ses programmes d'études de telle sorte que les travaux d'atelier soient une application immédiate des leçon de l'amphithéâtre, et c'est dans ce milieu nouveau qu'il peut, en quelque sorte, cultiver chaque élève pour lui-même, en respectant, comme il convient, son individualité. Mais quelle facilité il trouve alors pour faire cette culture de l'individu n'ayant plus à redire à chacun ce qui a fait la matière de son enseignement collectif !

Je crois inutile d'insister, Messieurs, sur la puissance d'un enseignement ainsi organisé et dont je puis, comme suit, résumer les caractéristiques :

A l'amphithéâtre, dire à la collectivité des élèves ce que l'on serait, à l'atelier, obligé de répéter à chacun d'eux en particulier, parce que c'est le fonds même des connaissances à posséder ;

A l'atelier, approprier progressivement ce fonds au tempérament, et je pourrais dire quelquefois au génie de chaque élève.

Il est évident, Messieurs, que nous sommes bien loin, dans ces Écoles secondaires, du système qui consiste à mettre un Vignole entre les mains d'un débutant et, purement et simplement, de lui en faire copier les planches. Un bon Vignole reste toujours un document très précieux à consulter; mais encore faut-il savoir s'en servir.

Il est évident aussi que l'architecte chargé d'une pareille tâche doit avant tout avoir la vocation du professorat et que, tout au moins, au début de son enseignement il lui faut énormément travailler et prouver qu'il est l'homme de savoir presque universel dont j'ai parlé plus haut : c'est pourquoi on exige qu'il donne tout son temps à l'École et, malgré l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'il ne reste pas trop éloigné de la pratique on lui demande de ne pas accepter d'affaires pour son compte.

J'aurai achevé de donner une idée de l'enseignement d'art dans les Écoles secondaires si je dis que les cours de dessin et de modelage s'y font sous le contrôle immédiat du professeur d'architecture et qu'ils viennent directement en aide à l'enseignement de ce dernier. C'est ainsi

que, parmi les nombreux modèles en plâtre dont l'École dispose, on trouve non seulement les principaux fragments d'architecture étudiés au cours oral, mais encore des organes de construction, tels que chénaux, faîtages, voûtes et escaliers en réduction, etc., et que tous ces modèles sont, en temps voulu copiés par les élèves; c'est également ainsi, qu'au cours de modelage on fait, aux moments opportuns qu'indique le professeur d'architecture, modeler, d'après des dessins, certaines formes architecturales difficiles à saisir.

Telle est, décrite à grands traits, l'organisation des Écoles secondaires. Quels résultats donnent-elles ?

D'abord elles procurent des architectes réellement instruits à toute la région environnante, et cela dans une proportion que la statistique m'a permis d'indiquer tout à l'heure. Mais en outre, elles contribuent, pour une large part, au recrutement de l'École des Hautes Études, car c'est un de leurs privilèges, que de pouvoir y faire admettre, sans examen, leurs lauréats dûment reconnus.

Vous comprenez que cette admission sans examen ne va pas sans un certain contrôle exercé sur les Écoles secondaires par l'École des Hautes Études et par les Inspecteurs de l'État. Mais vous comprenez aussi qu'en accordant une telle faveur, l'École des Hautes Études reçoit plus qu'elle ne donne, car elle s'assurerait un recrutement hors ligne.

Et, en effet, il lui a été possible, en tablant sur la moyenne des examens de sortie de Écoles secondaires d'élever considérablement le niveau de ses examens d'admission surtout en ce qui regarde les sciences. Aujourd'hui l'École des Hautes Études exige, pour l'entrée : la géométrie descriptive en entier et la perspective linéaire, les éléments de la géométrie analytique, de la mécanique générale et de la statique graphique, la physique et la chimie. Elle a pu sinon fortifier l'épreuve d'architecture, du moins augmenter ses exigences relativement au tracé de l'appareil (l'organique) et à celui des ombres (la plastique).

Ainsi débarrassée d'enseignements relativement élémentaires elle donne chez elle, avec moins de précipitation que par le passé, l'enseignement de la construction ; dans une première année on y étudie les matériaux et la stabilité des constructions, ainsi que la stéréotomie du bois, du fer et de la pierre; dans une seconde année on s'occupe des organes de construction ainsi que de leur calcul et de leur combinaison pour la réalisation d'un ensemble architectural.

Je vais, messieurs, terminer ma trop longue communication en vous parlant des cours complémentaires pratiques du bâtiment qui fonctionnent dans la métropole et dans les principales capitales provinciales.

Je crois bien que, tous, nous avons passé, par le moment critique où, sortant de l'École avec un bagage théorique plus ou moins complet, nous avons eu notre première construction à faire. Je me souviens encore de la véritable terreur que j'ai ressentie quand je me suis dit : « Je vais me trouver en présence d'un entrepreneur qui connaît sur le

bout du doigt des choses que j'ignore presque complètement; il va m'appeler avec déférence : « Monsieur l'Architecte », et, d'un air narquois, il va me demander des ordres! Pourvu qu'il ne les exécute pas trop fidèlement! »

C'est qu'en effet, en France du moins, il est très difficile à un jeune architecte, avant d'accepter la responsabilité d'un bâtiment à édifier; d'acquérir la pratique des travaux. L'École lui apprend bien comment on doit concevoir une bonne construction, à la rigueur il saurait en faire un devis *descriptif*, il pourrait en résumer et en coter tous les détails, car c'est là ce que l'on apprend à faire dans un cours de construction; mais de là à savoir diriger des travaux selon les usages de la localité, à pouvoir commander à des ouvriers et à s'entendre à appliquer des prix il y a tout un monde.

Combien de fois ai-je été sollicité par des compatriotes ou par des étrangers pour leur indiquer la manière de s'initier à la pratique des travaux parisiens! Une fois sur vingt j'ai pu les mettre en rapport soit avec des architectes ayant beaucoup de travaux, soit avec des entrepreneurs. Ils ont presque toujours gêné plutôt que servi ceux qui les recevaient; ce qu'ils ont appris n'a jamais été bien considérable, et a toujours été très incomplet.

Dans le pays que j'étudie, les *Cours complémentaires pratiques* comblent, en grande partie, cette lacune. Je vais décrire ce qu'ils sont dans la métropole. Ceux de la province en sont la copie sur une échelle plus ou moins réduite.

Indépendants de l'École des Hautes Études, ces cours sont administrés par une commission composée d'architectes, d'ingénieurs et d'entrepreneurs, et leurs professeurs appartiennent à ces trois catégories de fonctionnaires. Le budget, de 30.000 francs par an, provient des sept sources suivantes : Les Sociétés d'architectes, les Sociétés d'ingénieurs, les Syndicats d'entrepreneurs, la Ville, l'État, les auditeurs (car ces cours sont payants) et la vente d'un journal reproduisant les conférences.

Ce n'est pas une école en ce sens qu'il n'y a ni condition spéciale d'entrée, ni concours intérieurs, ni examen de sortie, ni obligation d'assiduité. L'enseignement ne comprend que des conférences et des visites de chantiers, d'usines ou d'ateliers. Les cours durent cinq mois, du 15 octobre au 15 mars; ils coûtent à chaque auditeur inscrit 150 francs pour leur totalité. On fait chaque jour deux conférences, une le matin d'assez bonne heure et l'autre l'après-midi assez tard, de manière à permettre aux auditeurs de satisfaire aux exigences de leurs professions. Cela représente environ deux cent trente conférences et vingt visites pour toute la session.

Les conférences sont groupées en deux parties.

1re Partie : *Le bâtiment* dans sa préparation et dans ses conséquences.

2e Partie : *Le bâtiment* dans son exécution.

La première partie comprend des études pratiques sur les points sui-

vants : Devis descriptifs de bâtiments de divers genres. — Exemples de calculs de résistance et de stabilité. — Organisations de chantiers et de machineries. — Application de règlements de voirie. — Études d'hygiène et d'assainissement. — Études contentieuses. — Gérances de propriétés. — Exemples d'expertises, etc.

La seconde partie, de beaucoup plus importante que la première, étudie l'exécution proprement dite et elle prend comme base de ses études la *Série des prix de bâtiment* adoptée dans la localité. Chacune des parties de la série fait l'objet de conférences dont le nombre est en rapport avec l'importance du sujet.

Les conférenciers sont nombreux, on en compte de douze à quinze; chacun d'eux se spécialise dans une partie; par exemple un ingénieur, dans douze conférences, donne des exemples de calculs de planchers, de combles, d'arcs, de voûtes, de murs, etc. Ces exemples, empruntés presque tous à des constructions existantes et que les auditeurs peuvent aller voir, traitent le sujet depuis le moment où la construction n'est pour ainsi dire qu'ébauchée jusqu'à celui où elle est calculée dans ses moindres dimensions.

Un architecte, expert près les Tribunaux est chargé des dix conférences sur la partie contentieuse. Prenant ses sujets de conférences dans les questions qui au courant de sa carrière ont passé sous ses yeux, il traite chacune d'elles dans son entier, car il importe moins pour un enseignement pratique comme est celui-ci, d'étudier beaucoup de sujets que d'en choisir un petit nombre, mais de les fouiller entièrement.

Quinze conférences sur la menuiserie sont faites par un gros entrepreneur, et elles ont pour complément une visite dans ses ateliers et une autre sur un de ses chantiers.

Chaque partie du bâtiment est étudiée d'une manière analogue et par un spécialiste. Les séries de prix, surtout celles qui donnent les sous-détails, ont été choisies pour établir le plan des conférences, d'abord parce qu'elles ne laissent dans l'ombre aucune partie, si minime qu'elle soit, de la construction prise au point de vue technique, mais aussi parce que la nécessité de fixer des prix de revient force à entrer, pour ainsi dire, dans le détail intime de l'exécution. D'ailleurs aux conférences d'exécution technique sur chaque partie de la série des prix on en adjoint deux ou trois faites par des métreurs-vérificateurs sur le métré et sur la vérification qui leur correspond.

D'une année sur l'autre les conférenciers peuvent changer, ce qui a, comme avantage, de faire étudier les mêmes questions sous des points de vue différents. Ils recoivent pour chaque séance un cachet de x francs; mais ils doivent donner le résumé aussi détaillé que possible de la conférence qu'ils ont faite ou de la visite qu'ils ont dirigée. Un service d'autographie et d'imprimerie est prévu dans le budget et ces résumés de conférences, avec les dessins voulus, font l'objet d'un journal hebdomadaire qui est donné gratuitement aux auditeurs et aux Écoles-

succursales de la province, mais qui est vendu, par abonnement, à un grand nombre d'architectes, d'entrepreneurs et d'administrations.

J'ai terminé, messieurs, l'exposé de mon projet d'*Organisation de l'Enseignement de l'architecture dans un grand pays*. Je puis dire que cette question me passionne depuis de nombreuses années; c'est ce qui sera mon excuse de l'avoir soumise à une réunion aussi compétente que celle-ci et d'avoir pendant si longtemps abusé de sa bienveillance. *(Très bien! Très bien! Vifs applaudissements.)*

M. Gosset. Je demande la parole.

M. le Président. Je dois la donner d'abord à M. le professeur *Johannes Otzen*, qui est inscrit pour donner lecture de son mémoire sur le mouvement artistique de ces dix dernières années.

M. Ch. Lucas, *vice-président*. Avant que M. le professeur Otzen, sénateur de l'Académie Royale des arts de Berlin, donne lecture de son travail sur l'art moderne, je désirerais présenter une simple motion d'ordre.

Nous venons de nous apercevoir que plusieurs dames assistaient à la séance. Je leur rappelle que les banquettes du centre de l'hémicycle leur sont réservées et je les prie de venir y prendre place; Mlle Otzen sera ainsi plus rapprochée de son père pour entendre son excellent discours.

Je fais en même temps remarquer au Congrès que nous allons entendre d'abord tous les mémoires écrits et les diverses communications qui figurent à l'ordre du jour de la séance de ce matin.

A la séance de ce soir la parole sera donnée à ceux qui la demanderont. MM. Gosset et Benouville sont inscrits déjà pour prendre part à la discussion ouverte par M. Pillet sur l'enseignement de l'architecture. J'invite ceux d'entre vous qui auraient des observations à présenter sur cette question à se faire inscrire également.

Nous allons donc entendre le mémoire, de M. Otzen et M. Poupinel lira ensuite la communication de Mme Franck Fuller, de Chicago, sur *La femme et l'architecture*. Ce sont les premiers mémoires déposés et qui ont par conséquent la priorité.

M. le Professeur Johannes Otzen, après avoir rappelé que des exemplaires de son travail en langue anglaise et en français ont été distribués aux membres du Congrès, lit son rapport en allemand. (Nous publions la traduction en français, par M. J.-M. Poupinel, approuvée par M. le professeur Otzen.)

RAPPORT

du Professeur Johannes OTZEN

Architecte, geheimer Regierungs rath.
Sénateur de l'Académie royale des Arts de Berlin, membre honoraire de l'Academie des Arts I. et R. de Vienne,
et de l'Institut Royal des Architectes britanniques.

MESSIEURS,

Un grand et puissant mouvement s'étend à toutes les branches de l'art, s'efforçant d'agir sur chacune d'elles par voie de réforme ou de révolution.

L'histoire de l'art présente nombre de périodes de ce genre, mais quoique les événements préparatoires et les conditions générales de ces mouvements se répètent, leur aspect a toujours été différent.

Tant qu'il s'agit de peuples anciens, et autant que nous connaissons les événements préparatoires des révolutions de l'art, celles-ci nous apparaissent comme une lente mais irrésistible poussée résultant de la modification de la manière de penser et de sentir de tout un peuple.

Les causes fondamentales sans doute restaient toujours les mêmes : l'épuisement de la puissance intellectuelle d'une race, et l'infiltration des éléments de civilisation supérieure d'un autre peuple, souvent d'un peuple politiquement vaincu.

Assurément l'impulsion de vigoureuses personnalités se trouve au centre de chaque mouvement de cette sorte, mais elle n'apparait pas à la surface, ou bien dès le début leur action tombe dans le domaine public.

A mesure que le développement de la civilisation avance, le rapport entre l'esprit qui dirige et le mouvement qu'il inspire se modifie.

En remontant à l'art antique, nous voyons dans le monde subissant son influence, déjà des luttes entre les individualités et les écoles fondées par elles.

Ce qui alors était de l'art moderne, ne nous parait plus constituer une conception générale fixe, mais seulement une évolution subissant l'influence plus ou moins heureuse des personnalités, du climat, des matériaux et surtout une évolution restant en rapport constant avec la race et son idéal.

Toujours cependant c'est l'idéal du peuple qui domine et pendant tout le Moyen Age, dans les manifestations de l'art moderne d'alors, les personnalités restent loin derrière la pensée dirigeante, et les personnes apparaissent comme de simples exécutants de la volonté de la nation.

comme les chercheurs de pistes sur la voie conduisant au but de l'idéal artistique qui sommeille dans la nation entière.

Ce n'est qu'à l'époque de la Renaissance et pendant les périodes artistiques qui s'en dégagent, qu'apparaissent des personnalités, se dressant en chefs impérieux doués d'une force impétueuse et d'une énergie sans scrupule, foulant leur propre voie et forçant apparemment les nations à les suivre,

Mais, apparemment seulement, car en réalité c'était, comme au Moyen Age, les courants intellectuels des peuples qui traçaient des limites à ces natures héroïques et leur donnaient leur force et leur puissance artistique.

Un fait encore plus important pour l'étude et l'examen critique d'un art moderne, c'est que dans une période de l'histoire, même les plus autoritaires et les plus créateurs des artistes ne songeaient à s'affranchir de la tradition, ni à se placer en son lieu et place.

Tous les mouvements d'art moderne, dans le passé, ne faisaient que satisfaire les besoins inconscients et sommeillants des masses, et les personnalités qui conduisaient ces mouvements n'étaient ni des révolutionnaires, ni des anarchistes, mais de simples prophètes.

Si ce qui vient d'être dit de l'Art en général est juste, c'est exact aussi pour l'architecture.

L'architecture, en tant qu'art, est, par sa nature même, plus que tout autre appelée à exclure l'arbitraire; c'est l'architecture qui, par l'inexorable logique de ses pensées, représente le plus exactement l'image du développement de la civilisation, et est la plus réfractaire à l'arbitraire et à l'influence momentanée d'impulsions maladives.

C'est le XIXe siècle qui a entravé le développement de l'art jusqu'alors presque constant, et rien ne peut être plus difficile que d'apprécier justement, de notre point de vue trop rapproché, les traits qui, pendant les dernières décades, nous ont amenés à examiner ce curieux problème que nous désignons sous le nom d'art moderne de notre époque.

Parlant comme je le fais devant une assemblée de confrères éminents, je puis m'abstenir de m'étendre sur les réminiscences historiques, et, dans les limites de cette esquisse sommaire, ne mettre en avant que les faits que nous pouvons présumer avoir exercé une influence décisive sur le cours du XIXe siècle.

Par-dessus tout, c'est le mouvement littéraire de la fin du XVIIIe siècle et, en étroite corrélation avec lui, la grande Révolution qu'il faut considérer comme la pierre angulaire des courants éclectiques d'art du XIXe siècle; et si différente qu'ait pu paraître leur influence dans des pays de culture intellectuelle différente, leur action sur l'art a partout été identique.

Après des tentatives passionnées pour amener la résurrection, ou mieux pour faire revivre le monde classique et romantique, tentatives qui ont pu être poussées fort loin grâce à la reproduction mécanique

des monuments par la photographie, il devient naturel que non seulement les jeunes et ambitieux savants, mais aussi le public volage, et des architectes spéculatifs, cherchent à exhumer et à mettre à profit tous les styles historiques de l'art.

Dans ces premiers efforts se montrait une bonne part de conception et d'honnêtes efforts vers l'idéal, et à ne pas oublier, des créations avec arrière-plan éclectique; mais vint l'exploitation commerciale de tous ces styles qui renonça à tout effort: il n'est pas étonnant qu'il suffit alors d'une forte impulsion de l'intérieur pour provoquer une énergique réaction contre cette façon de procéder, qui rejeta comme d'habitude sans discernement le bon et le mauvais, ce que l'on dit en allemand « jeter le bain et l'enfant ».

Le soulèvement fut derechef de nature littéraire : le culte de la personnalité fut la nouvelle « plate-forme » morale autour de laquelle se groupaient les esprits mécontents; et à peu de temps l'une de l'autre, après la forme littéraire la forme artistique, les masses rompirent le moule pour élever sur le pavois, en se soutenant les uns les autres l'école de l'art personnel et ses adeptes.

Ce n'est pas le lieu, à cause du temps restreint qui m'est accordé, de me lancer dans l'étude du mouvement général de l'art; je dois me restreindre à l'examen des influences que subit notre art, l'architecture, pendant ces fluctuations.

Il y a sous ce rapport :

1° Les publications fidèles, en masse, des monuments historiques de tous les temps;

2° La grande multiplicité des gens étrangers à la profession, instruits en architecture, et leur besoin compréhensible d'écrire des livres et de découvrir du nouveau;

3° L'aspiration générale et très humaine vers le changement des formes apparentes de la vie;

4° La spéculation artistique sur cette faiblesse humaine ;

5° Le culte exagéré du Moi.

Voilà les raisons peu agréables à envisager du mouvement artistique moderne : mais il y en a tout autant que l'on peut estimer et qui se justifient.

Pour les âmes bien nées, il y a quelque chose de repoussant et de vil dans le style superficiel des dernières décades du XIXe siècle.

Plus on sent avec simplicité, plus on est enclin à renoncer à tous les styles plutôt que de s'en servir comme de simples habillements, à les appliquer comme un simple revêtement extérieur.

La vie moderne actuelle avec ses formes complètement transformées et ses matériaux nouveaux offre trop de problèmes à résoudre dont on ne peut trouver la solution avec les types traditionnels

En outre, la connaissance méthodique de toutes les forces actives de la nature devait nécessairement aiguiser l'œil pour leur representation

correcte et artistique et lui faire repousser les formes tradidition-nelles en contradiction avec la nouvelle compréhension des choses de la science.

Enfin, aucun homme intelligent ne pourrait se soustraire à l'impression que les événements à représenter tant par l'architecture que par l'Art en général sont arrivés à un point où pour sortir de difficultés tous les moyens paraissent bons.

Si nous, les architectes de l'art moderne actuel, ne voulons pas nous abandonner au courant, mais au contraire nous proposer un but et l'atteindre en pleine connaissance, autant du moins qu'il est possible de le faire à une époque troublée comme la nôtre, alors nous ne devons pas considérer avec indifférence les côtés obscurs ou brillants du mouvement, nous devons au contraire, dans la mesure du possible, nous efforcer de distinguer ce qui est sain d'avec ce qui est corrompu, ce qui n'a pas d'espérance d'avec ce qui a un bel avenir et trouver dans ce qu'il y a de plus élevé et sacré dans nos aspirations, trouver le cœur et l'énergie de défendre nos convictions par nos paroles et nos actes, sans souci du jugement de la multitude qui jusqu'à présent regarde notre art à travers des lunettes teintées qui l'empêchent de percevoir le fond des secrets de notre art créateur.

Messieurs et très honorés collègues, combien il est difficile de réaliser notre tâche, combien peu de gens même parmi les esprits élevés de nos nations, lorsqu'ils abandonnent la superficialité des apparences, sont capables de comprendre l'importance de nos tentatives : l'enquête menée par « l'Architecture » le montre !

Mais ayons la loyauté de reconnaître que de notre côté il ne se fait pas grand'chose pour modifier la situation.

Nos constructions doivent être notre langage. Cette maxime vraie autrefois ne l'est plus aujourd'hui que notre langue n'est pas accessible à tout le monde; elle est devenue comme l'écriture cunéiforme l'objet d'étude des spécialistes de notre art.

Aujourd'hui, il ne nous suffit plus de connaître quelle voie saine nous voulons suivre, nous devons nous préoccuper de faire comprendre notre effort, de faire comprendre notre langue et nos pensées exprimées en édifices de fer et de pierre.

Le besoin de nous faire comprendre est la raison pour laquelle « l'Association des Architectes de Berlin » a entrepris d'essayer la soutenance de thèses d'art, et de les présenter comme son opinion, et comme un avertissement destiné à rappeler aux artistes indécis qu'il y a dans l'architecture des lois immuables et éternelles qui ne doivent jamais être abandonnées et que notre art est trop sacré pour servir de lieu de parade pour les modes frivoles et effrontées.

Il est temps d'opposer une digue au flot des publications d'architecture déchaîné presque exclusivement par des profanes et des dilettantes qu'il faut proclamer responsables des dommages causés par la

critique moderne sans frein et sans but, qui seule a pu rendre possible l'incommensurable désarroi intellectuel auquel nous sommes arrivés.

Nous tenons pour démontré qu'il est impossible d'enfermer dans un code l'esprit d'une époque ; les émotions de l'âme des nations s'irradient de mille couleurs, mais nous sommes sûrs aussi que pour chaque art en particulier et surtout pour l'architecture, il y a des principes dont aucune époque vraiment productrice ne s'est passée ni ne peut se passer.

Il pourrait paraître aussi superflu d'énumérer ces principes que d'énumérer les conditions nécessaires à la santé, cependant à une époque comme la nôtre où la critique sans frein et le bon plaisir individuel menacent de reléguer à l'arrière plan toutes les lois, il n'est pas indifférent que les esprits sensés élèvent la voix pour rappeler au souvenir de tous les vieilles et éternelles vérités.

Le Congrès international des Architectes de cette année mémorable de l'Exposition de 1900 se trouve au milieu du mouvement de l'art moderne et il pourrait exercer une influence considérable s'il faisait entendre sa voix pour remémorer les chemins par lesquels a passé notre art pendant des milliers d'années sans pouvoir s'en écarter jamais.

Les émotions saines et les émotions maladives dont l'art moderne en architecture tire sa substance ont été énoncées précédemment, nous allons pendant les quelques instants qui nous restent chercher à dégager quelques formules définitives.

I. — Il faut regarder comme un déclin l'aboutissement final du grand mouvement éclectique du XIX*e siècle en une réédition des formes dénuées d'esprit et de sens des types de tous les styles. Il faut considérer comme une saine réaction les efforts de l'art moderne pour y faire échec.*

II. — L'édifice en tant qu'œuvre d'art doit répondre à la destination ; mais il doit apparaître comme un témoignage conscient du rôle de toute œuvre architecturale, qui est d'idéaliser la matière. De même qu'il est répréhensible de revêtir d'une forme historique déterminée une construction quelconque il serait aussi faux d'en soumettre l'aspect général à l'utilitarisme seul.

Dans chacun de ces deux cas il n'y aurait pas œuvre d'art, tandis qu'il en pourrait résulter une de la fusion complète et libre de toutes les conditions qui donnerait la sensation de la beauté et de dispositions bien prises.

III. — Dans chaque construction ayant des prétentions artistiques, tous les matériaux employés doivent être mis en œuvre suivant leurs propriétés particulières.

Tout mensonge architectural, toute tromperie préméditée est condamnable : les ornements architecturaux doivent servir à l'emploi caractéristique des matériaux.

IV. — Climat, contrée, voisinage urbain ou rural doivent être pris en considération dans l'œuvre d'architecture.

V. — Le problème important de la mesure et de l'importance de l'emploi de motifs artistiques traditionnels, ne peut pas être résolu d'une façon générale. Il n'est pas douteux qu'en reprenant des motifs traditionnels, l'artiste qui, pour ainsi dire, les fait repasser dans son sang, qui leur imprime la marque de sa personnalité et les applique aux besoins modernes peut créer une œuvre aussi artistique que s'il s'abstenait de trop fréquentes applications de types historiques et d'une prédisposition à adapter le style aux matériaux.

Mais on ne doit jamais oublier que les conditions fondamentales de l'Architecture se sont répétées depuis qu'il y a un art architectural et que quant aux colonnes, chapiteaux, bases, baies pour la lumière, portes, seuils, voûtes, les mêmes ont été appliquées de cent manières différentes, mais n'ont jamais été ignorées dans les siècles passés, par fantaisie ou égotisme. Si un architecte moderne a une puissance créatrice suffisante pour substituer aux modèles anciens de nouveaux modèles supérieurs, ou s'il a du moins assez de confiance en lui-même pour s'en croire capable, il faut le laisser essayer.

Il n'y a pas lieu à reproche, mais l'impression de grossièreté commence lorsque l'artiste moderne ignore les lois éternelles de la construction et de la forme à donner aux différentes parties, pour la seule raison qu'il veut être moderne et ne sait pas l'être autrement.

VI. — L'ornement doit servir surtout à caractériser la destination de l'édifice. Le caprice dans son emploi et même une ornementation contraire à la destination est à éviter.

VII. — Les proportions des éléments d'architecture et de la parure ornementale, soit en ornements, soit en figures doivent se baser sur les proportions d'ensemble de l'édifice; elles doivent être les mêmes pour tout un même bâtiment.

VIII. — Le retour à l'étude de la nature, en tant que source toujours pure de tout art est une chose saine.

Cette vérité est limitée cependant par des lois qui n'ont jamais été négligées pendant les grandes époques créatrices, en premier lieu par le principe que les formes de la nature doivent être traduites en style architectural et se modifier suivant l'objet, la matière, la mesure (en français, l'échelle).

IX. — La passion pour les couleurs accompagne naturellement chaque période d'art bien vivant et animé; elle doit être encouragée à la condition toutefois qu'elle ne tombe pas dans la dureté montrée dans les placards modernes.

X. — Une bonne et logique disposition des éléments basée sur une con-

naissance approfondie des règles de la statique ne doit pas être seulement le principe fondamental d'une bonne construction, mais encore être rendue sensible par son aspect.

Si nous nous résolvons à reconnaître dans les principes précédents, les principes qui ont toujours été suivis dans une bonne architecture et dont l'application, si grande que soit la liberté aujourd'hui, garantit le développement progressif et non celui de la folie de la mode, la critique des aberrations et des caricatures de l'art moderne de nos jours se trouve constituée.

Ces principes ne se prêtent pas à l'usage d'un individualisme déréglé dans les œuvres d'architecture : ils ne permettent pas de se soustraire de parti pris et complètement à toute forme traditionnelle des éléments d'architecture.

Ils interdisent une ornementation exclusivement destinée à stupéfier par la complète ignorance de l'organisme de la construction, aussi bien que la monstruosité dans les proportions.

Ces principes feront éviter l'imitation aveugle des formes accidentelles de la nature (les monstres) autant que l'engoncement d'éléments décoratifs en fioritures ou morbidesses, alors même que celles-ci auraient l'avantage équivoque de rendre sensible la personnalité trop aimée de l'auteur.

Ils prohibent également le mésemploi des différents matériaux par simple préférence personnelle ; ils sont incompatibles avec un mode d'architecture tout d'apparence, de tromperie, d'hypocrisie.

Enfin ils nous écartent de la voie dépourvue de pensées et de sentiment artistique pour nous amener à rechercher le salut dans la poursuite de l'utilité et de l'appropriation.

Les panégyristes de l'art moderne peuvent avec raison faire ressortir que les signes des temps doivent être considérés comme l'indication du remède, comme les tentatives anarchiques de bouleversement pour faire faire place nette pour une nouvelle floraison d'art, mais ils oublient l'enseignement de l'histoire, qu'en art il ne s'est jamais rien rencontré d'absolument nouveau et que les périodes créatrices se sont toujours fondées sur la tradition du passé.

Cela, nous le voulons aussi, nous voulons l'affranchissement du formalisme sans vie des dernières périodes décennales, nous voulons pour notre époque des solutions nouvelles et sans contrainte, mais nous avons besoin d'aborder notre tâche solidement armés par la connaissance de la tradition largement comprise et possédée, et non sue par cœur, et non pas armés de la dynamite de l'anarchiste capable de détruire une civilisation, mais non pas de jamais en édifier une avec son misérable petit égotisme.

Messieurs et très chers Collègues, ne nous trompons pas

de la situation et encore moins sur ce fait que de notre temps où dans tous les domaines de l'art la personnalité, qui prétend suivre la voie du surnaturel, influence la multitude, les dilettantes et, ce qui est pire, la partie littéraire de l'art est aussi fascinée par les procédés anarchistes en architecture.

Nous, gens du métier, pouvons à la rigueur comprendre et admettre que des architectes de talent et doués d'une riche imagination ont pu à la fin du XIXe siècle être entraînés dans les sentiers de l'arbitraire sans frein ni loi, nous pouvons éprouver quelque commisération pour la peine et la désespérance des meilleurs et de la sympathie pour eux.

Les profanes ne le peuvent pas. Ils voient et s'en tiennent aux formes apparentes, confondant pauvreté et génie, l'ignorance et la grandeur, l'impudence avec la puissance surhumaine (de Nietzsche) et admirent le résultat de tristes quoique pardonnables aberrations, comme d'immenses créations.

Pour la jeunesse studieuse, cette époque où tout se brise, vieil idéal, enseignement de styles déterminés, écoles, l'avenir est gros de menaces.

Aucune profession, aucun sexe, aucun âge n'est enclin autant que la jeunesse à acclamer sans critique de nouvelles théories, de nouvelles théories, de nouvelles formes. Le manque de maturité de jugement ne la laisse que trop facilement passer par-dessus le vide de la phrase; la prédisposition naturelle de la jeunesse à préférer la source facile et spécieuse de l'art moderne à l'autorité austère des anciens, l'amène ou bien à ne plus du tout faire d'études sérieuses des lois fondamentales qui régissent les formes architecturales, ou bien à ne les faire que de mauvaise grâce.

La jeunesse, dans les cas difficiles, n'a encore jamais tiré de secours d'une pédanterie morose; il y a dans l'art comme dans la vie des problèmes que seule la vie peut résoudre; il en est de même pour l'art moderne qui comptera aussi ses inévitables victimes, ses sacrifices en architecture.

Notre rôle d'éducateurs de la jeunesse est de réduire autant que possible ces sacrifices; nous pensons autant devoir approuver les idées saines et fondamentales de la réaction que devoir montrer à nos élèves les écueils dans l'avenir, leur faire comparer les miroirs du passé et de l'avenir, enfin implanter dans ces jeunes âmes, non pas le formalisme du passé, mais les lois immuables de la civilisation qui construit.

Que notre devoir soit aisé à dire mais difficile à remplir, nous ne nous y trompons pas. Il est tracé pour le professeur : s'élever au-dessus du courant de son époque et rompre avec son passé personnel ; se faire une nouvelle méthode d'enseignement de l'art et d'enseignement de l'architecture, méthode qui doit faire ressortir bien plus l'esprit que la forme apparente des styles et autant que possible rendrait sensible l'histoire de leurs développements successifs plutôt que leur forme superficielle.

Cette méthode implique une liaison bien plus intime entre l'histoire de l'état de civilisation et celle de l'architecture qu'il n'est d'usage de la montrer, et aboutit à la démonstration que la forme en elle-même n'est, ni ne signifie rien, et ne devient quelque chose comme expression de son époque qu'en prenant corps sur son sol naturel de culture.

Messieurs mes Collègues,

En cette enceinte mémorable, en ce temps si grave, j'invite tous ceux qui ne considèrent pas seulement leur art comme un gagne-pain, mais comme la flamme subtile de leur âme, à méditer ces vérités; que chacun dans sa sphère, soit comme éducateur du peuple par ses édifices, soit comme éducateur des jeunes étudiants de l'architecture, se préoccupe de faire sortir du mont qui fermente de nos jours, de l'agitation vigoureuse mais souvent désordonnée de notre époque aux sensations si personnelles, de faire sortir, dis-je, l'expression de l'art moderne à la naissance duquel nous aurions la joie d'assister et dans l'épanouissement duquel nous reprendrions le rang et la place qui nous reviennent dans le domaine de notre art.

M. le Président dans une courte allocution en langue allemande remercie M. Johannes Otzen et le félicite du remarquable travail dont il vient de donner connaissance à l'assemblée.

M. Ch. Lucas. Avant de passer à la lecture du mémoire de madame Frank Fuller, je prierai M. le Président de vouloir bien résumer en français les remerciements qu'il vient d'adresser à M. Otzen pour que nous puissions nous y associer en connaissance de cause.

M. le Président. J'ai purement et simplement exprimé le désir que les idées que vient de développer devant vous M. le professeur Otzen pénètrent dans tous les esprits aussi bien en Allemagne que dans tous les pays qui sont représentés à ce Congrès. De cette façon et surtout dans notre patrie, l'architecture, j'en ai la ferme conviction, ne marchera pas dans des voies fausses. J'espère qu'il n'aura pas prêché dans le désert. *(Nouveaux applaudissements.)*

La parole est à M. le Secrétaire général pour donner lecture du travail de madame Frank Fuller.

M. Poupinel. Mesdames, mes chers confrères, messieurs les délégués, je vais vous donner lecture du mémoire rédigé en français par madame Frank Fuller sur *la Femme et l'Architecture*. Mme Fuller est un architecte d'une valeur réelle qui depuis nombre d'années a acquis une excellente réputation en Amérique : elle est un des délégués officiels du Gouvernement des Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

WOMAN IN ARCHITECTURE

La Femme et l'Architecture.

Il y a plusieurs années que les femmes tout d'abord commencèrent l'étude des arts décoratifs, et le grand succès qu'elles remportèrent dans cette spécialité a été bien souvent noté.

Les femmes de presque tous les pays civilisés ont été anxieuses de profiter des occasions d'étudier cet art, et maintenant toute grande ville a ses spécialistes, ses maîtres, ses dessinateurs et ses décorateurs professionnels. Mais les résultats de ce travail : la fresque du pinceau d'un grand maître, la sculpture de marbre la plus dentelée, la broderie la plus fine, la vitre coloriée empruntant son sujet à la nature, l'histoire ou l'art, et ses splendides couleurs au ciel rosé de l'aurore; tous ces arts doivent reconnaître leur dépendance de cet art, le plus grand des arts, qui est basé sur la compréhension scientifique des lois de la nature et des mathématiques de l'homme, unissant complètement la simplicité et la grandeur avec le vrai sentiment de l'harmonie et de la proportion, c'est-à-dire l'art et la science de l'architecture.

Les arts décoratifs sont pour l'architecture ce qu'est la vigne ombreuse, l'arbre majestueux ou le vallon fleuri à la rude terre dont ils font partie, qu'ils ornent et qu'ils embellissent, mais de laquelle ils restent toujours tributaires.

Pour l'homme, l'architecture, de tous les arts, doit toujours avoir la plus profonde signification, car elle a eu son origine dans le premier cri de la race humaine. Dans ces jours sombres et sauvages, avant même que l'histoire naquît, ce ne fut pas l'homme qui songea à se trouver ou à se faire une habitation. Endurci par les rigueurs du climat et du travail, épuisé par les travaux du jour, il se jetait par terre là où le hasard l'avait mené, mais ce fut la femme qui, forcée par la nécessité d'abriter ses petits de la sévérité des éléments, se réfugia dans la première caverne des montagnes.

Quand vint le changement de saison et avec lui le besoin de chercher ailleurs de nouveaux lieux pour la chasse, la caverne fut abandonnée pour la hutte, façonnée d'écorce ou de branches d'arbres comme les nids d'oiseaux, et ceci fut plus tard remplacé par la tente faite des peaux d'animaux sauvages.

Depuis les premiers jours de la race humaine, depuis les Scandinaviens du nord de l'Europe jusqu'aux sauvages de l'Afrique moderne, l'histoire de l'évolution démontre les mêmes pas successifs. C'était toujours l'homme qui passait ses jours à la chasse, pendant que la femme, restée près du foyer, faisait tout le travail pratique. Ainsi ce fut elle qui devint par nécessité le premier potier, le premier tisserand; enfin, ce fut elle qui fut l'inventeur de tous les arts domestiques de la vie; mais avant tout, il y avait la nécessité impérative de s'abriter, et c'est en

suppléant à cette demande, à ce besoin, que la femme devint le premier architecte.

Tout dernièrement, dans les îles Hawaï, les femmes, pendant l'absence de leurs maris, s'occupèrent à fabriquer des étangs dans les baies parmi les récifs de corail, travaillant du matin au soir dans de l'eau et de la boue jusqu'à la ceinture.

Le lieutenant Peary, le grand explorateur arctique, dans une conférence sur son voyage à travers le Greenland, parle d'avoir vu une femme Esquimau, portant sur le dos, une à une, dans un sac de peau de cheval marin, de grosses pierres (pesant trois cents livres) pour les fondations d'une maison ou fort. Les femmes fabriquaient aussi les bateaux, préparant premièrement la peau du veau marin, en ôtant les poils, et puis la tendant sur un cadre de bois. Ainsi, on voit que la femme, dans le temps passé comme au présent sous les conditions les plus primitives, suppléait à toutes les demandes de l'architecture moderne, travaillant, comme nous l'avons vu, dans les trois grandes divisions : militaire, navale et domestique.

Le meilleur type que nous ayons des habitations de l'ancien temps, est celui de l'Indien d'aujourd'hui qui habite les plaines de l'Amérique du Nord. Ceci est, du commencement à la fin, l'œuvre de la femme, qui fabrique aujourd'hui, comme l'ont fait ses ancêtres dans le temps passé, la tente en forme de cône, qu'ils appellent « tipee » ou « wigwam », qui est faite de la peau de buffalo. On ne peut pas se figurer le travail ardu qu'il y a à bien apprêter ces peaux, qui sont ensuite coupées, tendues et montées, comme le serait un immense parapluie. La hutte faite d'adobe (c'est-à-dire de terre et de paille), le « pueblo » et aussi le « Malayom area house », sont bâtis par les deux sexes, travaillant ensemble, mais ils ne sont ni si anciens ni si primitifs que les tentes faites des peaux d'animaux.

Plus tard, parmi les Israélites, quand les arts ne faisaient que commencer à se développer, — la connaissance de la métallurgie avait fait bien des progrès, — nous voyons, par exemple, Abraham représenté comme tenant un sabre à la main, au moment de tuer son fils Isaac. Forcés de mener une vie nomade, par la nécessité de trouver constamment de nouveaux pâturages pour leurs troupeaux, ils remplacèrent graduellement la tente primitive de leurs ancêtres, par celle faite de laine et de peau de chameau, filée et tissée entièrement par les femmes, — au commencement simplement à la main, et plus tard avec des navettes. Ces draperies, suspendues d'un arbre à l'autre, ou soutenues par des flèches fragiles, offraient un asile idéal dans ce climat tropical.

On retrouve l'influence de ces premiers efforts sous quelques-unes des plus belles formes d'Architecture que le monde ait jamais connues, dans l'architecture des Saragènes.

Nous y retrouvons la forme gracieuse qui nous rappelle les tentes elles-mêmes ; les colonnes nous rappellent les arbres imposants qui les

soutenaient ; les colonnades de marbre, les allées ombreuses de la forêt.

Nous trouvons partout dans l'architecture mauresque l'évidence de leur vie nomade et la grande beauté avec laquelle ils ont su exprimer leurs idées, la majesté de la forme, le sentiment exquis de l'harmonie et de la couleur semblent indiquer le développement (sans l'influence d'autrui) de natures artistiques, qui avaient reçu pendant les siècles, sans le pouvoir de s'exprimer, et qui avaient puisé leurs plus belles inspirations dans la nature même.

Commençons par le premier abri de l'homme ; M. Viollet-le-Duc, dans son *Habitation de l'homme*, dépeint de la manière la plus intéressante l'évolution complète de l'architecture. Il nous montre l'idée de l'arche dès son commencement dans la pauvre hutte au toit de jonc couvert de terre qui, en durcissant, devenait comme de la brique, jusqu'au magnifique toit voûté des plus belles cathédrales gothiques.

Il trace aussi l'évolution de l'arbre employé premièrement dans son état naturel, dans la construction des huttes Aryennes, et que nous retrouvons plus tard dans la belle solive, polie comme du marbre, qui à son tour, est employée dans la construction de la première habitation de pierre; l'union des deux méthodes étant établie par l'union des deux races Aryenne et Sémitique. Ce progrès graduel arrive au comble de la perfection dans le palais ionique, avec ses tuiles vitrées, son boisage si délicatement peint, ses simples corniches et frontons, soutenus par de majestueuses colonnes ioniques.

Mais, dans toute cette transition, il ne se trouve aucune trace du travail de la femme. Çà et là, dans l'histoire, dans le cas d'une femme noble ou distinguée, les plus grands soins furent prodigués dans la construction de son habitation, comme par exemple, dans ce palais historique dans la forêt du Liban, bâti par Salomon, de cèdre odorant incrusté de pierres précieuses, pour la fille de Pharaon. Ou bien encore, la beauté et la grâce de la femme étaient commémorées dans un chef-d'œuvre tel que la perle la plus exquise dans le diadème de l'Inde, le Paj-Mahal. Ou peut-être son pouvoir ou sa fortune lui permettaient-ils d'encourager et de faire croître le génie des architectes de son époque, comme dans le cas de Marie de Médicis et de Blanche de Castille, la mère de saint Louis de France, dont le blason jusqu'à ce jour se trouve à la chapelle de son fils illustre.

Il était cependant réservé au dix-neuvième siècle, de démontrer que la femme pouvait se rendre utile dans l'architecture, malgré que ce ne fut que pendant les dix dernières années qu'il lui fut accordé de suivre le même cours que les hommes.

En 1880, l'Institut de Technologie (peut-être le mieux connu dans les États-Unis) commença à admettre des femmes à ses classes, et quelques années plus tard les noms de trois femmes étaient sur la liste des étudiants. En ce temps nous trouvons les noms de quinze femmes archi-

tectes, qui avaient sans doute étudié dans des bureaux particuliers, car leurs noms ne se trouvent pas sur les registres des Universités.

L'Amérique semble à cet égard avoir devancé l'Angleterre de plusieurs années, car, ce ne fut qu'au mois de mars de l'année passée, qu'une femme. Mlle Charles, réussit à se faire admettre à l'Institut royal des Architectes anglais, et dans ce cas-là, l'amendement à la Constitution, qui faisait son admission possible, ne fut adopté que par la majorité d'un seul vote. Les objections qui furent alors faites sont les seules qui ont jamais été faites contre l'admission des femmes à la profession de l'architecture.

M. Henri Dawson dans un long et sérieux discours était celui qui proposa ces objection, qui n'étaient en somme que deux : la première, c'était que les femmes déroberaient aux hommes le moyen de gagner leur vie : la seconde que les femmes ne peuvent pas surveiller les travaux à l'extérieur des bâtiments. La première objection ne vaut même pas la peine d'être considérée, car elle peut s'appliquer également à tous les arts et toutes les professions. Cette objection est celle dont on se sert souvent à propos de toutes machines qui remplacent le travail de l'homme. Avec l'architecte, comme avec l'artiste et l'artisan, il en sera toujours ainsi : « la victoire à celui qui la remportera ». La seconde objection fut habilement réfutée dans la discussion ci-dessus mentionnée par M. Hugh Stannus, qui résuma les objections de son adversaire dans une seule phrase : « La femme peut-elle monter une échelle ? » Pour répondre à cette question, M. Stannus comme un vrai « yankee » demanda à M. Dawson s'il le faisait lui-même, ajoutant, qu'aucun architecte d'un certain âge, ou d'une réputation établie, ne songerait jamais à monter une échelle, comme c'est un de ses devoirs qu'il peut facilement déléguer à un assistant capable.

Ceux qui ont voyagé en Autriche peuvent se rappeler avoir vu (chose bien étrange pour nous) des femmes monter et descendre de hautes échelles portant de lourdes charges de briques : démontrant ainsi que ce n'est nullement une chose physiquement impossible.

Parmi les dix dernières années, le nombre d'architectes parmi les femmes a constamment augmenté jusqu'aujourd'hui, où l'on peut estimer que le nombre de celles qui exercent leur profession se monte à soixante, et celui des étudiantes à trente.

A cet égard il faut se rappeler que beaucoup de nos États en Amérique exigent des examens spéciaux, et très difficiles, avant que l'architecte puisse recevoir son diplôme : et cependant, on n'a jamais encore constaté un seul cas, où une femme, après avoir subi l'examen public, n'ait reçu son diplôme.

Il y a en tout dix Écoles et Universités, dans notre pays, qui ont des départements d'architecture, et sept de celles-ci (parmi les plus importantes) admettent les femmes à leurs cours sous les mêmes conditions que les hommes.

Les professeurs conviennent tous que les femmes font d'aussi bonnes études que les hommes, et qu'elles les dépassent dans leur connaissance de l'histoire, ce qui est si essentiel : aussi qu'elles dessinent mieux, et qu'elles déploient beaucoup d'originalité dans leurs idées, surtout où il est question de décoration.

Professeur Perry de Pratt Institute dit, qu'en général, les œuvres de femmes semblent manquer de force et de jugement. Un autre professeur cite comme leur défaut le plus sérieux, un manque de confiance et vigueur, ce qui donne à leurs dessins une certaine mollesse, une délicatesse trop efféminée.

Il semble y avoir une grande différence d'opinion quant aux succès des femmes dans la solution de problèmes compliqués ; un professeur déclarant qu'à cet égard elles ne sont pas aussi fortes que les hommes, et un autre également distingué, le professeur Trowbridge de l'Université de Cornell, trouve que les femmes en question de mathématiques, dépassent souvent les hommes les *plus habiles*.

Ce dernier pense que la voie dans laquelle les femmes qui ont le goût de l'architecture peuvent le mieux se distinguer, est celle des dessins décoratifs, et que tout ce qui concerne l'intérieur, comme par exemple, les tapisseries, les draperies, les meubles, les mosaïques, les reliures artistiques, convient mieux, et est plus en rapport avec leurs goûts. Il dit en plus, que la faculté de l'Université de Cornell, a l'intention d'ajouter l'étude des arts décoratifs à son curriculum, beaucoup à cause de femmes qui se trouvent parmi les étudiants.

Il est intéressant de noter qu'un des hommes distingués d'une de nos plus grandes universités, en admettant que, dans leurs cours d'architecture, les femmes, en général, devancent de beaucoup les hommes, trouve nécessaire d'excuser cet aveu, en disant que les femmes qui, sous les conditions présentes, entreprennent l'étude de l'architecture, doivent nécessairement avoir un but d'intérêt beaucoup plus déterminé que celui de l'homme ordinaire ; et par conséquent, elles *doivent* le surpasser dans leurs études.

Les professeurs de quatre de nos plus grandes écoles d'architecture, sont tout à fait convaincus de la haute position que les femmes sont destinées à occuper à l'avenir dans cette profession, surtout en rapport aux travaux de bureaux, comme dessinateurs, et comme décorateurs d'intérieurs, où déjà leur succès se fait de plus en plus reconnaître.

Beaucoup d'écoles tiennent registre du travail de leurs élèves, même après qu'ils ont terminé leurs études, et c'est avec orgueil qu'elles constatent le nombre de femmes parmi leurs diplômés, qui se trouvent dans toutes les différentes parties du monde ; quelques-unes travaillant pour leur propre compte, une ayant bâti plusieurs hôpitaux, la spécialité d'une autre étant de refondre les églises, une autre se fait déjà une réputation au bureau d'un architecte naval, etc.

Deux de ces jeunes femmes ont entrepris le côté pratique d'architec-

ture, celui de bâtir des maisons, des clubs, cottages et autres. Elles ont fait des plans pour des appartements modèles, pour loger des pauvres des grandes villes, qui partout, ont reçu les éloges les plus flatteurs.

Pour se mettre parfaitement au fait des difficultés qu'elles auraient à surmonter, elles sont allées vivre elles-mêmes, dans un de ces logis, étudiant toutes les conditions malsaines et néfastes.

Le résultat de cette expérience fut, qu'elles surent préparer des plans dont M. Jacob Riis, une de nos plus grandes autorités en Amérique sur le problème de ces appartements a dit : « Elles ont, à mon opinion, résolu la question de bâtir un appartement modèle. Je suis heureux de savoir enfin résolue une question que je pensais impossible ».

Sir Sydney Waterloo (chef de Compagnie des appartements modèles de Londres) a dit avec le plus grand enthousiasme : « Ce sont certes les meilleurs plans d'appartement modèles que j'aie jamais vus, les plus complets et les plus ingénieux.

Il n'est pas encore facile de constater le degré exact du succès professionnel des femmes, comme les statistiques nous manquent à cet égard. Parmi plusieurs des architectes les plus distingués, il y en a encore assez, qui s'opposent à l'emploi des femmes dans leurs bureaux, indépendamment de leurs mérites, mais il est aussi bon à savoir, que, dans tous les cas où il a été donné aux femmes l'occasion de déployer leur habileté, elles ont toujours reçu et mérité les éloges de leurs patrons.

Parmi les plus importants et le mieux connu de tous les bâtiments qui ont été construits par des femmes, il en est un spécialement, celui, à l'Exposition de Chicago, nommé le « Bâtiment des femmes » qui fut tout entier l'ouvrage d'une jeune fille, Mlle Sophia Hayden de Boston, qui remporta pour cela, le premier prix dans un concours public.

Ce bâtiment était de quatre cents par deux cents pieds, composé de ciment blanc à l'extérieur, et coûta au Gouvernement la somme de 100.000 francs. Quand il fut complété, il fut prononcé un des plus uniques à l'Exposition. L'architecte avait parfaitement réussi à conserver le style Renaissance. La magnifique galerie d'honneur dont les traits les plus saillants étaient les vestibules, les arches, les colonnades au second étages et l'immense lucarne du toit, faisant un tout ensemble à la fois grandiose et symétrique, donnant un aspect de dignité et de distinction, qui ne laissait rien à désirer.

Ce trait si unique fut spécialement noté par le jury de l'Exposition, en accordant une médaille d'honneur à Mlle Hayden : l'opinion générale sur le bâtiment étant qu'il était d'un goût artistique et d'un style à la fois fin et élégant.

Mlle Hayden fit, non seulement les dessins, mais aussi les spécifications, et surveilla elle-même toute la construction. En faisant les changements nécessaires, elle apporta une telle originalité à la solution des problèmes qui lui furent présentés, que les Architectes de l'Exposition s'empressèrent de la complimenter sur le beau résultat de ses travaux.

Comme compensation, elle reçut un honorarium de 5.000 francs, outre ses dépenses et ses appointements journaliers comme supérintendante, ce qui revenait à peu près à 5.000 francs de plus.

M. Richard M. Hunt, Président de la Confédération des Architectes américains, écrivit une lettre de félicitation à Mlle Hayden, et M. Daniel H. Burnham, Chef de construction à l'Exposition de Chicago, disait tout récemment : « Je me rappelle Mlle Hayden avec grand plaisir. J'ai beaucoup aimé son bâtiment. C'était du classique tout pur, développé avec beaucoup de goût et de jugement, et elle s'est montrée tout à fait habile et capable en développant ses plans. »

A l'époque de l'Exposition Mlle Hayden n'avait que 20 ans, et venait de se faire diplômer à l'école de technologie de Boston. En parlant de cette académie, M. Spiers, membre de l'Institut royal des Architectes, de Bristol (Angleterre), dit : « C'est une excellente école, fondée sur le meilleur système de France, et les étudiants sont fortement encouragés de passer quelques années d'étude en Europe, surtout en France. »

Naturellement, les Américains ont employé, comme point de départ, le style Néo-Grec, dont nous voyons à Paris les plus beaux exemples, dans la Bibliothèque Sainte-Geneviève, vis-à-vis du Panthéon, par Labrouste, ou « l'École des Beaux-Arts » par Duban ; cependant les conditions en Amérique exigeant souvent des changements matériels dans ce style, il en résulte une série de conceptions tout à fait originales.

Le succès de Mlle Hayden a sans doute stimulé d'autres femmes à cultiver ce nouveau champ où elles sont accueillies par quelques architectes les plus distingués. Mais, tout en convenant que le public en général hésite à approuver les femmes comme dessinateurs de bâtiments publics, il nous semble que même les plus chauvins doivent admettre que la femme est celle qui peut le mieux faire le plan d'une maison.

Son hospitalité, son penchant instinctif pour l'élégance et l'harmonie, son raffinement, et surtout sa connaissance pratique des besoins de la famille, lui rendent sa tâche à la fois sympathique et agréable.

Un attaché d'une des légations étrangères à Washington, écrivit un article qui touchait à ce sujet. Il y dit : « Depuis le chef-d'œuvre de M. Hunt, la maison Vanderbilt, jusqu'à l'humble chaumière du petit village, on trouve partout le goût et le génie de la femme américaine. C'est à elle, et elle seule que nous attribuons le développement dans l'architecture des maisons. Son éducation supérieure, son indépendance d'esprit, ses occasions de voyage et d'observation, tout cela contribue et se reflète dans sa maison. N'est-ce pas tout naturel qu'elle ait bien meilleures idées des choses pratiques et utiles, que celles qui proviennent de la tradition et qui sont colorées par le préjugé ? Et aussi quelle richesse d'imagination ? Quelle beauté de forme ? Quelle grâce et variété d'extérieur !

Quoique nous ne convenions pas tout à fait peut-être de ces éloges

extravagants, et que nous savons bien que notre architecture est souvent fautive, surtout dans nos édifices publics qui datent d'une époque passée, il est tout de même agréable de savoir que les étrangers trouvent de la beauté et du charme dans ce qui reflète les traits caractéristiques du tempéramment de la femme.

Il ne faut pas oublier que la société moderne accorde à la femme une situation très différente de ce qu'elle était dans l'antiquité où on la considérait comme un objet servile. D'esclave elle est devenue par d'insensibles transitions, maîtresse.

L'histoire de l'architecture privée de la maison d'habitation, étudiée au point de vue de l'influence successivement croissante de la femme sur l'homme et sur l'art offrirait un sujet digne des spéculations de l'esprit le plus souple à la fois et le plus profond.

Les écoles du passé n'ont malheureusement pas considéré l'Architecture sous son plus beau rapport.

Elles se sont adressées trop souvent à la science seulement et à l'histoire ; mais, espérons qu'avec le progrès que fera l'architecture, ces défauts disparaîtront.

Quelle est l'école à venir ? C'est facile à dire. L'alliance de l'architecture et de la raison, conclue grâce à l'école rationaliste, laissera encore un progrès à réaliser : celui qui *seul* peut mériter à l'Architecture le nom d'art dans son acception morale. Je veux parler de l'alliance de l'architecture et du *sentiment*. Non pas du sentiment antique et païen qui acceptait l'esclavage de l'homme, la servitude domestique de la femme, et ignora même l'existence d'une humanité sur la terre ; non plus que celui du moyen âge se révélant trop souvent sous les formes de la violence, de l'orgueil, du fanatisme et de l'intolérance ; mais du sentiment moderne ; du sentiment qui caractérise une société, fondée sur la liberté de l'homme, la dignité de la femme, le respect du travail, l'amour de la justice et de la paix perpétuelle. *(Applaudissements répétés)*.

M. le Président. Je constate l'accueil flatteur fait à cette communication et en félicite l'auteur et le lecteur M. Poupinel.

La parole est à M. Léon Labrouste.

M. LÉON LABROUSTE :

Mes Chers Confrères,

La question de l'enseignement de l'architecture vous préoccupe à juste titre depuis longtemps, elle a fait l'objet de communications dans vos différents Congrès et elle est restée encore à votre programme pour cette année. Le temps et le soin, que vous avez consacrés à cette question, sont des preuves de l'intérêt que vous y apportez.

Aussi j'ai peur, en prenant la parole pendant les vingt minutes que la bienveillance du règlement met à ma disposition, de n'apporter

aucun élément bien nouveau, à plus forte raison, de ne trouver l'argument convaincant, décisif, qui reste sans réplique. C'est que l'enseignement de l'architecture est un sujet trop étendu pour le traiter en une conférence, et que le tableau est trop vaste pour son cadre.

Pourtant, afin de me conformer à votre résolution, je vais tenter de vous faire un rapide exposé de ce que je comprends comme enseignement de l'architecture au point de vue des Hautes Études et au point de vue de l'enseignement professionnel ; cela en tout pays, vos Congrès étant internationaux.

D'abord, avez-vous pensé faire, dans le titre choisi par votre bureau, une distinction entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire ? Je ne veux point le supposer.

En effet, qu'est-ce que les Hautes Etudes en architecture, sinon la philosophie de l'art architectural, sinon la réunion des principes architectoniques puisés dans les exemples du passé, dans la tradition. Or, c'est à cette source que nous puisons les impressions capables de fortifier notre esthétique et de diriger nos aspirations artistiques, dont les manifestations, pour devenir tangibles, empruntent deux auxiliaires indispensables : l'analyse scientifique et les moyens pratiques professionnels. Dès lors, je ne vois pas la possibilité de séparer des actions concourantes aussi nécessaires, sans prévoir la ruine de la pensée créatrice. Et, mes chers confrères, j'insiste sur ce point, parce qu'il a une importance capitale pour l'enseignement de notre art. Vous ne pouvez pas plus éloigner ou rapprocher à votre gré les trois termes de la conception : Art, Science et Matière, que vous ne pouvez dans la plastique, vous passer du plan, de la coupe et de l'élévation ; l'idée reste inexpressive sans son exécution et l'exécution demeure irréalisable, sans la fixation précise du point en architecture.

Dans de semblables conditions, quel doit être l'enseignement de l'architecture ? Il doit être un enseignement basé sur l'ensemble des études artistiques et professionnelles.

Reste à chercher le moyen pratique d'atteindre ce but.

Je crois la réunion de nombreux jeunes gens sous la direction de quelques maîtres, absolument contraire à la réalisation du but poursuivi. Un professeur ne peut enseigner en même temps l'art et les applications scientifiques de la matière par l'industrie dans son atelier il lui faut mener son auditoire sur son chantier, afin de lui faire voir et de lui faire comprendre l'enchaînement indispensable qui existe entre la conception et l'exécution. Cet auditoire ne peut donc être nombreux, sous peine d'entraver le travail du chantier et d'absorber en explications le temps du maître au point de rendre, malgré le plus grand dévouement, tout enseignement impossible.

Ensuite, comme vous le rappeliez si bien à l'ouverture de ce Congrès : l'architecture est l'expression vraie des conditions particulières pour lesquelles elle a été conçue.

Mais ces conditions deviennent tristement uniformes, lorsqu'elles sont nées dans un même milieu, si favorable fût-il et les expressions correspondantes tombent vite dans la banalité.

Afin de livrer l'enseignement à de petits groupes d'élèves autour de nombreux maîtres, afin de combattre la banalité d'un enseignement donné dans un milieu unique, par le profit tiré de richesses innombrables, répandues en dehors des capitales, je suis convaincu qu'il y a urgence à choisir, parmi les plus faciles à organiser des centres régionaux d'enseignement et de leur laisser la plus grande indépendance. De l'émulation, qui s'établirait entre ces diverses écoles rivales, naîtrait une activité des plus favorables au développement artistique, comme cela s'est produit en France au moyen âge et comme cela existe encore en pays voisins.

Voilà, mes chers confrères, le vœu que j'ai l'honneur de vous soumettre. *(Applaudissements.)*

M. Ch. Lucas. Messieurs il serait désirable que l'on fût très exact à la séance de ce soir qui ouvrira à 2 heures et demie. Cette séance, en effet, est très chargée. On y continuera la discussion sur *l'Enseignement de l'architecture*. M. Chaine est inscrit le premier pour donner lecture d'une communication sur cette importante question. MM. Alphonse Gosset et Benouville se sont fait ensuite inscrire pour présenter sur le même sujet un certain nombre d'observations.

Le Congrès aura enfin à discuter la question *du titre d'Architecte dans les divers pays*. Deux mémoires ont été déposés sur cette question, l'un par M. Courau, d'Agen, et l'autre par M. Louis Bonnier.

Je dois vous rappeler que la séance ne pourra pas se prolonger au delà de 4 heures parce que nous devons nous trouver à 4 heures et demie dans le grand vestibule de la Sorbonne donnant sur la rue des Écoles.

M. Le Président. La séance est levée.

(La séance est levée à 11 h. 25 m.)

ANNEXE

Mercredi 1er Aout 1900. — *Compte rendu de l'Assemblée générale tenue à Paris à l'École des Beaux-Arts, Salle de l'Hémicycle, à 1 heure par la* Société d'Assistance confraternelle des Architectes français.

Présidence de M. Frantz Blondel (de Versailles), Président.

La séance est ouverte à 1 heure.

Prennent place au Bureau : MM. Marmottin (de Coulommiers), vice-président. — P. Besnard (de Soissons), secrétaire. — Bouhon, secrétaire adjoint. — J. M. Poupinel, trésorier. — Gallian, trésorier adjoint.

Excusé : M. F. Jourdain, vice-président.

M. le Président prend la parole et prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers Confrères,

Nous allons entrer dans notre cinquième année d'exercice, et vous allez entendre tout à l'heure Secrétaire et Trésorier vous donner le compte rendu de ce qui a été fait au cours de 1899-1900. C'est un récit très simple de choses simples et tristes. Je vous demande la permission d'en tirer d'avance quelques réflexions.

Dussé-je me répéter, j'insisterai encore cette année sur l'utilité de notre Société. J'en trouve la preuve dans les demandes de secours qui nous sont adressées, et auxquelles nous répondons presque toujours, parce que l'enquête qu'elles provoquent en démontre le bien fondé. Il y a donc des Architectes dans le besoin, il y a des veuves d'Architectes dans la misère. On a du mal à le croire, et cependant cela est. Je sais bien, car on nous l'a souvent répété, que ce ne sont pas les quelques centaines de francs que nous donnons qui peuvent tirer du besoin ceux

qui y sont tombés. Ce n'est pas notre faute si nos secours ne sont pas plus importants, mais bien celle de nos détracteurs, et ce n'est pas notre faute non plus si nous ne sommes que deux cents, alors que nous devrions être deux mille. Ces excellents Confrères, dans leur indifférence, ne comprennent pas qu'un simple morceau de pain a suffi plus d'une fois à sauver la vie de leurs semblables. N'ayant eux-mêmes sans doute jamais souffert dans leur existence matérielle, très sincèrement, je l'espère pour eux, ils s'imaginent que personne ne peut être atteint de pareilles tortures. Que diraient-ils donc si nous leur mettions sous les yeux quelques-uns de ces exemples douloureux que nous avons vus. Peut-être alors nous croiraient-ils. Ils sont dans leur famille des époux, des pères dévoués, travaillant sans repos pour procurer aux leurs le bien-être le plus complet, prêts à se sacrifier sans hésitation pour la défense de ces êtres si chers qui les entourent. Que diraient-ils si nous les mettions en présence de cette veuve d'Architecte, de cette vaillante femme qui a sollicité de notre Société un modeste secours pour lui permettre de continuer à pousser, dans les rues de Paris, sa petite voiture de marchande des quatre-saisons? Tant que vivait son mari, cette femme a connu l'aisance; lui disparu, la misère est vite apparue. C'est un cas extraordinaire, nous dira-t-on. Oui, si vous voulez; mais cependant pas aussi rare qu'il vous le paraît. Seulement on n'y réfléchit pas, et comme le sujet n'est pas gai, on passe à autre chose. Je m'y attarderai, non pas pour vous, mes chers Confrères, qui faites partie de notre Société, mais pour ceux qui ont résisté jusqu'ici à nos sollicitations.

Que se passe-t-il dans notre profession? Le plus grand nombre y vit tant bien que mal, plutôt mal que bien, et travaille jusqu'à ce que les infirmités l'en empêchent ou que la mort survienne. Cela ne semble pas prouver que l'Architecte en général amasse beaucoup de rentes qui lui permettent le repos dans sa vieillesse et assurent l'avenir des siens. Sans doute, il y a des Confrères qui jouissent d'une grosse fortune ou d'une humble aisance, mais, à bien regarder, le nombre n'en est pas considérable, à Paris comme en province. La nécessité de constituer une caisse de secours bien garnie est donc hors de doute, et c'est un devoir pour tous d'y pourvoir.

On dit aussi : Pourquoi votre caisse de secours, puisque la Société centrale en possède une assez bien dotée et qu'elle sait l'ouvrir généreusement quand elle y est sollicitée? C'est, en effet, fort heureux que la Société centrale possède cette caisse, car cela lui permet, ce que nous ne sommes pas encore autorisés à faire, de recevoir des legs dont les arrérages sont ensuite répartis suivant les besoins. Mais où donc voyez-vous dans ce fait l'inutilité de notre caisse? Ce que nous vous demandons, c'est le don, c'est l'effort individuel, c'est la cotisation annuelle que nous considérons comme l'accomplissement d'un devoir, et nous vous le demandons à tous, sans distinction de Sociétés, — pourvu simplement que vous soyez Architecte et Français.

Nous vous le demanderons sans nous lasser jusqu'au jour où, cédant à un bon mouvement, vous vous avouerez vaincus.

Quant à nous, mes chers Confrères, ne nous décourageons pas, et permettez-moi de vous conter, pour finir, une histoire d'hier qui montre bien que, parmi les Architectes, il y a de bons cœurs, seulement qu'il faut savoir les atteindre. C'était à Versailles, pendant l'Assemblée générale de l'Association Provinciale, les Confrères réunis déjeunaient en commun. Quelques dames, femmes ou filles d'Architectes, prenaient part à la réunion, l'entrain n'y manquait pas. On vint à parler des vermiculures que Malézieux a eu la bonne pensée de faire éditer au profit de notre Société d'assistance; or, on le sollicitait de saisir le moment pour recueillir des souscriptions. Par discrétion, Malézieux refusait : une jeune et toute charmante femme, Mme Joseph Huot, de Marseille, suivant la spontanéité de son cœur, se leva simplement et vint offrir à notre Confrère de la conduire autour des tables, tenant à la main un plateau dans lequel les pièces de cent sous ne tardèrent pas à résonner, alors que Malézieux notait les noms des souscripteurs. Plus d'un, qui avait déjà souscrit, souscrivit de nouveau, et je vis même tomber un louis de la main d'un Confrère étranger qui s'était joint à nous. La recette fut belle et les applaudissements chaleureux. Le lendemain les nouveaux venus furent assaillis de la même façon et se laissèrent vaincre aussi aisément. Était-ce simplement le sourire et la grâce de la jeune quêteuse qui forçaient ainsi la générosité de nos Confrères? Je ne sais. C'était, je crois, plutôt la bonté de son cœur, dont l'influence mystérieuse agissait sur ces cœurs d'hommes qui, au fond, ne sont pas si égoïstes qu'on pourrait le croire.

Et voilà comment notre Société a tenu sa place dans la réunion de l'Association Provinciale; l'histoire valait bien, il me semble, la peine de vous être contée, et, je vous l'avoue, témoin de cette scène, je me disais : « Tant qu'il y aura chez nous de braves gens comme ceux-là, on arrivera toujours à pouvoir faire le bien. »

Cette allocution est chaleureusement applaudie.

M. le Président donne la parole à M. Besnard, Secrétaire, pour la lecture de son rapport :

Messieurs,

Le temps nous étant mesuré, je ferai tout mon possible pour ne réclamer votre attention que pendant de courts instants : cela me sera d'ailleurs facile, car je n'ai, malheureusement, que fort peu de choses à vous dire.

Il n'en est pas des Sociétés comme des peuples, qui sont heureux quand ils n'ont pas d'histoire; le calme de la paix ne leur convient pas; il leur faut l'agitation, le mouvement.

Le mouvement, cette année, s'est borné à l'inscription de 3 nouveaux Membres; mais nous en avons perdu 14, dont 5 démissionnaires et 9 décédés. Il en résulte alors que notre effectif, qui était de 224 est descendu à 213.

Ce chiffre est bien faible, eu égard au nombre des Architectes qui, d'après mes calculs, doit donner un chiffre rond de 5.000 pour toute la France.

Espérons qu'à la suite des diverses réunions qui ont lieu en ce moment, l'active propagande que vont faire les Membres du Comité sera couronnée de succès et que notre effectif s'accroîtra sensiblement.

Il serait à désirer que les nouveaux adhérents prissent la peine de remplir les bulletins d'adhésion qui leur sont remis : ils risquent fort, en n'accomplissant pas cette simple formalité, de ne pas être inscrits sur les contrôles.

L'an passé, un certain nombre de Confrères se sont contentés d'adhérer verbalement : le Secrétariat, n'ayant pas eu trace de ces adhésions, n'a pu les enregistrer.

Nous avons, cette année, distribué 1.050 francs de secours répartis sur 5 têtes et allant de 300 à 50 francs, et nous avons encaissé comme recettes extraordinaires 493 fr. 20 c. provenant tant de dons volontaires que des produits du Bal de bienfaisance.

Je laisse maintenant, Messieurs, la parole à notre cher Trésorier, à qui appartient de vous exposer, en détail, l'état de notre situation financière.

La parole est ensuite donnée à M. Poupinel, trésorier, qui rend compte ainsi qu'il suit de la situation financière de la Société :

Messieurs,

L'exercice clos le 31 mai 1899 laissait en caisse . . . . . Fr.	868 44	
Les recettes du quatrième exercice se sont élevées à	2.868 60	
Les recettes au 1er juin 1900 sont donc de		3.737 04
Les dépenses se décomposent en :		
Frais . . . . . Fr.	239 20	
Placements statutaires	1.673 45	
Secours	1.050 »	
Ensemble		2.962 65
Il reste en caisse au 1er juin 1900.		794 39

Dont 97 fr. 90 c. à verser au capital social,
Et 676 fr. 49 c. disponibles.

Nos recettes proviennent des cotisations, sur lesquelles il reste un petit arriéré seulement à percevoir; des coupons des titres en porte-

feuille; de trois dons s'élevant ensemble à 120 francs; de notre petite part proportionnelle dans les recettes du Bal annuel, soit 393 fr. 20 c.

Ceux d'entre vous qui auront été au rez-de-chaussée du Palais des Congrès, à l'Exposition, pour voir, à la classe 106, le tableau de la Société d'assistance confraternelle, auront sans doute remarqué qu'en quatre exercices notre capital a exactement quadruplé; le chiffre des secours à quintuplé, tandis que le chiffre des frais annuels est tombé de 830 francs pour le premier exercice à 239 francs pour notre quatrième.

Nous avons actuellement en portefeuille 20 obligations communales de 1891 entièrement libérées, et trois obligations de la Ville de Paris (emprunt du Métropolitain), dont les versements se font au fur et à mesure de leur échéance.

En résumé, la situation de la Société reste bonne; cependant, nous désirerions voir de nouvelles et nombreuses adhésions se produire: les efforts des membres de la Société devraient tendre vers l'accroissement simultané de notre nombre, de nos forces et de notre prospérité.

L'Assemblée approuve ce rapport et vote à M. le Trésorier des remerciements bien mérités.

Plusieurs membres proposent de décider que la Société offrira à Mme J. Huot un exemplaire relié des *Vermiculures*, de J. Malézieux, en souvenir du fait relaté par M. le Président dans son allocution.

A l'unanimité cette proposition est adoptée et l'Assemblé décide en outre que semblable souvenir sera remis à M. J. Malézieux, en témoignage de reconnaissance.

Un membre demande s'il ne serait pas préférable de moins capitaliser et d'augmenter de la sorte les fonds disponibles.

M. le Président répond que les statuts, d'ailleurs revisables, l'imposent ainsi, en vue d'atteindre, le plus tôt possible, le capital nécessaire pour permettre de demander la reconnaissance de la Société comme d'utilité publique.

Il est ensuite procédé au vote pour le renouvellement du Comité et à la constitution du bureau pour 1900-1901.

Le Comité est constitué de la manière suivante:

Président	MM. Frantz Blondel (de Versailles).
Vice-Président	Frantz Jourdain, Marmottin (de Coulommiers).
Secrétaire	Bouhon.
Secrétaire adjoint . . .	Berthelot (de Senlis)
Trésorier	Poupinel.
Trésorier adjoint . . .	Gallian.

Membres du Comité:

MM. Bartaumieux, Bellemain (de Lyon), Paul Besnard (de Soissons), H. Delaage, H. Fernoux, L. George, J. Malézieux (de Saint-Quentin), Paugoy (de Marseille).

DIVISION
1er BUREAU

MINISTÈRE
DE
NTÉRIEUR
—
1er BUREAU
—
OCIATIONS
—
Arrêté
utorisation.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, chargé par intérim du Ministère de l'Intérieur;

Vu la demande formée par la Société d'assistance confraternelle des Architectes français, en vue d'obtenir l'autorisation administrative;

Considérant que les statuts de la Société ne renferment aucune clause contraire à l'ordre public;

Vu l'article 291 du Code pénal;

Vu la loi du 10 avril 1884 sur les Associations;

Sur la proposition du Préfet de Seine-et-Oise;

ARRÊTE :

Article premier. — Est autorisée la création de la *Société d'assistance confraternelle des Architectes français*, dont le siège est à Versailles, à charge, par les Membres qui la composent, de se conformer strictement aux statuts dont copie restera ci-annexée.

Cette autorisation est subordonnée aux conditions suivantes :

1° Dans les deux mois de sa constitution, la Société devra fournir au Ministère de l'Intérieur la liste des Membres adhérents de la Société;

2° Pareille liste sera transmise chaque année dans le courant du mois de décembre;

3° La Société devra adresser, en outre, au Ministère, chaque année et à la même époque, un compte rendu de ses opérations et de ses travaux.

Art. 2. — En cas de modification aux statuts, la Société devra se pourvoir d'une nouvelle autorisation.

Art. 3. — Le Préfet de Seine-et-Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 juillet 1896.

Signé : J. Darlan.

Pour ampliation :

Pour le Directeur de la Sûreté générale,
Le Chef de 1er Bureau.

Signé : Grumbach.

Pour copie conforme :

Le Conseiller de Préfecture délégué,

Signé : d'Eudeville.

SOCIÉTÉ
D'ASSISTANCE CONFRATERNELLE
DES ARCHITECTES FRANÇAIS

STATUTS

CHAPITRE PREMIER

But de la Société.

ARTICLE PREMIER.

Il est créé, sous la dénomination de *Société d'assistance confraternelle des Architectes français*, une Société dont le but est de venir en aide à chacun de ses membres par tous les moyens en son pouvoir et dans toutes les circonstances où son intervention sera jugée nécessaire.

Aux sociétaires, à leurs veuves ou à leurs enfants dans le besoin, la Société distribue des secours temporaires en argent, renouvelables s'il y a lieu.

Aux veuves ou aux enfants des sociétaires, elle prête son concours pour le règlement des affaires laissées en suspens par le décès du chef de famille ou pour la cession de son cabinet.

Aux enfants des sociétaires décédés sans fortune, elle vient en aide pour faciliter l'achèvement de leur éducation ou la recherche et le choix d'une carrière.

ART. 2.

La Société a son siège au domicile du président, à Versailles, rue Neuve, n° 15.

Elle est administrée par un comité directeur dont les membres sont élus par les sociétaires réunis en Assemblée générale.

Dans les départements où il ne compte aucun de ses membres, le comité directeur est représenté, suivant les besoins, par des sous-comités ou des délégués désignés par lui et qui correspondent avec lui.

Art. 3.

Tous les membres de la Société doivent être Français ou naturalisés et jouir de leurs droits civils.

Ils se divisent en membres actifs et membres honoraires.

Art. 4.

Peuvent être admis à faire partie de la Société en qualité de membres actifs :

1° Les architectes notoirement connus comme en exerçant exclusivement la profession, depuis trois ans au moins, et sur la présentation de trois sociétaires :

2° La femme et les enfants mineurs d'un sociétaire présentés par lui :

3° La femme et les enfants mineurs d'un sociétaire décédé, sur la présentation d'un sociétaire.

Observation faite ici : que les enfants mineurs devront être pourvus du consentement de leurs parents.

Art. 5.

Pour être membre de la Société, à tel titre que ce soit, il faut :

1° Adhérer, par écrit, aux présents statuts;

2° Être agréé par la Société;

3° Payer exactement la cotisation fixée ci-après à l'article 10.

Tout Membre de la Société qui aura manqué à cette obligation sera considéré comme démissionnaire et cessera de faire partie de la Société : les sommes versées par lui resteront acquises à la Société.

Toutefois, le Comité, seul juge des causes qui ont pu empêcher un Membre de payer exactement sa cotisation, peut le relever de la déchéance ainsi encourue.

CHAPITRE II

Nature de la Société.

Art. 6.

Pendant les cinq premières années, du jour de la fondation de la Société, la moitié seulement de ses recettes sera affectée aux secours en argent, et le surplus placé pour constituer le capital social.

Après cinq années écoulées, le Comité proposera à l'Assemblée générale un nouveau mode d'affectation des fonds de la Société.

Art. 7.

La caisse de la Société ne peut consentir aucun prêt.

Art. 8.

Les Membres actifs seuls ont droit aux avantages de la Société.

Cependant, dans des cas exceptionnels, que lui seul est appelé à apprécier, le Comité peut accorder un secours et donner son assistance à un architecte étranger à la Société, à sa veuve ou à ses enfants.

Art. 9.

Toute demande de secours doit être formulée par écrit, soit par l'intéressé lui-même, soit par un Sociétaire en son nom et adressée au Comité, qui en délibère d'urgence.

CHAPITRE III

Fonds social.

Art. 10.

Les fonds sociaux se composent :

1° D'une cotisation annuelle versée par chaque Membre de la Société, actif ou honoraire.

Cette cotisation est fixée au minimum de dix francs par an.

Tout Sociétaire peut s'exonérer définitivement de sa cotisation annuelle, par le versement, en un ou deux paiements, dans le courant de deux années, d'une somme de deux cents francs.

Les fonds provenant du rachat des cotisations, sont versés au fonds social, sans prélèvement de la moitié prévu à l'article 6.

2° Des dons manuels, du produit des ventes, kermesses, loteries autorisées par l'administration, bals, concerts ou représentations théâtrales, et généralement de toutes recettes que le Comité peut réaliser tant en dehors qu'en dedans de la Société.

Art. 11.

Les recettes de la Société, déduction faite de la moitié affectée aux secours, conformément à l'article 6, sont placées en rentes sur l'État, en obligations de Chemins de fer français garanties par l'État, en obligations de la Ville de Paris ou du Crédit Foncier, ou en placements hypothécaires.

Les intérêts des fonds ainsi placés sont à la disposition du Comité qui ne peut, en aucun cas, aliéner le capital.

CHAPITRE IV

Assemblée générale.

Art. 12.

L'Assemblée générale se compose de tous les Membres de la Société : les Membres actifs seuls ont le droit de prendre part aux votes.

Elle se réunit, réglementairement, chaque année, au cours du mois de juin et dans la ville désignée par le Comité.

Elle peut être réunie extraordinairement si le Comité le juge nécessaire, ou sur la demande d'un tiers des Membres actifs.

Toute convocation à une Assemblée générale est faite par lettre personnelle, avec mention de l'ordre du jour, après insertion dans des journaux spéciaux.

L'Assemblée générale est appelée à nommer aux places vacantes dans le Comité et à se prononcer sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est fixé à l'avance par le Comité.

Tout Sociétaire désirant soumettre une question à l'Assemblée générale, doit en donner communication au Comité, avant le 1er mai, pour que celui-ci puisse le faire figurer à l'ordre du jour, en dehors duquel aucune question ne peut être valablement discutée.

Art. 13.

Les Membres empêchés d'assister à l'Assemblée générale peuvent voter par correspondance, ou, à leur gré, donner, par écrit, à un Membre actif présent, pouvoir de les représenter et de voter en leur nom.

CHAPITRE V

Comité de la Société.

Art. 14.

La Société est dirigée et administrée par un Comité de quinze Membres, choisis exclusivement parmi les Membres actifs, renouvelé annuellement par tiers en Assemblée générale.

Les Membres sortants sont rééligibles.

L'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité des suffrages ; les bulletins blancs sont comptés parmi les suffrages exprimés.

La désignation des Membres formant le premier et le second tiers sortants sera faite au moyen d'un tirage au sort.

Art. 15.

Chaque année, après l'Assemblée générale, le Comité, dans une séance spéciale, procède à l'élection de son bureau, dont tous les Membres doivent être choisis parmi les Membres du Comité et nommés au scrutin secret à la majorité.

Le bureau se compose de sept Membres, élus pour une année et rééligibles, savoir :

Un Président ;
Deux Vice-Présidents ;
Un Secrétaire ;
Un Secrétaire Adjoint ;
Un Trésorier ;
Un Trésorier adjoint.
Le vote par correspondance est admis.

Art. 16.

Le Président préside de droit l'Assemblée générale. En cas d'absence, il est suppléé dans ses fonctions par l'un des Vice-Présidents, ou, à défaut, par un autre Membre du bureau désigné par le Comité.

Les autres Membres du bureau siègent à l'Assemblée générale, en leur qualité respective.

Art. 17.

Les Membres du bureau constituent à la fois le bureau du Comité et celui de la Société.

Leurs fonctions, absolument gratuites, et leurs pouvoirs sont déterminés par un règlement, voté par le Comité et auquel chacun de ses Membres est soumis.

En cas de décès ou de démission d'un de ses Membres, le Comité désigne un Membre de la Société pour le remplacer provisoirement, jusqu'à ratification de son choix par l'Assemblée générale.

Art. 18.

Le Comité s'assemble au moins une fois par mois, et plus souvent, si le Président le juge utile.

Le Comité statue à la majorité : en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 19.

Le Comité délibère sur les demandes d'admission, sur les demandes de secours ou d'assistance, sur les radiations, et, en général, sur toutes les mesures à prendre dans l'intérêt de l'Association, sauf à en rendre compte à l'Assemblée générale.

Art. 20.

Le Comité est aussi chargé de tout ce qui concerne l'administration de la Société.

Il assure la perception des cotisations, la distribution des secours et l'emploi ou le placement des fonds.

Sa gestion financière est également soumise à l'examen de l'Assemblée générale.

Art. 21.

Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite.

Art. 22.

Aucune modification ne pourra être apportée aux présents statuts qu'après délibération du Comité et vote conforme de l'Assemblée générale.

Dans ce cas, la Société devra demander à nouveau l'autorisation administrative, en exécution de l'article 291 du Code pénal.

Art. 23.

En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée générale, convoquée pour en délibérer, arrête les mesures à prendre et l'affectation des fonds composant le capital social.

A Versailles, le 20 juillet 1896.

F. Blondel, *président.*

Vu pour être annexé à l'arrêté du 27 juillet 1896 :

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Chargé par intérim du Ministère de l'Intérieur,

Pour le Ministre,

Pour le Directeur de la Sûreté Générale,

Le Chef du 4e Bureau,

GRUMBACH

VII

QUATRIÈME SÉANCE

MERCREDI SOIR, 1er AOUT 1900 (ÉCOLE DES BEAUX-ARTS — HÉMICYCLE)

PRÉSIDENCE DE M. V. DUMORTIER (DE BRUXELLES)

VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR

SOMMAIRE. — Lecture du procès-verbal de la séance de la matinée (1er août) par M. J.-M. POUPINEL, secrétaire général. — Suite de *l'Enseignement de l'Architecture; hautes études et enseignement professionnel.* — Communications de M. H. CHAINE, président de l'Union syndicale des Architectes français. — Dire de M. ALPHONSE GOSSET (de Reims). — Discussion de MM. J. PILLET, GOSSET, BÉNOUVILLE, STÉRIAN (de Bucarest), DE SUZOR (de Saint-Pétersbourg), TRÉLAT, CH. LUCAS, A. NORMAND, POUPINEL, LE PRÉSIDENT. — Adoption du vœu de MM. C. Lucas, de Suzor, Clason, Repullès y Vargas et Poupinel.

M. ALFRED NORMAND, *président*. Messieurs, je dois vous rappeler un article du règlement aux termes duquel chaque orateur n'a qu'un quart d'heure pour ses communications. Ce matin la discussion a été longue et aurait pu être écourtée si le règlement avait été observé. Je prierai M. DUMORTIER de vouloir bien y tenir la main, afin qu'aucun orateur ne s'écarte du règlement.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. DUMORTIER, *président*. Messieurs, la séance est ouverte. La parole est à M. POUPINEL pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. POUPINEL, *secrétaire général*, donne lecture de ce procès-verbal. Sa rédaction est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. Nous reprenons la question de l'*Enseignement dans l'Architecture* qui a été déjà discutée ce matin. La parole est à M. CHAINE.

M. CHAINE. Ceux d'entre vous, messieurs, qui ont fait partie du Congrès International des Architectes, en 1889, ou qui en ont lu le compte rendu, se souviennent certainement des orageuses séances auxquelles a donné lieu la discussion sur l'Enseignement de l'Architecture. On sait que ce sont nos amis, mon cher maître M. de Baudot et M. Gout, qui

ont provoqué cette discussion en osant adresser quelques critiques à l'enseignement de l'École des Beaux-Arts et en demandant, par conséquent, que d'utiles réformes lui soient appliquées.

Se basant sur ce fait indéniable que l'art contemporain n'a pas de caractère propre, quoique cependant les immenses progrès scientifiques modernes nous donnent amplement les éléments d'une force créatrice, ces messieurs attribuaient cet état de choses, non à l'infériorité individuelle des artistes, mais au mode d'éducation qui leur est donné depuis deux siècles. Ils pensaient que, ce qui manquait surtout à la jeunesse, c'était la foi en l'éclosion d'un art contemporain, qu'on ne lui prêchait pas, et dont on l'éloignait plutôt, par des applications constantes des formes du passé puisées presque uniquement dans les arts de l'antiquité.

Sans vouloir substituer un parti pris à un autre, ils demandaient que l'architecte moderne fut initié par des études très sérieuses à la façon dont les époques qui ont été créatrices ont procédé, dans l'antiquité comme dans le moyen âge. « On y aurait trouvé la preuve, dit M. de Baudot, que nos devanciers n'ont créé réellement qu'à la condition de se montrer sincères dans la recherche des solutions et logiques dans l'emploi de la matière, sans se laisser détourner par le désir d'appliquer des formes sans raison, quelque belles qu'elles puissent être d'ailleurs. »

Passant ensuite à l'application de cette doctrine, il regrettait que l'Ecole des Beaux-Arts attirât trop facilement la jeunesse, au détriment des écoles secondaires de Paris et de la province. Il pensait qu'on ne devait garder à l'École supérieure qu'une élite destinée à répandre dans le public et dans le milieu professionnel les connaissances solides et élevées que tous ne sont pas susceptibles d'acquérir, mais dont chacun peut subir le reflet et l'influence.

Nos confrères concluaient enfin en proposant au Congrès d'émettre certains vœux que l'on peut résumer ainsi :

1° *Introduire des réformes dans l'enseignement de l'architecture;*

2° *Restreindre le nombre des élèves de l'École nationale des Beaux-Arts à une élite;*

3° *Encourager les écoles de second ordre dans les départements et à Paris;*

4° *Baser les épreuves de composition d'architecture sur les connaissances scientifiques et sur une étude raisonnée des matériaux et des programmes;*

5° *Développer la connaissance des différents styles, aussi bien ceux de l'antiquité que ceux du Moyen Age.*

Ce n'était pas la première fois, messieurs, qu'on émettait une semblable manière de voir. Depuis longtemps déjà la question était agitée sous une forme ou sous une autre, et il faut avouer que, si simples, si naturelles que fussent ces idées, dont Viollet-le-Duc et Labrouste peu-

vent passer pour avoir été les instigateurs, il y a plus de quarante ans, elles ont été dès l'abord peu comprises et bientôt ardemment combattues.

Je ne veux pas parler des terribles animosités personnelles qu'elles ont soulevées par la suite, mais je ne puis m'empêcher de rappeler que le contre-coup s'en est fait longuement sentir jusque dans les ateliers d'élèves, où de mon temps encore, quelques années après la guerre, on faisait faire aux nouveaux, sur le *Grand Durand*, je ne sais quel serment burlesque de haine et de mort...

En est-il de même aujourd'hui ? Je ne sais. Je crois qu'au fond il est beaucoup plus de nos confrères qu'on ne pense, qui ont été amenés peu à peu à partager ces idées, — dites improprement *rationalistes*, — et qui, pour des raisons que je n'ai pas à examiner ici, s'imaginent peut-être qu'il est de leur devoir ou de leur dignité de ne pas l'avouer franchement.

En tout cas, l'esprit de résistance qu'apportent les maîtres de l'enseignement de l'École contre tous ceux qui n'approuvent pas sans réserve cet enseignement, était le même en 1889 qu'en 1860, et l'on sait qu'après trois jours de discussion, le Congrès a décidé qu'il ne se prononcerait pas sur les propositions de réforme qui avaient été présentées.

Pourquoi cette singulière conclusion ? Pourquoi le vote, formellement promis d'abord, a-t-il été éludé ou refusé au dernier moment ?

Je ne répondrai pas à cette question. Mais il faut dire une chose, c'est que, loin d'être isolés, comme l'était à peu près Viollet-le-Duc lors de son premier cours à l'École des Beaux-Arts, MM. de Baudot et Gout étaient au contraire, en 1889, soutenus par une notable partie de l'auditoire, à laquelle semblait se joindre un certain nombre de confrères étrangers ou indépendants qu'on sentait peu à peu entraînés par la justesse et la vigueur irrésistible des arguments fournis.

C'est alors qu'on a eu l'idée de faire observer qu'il était inopportun et même inconvenant de parler des réformes de l'enseignement de l'École des Beaux-Arts dans un Congrès international ; et ce fut sous ce prétexte étrange que, dans un brouhaha inouï, le Congrès prit la décision que j'ai dite, à la suite de laquelle M. de Baudot et ses amis quittèrent incontinent la salle des séances.

Cette scène regrettable eut cependant plusieurs bons résultats, dont le premier fut de rapprocher et de réunir tous ceux qui partageaient les idées émises de réforme et de progrès. On s'est compté. On s'est trouvé plus nombreux qu'on n'aurait pu le croire d'abord : si bien que, quelques mois après, l'Union Syndicale était créée, et M. de Baudot, son fondateur en était acclamé le président.

Vous ne serez donc pas surpris, messieurs, si, chargé aujourd'hui de l'honneur, un peu lourd pour moi, de représenter, au Congrès de 1900, l'Union Syndicale des architectes français, je viens vous avouer que notre Société cherche à développer et à répandre, au sujet de l'ensei-

gnement de l'architecture, les idées même que je viens de rappeler et que nos confrères ont si vigoureusement émises et soutenues en 1889.

Mais soyez tranquilles. Si j'ai tenu à venir affirmer ce fait devant vous, je me garderai bien de ressusciter la controverse et de discuter à nouveau la doctrine en question. Je pense que le système de la polémique a produit, sur ce point, tout ce qu'il pouvait produire. Le reprendre encore ne servirait, j'en suis convaincu, qu'à irriter inutilement les esprits.

Je me contenterai seulement de vous signaler en quelques mots les progrès qui se sont accomplis depuis onze ans dans la réalisation de nos désirs. Car, messieurs, il ne faudrait pas croire que l'insuccès, qui a suivi les propositions de réforme faites au Congrès de 1889, a empêché l'idée de marcher et de faire son chemin. De même qu'un germe sain est fécond, rappelons-nous qu'une idée juste est vivace et indestructible. On a beau amonceler des rochers sur la graine semée, les racines s'étendent peu à peu sous le sol, et l'on est tout surpris de voir un beau jour les rameaux s'élancer par les interstices.

C'est ainsi que nous avons aujourd'hui, à l'École des Beaux-Arts, deux cours d'architecture française faits par deux de nos éminents confrères et amis de l'Union Syndicale.

A la vérité, ces cours n'ont peut-être pas encore toute l'importance et toutes les sanctions qu'ils mériteraient d'avoir. Souvent, sans doute, les professeurs n'ont pu pousser aussi loin qu'ils l'auraient désiré, les conséquences des principes qu'ils enseignent et dont nos admirables monuments français leur fournissent à chaque pas des exemples du plus haut intérêt.

Peu importe. La création de ces deux cours dont nous devons remercier MM. les membres du Conseil supérieur des Beaux-Arts, n'en est pas moins une satisfaction qui nous est donnée, un acheminement considérable vers la réalisation de nos vœux les plus chers.

Mais, indépendamment de ce fait officiel et palpable, je dois vous en signaler un autre, moins facile à montrer, quoique aussi réel et plus important encore, au point de vue qui nous occupe : C'est le travail de transformation qu'on voit se produire chez nos jeunes confrères, qui tendent de plus en plus à sortir des sentiers battus et à conquérir une liberté dont ne peut plus se passer leur jeunesse ardente et vigoureuse.

Voyez, je vous prie, tout ce qui s'est fait dans ces dernières années; tournez surtout les yeux vers notre magnifique Exposition Universelle où viennent de se dépenser tant de talent et de réelle valeur.

Certes, nos principes ont un côté sérieux et inflexible auquel il est difficile de satisfaire du premier coup, qu'il n'y avait pas lieu d'appliquer en tout cas dans des constructions, pour la plupart provisoires, qui ne devaient être et ne sont en effet que des décors.

Mais nous prêchons aussi l'indépendance, car il faut commencer par

s'affranchir de certains préjugés pour pouvoir aborder librement les difficiles problèmes qui nous sont posés chaque jour.

Eh bien, Messieurs, ne pensez-vous pas que c'est en grande partie dans la lutte soutenue par nous qu'un grand nombre de nos confrères ont puisé le courage de renoncer aux formules toutes faites, d'entreprendre tant de recherches nouvelles, aussi bien dans les édifices publics et privés que dans les brillantes silhouettes de notre Exposition?

Oh! les efforts ne sont peut-être pas toujours très heureux, ni les résultats irréprochables, je l'avoue. C'est fatal. Comment ne dépasserait-on pas le but le premier jour où l'on s'élance, libre enfin des entraves qui vous retiennent depuis plusieurs siècles?

Mais le calme et la sagesse viendront naturellement avec l'usage de la liberté. Bientôt l'esprit démocratique et économique de notre temps nous forcera à chercher des solutions justes, à nous servir franchement des matériaux nouveaux, dont certains, hier encore méconnus et regardés avec méfiance, sont déjà aujourd'hui habilement mis en œuvre par plusieurs de nos confrères, et seront employés demain peut-être avec toute la sûreté de formes et de proportions que donne l'expérience et qui caractérise les grandes œuvres.

Ce jour-là, Messieurs, les réformes que nous demandons se feront toutes seules dans l'enseignement de l'architecture. Les luttes d'idées qui nous divisent et nous amoindrissent seront remplacées par les rivalités fécondes d'efforts et de talents qui ne manqueront jamais chez nous et sont seules capables d'assurer la vraie grandeur de notre art et de notre profession.

M. Dumortier, président. — Messieurs, je crois être l'interprète de l'Assemblée en félicitant notre confrère M. Chaine de la charmante étude qu'il vient de nous lire et que vous avez saluée de vos applaudissements.

La parole est à M. Gosset sur la même question :

Mes chers Confrères,

L'Architecture étant le premier des arts, la direction à donner à son enseignement prend une importance capitale dans un siècle aussi bâtisseur que le nôtre.

D'où cette direction doit-elle venir? Viendra-t-elle de l'École Centrale et rayonnante, élaborée ce matin par M. Pillet qui renforce la centralisation, ses Filles de Province étant en tutelle; ou s'inspirera-t-elle de l'ensemble des conditions de nature particulière à chaque région? c'est-à-dire sera-t-elle décentralisée, comme elle l'a été autrefois en tout pays?

Lorsqu'on voyage, on éprouve une impression différente, selon que l'on considère les monuments modernes et les monuments anciens.

Tandis que les premiers, nés de la centralisation, accusent une uniformité sans esprit, les seconds, au contraire, même lorsqu'ils présentent des naïvetés et des incorrections, offrent à la fois, grâce à leur originalité de cru, un accent particulier et une grande variété, selon que l'on passe de la plaine à la montagne; d'un pays froid et humide à un pays chaud ou éventé; d'un sol granitique à un sol argileux (terre à briques) ou à un sol pierreux.

Ainsi, en Russie, les églises de la Petite-Russie et de la Chersonèse, quoique du même rite, ne ressemblent pas du tout à celles de la Finlande, de Moscou ou de Nijni-Novgorod.

Dans la vaste Germanie, les hôtels de ville et les maisons de la Bavière et du Tyrol ne ressemblent pas non plus, quoiqu'on y parle la même langue, à ceux et à celles des villes de la Baltique. Il y a même, de celles-ci à celles-là, des graduations appréciables dans les variations architecturales.

En Suisse, mêmes différences entre les maisons du bord du lac Léman et les cottages du lac de Constance.

En Italie même (amie de la symétrie), l'ancien Palais Napolitain, quoique de même cube que le Palais de Turin, s'en différencie agréablement, sans parler du Palais Toscan qui est un type à part.

La Belgique, pays de liberté de l'art, malgré son peu d'étendue, offre deux caractère généraux différents : le Flamand et le Wallon.

En Angleterre, mêmes constatations du pays de Galles à l'Écosse.

En France, le bouquet offert à la vue par la variété de nos édifices religieux, civils et familiers, est le plus complet qui se puisse voir. De Dunkerque à Antibes ou de Brest à Belfort, comme le disait un jour un étranger qui avait beaucoup vu : « Vos monuments sont agréablement « variés comme vos célèbres vins ; ils ont le parfum du terroir. »

D'où vient ce charme qui est une richesse nationale? Évidemment de ce que ces divers monuments, qui offrent la variété dans l'unité du style, ont été élevés par les artistes locaux, et décorés par des sculpteurs du pays qui travaillaient en connaissance des matériaux.

Sans doute, les uns et les autres ont toujours travaillé sur les idées de leur temps, aussi bien pendant la période romane qu'au XVIIIe siècle, mais, tout en étant de leur époque, ils en appliquaient les idées régnantes avec *leur tempérament local*, avec le *caractère que nécessitait les matériaux qu'ils avaient sous la main*. C'est ainsi que, même à la fin du dernier siècle, le Louis XV de Bordeaux n'est pas le même que celui de Nancy, etc.

C'est cette riche variété de nuances d'esprit qui donne la grâce et le charme aux monuments anciens.

Pour répondre à la question soumise au Congrès, il faut donc se demander s'il est préférable pour un pays d'avoir : ou une Architecture *unique*, ou une Architecture *différenciée* suivant son sol, sa géologie, son climat, ses mœurs?

En tous pays, ces variations locales ont donné des résultats agréables (ce qui est aussi un but de l'Architecture) et avantageux pour l'art de bâtir ; l'ingéniosité en construction y a gagné, non seulement en Architecture, mais encore dans tous les arts, y compris l'ameublement, l'orfèvrerie.

L'admiration que les œuvres d'art, déposées au Petit Palais, arrachent aux critiques d'art de tous les pays, est un hommage rendu non seulement à nos artistes, mais surtout à l'esprit de cru qui l'a animé, surtout ceux du Moyen Age.

Voulons-nous faire refleurir cet esprit ? multiplier les avantages de la variation au profit de tous ! En un mot, voulons-nous laisser à l'art sa pleine liberté d'épanouissement, son originalité ?

Alors, l'Architecture, le premier des arts, devra être enseigné sur place et non au dehors, souvent au loin. Son enseignement devra être libre et laissé aux Écoles régionales autonomes, de plein exercice et jouissant de la collation des grades, etc. C'est la seule voie de la liberté, de l'émulation féconde, de la concurrence et du progrès. Ces exemples du passé montrent ce que peut l'esprit d'art dans chaque région.

Si, au contraire, on veut baser l'enseignement architectural d'un pays sur l'école type rayonnante que nous a décrite ce matin M. Pillet, fonctionnant dans la capitale et ayant, il est vrai, des petites succursales en province sous le nom d'Écoles surveillées, dirigées.

Il faut se résigner à ce que celle-ci imposera fortement les formes qui lui plairont et engendrera l'uniformité avec ses conséquences, comme celle dont parlait déjà, au XVIIe siècle, Boileau :

L'ennui naquit, dit-on, de l'uniformité.

et cette autre de réaliser la conception tyrannique du Premier Consul qui voulait régir les arts comme l'administration, les corps d'armée. Ce fut sa conception pour tout en France : L. David, Percier et Fontaine étant ses maréchaux, le premier des Peintres et des Sculpteurs, les seconds des Architectes, chargés de diriger les arts dans son sens, de les régenter, d'en surveiller l'explication, en un mot, de les faire *marcher au pas.*

En France, on sait l'appauvrissement que ce régime a produit. Il a fallu le mouvement romantique pour l'empêcher de triompher définitivement et celui du rationalisme en construction pour nous remettre dans les voies de la liberté et de la fécondité.

C'est évidemment aux recherches nées de ces grands mouvements que nous devons nombre de monuments glorieux de la deuxième moitié du XIXe siècle.

Je crois, Messieurs, que l'École directrice de M. Pillet aboutirait à remplacer le Maréchalat du Consulat et de l'Empire, par un Conseil des Dix ou plutôt des Trois, comme à Venise, et produirait la tyrannie, étouffeuse des originalités.

Il faut reconnaître que la question de l'enseignement de l'Architecture est une question de liberté ; si elle est libérale, elle sera fécondante ; mais si elle est autoritaire, elle sera opprimante, desséchante et exercera sur tout l'art, français une action déprimante.

Comparez les monuments de la première moitié du siècle, les sœurs des façades de la rue de Rivoli, que l'on voit dans nombre de villes, à Mulhouse, à Reims, à Rouen, etc..., avec celles des siècles précédents, surtout du Moyen Age et de la Renaissance : églises, hôtels de ville, maisons en pierre ou en bois, fruits et fleurs de la liberté de l'enseignement et des applications locales, et *jugez*.

J'espère que vous n'hésiterez pas.

Au nombre des avantages d'une École type, on a parlé des avantages de la concentration des modèles dans la capitale. En ce qui nous concerne, Paris en est riche et offre à l'étude le bouquet le plus varié, le plus choisi.

C'est une ville éminemment séduisante par ses œuvres et par ses maîtres. Il y a beaucoup à y apprendre ; les élèves des écoles régionales n'en trouveront pas de pareille, dira-t-on.

Mais MM. les Maîtres sont mobiles et peuvent se trouver partout. Les Universités de province n'en ont-elles pas aussi ?

Quant aux élèves, est-il indispensable que Bretons (pays de granit), Alsaciens (de pierre rouge), Pyrénéens, etc., Flamands (de briques), d'autres de bois, prennent leurs modèles sur des édifices construits uniquement en pierres blanches pour la vie particulière de Paris.

Ne peuvent-ils pas, comme leurs devanciers, étudier, dessiner les chefs-d'œuvre de leur pays : cathédrales, églises, hôtels de ville, châteaux, maisons, etc,, s'y faire la main tout en se tenant au courant des idées générales de leur siècle, des sciences et des lettres ?

En tous pays : Russie, Germanie, Suisse, Belgique, France, Angleterre, etc., n'y en a-t-il pas de grandioses, de riches, d'élégants sujets d'études pour les voyageurs, remarquables par leurs proportions, leur décoration, leur caractère ?

Les modèles ne leur manqueront donc pas devant les yeux, s'ils savent voir, et, de leurs études, ils conserveront leurs qualités natives, leur originalité locale, au lieu d'aller se fondre dans un courant dont ils n'ont pas l'esprit et de copier la lettre.

Ce sont ces constructeurs qui, en plus d'une contrée, pour ne s'être pas souvenu des traditions, des rapports de la forme avec les matériaux de la contrée, végètent dans la banalité et ont soulevé jadis les imprécations de Viollet-le-Duc.

En résumé, Messieurs, à la question qui est posée à notre Congrès, je vous propose de répondre que l'enseignement de l'Architecture doit être, pour les raisons qui précèdent, libre, régional et non unitaire et centraliste.

M. le Président. — Mon cher confrère, si je vous ai bien compris vous êtes d'avis qu'il faut laisser la plus grande liberté dans l'enseignement.

M. Gosset. — Je demande la liberté pour chaque pays et, M. le Président, je suis heureux de dire que la Belgique est un des plus beaux exemples qu'il y ait au monde de l'originalité et de la liberté dans l'art. Voyez ce qui s'est passé : si lorsque vous étiez sous la domination espagnole, on vous avait envoyé de Madrid des dessins tout faits à copier, vous n'auriez eu ni Rubens, ni Van Dyck ! C'est à la liberté, c'est à l'art de vos artistes que vous devez cette magnifique éclosion ininterrompue : la Belgique est le pays qui est précisément le plus probant en faveur de la liberté de l'enseignement de l'architecture ! *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Je crois que vous exagérez un peu, mais je ne vous remercie pas moins de ce que vous venez de dire. Votre conclusion est donc : « Liberté complète dans l'art et son enseignement ».

M. Gosset. — La liberté des groupements.

M. le Président. — Si vous vouliez monsieur Gosset me remettre par écrit vos conclusions ?

M. Pillet. — Je demande à répondre un mot.

M. le Président. — Vous avez la parole.

M. Pillet. — Je voudrais répondre un mot à mon ami M. Gosset. Il a cru comprendre que dans ma communication de ce matin, je voulais imposer une doctrine d'art, je n'ai pas parlé du tout d'art dans ma communication de ce matin, elle n'était qu'un projet d'organisation d'enseignement, et par conséquent, je n'ai jamais dit, et j'ai eu bien soin de le faire remarquer, qu'il faudrait enseigner une architecture toujours la même, ici, là, et partout. Maintenant vous nous dites, mon cher M. Gosset : « Laissez à chaque province la liberté comme dans le temps ». Mais avez-vous remarqué que « dans le temps » il n'y avait pas de chemins de fer, il n'y avait pas de télégraphe ni de photographie, il n'existait pas de ces moyens extraordinaires de communication de province à province, ni de ces facilités prodigieuses de vulgarisation que nous possédons ? Aujourd'hui à peine une œuvre architecturale a-t-elle vu le jour, fût-elle un projet primé dans les concours de l'École, qu'elle est photographiée, phototypée et que quinze jours après elle est connue à San Francisco. Vous ajoutez : « Laissons les provinces vivre de leur vie propre ! » Mais si elles ne le veulent pas ? si elles veulent s'inspirer de ce qui se fait à Paris ou ailleurs ? Nous ne pouvons pas les en empêcher !

Un Membre. — Et les climats ?

M. Pillet. — Les climats ? Mais jamais personne à Paris n'a jamais eu

l'idée de dire à des élèves de Provence : vous ferez des toits pointus pour la neige, alors qu'il ne tombe pas de neige dans cette contrée-là !

Plusieurs Membres. — Si ! c'est ce qu'on enseigne !

M. Pillet. — Je crois pouvoir affirmer qu'en France aucune école d'art n'a été aussi autoritaire que l'on veut bien le dire.

Voix. Mais si !

M. Pillet. — Nos grande sécoles d'art aujourd'hui n'imposent rien à personne ; elles n'empêchent pas un Architecte des monuments historiques de faire des restaurations admirables, ni d'observer rigoureusement le caractère des constructions locales. Du reste je n'ai pas traité cette question, je réponds seulement à la petite critique si bienveillante de M. Gosset, qui semble croire que, dans ma communication de ce matin, je voudrais imposer une doctrine dans l'enseignement. Ce n'est pas mon idée, je n'ai parlé que de l'organisation d'un enseignement. Mais cet enseignement on peut le faire avec des préférences artistiques différentes.

M. Gosset. — Je demande la parole.

M. le Président. — Je crois, Messieurs, que vous êtes tout à fait d'accord. M. Pillet a parlé ce matin de différents ateliers autour d'une école idéale qu'il a développée, il est évident que dans un atelier on peut enseigner tous les arts et que l'école peut être aussi éclectique. Je crois qu'il n'y a guère de désaccord entre vous.

M. Gosset. — Pardon ! on a souri *(rires)*. M. Pillet a parlé d'école dirigeante au centre, il a parlé même d'envoyer la copie des conférences faites à cette école aux écoles intérieures ; c'est-à-dire de propager les cours de Paris pour les examens des élèves, or, ceux-ci sachant quel professeur les fera passer, lui serviront de la théorie parisienne, s'il est gothique on lui servira du gothique, s'il est classique, du classique, et du modern style. Dès l'instant que vous attribuez à une école unique la collation des grades et surtout la dispense et le choix des prix en argent, en espèces sonnantes et trébuchantes, vous savez bien que pour obtenir ces prix, et c'est comme cela dans toutes les écoles du monde, de droit, de médecine et d'art, on sait la solution qu'il faut proposer lorsque tel professeur est examinateur on la lui sert pour lui plaire, en avoir la voix, etc. *(Applaudissements)*. Il arrivera donc fatalement que votre école unique centrale, rayonnante, sera absorbante, exclusive, autoritaire, ce à quoi je m'oppose au nom de la liberté de l'art français.

M. le Président. — La parole est à M. Benouville.

M. Benouville. — Je vous demande pardon, Messieurs, mais je désire

vous communiquer une observation que m'a suggérée l'intéressante conférence de M. Pillet. Je ne pouvais m'empêcher de penser aux distributeurs automatiques. Il y a dix ans, dans les gares nous trouvions des distributeurs automatiques : quand on y mettait deux sous c'était toujours une tablette de chocolat qui sortait ; aujourd'hui nous avons perfectionné tout cela et moyennant dix centimes on peut tirer du distributeur du chocolat, des parfums, des bonbons acidulés, des biscuits... tout ce qu'on veut.

Je crains que l'enseignement de l'architecture, tel que j'ai compris que le définissait ce matin M. Pillet, ne transforme un peu trop l'Architecte en distributeur automatique.

Autrefois, l'enseignement n'avait qu'un but, celui de mettre l'Architecte à même de distribuer la forme.

Il a été, tout comme le distributeur automatique, perfectionné et, à côté de la case d'où on tire la forme, s'en trouvent d'autres où sont emmagasinés des trésors d'hygiène, de construction, de jurisprudence d'archéologie. Mais toutes ces connaissances sont emmagasinées dans le cerveau de l'élève, séparément, sans lien, ordre, ni méthode, alors que seuls le vieux bon sens et la logique peuvent les amalgamer en un tout.

Seuls cependant le bon sens et la logique peuvent permettre à l'artiste de créer des œuvres durables.

C'est cette logique et ce bon sens, qui sont du tempérament français, qui ont créé notre art français et qui ont créé autrefois les chefs-d'œuvre que nous ne pouvons pas aujourd'hui dépasser, ni même égaler malgré notre science plus grande, car elle est désordonnée, et que l'on n'a pas su montrer aux artistes ce qu'ils en peuvent tirer pour créer des formes.

Je ne prétends pas qu'il faille revenir à la forme ancienne, je prétends qu'il faut que la forme soit la conséquence absolue du programme. M. Pillet ce matin a dit une phrase qui m'a un peu effrayé en parlant de son enseignement, à un moment il disait : il faudrait que l'élève à peine entré à l'école y apprît de la construction, juste ce qu'il faut, les premières notions nécessaires pour arriver à composer comme Architecte. Je ne sais pas si c'est exactement la phrase. Je suis heureux de voir la construction former le point de départ de votre enseignement, mais je vais plus loin que vous en disant que la construction et la construction affinée doit nécessairement donner la plastique. Une œuvre bien construite peut n'être pas agréable de forme, mais elle ne sera jamais bête ; mais je mets au défi de trouver une œuvre plastiquement belle qui ne soit pas bien construite et conçue selon le bon sens et la raison.

Je me permets d'insister sur ce point, c'est la chose que je voulais dire, c'est qu'actuellement il y a deux écoles nettes et distinctes en France : l'une qui fait dériver la composition architectonique de la

forme, dans laquelle la fonction vient se loger après coup; l'autre école part de la fonction pour trouver la forme. La seule chose sur laquelle je tiens à bien insister, c'est que si l'enseignement doit servir à quelque chose, c'est d'abord à bien faire entrer dans la tête des élèves que c'est la fonction qui doit régir la forme, la faire naître, en tenant compte du climat et de la nature des matériaux, c'est une simple question de logique et de bon sens.

Matériaux nouveaux, climats différents, exigences nouvelles, programmes nouveaux, tout est nouveau et nous ne trouvons pas de formes nouvelles! Pourquoi, parce que nous somme figés en statues de sel comme la femme de Loth, les yeux vers le passé.

Messieurs de l'enseignement, apprenez toutes les sciences à vos élèves, apprenez-leur tout ce que vous voudrez, le plus possible, jamais un Architecte n'en sait trop, mais développez d'abord leur bon sens et dites à vos élèves : « Comprenez les programmes qui vous sont soumis, les exigences du public, construisez bien, la forme viendra toute seule, les grands artistes du passé n'ont pas composé autrement. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Stérian, délégué de Roumanie.

M. Stérian. — Messieurs, vous m'excuserez de prendre la parole, inconnu de vous, et après toutes les personnalités qui ont parlé et traité cette question si importante « de l'enseignement de l'Architecture ».

Si je crois devoir prendre part à ces débats, c'est que j'ai dû m'occuper assez sérieusement de cette question pour fonder dans mon pays une École d'Architecture que le Gouvernement a rattachée aujourd'hui à son École des Beaux-Arts.

Cependant je me sens un peu ému de parler dans cette salle où je me retrouve pour la première fois après quinze ans, alors que je venais y recevoir l'enseignement des éminents maîtres, dont quelques-uns sont parmi nous, et vous m'excuserez si mon élocution n'est pas aussi libre que je le désirerais.

Messieurs, je ne veux pas, je ne me crois pas capable de faire comme le fit ce matin M. Pillet un programme d'enseignement de l'Architecture, mais je crois qu'il est utile d'insister sur certains points de cette question. Qu'il y a peut-être pas mal de choses à faire encore pour faciliter la tâche de ceux qu'occupe l'enseignement toujours perfectionné de l'Architecture.

D'abord, dans le principe avez-vous remarqué combien l'Architecture dans toutes ses manifestations laisse indifférent le public en général, le public instruit même. Presque tout le monde sait plus ou moins apprécier la musique, la peinture, la sculpture, la littérature, et vous verrez des gens d'esprit instruits, j'ose dire érudits, qui ayant vécu des années dans une ville dotée des plus admirables monuments n'y ont jamais fait attention et s'extasient souvent devant des constructions du plus mauvais goût. Ne trouvez-vous pas que ce fait est dû à une lacune

importante dans le programme d'éducation générale de nos contemporains. Les programmes français actuels combleront-ils cette lacune? Ces programmes sont-ils strictement appliqués, ont-ils leurs équivalents dans tous les pays? L'Architecture qui confine à la fois à la précision scientifique la plus rigoureuse et à la libre imagination, n'est-elle pas dans ses principes, l'enseignement par excellence qui devrait servir de base à notre éducation artistique dans nos établissements d'enseignement secondaire? Voilà autant de questions que je soumets à votre haute appréciation. Pour ma part, je suis persuadé qu'il serait de la plus grande importance d'insister dans les écoles du second degré sur les quelques éléments d'architecture faisant partie du programme du dessin, et je crois fermement qu'au lieu de faire dessiner d'après l'estampe une tête antique ou un paysage helvétique il serait aussi profitable de donner aux élèves des notions succinctes mais précises sur le principe du plan, de la façade, de la coupe, sur les styles, sur l'histoire de l'Architecture.

Enfin ne trouvez-vous pas comme moi absolument triste qu'un homme instruit ne sache pas distinguer dans leurs grands traits les œuvres importantes architecturales des trois ou quatre grandes époques de l'histoire; qu'il ne sache pas faire la différence entre une cathédrale gothique et un Temple grec, entre un architecte et un maçon. *(Rires approbatifs.)*

Par conséquent, mon premier vœu serait celui-ci : Intervenir de façon que dans l'enseignement du dessin des établissements secondaires, on insiste sérieusement sur les quelques éléments d'architecture qui font partie du programme; que l'on complète ces programmes dans les pays où ils sont incomplets afin d'en faire la base d'un enseignement qui seul peut mener rapidement à la fois à l'étude supérieure du dessin industriel ou du dessin purement artistique, d'un enseignement qui seul peut rendre plus facilement accessible l'appréciation des œuvres d'art à tout homme cultivé.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur de l'architecture, je ne me permettrai pas de critiquer le régime actuel des écoles techniques ou des écoles des beaux-arts. Malgré la différence de principes sur lesquels elles ont été établies dans différents pays, j'ai pu me rendre compte que ces académies officielles donnaient pleinement satisfaction au but qu'elles se proposaient; mais puisqu'il est question ici de supériorité dans l'enseignement, je voudrais voir se créer quelque chose de plus supérieur encore à ces grandes écoles, et je serais d'avis qu'on instituât dans les grandes villes, dans les capitales, une École de Hautes Études, mais je l'entends telle qu'est votre Collège de France ici à Paris, c'est-à-dire une école qui serait ainsi organisée pour y travailler de concert avec le professeur, le maître, qui ne serait pas un doctrinaire, mais un savant et un chercheur. On y étudierait tout ce qui touche aux monuments historiques, aux restaurations de tous les styles, de toutes les époques, indifféremment.

On reprendrait les études remarquables de nos prédécesseurs sur ces restaurations, on les discuterait et, comme conclusion, on ferait des thèses, des études qui enrichiraient la littérature si pauvre de l'archéologie monumentale. Que d'enseignements, que de faits nouveaux n'en découleraient-ils pas pour l'histoire. Dans cette école on s'occuperait également de l'étude des monuments modernes, on y ferait des recherches sur les améliorations, sur les innovations à introduire dans nos grands édifices. Ces études, on pourrait les faire dégagées de toute entrave puisque l'auteur ferait à la fois le projet et son programme, et combien de nos édifices ne méritent-ils pas de semblables études. Je veux parler des théâtres, des hôpitaux, des établissements d'enseignement qui demandent des études sans cesse renouvelées, toujours au courant du progrès et même des transformations radicales. De semblables questions, je crois qu'on ne peut pas les étudier dans les écoles de beaux-arts, aussi élevées qu'elles soient, mais seulement dans une école supérieure de hautes études.

Dans cette école on approfondirait en somme toutes les questions ayant trait à l'architecture et à la décoration, on viendrait là animé d'un esprit tout à fait indépendant apporter comme dans un laboratoire des idées à analyser, à étudier, de concert avec le maître comme je le disais tout à l'heure. Ces projets, ces propositions aussi anarchistes et extravagantes qu'elles fussent, cela m'est égal, on les discuterait, pourvu qu'ils soient l'expression d'une conception neuve, intéressante.

Les professeurs préposés à la direction de cette école seraient là comme disait M. Gosset pour calmer, s'il était nécessaire, les extravagances, mais d'autre part ne croyez-vous pas que parmi celles-ci on trouverait des idées nouvelles, bonnes et profitables et propres à régénérer l'art, à lui donner un nouvel essor ?

Voilà donc mon vœu au sujet de l'enseignement supérieur de notre profession. « La création d'Écoles des hautes études d'Architecture dans les grands centres. »

Je voudrais enfin que la littérature de notre art ne se confine pas dans les limites étroites de nos revues d'architecture ; je voudrais qu'elle se répandît dans le public par toutes les voies possibles. Pourquoi ne ferions-nous pas des incursions dans les revues scientifiques et artistiques ; où les sujets qu'on y traite ont tant de points communs avec notre métier.

Pourquoi n'y aurait-il pas des Architectes journalistes s'occupant spécialement d'architecture, comme il y en a qui sont critiques de théâtre, de sculpture, de peinture ou de musique.

Tous les jours des monuments surgissent du sol, on perce des rues, on bâtit des maisons, on crée des squares, des jardins et l'on accorde plus d'importance au vaudeville éphémère qu'à l'œuvre de l'Architecte qui reste. Si on en parle, ce n'est généralement que pour condamner

l'œuvre, siffler l'auteur et cela avec une incompétence que seule l'indifférence du lecteur peut justifier.

Je voudrais donc que nos confrères se missent à écrire comme les littérateurs, les peintres, les musiciens pour propager dans le public leurs idées ; et que notre art pût reconquérir parmi les autres le rang et l'importance qu'il mérite. *(Très bien ! très bien ! Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. de Suzor.

M. de Suzor. — Messieurs, je demande avant tout à rester sur le terrain international. *(Très bien ! très bien !)*

Je n'ose pas entrer dans la lice pour traiter, comme les précédents orateurs viennent de le faire, la question des relations qui doivent exister entre les centres et ceux qui en sont éloignés. Je tiens à rester dans la question qui a été soulevée par M. Pillet qui a tracé un tableau idéal de l'organisation de l'enseignement de l'architecture. Cette question, suivant moi, est la suivante :

Faut-il créer une École des Hautes Études pour les Architectes ou ne le faut-il pas? Sommes-nous, en ce qui concerne cette création, contre la liberté ? Évidemment nous sommes tous ici pour la liberté. *(Approbation.)*

Mais je pense, comme il ressort du tableau que nous a présenté M. Pillet, que plus un architecte sera savant, plus il sera exercé dans son art et plus il rendra de services à son pays et à la profession d'Architecte en général. *(Nouvelles marques d'approbation et applaudissements.)*

Vous-mêmes, messieurs, dans ce superbe hémicycle, vous avez couronné des jeunes gens dont presque tous, tant au point de vue professionnel qu'au point de vue artistique, sont devenus des maîtres. Et vous ne le regrettez pas puisqu'ils ont bien servi leur pays et font le plus grand honneur à la France. *(Très bien ! très bien !)*

Faut-il des hautes études d'architecture ou n'en faut-il pas? Je réponds nettement : elles sont nécessaires ; et parlant ainsi, je crois exprimer l'opinion de tous nos confrères du monde entier. La Russie, l'Italie, la Suisse, la Belgique comme la France n'hésiteront pas à entrer dans cette voie. Pourquoi n'y en aurait-il pas pour l'architecture comme il y en a pour les autres professions ? Ne voyons-nous pas pour ces dernières les États et les municipalités faire les plus grands sacrifices ? Et l'on ne créerait pas une École des Hautes Études architecturales sous prétexte qu'on nuirait à la liberté ! Est-ce que dans tous les pays, parce qu'au moyen âge on y a élevé des cathédrales, on ne fait pas aujourd'hui d'affreuse architecture ? Est-ce que nous ne voulons pas donner aux Architectes la possibilité de progresser dans leur art ?

D'un autre côté, si l'on juge nécessaire de créer des écoles, il faut à ces écoles des professeurs et ces professeurs il faut les former. Où seront-ils mieux formés que dans cette École des Hautes Études ? Croyez-vous

que ces professeurs feront des esclaves en donnant la main à nos jeunes confrères qui veulent avancer dans leur art, pour les guider dans le chemin qu'ils ont eux-mêmes glorieusement parcouru? Qui empêche, du reste, de donner à leur enseignement toute la liberté possible?

Je ne crois pas, Messieurs, être excessif en disant qu'il faut créer dans chaque pays une École des Hautes Études où l'enseignement sera aussi indépendant et aussi libre que possible. *(Bravos et applaudissements.)*

Pour en revenir au programme de ce haut enseignement, je pense qu'il est très difficile de l'arrêter d'une manière définitive et que ce n'est pas l'œuvre d'un Congrès de prendre des résolutions de détail à cet égard. Je ne suis pas sous ce rapport de l'avis de M. Pillet qui après avoir esquissé devant nous et dans toute sa grandeur l'organisation idéale de cet enseignement supérieur, a restreint ensuite son programme et ne veut admettre à cette école que ceux qui ont achevé leurs études. J'estime qu'il faut y admettre tout le monde, aussi bien les étudiants qui font leurs premiers pas dans l'art de l'architecture que ceux qui sont prêts à se lancer dans la carrière. Mais encore une fois, ce n'est pas à nous à arrêter ce programme. Il faut laisser à chaque pays la liberté de l'élaborer comme il l'entend et de le développer ensuite suivant ses besoins et ses aspirations. *(Applaudissements prolongés).*

M. Trélat. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Trélat.

M. Trélat. — Messieurs, la question qui est traitée en ce moment est une bien grosse question. Je n'avais pas l'intention d'y prendre la parole, et je commets peut-être une imprudence en me hasardant, sans y être préparé, à travers la discussion. Mais je trahirais mes convictions en ne disant pas ce que l'étude et l'expérience m'ont appris sur ce sujet. Je n'ai d'ailleurs jamais vu dans le monde des architectes la question engagée aussi complètement qu'elle l'est en ce moment. Je me laisse donc aller en sollicitant votre grande indulgence.

Je n'ai entendu que le tiers de la conférence que mon ami M. Pillet a faite sur l'enseignement de l'architecture et la création d'une école des hautes études architecturales ; je ne sais pas ce qu'il a dit dans la première partie de son étude ; mais, je dois l'avouer dès maintenant, ce que j'ai entendu de son discours m'a étonné.

Il sait bien qu'au fond nous nous sommes bien entendus. Je n'ai pas besoin de dire que nous avons quelques raisons pour cela : il est professeur de constructions civiles au Conservatoire des Arts et Métiers ; je l'ai été pendant quarante ans avant lui et il a bien voulu non seulement ne pas se plaindre de son prédécesseur, mais adopter sa doctrine.

D'un autre côté, j'ai entendu sans la comprendre — ne sachant pas l'allemand — une très importante communication dont j'ai lu depuis

l'analyse en français. C'est l'étude de M. Johannes Otzen qui est de tout point remarquable. J'ai aussi tout à l'heure écouté avec intérêt d'autres orateurs.

Mon confrère et ami M. Gosset nous a dit un mot sur lequel nous ne pouvons pas être tous d'accord. Il a dit qu'il n'y avait pas d'enseignement possible si cet enseignement n'avait pas à sa base un champ de liberté où il puisse largement puiser. Je suis d'accord avec vous, mon cher confrère, mais je trouve qu'en parlant ainsi, vous ne traitez pas la question. J'ai applaudi des deux mains M. le comte de Suzor qui a très bien résumé la discussion. M. Benouville m'a fait un vrai plaisir par la justesse de plusieurs de ses observations. M. Pillet seul ne sera peut-être pas content de moi; je lui en demande pardon.

Maintenant voulez-vous que je reprenne brièvement — puisqu'on ne nous accorde qu'un quart d'heure à chacun — le sujet qui fait l'objet de la discussion? Peut-être pourrais-je le faire sans allumer la guerre entre nous.

Il est impossible quand on aborde la question de l'enseignement de l'architecture, de ne pas se préoccuper du milieu dans lequel nous nous trouvons en ce moment. Il est très curieux, ce milieu. Ce siècle et surtout la seconde moitié de ce siècle a fabriqué de toutes pièces, et en lui donnant une armure formidable, un agent actif de nos grandes constructions. Cet agent s'appelle l'*ingénieur*; c'est un fils de la science, de la science qui étend sans cesse ses conquêtes. L'Ingénieur a entrepris l'étude des matériaux avec une ardeur qui ne se lasse jamais.

Il connaît intimement les propriétés de chacun d'eux et mesure avec précision leurs capacités mécaniques. Sa méthode, composée d'observation attentive, d'expériences méticuleuses et de calculs corrects, l'absorbe tout entier dans la connaissance des conditions de stabilité des constructions et dans la mesure des résistances qu'y développent les matériaux, cela, Messieurs, est ce qui caractérise la profession de l'ingénieur; et Dieu merci, cela suffit à la bien remplir. Vous ne pouvez demander pareille science à l'architecte; et vous ne la lui demanderez pas. Si vous la lui demandiez, il y perdrait sans compensation suffisante, les énergies qu'il doit à la compréhension et au maniement des éléments de la *Forme* dans ses édifices. Il y perdrait surtout la méthode synthétique que son rôle de *compositeur* lui impose et qui fait sa force d'artiste. L'Architecte doit comprendre le problème scientifique que résoud l'ingénieur et savoir utiliser ses solutions mais ne doit pas se noyer dans les méandres de l'analyse mécanique.

Pour revenir à l'ingénieur, laissez-moi vous le montrer sur son champ d'action. On l'y voit depuis cinquante ans étendre ses fécondes applications et tous les jours y ajouter de nouvelles conquêtes à l'aide de ses procédés, avec ses calculs qui sont des démonstrations en même temps que des solutions, avec ses formules qui proportionnent la quan-

tité de matière dépensée au service mécanique qu'on lui demande, il s'approprie le champ économique des constructions.

Et comme l'économie est une qualité indiscutable des œuvres bâties, on a prêté l'oreille à ce séducteur du bon marché. Il a bientôt envahi le territoire de l'Architecte. Là, l'ingénieur fournit couramment aux constructions le maximum de stabilité et de résistance avec le minimum de matière dépensée. Mais il ne fait que cela : rien de plus. *(Très bien ! Très bien ! Applaudissements.)*

Oh ! cette tâche, Messieurs, il l'accomplit irréprochablement, son travail ne laisse rien à désirer. Peut-on voir des matériaux aménagés avec plus de précision et d'économie que ces ouvrages qui vous ont tous étonnés dans le comble de la galerie des machines de 1889, dans la tour Eiffel et dans les gigantesques ponts que les ingénieurs jettent sur les fleuves et les bras de mer ? Mais quelle impression subissons-nous devant ces édifices ? La surprise de leurs audaces confond nos esprits tandis que lentement conquise par l'utilité de la construction, notre raison *approuve*.

Elle compare ce qui est là avec ce qui s'est fait précédemment et se repaît d'un progrès accompli. C'est aux difficultés vaincues qu'elle rend hommage dans un acquiescement réfléchi. Mais la scène qui vous jette tout entier dans une palpitante vibration, elle n'est pas là ; la commotion soudaine vous ne l'éprouvez pas là.

Pourquoi ? Parce que les formes que vous avez sous les yeux ne sont pas faites de *valeurs plastiques* subordonnées les unes aux autres dans une expression unique et forte.

Devant ce fer qui résiste, le rivet qui le maintient, l'assemblage qui fatigue sans rompre, notre curiosité s'acharne à comprendre. Mais notre sensibilité sommeille. Pour s'éveiller, il lui manque la composition d'art.

Voudriez-vous parler du pont Alexandre-III ? Voudriez-vous dire que l'œuvre est touchante et digne de l'applaudissement des artistes ?

J'y consens. Mais remarquez que l'Architecte est présent.

Est-ce l'appareil d'acier mécaniquement proportionné qui retient vos yeux dans un plaisant esclavage ? Oh ! non ! D'autres éléments sont ici venus prendre place dominante. D'abord la gracilité du métal a disparu dans l'étoffe des guirlandes, des cartouches, des armoiries et de la grasse balustrade du tablier. Ensuite tout cela a été subordonné à une vaste et somptueuse composition, comprenant la structure portante et la surface portée. Celle-ci s'est amplifiée de larges abords ; et, sur les puissants soubassements des piles, le monument projette dans les airs la fine silhouette des piédestaux et des pylônes avec leur ruisselante sculpture. C'est le triomphe de la forme qui éclate ici !

Je sais bien, Messieurs, que le pont Alexandre-III est une œuvre d'art dont le niveau déborde singulièrement le niveau des ouvrages courants de l'Architecte. Mais, dans toutes ses applications, celui-ci

reste comptable de la beauté des formes compatibles avec l'édifice qu'il construit. L'intervention de l'ingénieur a profondément troublé cette tâche. L'emploi économique des matériaux comporte des stratagèmes que, non seulement l'ingénieur laisse voir dans ses constructions, mais qu'il se fait gloire de montrer parce qu'ils sont le fruit de savantes études. Un grand nombre d'architectes n'a pas su voir cela sans se laisser aller à l'imiter et à dépasser l'exemple.

On dit que la construction devrait montrer tous ses éléments constructifs. Cela s'est appelé de la *sincérité* et sur ce mot toute une école s'est formée qui professe que tout ce qui participe à la construction ou à la distribution doit transparaître à la face de l'œuvre. Il importe peu que ce soit beau ou laid, dès l'instant que c'est sincère, c'est artistique et il faut applaudir.

Eh bien, non, l'œuvre de l'architecte n'est pas celle-là. Certainement je suis d'accord avec M. Benouville lorsqu'il dit que l'architecte ne doit pas faire des bâtiments qui s'écroulent faute de stabilité. Mais à côté de cette qualité négative, l'architecte a un devoir positif à remplir : il doit donner de belles formes à ses édifices. Est-ce qu'il a besoin pour cela d'encombrer la scène plastique qu'il compose de tous les éléments qui en assurent la *durée*.

Un Membre. — Mais parfaitement ! *(Mouvements divers.)*

M. Trélat. — Est-ce avec la connaissance et le simple maniement des propriétés mécaniques des matériaux qu'il arrivera à constituer de belles formes ?

Le même Membre. — Oui !

M. Trélat. — Allons donc ! Que fait l'Ingénieur, le mécanicien ? Il écrit sur un coin d'une feuille de papier le rôle mécanique que doit remplir un organe ; il détermine l'intensité de la force à laquelle il sera soumis dans sa fonction ; puis il en proportionne les dimensions à la résistance nécessaire.

Ainsi c'est de la force, d'une part ; et de la matière résistante d'autre part qui sont les deux facteurs de l'aménagement dû par l'Ingénieur, les deux éléments.

Mais pour nous, Architectes, étant donné un assemblage d'organes, nous devons faire plus que de le proportionner à la durée. Il faut qu'entre nos mains l'*unité plastique* résulte du voisinage de toutes les parties qui la composent. Rien n'est fait pour cela tant que nous n'avons que combiné des forces et des résistances.

Ce sont des *valeurs* qui doivent intervenir ici, c'est-à-dire des résultantes de lumière et de matière en conflit. Ne voyez-vous pas la différence de l'opération mécanique de l'Ingénieur et de l'opération plastique de l'architecte, et faut-il insister ?

Songez je vous en prie à ceci : Quand l'œuvre de l'Ingénieur est bien menée, que la stabilité est assurée, la victoire est flagrante en tout temps ; dans les ténèbres aussi bien qu'en plein jour. On ne lui demande que de durer ! En est-il de même pour nous ? Oh ! que non ! Votre tâche, ne se juge que le jour, il est vrai ; mais quelle tâche ! L'édifice est là, sous les clartés célestes. Tous les matériaux y luttent avec les rayons solaires et c'est la défaite si l'harmonie ne se dégage pas du conflit.

Mais c'est la victoire si, devant une *forme* équilibrée, le spectateur ému s'écrie : « C'est beau ». *(Très bien ! Très bien !)*.

Est-ce que l'Ingénieur s'est jamais occupé de cela ? Nous ne devons pas non plus le lui demander. Quand il nous fournit les conditions de la stabilité et de la résistance, il nous a satisfaits et nous applaudissons.

Mais notre tâche est bien plus difficile parce que nous ne pouvons pas l'accomplir à l'aide de calculs précis, analogues à ceux de l'Ingénieur. Il faut que nous exercions nos yeux et notre sentiment dans une longue éducation artistique, ayant à savoir quelles conditions s'imposent aux milieux plastiques attrayants ; avant de connaître les raisons générales qui commandent suivant les circonstances l'emploi de tels matériaux de préférence à tels autres. Il faut qu'indépendamment de leurs capacités mécaniques, ceux-ci nous révèlent les ressources *formelles* qu'ils possèdent, c'est-à-dire leurs aptitudes à fournir des *valeurs* dans leurs luttes avec la lumière.

Car la *Forme* n'est qu'un combat de lumière et de matière. Il ne s'agit donc plus ici de forces, mais de *valeurs*. Et c'est avec la conscience des valeurs plastiques que nous devons avoir la perception du monument architectural. *(Nouvelles marques d'approbation.)*

Je ne voudrais pas, Messieurs, que les Ingénieurs me prissent pour leur adversaire. Ceux qui connaissent mon long enseignement, savent combien j'ai exhalté leurs ouvrages. S'il en est ici qui l'ignorent je leur dis que je suis un chaud admirateur de leurs immenses conquêtes. Seulement qu'ils restent chez eux, voilà ce que je leur demande, car c'est un peu ici comme la séparation des Églises et de l'État. *(Rires approbatifs dans une partie de la salle.)*

Je reviens à mon sujet : Est-ce qu'un architecte, a jamais, peut avoir jamais fini son éducation plastique ? La question ne doit pas se poser parmi vous, Messieurs. Vous répondez tous : Jamais. C'est qu'en effet cette éducation est un exercice de sentiment et non la connaissance mathématique d'une formule.

L'artiste observe et s'exerce. Il se fortifie, progresse et devient habile. S'il est doué, il arrive au talent. Dans ces conditions, l'éducation artistique dure toujours, n'est jamais terminée.

On nous a montré quelle était cette éducation dans les différents pays. Qu'on me permette de prendre un exemple ici. A-t-on jamais créé quelque chose de mieux conçu que notre École Nationale des

Beaux-Arts, pour les longues éducations artistiques ? On y reçoit une éducation qui n'est renfermée dans aucune limite de temps et qui conduit l'élève Architecte jusqu'à trente ou trente-cinq ans ? Quand il sort de l'école, la méthode synthétique de l'artiste est comprise et le pli est pris de s'en servir. Il continuera désormais son interminable éducation. Tout ici est clair et bien. Voilà l'éducation supérieure de l'Architecte. A ce point de vue, — c'est à M. Pillet que je m'adresse — il n'y a rien de mieux à faire. D'ailleurs la conclusion de ces études, c'est Rome où l'on poursuit de belles études libres sans s'inquiéter du lendemain et en developpant sans obstacles les qualités propres à chaque tempérament.

En louant aussi hautement l'Académie Nationale des Beaux-Arts, j'applaudis sans réserve l'*Institution.*

Je ne parlerais pas de même, Messieurs, si j'appréciais les courants dans lesquels elle a pu quelquefois engager la jeunesse.

Dans nos sociétés démocratiques, où le métier constitue pour tout le monde la condition essentielle de la vie, un enseignement supérieur d'architecture ne suffit pas. L'Architecte y a besoin d'éducations plus expéditives ; et, comme l'a dit si bien M. de Suzor, sous tous les climats, sous toutes les latitudes, il faut établir des écoles où l'enseignement *professionnel* ne demande pas quinze ou vingt ans de la vie de l'artiste.

J'ai à peine commencé à vous faire comprendre ce que je voulais dire et, Messieurs, cet enseignement professionnel est particulièrement celui sur lequel je pourrais vous apporter le fruit d'une longue expérience.

Mais voici que j'ai déjà de beaucoup dépassé le temps réglementaire qui est accordé aux orateurs de notre Congrès, et j'aperçois même à l'horloge que l'heure est arrivée de lever la séance.

Je reste à la disposition de mes collègues pour terminer le grand sujet que je viens d'aborder. *(Applaudissements.)*

M. Ch. Lucas. — Messieurs, lorsque, au début de cette discussion, j'ai exposé ce qui avait été fait au Congrès de 1889, lorsque j'ai rappelé le désir qui s'était manifesté à cette époque de voir se créer dans tous les pays une École de Hautes Études architecturales en même temps qu'on instituerait partout où le besoin s'en ferait sentir une sorte d'enseignement professionnel de notre art, je ne m'attendais pas, dis-je, à ce que le premier de ces desiderata fût aussi bien réalisé. Je ne m'attendais pas à voir cette thèse des hautes études architecturales soutenue avec tant d'éloquence, de hauteur de vues et de brio.

Je ne comptais pas que d'Allemagne, de Hongrie, de Roumanie et de France nous viendraient de tels appoints aux idées que j'avais présentées en souvenir de feu César Daly en ce qui concerne la nécessité de la création de hautes études d'architecture. Cela confirme bien les

paroles que prononçait M. Pillet au début de ses observations : « Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger ». L'architecture est un art qui doit satisfaire aux besoins de tous et qui doit y donner satisfaction d'abord au point de vue moral afin de les mieux servir ensuite au point de vue physique. Mais je pensais, je l'avoue, que les deux séances d'aujourd'hui ne nous apporteraient sous ce rapport qu'une simple satisfaction platonique. Je suis charmé qu'il en ait été autrement.

La seconde question inscrite à notre ordre du jour, celle des écoles professionnelles, sera traitée demain, je pense, par M. Bissuel, président de la Société académique d'architecture de Lyon, qui doit nous lire un mémoire intitulé : « Du titre d'Architecte dans les divers pays ».

Notre désir à tous, en effet, est de protéger la profession contre ceux qui usurpent le titre d'Architecte et de voir se créer des écoles desquelles sortiront des Architectes complets, bien armés et honorables. A ceux-là on n'imposera pas de hautes études, mais comme notre vénéré confrère M. Trélat vient de le dire, il est certain que l'éducation de l'architecte n'est jamais terminée. Il sort de l'école quelquefois à trente-cinq ans, mais le plus souvent à vingt-cinq, et il continue sous les cieux les plus divers à approfondir tout ce qu'il a appris, car il sent qu'il lui manque encore beaucoup de choses. C'est ainsi qu'il marchera de progrès en progrès et qu'il pourra devenir un jour le maître de ses maîtres. Les architectes dont je parle et qui sont, je le sais bien, le petit nombre, devront suivre des cours ou plutôt des conférences comme celles du Collège de France où on leur fera l'histoire architecturale du passé et où la science dans ses derniers progrès sera mise à leur portée par des hommes spéciaux qui les tiendront au courant de tout ce qui peut, dans la mesure la plus faible qu'elle soit, profiter au développement de leur art.

Il me semble que tous les membres du Congrès, laissant de côté la deuxième question à laquelle je viens de faire allusion, ne peuvent hésiter à déclarer qu'il est désirable que dans tous les pays une École des Hautes Études soit créée dans le plus bref délai possible. *(Marques nombreuses d'approbation.)*

M. le Président. Personne ne demande-t-il plus la parole sur la question des hautes études ?

Demain sera traitée la question de l'enseignement *professionnel* complet de l'architecture et des conditions dans lesquelles on pourra conférer le titre d'architecte. Mais au-dessus de cette question il y a celle des hautes études qu'il conviendrait de trancher aujourd'hui.

M. Gosset. L'ordre du jour porte : « De l'enseignement de l'architecture : hautes études et enseignement professionnel. » La question des hautes études ne vient donc qu'après celle du haut enseignement officiel.

M. Ch. Lucas. Personne n'a parlé d'un enseignement d'ordre officiel. L'ordre du jour porte : « Enseignement de l'architecture : — deux points — hautes études, enseignement professionnel. Or, nous venons de prendre le taureau par les cornes, et, réservant les autres questions, nous avons pris la plus élevée, celle de la création de hautes études architecturales.

L'enseignement professionnel est bien dans notre pensée et c'est pour cela que nous avons ajouté dans notre programme à la question des hautes études la proposition que doit développer demain M. Bissuel. Nous avons bien compris que le titre d'Architecte doit être donné à tout individu qui aura reçu dans une école quelle qu'elle soit ou chez un maître, l'enseignement qui fera de lui un Architecte complet, mais ce n'est pas à cet Architecte que l'école des hautes études pourra convenir. Elle sera créée pour ceux qui voudront aller plus loin dans leur art et qui, pour se perfectionner, voudront suivre les cours d'une école réellement supérieure comme il en existe pour le droit, la médecine, la littérature, d'une école semblable, en un mot, au Collège de France ou à l'École des Sciences politiques.

J'estime donc qu'il faut se borner en ce moment à proposer au congrès d'émettre un vœu en faveur de la création, dans tous les pays, d'une école des hautes études architecturales.

M. Gosset. Je demande que l'ordre du jour soit ponctuellement suivi. Il porte en tête : « Enseignement de l'architecture ». C'est cette question qu'il faut d'abord vider; les autres viendront ensuite.

M. Normand. Les mots : Enseignement de l'architecture constituent un titre général qui renferme les deux autres parties : Hautes études, Enseignement professionnel. C'est ainsi que la Commission d'organisation l'a entendu.

M. Poupinel. Puisque vous mettez les points sur les i, mon cher confrère, veuillez remarquer que ces mots : « Enseignement de l'architecture : Hautes études et enseignement professionnel » sont entre guillemets. Vient ensuite : « Du titre d'Architecte » qui concerne plutôt l'enseignement professionnel, cela ne fait pas quatre titres mais deux.

M. le Président. Je crois que l'on peut résumer la discussion qui a eu lieu dans les deux séances de ce jour. La question de l'enseignement de l'architecture se lie trop intimement à celle de la création d'une école des hautes études architecturales pour qu'on puisse les séparer. C'est pourquoi je vous propose, Messieurs, d'émettre le vœu suivant : « Il est désirable que chaque pays possède une école des hautes études architecturales et qu'on y enseigne tous les styles d'architecture, l'architecture de toutes les époques; à la suite de ces études chacun prendra la voie qu'il jugera la meilleure, la plus à sa convenance. Voici du reste le texte d'un vœu présenté par MM. C. Lucas, de Suzor, Clason, Repullès y Vargas et Poupinel : « Sur l'Enseignement supérieur, le Congrès

émet le vœu que, dans tous les pays, les hautes études d'architecture reçoivent dans un sens libéral le plus grand développement possible.

M. Benouville. — Voulez-vous me permettre de présenter une simple observation?

Il me semble qu'il est parfaitement inutile d'émettre un vœu de ce genre, car il est dans la pensée de tous. Il est évident que plus un Architecte sera instruit, plus les études qu'il aura faites seront élevées, plus il sera capable de remplir de par le monde la mission qui lui sera confiée. Nous avons tous ce sentiment et il me paraît, je le répète, inutile d'émettre un vœu au sujet des hautes études auxquelles devront se livrer les Architectes.

D'un autre côté, nous avons des Confrères qui sont devenus des maîtres sans passer par aucune école, qui se sont fait une éducation artistique par la contemplation et l'étude des monuments qu'ils ont vus, qui se sont faits, en un mot, par eux-mêmes. J'ai peur, dans ces conditions, que les mots « hautes études » ne veuillent dire plus ou moins « hautes études officielles ».

Plusieurs Membres. — Mais non !

M. Dumortier. Nous disons aussi qu'il est désirable que les études architecturales soient poussées le plus haut possible...

M. Benouville. C'est inutile.

Un Membre. Pas de mandarinats!

M. le Président. Est-ce que cela vous gêne de dire qu'il est désirable que les études de l'Architecte soient les plus étendues et les plus élevés possibles?

M. Benouville. Je trouve que cela est inutile et peut être nuisible. Cette idée en effet est dans tous les esprits et je ne connais pas ici un confrère qui ne juge que nous devons nous instruire le plus qu'il est possible et être sans cesse à la recherche de tout ce qui se fait de nouveau. Mais assez d'école !

M. le Président. Ce vœu peut en effet trouver des contradicteurs dans cette Assemblée. Voulez-vous que je donne la parole à ceux d'entre vous qui croient devoir le combattre? Si personne ne lève la main, le vœu sera considéré comme adopté.

Quelqu'un demande-t-il la parole contre la proposition de dire qu'il est désirable que tous les pays du monde possèdent *une École des Hautes Études architecturales et que le plus grand développement, le plus grand éclectisme régnera dans l'enseignement*. de ces diverses écoles.

Personne ne demande la parole?

Personne ne demandant plus la parole, ce vœu est adopté.

M. le Secrétaire général. Mesdames, messieurs, permettez-moi de vous rappeler que c'est à 4 heures et demie que notre éminent confrère M. Nénot, membre de l'Institut, veut bien nous faire les honneurs de la Sorbonne. Demain matin séance de travail, ici à 9 heures; il y sera traité « *de la Conservation des monuments* ». C'est une petite modification à l'ordre du jour.

La séance est levée à 4 heures.

VIII

VISITE DE LA SORBONNE

(MERCREDI 1er AOUT 1900)

A 4 heures et demie a commencé la visite de la Sorbonne sous la conduite de l'architecte du monument, M. H.-P. Nénot, membre de l'Institut, qui s'est fait un plaisir de fournir toutes explications et de montrer les richesses artistiques dispersées dans ses innombrables salles et amphithéâtres. De cordiales félicitations lui ont été adressées par les congressistes.

Les membres du Congrès de 1889 se souvenaient avoir visité la Sorbonne inachevée le 21 juin 1889. Une courte notice, avec deux plans et une perspective, avait été inséré dans le compte rendu *in extenso* du troisième Congrès International des Architectes, page 260 et suivantes.

Nous rappelons à ce sujet que M. Charles Lucas, vice-président du cinquième Congrès, ancien secrétaire du troisième, avait annoncé qu'il tiendrait les exemplaires restants de ce volume à la disposition des membres du cinquième Congrès n'ayant pas fait partie du troisième.

IX

CINQUIÈME SÉANCE

JEUDI MATIN, 2 AOUT 1900 (ÉCOLE DES BEAUX-ARTS — HÉMICYCLE)

PRÉSIDENCE DE M. P.-J.-H. CUYPERS (D'AMSTERDAM)

VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR

SOMMAIRE. — Lecture du procès-verbal de la séance précédente, par M. POUPINEL, secrétaire général. — *De la conservation des monuments* : M. P.-J.-H. CUYPERS. — Mémoire de M. ALFRED BOHNSTEDT de Cassel. — Motion de M. le baron DE GEYMULLER. — M. CANNIZZARO. — M. CHARLES LUCAS : Vœu. — M. DE SUZOR : Vœu concernant le comité permanent et l'unification des législations. — M. STÉRIAN, M. LE PRÉSIDENT, M. HÖDL, M. A. NORMAND, M. DENIZE, M. MINVIELLE. — Adoption des vœux Lucas, Stérian, de Suzor. — Communication du secrétaire général. — Visite à la nouvelle gare d'Orléans, les ateliers Michel et Cie, le pavillon de l'histoire de la céramique architecturale.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Poupinel, secrétaire général, pour donner lecture du procès-verbal de la précédente séance.

M. POUPINEL donne lecture de ce procès-verbal. Sa rédaction est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. Au nom du congrès, j'adresse des remerciements à M. Poupinel pour la façon remarquable et rapide dont il rédige les procès-verbaux de nos séances. (*Applaudissements.*)

Comme vous le savez, messieurs, l'ordre du jour de cette séance a été modifié et nous avons à nous occuper de la conservation des monuments historiques, question sur laquelle M. Bohnstedt a une communication à nous lire.

Mais, avant de lui donner la parole, je dois vous dire ce qui a été fait à Bruxelles sur ce sujet; on a remarqué qu'il n'est pas prudent de voter des conclusions établissant des règles trop radicales pour la restauration des monuments; il convient d'examiner chaque cas en particulier et de donner à chacun la solution qu'on croit la meilleure, après avoir étudié l'origine, l'histoire du monument, sa destination, les moyens qui ont été employés à son érection, les matériaux dont on s'est servi, les causes qui ont contribué à l'état de conservation ou de détérioration dans lequel le monument se trouve.

En ce qui concerne la conservation des monuments historiques, il y a deux courants d'idées très nets : il y a d'abord ceux qui, sous prétexte de léguer aux générations suivantes les monuments de l'art ancien que nous connaissons, prétendent qu'il n'y faut pas toucher et qui préfèrent des ruines pittoresques à la conservation des monuments.

Il y en a d'autres au contraire, et je suis du nombre, qui pensent que jamais peuple civilisé n'a érigé de monument simplement pour le plaisir de le voir détruire par le temps et devenir une ruine pittoresque. Tout monument qui existe a une destination, il n'est pas uniquement fait pour le plaisir des yeux et son premier usage est évidemment de nous abriter contre les intempéries de la nature.

C'est pourquoi je ne saurais admettre la théorie qui consiste à dire : Pour conserver des monuments, il faut les laisser dans l'état où nous les trouvons. Si nous agissions ainsi, nous ne léguerions aux générations qui nous succéderont que des tas informes de matériaux sans intérêt. C'est ainsi que dans l'espace de notre courte vie, nous avons pu voir certains monuments disparaître, soit par négligence, soit parce qu'on leur appliquait les principes d'une société qui s'est fondée, je crois, en Angleterre et qui a pour but de ne pas laisser toucher du tout aux monuments anciens, et de laisser la nature faire son œuvre pour le plus grand profit du pittoresque.

Une autre solution aussi dangereuse est celle qui consiste à utiliser les monuments pour les besoins modernes. Là, il faut un choix judicieux de la part des municipalités, car on peut très bien utiliser un monument, lui donner une destination autre que celle qu'il avait primitivement sans cependant lui enlever son caractère. Mais si d'un couvent on fait une caserne, si dans l'église on fait des étages et si on y installe des dortoirs, ce n'est plus conserver le monument, c'est commettre, à mon avis, l'acte de vandalisme le plus grossier qui se puisse imaginer.

Heureusement, dans notre pays, on est convaincu qu'il faut faire quelque chose et, à cet égard, la situation s'est bien améliorée.

C'est ainsi que j'ai eu l'avantage d'approprier pour un musée et un dépôt d'archives, un ancien couvent du moyen âge qui, depuis, avait été transformé en caserne. J'ai pu ainsi restituer au monument, le caractère qu'il avait eu autrefois ; l'église est devenue une grande salle de musée, et les archives ont été déposées dans les nefs.

Je ne vous cite cela que pour vous montrer, par l'exemple, combien les municipalités doivent agir prudemment en pareil cas, pour ne pas détériorer le monument en changeant sa destination.

Mais il faut le conserver, et cela ne peut se faire si l'on ne rétablit pas le toit, par exemple. Très souvent, les toits, les gouttières, les chéneaux ont été détériorés, et si on ne les refait pas, les détériorations subies par le monument sont telles qu'à la fin sa solidité et par suite son caractère sont perdus.

Voici comment la seconde question : « Doit-on, dans la restauration

des monuments, respecter ou corriger les erreurs, les fautes de construction des anciens ? », avait été résolue dans le dernier congrès :

» Les stades de la technique du bâtiment caractérisent les diverses » époques du moyen âge et de la Renaissance au même titre que les » modifications de la forme artistique.

» Il serait condamnable de disjoindre les deux facteurs qui coopèrent » au style architectural, en voulant améliorer, disons moderniser, les » éléments d'une construction primitive », avait dit M. de Waele.

Je ne peux pas être d'accord avec cette conclusion. Je ne veux pas répéter ce que nous avons dit, il y a trois ans, à Bruxelles, à propos des fondations. Tout le monde est d'accord que trop souvent, au moyen âge, on ne connaissait pas le terrain sur lequel on bâtissait et souvent on a été obligé de consolider les fondations de grands monuments, parce que leurs fondations primitives n'avaient pas été jetées assez profondément ou qu'elles avaient été construites d'une manière insuffisante.

Un autre cas peut se présenter : le déplacement, le contact d'un fleuve peut, par sa proximité, avoir une grande influence sur la stabilité d'un monument et peut nécessiter des constructions nouvelles pour le maintien et la conservation du bâtiment.

J'ai eu un exemple d'une grande église construite au XIIe siècle, qui était bâtie sur alluvion. La rivière y avait passé deux ou trois siècles auparavant et avait laissé une couche de gravier sur laquelle on avait construit, croyant se trouver sur le sol ferme. Ce monument avait été constamment en mouvement, des milliers de crevasses s'étaient produites, les voûtes avaient pris d'autres formes et les murs d'un côté penchaient de soixante-quinze centimètres hors d'aplomb.

Si, à cette fondation défectueuse, on n'en avait pas substitué une bonne, le monument n'aurait jamais pu résister. Mais, pour faire des fondations nouvelles, j'ai été obligé d'élargir le soubassement afin d'arriver au terrain ferme. Cette façon de procéder serait condamnée par la conclusion que je viens de vous lire et par les discussions qui ont eu lieu il y a trois ans, et desquelles il résultait que, si on peut modifier les fondations et tout ce qui ne se voit pas, il ne faut pas altérer ce qui est apparent. En agissant ainsi, on n'a pas modernisé, comme on dit, le monument, on lui a simplement rendu la solidité que l'architecte primitif avait cru lui donner. Il croyait construire sur un terrain ferme, qui ne s'affaisserait pas; il a construit sur du gravier, sans aller au-dessous, chercher le sol ferme. Je ne vois pas que cette restauration soit une amélioration ou une modernisation dans le sens du rapport, c'était une nécessité, voilà tout, et, en agissant ainsi, on n'a pas enlevé son caractère au monument.

Dans les monuments du moyen âge, avant la Renaissance, la forme architecturale n'est pas divisible; on ne peut pas parler d'une forme architecturale et d'une forme constructive. La forme constructive et la forme architecturale est la même jusqu'à la Renaissance, parce que la

forme constructive donne la forme architecturale. C'est une idée fausse et impossible, que l'idée moderne propage, qu'on peut, pour un monument, avoir deux personnes, l'architecte, l'ingénieur et l'artiste. L'architecte est le constructeur: l'architecte doit donc être l'ingénieur. On n'a pas besoin de lui donner ce nom, parce que le terme architecte veut dire *maître de l'œuvre*, comme on nommait l'architecte au moyen âge; il doit donc concevoir aussi bien la forme constructive que la forme architecturale du monument. *(Applaudissements.)*

Le moyen âge demandait d'abord un programme pour chaque monument; et quand je parle de monuments, je n'entends pas envisager seulement les grands édifices; beaucoup de personnes, quand on évoque devant elles les constructions du moyen âge ont immédiatement l'idée d'un hôtel de ville ou d'une église; mais on construisait alors, comme aujourd'hui, pour satisfaire à tous les besoins qui se faisaient sentir; les monuments dont je parle pouvaient donc être aussi bien un château, une forteresse, une maison, un magasin. Aujourd'hui pour répondre à ces besoins, à ces exigences de la vie courante, nous avons d'autres moyens que ceux qu'on employait dans ces siècles reculés; il n'en est pas moins vrai qu'en ce qui concerne la conservation ou la restauration des monuments du moyen âge, il faut avant tout s'identifier avec le programme qui a précédé leur édification et avec les principes qui ont présidé à leur construction.

Ainsi, il faut en première ligne songer aux matériaux qui permettront à l'architecte de remplir toutes les exigences du programme dont je viens de parler. Ces matériaux seront, autant que possible, ceux qu'on employait à cette époque, et il faudra, en second lieu, veiller à ce que la forme à donner au monument soit en rapport avec la nature de ces matériaux. Les Grecs ne faisaient pas autrement. Je veux dire qu'une forme qui convient à la pierre ne peut pas être exécutée avec le bois. Pourquoi ? Parce que la résistance dans la pierre se fait par molécules, par grains, tandis que dans le bois elle a lieu par les fibres. De telle sorte que la forme d'une construction en pierre doit être différente de celle d'une construction en bois, la nature des matériaux n'étant pas du tout la même.

Il en est, à plus forte raison, de même des métaux qui se prêtent aux formes les plus diverses et qui doivent donner lieu à des constructions d'un aspect tout autre que celui des édifices construits en pierre ou en bois.

Il faut donc que la forme soit en rapport avec la force, la nature, les qualités des matériaux qu'on emploie.

Toutes ces questions n'ont pas été étudiées dans les précédents Congrès avec toute l'ampleur désirable, et je crois qu'on a passé trop légèrement sur ces détails, qui ont cependant à mes yeux une grande importance.

On avait divisé en deux parties les matières qui devaient sur ce point être soumises au Congrès. La deuxième question était ainsi formulée :

Doit-on compléter l'œuvre architecturale dans les parties qui sont restées inachevées ?

La réponse a été : Oui, si le monument a des facteurs simples et peu nombreux et s'il se trouve dans un état de conservation tel qu'il pourra, sans danger, supporter les adjonctions qui lui seront faites. Dans le cas contraire, la réponse est très douteuse.

On a voulu dire, en parlant ainsi, qu'il fallait terminer les parties inachevées d'un monument du passé si ses facteurs étaient peu nombreux, c'est-à-dire si sa forme était simple. Mais qu'est-ce qui est simple, qu'est-ce qui est compliqué, surtout au moyen âge ?

Il faut compléter les monuments inachevés ! Certainement, mais cette règle n'est pas absolue. Nous n'aurions jamais eu la cathédrale de Cologne si cette solution avait eu toujours force de loi. Même inachevée, la cathédrale de Cologne, est une merveille. Mais il y a nombre d'édifices du passé, hôtels de ville, châteaux, constructions de toute sorte qui sont restés inachevés, et parce que l'architecture en est compliquée, il ne faudrait pas les restaurer ? Si c'était par exemple, un monument d'ordre toscan ou ionique, avec des entablements et des colonnes fort simples, présentant par conséquent peu de facteurs, il faudrait le terminer. Si c'était un monument d'une époque antérieure à la Renaissance, un hôtel de ville, par exemple, d'une architecture très compliquée, il faudrait le laisser à l'état de ruine. Évidemment cette règle ne peut pas non plus être absolue, et si on veut restaurer l'édifice en le complétant, comment faudra-t-il faire ?

Il est rare, dans ce cas, que, s'il manque une partie au monument, cette partie devra avoir la même forme que celles qui sont restées debout. Elle pouvait avoir en effet une autre destination et c'est surtout dans cette circonstance qu'il faut s'identifier avec l'idée de l'auteur primitif du monument. Si l'on se rend compte des besoins auxquels cette partie manquante devait satisfaire, il faut naturellement essayer aussi d'y répondre dans les travaux d'agrandissement et d'achèvement qu'on exécute.

Il arrive quelquefois qu'une partie manque, mais que les fondations sont faites. Cela m'est arrivé deux ou trois fois. Une fois, entre autres, j'ai trouvé les fondations d'une partie et de deux côtés du bâtiment complètement achevées. Les assises mêmes indiquaient les attaches, mais le plan manquait pour les deux étages inférieurs. Tout cela était resté inachevé pendant trois siècles et constituait des ruines très pittoresques sur lesquelles les ronces poussaient. On me demanda la restauration et l'achèvement des ruines conservées. C'eût été absurde de conserver les ruines : on ne fait pas de constructions pour le seul plaisir des paysagistes et pour permettre aux artistes de faire de magnifiques aquarelles. J'ai suivi scrupuleusement ce que j'ai pu deviner des idées de l'auteur primitif, mais je ne me suis pas dit : il faut laisser telle ou telle partie de l'édifice parce qu'elle est pittoresque et représente trois siècles devant

nos yeux. Cette phrase a été dite plusieurs fois au Congrès de Bruxelles. Parce que nos yeux sont habitués à contempler ce spectacle, il faut le conserver. Eh bien, je le répète, ce n'est pas là un raisonnement d'architecte : un monument n'est pas fait pour le pittoresque; il doit avant tout répondre à des besoins.

Je vais maintenant m'expliquer nettement sur la troisième question qui peut être ainsi formulée : « Doit-on supprimer certaines parties d'une construction ou d'un ensemble de constructions pour conserver l'uniformité de style? » Je réponds tout d'abord : en principe, non. Si, par exemple, dans une église du treizième siècle, il y a un porche du style de la Renaissance, il ne faut pas le supprimer parce qu'il a été construit pour un temple et non pour un salon. Mais si, dans une église, dans une cathédrale, ce porche a été élevé dans l'abside, il faudrait le supprimer, parce que le porche doit servir d'entrée au monument, tandis que l'abside est réservé à l'autel et au service du culte. Les siècles ont eu beau changer sa destination, les besoins pour lesquels on a construit l'édifice primitif n'en subsistent pas moins. Donc, bien qu'il faille, suivant moi, conserver les monuments anciens dans leur intégralité, on devrait ne pas garder ce porche, à moins qu'il ne se trouve dans un bas côté où il ne gêne pas l'office. Dans ce cas, qu'il soit de la Renaissance ou de tout autre style, il faudrait le restaurer, parce qu'il offre un exemple de ce qu'on faisait il y a deux siècles.

Je conclus donc en disant que d'une manière générale, en fait de restauration, il faut, pour l'histoire de l'art et en raison des traditions du passé, conserver tout ce qui a une valeur artistique et historique et aller aussi loin que possible dans cette voie, sans négliger le plus petit détail d'architecture. La conservation des monuments historiques ne doit pas seulement se borner aux monuments de premier ordre; non, nous devons conserver en fait d'art tout ce que nos ancêtres nous ont légué.

Non seulement les constructions les plus modestes peuvent nous édifier et nous rappeler, la vie de famille de ces temps en nous apprenant leurs mœurs et usages, en nous faisant vivre dans le passé, mais leurs meubles, ustensiles et outils nous pourront servir de modèles et nous donner des renseignements précieux. *(Très bien! Très bien! Applaudissements.)*

Je crois, messieurs, que je puis m'arrêter ici et laisser la parole à M. de Geymuller. Je voudrais cependant, avant de terminer, vous dire que mes confrères des Pays-Bas et moi, qui avons assisté aux précédents congrès et qui avons été si bien reçus par nos amis de Belgique et de France, nous serions bien heureux, dans nos prochains congrès, de vous recevoir à notre tour. Notre pays est hospitalier, on y a l'habitude d'y recevoir les étrangers à bras ouverts, et, je vous le répète, si vous décidiez que l'un des prochains congrès se réunira à La Haye ou à Amsterdam, vous combleriez nos vœux et vous seriez les bienvenus. *(Vifs applaudissements.)*

M. Bissuel. Je voudrais faire une courte observation sur une simple question d'ordre. Je suis l'auteur d'une proposition relative au titre d'architecte dans les divers pays. J'étais inscrit pour prendre la parole dans la séance d'hier soir. On m'a renvoyé à ce matin et je vois que la question de la conservation des monuments historiques prendra toute la séance. Je voudrais bien être fixé sur le moment où je pourrai donner au Congrès lecture de mon travail.

M. le Président. Pour ne pas couper en deux la discussion engagée en ce moment, je vous propose de la laisser se poursuivre ce matin. Vous pourrez prendre la parole à la séance de ce soir.

M. Davoust. Alors il est entendu que la question « du titre d'architecte » sera traitée dans la séance qui aura lieu de 2 heures 1/2 à 5 heures 1/2, ce soir?

M. le Président. Parfaitement.

M. Normand. Je me demande pourquoi on a changé l'ordre du jour.

M. le Président. La parole est à M. Bohnstedt.

M. Alfred Bohnstedt. Messieurs, comme je vous demanderai la permission de faire ma communication en langue allemande, je voudrais auparavant vous signaler deux petites erreurs qui se sont glissées dans la partie de votre bulletin où sont résumées en français les lois qui réglementent, dans votre pays, cette matière.

A la page 61, sous le n° 4, au lieu de : « 4° Des objets mobiliers d'un intérêt artistique ou historique », il faut lire : « Des objets mobiliers et des immeubles d'un intérêt artistique ou historique ».

Puis, au paragraphe suivant, au lieu de : « Ajoutons qu'il faut considérer... », il faut lire : « Ajoutons qu'il faut étendre cette mesure à certains pays et considérer, etc..... ».

SUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Mémoire lu par M. Bohnstedt,
le 2 août 1900, au Congrès International des Architectes.

La conservation des monuments historiques doit embrasser tout l'ancien art national d'un pays, depuis les naïfs débuts de l'époque préhistorique à travers tous les âges et tous les styles jusqu'au passé le plus près de nous, depuis les chefs-d'œuvre du grand art jusqu'aux manifestations les plus modestes de l'art industriel.

Dans ce sens étendu, la conservation des monuments historiques peut compter parmi les grands progrès du siècle glorifié par cette Exposition Universelle. Dans les siècles antérieurs, on ne s'occupait que de

l'antiquité ou de certaines œuvres d'art, telles que les tableaux et les sculptures.

Nous savons que dans l'ancien État de l'Église, les premières ordonnances en faveur des antiquités romaines remontent au xve siècle et que Raphaël lui-même a été le premier conservateur officiel des monuments.

Dans les autres pays d'Europe, en Suède, — sous le règne de Gustave-Adolphe, — et au xviiie siècle en Norvège, au Danemark, en Portugal, en Autriche-Hongrie, en Bade dans l'ancien comté de Bayreuth, une certaine protection des monuments historiques a été établie par des princes amateurs des arts.

Tout cela ne constituait pas un service sérieux et régulier des monuments historiques.

Ce service ne s'est développé qu'au cours de ce siècle, sous l'impulsion des études archéologiques et historiques, surtout depuis qu'elles se sont portées vers les époques négligées jusqu'alors, vers le moyen âge et vers les temps modernes. Ce n'est qu'au cours de ce siècle qu'on a reconnu comme un devoir d'honneur de chaque pays de conserver ses monuments historiques et ses trésors artistiques. Malheureusement, cette idée n'est pas encore entrée dans la conscience du peuple. Combien de gens font encore sourire, même parmi les mieux élevés et les plus érudits, les efforts des amis des monuments. Aussi est-il bien difficile d'obtenir un règlement législatif du service des monuments historiques.

Quel temps n'a-t-il pas fallu pour arriver en France à la loi du 30 mars 1887 ? Juste cinquante ans après que la première commission des monuments historiques a été nommée. En Angleterre, Sir John Lubbock a dû lutter plus de dix ans pour faire adopter, en 1882, le « Ancient Monuments Protection Act ».

En Italie, il existe depuis 1872 un des meilleurs projets de loi, approuvé par le Sénat en 1878 ; et cependant il n'a pas encore été promulgué.

En Autriche-Hongrie, une Commission Centrale pour l'étude et la conservation des monuments d'architecture fonctionne depuis 1850 ; ce n'est qu'en Hongrie qu'une loi a été publiée en 1881, tandis que les autres pays de la monarchie n'en possèdent aucune.

Chez nous, en Allemagne, la conservation des monuments historiques ressort du domaine de chaque État fédéré. Les ordonnances existantes diffèrent donc beaucoup. Dans quelques États, il n'y a aucune organisation ; dans d'autres, un contrôle s'exerce sur les monuments publics, et des conservateurs officiels ont été nommés. Dans la plupart des États, on est en train, depuis des dizaines d'années, de relever et de faire l'inventaire des monuments nationaux.

Tous ceux qui s'en occupent, soit à cause de leurs fonctions ou de leurs professions, ou simplement par amour de l'art, déplorent l'insuf-

fisance des moyens mis à leur disposition pour protéger les œuvres d'art des siècles passés contre les dangers créés par la vie moderne. Car en dehors des dangers qui les ont toujours menacés, comme le temps, le feu, l'eau, les guerres et les révolutions, etc., il en est survenu de nouveaux. Et ce sont surtout les œuvres qui nous intéressent le plus comme architectes qui sont menacées par le rapide accroissement des villes, par le développement énorme des moyens de transport, de l'industrie et du commerce, par le revirement complet de toutes les conditions de la vie et malheureusement aussi par la passion du nouveau pour embellir et perfectionner.

Pour avoir de nouvelles voies de communication, on démolit des murs et des portes de ville, des édifices publics et privés, comme si l'idéal est une ville à l'américaine, aux rues droites et larges, aux quartiers rectangulaires.

On fait valoir des raisons hygiéniques pour détruire d'anciens quartiers qui certes manquaient d'air et de jour. On abandonne d'anciennes maisons, on les laisse tomber en ruine parce qu'on les trouve inhabitables. D'anciens hôtels de ville, d'anciennes églises sont entièremen reconstruits parce que les populations ont augmenté. Dans la grave erreur que dégager un ancien édifice de ses annexes est une œuvre utile, on supprime l'entourage qui en faisait un ensemble harmonieux. Pourtant, il ne manque à aucune exposition universelle un Vieux-Paris, un Vieux-Bruxelles, un Vieil-Anvers, etc. Il paraît qu'on a plus le goût de ces imitations en plâtre et en stuc que des originaux.

Combien enfin n'a-t-on pas sacrifié, dans les meilleures intentions, à cette erreur toute moderne de purifier et d'unifier le style. Le dernier Congrès de Bruxelles s'est occupé de cette question en examinant dans quelles limites ces transformations sont admissibles. Seulement il ne faut pas oublier que ces limites très raisonnables ne sont pas respectées partout et que des œuvres d'art très précieuses sont souvent menacées par les fanatiques de la pureté de style à tout prix.

Naturellement, on ne saurait penser à arrêter une ville dans son développement, ni barrer les voies de communication, ni négliger l'hygiène pour conserver à cette ville son charme et son cachet primitif. Mais il faut examiner sérieusement chaque cas et procéder avec les plus grands ménagements.

Contre tous ces dangers et tant d'autres on ne peut lutter que par voie législative. C'est pourquoi la proposition faite par Me Harmand, conseil juridique de la caisse de défense mutuelle des Architectes français au dernier Congrès à Bruxelles et votée par l'Assemblée, doit être saluée avec empressement.

La voici :

« Le Congrès émet le vœu que les dispositions les plus complètes soient prises dans tous les pays pour établir l'inventaire, assurer la

conservation et le classement des monuments et des objets d'art qu'ils contiennent ainsi que des découvertes faite par suite de fouilles.

« Le Congrès souhaite que l'unification des législations existantes soit faite dans le plus bref délai pour assurer ce résultat. »

Faire l'inventaire ne veut pas dire, en ce cas, relever et étudier les monuments dans leurs détails, mais simplement les cataloguer ainsi que tous les trésors artistiques du pays, pour les réunir dans une liste comme celle des monuments classés français.

Par classement, il ne faut pas entendre une classification des monuments qui ne pourrait les protéger contre les dommages et la ruine. Classer, c'est inscrire, enregistrer parmi les monuments placés sous la protection de la loi.

Tous les amis des monuments s'associeront sans réserve à la première partie de ce vote; mais il est douteux que la seconde partie ait la chance d'être acceptée par les gouvernements des différents États.

Ceux qui possèdent une loi et un service bien organisé pour la conservation des monuments refuseraient de les modifier et les autres s'efforceraient de faire encore mieux.

En dehors de la France, les pays suivants possèdent des législations appropriées à leurs institutions politiques et juridiques, aux coutumes du pays, au genre et au nombre de leurs monuments : la Grèce depuis 1834, la Hongrie, les Indes, l'Egypte depuis 1881, l'Angleterre depuis 1882, la Turquie depuis 1884, la Bulgarie depuis 1889, la Roumanie depuis 1892 et la Tunisie depuis 1894. Faudrait-il les remanier ?

On n'y pourrait parvenir que par de longues transactions diplomatiques, et à la fin on ne s'entendrait que sur quelques principes généraux qui sont déjà réalisés dans les lois actuelles et qui seraient à introduire dans une législation nouvelle.

Eh bien, ce Congrès n'est-il pas appelé et tout indiqué par sa haute autorité et par sa compétence à formuler ces principes qui, adoptés et votés par cette assemblée serviraient à vaincre l'opposition, les réticences et les préventions que tout projet de loi sur la conservation des monuments ne manquera certainement pas de rencontrer dans le public et dans les corps législatifs. Car, bien que l'idée de la conservation ait gagné beaucoup de terrain au cours de ce siècle, très peu de gens comprennent que nos monuments sont un précieux héritage du passé que nous avons le devoir de léguer intact aux futures générations.

Si une loi peut servir de modèle, c'est la loi française de 1887 qui, ainsi que toutes les mesures prises en France pour la protection et la conservation des monuments historiques, est universellement reconnue comme excellente.

Cette loi est basée sur le classement.

On ne réussira jamais à donner une définition assez précise et concise de ce qu'il faut entendre par « monument historique ». La loi hongroise du 24 mai 1881 dit : « Sous la désignation « monument d'art », on entend

toute construction sur ou sous terre et ses dépendances ayant la valeur d'un monument artistique ou historique. » Au fond, ce n'est qu'une périphrase, ce n'est pas une définition.

La loi grecque du 10/22 mai 1834 est plus explicite dans les articles 110 et 111. « En dehors des œuvres sculpturales et architecturales, on entend également par antiquités les masses de marbre ou d'autres pierres ouvragées, sous quelque forme qu'elles se trouvent, ainsi que les peintures, les mosaïques, les vases, les armes, les bijouteries et autres ustensiles en métal ou en terre cuite, et aussi les pierres taillées, les monnaies et les inscriptions de toute sorte ».

Tous ces objets sont compris dans la loi présente. « De même, les objets qui proviennent des temps reculés de l'art chrétien, dit moyen âge, ne sont pas exempts de la loi présente ».

Un antiquaire ou un critique d'art pourrait bien d'après ces indications, décider si un objet tombe ou non sous l'application de la loi. Pourrait-on le demander aussi aux simples propriétaires ou à ceux qui auraient découvert de pareils objets ? Non, certes ! Et ceux-là doivent savoir s'ils sont en droit de disposer librement de leur propriété.

Pour ne laisser aucun doute à cet égard, il n'y a qu'un seul moyen, c'est d'énumérer une à une les œuvres qu'on veut placer sous la protection de la loi, d'en dresser une liste complète basée sur un relèvement général de tous les monuments historiques ou artistiques du pays.

C'est là un travail énorme dans un pays qui possède une longue histoire ; cependant l'inventaire des monuments ayant été commencé dans beaucoup de pays depuis longtemps et vu le grand nombre d'ouvrages collectifs ou spéciaux ou de recueils de monographies, de publications, de relevés, de photographies parus au cours de ce siècle, cette grande entreprise peut être menée à fin assez vite. Il ne s'agit d'abord que d'une énumération sommaire, qui, il est vrai, devrait être suivie aussitôt que possible d'une description et d'un historique détaillés.

En Italie, on a renoncé à faire l'inventaire des œuvres anciennes, parce qu'il y en a trop. Pourtant, il devrait être possible d'en dresser au moins un registre en procédant comme en France, où l'on inscrit un immeuble avec tout ce qu'il contient et tout ce qui y est conservé sous un numéro. Ainsi on pourrait désigner toute une collection en y ajoutant le catalogue avec un seul numéro.

L'inventaire achevé, les monuments seront classés, c'est-à-dire déclarés monuments historiques et placés sous le contrôle de l'Etat. Cette mesure législative, touchant aux droits de la propriété privée, n'est pas facile à régler.

Si le propriétaire est l'État, une province, un arrondissement, un canton, une commune, une corporation laïque ou ecclésiastique, un établissement sur lequel l'Etat exerce une surveillance, il n'y a pas trop de difficultés ; si, au contraire, le propriétaire est un particulier, il faut prendre beaucoup de précautions. La loi française donne d'utiles indi-

cations en exigeant d'abord la demande ou le consentement du propriétaire, ensuite la participation non obligatoire, mais facultative, de l'État aux frais d'entretien et en admettant en dernier lieu, en cas de refus, l'expropriation. Les égards ne doivent pas aller jusqu'à la faiblesse, car les œuvres appartenant à des particuliers sont, elles surtout, exposées à des dangers.

Il est très important que la liste soit complète. Un registre restreint, comme celui de la loi anglaise, qui ne comprend que 68 antiquités, pour la plupart préhistoriques, peut constituer un danger, parce qu'il laisse hors de toute protection les monuments non classés.

En quoi la protection par la loi consiste-t-elle ? Les sociétés historiques et archéologiques allemandes, réunies en Congrès l'année passée à Strasbourg, ont résumé et codifié les principales prescriptions en ces quatre articles :

« 1° Un monument immeuble d'un intérêt artistique ou historique, appartenant à l'Etat ou une corporation dans le sens de droit public, ne pourra être détruit, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation essentielle ou de modification, ni être sciemment abandonné à la ruine sans le consentement de l'autorité chargée du contrôle. »

A noter :

De quelle façon le contrôle sera fait, à quelles autorités il sera confié, à des administrations existantes ou à des conservateurs spéciaux, ou à une commission sous la présidence du Ministre de l'Instruction publique; ce sera l'affaire de chaque Etat, ainsi que l'organisation de tout le service de surveillance et de direction des travaux d'entretien. C'est une question des plus graves, car le sort des monuments en dépend. Certes, il ne faut pas que des décisions importantes soient laissées à des fonctionnaires politiques, obligés assez souvent d'avoir des égards particuliers et à faire des concessions sur le terrain de l'art qui leur est indifférent. Du reste, on ne saurait faire des propositions générales ; on ne peut que recommander comme modèle les institutions françaises. En France, une commission nombreuse est à la tête du service ; elle est composée d'abord des quatre inspecteurs généraux (trois architectes de renom, pour les travaux d'architecture, un savant pour les objets d'art), qui expédient, à l'aide d'un bureau, les affaires courantes ; puis des directeurs des différents ministères intéressés comme propriétaires, des directeurs des grands musées nationaux et de la Ville de Paris, des hauts fonctionnaires de la Métropole et de membres élus parmi les grands artistes, savants, critiques d'art, collectionneurs-amateurs et écrivains. Une commission ainsi composée offre toutes les garanties pour que les affaires soient traitées sans parti pris et que tous les styles, tous les genres, toutes les époques de l'histoire de l'art aient leurs représentants. Ce qu'il faut entendre par restauration ou modification essentielle a été très bien défini dans le décret ministériel du 3 janvier 1889 relatif à l'exécution de la loi sur les monuments :

« Sont compris parmi les travaux dont les projets doivent être soumis à l'approbation du Ministre : les peintures murales, la restauration des peintures anciennes, l'exécution de vitraux neufs et la restauration de vitraux anciens, les travaux qui ont pour objet d'agrandir, dégager, isoler et protéger un monument classé et aussi les travaux tels qu'installation de chauffage, d'éclairage, de distribution d'eau et autres qui pourraient soit modifier une partie quelconque du monument, soit en compromettre la conservation.

Est également comprise parmi ces travaux la construction de bâtiments annexes à élever contre un monument classé.

2° Un objet mobilier d'un intérêt artistique ou historique appartenant à l'Etat ou à une corporation dans le sens du droit public, ne pourra être aliéné, restauré, réparé d'une façon essentielle, ni modifié sans le consentement de l'autorité chargée du contrôle.

3° Des fouilles archéologiques ou des recherches quelconques ne pourront être entreprises sur des terrains appartenant à l'Etat ou à une corporation dans le sens du droit public sans le consentement de l'autorité chargée du contrôle.

4° Des immeubles d'un intérêt artistique ou historique appartenant à un particulier et en péril sous leur propriétaire actuel, ainsi que des terrains appartenant à un particulier, qui contiennent des monuments immeubles ou mobiliers d'un intérêt archéologique, pourront être expropriés. »

Ces articles se rapportent, y compris même le dernier, à la loi française et pourraient être adoptés généralement.

Le dernier article traitant de la propriété particulière a surtout de l'importance, car sans cela, l'Etat n'aurait aucun moyen d'intervenir là où son secours serait le plus urgent. Ce n'est pas toujours par ignorance ou par mauvaise volonté qu'une propriété héréditaire est négligée, c'est souvent par impuissance. Car il est très coûteux d'entretenir un vieil édifice mal approprié aux besoins modernes. En pareils cas, l'Etat doit s'interposer et venir en aide au propriétaire, ou même le dégager entièrement par l'achat de son immeuble.

Le dernier article est également applicable sous certaines limites aux objets mobiliers appartenant à des particuliers, et les périls qui les menacent ne sont pas seulement ceux indiqués dans l'article 2, tels que de fausses restaurations, réparations ou modifications, il y a aussi l'exportation hors du pays. Certes, l'Etat ne peut interdire toute aliénation d'un objet d'art sans porter atteinte aux droits de la propriété privée comme cela se fait pour les objets appartenant à un établissement public. Mais il peut se réserver le droit de préemption si cet objet est d'origine nationale ou d'un intérêt national. Le principe se trouve dans la fameuse lex Pacca, décrétée en 1820 dans l'ancien Etat de l'Eglise par le camerlingue de la Sainteté Pacca et dans la loi grecque du 10/22 mai 1834. Dans le projet de loi italien, le droit de préemption est également

proclamé, et en outre, l'État se réserve, si l'exportation d'un objet est admise, d'en conserver une copie en le faisant mouler, dessiner, photographier ou reproduire d'une façon quelconque.

Naturellement, la défense de l'exportation ne peut pas être étendue à toutes les œuvres des anciens maîtres nationaux ; car on ne voudrait pas anéantir le commerce des antiquités et des objets d'art, qui a le grand mérite d'avoir sauvé beaucoup d'objets qui, autrement, eussent été perdus, et d'avoir contribué à l'étude et à l'appréciation de l'art ancien ; on ne voudrait pas non plus mettre les musées et les collectionneurs dans l'impossibilité d'acquérir des œuvres étrangères. Il ne peut s'agir que de chefs-d'œuvre, d'œuvres uniques, de précieux souvenirs historiques, qui représentent pour ainsi dire un trésor national et dont la perte serait irréparable.

On serait tenté, dans cet ordre d'idées, que M. Charles Lucas a développé avec tant d'éloquence au dernier Congrès à Bruxelles, de demander que de pareilles œuvres restent au moins dans le milieu auquel elles étaient originairement destinées, mais ce n'est là qu'un beau rêve trop loin de la réalisation : il faut être content si elles restent dans le pays.

Le projet de loi italien s'occupe aussi du cas où un objet d'art en propriété publique ou privée serait conservé de manière à en empêcher l'étude et prévoit la nécessité alors de le transférer temporairement dans une galerie publique.

Il y a là au fond la très juste idée qu'un chef-d'œuvre d'art n'est pas destiné seulement au plaisir de quelque amateur qui en pourrait faire ce qu'il lui plairait, et qui pourrait le soustraire aux regards de tout le monde, comme le font quelques propriétaires jaloux de leurs possessions ; il doit servir aussi à l'étude des jeunes artistes qui voudraient s'inspirer du génie des maîtres. C'est pourquoi ces œuvres doivent rester accessibles au public, sinon à la grande foule des curieux, du moins à tous ceux qu'amène un intérêt supérieur. S'il n'y a pas d'inconvénient à ouvrir au public les portes des palais et des châteaux domaniaux, on peut exiger que les anciennes demeures et les collections d'art ou d'histoire appartenant à des particuliers puissent également être visitées. De cette façon, il s'exercerait un certain contrôle du public à côté de la surveillance que l'État doit se réserver en qualité de gardien des trésors nationaux, pour prohiber toute contravention et pour faire valoir ses droits en temps utile.

L'État, dans ces conditions, devrait avoir à sa disposition un crédit porté chaque année au budget et beaucoup plus important qu'il ne l'est aujourd'hui. Dans la plupart des pays, on dépense parfois des sommes considérables pour la conservation ou la restauration d'un monument d'architecture ou pour l'achat d'une collection ; mais les fonds réguliers pour couvrir les dépenses courantes du service des monuments et les frais d'entretien de tous les autres immeubles et objets d'art sont trop

maigres. L'État n'a pas seulement à soigner ses propres monuments et collections ; il doit, comme il a été exposé précédemment, aussi venir en aide aux corporations ou établissements et même aux particuliers incapables de supporter seuls les dépenses qu'entraîne la conservation de leurs antiquités. Car chaque ancienne œuvre d'art qui disparaît est une perte pour tout le pays et souvent pour le monde entier.

Le moyen le plus puissant de protéger les monuments serait, sans doute, d'intéresser le public. Il faut espérer que l'amour de l'ancien art national et le sentiment de sa haute valeur gagnera toutes les classes de la population, et tous les efforts tendant à répandre ce sentiment devraient être encouragés. Les sociétés archéologiques et artistiques, sous quelques noms qu'elles existent, et les journaux créés en vue d'éclairer le public sur les intentions et les tendances des amis des monuments, ont préparé le terrain et ont rendu des services qu'on ne peut trop louer.

C'est un plaisir de voir en France quels bienfaits le classement des monuments a produits. Le fait qu'un immeuble ou un objet d'art est inscrit dans la liste lui donne une valeur supérieure aux yeux de la population et lui inspire un sentiment de respect et de vénération.

On a rapporté au dernier Congrès qu'en Belgique il existe des villes qui se préoccupent, non seulement de conserver pieusement les monuments, mais encore des ensembles de monuments, pour faire revivre un glorieux passé. Dans la plupart des autres pays, on est loin de ce culte !

Tenons-nous pour heureux encore si, par les simples mesures législatives que nous avons indiquées, on parvient à protéger ce qu'il nous reste de monuments contre le vandalisme de ceux qui voudraient tout sacrifier aux besoins de la vie moderne, et contre lesquels Victor-Hugo, au commencement de ce siècle, a poussé son cri de « Guerre aux démolisseurs ».

Traduction de M. Bohnstedt,
Architecte en chef du Gouvernement de Cassel.

(Applaudissements.)

M. le Président. La parole est à M. le baron de Geymuller.

M. le Baron Henri de Geymuller. Messieurs et chers confrères, je voudrais avoir l'honneur de demander au Congrès s'il croit qu'une proposition dans le genre de celle que j'ai esquissée et qui se trouve reproduite dans le fascicule qui vous a été distribué, pourrait contribuer, même modestement, mais d'une manière utile, à la protection des monuments anciens.

Ma proposition est très modeste. Elle ne songe pas à introduire des améliorations dans les grandes institutions telles que la commission des monuments historiques ; elle vise les monuments plus modestes,

qui souvent ne sont pas classés, mais qui néanmoins ont une valeur réelle pour la localité ou la région où ils se trouvent.

Je voudrais par cette motion contribuer à développer dans certains milieux la notion de l'importance des édifices anciens et par suite à les mettre à l'abri du danger d'un genre spécial dont, je crois, on n'a parlé nulle part avec la netteté voulue. Ce danger consiste dans la tendance ou habitude de certains architectes, bien intentionnés au fond, mais qu'on n'a jamais mis sur leurs gardes de commencer les travaux de restauration avant d'y avoir mûrement réfléchi, avant d'avoir exploré le monument et sans connaître la responsabilité particulière des travaux de ce genre.

Je pensais, Messieurs, que ma proposition, dont le résumé est à la page 62 de votre fascicule supplémentaire, ne viendrait en discussion que dans la séance de vendredi, et je voulais me préparer pour vous expliquer plus clairement ma pensée. Par suite de l'interversion de l'ordre du jour, je n'ai pas eu le temps de bien coordonner et de préciser mes idées et je parlerai sans doute fort mal. Aussi fais-je appel à toute votre indulgence.

Mais le moyen de m'exprimer le moins mal possible serait peut-être de vous lire tout simplement la proposition que j'ai faite au Congrès de 1889 ; elle se trouve dans le volume qui rend compte des travaux de ce Congrès auquel je l'avais soumise trop tard pour qu'elle pût être discutée. Permettez-moi donc de vous lire cette proposition, qui du reste est très courte.

Je dois auparavant vous avertir que je l'avais fait suivre d'une autre proposition relative aux lézardes que je n'ai pas cru devoir renouveler dans ma proposition actuelle, parce que j'ai craint qu'elle ne vous parût peut-être un peu naïve. Si cependant vous estimez qu'elle peut être d'une utilité quelconque, je serais heureux de vous la voir accueillir favorablement.

Voici donc ma proposition de 1889 :

« Messieurs et très honorés confrères,

« Je voudrais soumettre à votre appréciation un problème ou plutôt vous supplier du fond du cœur de bien vouloir examiner, s'il n'y aurait pas utilité à ajouter dans tous les pays, à l'enseignement donné aux architectes et à leurs collaborateurs du personnel du bâtiment, un complément bien modeste d'instruction (deux heures et demie suffiraient probablement), mais complément qui me semble offrir une utilité réelle. Il vise une situation encore inconnue au commencement de ce siècle mais dans laquelle l'élève, devenu architecte, se trouve, par la nature de cette situation et des devoirs qu'elle comporte, en contradiction même avec ses plus légitimes aspirations.

« Cet enseignement serait destiné à ne pas laisser désarmés, sur plusieurs points importants, les élèves qui, sortis des écoles actuelles, se

trouveront plus tard, en présence de monuments et d'œuvres intéressantes du passé, afin d'y exécuter des travaux de conservation ou de restauration.

« Les Architectes, Messieurs, sont les gardiens naturels de ces monuments et c'est à eux que, forcément, l'on s'adresse pour leur conservation. Mais les Architectes sont, vous le savez, par leur vocation même *créateur* et cela à tel point que le Créateur suprême a été quelquefois appelé l'*Architecte de l'Univers*.

« La conservation des monuments historiques, au contraire, exige de leur part des vertus qui sont la contradiction même de la vocation qui est leur titre de gloire, l'abdication du rôle de créateur. Elle leur demande de se faire violence, — elle exige qu'eux, *progressistes* par excellence, je ne dis pas *radicaux* — deviennent momentanément *conservateurs* désintéressés par excellence.

« J'estime qu'il serait utile d'appeler, à un moment opportun de leurs études, l'attention particulière des élèves sur les difficultés de ce côté de leur profession, côté qui se trouve en si grande contradiction avec le feu sacré de l'inspiration, lequel les entraîne toujours à créer ou à perfectionner ce qui existe.

Je n'ai pas la naïveté de croire que l'on puisse conserver tous les monuments du passé ni que les deux heures et demie que je réclame puissent créer des architectes capables de siéger dans une commission de monuments historiques ; mais, en dehors de l'action de ces derniers, il y a beaucoup à faire, si j'en juge par ma propre expérience.

« Bien qu'ayant vécu un quart de siècle en compagnie des monuments du Nord et du Midi des Alpes, j'aurais été heureux d'avoir reçu un tel enseignement, lorsque, pour la première fois, on me demanda d'étudier pratiquement la restauration d'une église du moyen âge. Les deux heures et demie que je réclame empêcheront, dans bien des cas, les architectes et, par eux, les ouvriers et aussi les propriétaires de devenir involontairement et par ignorance de modernes vandales. ».

Ce que je vais lire maintenant n'est pas reproduit dans ma proposition actuelle. Vous verrez si cela peut offrir quelque utilité :

« Cet enseignement serait divisé de la façon suivante :

« Deux heures destinées à exposer aux architectes la théorie des » lézardes et des crevasses dans les murs et dans les voûtes, non pas par » des procédés de haute science, mais telle qu'elle a été formulée par » Léonard de Vinci, avec une lucidité et un bon sens accessibles à tous, » dans des fragments qu'il serait facile de résumer et de compléter. »

J'ai fait connaître ce traité de Léonard de Vinci, qui n'est que fragmentaire, dans les « Literary Works of Léonardo da Vinci » publiés par Jean-Paul Richter, à Londres, en 1883.

« On habituerait ainsi les architectes, et par eux les propriétaires, à ne pas avoir une peur exagérée de toute lézarde et à ne pas accepter trop facilement de démolir et de reconstruire, mais plutôt à conserver

dans tel cas où la crevasse au fond n'est pas plus funeste à la durée d'un monument qu'une dispute passagère entre deux excellents amis.

« La leçon d'une demi-heure, entourée peut-être de quelque solennité particulière analogue à celle de la prestation de serment de fidélité au drapeau que l'on exige du soldat, serait consacrée à lire aux élèves un résumé de conseils pratiques à suivre et des précautions à observer, lorsqu'ils seront appelés à cette mission sacrée de mettre la main sur un monument ancien. Beaucoup de pays, sans doute, possèdent à ce sujet des instructions excellentes, telles que celles du Comité historique des arts et des monuments en France ; mais ces instructions, en plusieurs parties, forment un assez fort volume in-4° et souvent, au moment décisif, l'architecte n'aurait pas le temps d'en extraire les prescriptions pratiques dont il sentirait le plus pressant besoin. »

Voilà quelle était ma proposition de 1889. Ma proposition actuelle se borne à ceci :

« 1° Chercher à obtenir des gouvernements des différents pays que, » dans toutes les écoles pour architectes et ingénieurs, ainsi que dans les » établissements où l'on enseigne la construction, les arts décoratifs ou » du bâtiment en général, aucun diplôme, brevet ou certificat ne soit » délivré, à moins que l'élève n'ait justifié d'avoir assisté à une séance » spéciale et annuelle de l'Ecole, ayant trait au respect dû aux monu- » ments historiques considérés au double point de vue des :

» *a*) Trésors du patrimoine national ;

» *b*) Jalons authentiques du développement de l'architecture au point » de vue de l'esthétique et des procédés techniques.

» On lirait ensuite aux élèves quelque chose d'analogue ou d'iden- » tique aux deux Instructions que l'Institut Royal des Architectes » Britanniques a publiées en 1865 et revisées en 1888, dont la lecture » dure vingt-sept minutes environ. Ils ont pour titre :

» *c*) *Conseils généraux aux promoteurs de restaurations* ;

» *d*) *Indications pour ouvriers employés à la réparation et à la* » *restauration d'édifices anciens.*

» 2° Prier les différentes sociétés d'architectes et d'ingénieurs, de faire » leur possible afin de répandre ces notions comme le fait ledit Institut » Royal des Architectes Britanniques, en réimprimant toujours les deux » susdites « Instructions » dans l'Annuaire qu'il publie annuellement. »

Vous voyez, Messieurs, que je ne suis pas bien exigeant. J'ai fini. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. Cannizzaro.

M. Cannizzaro :

Messieurs,

Je m'associe complètement aux conclusions du rapport de M. Bohnstedt ainsi qu'à la proposition de M. le baron Geymüller.

J'avais l'intention d'ajouter quelques mots en français ; mais le renversement de l'ordre du jour ne m'a pas permis de préparer les observations que je voulais vous présenter. Je vous demanderai donc de m'exprimer en italien. Cela m'encouragera dans mon impromptu et donnera du reste un caractère tout à fait international à notre Congrès.

Vous avez entendu des communications en allemand et en anglais ; vous allez entendre une très courte allocution en italien.

(Voici la traduction en français de l'allocution de M. Cannizzoro) :

Qu'est-ce que restaurer ? On en a donné différentes interprétations, entre autres « in pristinum restaurare », comme on lit sur plusieurs anciennes inscriptions, signifie mettre à neuf un édifice ou un vieux monument en réédifiant les parties non parfaitement solides, en le complétant et le faisant propre et nouveau.

Je ne pourrais ni comme délégué de la *Società dei cultori di Architettura di Roma* ni comme simple particulier approuver ce genre de restauration.

Nous croyons qu'en fait de restauration moins on fait de nouveau, plus on garde d'ancien, mieux cela vaut.

Ce n'est pas seulement à notre époque qu'on a pourvu à la conservation des monuments ; on a restauré dans tous les siècles et ces travaux ont été souvent dirigés par des artistes de grande renommée.

Nous, modernes hypercritiques, nous déplorons l'insuffisance des anciens maîtres dans ce genre d'ouvrage et nous avons raison, mais : nous voyons la paille dans l'œil de notre voisin, mais non la poutre qui est dans le nôtre.

Quand les architectes d'aujourd'hui, et je veux dire les vrais architectes, les architectes artistes et savants et profonds connaisseurs d'art ancien, restaurent un ancien édifice, ils font à peu près les mêmes fautes que les artistes éminents d'autres temps, Palladio, Bernini, Valadier, ont faites dans leurs restaurations.

Il y a seulement cette différence que les erreurs des artistes modernes, savants et éclectiques, sont moins manifestes aujourd'hui, mais les générations futures, encore plus éclairées, verront clairement nos fautes et on dira de nos restaurations ce que nous avons dit de celles qui ont été faites dans les siècles passés.

Il n'y a pas d'artiste qui puisse faire abstraction de sa propre personnalité et se soustraire à l'influence générale du milieu dans lequel il vit et travaille ; son œuvre, quelle qu'elle soit, a le caractère général de son temps.

Je me rappelle avoir, il y a plusieurs années, trouvé et présenté à la *R. Accademia dei Lincei in Roma*, certains dessins autographes de deux *Alberti*, neveux du grand L. Battista. Ces artistes graveurs avaient reproduit très soigneusement des monuments de l'ancienne Rome avec une masse de mesures dans les moindres détails, mais les

moulures et la sculpture ornementale des bâtiments de la plus belle époque gréco-romaine étaient légèrement renflées, imperceptiblement courbées, de sorte que l'ensemble avait un aspect baroque bien différent du vrai que les artistes croyaient avoir reproduit exactement.

Nos reproductions sont probablement plus exactes, mais sans doute elles sont, elles aussi, imparfaites.

Reproduire exactement les choses d'autre temps est une présomption contraire à la nature humaine.

Devons-nous, en conséquence, renoncer à toute sorte de restauration, et laisser le temps abattre les vieux bâtiments ou les soutenir seulement avec d'informes supports ?

Je n'arrive pas à telle extrémité.

Nous devons conserver le plus et le mieux possible les monuments d'architecture, et s'ils doivent servir encore, il faut faire avec la plus grande prudence les transformations requises.

Pour cela, il est nécessaire de faire des travaux de consolidation, de réédification et de ravaudage.

Mais il ne suffit pas de conserver en bon état les objets antiques, il faut les voir dans leur vrai jour, et pour cela je pense qu'il est utile et quelquefois nécessaire de prendre soin non seulement du tableau, mais aussi du cadre dans lequel le tableau a été peint.

Et pour l'architecture, il faut autant qu'il est possible garder autour des monuments l'ensemble des bâtiments d'importance secondaire qui les entourent.

Un monument artistique a été imaginé pour un endroit déterminé et il arrive souvent que, lorsque ce qui l'entourait jadis a été détruit, on ne s'explique plus certaines de ses formes. Au moins devrait-on, même en renouvelant l'entourage, en conserver les proportions générales.

Ces considérations me portent à conclure par la recommandation de faire comme notre Société à Rome : avoir, au lieu d'un architecte chargé de l'étude et de la restauration d'un monument, une commission d'architectes.

Evidemment l'exécuteur sera un seul parmi les membres de cette commission, mais les autres seront toujours là pour empêcher qu'il ne se laisse entraîner par le penchant naturel à nous tous, de faire plus qu'il ne serait nécessaire. Il sera ainsi amené à exécuter non son idée personnelle, mais l'idée commune et débattue de plusieurs personnes compétentes.

Donc je vous propose que chaque fois qu'il s'agira de restaurer un monument historique ou artistique il soit nommé une commission spéciale pour en diriger les travaux et les surveiller.

Vous avez compris, mes chers confrères, ce que je demande : je voudrais que chaque fois qu'il s'agira de restaurer un monument ou historique ou artistique, une commission soit toujours chargée de contrôler le travail de l'architecte.

M. Charles Lucas. Messieurs, nous avons écouté avec la plus grande attention la lecture du remarquable travail de M. Bohnstedt et la communication si intéressante de notre confrère et ami M. le Baron de Geymüller. Nous avons entendu ensuite M. Cannizzaro et je voudrais répondre brièvement aux quelques paroles qu'il a prononcées.

Si j'ai bien compris la première partie de ses observations, celle où il a parlé des monuments répandus dans les provinces et dans les campagnes, il m'a paru montrer trop de sympathie pour les ruines. Vous avez témoigné, mon cher confrère, en faveur des ruines et de leur aspect pittoresque un affection d'artiste plus grande qu'il ne serait peut-être nécessaire pour prévenir leur destruction. Nous nous associons cependant aux mesures que vous préconisez pour le choix des architectes chargés de leur restauration et nous souhaitons comme vous que les gouvernements et les municipalités ouvrent des crédits pour leur conservation.

Maintenant nous nous sommes préoccupés, au bureau, de donner aux mémoires qui ont été lus à cette séance, une conclusion sous la forme concrète d'un vœu. Vaille que vaille, je me permets, après m'être entendu avec mes voisins, de résumer dans le vœu suivant, de manière à ne froisser en rien des opinions personnelles avec lesquelles nous pouvons nous trouver en divergence, ce qui répond aux aspirations de tous :

« Le Congrès émet le vœu qu'une place soit faite dans les écoles d'architecture de tous les degrés à l'étude des monuments du passé et aux moyens de parer à leur destruction.... »

Je crois que sur ce terrain nous devons tous être d'accord, même ceux qui désirent les conserver à l'état de ruines historiques.

Je proposerai, en outre, de compléter le vœu par les mots suivants :
...« en laissant le soin de leur conservation ou de leur restauration, s'il y a lieu, et la direction des travaux à ce nécessaires aux commissions spéciales. »

Je crois que tout ce qui ne nous divise pas se trouve résumé dans ce vœu.

M. Cannizzaro. Je voudrais dire un mot pour expliquer ma pensée. J'ai dit qu'il était nécessaire, selon moi, de conserver les monuments historiques et leur entourage, mais j'ai ajouté : « autant que possible ». Naturellement, lorsqu'il existera une commission spéciale, elle jugera s'il est possible, non seulement de conserver un monument historique, mais aussi tout ce qui l'entoure.

M. le comte de Suzor. J'en demande pardon à M. Cannizzaro, mais je ne le suivrai pas sur le terrain international dont il a parlé. Je tâcherai toujours, malgré mon inexpérience, de m'exprimer en français devant mes confrères qui font partie de ce Congrès, parce que si je parlais en russe, je risquerais fort de n'être compris par personne. *(Sourires approbatifs.)*

Je déclare tout d'abord que je m'associe au vœu que vient de rédiger et de vous soumettre M. Ch. Lucas. Je pense cependant qu'il conviendrait d'y ajouter un autre vœu au sujet des législations de tous les pays qui s'occupent de la conservation et de la restauration des monuments historiques. Il serait bon, je crois, que nos confrères, dans leur comité permanent, entretinssent des relations constantes avec leurs gouvernements respectifs.

On a déjà, dans les Congrès précédents, émis plusieurs vœux sur cette importante question. Il me semble même qu'on ne fait aujourd'hui, que renouveler certains vœux qui ont été adoptés par le Congrès de Paris en 1889. Ces vœux ont-ils reçu un commencement de réalisation ? Nous n'avons aucun renseignement à cet égard. Ce que j'ai entendu à cette séance me fait penser que malheureusement aucun de ces vœux n'a été réalisé.

Je voudrais donc revenir aux vœux de 1889 au sujet des législations qui sont la principale garantie de la conservation des monuments du passé. Si nous conservons avec amour nos vieux monuments au moyen seulement d'études spéciales que nous imposerons aux jeunes architectes et grâce aux vingt-sept minutes sacrées de M. de Geymüller, j'ai bien peur que ce ne soit un peu platonique. Il faut que les gouvernements et les municipalités viennent à notre aide et fassent des lois énergiques et pas du tout pathétiques. Mais pour cela il est nécessaire que ces gouvernements soient informés des résolutions prises par les intéressés. C'est dans ce but que je demande que le comité permanent du Congrès, qui existe bien, mais qui n'a pas encore sérieusement fonctionné, prenne un caractère plus grave et transmette aux divers gouvernements les décisions prises par le Congrès, afin qu'elles soient à l'avenir mieux exécutées. *(Très bien! Très bien! Applaudissements.)*

C'est pour cela que dans la question actuelle je vous ai soumis la proposition que je voudrais voir mettre aux voix par M. le président aujourd'hui même, car c'est une de nos dernières séances de travail. (*Applaudissements.*)

M. Stérian. Messieurs, je crois que nous partageons tous ce sentiment qu'au point de vue pratique de la conservation des monuments historiques et de leur restauration, il ne devrait pas y avoir plusieurs procédés et différentes manières de voir.

Je m'associe complètement à la proposition de M. le comte de Suzor « que l'unification de législation soit tentée dans tous les États » ; mais je crois qu'il serait bon en outre d'adopter ce qui existe en Italie, c'est-à-dire des règlements de restaurations ; car il y a certains principes qu'on peut formuler en règles précises au point de vue de la restauration. Je ne suis pas partisan exclusif du pittoresque en ce qui concerne les monuments, car je tiens avant tout à leur conservation absolue autant que possible. Je crois que certains monuments qu'on ne peut

pas restaurer, mais qu'on doit conserver, devraient au moins être protégés par une toiture et un enclos.

Je crois aussi que l'on pourrait admettre à la rigueur en matière de restauration, au lieu de reconstituer complètement d'après l'ancien un élément absent, un chapiteau par exemple, de l'épanneler simplement, comme cela a été fait dans certaines constructions en France et en Italie. Je crois qu'entre autres procédés admissibles celui-ci pourrait être réglementé de façon à ne pas permettre à un architecte, même de beaucoup de talent, de faire des reconstitutions qui sont fatalement fantaisistes et personnelles. J'émets donc le vœu qu'avec l'unification de la législation pour tous les pays des règlements soient établis pour fixer certains principes fondamentaux et absolus dans l'art de la restauration. (*Applaudissements.*)

M. le Président. On ne peut pas établir de règles absolument invariables ; la façon de procéder doit pouvoir varier avec le monument.

Je m'associe absolument à l'idée émise par M. Bohnstedt, qui est également contenue dans la proposition de M. Lucas, et j'approuve complètement la proposition de M. de Suzor d'avoir une législation internationale pour la conservation des monuments. Malheureusement il sera très difficile d'y parvenir. Peut-être y arriverons-nous si nous faisions entrer dans le bureau permanent du Congrès, outre les architectes, des avocats.

M. Geymüller a exprimé le désir de voir dans les écoles deux heures environ consacrées à inspirer aux élèves l'amour des monuments du moyen âge. C'est une excellente chose en soi. Quant à moi, mon éducation a été une éducation académique. Au début de ma carrière je suis allé étudier les monuments du moyen âge et j'ai trouvé que dans la ville où j'étais né il y avait un monument pouvant rivaliser avec tous ceux de la Grèce et de l'Europe, petit, mais très savant et logique du commencement à la fin.

Je crois que c'est entrer dans trop de détails que de dire : il faudra faire une classe pour apprendre ceci, une classe pour apprendre cela. Les siècles ont laissé en France des monuments qui sont l'expression la plus grande de l'art et de l'amour du beau de la nation entière, parce que ces monuments ont été érigés non pas par une classe seule, mais par toute la nation ; il faut donc que dans les écoles on relève l'amour de l'art, l'amour du beau, non pas pour une forme, mais pour l'amour du vrai, du beau, de l'utile, dans l'art qui doit vivre dans la nation. Ce ne sont pas les formes qu'il faut aimer, il faut une analyse sincère et non pas seulement une analyse à l'extérieur qui s'attache à une ogive ou à un chapiteau, mais il faut l'histoire entière du monument, et l'histoire, qu'on ne peut pas en séparer, de la nation elle-même. Nous ne pouvons pas avoir l'amour de ce que nous ne connaissons pas et nous ne connaissons pas quand nous n'entrons pas dans les principes. Les lois

peuvent préserver, mais il n'y a rien au-dessus de l'amour ; c'est en formant le goût qu'on excite l'amour du beau, l'amour de l'art. C'est dans l'éducation qu'il faut chercher à inculquer dans l'enfant l'idée du beau. Un moyen infaillible est l'*Enseignement obligatoire du dessin* dans l'Enseignement élémentaire. Rien n'est en état de former l'Esprit d'observation comme l'action de dessiner, et c'est par l'observation que l'intérêt est excité. Le dessin est pour les yeux ce que la parole est pour l'ouïe, tandis que le dessin est une langue universelle comprise de toutes les nations sans distinction. Quand l'amour du beau aura envahi la nation, tout suivra, j'en suis sûr, et si vous pouvez proposer quelque chose, c'est que nous, dans notre cercle, nous tâchions de faire revivre cet amour pour les arts qui doit vivre dans la nation et dans le peuple. J'ai dit. (*Applaudissements*).

Maintenant, je vais mettre aux voix les différents vœux exprimés.

M. Hödl. Si j'ai bien compris M. Cannizzaro, il a voulu exprimer l'idée qu'on ne permette pas à une personne seule de s'occuper de la restauration.

M. Charles Lucas. Nous renvoyons à une commission spéciale.

M. Hödl. Oui, mais ce que M. Cannizzaro a voulu, c'est que l'architecte individuel ne puisse pas apporter son style dans une restauration. A cela j'adhère entièrement, et pour appuyer cette idée, je voudrais faire remarquer que chez nous en Autriche, chaque fois qu'il s'agit d'une restauration de quelque importance, le gouvernement, d'accord avec la *Commission centrale pour la conservation des monuments historiques*, institue un Comité spécial de surveillance.

M. Charles Lucas. Nous donnons satisfaction à M. Cannizzaro puisque nous renvoyons à la commission spéciale qui existe dans presque tous les pays.

M. A. Normand. Pourquoi avez-vous dit des monuments historiques dans votre vœu ?

M. Charles Lucas. En effet, cette expression a en France un sens spécial ; il vaut mieux dire *les monuments du passé*.

M. Geymüller. Est-ce qu'on ne pourrait pas introduire dans la phrase où il est question d'enseignement l'idée de développer la notion de l'importance de ces monuments anciens comme trésors du patrimoine national et jalons authentiques du développement de l'architecture au point de vue de l'esthétique ?

M. Charles Lucas. Nous tâchons de résumer dans des vœux l'essentiel de ce qui a été dit, et ce qui doit être porté par les délégués des gouvernements à leurs gouvernements. D'ailleurs, il ne faut pas perdre

de vue que ces vœux paraîtront à la suite d'une quarantaine de pages du volume du Congrès dans lesquelles figureront les mémoires des membres du Congrès et leurs observations ; ce sera absolument comme des considérants avant un article de loi.

Je vais même vous donner satisfaction sur un point qui vous intéresse particulièrement.

J'ai remis à une séance de la Commission du Vieux-Paris le volume du Congrès de 1889 et j'ai attiré l'attention de la commission sur les instructions de l'Institut royal des architectes britanniques. J'ajoute que vous trouverez dans le bulletin municipal de la Ville de Paris, aux travaux de la commission du Vieux-Paris, la traduction, faite sur ma proposition et par ordre de M. le préfet de la Seine, des instructions de l'Institut royal des architectes britanniques. Elles sont traduites avec le plus grand soin ; on pourra donc les y prendre.

M. Geymüller. Je remercie M. Lucas de ses explications.

M. le Président. Je mets aux voix le vœu de M. Lucas.

« Le Congrès émet le vœu qu'une place soit faite, dans les écoles d'architecture à tous les degrés, à l'étude des monuments du passé et aux moyens de parer à leur destruction en laissant le soin de leur conservation ou de de leur restauration, s'il y a lieu, et la direction des travaux à ce nécessaires, aux commissions spéciales. »

Ce vœu est adopté.

M. le Président. Vient ensuite le vœu de MM. de Suzor et Stérian qui demandent « *que le comité permanent des Congrès internationaux d'architectes poursuive autant que possible l'unification des législations relatives à la conservation et à la restauration des monuments du passé* ».

Cela répond au désir de tous les congrès belges qui, depuis sept ou huit ans essaient d'avoir en Belgique une loi calquée sur la loi française qui était elle-même calquée sur le fameux édit du cardinal Pacca des États Romains.

M. Denize. Je demande la division du premier vœu. La partie relative au renforcement des études de l'architecte sera acceptée par tout le monde ; mais il n'en sera peut-être pas de même en ce qui concerne le renvoi à une commission spéciale pour le cas de restauration.

Plusieurs Membres. C'est voté. Il n'y a pas à revenir là-dessus.

M. le Président. Nous en sommes au second vœu, le premier est voté.

M. Charles Lucas. M. Cannizzaro me prie d'expliquer notre pensée commune. Nous laissons le soin de la conservation ou de la restauration

s'il y a lieu, des monuments du passé et des travaux à ce nécessaires à une commission spéciale.

Nous avons voulu que notre vœu eût un caractère général et international.

En France, cela ira à la commission des monuments historiques;

En Belgique, il y a dans chaque province une commission des monuments qui relève de la grande commission des monuments qui siège à Bruxelles. Je parle de la Belgique parce que je la connais bien.

En Angleterre, on vous dira que la société des anciens monuments essaie de créer des sociétés locales;

En Espagne, il y a une très grande commission sous les auspices de l'Académie royale de San Fernando.

Dans ces conditions, nous tâchons de ne pas employer un mot qui puisse être mal interprété dans aucun pays ou dans un sens restrictif.

Je ne sais pas à quelle nationalité vous appartenez....

M. Denize. Je suis Français.

M. Charles Lucas. En France, nous essayons d'une certaine décentralisation. Il y a une commission des monuments dans tous les départements; nous essayons d'y faire entrer le plus possible d'architectes, et partout se répand de plus en plus l'amour des monuments du passé, depuis le grand mouvement de Chateaubriand et de Viollet-Le-Duc. Je crois qu'il n'y a rien de compromettant dans notre vœu et que vous pouvez vous joindre à nous pour le voter.

M. le Président. Cette discussion est inutile puisque le vœu est adopté.

— Je mets aux voix le deuxième vœu qui est proposé par M. de Suzor et M. Stérian. Il est ainsi conçu :

« Le Congrès émet le vœu que le comité permanent des Congrès internationaux d'architectes poursuive autant que possible l'unification des législations relatives à la conservation et à la restauration des monuments du passé ».

Les pays qui ont une législation suffisante n'auront pas à se préoccuper de ce vœu; mais adopté dans un Congrès international où nombre de nations sont largement représentées, il peut aider nos confrères des pays qui n'ont pas encore une législation suffisante, ou qui en manquent complètement, pour obtenir de leur gouvernement l'étude par le Parlement et le vote d'une législation de cette nature.

Je consulte l'assemblée.

Le vœu est adopté.

M. le Président. Je tiens à faire observer, à la suite de l'observation de M. Cannizzaro qu' «il ne faut pas qu'une personne puisse se charger

seule d'une restauration », que la responsabilité doit cependant rester à une personne ; une commission de huit ou dix membres ne vaut rien au point de vue des responsabilités ; il faut que la personne qui exécute soit responsable. (*Très bien.*)

M. Minvielle. On n'aboutira à rien avec une commission.

M. le Président. Qu'est-ce que l'on ferait dans une commune où tout le monde serait responsable ? Le rôle d'une commission, c'est de contrôler, et c'est nécessaire, mais la responsabilité de l'architecte doit subsister.

M. Minvielle. Je demande que le Congrès émette le vœu : « Qu'avant » la restauration d'un monument du passé (historique ou non), le » projet en soit soumis à une commission spéciale instituée à cet effet » dans chaque département, ou à son défaut, à la commission des » monuments historiques et des bâtiments civils du département dans » lequel sera situé le monument, et qu'après avis favorable, les travaux » soient exécutés sous la responsabilité absolue de l'architecte, auteur » du projet, et en conséquence, sans que l'une ou l'autre de ces com- » missions aient à intervenir par la suite en aucune façon ». Une fois le projet adopté, il ne faudrait pas que la commission s'implante et gêne l'architecte.

M. Charles Lucas. Mais évidemment non. La question ne se pose même pas. Surtout une commission centrale ne se déplacera pas.

M. Geymuller. Il est très important qu'une fois un projet adopté avec le concours de la commission technique, l'architecte ne puisse pas le modifier sans consulter à nouveau la commission.

Plusieurs Membres. Cela va de soi. C'est entendu.

M. Charles Lucas. Ce soir à 2 heures et demie continuation de l'ordre du jour. Au début de la séance, M. Bissuel lira son mémoire ; celui de M. Courau suivra.

M. Poupinel. M. Laloux, architecte de la nouvelle gare d'Orléans, m'écrit pour me dire que demain vendredi il sera à 4 heures et demie à la gare du quai d'Orsay pour guider les visiteurs.

Le directeur de la maison Michel et Cie, la plus importante de Paris pour les compteurs d'eau, se met à votre disposition pour vous faire visiter sa maison.

L'architecte du pavillon de l'histoire de la céramique architecturale au Champ de Mars se met à la disposition des congressistes pour leur fournir toutes les explications utiles au cours de la visite de ce pavillon, qui est situé entre le pavillon de la femme et celui de l'optique.

Enfin, Messieurs, je vous rappelle qu'il est tout à fait nécessaire de

s'inscrire maintenant pour le banquet parce que, sans cela, nous aurions comme à la gare du Nord 60 ou 80 personnes de plus que le chiffre prévu, et nous risquerions de nous trouver dans un embarras très sérieux.

M. Pillet. Quand viendra la question des habitations à bon marché ?

M. Charles Lucas. A la séance de cet après-midi.

M. le Président. Je constate qu'il y a eu concordance dans les idées sur les questions qui nous ont occupés dans cette séance et tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour le soutien collégial que vous m'avez prêté et pour le ton confraternel avec lequel les discussions ont eu lieu. Je remercie bien cordialement les différents orateurs pour le travail précieux et les études sérieuses dont ils ont bien voulu nous offrir les résultats, pour contribuer au progrès de l'art qui nous est cher et à la conservation des monuments de nos ancêtres, la gloire des nations. *(Applaudissements.)*

Messieurs, la séance est levée.

La séance est levée à 11 heures 45 minutes.

X

SIXIÈME SÉANCE

JEUDI SOIR, 2 AOUT 1900 (ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. — HÉMICYCLE)

PRÉSIDENCE DE M. REPULLÈS Y VARGAS (DE MADRID)

VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR

SOMMAIRE. — Lecture du procès-verbal de la cinquième séance, par M. POUPINEL secrétaire général. — Observations : MM. DENIZE, DE SUZOR, CHARLES LUCAS, A. NORMAND. — Adoption du procès-verbal. — *Du titre d'architecte*, rapport de M. ED. BISSUEL (de Lyon) ; vœux A. et B. — *Du titre d'architecte dans toutes les nations.* — Rapport de M. Courau (d'Agen), lu par le secrétaire général. — Vœu : MM. ROUSSI, POUPINEL, A. NORMAND, BISSUEL, LE PRÉSIDENT, STÉRIAN, CH. LUCAS. — Vote du vœu Courau à l'unanimité. — Communication de M. W. LOCKE (de Londres) sur le Congrès des architectes tenu à Londres en juin 1900. — MM. LE PRÉSIDENT, CH. LUCAS. — *Les habitations à bon marché dans tous les pays :* MM. CHARLES LUCAS, LECOEUR (de Rouen) ; DE MORSIER (de Genève) ; TANQUEREL ; GUSTAVE MAUKELS (de Bruxelles) ; TRÉLAT ; TOTTEN (des États-Unis) ; STÉRIAN (de Bucarest) ; DE SUZOR (de Saint-Pétersbourg). — Communication d'ordre intérieur, par M. C. LUCAS.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

M. POUPINEL, secrétaire général, lit le procès-verbal de la précédente séance.

M. DENIZE. Je demande la parole sur le procès-verbal.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez la parole sur le procès-verbal.

M. DENIZE. Monsieur le Président, nous soussignés, membres du Congrès ayant assisté à la séance de la matinée du 2 août, dans laquelle a été traitée la question de la conservation des monuments anciens, avons l'honneur d'exposer que les congrès ayant pour but d'étudier

les questions mises à l'ordre du jour, de provoquer des discussions et d'émettre des vœux exprimant l'opinion de l'assemblée, déclarons protester énergiquement contre la forme donnée aux décisions de la réunion de ce jour.

L'assemblée n'ayant pas été consultée, n'a pu faire réellement connaître son avis sur les propositions de vœux, lues seulement par le bureau, et considérées par lui comme adoptées sans avoir fait émettre un vote, alors que l'assemblée paraissait divisée.

En effet, alors que tous les membres semblaient d'accord sur la nécessité d'enseigner dans les Écoles d'architecture de tous les degrés, le respect absolu, dans les restaurations ou les travaux à exécuter, du caractère des monuments anciens, et de répandre dans le public ces notions de respect, un certain nombre ont protesté contre la proposition de conférer ces restaurations à des Commissions spéciales forcément sans responsabilité.

Les auteurs de cette protestation considèrent que la responsabilité individuelle de l'architecte, basée sur les études artistiques demandées par le Congrès sera la meilleure garantie de la conservation et de la restauration intelligente des monuments anciens.

Plusieurs Membres. Les noms des signataires !

M. Denize. Denize et Lecœur.

M. le comte de Suzor. Messieurs, je crois qu'il y a ici un malentendu. Tous, y compris le Président lui-même, nous étions, ce matin, d'accord sur ce point que la responsabilité restait à l'architecte et que le rôle de la commission était purement et simplement d'étudier ce qu'il y avait à faire pour la restauration des monuments anciens. On ne peut, en effet, faire une restauration à huit ou dix personnes à la fois.

Il me semble que ce que vient de lire M. Denize, n'est pas une protestation contre ce qui s'est passé à la séance du matin, mais plutôt une demande d'éclaircissement.

M. Charles Lucas. A la suite des observations qui ont été présentées de part et d'autre sur la question de la conservation et de la restauration des monuments du passé et après avoir consulté mes honorables confrères, M. Cuypers, qui présidait la séance et M. de Suzor qui vient de prendre la parole, j'ai indiqué qu'un vœu comme celui qui a servi de conclusion à la discussion de ce matin ne pouvait entrer dans les détails, qu'il devait avoir un caractère assez général pour être international, afin que les délégués des divers gouvernements ou des différentes sociétés représentées au Congrès puissent, de retour dans leurs pays respectifs, faire en faveur de ces vœux, présentés sous une forme concrète et générale, la propagande nécessaire.

Je m'étais entendu à cet effet avec les auteurs des mémoires lus à la séance et j'en avais parlé à MM. Stérian et Cannizarro, qui avaient été d'avis que le vœu ainsi rédigé résumait bien l'opinion générale qui s'était fait jour dans la discussion sur l'ensemble de la question et qu'il ne pouvait avoir la prétention d'embrasser et de formuler d'une manière précise toutes les questions de détail qui s'y rattachent.

J'ai ajouté à peu près textuellement cec — c'est ce qui se dit du reste, dans tous les Congrès.

Le texte d'un vœu de ce genre ressemble en quelque sorte à un article de projet de loi. Ce sont les considérants, — et dans un Congrès, les considérants, c'est la discussion générale, — qui montrent quel est l'esprit du vœu, quelle a été l'intention de l'assemblée qui l'a émis, quels sont les renseignements et les données dont il faudra s'inspirer pour l'étude subséquente et la réalisation du vœu adopté dans ces conditions.

Que s'est-il passé à la séance d'hier soir ? A la suite d'un vœu assez général que nous avions émis sur la question des hautes études, M. Bénouville nous a fait ajouter quelques mots pour que, dans tous les pays, ce vœu fût entendu de la façon la plus libérale. De même, ce matin, après avoir posé le principe qui doit régir désormais la conservation et la restauration des monuments du passé dans les divers pays, nous avons ajouté que les travaux à ce nécessaires seraient exécutés après l'avis d'une commission spéciale. Ceci a été ajouté pour que, dans les pays où il n'y a pas de commissions de ce genre, il en soit établi et pour que les délégués des divers gouvernements ou sociétés aient une autorité suffisante pour réclamer la création d'une telle commission.

Maintenant il est évident, comme l'a fait observer M. de Geymüller, et après lui M. de Suzor, qu'on ne peut construire à huit ou dix personnes responsables et qu'une commission, même composée des hommes les plus éminents, ne peut dégager de sa responsabilité le directeur des travaux, pas plus qu'elle ne pourrait engager cette responsabilité en lui faisant faire des choses qu'il désapprouverait.

C'est sous le bénéfice de ces observations que le vœu a été adopté par le Congrès à la séance de ce matin.

Il ne faudrait donc pas venir dire que le Président et une partie du bureau, signataires du vœu l'ont fait voter par surprise. Tous les vœux qui ont été adoptés jusqu'ici, soit sur la propriété artistique, soit sur l'enseignement de l'architecture, soit sur la question des monuments du passé, l'ont été, je ne saurais trop le répéter, sous la réserve qu'on tiendra compte, pour leur réalisation, des observations qui ont été présentées de part et d'autre dans la discussion. Je ne puis répondre d'une autre façon à la protestation que vous venez d'entendre.

Maintenant, si réellement il y avait eu surprise, je ne vois pas comment on pourrait remettre aux voix le vœu en question, l'assemblée

qui aurait à prendre une décision à cet égard n'étant plus composée des mêmes membres que ceux qui ont pris part à la discussion et au premier vote, et n'ayant plus le même Président que celui qui a couvert de son autorité le vœu adopté. *(Très bien ! Très bien ! sur divers bancs.)*

M. Denize. Le mot surprise est trop gros et nous ne l'avons pas prononcé. Nous avons fait seulement remarquer qu'il y avait eu une demande formelle de disjonction et qu'on ne l'a pas mise aux voix. Nous demandons qu'il n'en soit pas de même à l'avenir.

M. Normand. On a demandé s'il y avait des opposants au vœu en question, en les invitant, s'il s'en trouvait, à prendre la parole.

Personne n'a répondu.

M. de Suzor. Ce qui nous intéresse tous, c'est la question de savoir à qui doit incomber la responsabilité. J'ai dit que, suivant moi, cette responsabilité devait rester à l'architecte chargé de l'exécution des travaux, et j'ai prié M. le Président de vouloir bien s'associer à cette opinion. C'est ce qu'il a fait en demandant à ceux qui seraient d'un avis contraire de prendre la parole. Personne n'ayant demandé la parole, le vœu par cela même s'est trouvé adopté à l'unanimité.

M. le Président. L'incident est clos. Il n'y a pas d'autres observations; le procès-verbal est adopté.

La parole est à M. Ed. Bissuel, de la Société académique d'Architecture de Lyon.

DU TITRE D'ARCHITECTE

M. Bissuel. La Société académique d'architecture de Lyon, en demandant au Comité d'organisation du Congrès international des Architectes de 1900, de mettre dans son programme la question du titre d'architecte, n'a pas eu la prétention de présenter un projet d'organisation internationale; son ambition est beaucoup plus modeste.

Elle a simplement été convaincue que ce Congrès offrait une occasion unique de savoir comment était organisée la profession dans divers pays, de se rendre compte ainsi, au point de vue général, de ce que la loi naturelle avait fait un peu partout, de retirer de l'ensemble des renseignements recueillis, des leçons de choses, assez complètes pour permettre au Congrès d'émettre un vœu conforme aux tendances du plus grand nombre.

Le travail que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui, est surtout le résultat d'une enquête à laquelle nous nous sommes livré.

Notre désir, notre espoir, notre ambition même, est qu'il en résultera quelques enseignements qui pourront être utiles, et serviront à améliorer quelque peu la profession; j'oserai dire, un peu partout; car, dans la corporation des architectes, la confraternité ne connaît pas de frontière.

Pour faire notre enquête, nous avons été guidé par la brochure publiée par le Comité d'organisation du Congrès, dans laquelle sont indiqués les architectes des divers pays qui ont adhéré au Congrès.

Nous avons alors adressé la lettre questionnaire suivante, à vingt-six architectes étrangers, choisissant de préférence ceux qui étaient professeurs dans quelques écoles ou universités, ou membres correspondants de Sociétés françaises :

« Monsieur et honoré confrère,

» La Société académique d'architecture de Lyon, ayant à traiter au Congrès international des architectes de 1900, qui doit avoir lieu à Paris, du 29 juillet au 4 août, la question suivante, indiquée au programme :

N° 3 : *Du titre d'architecte dans les divers pays,*

a l'honneur de s'adresser à vous pour vous prier de lui envoyer le plus tôt qu'il vous sera possible, les réponses au questionnaire suivant :

» *1° La profession d'architecte est-elle libre dans votre pays?*

» *2° L'architecte doit-il être muni d'un diplôme pour exercer sa profession?*

» *3° S'il y a des diplômes, par qui sont-ils donnés?*

» *Par le Gouvernement?*

» *Par l'École de la capitale seulement?*

» *Par toutes les écoles reconnues par l'État?*

» Cette question, qui intéresse les architectes de tous les pays, est bien digne d'être traitée dans un Congrès international, et pour qu'elle soit traitée sérieusement, il importe de connaître à l'avance la situation faite aux architectes dans tous les pays qui doivent se faire représenter au Congrès de 1900.

» Veuillez agréer, etc. »

Nous avons eu la satisfaction de recevoir vingt-trois réponses. Ces lettres sont des plus intéressantes; quelques-unes contiennent des détails très instructifs et méritent d'être étudiées : aussi nous proposons-nous de les reproduire ultérieurement *in extenso*, dans une brochure, si les auteurs de ces lettres veulent bien nous y autoriser.

Pour aujourd'hui nous avons craint d'être trop long, et nous avons cru bien agir en faisant, pour chaque pays, un résumé aussi condensé que possible.

Nous commencerons par le centre de l'Europe (l'Allemagne) et, tournant tout autour en élargissant le cercle, nous terminerons par la France, après avoir fait une traversée en Amérique.

ALLEMAGNE

Libre. — Diplôme pour fonctionnaires.

Par M. Hinckeldeyn, directeur en chef des travaux d'architecture du royaume de Prusse, à Berlin, nous savons que la profession est *libre* en Allemagne.

Et M. le professeur Treutzen, d'Aix-la-Chapelle, nous apprend que si la profession est libre en Allemagne, les architectes qui ont fait leurs études dans les hautes écoles de l'État peuvent subir l'examen dit :

Architecte du Gouvernement (Staat Baumeister); que ce titre est *obligatoire* pour les architectes des travaux publics, et qu'il est maintenant presque toujours exigé pour les architectes des villes. Les architectes libres qui veulent être fonctionnaires subissent cet examen.

Les trois hautes écoles techniques de Berlin, Hanovre et Aix-la-Chapelle donnent le diplôme après quatre années de cours.

Les autres écoles techniques moyennes, qui sont très nombreuses, ne donnent pas de diplôme, mais des *certificats* à la sortie de l'école.

AUTRICHE

Libre.

M. Otto Wagner, architecte de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, professeur à l'Académie impériale et royale, correspondant de la Société centrale des Architectes français, à Vienne, nous dit que la profession est libre en Autriche, parce que l'architecte est considéré comme un *artiste*.

Cependant il y a des diplômes du Gouvernement, mais peu recherchés par les artistes, parce qu'ils n'ont qu'une *valeur scientifique*.

Les architectes cherchent à faire partie de l'une des deux Sociétés d'artistes qui existent à Vienne :

1° L'Union des Architectes autrichiens (Secession), dans laquelle on ne peut être nommé à l'élection que si on a été admis trois fois à des expositions ;

2° L'Association des Architectes avec club, dans laquelle on est nommé par élection.

HONGRIE

Libre. — Diplôme pour fonctionnaires.

M. Haussmann, architecte et professeur à l'École polytechnique royale de Budapesth, membre de l'Académie royale des architectes :

La profession est libre. Toutefois, pour être architecte fonctionnaire, il faut être muni d'un diplôme qui est donné par l'École polytechnique de Budapesth, à la suite d'examens passés après quatre années d'étude.

Les tribunaux ne reconnaissent comme experts officiels ou directeurs des bâtiments que les architectes qui possèdent ce diplôme.

HOLLANDE

Liberté complète.

M. Salm, président de la Société pour la propagation de l'architecture à Amsterdam, et M. Henri Evers, professeur en chef d'architecture, à Rotterdam, sont d'accord pour dire que la profession est *libre* et qu'il n'y a pas de diplôme obligatoire.

Cependant, l'École polytechnique de Delft, qui est l'école d'État, donne un diplôme d'architecte-ingénieur après quatre années d'études.

M. Evers ajoute malicieusement qu'il y a à Amsterdam l'Académie des Beaux-Arts de l'État, mais qu'on n'y professe pas l'architecture, bien que, tous les trois ans, il y ait un concours national pour le prix de Rome.

BELGIQUE

Liberté complète.

M. Maukels, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, président de la Société Centrale d'architecture de Belgique, à Bruxelles :

La profession est libre. Le Gouvernement ne décerne pas de diplôme.

Tout est à faire en Belgique à ce point de vue, et nous serions heureux de voir le prochain Congrès émettre un vœu appuyant nettement la revendication du diplôme du titre d'architecte.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Liberté complète.

M. Tony-Dutreux, ingénieur délégué du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition de 1900,

Nous informe, sans commentaire, que la profession est libre.

SUISSE

Liberté complète.

M. Reverdin, architecte à Genève, de l'École nationale des Beaux-Arts de Paris.

La profession est complètement libre en Suisse, pas de titre officiel. Quiconque peut s'intituler architecte par sa propre grâce. Pour être architecte fonctionnaire, il faut avoir des amis bien placés dans les sphères gouvernementales.

Pour les constructions privées, c'est au client des avoir distinguer.

ITALIE

Diplôme obligatoire.

De M. Salinas, correspondant de l'Institut de France, à Palerme :

La profession ne peut être exercée sans un *diplôme*. — Ce diplôme est délivré par le Ministre sur la proposition de la Commission d'examen des écoles d'application dépendantes du Gouvernement.

Le côté artistique est peu important ; le côté scientifique est dominant ; aussi le diplôme est-il le même pour l'architecte que pour l'ingénieur.

ESPAGNE

Diplôme obligatoire.

M. Alvarès Capra, député aux Cortès, président de la Société Centrale des architectes, à Madrid :

La profession n'est pas libre en Espagne.

L'architecte, pour exercer sa profession, doit subir des examens après ses études, et être muni du titre qui est donné par les deux uniques écoles qui existent en Espagne :

L'École Supérieure d'architecture de Madrid et l'École d'architecture de Barcelone.

Ces deux titres sont remis par le Ministre de l'Instruction publique.

PORTUGAL

Liberté. — Diplôme d'écoles. — Diplôme d'État à l'étude.

M. Pedro d'Avila, architecte honoraire de Sa Majesté le roi de Portugal, à Lisbonne.

La profession est libre en Portugal.

L'architecte devrait être muni d'un diplôme, mais on ne l'a pas encore exigé jusqu'à présent.

Il y a des diplômes donnés par les deux écoles reconnues par l'État : celles de Lisbonne et de Porto.

Le Gouvernement ne délivre pas encore de diplômes, mais il les donnera quand les formalités, à l'étude, seront remplies.

(Nous devons remercier tout particulièrement M. Pedro d'Avila qui a eu l'obligeance de nous envoyer les règlements des écoles d'État du Portugal.)

ANGLETERRE

Liberté.

M. Phené Spiers, architecte à Londres, membre du conseil de l'Institut royal des architectes britanniques, correspondant de la Société Centrale des architectes français, et M. Locke, secrétaire de l'Institut royal des architectes britanniques, à Londres.

Ces deux éminents correspondants nous ayant fait des communications demême nature, nous avons cru devoir les condenser pour la séance d'aujourd'hui seulement, nous réservant de leur donner ultérieurement toute l'extension qu'elles méritent.

La profession est absolument libre en Angleterre ; aucun diplôme n'est exigé.

Cependant, l'Institut royal des architectes britanniques, qui est la seule société d'architectes possédant une *Charte royale*, a institué deux diplômes volontaires :

Celui : d'associé du Royal Institut britannique des architectes (A. R. I. B. A.) et le diplôme supérieur de membre ou *Fellow* (F. R. I. B. A.).

Pour le titre d'associé, le candidat doit subir des examens ; pour le titre de membre *(Fellow)*, le candidat doit avoir au moins sept années de pratique et soumettre à l'examen du conseil des œuvres et des dessins personnels.

Les architectes de valeur recherchent la possession de ces titres. A cette garantie qu'a le public, il faut ajouter celle donnée par l'institution des architectes inspecteurs de travaux, qui fonctionne tant à Londres que dans les provinces.

M. Spiers ajoute que, depuis plus de dix ans, quelques Sociétés provinciales ont cherché à faire passer un bill au Parlement pour enregistrer les architectes, mais qu'elles n'ont pu réussir, et M. Locke termine sa communication en disant que, dans la province de *Québec*, au Canada, les architectes doivent passer un examen et se faire enregistrer par le Gouvernement, et qu'il a la conviction que partout ailleurs, dans l'empire britannique, la profession est libre.

IRLANDE

Liberté.

M. Thomas Drew, à Dublin, président de l'Institut royal des architectes de l'Irlande, professeur à l'Académie royale des Arts.

Ici encore, nous sommes désolés de devoir écourter une consultation des mieux documentées.

La profession est *libre* en Irlande. L'Institut royal des architectes de l'Irlande ne possédant ni privilège de la reine, ni charte royale, ne décerne pas de diplôme. Il forme cependant une société qui est coordonnée avec d'autres sociétés provinciales de même nature en Angleterre et en Ecosse, qui se sont constituées en Sociétés alliées de l'Institut royal des architectes britanniques.

Ce groupement de Sociétés reconnaît la supprématie de la Société exécutive mère à Londres (l'Institut royal des architectes britanniques) adopte ses coutumes, son système d'honoraires, se met à l'unisson de ses statuts, est en contact et correspondance avec elle, et a des représentants qui ont le droit de siéger à son conseil central.

Ces Sociétés provinciales associées, désignent à l'Exécutif, à Londres, les architectes de valeur auxquels l'Institut royal peut décerner son titre de sociétaire.

D'après ce système, le diplôme a de la valeur puisqu'il est une marque d'estime donnée par des confrères qui peuvent être des rivaux.

Cette organisation qui est récente (cinq ans), a un grand succès, elle a consolidé la profession partout et promet de pouvoir résoudre le problème du diplôme.

Sera-ce l'affaire d'un enregistrement par l'État ou non ? Là est la question.

SUÈDE ET NORWÈGE

Liberté.

Du professeur G. Clason, architecte à Stockolm, président du groupe d'architecture de la Société des architectes et ingénieurs de Stockolm.

La profession est libre en Suède et en Norwège, il n'est pas défendu par la loi pour qui que ce soit de s'intituler architecte et d'exercer cette profession.

Aussi la responsabilité est-elle tout à fait artistique à moins que l'architecte ne se soit engagé formellement par contrat à diriger les travaux et a répondre de la stabilité des constructions.

RUSSIE

Diplôme obligatoire.

De M. le comte Paul de Suzor, architecte de la ville de Saint-Pétersbourg, correspondant de l'Institut de France.

La profession n'est pas libre en Russie. L'architecte et l'ingénieur doivent être munis d'un diplôme ou d'un certificat.

Ces diplômes sont donnés : par l'Académie Impériale des Beaux-Arts, par l'École d'Architecture de Moscou, par les Écoles Polytechniques de l'État qui ont des sections d'architecture.

Enfin, les personnes qui ont travaillé dans les ateliers d'architectes connus, ou pratiqué pendant plusieurs années, ont le droit de se présenter à des examens qui ont lieu plusieurs fois par an, au comité technique du ministère de l'Intérieur.

Ceux qui ont bien passé ces examens et dressé, à titre d'épreuve, pendant ces examens, un projet avec détails, reçoivent un certificat leur donnant, non le titre d'architecte, mais le droit de diriger des travaux.

Les porteurs de ces certificats pratiquent généralement en province, où le manque d'architectes se fait sentir, et sont presque toujours admis au service de l'État.

GRÈCE

Liberté. — Diplôme pour fonctionnaires.

De M. A. G. Métaxas, architecte des palais royaux, à Athènes.

La profession est libre en Grèce. Le Gouvernement ne donne pas de diplôme ; mais il y a des diplômes donnés par l'Ecole des Arts d'Athènes, qui sont recherchés seulement par ceux qui veulent obtenir une place au service de l'Etat.

Les diplômes des écoles étrangères reconnues par l'État donnent aussi droit aux emplois du Gouvernement.

Puis, l'auteur déplore cet état de choses et souhaite que le Congrès international de 1900 fasse faire un pas à la question.

TURQUIE

Liberté.

M. Apostolidhis vient de remettre à l'instant au secrétaire général les renseignements suivants :

En Turquie, la profession d'architecte est absolument libre ; l'architecte est au même titre que l'entrepreneur ou le maître-maçon. Les architectes des départements, en Turquie, sont de simples maçons ; leurs rapports sont admis par les tribunaux.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Maintenant, Messieurs, pour respirer un moment, nous traverserons l'Atlantique et nous irons voir ce qui se passe en Amérique, cet immense continent où les architectes de tous pays, diplômés ou non, ont pu récemment se livrer à la plus colossale conception qui se soit jamais offerte :

L'Université de Berkley, en Californie.

Je puis dire que la corporation universelle des architectes est heureuse d'être réunie en ce Congrès international de 1900 pour témoigner à Mme Hearst toute son admiration pour la grande pensée qu'elle a eue, toute sa reconnaissance pour ce qu'elle a fait et veut faire encore pour l'avancement des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts.

Son nom doit être inscrit en lettres d'or dans les annales de toutes les Académies, de toutes les Écoles des Beaux-Arts et de toutes les Sociétés d'architectes.

Nous croyons encore devoir condenser en une seule note toutes les consultations qui nous ont été envoyées avec un empressement réellement remarquable :

1° Par M. Jenney, architecte à Chicago, vice-président de l'Institut américain des Architectes ;

2° Par M. Albert Kelsey, architecte à Philadelphie, président de l'Architectural League of America ;

3° Par M. W. R. Ware, architecte à New-York, professeur d'architecture à la Columbia University, correspondant de la Société Centrale des Architectes français :

4° Par M. George O. Totten, architecte à Washington, président du Club d'architecture,

Et par M. Roberts Peabody, de Boston, président de l'Institut américain des Architectes.

La profession d'architecte est ouverte à tout le monde dans les États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement national ne s'intéresse pas dans ces questions. D'après la Constitution américaine, chaque État est libre et indépendant, et fait ses propres lois. C'est ainsi que, dans chacun d'eux, il y a des différences dans l'exercice de l'architecture.

Il n'y a pas d'École nationale d'architecture, mais on compte un grand nombre d'excellentes écoles attachées aux grandes Universités, telles que l'Université de Columbia, à New-York, et celle de l'État de Pensylvanie, etc.

Toutes ces écoles délivrent des diplômes, qui ne sont pas reconnus par l'État auquel elles appartiennent, ni par le Gouvernement général.

Bien qu'il n'y ait pas de diplôme exigé, il existe cependant des situations officielles qui ne sont acquises que par des concours-examens.

Ainsi, l'architecte en chef du Département du Trésor aux États-Unis, qui est le seul architecte officiel du Gouvernement, est désigné à la suite d'un concours-examen passé devant la Commission du Service civil des États-Unis.

Les architectes placés sous ses ordres, c'est-à-dire ses assistants, doivent aussi passer un concours-examen devant la même Commission du service civil.

Bien que la profession soit libre aux États-Unis, il faut constater un mouvement assez général tendant à la réglementation.

Ainsi, il faut citer l'État d'Illinois, dans lequel les architectes doivent, en vertu d'une loi, être munis d'une licence pour exercer la profession.

Cette licence est donnée à la suite d'examens passés devant un jury d'État, et le diplôme de l'Université de l'Illinois est accepté au même titre que ledit examen.

Les Parlements des Etats de l'Ohio, de la Louisiane, de New-York, de New-Jersey, du Missouri, étudient en ce moment des lois similaires à celles de l'Illinois.

Beaucoup d'architectes, dit le professeur Ware, de New-York, préconisent chaudement l'adoption de pareilles mesures dans d'autres Etats, et nous ajouterons que telle est l'opinion des auteurs des lettres que nous avons citées.

Nous devons remercier particulièrement :

1° M. Jenney, de Chicago, pour son envoi de la loi réglant la profession d'architecte dans l'Illinois, et du premier compte rendu du jury d'examen ;

2° M. Kelsey, de Philadelphie, pour son envoi de l'Annuaire architectural de 1900 ;

3° M. Ware, de New-York, pour son envoi du règlement de l'Illinois.

FRANCE

Liberté.

Il nous reste encore à faire connaître ce qui se passe en France.

Puisque les architectes que nous venons de citer ont bien voulu nous dire ce qui se passe chez eux, il est juste que nous venions aussi leur dire ce qui se passe chez nous.

En France, la profession est libre : aucun diplôme n'est exigé.

Depuis trente-cinq ans environ, l'École Nationale des Beaux-Arts décerne des diplômes qui sont donnés par le Gouvernement.

Le candidat qui a subi avec succès ces examens a le titre d'architecte diplômé par le Gouvernement.

Ne sont admis à passer ces examens que les élèves de l'école de la capitale qui ont suivi les cours complets.

Il existe en France d'autres Écoles nationales des Beaux-Arts sous la dépendance de l'État. Mais ces écoles ne délivrent ni diplôme, ni certificat.

Aucun diplôme, ni examen-concours, ne sont exigés pour les fonctions d'architecte du Gouvernement, des départements, des villes, etc.

A l'heure actuelle, le diplôme du Gouvernement est donc un titre ne donnant aucun droit, ni privilège à celui qui a consacré cinq ou six ans à le conquérir.

RÉCAPITULATION

Pour résumer ce travail d'enquête, nous avons dressé le tableau récapitulatif suivant :

États dans lesquels la profession d'architecte est exercée.

AVEC LIBERTÉ COMPLÈTE	AVEC LIBERTÉ RESTREINTE ET DIPLÔME POUR FONCTIONNAIRE	AVEC DIPLÔME OBLIGATOIRE
Autriche.	Allemagne.	Italie.
Hollande.	Hongrie.	Espagne.
Belgique.	Grèce.	Russie.
G.-Duché de Luxembourg.		L'Illinois.
Suisse.		—
Angleterre.		Peuvent être considérés comme étant dans cette catégorie :
Irlande.		La Louisiane.
Suède et Norvège.		L'Ohio.
(L'Amérique en général.)		New-York.
France.		New-Jersey.
Turquie.		Le Missouri.

Telle est notre enquête, encore bien incomplète, sans doute ; mais, si l'on considère que nous n'avons pu opérer qu'après l'apparition de la brochure du Congrès (14 avril 1900), il y a lieu de se féliciter.

Ce résultat est dû, Messieurs, à l'empressement généreux et amical qu'ont mis nos confrères étrangers à m'envoyer leur consultation.

Je les remercie vivement et de tout mon cœur. La présence à ce Congrès de plusieurs d'entre eux, les paroles si vibrantes de foi professionnelle qu'ils ont prononcées à notre séance d'ouverture, prouvent que j'avais mille fois raison de dire, en commençant, que, dans la corporation des architectes, les bons sentiments de confraternité et de solidarité étaient de tous les pays ; et je termine en disant que le titre d'architecte doit être pour tous, et dans tous les pays, un titre de noblesse, qu'il soit estampillé ou non par le Gouvernement.

Maintenant, Messieurs, pour nous conformer au programme et au règlement du Congrès, nous devons formuler des conclusions sous forme de vœu ou d'avis.

La Société académique d'architecture de Lyon a, dans sa séance du 5 juillet 1900, arrêté la rédaction des deux vœux suivants, que nous avons l'honneur de soumettre à votre appréciation.

Vœu A. — Le titre d'architecte ne pourra être porté que par ceux qui auront obtenu un diplôme donné par les Écoles des Beaux-Arts possédant une charte de l'État, ou subi avec succès un concours-examen devant un Comité technique.

Pendant l'époque de transition, pourraient porter ce titre les architectes faisant partie de Sociétés autorisées et composées exclusivement d'architectes, au moins un an avant la promulgation de la loi.

Vœu B. — Que le titre soit libre et le diplôme facultatif.

Mais que les architectes fonctionnaires ne soient admis que munis d'un diplôme d'École ou d'un certificat d'examen délivré par un Comité technique.

Avant de passer au vote de ces vœux, permettez-moi de vous communiquer les consultations que j'ai demandées à deux avocats d'opinions contraires sur la question ; les arguments qu'ils emploient peuvent éclairer et animer la discussion.

L'avocat opposé au diplôme, nous dit :

L'art ne se diplôme pas, ne peut pas se diplômer. Qui pourra dire avec quelles formules travaillaient Phidias, Raphaël, Michel-Ange ?...

Or, l'architecture est l'art le plus complexe de tous. Si la profession ne peut être exercée que par des diplômés de l'État, il en résultera une architecture formulaire, uniforme, monotone.

On empêchera l'éclosion, souvent tardive, de talents restés endormis jusqu'à un certain âge.

Les faits ont démontré que si l'État, les administrations civiles, militaires ou religieuses ont pu tenir souvent compte de titres acquis, l'initiative privée recherche surtout, en l'architecte, le professionnel exercé qui a donné des preuves de savoir, d'expérience et de sagesse.

Le diplôme ne sanctionne que des études, on peut même dire une partie des études, et il couvre souvent des lacunes.

C'est dans la constitution des associations locales que se trouvent les meilleures garanties de la valeur professionnelle et de la juste notoriété.

Le candidat qui obtient son titre dans une Société exclusivement composée d'architectes, dont les fondateurs ont donné des gages de haute honorabilité, a droit à toute estime.

Cette manière est la plus simple, la plus large, la plus démocratique.

Que les Sociétés d'architecture deviennent d'utilité publique et gagnent, par leur propre force, de la considération et de l'influence, en ouvrant des concours, en décernant des récompenses, en offrant des services : à l'artiste, au constructeur, à l'artisan, et les meilleurs dépasseront les moins bons au grand air de la liberté.

L'avocat favorable au diplôme nous dit :

La revendication du diplôme a pour base la responsabilité qui incombe à l'architecte. Avec le diplôme, l'architecte est porteur du titre, comme le docteur en médecine, comme le docteur en droit, et le prestige de la profession est considérablement accru.

On dit que l'art ne se diplôme pas !

Si cela est vrai pour la sculpture, la peinture, la musique, en est-il de même pour l'architecture ?

L'architecture est aussi une science et, tant qu'elle ne se montre que sur le papier, elle est à l'état de projet.

C'est sa réalisation qui lui donne sa valeur et cette réalisation n'est point une œuvre manuelle de l'architecte. Elle réclame le concours de nombreux intermédiaires et l'application de sciences indispensables.

Elle engage des sommes importantes, et des fautes graves peuvent compromettre des existences humaines. Aussi le diplôme qui consacrerait les études de l'architecte, tant au point de vue artistique qu'au point de vue pratique, serait un titre de garantie pour les administrations et les particuliers.

Tel est son but et son utilité.

Pour que le diplôme puisse donner efficacement le titre d'architecte, il devrait être obligatoire, unique, c'est-à-dire sans division ni classement.

Celui qui voudra faire bâtir serait toujours libre de choisir un maître constructeur quelconque, mais il n'aurait aucun recours légal contre lui.

Voici maintenant les deux vœux que je dois soumettre au Congrès :

Vœu A. — Le titre d'architecte ne pourra être porté que par ceux qui auront obtenu un diplôme donné par les Écoles des Beaux-Arts possédant une charte de l'Etat, ou subi avec succès un concours-examen devant un Comité technique.

Pourraient porter ce titre, les architectes faisant partie de Sociétés autorisées et composées exclusivement d'architectes, au moins un an avant la promulgation de la loi.

Vœu B. — Que le titre soit libre et le diplôme facultatif.

Mais que les architectes fonctionnaires ne soient admis que munis d'un diplôme d'École ou d'un certificat d'examen délivré par un Comité technique.

M. le Président. Il nous reste à prendre connaissance d'une communication de M. Courau d'Agen, intitulée : « Le titre d'architecte dans tous les pays. Des moyens de le faire respecter dans l'intérêt de la liberté, de la justice et du progrès international de l'architecture. »

Monsieur le secrétaire général, voulez-vous donner lecture de ce travail.

M. Poupinel. Le rapport que nous a envoyé M. Courau nous est parvenu trop tard pour que nous ayons pu le faire figurer dans le fascicule qui vous a été distribué. Vous le regretterez comme moi dès que je vous en aurai donné lecture.

DU TITRE D'ARCHITECTE DANS TOUTES LES NATIONS

par M. COURAU d'Agen.

Messieurs,

Ce n'est pas ici le lieu de glorifier l'architecture, car parmi nous personne n'ignore que, de tous les arts, c'est le plus ancien, le plus universel et le plus vaste ; celui qui embrasse presque tous les autres et qui, plus abstrait que la peinture et la sculpture, demande pour être vraiment compris, une âme d'élite et un esprit cultivé. Personne ici n'ignore que l'architecture a toujours été l'un des facteurs les plus puissants de la civilisation et du progrès et qu'elle fournit encore aux investigations de l'histoire, les documents qui lui ont permis de remonter jusqu'aux origines les plus reculées des sociétés.

Je ne m'arrêterai donc pas à cet ordre d'idées dont les développements absorberaient un temps qui vous est précieux, étant limité. Mais si je ne parle pas de l'architecture, je vous demande la permission de vous dire

quelques mots rapides de l'architecte, dont la condition actuelle me paraît digne de fixer votre attention.

De toutes les professions, il n'en est pas vous le savez, qui exige un ensemble de connaissances plus diverses et qui impose des devoirs aussi multiples et aussi graves.

Que nous demande-t-on, en effet ? Un caractère ferme et indépendant, une probité scrupuleuse, un dévouement absolu aux intérêts qui nous sont confiés. Auxiliaire de la justice nous devons lui prêter le concours de nos lumières dans les nombreux conflits qu'elle ne saurait trancher sans notre aide. Pour exercer honorablement notre profession, il faut donc réunir une science très complexe, un goût artistique très sûr, une moralité supérieure. ce que la Société centrale des Architectes français traduit par sa devise trinitaire : Le Beau, le Vrai, l'Utile.

D'où vient donc alors, qu'on n'accorde pas à l'architecte (je ne parle pas de ceux qu'un talent et des travaux exceptionnels mettent hors de pair) toute la considération qui lui est due.

C'est que notre profession est ouverte à tous, que le premier venu a le droit de se dire architecte et que ce titre n'est soumis à aucune sanction. Savant ou ignorant, probe ou fourbe, artiste ou gâcheur de plâtre, chacun peut exercer l'architecture, depuis l'entrepreneur failli jusqu'au grand prix de Rome ; depuis le piqueur-voyer révoqué, jusqu'au membre de l'Institut. Or, pour que la fonction honore l'individu, il faut que l'individu honore la fonction, sinon le discrédit de l'un rejaillit sur l'autre.

Aussi que de réputations usurpées au préjudice de talents modestes ou inconnus ! Que de geais parés des plumes du paon ! Que d'inavouables ententes entre architectes sans scrupules et entrepreneurs malhonnêtes ! Que d'arrêts de justice viciés par des expertises ineptes ou achetées ! Que de fraudes dans les travaux au détriment de leur durée et de leur solidité !

Parlerai-je pour combler la mesure, de l'ingérence scandaleuse dans notre profession, des agents salariés de l'État avec dispense de patente et suppression de toute responsabilité ? Rappellerai-je la centralisation de l'enseignement de notre art, sans souci des traditions locales ? celle des services publics de l'architecture ? etc., etc. Que de touches sombres ne pourrait-on pas ajouter à ce tableau si on voulait le pousser au noir !

Telles sont, messieurs, les conditions désastreuses au milieu desquelles nous nous débattons et comme les nations représentées au Congrès ont toutes ou presque toutes à souffrir sans doute de cet état de choses, je viens formuler un vœu qui ne peut porter atteinte à aucune des libertés consacrées par le droit international et par les lois communes à tous les pays civilisés. Ce vœu a déjà été exprimé par M. Achille Hermant, dans une proposition dont la logique me paraît hors de toute discussion.

« Réserver le titre d'*architecte* à ceux qui, en raison de leurs études, » ont le droit de le porter ; l'interdire aux autres. Faire cela sans porter

» atteinte à la liberté de qui que ce soit, tout citoyen ayant le droit de
» gérer ses affaires comme bon lui semble ».

Comme vous le voyez, messieurs, il n'est question que du titre et nullement du droit d'exercer. Ce que nous demandons est donc en réalité fort peu de chose. Tout le monde a le droit de construire : c'est entendu et nous ne voulons limiter ce droit en aucune façon, comptant sur le temps et le progrès du goût public pour faire justice des horribles choses qui sont la conséquence immédiate de cette liberté. Ce que nous désirons seulement, c'est que parmi les constructeurs une démarcation soit indiquée pour déterminer ceux qui, par leurs études et leurs travaux, offrent au public une certaine garantie morale. Celui qui aurait subi les épreuves exigées aurait seul le droit de porter le titre d'*architecte*. Quant aux autres, ils ne conserveraient que le droit d'exercer la profession sous quelque dénomination que ce soit : constructeur, entrepreneur, conducteur, ingénieur, peu importe. Et cela suffirait, nous en avons la conviction, pour relever le prestige d'une corporation qui devrait marcher de pair avec les plus honorables.

Mais ce but ne peut être atteint qu'autant que nous aurons obtenu de nos gouvernants, pour l'enseignement architectural, la diffusion qu'ils accordent à toutes les autres branches de l'enseignement public, par la création d'écoles régionales destinées à mettre le titre d'architecte, à la portée de tous ceux qui désirent le conquérir. Je conclus donc, en proposant au Congrès d'émettre le vœu :

« Que les gouvernements prennent des mesures pour protéger et faire
» respecter le titre d'architecte, en le réservant à l'avenir et sans effet
» rétroactif, aux architectes pourvus d'un brevet de capacité, en l'inter-
» disant aux autres et en le mettant à la portée de tous par la diffusion
» de l'enseignement architectural. » *(Applaudissements.)*

M. Roussi. Messieurs, le projet de vœu présenté par notre confrère Courau est plus large, plus général et plus libéral en même temps que les deux vœux de M. Bissuel dont vous venez d'entendre la lecture. Il les résume tous les deux. Dans ces conditions, il me semble que c'est le vœu de M. Courau qu'il faudrait d'abord mettre aux voix.

Notre confrère d'Agen a présenté, à mon sens, la défense du titre d'architecte dans ce qu'elle a de plus large et je crois que c'est dans la voie qu'il indique que le Congrès devrait marcher.

Je demande donc la priorité pour la mise aux voix du vœu de notre confrère M. Courau. *(Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)*

M. Poupinel. Voici le vœu tel qu'il est formulé par M. Courau :

« Le Congrès émet le vœu :

Que les Gouvernements prennent des mesures pour protéger et faire respecter le titre d'architecte en le réservant à l'avenir et sans effet rétroactif aux architectes pourvus d'un brevet de capacité, en l'inter-

disant aux autres et en le mettant à la portée de tous par la diffusion de l'enseignement architectural. » *(Bravos et applaudissements.)*

M. Normand. Il me semble en effet que ce texte répond à tous les points énoncés dans le rapport de M. Bissuel.

M. Bissuel. Je l'approuve complètement.

M. le Président. Est-ce que ce vœu est complet. Il me semblait qu'il y avait une seconde partie dont on a donné lecture tout à l'heure.

M. Poupinel. C'est le vœu de M. Bissuel qui comprenait deux parties, deux vœux séparés.

M. Roussi. Le vœu lu en dernier lieu est celui auquel M. Bissuel a déclaré se rallier. Nous demandons la priorité en sa faveur.

M. le Président. Désirez-vous qu'il en soit donné une nouvelle lecture ?

Voix nombreuses. Oui! Oui!

M. Poupinel : « Le Congrès émet le vœu que les Gouvernements prennent des mesures pour protéger et faire respecter le titre d'architecte en le réservant à l'avenir, et sans effet rétroactif, aux architectes pourvus d'un brevet de capacité, en l'interdisant aux autres et en le mettant à la portée de tous par la diffusion de l'enseignement architectural ». *(Applaudissements.)*

M. Sterian. Je demanderai à faire une simple observation.

M. le Président. La parole est à M. Sterian.

M. Sterian. « Que les Gouvernements prennent des mesures pour protéger et faire respecter le titre d'architecte en le réservant à l'avenir à ceux qui sont pourvus d'un « *brevet de capacité* ». Mais quel sera ce brevet de capacité et qui le décernera ? Supposez, — je ne veux pas citer de nom — supposez un architecte qui se livre depuis longtemps à l'étude archéologique des monuments historiques et qui acquiert ainsi un grand savoir. Refuserez-vous à cet architecte qui ne sera pas pourvu du brevet de capacité, le droit de concourir à la restauration des monuments historiques ? Il a consacré toute sa vie à l'étude de ces hautes questions ; il me semble que si vous le mettiez à l'écart, vous commettriez une injustice, car les œuvres d'un artiste ou d'un savant, si elles sont méritoires sont aussi la plus haute garantie de sa valeur.

Un Membre. Il passera l'examen et il obtiendra certainement le brevet de capacité.

M. le Président. Je ferai remarquer à M. Sterian que le texte porte « et sans effet rétroactif ». Cela suffit, il me semble, à dissiper tous ses scrupules.

M. Ch. Lucas. Il est bien spécifié en effet que le vœu n'aura pas d'effet rétroactif. Mais que M. Sterian me permette de lui dire que lorsque, dans n'importe quel pays du monde, un architecte qui a consacré sa carrière à l'étude des monuments du passé sera devenu d'une certaine force, il lui sera facile de satisfaire aux conditions requises pour l'obtention de ce certificat de capacité.

La loi qui sera votée n'ayant pas d'effet rétroactif, on dira, par exemple à un Viollet-Le-Duc : « Vous continuez à rester chargé des travaux de restauration des cathédrales auxquels vous avez attaché votre nom ». Quant aux Viollet-Le-Duc de l'avenir qui viendront après la promulgation de la loi, ils sauront que cette loi, doit recevoir son exécution et ils commettraient une véritable faute vis-à-vis d'eux-mêmes en ne s'y soumettant pas. Qu'ils consacrent leur carrière à l'étude des monuments du passé, rien de mieux, mais ils doivent se dire en même temps qu'il y a une loi de leur pays qui dit qu'il faut commencer par donner des preuves de certaines études préalables avant qu'on puisse leur confier la restitution et la conservation des monuments historiques qui sont la gloire d'une nation.

La loi que nous sollicitons n'aura pas, je le répète d'effet rétroactif. Par conséquent toutes les situations acquises seront conservées. Quant au jeune architecte qui rêve de suivre les traces des Viollet-Le-Duc et d'attacher son nom à la restauration des monuments du passé, il faudra bien qu'il se résigne à se soumettre à la loi de son pays. Cela me paraît fort simple. Pourquoi se soustrairait-il à des exigences qui sont les mêmes pour tous ? Si le jeune architecte que vous avez en vue veut devenir un jour un grand artiste en s'attachant à la restauration des œuvres architecturales du passé, qu'il commence par prouver qu'il possède les connaissances élémentaires qui donnent droit à l'obtention d'un diplôme dans tous les pays du monde (*Très bien ! Très bien ! Approbation générale*).

Je vous demande en conséquence, mes chers confrères, de vouloir bien adopter le vœu de M. Courau sous le bénéfice, bien entendu, des observations qui ont été présentées.

M. le Président. Je mets aux voix le vœu de M. Courau, d'Agen.

(Le vœu est adopté à l'unanimité).

M. le Président. Êtes-vous prêt, monsieur Locke, à faire le petit résumé, qui vous a été demandé par le bureau, de la conférence qui a eu lieu à Londres le mois dernier ?

M. Locke. Malheureusement je n'ai préparé aucun mémoire écrit.

M. Ch. Lucas. Est-ce que vous ne pourriez pas le faire de mémoire et nous rendre compte de la conférence tenue à Londres le 28 juin ? La séance est très chargée, nous devons nous rendre à 3 heures au Champ-

de-Mars et si vous pouviez dégager un peu la séance de demain, vous rendriez au Congrès un véritable service.

M. Locke. Je suis à vos ordres, monsieur le Président.

Je dois vous dire tout d'abord que notre Congrès qui a eu lieu au mois de juin n'était pas un Congrès international ; c'était un Congrès d'architectes anglais auquel nous avions simplement convié, comme étrangers, nos membres correspondants et honoraires.

Nous avons tout d'abord procédé à la remise de la grande médaille d'or que la reine d'Angleterre offre chaque année à un architecte éminent ou à un archéologue distingué. Le récipiendaire était le professeur R. Lanciani, de Rome.

Nous avons eu ensuite des conférences intéressantes. Je citerai notamment celle du président de l'Institut royal des architectes britanniques. Ce que nous voulons en Angleterre, c'est un contrôle sur le côté artistique du bâtiment. Nous ne voulons pas laisser des architectes sans valeur bâtir dans une des principales rues de la ville des bâtiments hideux et sans aucun style. Notre Président a insisté pour qu'il y ait un contrôle officiel sur le côté artistique, comme il y en a partout sur le côté de la construction. Cette conférence a été beaucoup reproduite par les journaux anglais et nous espérons que du bien en résultera. Il y a eu également des conférences sur d'autres sujets.

L'idée d'une « cité idéale » a été esquissée par M. Halsey Ricardo et développée au point de vue des « Ponts et Chaussées », « Jardins Publics » et « Monuments Publics », par MM. Caroë, Lord Meath et Skeling L. E. E.

Un sujet d'une grande importance et très discuté aujourd'hui : « La collaboration entre l'architecte, le peintre et le sculpteur » a été traité par trois artistes distingués. M. Reginald Blomfield a fait une lecture des plus intéressantes sur « l'Education du Public en Architecture ». Il a posé la question : « Comment intéresser le public à l'Architecture ? ». La réponse suggérée par la conférence et confirmée par la discussion qui l'a suivie, était que la solution restait entre les mains des architectes eux-mêmes. Il fallait que les architectes sachent d'abord intéresser par la bonne architecture, qu'ils se respectent et se développent, et quand il y aura une noble architecture le public l'appréciera.

Les autres conférences avaient un caractère tout spécial et tout local et peut-être ne vous intéresseraient guère. Nous avons bien travaillé, nous n'avons pas oublié le côté social et je dois dire que notre petit Congrès a bien réussi. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Le Congrès vous remercie.

M. Charles Lucas. Nous espérions que M. Locke nous parlerait d'une question qui nous a tous préoccupés et qui figurait au programme de la conférence tenue à Londres le mois dernier. Il s'agit de l'influence de la réglementation administrative.

M. William Emerson, architecte de l'abbaye de Westminster, président de l'Institut royal des architectes britanniques, avait appelé mon attention sur la grande influence que la réglementation administrative exerce dans certains pays et pourrait exercer, dans ceux qui en sont heureusement ou malheureusement dénués, sur l'architecture privée contemporaine. Des exemples récents à Londres de prescriptions ou de vœux émis pour de nouveaux percements, par exemple, comme vos grands circus, Regent circus et autres, vous préoccupaient à l'Institut royal. Nous espérions que vous nous parleriez de ces préoccupations, ainsi que du rôle de l'Institut royal des architectes britanniques vis-à-vis de la municipalité de Londres, petite municipalité comme territoire qui constitue la Cité, ou grande municipalité comme territoire soumis aux délibérations du London County Council.

M. Locke. Ce sont des questions trop longues à exposer.

M. Charles Lucas. Vous pourriez nous indiquer ce que vous avez fait vis-à-vis de la municipalité à l'occasion des derniers projets en cours et rappeler ce que vous avez fait à propos du nouveau pont sur la Tamise. Il y a eu là, de la part de l'Institut royal, une sorte de mise en échec de l'autorité administrative, une protestation du corps d'architectes le plus solidement constitué qui existe au monde ; cela pourrait servir d'encouragement et de modèle à des protestations semblables qui pourraient se produire dans d'autres nations.

M. Locke. Je ne puis vous faire que la même réponse.

M. le Président. Nous passons maintenant à la question des habitations à bon marché dans tous les pays.

La parole est à M. Charles Lucas.

M. Charles Lucas. Messieurs, cette question des habitations à bon marché devait être traitée par un de nos confrères de l'Institut royal des architectes britanniques, M. Owen Fleming. Membre du Comité de patronage du Congrès, il était particulièrement qualifié pour traiter cette question. Architecte adjoint de la cité de Londres, il a, en effet, il y a quatre ou cinq ans, sous la direction de M. Thomas Blashill, un des membres les plus honorés de l'Institut royal, dirigé la construction de deux grands groupes d'habitations à bon marché de Londres, l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest.

M. Owen Fleming, qui a traité la question au Congrès des habitations à bon marché en 1898, à Bruxelles, avait fait mieux. Architecte, il était allé étudier les conditions économiques de ceux pour lesquels il voulait construire des logements. Jeune, ayant épousé une jeune femme, il n'a pas craint d'aller habiter dans une rue située à l'extrémité orientale de Londres, dans un quartier qui passe pour ne pas être très sûr, malgré les noms si honorables que ses rues portent, ceux des plus

grands noms du protestantisme français, en ce sens que ce fut dans ce quartier que, il y a deux siècles, se réfugièrent nombre d'illustres protestants français après la révocation de l'Edit de Nantes.

M. Owen Fleming, devant quelques-uns d'entre nous, a fait à Bruxelles, lors du Congrès des habitations à bon marché, une très intéressante communication sur ces habitations de Londres, la démolition de véritables quartiers, la création, sur leur emplacement, de quartiers nouveaux composés de rues rayonnantes, comme, à Paris, les rues autour de l'Arc de Triomphe ou celles autour du square qui occupait le centre de la place de Londres, sous laquelle passent aujourd'hui les chemins de fer de l'Ouest. Ces maisons avaient cinq et six étages, un rez-de-chaussée en demi-sous-sol, et étaient destinées à être habitées par des familles ouvrières dont le gain par semaine ne dépassait pas 16 à 20 shillings, 20 à 25 francs.

Ces logements sont des merveilles de confortable : je parle des derniers faits, parce que depuis quarante ans que l'Angleterre nous a ouvert la voie dans le système des blocks, ou maisons à étages, il y a eu des progrès, et les premiers essais n'ont pas tous été à beaucoup près aussi heureux que ce que l'on fait actuellement en Angleterre, et surtout à Londres et à Glasgow.

Les maisons que le London County Council a fait construire pour loger les ouvriers sont du plus haut intérêt. Elles commencent à être connues en France par les publications sur les logements à bon marché et méritaient d'être présentées ici par l'architecte qui en avait suivi la construction.

Malheureusement, comme il nous l'a écrit l'avant-veille du Congrès, M. Owen Fleming, qui est un des agents les plus précieux de M. Raly, directeur actuel des travaux du London County Council, a été appelé justement à cause de ses qualités d'initiative à un autre service. Il excellait dans les habitations à bon marché, il y avait donné sa note, il n'y avait plus qu'à suivre ce qu'il avait préparé, et comme on se préoccupait de perfectionner les casernes de sapeurs-pompiers, il a été chargé depuis sept ou huit mois de l'étude des nouvelles casernes de sapeurs-pompiers de Londres. Les exigences de son nouveau service l'ont empêché de se rendre à notre appel et de nous donner le concours qu'il nous avait promis.

Mais je ne veux pas abuser de ce que je me suis occupé moi-même de cette question depuis une dizaine d'années pour vous en entretenir longuement. Notre Congrès est international et si nous avons le malheur de ne pas entendre sur cette question un architecte anglais passé maître, en revanche nous serons heureux d'écouter sur ce point un français qui a voyagé en Angleterre, qui a étudié il y a une quinzaine d'années les anciennes habitations à bon marché élevées dans ce pays, et qui a doté Rouen, au coin de la rue d'Alsace-Lorraine, à l'ombre de la flèche de Saint-Ouen, je crois, d'un groupe modèle de six maisons

à étages renfermant les plus récents perfectionnements qui puissent être appliqués aux habitations à bon marché, perfectionnements qui ont été appliqués en partie à Londres, mais qu'il a encore perfectionnés et adaptés au goût de nos ménagères françaises : j'ai nommé notre confrère, M. Lecœur, de Rouen. (*Applaudissements.*)

M. Lecœur, ingénieur-architecte à Rouen, président de la Société des Architectes de la Seine-Inférieure, est présent dans cette salle ; et il est impossible qu'après avoir construit, donné les plans, étudié les mesures économiques, participé, comme véritable collaborateur de la Société de ces habitations, à l'œuvre qu'elle poursuit, avant d'avoir créé les six bâtiments, formant un groupe plus complet, qu'il a construits, il est impossible, dis-je, qu'il se refuse à donner d'intéressants détails au Congrès sur cette question. (*Applaudissements.*)

M. le Président. La parole est à M. Lecœur.

M. Lecœur. Je suis absolument confus des paroles si bienveillantes que vient de prononcer M. Lucas. Je ne m'attendais pas à cette réminiscence.

Ce qui a été fait à Rouen est déjà ancien, datant de 1885. Évidemment, depuis cette époque, des perfectionnements ont pu être introduits dans les logements à bon marché. Il y a déjà quelques années que je ne suis retourné en Angleterre et je n'ai pas pu comparer l'état actuel avec celui de 1885.

Dans tous les cas, ce que j'aurais à dire de la Société anonyme des petits logements de Rouen est déjà bien connu et a été publié dans la plupart des ouvrages s'occupant de cette question ; de sorte que je crains d'abuser un peu de votre temps, en vous parlant de ce qui a été fait à cette époque.

Vous connaissez, je crois, à peu près tous la disposition de ces petits logements ; dans tous les cas, si vous voulez me permettre de vous en dire quelques mots, je vais simplement résumer l'œuvre de la Société de Rouen.

Vous m'excuserez, Messieurs, mais n'ayant aucun document sous les yeux, je ne puis vous parler qu'en faisant appel à ma mémoire.

A Rouen, la population n'augmente guère, elle reste à peu près stationnaire ; le besoin de logements ne s'y fait pas sentir comme dans certaines villes anglaises dont la population augmente d'une façon très rapide.

A Rouen, nous avons à peu près la quantité de logements nécessaires aux petites bourses, et la construction des maisons à étages n'est pas d'un besoin urgent en ce moment. Il est vrai que les constructions anciennes sont souvent défectueuses, très défectueuses même.

On a construit dans les faubourgs un assez grand nombre de petites maisons. Plusieurs constructeurs ont élevé des maisons à bon marché. Deux sociétés se sont fondées, la Société anonyme immobilière des

petits logements, d'abord, et ensuite la Société des logements à bon marché, qui fonctionne bien; cette Société possède, je crois, en ce moment quarante maisons. La Société anonyme immobilière des petits logements, dont je suis l'architecte, possède un immeuble à quatre étages ; ce nombre d'étages m'a paru être un maximum, c'est du reste conforme aux idées admises en Angleterre, ce que j'ai pu constater lors d'un voyage d'études fait en 1885.

Le groupement des logements est réparti en six maisons, de telle façon que chaque maison ne comporte qu'un petit nombre de locataires : on évite ainsi le genre caserne. Nous avons seize logements par maison ; les maisons sont en façade sur deux rues, en retour d'équerre et se comportent en somme comme des maisons isolées, le groupe ayant une entrée commune donnant dans une vaste cour.

Les locataires ont à leur disposition une, deux ou trois ou même quatre pièces, suivant leurs besoins. Ils ont à leur disposition une buanderie deux jours par semaine, un water-closet pour chaque ménage, à demi-hauteur de l'étage du logement, des séchoirs, un grenier et une cave.

Le prix, que je ne pourrai pas indiquer exactement, est en moyenne pour une pièce de 75 francs, de 150 francs pour deux pièces, et ainsi de suite.

Le tarif, bien entendu, dépend un peu de la hauteur de l'étage : le premier est plus cher que le quatrième, d'autant plus que l'immeuble n'est pas environné de très hautes maisons, que les rues sont larges et que les habitants des étages supérieurs n'ont pas précisément à se préoccuper de rechercher l'air et la lumière.

Les résultats de l'opération, au point de vue financier, n'ont pas été tout à fait ceux que nous en attendions à l'origine. Nous pensions tirer un revenu moyen de 4 0/0; nous avions fixé ce revenu comme un maximum, en décidant que lorsque ce chiffre de 4 0/0 serait dépassé, les bénéfices seraient employés à la construction d'autres logements et au perfectionement des logements déjà construits. Mais, jusqu'alors, nous n'avons pas eu l'occasion d'utiliser le surplus des bénéfices.

Ceux-ci varient entre 3,75, 3,50 et 2,85 0/0, déduction faite des impôts, assurance, entretien et frais de l'immeuble : ce sont des bénéfices nets.

En somme si l'on considère une maison rapportant d'une façon certaine, l'amortissement et l'intérêt du capital est de 2,75 0/0; c'est encore un bénéfice dont on peut se contenter. A l'origine de la mise en location, les caves et les greniers étaient loués en plus des appartements, la Société a cru devoir faire le sacrifice de leur revenu en faveur du locataire. La location des magasins du rez-de-chaussée n'a pas produit ce que la Société en attendait : cette déception est commune dans le quartier.

Au point de vue des locations, je dois faire une observation assez remarquable : les locataires paient généralement bien. Nous n'avons pas

1/2 0/0 à 1 0/0 de pertes; et il s'agit de petits employés, d'ouvriers n'ayant par conséquent pas de gros revenus.

Un membre. Quel est le mode de construction?

M. Lecœur. Les maisons sont construites en briques, dans un quartier où le terrain est assez mauvais et où nous avons dû faire des fondations avec grands empâtements. Le terrain lui-même est relativement cher, puisqu'il a été acquis au prix de 45 francs le mètre, par adjudication; il appartenait à la ville.

Je crois avoir répondu au vœu de M. Lucas en parlant des petits logements de Rouen; tous ceux qui sont de passage dans cette ville peuvent les visiter et l'architecte se fera toujours un plaisir de les accompagner.

Un membre. Comment le sol des logements est-il garni?

M. Lecœur. Nous avons du parquet au premier et au second étage; pour les autres étages, nous avons adopté le carrelage. En somme, je crois que le carrelage est meilleur que le parquet dans cette nature de locations.

Nous avons employé, pour le parquet, un procédé qui n'est peut-être pas ordinaire, nous avons scellé le parquet dans l'asphalte, afin d'en permettre le lavage.

Ce procédé est très bon au rez-de-chaussée, mais pratiquement il ne vaut pas grand chose aux étages: la chaleur des étages inférieurs ramollit le bitume et les gros meubles, à la longue, finissent par places par enfoncer le parquet. Aujourd'hui on n'emploie plus beaucoup ce mode de parquet scellé dans l'asphalte; on scelle sur lambourdes.

Un membre. Votre parquet est en chêne?

M. Lecœur. Non, il est en sapin, par mesure d'économie, mais le chêne serait préférable. L'état sanitaire de l'immeuble est très bon et démontre que ce genre d'habitations peut être pratique et développé au grand profit des petites bourses.

Telles sont les observations que j'ai été appelé à vous présenter d'une façon un peu inattendue. *(Applaudissements.)*

M. Charles Lucas. M. de Morsier, de Genève, qui est ici, demande à ajouter quelques détails sur le même sujet au point de vue des sociétés de Genève.

M. de Morsier. Je vous prie, messieurs, de m'excuser de prendre la parole, car je ne me suis point du tout préparé à le faire.

J'ai pensé qu'il serait peut-être bon d'attirer l'attention du Congrès sur les logements à bon marché au point de vue de l'hygiène, spécialement dans les anciens quartiers où les pauvres gens habitent très nom-

breux et dans lesquels une question extrêmement importante est souvent négligée : je veux parler de la lumière.

Vous avez tous entendu parler probablement des expériences très intéressantes qu'un professeur italien, à Naples entre autres, a faites de l'influence de la lumière sur les cultures de microbes pathogènes : ces cultures, exposées au soleil, passaient très rapidement; les microbes qui étaient maintenus un certain temps dans une lumière modérée, même reflétée, mouraient encore; mais dans l'obscurité ils progressaient admirablement bien.

C'est une preuve que le blanchîment des cours intérieures est absolument nécessaire, surtout dans les quartiers vieux ou mal construits.

Le Congrès, si le bureau était de cet avis, pourrait peut-être émettre le vœu que l'État, les municipalités en général voulussent bien s'occuper faire respecter les règlements qui existent ou pourraient être créés, et obliger les propriétaires d'immeubles à tenir leurs cours dans un état de propreté et de blancheur suffisantes.

Je ne sais pas s'il existe en France un règlement de cette nature.

Partout, soit ici, soit ailleurs, je remarque que, généralement, les cours sont insuffisamment blanches.

N'y aurait-il pas lieu d'attirer sérieusement l'attention du Gouvernement sur ce point?

M. Tanquerel. Il existe pour les façades seulement dont le ravalement est exigé tous les dix ans; mais rien en 1900 n'est encore prescrit pour l'intérieur des cours. Les propriétaires sont absolument libres de les nettoyer ou non.

Un membre. Nous avons des cours qui n'ont point été nettoyées depuis vingt ans.

M. de Morsier. Cet état de choses est très regrettable et l'on pourrait ajouter au règlement l'obligation de nettoyer les cours intérieures aussi bien que les façades.

M. Charles Lucas. De sorte que votre vœu n'aurait pas pour objet une prescription d'hygiène, mais tendrait à faire observer et à compléter un règlement d'hygiène existant.

M. de Morsier. Parfaitement. J'estime, en outre, qu'un second point très important aussi pour l'hygiène des habitations, le drainage est trop souvent mal étudié, sinon laissé de côté.

Dans les anciens quartiers, l'évacuation défectueuse des eaux nauséabondes qui empoisonnent le sol, est la cause fréquente de maladies. Elle procure ainsi des pensionnaires à l'État sous forme de malades dans les hôpitaux. Ceux-ci coûtent, en fin de compte, beaucoup plus cher au pays qu'une transformation imposée aux propriétaires et dans laquelle l'État ou les villes interviendraient dans une certaine mesure.

Un Membre. C'est le tout-à-l'égout ! Cela existe.

M. de Morsier. Le tout-à-l'égout est-il obligatoire dans les anciens quartiers ou bien n'est-il appliqué, ici à Paris, par exemple, qu'au fur et à mesure dans les constructions neuves ?

M. Charles Lucas. Il doit être appliqué dans un délai de trois ans.

M. Tanquerel. Il est applicable à partir de cette année-ci.

M. de Morsier. Vous m'excuserez, messieurs, de vous parler un peu à bâtons rompus ; mais comme je me suis occupé un peu en Suisse des questions d'habitations à bon marché, je vous demanderai la permission de vous dire encore quelques mots sur des points de construction.

J'ai eu l'occasion de construire des habitations économiques plutôt pour des gens un peu aisés que pour des ouvriers ; car nous n'arriverions pas chez nous à faire en ville des constructions suffisamment à bon marché pour obtenir des logements au-dessous de 125 à 130 francs la pièce. C'est déjà un prix élevé. On ne trouve des prix inférieurs à ce chiffre que dans les vieux quartiers où d'anciennes maisons délabrées servent de refuge à de pauvres gens.

Dans ces constructions, j'ai fait un essai qui m'a donné de bons résultats et qui consiste à placer les buanderies au dernier étage. Cette disposition paraît singulière au premier abord, au fond elle est logique ; je dois dire que l'idée n'est pas de moi, mais je l'ai trouvée pratique et je l'ai réalisée avec profit.

Au moyen du « ciment ligneux », dont on recouvre le plancher de l'étage, on obtient un sol parfaitement imperméable, sans aucun danger d'infiltration (même avec un plancher en bois) pour l'appartement situé au-dessous. Il n'y a pas besoin de faire des travaux de plomberie importants ; une simple bande de zinc posée tout autour de la pièce pour faire le raccord entre le ciment ligneux et les murs, suffit pour assurer l'étanchéité. On établit sur le tout un carrelage ou un dallage en ciment incliné pour l'écoulement.

Indépendamment de l'absence d'odeur, ces buanderies ont l'avantage d'être en communication directe avec le grenier, qui sert à l'étendage : il n'est plus nécessaire de monter le linge lavé et mouillé dans les escaliers, qui en souffrent toujours. On peut aussi faire sécher le linge directement à l'air sur le toit, si celui-ci est fait en ciment ligneux en forme de terrasse.

Je ne sais pas si d'autres détails de construction pourraient intéresser cette réunion.

M. Charles Lucas. — Oui, ainsi quelles sont les conditions économiques ?

M. de Morsier. On peut construire à raison de 400 francs le mètre carré couvert de quatre étages sur rez-de-chaussée.

M. Charles Lucas. C'est cher !

M. de Morsier. La construction est chère; mais nous arrivons à faire rapporter à ces immeubles 4 0/0 net.

Un Membre. C'est de l'exploitation, tout simplement !

M. de Morsier. Effectivement. Ce ne sont pas, à proprement parler, des logements à très bon marché, à la portée des ouvriers pauvres. On a fait plusieurs essais de construction de petites maisons dans le voisinage de la ville, mais on n'est pas arrivé facilement à un prix de location inférieur à 90 francs.

Le coût de l'opération étant basé sur le prix d'acquisition du terrain et ce prix a une grande importance.

Le terrain coûtait environ 21 francs le mètre carré à l'endroit où la construction de quatre étages dont je parle a été élevée.

On n'arrive pas à un meilleur résultat en dehors de la ville, car il est plus difficile d'élever de grandes maisons à quatre étages isolées au milieu de la campagne; mais en construisant en dehors de la ville des maisons accouplées de différents types, on est arrivé à un chiffre de location un peu inférieur à celui que j'ai cité. *(Applaudissements.)*

Je me permets d'ajouter un mot intéressant au point de vue documentaire : C'est au nom de la *Société Genevoise des logements hygiéniques* que les constructions, dont j'ai eu à m'occuper, ont été faites : cette Société a été fondée sous les auspices de la Société pour l'amélioration du logement à Genève, Société d'étude, qui m'a fait l'honneur de me déléguer à ce Congrès.

M. Charles Lucas. Monsieur Maukels, en raison de la place que vous occupez à Bruxelles et de votre situation de président de la Société d'architecture de cette ville, Société qui s'est beaucoup intéressée à la question des habitations économiques et dont les présidents ont été successivement juges des concours ouverts par les municipalités de Bruxelles et des environs, notamment par les municipalités dépendantes du groupe bruxellois, pour l'érection de petites maisons à bon marché, le Congrès désirerait que vous nous exposiez la contribution que vous avez apportée à ces études, surtout au point de vue de la petite maison qui a été si heureusement réalisée dans l'ancien Bruxelles sur du terrain réservé à cet effet, au prix de 50 francs le mètre ; et que vous nous entreteniez de la loi belge qui facilite singulièrement la construction des petites maisons à bon marché.

M. le Président. La parole est à M. Maukels.

M. Maukels. La loi à laquelle fait allusion M. Lucas est plutôt un règlement communal qui a été édicté par l'administration communale de Bruxelles. Ce règlement, avait pour but de faciliter la construction à bon marché et il date de la période où l'on a commencé les grands

travaux d'assainissement de la capitale. A cette époque, Bruxelles était une ville très dense dont la population ouvrière était groupée sur des emplacements très restreints : des ménages, des familles occupaient des logements exigus créés sans aucun souci de l'hygiène.

Ces travaux d'assainissement, qui avaient pour but de créer les grandes artères et de dégager les quartiers trop agglomérés exproprièrent une population ouvrière importante ; c'est à ce moment, que l'administration communale décida les mesures destinées à faciliter la création des constructions ouvrières : elle leur réserva des terrains à un prix moins élevé que ceux destinés aux maisons bourgeoises ; elle arrêta que les taxes sur ces bâtisses seraient moins fortes que celles qui frappent les constructions ordinaires.

Ce règlement n'a pas donné tous les résultats qu'on en espérait au point de vue de la construction des grandes habitations.

En entendant les considérations qui ont été présentées par nos honorables confrères sur la construction des logements ouvriers dans différentes villes, considérations qui mettaient en lumière les conditions d'hygiène à observer dans la construction d'habitations de quatre ou cinq étages, je me demandais si l'on n'avait pas cherché dans ces villes la solution du problème en éloignant l'ouvrier des centres agglomérés et en logeant chaque ménage dans une petite habitation particulière. C'est vers ce but que la question est aujourd'hui orientée chez nous

En somme, il y a là deux considérations qui paraissent opposées et rendre très difficile la solution des logements à bon marché.

L'ouvrier doit d'abord être logé à bon marché, mais il faut aussi lui assurer des conditions de salubrité très grandes et la première de toutes est de lui donner un grand cube d'air ; les conditions journalières où il se trouve pour son travail l'obligent, à la fin de sa journée de rude labeur à disposer d'un espace cubique vaste, de commodités grandes, pour les soins de propreté corporelle. Il faudrait qu'on arrive à donner à la classe ouvrière un espace cubique aussi grand que ce qui est considéré comme nécessaire à la classe aisée. Je ne pense pas qu'on puisse arriver à ce résultat avec le système des maisons à quatre et cinq étages.

La solution du problème me paraît donc plutôt mieux trouvée par le système qui consiste à donner à chaque ménage une petite habitation.

C'est dans cet ordre d'idées qu'on recherche, en Belgique et notamment à Bruxelles, à résoudre la question des logements à bon marché. Des enquêtes ont été faites sur les conditions d'habitation des ouvriers en ville et l'on a constaté — on le constate encore trop souvent — que de nombreux ménages ouvriers sont logés dans une ou deux pièces, dans des caves, dans des mansardes, établissant ainsi non seulement la promiscuité des sexes, mais ne laissant aux nombreuses personnes réunies qu'un cube d'air insuffisant dans les plus mauvaises conditions possibles et par suite les habitations ouvrières de trois ou quatre étages

n'ont pas donné les résultats espérés : elles n'ont pas remédié d'une façon absolue à ce défaut, le peu d'espace, le manque d'air. On est allé chercher alors l'espace là où il coûtait le moins cher, dans les communes avoisinant l'agglomération dans le but de pouvoir donner une petite maison par ménage.

Il s'est constitué des comités de patronage qui facilitent à l'ouvrier l'acquisition du terrain et la construction de la maison ; celui-ci paie annuellement une redevance pouvant être considérée comme remplaçant à peu près la location qu'il paierait en ville pour occuper un appartement qui serait loin d'avoir les mêmes bonnes conditions de salubrité, moyennant cette redevance, il devient propriétaire de la maison après un temps plus ou moins long selon l'importance de la contribution qu'il s'impose.

Certaines grandes firmes industrielles ont réalisé elles-mêmes l'œuvre des comités de patronage pour toute la classe ouvrière qu'elles occupent, construisant les habitations dans des conditions de bon marché exceptionnel et groupant près de ces maisons tout ce qui peut contribuer à l'amélioration morale et matérielle du sort de l'ouvrier.

Telle est, par exemple, l'œuvre réalisée par M. de Mayer à Willebroeck près Bruxelles. M. de Mayer construit des maisons pour ses ouvriers, qui peuvent s'en rendre acquéreurs pour une somme variant de 1.300 à 2.400 francs, suivant le type. Chaque ménage a son habitation et le terrain est presque pour rien; un jardin relativement grand fait suite à la maison.

En éloignant l'ouvrier de l'agglomération urbaine pour l'amener à la campagne, on réalise un grand progrès dans la question difficile du logement ouvrier.

Il surgit alors une nouvelle difficulté à résoudre : il s'agit d'amener l'ouvrier de son logement vers le centre où il travaille. Actuellement, nous avons à Bruxelles des moyens de communication faciles et multipliés entre les communes avoisinantes, la périphérie de la ville et le centre. L'administration des chemins de fer s'est prêtée à la combinaison avec beaucoup de bonne grâce. Elle a créé des abonnements ouvriers permettant aux travailleurs d'arriver à la ville le matin et d'en repartir le soir pour quelques centimes par semaine. Les chemins de fer vicinaux, les tramways ont suivi l'exemple.

Toutes ces bonnes volontés réunies ont apporté une amélioration très grande à la situation des ouvriers ; à l'heure actuelle, il y a dans les environs de Bruxelles quantité de maisons ouvrières où les conditions de salubrité sont évidemment bien meilleures que dans les logements où l'on était entassé en ville. Certaines corporations d'ouvriers du bâtiment sont habituées déjà à ce système et s'en trouvent bien, telles que celles des maçons et des plafonneurs ; d'autres sont accoutumées au logement en ville, on ne les déplace pas facilement, malgré l'augmentation du bien-être qui en résulte.

Un de mes compatriotes me contait, il y a peu de jours, les résultats qu'il avait obtenus avec ses ouvriers. Il était arrivé à les loger à la campagne dans de bonnes conditions d'économie et de salubrité, « mais, ajouta-t-il, comme ils se souvenaient avoir habité la ville où ils avaient contracté des habitudes, ils ne purent s'acclimater à la campagne et s'en sont retournés vers le centre. »

On ne peut espérer un résultat complet de la génération, où ces idées, ces habitudes sont enracinées ; mais on peut croire que la génération qui suivra, constatant les résultats acquis préférera, le logement à la campagne ou à la périphérie de la ville où elle trouvera les conditions de salubrité et de bien être qu'elle ne peut trouver en ville.

Actuellement, les efforts de ceux qui s'occupent du logement à bon marché tendent à donner à chaque ménage une petite habitation dont le coût varie suivant les ressources et le rang que le chef de famille occupe dans la hiérarchie des travailleurs.

Les résultats obtenus paraissent donner raison à ceux qui défendent le système et, pour les quartiers industriels de la ville même où l'ouvrier est logé près de son travail, la petite maison semble devoir détrôner la maison à étages multiples. *(Applaudissements.)*

M. le Président. La parole est à M. Trélat.

M. Trélat. Messieurs, j'ai été heureux d'entendre notre collègue parler avec l'optimisme qu'il vient de nous montrer. Aussi n'est-ce pas pour le combattre que je prends la parole; comme membre de la Commission supérieure des habitations à bon marché, j'ai pu connaître toutes les œuvres nouvelles qui relèvent de sa compétence. Beaucoup d'efforts y ont été faits dans tous les pays depuis quarante ans. Et, bien que la France s'y soit laisser devancer, elle paraît avoir réparé le temps perdu.

J'ai pourtant entendu dire, avec étonnement, il y a quelques instants, qu'il faudrait une génération pour résoudre le problème : une génération seulement, bravo ! Je crains que nous soyions encore bien loin de la fin désirée.

Je dis, avec l'orateur qui m'a précédé, que le logement à bon marché dans une petite maison isolée est la vraie solution du problème. L'habitant y trouve chez lui un jardinet; et partout, de l'air et de la lumière, conditions indispensables à la salubrité. On a pu voir à l'Exposition de Vincennes les solutions poursuivies en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en France. Elles sont là côte à côte, et montrent les ingénieuses combinaisons tentées pour loger économiquement et sainement les familles sur des espaces indépendants.

Mais ces solutions, aussi intéressantes que variées, ne sont abordables que lorsqu'on dispose de vastes territoires libres et capables de nombreux lotissements. C'est ce qui ne se rencontre pas dans les vieilles cités fermées devenues de riches agglomérations, où le temps et les activités

sociales ont ramassé les logements en étages le long des voies nombreuses et toujours trop serrées. Le problème s'est alors posé d'y substituer des logements sains à ceux qui, dans leur étroitesse et dans leur voisinage comprimé, sont faits pour entretenir la maladie, non la santé. La solution est là si ardue, qu'elle n'est encore nulle part satisfaisante. C'est l'occasion d'en rappeler les difficultés.

D'abord, par cela même qu'on est en pleine agglomération, on se dispute l'espace et on le paie cher. Dans ces conditions, l'habitation à bon marché ne peut s'établir que sur des surfaces étriquées : on retombe aux logements étroits enserrés dans des voisinages étroits. C'est la suppression des conditions même de la salubrité.

Je ne puis m'empêcher d'insister ici. Il n'y a de salubrité pour la vie que dans les milieux pourvus d'**air**, de **lumière**, d'**eau** pure, de **chaleur** et de **terre** ouverte à l'atmosphère. Je laisse de côté la chaleur qui peut s'entretenir artificiellement dans les intérieurs ; l'eau que les municipalités doivent à chaque habitation, et la terre ouverte à l'atmosphère qui est aussi un service municipal. Je reste donc en face de provisions d'air et de lumière nécessaires à nos logements.

Là, messieurs, on se trouve en face d'un dommage qui appelle un remède encore introuvé. Nos rues sont trop étroites et nos maisons trop hautes.

La pénétration de la lumière et de l'air dans les intérieurs est interceptée par l'obstacle réciproque que se font les maisons.

Il est vrai, dira-t-on, que les municipalités créent sans cesse des voies plus larges ; mais elles ne le font qu'en réduisant le vide des cours et des jardins à travers lesquels passent leurs nouveaux percements. Il est vrai, dira-t-on, que les municipalités ont des règlements qui limitent les propriétés riveraines des voies par des plans verticaux, dits plans *d'alignement* ; mais elles autorisent les immeubles, moyennant finances, à déborder sur le territoire commun. Il est vrai que les règlements municipaux limitent aussi la hauteur des maisons; mais on admet des tolérances qui en accroissent l'élévation. Rien de cela n'est fait pour favoriser la salubrité au cœur des grandes villes. Tout ce qu'on fait, au contraire, grandit le mal. On modifie les règlements en faveur des tolérances quand il faudrait les amender contre ces tolérances.

C'est ainsi que les règlements les plus récents de Paris permettent aux maisons de projeter sur la rue ces énormes excroissances qu'on nomme des *Bow-windows* et qui dans certains cas, réduisent la largeur de la rue de plus d'un dixième. On voit partout combien il est difficile, tant au point économique qu'au point de vue administratif, de faire de petits logements sains dans les vieux quartiers des anciennes villes.

Et encore, messieurs, n'ai-je pas épuisé les insuffisances des règlements municipaux. Et encore aurai-je dû vous parler des lacunes règlementaires qui compromettent l'efficacité de garanties imposées contre l'action nocive des déjections. La sécurité n'est complète, à cet égard,

que si chaque logement arme son propre émissaire (des eaux usées) d'un syphon et d'un réservoir de chasse. Ici encore, l'Administration a cédé à l'ignorance publique et au préjugé en n'imposant à chaque maison qu'un seul syphon placé en sous sol. Chacun des logements reste ainsi le patient des émanations des matières usées de tous ses voisins. Il est vrai que le dommage ne porterait pas sur les petites maisons isolées.

Mais voyez-vous, messieurs, combien est difficile à résoudre le problème du logement à bon marché au cœur de villes. Autant il faut considérer comme habitation parfaite, saine et morale la petite maison isolée avec jardin, autant il ne faut voir encore que des tâtonnements dans les essais de logements mêlés à nos installations commencées. *(Applaudissements.)*

M. Lecoeur. J'estime que les habitations à bon marché à étages sont utiles dans le centre des villes. On doit évidemment multiplier la construction des maisons avec petits jardins autour des villes, mais il y a toute une catégorie d'ouvriers qui ont besoin d'habiter à côté de leur travail, par exemple les tailleurs, les facteurs, les agents de police, les domestiques, etc. Il ne faut pas rejeter absolument le principe des maisons à étages. Donner à l'habitation de l'ouvrier de la surface, un étage, un rez-de-chaussée et un petit jardin, lorsque c'est possible, c'est vers cela que nous devons tendre ; mais il ne faut pas, je le répète, rejeter comme mauvaise la maison à étages divisée en logements.

M. Trélat. C'est évident. Il faut désirer la première solution et subir la seconde.

M. Totten. En Amérique la « tenement house society » a fait des concours pour construire des maisons pour les pauvres ; à New-York, on a démoli de vieux bâtiments qui couvraient de vastes terrains et on a édifié à leur place des maisons d'après les plans qui avaient obtenu les prix au concours. Ces maisons couvrent un très grand espace ; toutes les pièces donnent sur la rue ou sur des cours, il n'y a pas de pièce sans éclairage. Tout le confortable s'y trouve, les water-closets sont bien arrangés et donnent sur des cours, car d'après les règlements il n'y a pas de water-closets qui ne donne sur une cour. Sur le toit de la maison, il y a un jardin. Presque tout est construit en briques, car l'extérieur des bâtiments doit être en matériaux incombustibles. Vous pouvez, du reste, voir les modèles de ces constructions au rez-de-chaussée du palais des congrès à l'Exposition.

M. Sterian. Voici, messieurs, un fait qui s'est passé en Roumanie, à propos de ces habitations à bon marché.

En Roumanie, la classe pauvre n'est pas aussi considérable dans les villes que dans la plupart des pays d'Europe. La population ouvrière industrielle n'existe pour ainsi dire pas. Cependant comme la situation

des paysans au point de vue habitation laisse beaucoup à désirer, on a fait une tentative dont je ne connais pas d'exemple ailleurs ; on a construit des villages à bon marché pour suppléer aux habitations malsaines et mal construites des paysans. Cette tentative très intéressante n'a pas donné tous les résultats qu'on en espérait. C'est une idée qui n'est pas cependant complètement abandonnée. On pense pouvoir arriver de cette façon plutôt que par des règlements à modifier complètement l'habitation des paysans. On peut citer aussi quelques exemples d'habitations rurales modèles, construites par l'administration des Domaines de la Couronne et quelques habitations ouvrières édifiées par les soins de deux ou trois grands industriels. Je tenais à vous signaler surtout le cas des villages modèles qui pourraient être de nature à vous intéresser.

M, Locke. L'Angleterre est déjà entrée dans cette voie.

M. de Suzor. Chacun apporte ici son petit écot en disant ce qui se fait dans son pays ; c'est pourquoi je me permets de vous entretenir de la question qui figure à l'ordre du jour.

Je n'ai pas bien compris s'il s'agissait d'habitations à bon marché ou d'habitations pour ouvriers.

En Russie, l'ouvrier du bâtiment passe l'été à la ville, et en hiver retourne à son village. L'ouvrier des fabriques reste à la fabrique, mais en général il laisse sa famille au village et il y vient passer 2 ou 3 semaines de temps en temps. Enfin, il y a l'homme qui cherche un logement à bon marché.

Ce sont là trois questions qui doivent être traitées indépendamment l'une de l'autre.

Pour les ouvriers résidant près de la fabrique la question est simple. Pour l'ouvrier garcon qui passe son temps en grande partie à la fabrique pour la femme qui vit dans les mêmes conditions et pour l'ouvrier de famille il y a de vastes maisons qui contiennent 1, 2, 4, 12 et 16 ménages.

Mais pour l'homme pauvre dans les villes, je ne crois pas qu'il soit de l'intérêt de l'ouvrier de considérer qu'il doit vivre dans des conditions spéciales, dans des quartiers spéciaux et qu'il faille l'éloigner du centre où est son travail. Je crois que c'est là une idée fausse et que dans certaines villes on a donné à cette question une solution malheureuse. L'homme qui est pauvre, qu'il soit ouvrier ou petit employé, a tous les droits civils et municipaux qui appartiennent à tous les autres citoyens ét vous n'avez pas le droit de lui dire d'aller loger à la campagne s'il entend habiter au centre de la ville. Pour cela, il faut le loger dans des maisons à étages, comme on vous le disait tout à l'heure. Pour les logements destinés à l'industrie, en Russie, c'est la police sanitaire qui avec un architecte du quartier et un médecin fixe le maximum de personnes qui peuvent y être installées. La maison à étages n'est pas à dédaigner car il a été prouvé par certaines études que dans les villes plus vous

vous logez haut et plus vous vous trouvez dans de bonnes conditions hygiéniques. Généralement même dans les maisons particulières on met en bas les cuisines et on monte chercher l'air et la lumière aux étages supérieurs.

Enfin, nos règlements ne nous autorisent pas à construire de maisons plus élevées que la largeur de la rue. Dans les cours, vous ne pouvez pas dépasser une fois et demie la distance qui vous sépare du mur d'en face.

A mon avis, la question des logements à bon marché doit être traitée indépendamment du caractère social de la personne qui les occupe et il faut mettre cette personne dans les conditions hygiéniques les plus favorables. La question de charité ne doit jamais primer dans cette matière; l'homme est indépendant, il paie son logement et préférera un logement plus petit que celui dont on lui fera la charité.

Donc les architectes doivent construire ce que l'on demande et se conformer aux exigences sociales locales.

Je suis tout à fait contre l'idée de faire des quartiers pauvres, des espèces de casernes extraordinaires pour les gens d'une certaine classe de la société, d'autant plus que généralement, quand l'ouvrier souffre de sa position, il ne cherche pas à donner à ses enfants une éducation pour les mettre dans une position sociale meilleure.

L'idée de le rendre obligatoirement propriétaire de sa maison est généralement fausse parce que vous attachez à cette maison cet homme qui y a mis son travail et ses économies, supprimant ainsi sa liberté et l'empêchant de diriger sa famille vers d'autres horizons.

Le Congrès devrait donc émettre seulement le vœu que les constructions élevées même pour les gens les plus infimes et pour être louées à bon marché ne doivent pas avoir un type spécial ni être éloignées du centre de la ville; mais qu'elles doivent être dans les meilleures conditions hygiéniques possibles.

A Paris, on élabore une loi de voirie qui tend à régulariser ce côté de la question. Je serais heureux de voir cette loi répondre aux exigences indiquées ici et à cette idée sociale que l'ouvrier a autant de droits que quiconque à habiter au centre de la ville, et qu'il ne doit pas être parqué dans des quartiers spéciaux comme des gens dans des conditions spéciales.

M. Charles Lucas. — Avant de nous séparer, je dois vous faire une communication de la part du Secrétaire général qui vient d'être obligé de se retirer pour une démarche urgente auprès du Ministre du Commerce et de l'Industrie en faveur des ouvriers lauréats de la Société centrale des Architectes.

Demain matin, vendredi à 9 heures et demie très précise, la réunion du Congrès aura lieu dans l'amphithéâtre de construction pour permettre à MM. Pillet et Totten de faire leur conférence avec projections sur l'ossature métallique des constructions.

A 1 heure et demie très précise aura lieu la distribution solennelle des récompenses décernées par la Société centrale des Architectes français aux architectes et à toutes les classes du personnel du bâtiment, distribution à laquelle sont invités tous les membres du Congrès et leur famille.

M. Repullès y Vargas. — La séance est levée.

La séance est levée à 5 heures.

XI

VISITE DU PALAIS DES GLACES

Architecte : M. Eugène Hénard à l'Exposition Universelle (Champ de Mars).

Le jeudi 2 août à 5 heures et demie, a eu lieu la visite du Palais des Glaces au centre de l'Exposition Universelle, au Champ de Mars, adossé au grand Château d'eau de M. Paulin. L'architecte du Palais des Glaces, M. Eugène Hénard, avait obtenu l'autorisation de réserver une séance aux membres du Congrès qui s'y sont rendus en foule. Des félicitations ont été adressées à l'architecte pour la perfection du travail, les dispositions ingénieuses de chaque détail et les effets artistiques obtenus par les jeux de lumière et leurs savantes combinaisons dans sa reconstitution d'architecture mauresque.

SEPTIÈME SÉANCE

VENDREDI MATIN 3 AOUT 1900 — ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

1re PARTIE : A L'AMPHITHÉATRE DE CONSTRUCTION — 2e PARTIE : A L'HÉMICYCLE

PRÉSIDENCE DE M. FLORENCE (DE LONDRES)

VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR

SOMMAIRE. — 1re Partie : Lecture du procès-verbal de la sixième séance par M. POUPINEL. — Rapport de M. L.-B. JENNEY (de Chicago) sur *l'Ossature métallique des Constructions*, lu par M. PILLET ; projections. — *L'Architecture Extérieure des Édifices Hauts aux États-Unis*, étude de M. le professeur A. D. F. HAMLIN, lue par M. G. O. TOTTEN. — *L'Aspect artistique de ces vastes édifices*, observations de M. BALDWIN BROWN.

2e Partie : M. CLASON (de Stockholm) dépose sur le bureau plusieurs exemplaires de l'ouvrage *la Suède, son peuple et son industrie*. Remerciements. — *Les Fondations par compression mécanique du sol*, conférence de M. DUCLOUX. — Communications du Secrétaire général : Invitation au « Palais lumineux » pour le vendredi soir et à divers établissements de la Rue de Paris ; Remerciements à M. DUBOIS, directeur de l'École des Beaux-Arts, à M. MUNTZ et aux auteurs et organisateurs de l'Exposition des dessins, MM. C. LUCAS et G. DAUNAY ; Invitation au Pavillon de la Roumanie (M. STÉRIAN).

1re PARTIE

A L'AMPHITHÉATRE DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

M. CHARLES LUCAS. En l'absence de notre honoré confrère M. Normand, président du Congrès, je me trouve obligé, comme vice-président, de prier M. Florence, de Londres, bien connu dans nos Congrès depuis 1878, de prendre la présidence de cette séance qui est consacrée à l'étude de l'ossature métallique dans les constructions. Cette conférence est divisée en deux parties ; l'une, l'ossature métallique, est due à M. Jenney, de Chicago ; l'autre, due à M. Totten, de New-York, porte sur le caractère architectural que revêtent ces constructions.

M. FLORENCE prend place au fauteuil de la présidence.

M. Poupinel, secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. Sa rédaction est adoptée.

M. Florence, président. La parole est à M. Pillet.

M. Pillet. Messieurs, j'ai l'honneur de vous communiquer au nom de mon ami M. Jenney, ici présent, architecte à Chicago, ancien élève de l'École centrale des Arts et Manufactures de Paris en 1856, un travail sur ce qu'il appelle l'*ossature métallique des constructions*.

C'est un genre de construction très usité en ce moment en Amérique et dont il est un des auteurs si ce n'est le premier auteur.

Le système en question a été imaginé par M. Jenney pour le bâtiment « Home Insurance Building » construit à Chicago en 1883 : énorme édifice comprenant 11 étages, en plus d'un sous-sol et d'un rez-de-chaussée.

La ville de Chicago est construite sur une couche d'argile molle, compressible mais non fluente, régnant sur une profondeur de 70 pieds (environ 20 à 30 mètres). Les fondations demandent à être faites avec d'autant plus de soin que, d'une part, la pression par mètre carré que peut supporter sans danger cette argile est faible (environ 1 k. 350 par centimètre carré) et que, d'autre part, si on la charge en des points isolés et trop indépendants les uns des autres, sa plasticité la fait s'enfoncer mais sans refluer entre les appuis. Sous la pression admise de 1 kil. 350, l'argile tasse de 5 centimètres, très régulièrement, sous chaque pilier.

L'expérience avait appris aux architectes de Chicago qu'il convenait de faire porter leurs bâtiments sur ce qu'ils nomment des *fondations indépendantes*. Dans ce système chaque pile, chaque colonne ou chaque mur est posé sur une fondation spéciale, indépendante, calculée de telle sorte que la résultante verticale des charges passe rigoureusement par le centre de gravité de la surface inférieure de la fondation et que, grâce à l'étendue en surface de l'empattement, la pression soit exactement de 1 kil. 350 par centimètre carré, ni plus ni moins. Cette double condition assure rigoureusement partout la même compression par mètre carré; pour de l'argile régulièrement compressible comme celle de Chicago, cette condition s'imposait absolument.

Ce système était généralement adopté lorsque M. Jenney recut pour mission de la « Home Insurance Company de New-York, » de construire à Chicago ce que l'on nomme un *Building*. qui fût à la fois très élevé et complètement à l'épreuve du feu.

Aux Etats-Unis, ces énormes Buildings comprennent tout d'abord :

1° Un sous-sol, réservé en partie aux boutiquiers qui occupent le rez-de-chaussée, mais comprenant, en outre, une véritable usine pour le chauffage et la ventilation, pour les ascenseurs, l'électricité et la distribution d'eau ;

2° Un rez-de-chaussée, loué au commerce ;

3° Un premier étage occupé ordinairement par des banques.

Tous les autres étages, il y en a jusqu'à 25 et 30, sont convertis en ce que l'on nomme des *offices*. On livre aux occupants un plancher très solide mais aussi nu que possible, avec le minimum de murs et de cloisons que nécessite la construction proprement dite. Les locataires exécutent là-dessus la distribution qui leur convient, sans presque s'inquiéter des concordances à établir entre les divers étages.

Ces offices, loués à toutes sortes de professions, ne sont en réalité que des lieux de centralisation d'affaires. Ce sont généralement des espaces de 5 à 6 mètres de largeur sur 6 ou 8 mètres de profondeur, prenant entrée sur une galerie intérieure, et disposant de 2 fenêtres en façade. Chaque office est ensuite subdivisé en quatre ou cinq parties : deux bureaux pour les chefs, une bibliothèque ou salle de travail pour les commis, un lavabo, un vestiaire et une caisse.

Sur une surface nue d'étage on place, bien entendu, le plus possible d'offices et la multiplicité des murs de distribution ferait perdre une très grande place horizontale; en outre, la hauteur des bâtiments entraînerait une épaisseur considérable de murs de façade si on les exécutait exclusivement en maçonnerie. C'est pourquoi la résistance de la construction est assurée par un squelette en acier dont toutes les parties (piliers, pans, voûtes, planchers) sont, depuis le bas jusqu'au faîte de l'édifice, rigoureusement solidaires les unes des autres. Les maçonneries, de quelque nature qu'elles soient, ne constituent que des revêtements, dont le rôle, surtout en ce qui regarde le feu, sera indiqué plus loin.

Les piliers en acier, montant de fond depuis les fondations, ont facilement 30 mètres, et souvent beaucoup plus de hauteur; l'écart de température peut atteindre, entre l'hiver et l'été, 60 à 70 degrés centigrades. Les dilatations ne sont donc pas négligeables et c'est pourquoi les maçonneries des murs sont, pour chaque étage, indépendantes les unes des autres, ce qui rend négligeable la différence entre les dilatations du métal et celles des autres matériaux. En un mot, les murs de chaque étage sont supportés directement par les poitrails qui relient entre eux les piliers. Et il n'est pas rare, aux États-Unis, de voir complètement terminé (murs, planchers, cloisons, fenêtres) le dixième étage d'un Building alors que les étages inférieurs ne sont encore qu'à l'état de cages en acier, ouvertes de tous côtés.

Pour des édifices aussi hauts l'action du vent est à considérer. On en calcule l'effet à raison de 40 livres par pied carré de surface exposée (environ 180 kil. par mètre carré).

Cette action oblique du vent tend à rejeter les efforts du côté qui lui est opposé et, pour un pilier pris isolément, à faire sortir la composante verticale des pressions en dehors du centre de gravité de son périmètre de fondation, ce qui, sur un sous-sol vaseux, serait très dangereux.

Pour parer à ce danger et aussi pour égaliser autant que possible les

pressions transmises aux fondations par les divers piliers, on réalise une solidarisation complète entre tous les piliers et tous les planchers, soit par de solides goussets triangulaires rivés aux angles des assemblages, soit, quant il est permis d'établir des cloisons dès le début de la construction, en constituant à ces cloisons un squelette d'acier en croix de Saint-André. Dans d'autres cas, que le calcul indique, les piliers sont renforcés du côté où le vent peut les faire travailler davantage.

Le feu est très à redouter pour les constructions métalliques et il faut, avant tout, faire en sorte que le métal soit préservé de la trop grande chaleur pendant le temps, forcément limité, que mettent à brûler les matières combustibles dans les salles.

La grande hauteur des Buildings rend impossible l'accès de l'eau des pompes aux étages supérieurs. Et d'ailleurs en Amérique, l'opinion qui tend à dominer, c'est qu'il faut construire de telle sorte que le feu s'éteigne tout seul dans l'endroit où il a pris, sans le secours des pompiers, et il est nécessaire de circonscrire, par avance, en chaque point de la construction, le domaine d'un incendie possible.

A cet effet, tout le squelette métallique résistant est enveloppé par des revêtements isolateurs qui doivent, quoique portés à une très haute température, non seulement résister à cette dernière, mais encore ne pas éclater sous un jet d'eau froide qui serait inopportunément lancé sur eux. (1) C'est pourquoi, pour essayer les matériaux d'isolement contre le feu, on les chauffe au rouge et on les jette dans l'eau ; s'ils éclatent, ils sont refusés.

En résumé on évite les dégâts dus au feu :

1° En enveloppant par des matériaux isolants convenables chaque organe métallique pris séparément ;

2° En clôturant chaque salle de la construction par des sortes de barrages que le feu ne puisse pas franchir. Les matériaux d'isolement sont, ou bien des agglomérés de béton, soit ordinaire, soit armé (Sidéro-ciment), ou bien des terres cuites. Le plâtre a été employé autrefois, mais il est aujourd'hui complètement condamné. Les barrages sont formés surtout par les murs ; les portes en bois et les fenêtres vitrées se laissaient franchir facilement par le feu qui les brûlait ou qui brisait les vitres ; aujourd'hui, pour les magasins renfermant des matières combustibles, on exige que les portes et que les fenêtres soient doubles et qu'elles soient en métal. Pour les vitres on emploie du verre portant, noyé dans sa masse, un grillage assez serré en fil de bronze ; le feu et l'eau peuvent attaquer ces verres et même les fendiller mais sans les faire tomber. En un mot, c'est la réalisation méthodique de ce que l'on pourrait appeler *le système de la part du feu*.

---

(1) Beaucoup de constructions métalliques ont péri ainsi par le fait des pompiers qui, en lançant de l'eau sans discernement, détruisaient les enveloppes protectrices.

Comme conclusion, les avantages des constructions à *Squelette d'acier*, sont les suivants :

1° On peut construire facilement des édifices d'une hauteur presque illimitée ;

2° Les constructions sont relativement très légères ; les murs ont une épaisseur minime qui peut être la même à tous les étages puisque la maçonnerie d'un étage ne supporte qu'elle-même et jamais celle des étages supérieurs. En dernière analyse ce sont les piliers métalliques qui portent la construction ;

3° Les calculs de résistance se font très facilement et très exactement. Ils se réduisent au calcul d'une poutre ou à celui d'un pilier ;

4° Les constructions sont plus rigides et plus économiques que les autres ;

5° Les édifices sont :

A l'épreuve du feu ;

A l'épreuve de la foudre ;

A l'épreuve des tremblements de terre ;

A l'épreuve des cyclones.

Je vais faire maintenant défiler sous vos yeux une série de projections sur ce sujet.

Le premier cliché est la vue d'un de ces Buildings construit en 1893 par M. Jenney, pour une Compagnie d'assurances de Chicago. Il a été doublé depuis comme étendue superficielle et à un moment donné, afin d'augmenter les revenus, on a voulu donner un étage de plus à l'édifice tout en conservant l'étage supérieur qui formait attique. A cet effet on a remonté tout cet étage supérieur avec des vérins ; trois ou quatre cents vérins ont été placés au-dessous des assises basses de l'étage, et au commandement toute la masse a été soulevée à une hauteur de quelques décimètres; pendant qu'elle était ainsi tenue en l'air, on a maçonné au-dessous d'elle, ce qui a permis de dégager les vérins et de recommencer avec leur aide un nouveau soulèvement et ainsi de suite, d'ascension en ascension, la surélévation totale de l'attique a été réalisée sans que les services des étages inférieurs aient été désorganisés.

En examinant les plans, on remarquera qu'en sous-sol le locataire dispose d'une partie située sous le trottoir. C'est au sous-sol que sont logés les services mécaniques et hygiéniques du grand bâtiment ; une véritable usine envoyant l'eau chaude, l'eau froide, la ventilation, l'éclairage, l'électricité.

Le grand escalier monumental part du rez-de-chaussée, mais s'arrête au second étage ; au delà il n'y a que de petits escaliers secondaires utiles en cas d'incendie, et beaucoup d'ascenseurs : dans le bâtiment de M. Jenney, il y en avait cinq pour élever les locataires et les descendre et un sixième pour la manutention ; depuis, ce nombre a été augmenté en même temps que l'édifice.

Le revêtement du grand escalier, très luxueux, est en marbre; les détails en sont intéressants.

La construction métallique est typique, elle forme le « squelette d'acier » du Building; la disposition est en principe la même à tous les étages.

On a présenté sur le plan une coupe horizontale des piliers en acier qui supportent toute la construction, ils constituent des tubes rectangulaires que nous appelons en France des caissons, ils sont rectangulaires et non carrés, la plus grande dimension étant motivée par la résistance à opposer à l'action du vent qui se fait sérieusement sentir sur d'aussi hautes masses; de puissants poitrails composés ordinairement en fer à U vont de caisson à caisson, des poutres secondaires reposent horizontalement sur les poitrails, enfin il y a des chaînages ne portant rien. La distance entre les piliers et par conséquent entre les poitrails est de cinq à six mètres, l'espacement entre les poutres secondaires est de deux mètres.

Les bâtiments sont ordinairement préparés mais ne sont pas encore lotis, le plancher est livré nu à ceux qui veulent le louer : médecins, architectes, ingénieurs, dentistes... il y a énormément de dentistes dans les Buildings *(sourires)*... Ces divers locataires font la distribution à leur convenance.

Au plan du septième ou du huitième étage, les offices sont complètement achevés. Voilà un locataire qui a fait : 1° un bureau pour deux chefs; 2° un cabinet de travail des commis, ce que l'on nomme à Chicago la bibliothèque; 3° un lavabo et une caisse incombustible. Cela est construit de sorte que la personne ayant, en sortant, fermé bien hermétiquement sa porte et ses fenêtres, le feu puisse prendre là-dedans sans inconvénient. Plusieurs fois un locataire a constaté, en rentrant le matin que le feu avait pris chez lui : les voisins ne s'en étaient pas doutés et cela n'a jamais produit de dégâts sérieux pour l'immeuble. Les meubles brûlent, mais la caisse subsiste ; c'est le principal. Je crois que c'est une théorie nouvelle que celle du *laisser brûler*.

Au neuvième étage sont placés les cabinets d'aisances pour les dames.

Enfin, au dernier étage, les cabinet d'aisances pour les hommes, une boutique de coiffeur, des restaurants, etc.

La photographie d'un de ces Buildings en voie de montage vous montre le revêtement en pierre et en brique de l'édifice; c'est ce que l'on pourrait appeler son *gilet de flanelle*, car en réalité, ce revêtement, quoiqu'étant souvent fort épais (50, 60, 70 centimètres), ne supporte rien; il sert surtout à clore et à isoler de la chaleur ou du froid extérieurs.

Passons aux détails de construction. Voici, en perspective cavalière, les piliers; ce sont de puissant caissons verticaux à section rectangulaire; ils montent du fond depuis les fondations jusqu'en haut de l'édifice. Des poitrails en U les relient dans un sens et dans l'autre. Ces poitrails ou

poutres maîtresses, sont parallèles à la façade; les poutres secondaires viennent en travers. Le tout sera revêtu comme vous le pourrez voir sur les dessins qui sont exposés à l'entrée de l'hémicycle.

Remarquez le système de fondations. C'est un point très important. M. Jenney, dans sa note vous a dit qu'il ne fallait pas toucher à l'argile. Il faut lui laisser prendre ses cinq centimètres de tassement total, mais il faut qu'elle les prenne partout à la fois et très également. Il est nécessaire pour cela de répartir très uniformément les pressions à raison de $1^{kg},350$ par centimètre carré.

A cet effet, un grand chapeau en fonte sert d'embase, c'est-à-dire de patin aux caissons, et des fers à double T de grande dimension, de 40 à 50 centimètres de hauteur, sont placés jointifs en dessous. Le patin en fonte transmet la pression sur cette plate-forme des poutres et de plus cette sorte d'assise de fers en T repose sur une seconde assise de même genre mais plus large encore, et dont les fers à T sont à angle droit avec ceux de la première.

La solution est donc très franche : le caisson transmet le poids de l'édifice au patin en fonte, lequel, allant en s'élargissant par en bas, commence à le répartir sur la première assise de poutres ; cette assise à son tour fait épanouir la pression sur la seconde assise et c'est la surface de cette dernière qui est calculée pour que la pression y soit de 1 kil. 350 par centimètre carré.

En général, chaque caisson possède son patin et ses deux assises de poutres ; mais si la place fait défaut, une même assise de poutres peut servir pour deux patins. En résumé, on peut réunir ensemble deux fondations de piliers, mais le plus ordinairement ces fondations sont indépendantes.

Au-dessous des assises de poutres il y a de grandes plates-formes de béton ; on coule même du béton entre les poutres d'une même assise de fondation et aussi dans l'intérieur des piliers-caissons. On en coule jusqu'en haut dans certaines constructions, mais à Chicago M. Jenney n'en coule que jusqu'au premier étage. Ce n'est pas, d'après lui, pour donner de la force au caisson, mais pour que l'eau ne se loge pas dans son intérieur pendant le montage, et, en produisant des oxydations du métal, n'amène pas des désordres.

Le *squelette d'acier* est construit : voyons maintenant la manière dont les revêtements sont faits. Voici une façade en marbre ou en granit ; tous les éléments seront agrafés au squelette et agrafés entre eux, à l'exemple de ce que l'on voit dans les édifices les plus anciens, y compris le Parthénon.

Ainsi, pour la partie supérieure de la façade, on a prévu une ornementation très développée en terre cuite. Il y a des pilastres, des chapiteaux, des frises et surtout des corniches très lourdes et très saillantes qu'il faut soutenir en encorbellement. A cet effet, perpendiculairement au poitrail, on a rivé de fortes solives formant *corbeaux*. Des

fers à T relient les nez de ces corbeaux en formant ainsi une poutre de rive suspendue.

Tout ce système constitue un solide grillage et comme une sorte de balcon en acier auquel on suspend, par des agrafes, par des crochets, par des boulons, tous les fragments de terre cuite ornementale.

Quant aux planchers, M. Jenney vous a dit dans sa note qu'il fallait, par crainte du feu, *enrober* en quelque sorte le métal dans des masses réfractaires ; c'est pourquoi vous voyez les dessous des poutres garnis de terres cuites.

Quant au parquet, on noie les lambourdes dans de la laine minérale comprimée et très sèche : de cette façon les bois ne se pourrissent pas.

J'ai terminé, Messieurs. *(Applaudissements.)*

Avant de céder la parole à M. Totten, qui va vous parler de l'aspect architectural de ces grandes maisons, je voudrais vous présenter M. Jenney qui est ici, et tout d'abord, grâce à la photographie, je vous montre une de ses nombreuses œuvres, et non la moins belle, le grand palais de l'Horticulture à l'exposition de Chicago, en 1893, palais qui a été fort admiré de tous les connaisseurs, comme il le sera par vous.

Je prie M. Jenney de vouloir bien descendre jusqu'ici.

M. Jenney se présente au bureau au milieu des applaudissements.

M. Jenney. Je vous remercie bien, messieurs.

M. le Président. La parole est à M. Totten.

M. George-O. Totten. Messieurs, l'étude dont je vais vous donner lecture est l'œuvre du professeur A. D. F. Hamlin, adjunct professor of architecture, Columbia University. Ma seule participation a été de suggérer, en ma qualité de membre du Comité permanent international, cette étude et la précédente à MM. Hamlin et L. B. Jenney.

L'ARCHITECTURE EXTÉRIEURE DES ÉDIFICES HAUTS AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Messieurs et confrères,

Les États-Unis sont les héritiers légitimes des traditions artistiques du Vieux-Monde. Nous partageons avec les peuples de l'Europe les gloires de l'antiquité et du moyen âge, et les origines de notre civilisation matérielle et intellectuelle se trouvent dans la Renaissance française, anglaise, néerlandaise. La vie américaine ressemble en bien des choses à celle de l'Europe, et notre architecture nationale offre souvent des programmes absolument identiques à ceux qui se présentent à l'architecte européen. Mais lorsque cette architecture vient en contact avec ce qui est spécial et caractéristique dans la vie et les mœurs nationales, elle y répond par de nouvelles combinaisons, par des formes et

des idées fort originales. Les anciennes traditions perdent leur empire ; les éléments et les détails que les siècles ont consacrés reçoivent des modifications et des applications spécialement adaptées à ces nouvelles conditions et à ces exigences spéciales : en somme, on y voit les commencements d'un nouveau style.

L'exemple le plus frappant de ce développement se trouve dans l'architecture de ces ruches d'abeilles que nous appelons *office-buildings*, ou bien, dans le vocabulaire satirique de la populace, *sky-scrapers*. « grattoirs du ciel ». Ces édifices sont un produit logique des conditions américaines fin de siècle. L'activité fiévreuse de notre vie commerciale, qui cherche toujours l'économie du temps et des moyens, s'est efforcée depuis un quart de siècle à entasser l'un sur l'autre, dans un même édifice, autant d'étages que possible. Ce développement vertical, initié vers 1875 par le perfectionnement de l'ascenseur hydraulique, a été arrêté pendant quelques années par le haut prix du fer de construction, et s'est trouvé ensuite limité à une hauteur de neuf à douze étages, par l'énorme épaisseur des murs exigée aux étages inférieurs des édifices qui dépassaient ces limites : épaisseur qui causait non seulement une perte notable d'espace et de fortes dépenses pour la maçonnerie, mais aussi une charge excessive sur les fondations. L'invention de l'ossature métallique, en 1884, fit disparaître d'un coup ces limitations, et rendit possibles et pratiques des Tours de Babel de vingt à trente étages ; la diminution des prix du fer et de l'acier, entre 1880 et 1890, ayant déjà donné une grande extension à l'emploi de ces matériaux pour les constructions incombustibles.

Le nouveau système, dont l'origine est due aux architectes de Chicago, ville où tout se fait avec originalité et avec hardiesse, tout en écartant les difficultés de construction, a énormément exagéré les difficultés du problème artistique. Les procédés et les formules traditionnelles de l'architecture, qu'on avait réussi à adapter tant bien que mal à des édifices de huit ou dix étages, ne pouvaient plus servir pour des façades de vingt étages absolument semblables. Il est vrai que les principes de structure du nouveau système sont fort anciens. L'architecture gothique a supprimé les murs et reporté toutes les charges sur des points isolés. Les vieilles maisons en pans de bois de l'Europe occidentale font voir comme le germe du système américain, dont on trouve une application plus avancée, en métal apparent avec remplissages en briques, à Noisiel, dans un des bâtiments de la fabrique Menier. Mais du côté artistique, les édifices dans lesquels on se servait du nouveau système en Amérique, présentaient un problème absolument sans précédent ; et les ingénieurs avaient déjà longtemps perfectionné les détails pratiques de cette construction, que les architectes en étaient encore à la recherche des moyens pour donner à leurs façades élancées et aux masses de ces énormes édifices un aspect d'élégance et de dignité.

On peut diviser en deux catégories les difficultés qu'ils ont rencontrées : 1° celles qui ont rapport à la composition générale de l'édifice; 2° celles qui résultent du système constructif. Bien entendu, je parle seulement de l'extérieur : l'architecture de l'intérieur est une question à part.

Pour ce qui est de la composition générale, il faut en premier lieu appeler l'attention sur la variété des plans qui résulte des différences de situation, de terrain et de superficie. Tel édifice avec une façade étroite sur la rue, entre deux murs mitoyens, offre un programme tout autre que son voisin à l'angle de deux rues sur lesquelles se développent deux façades de trente à cinquante mètres : et il est évident qu'un plan oblong de douze mètres sur quarante, produira un résultat bien différent d'un plan en forme de double L sur un terrain carré de cinquante mètres (c'est-à-dire un plan avec cour ouverte sur le devant).

Les bâtiments isolés sont fort rares, et quand on demande à l'architecte de créer une œuvre d'art avec une façade de huit mètres sur une profondeur de trente mètres entre mitoyens, et une hauteur de soixante mètres, il est évident qu'on lui a donné de quoi réfléchir. Que faire de ces murs mitoyens gigantesques? Comment décorer les innombrables fenêtres sur les cours et courettes avec leurs stores en acier obligatoires et les « échappe-feu » demandés par l'Édilité?

Même sous les conditions les plus favorables l'imagination et l'originalité sont étroitement limitées par les nécessités pratiques du programme. Des considérations à la fois de commodité et d'économie exigent pour les bureaux une hauteur presque uniforme de trois à quatre mètres. Il faut qu'ils soient largement éclairés : de là, la multiplication des ouvertures d'une grandeur à peu près uniforme et la réduction des trumeaux à des dimensions fort restreintes. Les supports métalliques sont espacés sur un module habituel de trois à cinq mètres. Cette uniformité inexorable des dimensions, la petitesse relative de toutes les ouvertures, l'étroitesse des trumeaux, l'impossibilité d'établir des points d'appui larges et solides, la question difficile des murs mitoyens quand ceux-ci s'élèvent au-dessus des édifices voisins, et l'effet fâcheux de la perspective verticale exagérée dans les rues relativement étroites, telles sont quelques-unes des difficultés qui pèsent sur l'architecte d'un « grattoir du ciel ».

Les moyens dont se sont servi les architectes pour résoudre ces difficultés sont très variés. A Chicago, ville sans traditions artistiques, on s'est d'abord contenté d'une solution absolument pratique et naïve. Les édifices *Monadnock*, *Old Colony* et *Fisher* (œuvres des architectes Holabird et Roche, et D. H. Burnham et Cie) sont d'une sévère simplicité presque dénuée d'accessoires décoratifs. On n'y a pas évité les conditions difficiles : on les a acceptées franchement; de là un certain effet de force et de hardiesse, malgré l'extrême pauvreté des détails. Les baies y sont toutes égales et semblables; les meneaux sont minces et même,

dans le *Fisher*, réduits presque à nullité : à peine y a-t-il quelques moulures horizontales. Seul l'*Old Colony* témoigne-t-il un effort pour produire une vraie composition architecturale, au moyen de tourelles d'angle et d'un double étage à colonnes engagées, au-dessous d'une frise large d'un étage avec une forte corniche de couronnement.

Pour remédier à la maigreur et à la monotonie de ce genre d'architecture, on a cherché à grouper les ouvertures par deux ou par trois, afin de réunir en un seul la masse de deux ou trois trumeaux, et ensuite de varier les divisions horizontales au moyen de plates-bandes et de corniches plus ou moins accentuées, et d'interrompre ainsi les lignes verticales trop effilées comme dans le *Fost Dearborn Building* et *la New-York* à Chicago, de MM. Jenney et Mundie, le *Brazer Building* à Boston de M. Cass Gilbert, le *Marquette* à Chicago de MM. Holabird et Roche, et beaucoup d'autres. Au début on a cherché à augmenter l'échelle de ces collectivités de petites fenêtres en réunissant celles-ci par groupes verticaux autant qu'horizontaux : c'est-à-dire en faisant de trois ou quatres étages un seul, comme dans le *Tract Society Building* à New-York de M. R. H. Robertson. Ici quatre grands étages, comprenant chacun trois étages de bureaux, sont séparés par des bandeaux d'un seul étage. Le tout est couronné par une corniche à consoles gigantesques d'un étage de haut, avec un attique de deux étages et une immense loggia surmontée d'une haute toiture. Tous les détails sont ici sur une vaste échelle, quoique les ouvertures ne mesurent que 2m,50 sur 1m,50. Dans le *St. Paul Building* à New-York, M. G. B. Post a accouplé en paires les vingt premiers étages pour en faire dix étages d'ordres superposés, avec une frise d'un étage et un attique ou lanterne de quatre étages d'un ordre corinthien titanique. La lutte entre l'horizontale et la verticale paraît ici indécise : l'effet en est riche mais un peu monotone.

Peu à peu on a été amené à reconnaître que les parties les plus importantes de ces façades sont le bas et le sommet de l'édifice : c'est-à-dire les étages inférieurs qui se voient facilement de la rue, et ceux qui couronnent la composition en se dessinant contre le ciel. On est arrivé ainsi à considérer l'édifice comme une sorte de colonne et à en marquer le piédestal et le chapiteau par une architecture plus riche que celle des étages intermédiaires. L'exemple le plus monumental de ce genre est sans contredit l'*American Surety* à New-York, œuvre capitale de M. Bruce Price, où le savant architecte a décoré de détails classiques d'une grande élégance une tour carrée de vingt-trois mètres de côté, qui s'élève avec ses vingt étages à une hauteur de quatre-vingts mètres. Deux étages d'ordre ionique en constituent le piédestal; le couronnement comprend deux étages réunis d'un ordre corinthien, une frise d'un étage, une magnifique corniche très saillante, et un attique décoré d'un énorme chêneau doré. Le *Broadway Chambers* à New-York, de Cass Gilbert, sur plan barlong, rentre dans la même catégorie : c'est une composition très étudiée et très réussie. Cet édifice, dont tous les détails

ont été étudiés avec soin et dessinés avec adresse, est surtout remarquable pour le savant emploi d'une décoration plus ou moins coloriée. dans laquelle l'architecte s'est servi de la terre cuite émaillée, de la faïence et d'autres matériaux de couleur permanente, pour produire un effet frappant et inusité, au moins à New-York. Le beau modèle de ce bâtiment avec tous les détails de son ossature en métal, qui se trouve dans la section américaine, fera connaître et comprendre le système de sa contruction. Dans le *Havemeyer*, également à New-York, œuvre modeste de quatorze étages sur un terrain de quinze mètres sur soixante, composée suivant le même principe, on remarquera la riche membrure des trumeaux à ressauts portant une belle arcade au onzième étage et les atlantes gigantesques qui portent la corniche surmontée d'un attique de deux étages. Dans *l'Empire*, à New-York. de MM. Kimball et Tompson, le principe est moins bien accusé. Le piédestal n'est pas bien indiqué, et les petites corniches sont trop multipliées; mais la partie supérieure est riche et d'un bel effet.

Puisque les étages inférieurs sont la seule partie que l'on peut voir de près, c'est là qu'on voit souvent les détails décoratifs les plus riches. J'en cite trois exemples intéressants à New-York ; le *Home Life* de M. Nap. Le Boun; le portique de l'*American Surety* déjà cité, avec ses colonnes ioniques et ses belles cariatides; et enfin une œuvre remarquable de MM. Carrère et Hasting, l'hôtel du journal *Mail and Express*, avec quatre superbes gaines représentant en sculptures allégoriques les quatre grands continents. Mais c'est dans les étages supérieurs que l'on remarque la plus grande variété de style, de composition et de détails. La sculpture décorative soigneusement étudiée et largement exécutée pour être vue dans cette position élevée y joue un rôle toujours croissant. C'est trop rarement qu'on se sert de la toiture comme moyen décoratif : il existe cependant de nombreux édifices dont les toitures pittoresques dessinent une belle silhouette contre le ciel : comme à New-York le *Commercial Cable* de MM. Harding et Gooch, édifice étroit de vingt-deux étages formant deux tours réunies par un corps intermédiaire, couronnées toutes deux de coupoles octogonales d'un effet pittoresque : le *Manhattan Life* de MM. Kimball et Thompson, surmonté d'une tour ou beffroi très élégant; le *Washington Life* de C. L. W. Eidlitz avec une belle toiture à la française munie de riches lucarnes: et à San-Francisco le *Spreckels Building* des frères Reid, avec un véritable dôme flanqué de quatre lanternes.

Le défaut capital de beaucoup de ces édifices c'est la maigreur des piliers d'angle. On a cherché à y remédier en diminuant les ouvertures voisines des angles et en accouplant les deux trumeaux qui les flanquent, pour en faire comme un seul; *e. g.* le *Carnegie* à Pittsburg, de MM. Alden, Longfellow et Harlow; le *New England* à Cleveland, par Shepley, Rutan et Coolidge, et le *Syndicate Building* à New-York, de MM. Lamb et Rich. Le *Medinah Temple* de MM. Beers, Clay et Dutton,

à Chicago, offre un exemple intéressant de cette recherche d'un effet de solidité aux angles et d'une silhouette animée, au moyen d'un espacement varié des ouvertures et de trous aux quatre coins.

Quant aux questions de la seconde catégorie, qui ont rapport au système de l'ossature métallique, on aura sans doute remarqué dans la plupart des exemples cités, l'absence de toute expression extérieure des moyens constructifs dont s'est servi l'ingénieur-architecte. On ne saurait guère juger, à le voir, si tel bâtiment fut construit en maçonnerie ou sur squelette en métal. Les architectes n'ont-ils pas entendu chanter ce refrain si cher aux critiques littéraires de l'architecture, que « la composition doit exprimer la construction ». Mais oui, mes chers confrères, nous connaissons très bien cet air, qu'on nous fredonne à maintes reprises. Ce n'est donc pas par ignorance, mais par parti pris et en toute bonne conscience, que nous n'y avons guère prêté foi. Les raisons en sont simples. Puisque le métal subit une dégradation rapide et dangereuse quand il est exposé aux intempéries des saisons, à moins d'être souvent repeint, et que cette opération serait très coûteuse et très difficile dans le cas de ces hauts bâtiments, une ossature apparente, avec remplissages ne serait jamais praticable : c'est-à-dire qu'il est absolument nécessaire de noyer toute la construction métallique, de la déguiser derrière un revêtement de matériaux protecteurs. Et puisque les hommes d'affaires d'Amérique — quelles que soient les habitudes de leurs confrères ailleurs, — demandent à être protégés également contre les froids de l'hiver et les chaleurs de l'été, et qu'on n'a rien trouvé de supérieur à la maçonnerie pour donner cette protection, il s'ensuit que des remplissages en verre entre des poteaux en métal ne feraient pas du tout leur affaire. Les conditions d'un *office-building* sont donc tout autres que celles d'un marché, ou d'une usine, où la construction apparente est parfaitement raisonnable. L'ossature d'un de ces vastes édifices ne peut servir que de squelette caché, comme dans le corps humain, chef-d'œuvre de l'art et de la logique de la nature. L'expérience de nos architectes a démontré la nécessité de revêtir toutes les pièces métalliques de l'édifice avec des matériaux protecteurs, incombustibles, et qui résistent au passage de la chaleur. Ce principe posé, deux voies s'ouvrent devant l'architecte : ou d'employer pour ces revêtements en maçonnerie les formes et les combinaisons déjà consacrées par les siècles, en les modifiant selon les besoins du problème; ou bien de chercher des combinaisons et des détails entièrement nouveaux, spécialement inventés pour le nouveau système de construction. Dans les œuvres que nous venons d'examiner, et dont la plupart sont à New-York, l'architecte s'est occupé surtout de questions de lignes, de proportions, d'échelle et d'effet décoratif. Celles qui représentent la recherche d'une logique plus sévère, d'un accord plus complet entre l'aspect extérieur et l'ossature cachée, sont surtout nombreuses dans les États du Centre et de l'Ouest central; elles représentent ce qu'on peut appeler l'École de Chi-

cago. Dans ces édifices remarquables, c'est la ligne verticale qui domine. La partie la plus importante de la façade se compose entièrement de trumeaux minces et élancés qui montent des étages inférieurs formant piédestal jusqu'aux étages de couronnement, sans interruption aucune, et se terminent ordinairement en arcades. Les ouvertures, simples ou doubles, sont absolument semblables; elles sont séparées verticalement l'une de l'autre par des panneaux ou de petits entablements. Les étages supérieurs formant chapiteau sont richement décorés et le tout est couronné d'une forte corniche. L'uniformité de la construction est fortement accusée par ces moyens, mais non pas d'une façon absolue; l'architecte n'a jamais pu s'astreindre à interpréter par une monotonie parfaite l'unité mathématique de l'ossature cachée : mais ce système de composition exprime, ou du moins il suggère, très bien la rigidité et l'élancement du métal. Dans ce genre d'architecture, MM. Adler et Sullivan (on pleure encore la mort du premier, homme doué d'un talent fort original) se sont montrés novateurs hardis, et on reconnaît dans les œuvres issues de leur atelier un grand style, une grande originalité et une invention décorative très féconde. Le *Schiller* à Chicago, le *Guaranty* à Buffalo, le *Wainwright* à Saint-Louis et le très intéressant *Union Trust* à Saint-Louis, d'Adler, Sullivan et Ramsey, que je considère comme le chef-d'œuvre du style. Dans le même genre sont des bâtiments remarquables de M. D. H. Burnham, le savant directeur des constructions à l'Exposition de Chicago : surtout le *Majestic* à Detroit. L'aspect de tous ces bâtiments est frappant, et parfois même saisissant par son originalité et sa puissante sévérité de lignes et de masse. Moins somptueux, moins variés que les façades de New-York et de Boston, ces édifices possèdent une vigueur, une droiture franche et mâle qui n'est pas sans charme. Il serait difficile de prononcer un jugement définitif sur les deux écoles de New-York et de Chicago. Celle-ci est plus logique, plus pratique, plus indépendante que l'autre, mais elle est moins riche en ressources, moins élégante, moins décorative. C'est à choisir entre l'originalité et l'élégance.

Le problème de l'architecture extérieure des édifices construits avec ossature métallique n'a pas encore reçu sa solution définitive. Dans tous les exemples existants on voit la recherche des moyens pour échapper aux dures conditions d'un problème difficile, et pour déguiser les difficultés auxquelles on n'a su échapper. La condition essentielle du problème c'est l'unité des dimensions : les étages, les fenêtres, les modules doivent tous être partout les mêmes. Il est facile de dire que l'architecte doit accuser dans ses compositions les éléments essentiels de son programme, mais quand ces éléments sont absolument contraires à la beauté, et quand on se souvient de l'importance du rythme, de la variété et du contraste dans toute composition esthétique, on a le droit de chercher des exceptions à la règle générale, et de reconnaître qu'en matière d'art on ne doit jamais pousser la logique à l'extrême.

Tant que l'édilité des villes américaines permettra ces vastes constructions, il y aura un champ libre pour l'originalité et le progrès. Mais il me semble que tout développement architectural dans ce champ devra suivre l'une ou l'autre des deux voies que représentent les écoles de Chicago et de New-York, à moins de combiner par des moyens jusqu'ici inconnus leurs principes respectifs. Les architectes américains ont trouvé un type d'édifices entièrement nouveau. S'ils n'ont pas encore créé un nouveau style, ce n'est pas par manque d'originalité, mais tout simplement parce que les styles ne se créent pas ; ils se développent peu à peu. Dans ces hautes constructions on peut reconnaître au moins les germes d'un style nouveau en voie de développement.

Les illustrations ci-jointes donneront une idée de ces bâtiments et de quelques-uns des détails de leur construction et de leur décoration. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Au nom du Congrès tout entier, je remercie nos confrères d'Amérique, MM. Jenney, Hamlin et Totten, de leurs communications si intéressantes et si instructives. Il était extrêmement difficile de suivre à l'audition le développement de l'architecture métallique ; mais quand ces documents seront imprimés et figureront aux archives du Congrès, je suis sûr que tout le monde les étudiera avec grand profit et trouvera les éléments de nouveaux styles.

M. le professeur Baldwin Brown, d'Édimbourg, désire, je crois, prendre la parole sur l'aspect artistique de ces vastes édifices.

Je lui donne la parole.

M. Baldwin Brown. Monsieur le président, je ne veux pas faire un discours parce qu'il est toujours difficile de s'exprimer dans une langue étrangère.

La question nous a du reste été parfaitement exposée par nos confrères américains ; cependant je tiens à déclarer qu'à mon sens la partie esthétique d'un monument doit toujours être en rapport intime avec la construction, et doit naître de la construction même si on peut ainsi parler.

A l'Exposition, dans un des bâtiments du Champs de Mars, il est facile de voir comment on a tiré un parti ornemental de la construction même. Vous vous souvenez peut-être des petits corbeaux en acier qui sont au-dessous du balcon au premier étage de cet édifice. On a tiré un parti ornemental en roulant dans un petit rinceau les bouts d'acier. C'est tout à fait joli, et c'est ainsi je crois qu'il faut agir pour créer un style ornemental en rapport avec les matériaux nouveaux et les constructions nouvelles.

Quant à moi, si j'osais vous donner mon avis, je vous dirais que je préfère de beaucoup aux professeurs de New-York ceux de l'école de Chicago qui ont essayé d'exprimer la construction par les formes du dehors.

Dans le premier cliché qu'on nous a montré au début des explications

si intéressantes qu'on nous a fournies, on voyait des feuilles d'acanthe, des têtes de lion, des formes classiques appliquées comme gilet de flanelle, à des constructions en acier avec des vis, puis détachées et portées autre part si on voulait. Je ne crois pas que ce soit là le dernier mot de la construction nouvelle et j'ai trouvé que quelques-uns des bâtiments que j'ai vu dernièrement sont beaucoup plus dans le bon chemin du développement de l'art. *(Applaudissements.)*

M. Charles Lucas. La deuxième partie de notre séance a lieu à l'hémicycle.

2e PARTIE

A L'HÉMICYCLE DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

M. Poupinel, secrétaire général invite M. Crahay de Franchimont, délégué du gouvernement français, à venir prendre place au bureau.

M. le Président. A l'ouverture de la séance de ce jour, il a été remis au bureau un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage intitulé *la Suède*. Je tiens à remercier, au nom du bureau, les délégués suédois qui ont bien voulu nous faire ce présent.

M. Clason, de Stockholm :

Messieurs, l'ouvrage *la Suède*, dont je n'ai pu apporter qu'un nombre très restreint d'exemplaires, a été édité exprès en vue de l'Exposition universelle de Paris 1900, aux frais du gouvernement suédois.

Cet ouvrage contient des renseignements exacts sur la Suède en général et sur l'état actuel de la société suédoise, et donne de précieux documents, tant au point de vue littéraire, artistique, industriel que commercial.

Messieurs, les congressistes qui seraient désireux de posséder un exemplaire de cet ouvrage pourront se le procurer gratuitement au Commissariat général de la Suède, à l'Exposition, 7, avenue Rapp.

M. le Président. Je remercie M. Clason pour ce très bel ouvrage. La parole est à M. Ducloux pour une communication sur les fondations par compression mécanique du sol.

M. Ducloux. Messieurs, puisque j'ai l'honneur de me trouver en présence d'un auditoire composé d'architectes, d'ingénieurs, de constructeurs, c'est-à-dire d'hommes absolument compétents, je puis et je dis même que je dois m'abstenir de m'attarder à démontrer combien, pour toutes constructions, la question des fondations est importante.

Nous sommes tous ici, j'en suis convaincu, d'accord sur ce point; aussi j'aborde immédiatement mon sujet, ne voulant perdre aucun des courts instants qui me sont accordés.

Le procédé de fondations dont je viens vous parler est dit *compression mécanique du sol*. Nous l'avons fait breveter en France et à l'étranger.

J'espère vous faire voir tout à l'heure que nous avons raison de le classer parmi les procédés économiques de construction et de vous en entretenir, à propos des habitations à bon marché.

Je vais succinctement décrire les principaux appareils qui nous servent, expliquer leur fonctionnement, et résumer les résultats que nous en obtenons. Ultérieurement, nous développerons, par écrit, la communication que je ne puis qu'ébaucher aujourd'hui ; et nous l'adresserons à tout membre du Congrès qui voudra bien nous remettre, à la fin de cette séance, une carte portant son adresse.

Voici quels sont nos principaux appareils :

1° Une sonnette actionnée par un treuil à vapeur. Nous avons plusieurs modèles de sonnettes que nous employons suivant les cas. — Celle que représente le schéma que vous avez sous les yeux, roule sur un chariot, qui se meut lui-même sur des rails, dans le sens perpendiculaire, en sorte que nous pouvons opérer sur tous les points d'un rectangle de 6 mètres de base et de hauteur infinie, puisqu'il suffit de porter à l'arrière les rails qui viennent de servir à l'avant pour qu'on puisse travailler sans arrêt sensible.

Lorsqu'il y a environ cinq ans nous avons commencé l'application de notre procédé, avec un matériel rudimentaire, les manœuvres prenaient plus de la moitié du temps de travail ; aujourd'hui ces mêmes manœuvres ne prennent plus que le quart de ce temps ; et nous avons la certitude d'arriver à diminuer encore cette non-valeur ;

2° Nous avons ensuite trois pilons de formes et de poids différents. — Chacun d'eux a son usage distinct qui est d'ailleurs indiqué par sa dénomination même.

Le premier dit « perforateur » a la forme d'un cône allongé et pèse 1.500 kilos. — Il est en fonte ; sa pointe en acier ; il est traversé, dans sa masse, par une tige d'acier, qui se visse dans la pointe et qui se termine, à son autre extrémité, par une partie renflée en forme de toupie, qui sert à l'accrochage.

Le deuxième pilon dit « bourreur » a la forme cylindro-ogivale ; il est en fonte et pèse 1.000 kilos.

Le troisième dit pilon « d'épreuve » pèse également 1.000 kilos.

Les deux premiers sont évidés, vers leur base, dans le but de rapprocher, autant que possible, le centre de gravité de la pointe : ce qui assure la verticalité de la chute, sans renversement possible.

C'est le moment de dire que nos pilons tombent toujours à chute libre et que c'est là la caractéristique du procédé :

3° Nous avons, en outre, un déclic automatique, spécialement breveté, qui est construit sur le principe de la louve. — Il s'ouvre en trois secteurs ; c'est une sorte de main-d'acier qui prend et lâche le pilon à la volonté du mécanicien.

La sonnette n'a rien de bien particulier. — Je vous prie cependant de remarquer le gros ressort qui est à son sommet et auquel la chaîne est attachée. — Ce ressort atténue les attaques trop brusques, et par cela, augmente considérablement l'existence des chaînes. Il nous sert en même temps de dynamomètre. Nous savons, en effet, qu'il s'infléchit d'une quantité x sous une charge y. — Ce qui nous a permis de constater que, souvent et très brusquement, nous passons de la charge minimum 1.500 kilos qui est celle du pilon à une charge de 12.000 à 15.000 kilos. — Cela, quand, à cette première charge viennent s'ajouter, dans certains cas, la pression atmosphérique, les frottements et coincements des parois.

Voyez, en outre, un cercle d'arrêt, en forme de double entonnoir, il sert à provoquer la chute du pilon et à déterminer la hauteur de cette chute. — En effet, il peut être placé, à volonté, en un point quelconque de la hauteur des jumelles de la sonnette.

Supposons notre machine bien en place sur l'un des points à traiter ; le treuil est mis en mouvement, la chaîne s'enroule autour du tambour ; le déclic monte avec le pilon, qu'il enserre d'autant plus énergiquement que ce pilon est plus lourd. — Au moment, où la partie supérieure du déclic pénètre dans le cercle d'arrêt, qui est d'un diamètre un peu moindre, le bas du déclic s'ouvre et laisse tomber le pilon. — Le déclic, par son propre poids, entraîne la chaîne et retenu par un frein il descend seul, avec la vitesse qu'on veut lui donner, vers le pilon tombé, qu'il reprend seul prêt à le remonter.

Voilà, sommairement décrits nos appareils et expliqué leur fonctionnement.

Voyons maintenant les résultats que nous obtenons, c'est-à-dire l'emploi de la méthode.

S'il s'agit d'opérer dans un terrain de remblai, destiné à porter une construction ordinaire, nous nous contentons de faire du battage en surface. Pour cela, quand les fouilles ou rigoles des murs sont faites, nous comprimons le fond de ces fouilles, de mètre en mètre, de deux mètres en deux mètres, selon la nature du sol et surtout selon la résistance qu'on veut obtenir. Pour cela, avec le pilon bourreur, nous faisons un trou de $1^{m},50$ à 2 mètres de profondeur. Nous le bourrons, jusqu'au tiers environ, de matériaux durs quelconques que les coups de pilon suivants enfoncent en tous sens dans le sol. De nouveaux bourrages, de nouveaux coups de pilon et nous arrivons rapidement à la résistance voulue. Nous terminons par trois ou quatre coups de pilon plat que nous laissons sur le point battu, pendant que nous traitons le point suivant.

On comprend que de cette façon nous donnons, en quelques instants, au sol la résistance que le temps met des siècles à lui donner.

L'usine Dulac, à Montreuil, est construite d'après ce procédé. Elle est placée sur un remblai de 16 mètres de hauteur ; elle comporte de lourds

bâtiments, une cheminée en brique de 30 mètres et d'énormes massifs de machines. — Et, depuis quatre ans, elle se maintient sans fléchissement ni fissures, alors que toutes les constructions d'alentour sont lézardées.

Mais si l'on a à opérer dans des terrains aquifères, susceptibles d'être parcourus par des voies d'eau, le moyen que je viens de décrire serait insuffisant. — Il faut alors, intéresser les couches profondes et solides et recourir à la construction sur puits.

La perforation des puits est faite au moyen du pilon n° 1. Elle ne doit pas être trop rapide, pour que les particules du sol, chassées, comprimées, en tous sens, puissent se caser, après que les couches d'air, qui les séparaient, ont pu être expulsées.

L'expérience nous a démontré qu'une bonne vitesse est celle de la perforation d'un mètre par quart d'heure.

Si la perforation du puits est trop rapide, nous diminuons la hauteur de chute; ou mieux encore, après chaque coup de pilon, ou après chaque volée de plusieurs coups de pilon, nous mettons dans le puits une, deux, trois brouettées de terre. Cela a l'avantage non seulement de retarder la perforation, mais encore de comprimer et de durcir les parois du puits.

Si malgré cela une voie d'eau se fait jour, nous bouchons entièrement le puits avec de la terre argileuse mélangée de scories et, sans bouger de place, nous recommençons la perforation qui est alors très rapide.

Il nous est arrivé de boucher ainsi jusqu'à cinq fois le même puits. Mais l'on comprend que la masse du terrain devenant de plus en plus dense et les parois du puits de plus en plus dures, nous nous rendons toujours maîtres des voies d'eau et que nous pouvons, même dans un sol immergé, faire des puits momentanément étanches.

Pour faciliter ma démonstration, je vais considérer la figure que nous avons devant nous et qui est la reproduction fidèle de l'un des cinq cents points d'appui que nous avons exécutés pour la fondation des abattoirs de Maestricht (Hollande).

La perforation préalable est de $6^{m}.40$; après avoir traversé des couches différentes de terre, d'argile, de tourbe filtrante, de vase molle, elle arrive sur un banc immergé, mais solide, de gravier et de sable.

Voilà donc le puits perforé. Il s'agit maintenant de le combler.

Il est certain que, si nous bourrions simplement un puits ayant cette forme, le pylône de béton reposant sur une pointe serait dans de bien mauvaises conditions d'équilibre. Mais il n'en est pas ainsi.

Au pilon n° 1 nous substituons le pilon n° 2; ce pilon en trois, quatre ou cinq coups, arrive au bas de la perforation, ayant déjà élargi la pointe.

Nous mettons alors, dans le fonds du puits, des matériaux d'une certaine grosseur : des briques de rebut, des débris de carrière, des scories, etc.

Nous les mettons par petites quantités, et, après chaque charge, nous donnons une volée de coups de pilon. Puisque nous sommes, en bas sur un sol résistant, la compression verticale devient presque nulle ; et la compression latérale devient d'autant plus appréciable. Les matériaux, ne pouvant plus descendre, s'étalent, et rapidement, la pointe du puits initial se transforme en une base largement empâtée, véritable champignon renversé qui oppose une grande résistance aux charges à supporter. L'empâtement est d'autant plus considérable que nous frappons davantage et que les couches traversées sont plus compressibles.

Quand le fond est ainsi bien assis, nous bourrons avec du béton, mis par couches de 50 à 60 centimètres, que les coups de pilon compriment par emboîtements ovoïdes successifs.

L'absorption de béton est en raison inverse de la densité du sol. Il nous est arrivé de mettre dans un puits jusqu'à cinq fois le volume initial de ce puits.

Veuillez remarquer, Messieurs, que la perforation seule du puits avait déjà comprimé latéralement le sol dans toute la hauteur; et qu'il l'est bien davantage après l'incorporation violente de la grande quantité de matériaux absorbée par le bourrage. En sorte que le terrain qui reste entre les puits acquiert, par lui-même, une résistance de plus en plus grande. Le diamètre du « perforateur » est de 70 centimètres; le puits, après la perforation, a environ de 80 à 90 centimètres; ce même puits, après bourrage, a au moins 1 mètre de diamètre minimum. Et ce diamètre, dans les parties plus molles, atteint $1^{m},50$, 2 mètres et même 3 mètres.

Quand nous avons constitué une suite de points d'appui, nous les relions par des arcs en maçonnerie, ou mieux, par des poutres en ciment armé, que nous laissons au-dessous du sol, et qui sont calculées de façon qu'en chacun de leurs points elles puissent porter la charge maximum.

Messieurs, si notre procédé est nouveau dans ses moyens d'application, l'est-il bien dans l'idée qui a présidé à sa recherche?...

Un ingénieur de notre connaissance, récemment revenu de Chine où il a accompli une longue mission, nous a raconté avoir vu opérer de la façon suivante dans le fond de la Mongolie pour faire de la construction en terrain inconsistant.

Les Chinois faisaient une fouille de 2 ou 3 mètres de profondeur, sur toute la surface de la construction à élever. Ils déposaient les déblais sur les berges, et, à l'aide d'une lourde pierre de forme spéciale, que soulevaient, avec des lanières de cuir, huit, dix ou douze hommes, ils battaient énergiquement et longtemps le sol fouillé.

Puis ils reprenaient les terres de la berge, les trituraient avec de la chaux, et les mettaient dans la fouille, par couches de 20 à 30 centimètres. Dans chacune de ces couches, fortement battues avec la pierre dont j'ai parlé, ils mettaient de longs roseaux, des plantes textiles se croisant en tous sens. Ne voyez-vous pas là de la compression superficielle et de plus l'emploi du béton armé?

Les auteurs anciens nous apprennent que les Romains, pour bâtir dans les fonds de vallées, enfonçaient dans les alluvions et les tourbes, de longs tuyaux en poterie qu'ils rapprochaient autant que le sol, durci par eux, le leur permettait. Quand toute la surface en était garnie, ils remplissaient les tuyaux avec du sable et tassaient ce sable avec de l'eau. N'est-ce pas là de la construction sur pilotis, et pilotis autrement durables que ceux en bois qui s'emploient de nos jours ? Ne voyez-vous pas là aussi de la compression du sol ?

Ces deux exemples ne tendraient-ils pas à prouver, Messieurs, que pour cette fois encore il n'y a rien de nouveau sous le soleil ?

Il est vrai que nous aurions quelque peine à classer ces deux moyens dans les procédés économiques !

Depuis cinq ans que notre procédé existe, nous avons reçu la visite de plus de trois mille ingénieurs, architectes ou constructeurs.

Si, au début, les félicitations sur la valeur du procédé ne nous ont pas manqué, il en a été de même aussi des critiques ; on nous a fait, je crois, toutes les objections possibles. Nous croyons avoir répondu victorieusement à toutes ces objections ; et, d'ailleurs, il a bien fallu s'incliner devant les résultats acquis et qu'une expérience longue et concluante a consacrés.

Si je ne craignais d'abuser de votre bienveillante attention, je courrais au-devant de deux ou trois de ces objections qui viennent le plus souvent à l'esprit ?... Dois-je terminer maintenant ?

M. Charles Lucas. L'heure est bien avancée ; vous pourriez, je crois, développer ce point dans le mémoire que vous nous annoncez.

M. Ducloux. Alors, je me résume.

Depuis plus de quatre ans, nous avons exécuté, en France et à l'étranger, quarante-cinq chantiers importants, des maisons, d'importantes usines, etc., mais c'est surtout à notre Exposition universelle que notre procédé a reçu une éclatante consécration. Tous les palais construits sur les deux rives de la Seine, du pont de l'Alma à celui des Invalides, et d'autres encore, reposent sur nos fondations. Le palais du Creusot, pour lequel nous avons donné une résistance de 14 kilogrammes par centimètre carré, est construit sur un ancien bras de la Seine à courant souterrain, c'est-à-dire dans les plus mauvaises conditions d'exécution...

Je tiens à dire, en terminant, que je vois dans cette salle la silhouette sympathique du premier architecte qui a pris sous sa responsabilité d'appliquer notre système, dans la rue de la Roquette, il y a quatre ans. J'espère qu'il ne me démentira pas quand je dirai que sa construction tient et tient bien !

Notre procédé n'a pas la prétention d'être la panacée universelle ; mais il est applicable dans la plupart des cas de la construction, et il a pour avantages très marqués :

1° De donner une sécurité absolue, en amenant tous les points du

terrain à une résistance uniforme ou mieux proportionnelle aux charges à supporter.

Nous reconnaissons cette résistance donnée à l'aide du pilon d'épreuve et de l'application d'une formule dont je me fais un cas de conscience de vous faire grâce en ce moment ;

2° D'être économique, puisqu'il supprime les terrassements, les transports aux décharges publiques, les coûteuses opérations du blindage, des épuisements, etc. ;

3° D'être rapide, puisque, dans le cas de battages superficiels, on peut consolider 15 à 25 mètres carrés par journée de travail, et qu'un puits de 10 mètres de profondeur peut être foré, bourré et terminé en quatre ou cinq heures ;

4° De supprimer, d'une manière presque complète, tout danger pour les ouvriers qui, ne travaillant jamais qu'au ras du sol, n'ont pas à craindre les éboulements, ni les émanations délétères des fonds de puits ;

5° De substituer à la main de l'homme, souvent inconsciente et quelquefois coupable, une action mécanique énergique, toujours sûre et qu'on peut toujours faire croître en augmentant, soit la hauteur de chute, soit le poids du pilon.

J'ai fini, Messieurs. *(Applaudissements)*. (1)

M. le Président. Le Congrès félicite M. Ducloux de l'exposition qu'il a bien voulu nous faire de son système.

M. Poupinel. Messieurs, je suis chargé de prier les membres étrangers et français du Congrès de nous faire l'honneur d'assister à la séance solennelle de distribution des récompenses de la Société centrale, qui aura lieu aujourd'hui, à 1 heure et demie, dans cet hémicycle.

L'ingénieur et l'architecte du palais lumineux se mettent à notre disposition, ce soir, à 8 heures et demie, pour le visiter. Ce palais, qui est situé près de la Seine, entre la Tour Eiffel et l'avenue de la Bourdonnais, est entièrement construit en verres et glaces qu'on éclaire à l'intérieur, ce qui produit des effets tout à fait nouveaux et intéressants. Je me trouverai au palais lumineux afin qu'il n'y ait pas de malentendu, car les membres du Congrès seront admis gratuitement sur la présentation de leur carte de congressistes.

Nous irons ensuite rue de Paris dans les différents établissements moins sérieux.

Avant que le Congrès quitte l'École des Beaux-Arts, je voudrais remercier M. le Directeur de cette école, son très dévoué personnel et M. Muntz qui nous ont accueillis de la façon la plus charmante. Je

(1) Nous avons appris qu'après le moment où cette communication nous a été faite le Jury de l'Exposition a donné une médaille d'or au procédé qui vient d'être décrit, et qu'il a été employé à Paris pour la reconstruction de l'Imprimerie Nationale, où 805 puits ont été forés et garnis sur un terrain de 16.000 mètres superficiels J. M. P.

voudrais aussi rendre hommage au dévouement de ceux de nos confrères qui nous ont procuré la très grande satisfaction de voir les merveilleux dessins qui sont exposés dans l'École des Beaux-Arts.

Grâce à eux, et à deux surtout qui se sont donné beaucoup de mal, MM. Charles Lucas et Gaston Daunay, nous avons pu réunir 150 dessins ou aquarelles de 75 auteurs différents. Tous ont été faits par des architectes, ils se répartissent sur une durée de 140 années et sont très remarquables. Plusieurs des artistes dont nous avons admiré les œuvres sont encore vivants et se trouvent parmi nous. Nous les félicitons et les remercions de nous avoir montré leurs œuvres. Quant aux autres c'est un hommage que nous rendons à leur mémoire.

Je profite de l'occasion pour remercier ceux de nos confrères qui ont bien voulu se séparer pendant quelques instants d'œuvres auxquelles ils ont toutes sortes de raisons de tenir, et qu'ils ne désirent pas voir sortir de chez eux de crainte qu'il leur arrive le moindre accident. Je dois citer MM. Muntz, Alfred Normand, Vaudoyer, Charles Lucas, G. Daunay, ... la Société centrale qui nous a confié plusieurs dessins, et une quantité de confrères parmi lesquels je citerai au hasard, MM. Vaudremer, Pascal Daumet.

A ces noms je dois ajouter ceux de confrères étrangers, MM. Godefroy et Cuypers des Pays-Bas, Moraldi et Cannizzaro de Rome, Cloquet de Gand, Cass Gilbert, d'Amérique, qui ont eu la très gracieuse attention de nous communiquer des dessins très remarquables qui ont couru beaucoup plus de risques que ceux que nous avons exposés nous-mêmes. M. Locke nous a encore envoyé ce matin même quelque chose. Nous lui devons donc également des remerciements.

Je vous prie, Messieurs, de saluer de vos applaudissements tous ces aimables confrères. *(Vifs applaudissements.)*

Je vous rappelle que demain à 9 heures, au palais des Congrès à l'Exposition, il y a une réunion spéciale des membres du bureau international du Congrès afin de désigner la ville où se réunira le prochain Congrès international et de fixer la date de cette réunion.

A 9 heures et demie, séance plénière. Il est important d'y assister nombreux car j'aurai à vous soumettre dans cette séance pour leur ratification définitive, les textes de tous les vœux qui ont été admis en principe par le Congrès dans ses précédentes séances de travail.

Je vous répète encore une fois que nous prions ceux d'entre vous qui veulent participer au banquet de demain de se faire inscrire dès maintenant. Notre trésorier M. Bartaumieux a en effet besoin d'être fixé le plus tôt possible sur le nombre de convives afin d'éviter à des confrères l'obligation, s'ils se présentaient à la dernière minute d'être placés dans une salle à côté, ce qui serait fort regrettable et pour eux et pour nous.

Enfin, aujourd'hui, à 4 heures et demie, à la nouvelle gare d'Orléans, quai d'Orsay, où nous avons eu notre première fête lundi dernier, l'ar-

chitecte M. Laloux fera visiter la gare même et nous en montrera tous les détails intéressants.

M. Sterian. Messieurs, avant de nous séparer, je vous prierai de nous faire l'honneur de visiter le Pavillon de la Roumanie qui est un exemple très remarquable et spécial de l'architecture byzantine. Il est dû au talent bien connu d'un confrère français, M. Formigé qui a accompli un véritable tour de force en reconstituant tous les éléments de l'architecture roumaine du XVIe siècle.

Je me mets entièrement à votre disposition à l'heure et au jour que vous voudrez pour vous donner toutes les explications désirables. *(Applaudissements.)*

M. le Président. La séance est levée.

La séance est levée à 11 heures et demie.

XIII

ANNEXE B

VENDREDI 3 AOUT, APRÈS-MIDI (ÉCOLE DES BEAUX-ARTS — HÉMICYCLE)

SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

Distribution solennelle des récompenses.

Le vendredi 3 août, a été faite, dans l'hémicycle de l'École des beaux arts, la distribution solennelle des récompenses que décerne chaque année la Société centrale des architectes français.

La séance a été présidée par M. Alfred Normand, membre de l'Institut, président de la Société, aux côtés de qui avaient pris place au bureau et sur l'estrade, MM. Duchâtelet, Lalanne, Beignet, Trélat (Émile), Daumet, Étienne (Lucien), Bartaumieux, Poupinel, George, Olive (Gustave), Nizet, Boileau, Pascal, Moyaux, de Suzor (de Saint-Pétersbourg), Cuypers (d'Amsterdam), Locke (de Londres), Florence (de Londres), Pedro d'Avila (de Lisbonne), Stübben (de Cologne), Totten (de Washington), Harmand (Georges), Charpentier (Th.), Daunay, Lucas (Charles), Rozet, Wallon (P.), Bertrand (Frédéric).

M. le président Normand a ouvert la séance à une heure et demie. Après avoir informé l'assistance que M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a été empêché, à la dernière minute, de venir présider la réunion, et que M. de Selvès, préfet de la Seine, également empêché, s'était fait excuser, M. le Président a donné la parole à M. Lucien Étienne pour la lecture d'une notice sur la vie et les œuvres de Paul Sédille.

LA VIE ET LES OEUVRES DE PAUL SÉDILLE (1)
1836-1900.

MESSIEURS,

Le 6 janvier dernier, l'architecture française perdait, en la personne de Paul Sédille, un de ses représentants les plus distingués, et la Société centrale des Architectes français un des membres qui ont le plus contribué à lui donner l'importance et la notoriété qu'elle possède actuelle-

(1) Extrait du journal *l'Architecture*.

ment. Notre Bureau a jugé qu'il convenait de rappeler dans une notice la vie et les œuvres de notre éminent confrère, et il m'a fait le grand honneur de me charger de ce soin, tâche lourde dont j'ai surtout senti la difficulté en étudiant l'existence si remplie, si complète, de l'artiste que fut Paul Sédille.

Artiste, il l'était jusqu'aux moelles, si j'ose dire, jusqu'au fond de son âme, et tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a écrit, tout ce qu'il a laissé, en un mot, témoigne d'une sensibilité bien vive et bien profonde. « Le » beau, le vrai, l'utile sont les principes de l'architecture », nous dit-il au cours d'une de ses conférences, et nous voyons par ses œuvres qu'il n'a cessé de les appliquer. Son goût de la recherche, sa volonté de ne prendre dans le passé que ce qu'il pouvait approprier aux besoins et aux mœurs des temps présents, l'ont amené à utiliser les matériaux que l'industrie et la science mettent tous les jours et de plus en plus au service de l'Art. Il ne lui a pas plu d'être avec ceux qui estiment qu' « il « est de bon goût de tout admirer dans le passé et de beaucoup critiquer « dans le présent », et il a pensé avec George Sand que s'il n'y avait « qu'une école et qu'une doctrine dans l'art, l'art périrait vite, faute de « hardiesse et de tentatives nouvelles ». Qu'il soit loué, Messieurs, de ces larges idées, et soyons-lui reconnaissants de les avoir mises en pratique sans défaillance. Il a puissamment contribué à ouvrir la voie dans laquelle se sont engagés grand nombre de nos confrères, et il est certainement un de ceux qui ont le plus affirmé leur personnalité dans les œuvres remarquables que l'architecture française a produites depuis trente ans.

Paul Sédille naquit en 1836. Fils d'architecte, et grandissant au milieu des dessins et dans un entourage bien spécial, l'enfant puisa de bonne heure le goût de notre profession près d'un père qui se faisait une joie de l'initier à tous ces détails d'art, de construction et d'affaires qui constituent un de nos cabinets. Mais l'éducation technique ne suffit pas, et elle ne porte tous ses fruits et n'acquiert son plein développement que si de fortes études classiques la complètent en donnant à celui qui se prépare à aborder les difficultés de la vie cette culture de l'intelligence et de l'esprit qui fait l'homme supérieur et le distingue, quelles que soient les circonstances que le hasard des événements lui fait traverser.

Le jeune Paul fit ses études au lycée Charlemagne, dans cette institution Barbet-Massin que se rappellent les hommes de ma génération et dont, à cette époque, la réputation était grande. C'est là, c'est par l'étude des maîtres de notre langue, qu'il développa ces goûts littéraires qui donnèrent à ses idées un tour si agréable et si charmant. Il ne cessa du reste, de les cultiver plus tard, et les poésies dans lesquelles il se complaisait, aussi bien que les nombreux écrits de toutes sortes qu'il a laissés, dénotent une plume facile, élégante et érudite et révèlent un véritable écrivain.

Laissez-moi, Messieurs, ne retenir qu'un exemple — au moins pour le moment — à l'appui de ce que je viens de vous dire, et permettez-moi de rappeler ces comptes rendus dans lesquels pendant tant d'années, à pareil jour et dans cette même enceinte où nous nous trouvons aujourd'hui réunis, Paul Sédille faisait valoir les titres qui avaient désigné nos lauréats au choix du Jury de la Société centrale. C'est bien le cas, n'est-il pas vrai ? dans cette solennité qui nous rassemble, d'évoquer le souvenir de ce brillant artiste qui dans un style chaud, imagé, bien personnel, savait chaque année renouveler l'exposé des idées qui lui tenaient au cœur sur notre art en général, et sur l'architecture privée en particulier. Plus que tout autre il avait le droit de traiter la question *ex professo*, puisqu'il lui eût été facile de montrer l'application qu'il avait su faire de ces idées aux œuvres que son crayon avaient créées.

En 1898, il y a deux ans, avant d'entrer dans l'examen des titres des lauréats qu'il avait mission de présenter au Congrès, il lui avait plu de donner à son rapport un développement plus grand que de coutume, et j'ai plaisir, en vous résumant ce remarquable exposé, à vous rappeler de quelle façon il envisageait l'évolution subie depuis un siècle par l'architecture appliquée à nos besoins journaliers et immédiats, son état présent, et en même temps la voie dans laquelle elle semble s'engager.

« Notre sentiment d'artiste », nous dit tout d'abord Paul Sédille, « se « révolte bien quelquefois contre les préoccupations toutes pratiques de « la vie moderne ; mais ses besoins sont notre loi, nous devons y satis- « faire avant tout ». Et il ajoute : « C'est même dans la recherche et « dans l'expression de l'utile absolu, je le dis bien haut, que se mani- « feste le mieux de notre art, ainsi renouvelé dans ses inspirations et « dans ses formes ». Ces quelques lignes sont tout un programme : c'est en même temps la profession de foi de l'homme qui jette un coup d'œil sur sa vie d'artiste et donne la formule qu'il s'est toujours efforcé de suivre. Entrant ensuite dans l'étude de son sujet, notre confrère constate que, si différente que pût être la manière de vivre à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, nos ancêtres n'étaient pas aussi préoccupés que nous de ce qu'on appelle aujourd'hui le confort. Il est humilié lorsqu'il compare cette recherche brutale de toutes nos aises avec le désir autrefois dominant chez chacun d'embellir sa demeure, la plus noble comme la plus modeste. L'utile n'était pas complètement négligé, mais il ne primait pas l'agréable. Après avoir exposé ces idées générales, il nous décrit les maisons de l'époque impériale « affectant « souvent des allures héroïques en accord avec le moment », alors que « les intérieurs, sous l'influence des modèles de Percier, se décorent de « façon moins sévère ».

« Après l'Empire », nous dit-il, « sous la Restauration, l'architecture « privée était condamnée par les circonstances à des allures moins am- « bitieuses. Elle se fit neutre, continua les formes précédentes, dépouil-

« lées de leurs gloires, en les alourdissant, sans envolée, sans conviction. « Sous la monarchie de Juillet se manifestent quelques tentatives pour « réagir contre un tel affaissement... Ces premiers efforts pour réhabi- « liter les travaux de l'architecture privée, alors si délaissée, concordent « d'ailleurs avec toute une série d'études savantes qui, par l'École de « Rome, feront peu à peu mieux connaître l'art de l'Antiquité et en « dégageront des principes éternels de logique et de sincérité, ceux « qui ont été et seront toujours les plus fermes soutiens de notre « art ».

Paul Sédille passe ensuite au second Empire. Il salue ces grands noms de Duc, Duban, Labrouste et Vaudoyer, et n'est pas surpris que, sous l'influence des travaux de ces maîtres illustres, tout pénétrés d'antiquité, quelque forme nouvelle d'art ne se dégageât. « Ce fut ce qu'on appela le néo-grec. » Il nous rappelle cette « époque de foi, » presque de fanatisme, car le néo-grec s'opposait volontiers au néo- » gothique, et les deux confessions rivales prétendaient, bien vaine- » ment il est vrai, toutes deux, ressusciter deux passés différant plus » dans leurs formes que dans leur esprit ». Et, après avoir apprécié les œuvres distinguées de ceux qui furent nos anciens et nos maîtres, après avoir signalé les successives et lentes évolutions de l'architecture contemporaine, tant dans ses manifestations extérieures que dans les dispositions intérieures de nos maisons, villas et châteaux, notre éminent confrère nous montre qu' « en même temps que le néo-grec agonisait, » on reportait les yeux vers notre vieille architecture française, bien à » tort longuement délaissée ». Il est aisé de voir que ses préférences sont de ce côté et, pour ma part, je ne saurais trop l'en féliciter; aussi déplore-t-il qu'on soit passé de la Renaissance aux styles plus proches qui furent mis successivement à contribution, et, très sagement, il attribue la responsabilité de cet état de choses surtout au goût du public plus épris des apparences nobiliaires que des beautés de ce temps-là. « Certes, » nous dit-il, « je suis de ceux qui goûtent autant que qui- » conque les grâces de notre art charmant du dix-huitième siècle, mais » est-ce une raison d'abdiquer toutes nos qualités créatrices, notre génie » si primesautier et inventif ? Faut-il piétiner sur place et condamner » nos industries d'art à une stérile décadence ? à ne plus meubler nos » demeures que de copies serviles ou falsifiées ? » Écoutez ce cri d'alarme : » Le bric-à-brac est à la mode..... le plus informe débris du passé est » proclamé chef-d'œuvre. » Mais en même temps l'espérance naît dans son cœur; il compte bien « que tous les vrais amis de notre art réagi- » ront, convaincus, persévérants, contre les entraînements désastreux » d'un public qu'il faut éclairer et conquérir à l'idée d'un art renouvelé. » Il importe, » ajoute-t-il, « que les architectes s'affirment en première » ligne, » et déjà il lui semble qu'un souffle d'indépendance vivifie les compositions de nos confrères encouragés par les tolérances actuelles de l'Administration. Il salue ces nouveaux règlements de voirie « qui doteront

» l'architecte de toutes les libertés conciliables avec la lumière et l'air » et ne doute pas qu' « ainsi délivrée de ses entraves présentes notre ar- » chitecture privée ne revête, dans un avenir prochain, une physio- » nomie dont le caractère nouveau s'imposera aux plus dédaigneux des » efforts de l'art moderne.... Comme au temps passé, » nous dit-il ex- cellemment, « les mœurs nouvelles d'une génération nouvelle, ses » besoins, ses aspirations bien définies, ses goûts impérieux, puis en » même temps des modes de construction toujours transformés, influen- » ceront si bien et quand même l'architecture privée qu'elle restera le » témoin le plus sincère et le plus vrai des générations disparues. »

N'est-ce pas, Messieurs, que tout cela est bien et sagement pensé et, par surcroît, remarquablement dit ? et n'avais-je pas raison de vous vanter tout à l'heure les qualités d'écrivain de Paul Sédille ? Quelle plume élégante et distinguée! et ne trouvez-vous pas que c'était bien à notre confrère que pouvait s'appliquer le mot si souvent cité de Buffon : « Le style, c'est l'homme même. » Élégant et distingué était l'écrivain, était l'artiste, était également l'homme. Vous n'avez pas oublié cet extérieur affable, cet accueil sympathique, et, je le vois encore au milieu de nous, apportant dans nos conversations, dans nos discussions professionnelles, cet esprit sage, calme et toujours empreint de finesse qui donnait tant d'attrait à son commerce. J'ai, pour ma part, conservé un agréable et bien précieux souvenir des relations qu'il m'a été donné d'avoir avec lui dans les fonctions que nous avons remplies côte à côte dans le Bureau de notre Société. Son amabilité, sa bonté, attiraient et retenaient, et le chagrin a été grand chez tous lorsque, dans les derniers jours de l'an dernier, nous apprîmes presque en même temps la gravité de sa maladie, puis le triste dénouement auquel, peu de temps auparavant, nous étions bien loin de nous attendre.

J'ai cru, Messieurs, devoir vous donner avec quelque détail les idées très précises que Paul Sédille professait sur l'art et sur l'architecture moderne, et je n'ai pu mieux faire que d'en prendre le développement dans ce que lui-même avait écrit. Eh bien, ces idées étaient le résultat d'aspirations personnelles et d'études journalières, et son œuvre tout entière n'est que leur application raisonnée. Dans ses maisons de belle ordonnance, dans ses villas élégantes et pittoresques, dans ses installations modestes ou somptueuses, notre confrère a su imprimer un cachet bien particulier, une note d'art moderne qui les distinguent incontestablement. Chez lui, rien n'est abandonné, tout est étudié, créé et, je ne saurais trop le répéter, très personnel. C'est du Paul Sédille ; et, dans quelques années, lorsque, au début de ce siècle dont quelques mois seulement nous séparent, l'exubérance artistique de nos jeunes confrères, tout imprégnés d'art nouveau, de formes mouvementées et de coloris révoltés, aura produit une décoration bien nouvelle, mais plus calme, on n'oubliera pas celui qui a commencé le tracé du sillon dont les efforts et le talent de chacun auront alors sûrement fait une large route.

L'œuvre de Sédille a été considérable; grand travailleur, à la tête d'un cabinet qu'entretenait une nombreuse clientèle, il nous a laissé d'importantes traces de son talent. Je ne saurais entrer dans le détail de ses œuvres; leur énoncé seul m'entraînerait en dehors des limites que je dois conserver à cette notice; aussi bien la plupart sont sous nos yeux et j'ai à peine besoin de vous rappeler, pour ne citer que les principales, la maison de la rue Le Peletier n° 14, la maison et l'hôtel des n°s 11 et 13 de la rue Vernet, l'hôtel de la rue de Lisbonne, n° 58, avec ce joli porche à arcades fermé de grilles élégantes, ces magasins du *Printemps*, aux façades délicatement étudiées, aux intérieurs bien décoratifs et aux ferronneries d'un dessin charmant, cette délicieuse salle du théâtre du Palais-Royal, si gaie, si pimpante, enfin son hôtel du boulevard Malesherbes, demeure d'artiste édifiée avec amour pour l'auteur et pour tous les siens, et dans laquelle, le jour où celui-ci l'a quittée, il a laissé, au milieu des œuvres d'art que son goût et son talent y avaient accumulées, celle que la séparation a brisée et dont l'existence n'a maintenant d'autre but que de garder le pieux souvenir de l'homme dont elle est fière de porter le nom.

En dehors de Paris je dois encore me borner, mais bien à regret, car les constructions de notre confrère sont nombreuses en France et même en Algérie et à l'étranger. Je me contenterai de vous rappeler pour le moment la villa Dietz-Monnin, rue La Fontaine, à Auteuil; dont nos publications d'art ont donné les intéressants dessins et les détails de décoration polychrome, et le château de Boisrond, en Bourgogne, construit pour son beau-père, M. Soyer. Il s'est plu à édifier cette demeure familiale en vue des besoins de tous ceux qui devaient s'y grouper, et l'artiste sut, comme toujours, faire une œuvre personnelle et attrayante en n'employant que des matériaux du pays, briques et silex, qu'il releva d'une ornementation en terres cuites et émaillées.

Le soin que Paul Sédille apportait à ses travaux, l'élégance et le charme artistiques qu'il savait donner à tout ce que créaient son crayon si fin et son pinceau si coloré, avaient attiré à notre confrère une clientèle nombreuse et distinguée. Mais parmi ceux qui s'adressèrent à lui, il en est un au choix duquel il fut particulièrement sensible et, dans des souvenirs intimes, dans des notes écrires au jour le jour qui ont été confiées à mon affectueuse discrétion, je retrouve l'écho non dissimulé de la satisfaction qu'éprouva notre confrère le jour où, en 1890, il fut appelé par M. le Président Carnot pour restaurer et compléter les bâtiments d'une propriété de famille en Seine-et-Oise. Dans ces souvenirs auxquels je fais allusion, et qui m'ont permis de pénétrer dans la vie privée et familiale de Paul Sédille, dans ces notes écrites pour ceux qu'il a aimés, je retrouve l'écho de la fierté que lui fit éprouver son entrée à l'Élysée. Il jette un regard derrière lui, voit le chemin parcouru depuis qu'en 1871 il prenait le cabinet de son père, semble s'étonner que les affaires l'aient favorisé en lui donnant occasion de faire œuvre d'art, et

ne peut s'empêcher de s'écrier : « Combien je serais heureux si mon pauvre père avait pu jouir des progrès et des succès de son fils ! » Touchante pensée, cri du cœur de l'homme qui, déjà au seuil de la vieillesse, se retrouve enfant et revoit celui qu'il a chéri et auquel il doit le meilleur de lui-même. Nous aimons ce fils dont la tendresse toujours aussi jeune, aussi délicate, reporte à celui qui lui a ouvert la route le mérite de la façon brillante dont il l'a parcourue.

Dans ces souvenirs intimes, auxquels je ne me sens le droit de faire que de discrets emprunts, je trouve encore le récit des relations qu'il fut donné à notre confrère d'entretenir avec les hôtes de l'Élysée. Il fut accueilli comme devait l'être l'homme distingué qu'il était, et c'est plaisir de pénétrer avec lui dans la vie privée et intime du chef de l'État. Avant d'être conduit dans la propriété de Presles, près de la Ferté-Alais, il est appelé à Fontainebleau et, tout en causant avec M. et Mme Carnot des projets qu'il élabore et qu'il leur soumet pour la transformation de cette propriété de famille qui leur est chère, l'artiste ne perd pas son temps et note les impressions que lui fait éprouver son installation dans ce splendide palais de notre vieille France, qu'il visite et étudie dans ses plus petits détails. Il y retourna plusieurs fois et, pendant les quelques années que durèrent les travaux de Presles, il s'établit entre l'architecte et les clients des relations dont la différence des situations sociales n'empêcha pas la cordialité. Notre confrère en est particulièrement touché, et il aime à noter les délicates attentions dont il est journellement l'objet. Aussi l'odieux assassinat du Président Carnot le remplit de consternation et de chagrin, et ses souvenirs contiennent l'écho de ces sentiments indignés. Les conversations, les confidences, lui reviennent à la mémoire, et leur intérêt me paraît assez grand pour que je croie pouvoir faire quelques citations. Ces lignes intimes, écrites pour lui seul et pour les siens, sont un peu à bâtons rompus, sans apprêt, mais c'est presque de l'histoire et il me sera pardonné d'avoir soulevé le voile qui les recouvre.

« J'avais vu, » dit-il, « le Président quatre jours auparavant, toujours » pour les travaux de Presles. Ils s'achevaient par la reconstruction » totale d'une tour où il voulait installer sa bibliothèque particulière. » Et combien il se plaisait à voir bientôt terminés ces travaux, déjà » depuis trois ans entrepris, qui lui promettaient enfin le repos au » milieu des siens ! Car il avait la ferme intention de se retirer à la fin » très prochaine de son septennat. Mme Carnot s'en réjouissait encore » plus que lui. Elle allait enfin vivre de la vie de famille qui lui était » chère, loin de la politique, de ses servitudes, de ses dangers ! Que de » joie à revivre ensemble, au milieu de ce beau parc renouvelé par le » Président, où tout était pour lui souvenir de ses jeunes années ! » Les communs étaient rebâtis ; la vieille maison, habitée autrefois par » Lazare Carnot, et qui maintenant est presque une ruine, serait dé- » molie plus tard et remplacée par une demeure plus confortable et

» plus spacieuse. La construction du nouveau château occuperait les
» loisirs du Président. En attendant, dans la vieille maison, les chambres
» étaient prêtes à le recevoir au mois de juillet, quand après la fête
» du 14 il pourrait quitter Paris. Mardi dernier, cinq jours avant sa
» mort, je l'avais vu à l'Élysée, toujours affable, bienveillant, et sur-
» tout heureux en pensant que bientôt, délivré du pouvoir, il pourrait
» habiter Presles. Il me donnait rendez-vous pour le mardi suivant à
» son retour de Lyon ! »

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que ces feuilles de carnet, ces lignes que rien ne destinait à la publicité, font aimer le souvenir de ce chef d'État frappé par la main d'une brute odieusement criminelle, et de la compagne qui, à l'Élysée comme dans la retraite, a su mériter les respects et a reçu les hommages de ceux qui aiment notre pays ?

Je n'ai pu vous citer que quelques-unes des œuvres de notre éminent confrère; je dois, bien à regret, m'arrêter pour ne pas sortir des limites forcément restreintes de cette notice, mais il en est encore une cependant sur laquelle je vous demande de retenir un instant votre attention : je veux parler de la basilique de Domrémy. Aussi bien elle lui tenait particulièrement au cœur. La grande, la pure figure de notre vierge lorraine s'était emparée de son âme de Français et de chrétien, et j'ai conservé le souvenir de l'enthousiasme avec lequel, un jour que nous étions réunis pour causer d'affaires de la Société centrale, il voulut bien me montrer ses remarquables dessins, tout en me développant les idées qui l'avaient dirigé dans la conception de son projet. C'est en 1880 que Mgr de Briey, évêque de Saint-Dié, s'adressa à lui. Il ne s'agissait tout d'abord que d'un édifice à construire près de Domrémy, sur le coteau qui domine la Meuse et que couronne le Bois-Chenu, pour y placer un groupe, *Jeanne d'Arc entendant ses voix;* c'était moins une chapelle qu'un abri. Les ressources augmentant, ce premier projet fut vite abandonné; l'idée du groupe fut conservée, mais on résolut de le placer sous un porche donnant accès à une chapelle de dimension suffisante pour recevoir les pèlerinages et célébrer les cérémonies du culte. Plus tard même, en 1895, l'ambition grandit encore; Domrémy devenait de plus en plus l'objet de visites quotidiennes et le but de pèlerinages annuels dont quelques-uns eurent une importance exceptionnelle; il fut alors décidé que le plan général de l'édifice subirait de grands développements et s'augmenterait d'un narthex placé à l'ouest, en avant et en travers de la nef principale; la chapelle devenait Basilique. Dans cet édifice religieux, comme dans ses œuvres d'architecture privée, Paul Sédille sut montrer sa personnalité; des matériaux apparents, des peintures, des mosaïques, des vitraux, forment une décoration colorée à l'extérieur comme à l'intérieur.

« Élevé à la fin du dix-neuvième siècle à la gloire de Jeanne d'Arc,
» ce monument, » nous dit notre confrère, « ne pouvait revêtir les
» formes et le décor précis d'une époque antérieure. Cependant, »

ajoute-t-il, « l'édifice devait avant tout être d'aspect très religieux avec » quelque chose d'héroïque. Aussi, tout en m'inspirant des formes con- » sacrées, j'ai cherché librement à faire œuvre de sentiment personnel. » C'est pourquoi l'on m'a demandé souvent à quel style le monument » appartenait. A aucun précisément. Et cependant, par ses pleins » cintres, par la charpente apparente de la nef, par le détail de l'orne- » mentation, le style de la Basilique se rapproche à la fois de l'art des » premiers siècles de l'Église et du roman moyen âge. » Paul Sédille n'a pu voir l'achèvement complet de son œuvre; le narthex et l'abside ne sont pas encore entrepris. Son état actuel cependant permet de juger de l'effet d'ensemble du monument. Il sera digne de l'artiste qui l'a conçu et de l'héroïne qui l'a inspiré. Jeanne d'Arc, la vierge de Domrémy à l'invocation de laquelle cessent toutes les divisions, toutes les querelles des partis qui divisent notre France, aura bientôt dans le pays qui l'a vue naître un sanctuaire où pourront se retrouver nombreux ceux qui ont conservé le culte de sa pure et réconfortante mémoire.

Je ne vous ai entretenus jusqu'ici, Messieurs, que de travaux exécutés par notre confrère en dehors de toute attache administrative, et cependant, à un jour donné, il eut, lui aussi, des fonctions officielles. M. Georges Berger, l'éminent Directeur général de l'Exposition universelle de 1889, dont je m'honore d'avoir été en 1878 le modeste collaborateur, confia à Paul Sédille la direction du service des installations intérieures. Il avait été autrefois son condisciple dans cette institution Barbet-Massin dont je vous ai parlé au début, n'avait jamais interrompu ces bonnes relations qui commencent par la camaraderie et finissent par l'amitié, et savait que sa confiance ne pouvait aller à un plus digne. Vous n'avez pas perdu le souvenir du talent qui présida à l'arrangement des décorations des palais; dans les dispositions prises on retrouvait le goût délicat de l'auteur de tant de jolies œuvres d'art.

Aurait-il souhaité reprendre ses fonctions pour la grande manifestation qui se déroule en ce moment sous nos yeux ? je ne le pense pas. L'homme qui accepte une tâche aussi lourde a besoin de toutes ses forces pour la mener à bien : il ne peut, il ne doit pas connaître la fatigue. Notre confrère se contenta de faire certains envois étudiés dans un beau sentiment décoratif et que je signale à votre attention. Je veux parler de la fontaine en céramique faite pour et par la maison Lœbnitz dont l'habile et artistique collaboration lui a toujours été précieuse, la cheminée en grès exécutée par la Manufacture nationale de Sèvres, dont il était l'architecte depuis 1886, sur ses dessins et d'après des modèles faits sous ses yeux, et enfin une porte en bois sculpté pour le musée historique de l'Armée française. Vous voyez qu'il a tenu à apporter sa collaboration à cette Exposition de 1900 qui, en ce moment, fait l'objet de toutes les admirations, Il en a soupçonné la grandeur, mais la mort ne lui a pas permis d'en voir le plein épanouissement. Vous avez à le regretter, Messieurs, car notre éminent confrère vous eût fait entendre

sa voix aujourd'hui et, tout en célébrant les mérites des lauréats que mon ami Boileau va vous présenter dans un instant, il vous eût dit et détaillé les beautés de cette manifestation sans pareille. Il l'eût fait avec une autorité que je ne saurais avoir et vous eût parlé savamment du talent dépensé à pleines mains dans la conception et l'étude de ces splendeurs dont nos yeux ne peuvent se lasser. Honneur, Messieurs, à notre art art architectural qui sort plus brillant encore de cette nouvelle lutte ! Honneur aux artistes étrangers dont nous admirons les œuvres, et à la vaillante École française qui a bien mérité de notre pays !

Je suis loin, Messieurs, très loin de vous avoir donné une idée même approximative de la multiplicité des travaux de Paul Sédille ; je n'ai pu vous en citer que quelques-uns. Mais il est une de ses compositions que je ne puis laisser sous silence, la dernière qu'ait tracée son crayon. Notre confrère avait été heureux que la Société centrale, pour laquelle il avait déjà dessiné les tableaux d'honneur et le Diplôme, lui eût adressé un nouvel appel, et ces jours-ci même vient de s'achever, avec la collaboration de son ami, l'éminent sculpteur, M. André Allar, et sous la direction de notre confrère M. Demay, l'élève aimé du maître, le ravalement de la porte et du vestibule de notre hôtel de la rue Danton. Vous retrouverez dans cette dernière œuvre les qualités de finesse et de distinction que je vous ai plusieurs fois signalées. Sédille l'avait conçue et étudiée avec joie, et il était fier de penser qu'il contribuait à donner une installation digne d'elle à cette association qu'il aimait. Depuis de longues années, en effet, il était un assidu de nos réunions ; il avait compris que, dans une carrière ouverte à tous, il fallait un centre autour duquel pussent se réunir et se grouper ceux qui ont à cœur d'exercer avec honorabilité et talent cette belle profession qu'est la nôtre. Par son mérite, par sa valeur personnelle, il était tout indiqué pour occuper les plus hautes fonctions de la Société centrale, et vous vous rappelez avec quelle autorité et quelle distinction il sut remplir celles de censeur et de vice-président. Dès 1876 il avait reçu la grande médaille d'Architecture privée fondée par Le Soufaché, en suite de la création de Jules Sédille, son père.

Cette récompense fut une des premières qu'il reçut ; elle n'a pas été la moins bien accueillie. Depuis lors elles lui vinrent abondantes et les distinctions de toutes sortes ne lui furent pas ménagées ; permettez-moi de ne pas les énumérer, la liste en serait longue et de ne vous rappeler que la croix d'officier de la Légion d'honneur qui, après ses travaux de 1889, couronnait une carrière dont j'ai essayé de vous montrer la belle unité artistique. Il fut très sensible à cette distinction officielle ; il l'eût été bien davantage à celle qui eût dû lui venir de ses confrères, la plus haute que puisse ambitionner un artiste ; mais l'Institut ne crut pas devoir ouvrir ses portes à l'auteur de tant d'œuvres originales et de tous points charmantes, dont la présence sous l'illustre coupole n'eût cependant paru déplacée à aucun ami de notre art français.

Je vous ai dit, Messieurs, au début de cette notice, que Paul Sédille ne s'était pas contenté d'être un architecte de talent, et, par des citations, je vous ai montré ses mérites littéraires. Il écrivit beaucoup, mais comme pour ses travaux d'art je serais entraîné bien loin si je voulais énumérer et étudier, même quelque peu, les nombreuses études, brochures, notices biographiques, souvenirs de voyage, ouvrages de toutes sortes, qui sont sortis de sa plume élégante et érudite. L'architecture moderne et privée, la décoration sous toutes ses formes, les industries d'art, l'utilisation des matériaux apparents, furent les sujets qu'il se plaisait à traiter de préférence, et il mit à l'étude de ces questions si intéressantes et si actuelles l'expérience et les connaissances qu'il avait acquises. Beaucoup de ces travaux de littérature artistique étaient destinés à notre Société centrale et ont été publiés dans son journal ; quelques autres sortirent des limites de notre association. Laissez-moi cependant, Messieurs, m'arrêter un instant à deux de ses ouvrages : *l'Architecture moderne à Vienne* et *l'Architecture moderne en Angleterre*. Les sujets sont d'actualité puisque je n'ai pas aujourd'hui que des Français pour auditeurs, plusieurs de nos éminents confrères étrangers ayant bien voulu répondre à l'appel de notre pays et apporter leurs lumières à l'étude des questions que le Congrès international a traitées ces jours derniers.

« Depuis vingt-cinq ans », nous dit Paul Sédille dès les premières lignes de sa brochure (qui date de 1884), « la vieille cité des Habsbourg » est en voie de transformation. Aujourd'hui une nouvelle ville élève » ses monuments auprès de l'ancienne. Il est rare, dans l'histoire de » l'art, de voir tant d'édifices publics ou privés construits, en vue d'un » grand ensemble, dans un si court espace de temps. L'effort a été » considérable de la part des architectes et des ingénieurs chargés de » renouveler la physionomie de Vienne. » Notre confrère étudie ensuite les monuments, les constructions de toute sorte qui ont opéré ces transformations, et conclut en constatant de la part du gouvernement, de la municipalité , des particuliers, une suite d'efforts considérables pour que les résultats fussent dignes de la capitale de l'Empire. Il ajoute : « Tant d'efforts n'ont pas été vains, et la nouvelle ville offre » à l'étranger une succession de monuments et de constructions gran- » dioses d'un caractère très décoratif. »

L'étude sur l'architecture moderne en Angleterre est plus développée, plus complète ; elle ne s'applique pas qu'à la capitale, mais bien au pays tout entier. Ne pouvant entrer dans l'examen critique de ces ouvrage, — à mon bien grand regret, car il est fort remarquable et retient l'intérêt par les documents qu'il contient et les considérationt que l'auteur développe, — je me bornerai encore à vous donner quelques citations qui seront comme un résumé des opinions de notre confrère.

« En étudiant les édifices modernes de l'Angleterre », dit Paul

» Sédille, « je n'ai pu détourner mon attention de l'ensemble des » œuvres d'art qui témoignent du génie du peuple anglais et caractérisent » son sentiment artistique. Ce que j'ai voulu, c'est précisément mettre » en valeur les qualités spéciales qui lui sont propres et que l'on connaît » insuffisamment à l'étranger. » Plus loin, dans le cours de l'ouvrage : « C'est dans l'architecture intime et privée qu'un peuple manifeste le » plus ses besoins, ses goûts, nous pourrions dire son idéal. Car enfin » ce qu'il tente, après avoir assuré sa vie, c'est d'entourer son existence » selon le rêve qu'il s'en est fait. Or, l'architecture privée est, en Angle- » terre, éminemment expressive des besoins et des aspirations. Nulle » part, en Europe, nous ne pourrions trouver une architecture privée » qui, dans sa généralité bien entendu, fût aussi caractéristique et na- » tionale, et qui en même temps, par la logique de ses formes et de sa » construction, répondît aussi bien aux lois essentielles de l'art. » Nous trouvons dans ces conclusions, appliquées à l'art anglais, les idées qui ont toujours été chères à notre confrère et qu'il s'est constamment efforcé de mettre en pratique.

Messieurs, Paul Sédille était architecte avant tout; j'ai essayé de vous montrer le sillon lumineux qu'il a laissé dans notre profession; mais ses goûts délicats cherchaient encore d'autres applications en dehors de notre art. La peinture l'avait attiré, et peut-être avez-vous gardé le souvenir des jolis paysages que presque tous les ans il envoyait aux Salons; l'architecte se reposait en laissant le crayon pour prendre le pinceau. La musique le passionnait également; de bonne heure il s'adonna à cet art charmant, et plus tard, lorsque les relations mondaines lui vinrent nombreuses et distinguées, il se plut, dans cet hôtel du boulevard Malesherbes dont je vous ai parlé, à organiser des fêtes musicales que les artistes les plus éminents de nos grandes scènes parisiennes rendaient particulièrement attrayantes. Il aimait ces réunions que chaque hiver ramenait dans ses salons, et qui rassemblaient autour de lui les amis que lui avaient faits la sûreté de ses relations et le charme de son commerce, mais ce qu'il aimait par-dessus tout, c'était son cher intérieur. Homme de foyer et de famille, son bonheur était grand lorsqu'il se sentait au milieu de ceux qu'il chérissait et auxquels, dans ces gracieuses poésies dont je vous ai parlé, allaient sans cesse ses pensées intimes.

Messieurs, je m'arrête. Il me serait bien agréable de vous parler encore de celui dont je viens d'essayer de vous retracer la vie et de vous faire connaître les œuvres, mais j'ai trop abusé de vos instants. Puissé-je, Messieurs, vous avoir montré, comme il méritait de l'être, l'architecte distingué, l'esprit cultivé, l'artiste éminent qu'était Paul Sédille, le très regretté confrère dont la place restera vide au milieu de nous !

LUCIEN ÉTIENNE.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Étienne au nom des membres de la Société centrale, au nom de votre auditoire, je vous remercie d'avoir rendu en

aussi excellents termes hommage à la mémoire d'un éminent artiste, d'un confrère aimé et universellement estimé, du regretté Paul Sédille. (*Applaudissements.*)

— Monsieur Boileau vous avez la parole pour le rapport du Jury des Récompenses à l'Architecture privée, la Jurisprudence, l'Archéologie, la médaille Guérinot.

M. Boileau :

Mesdames,
Messieurs,
Mes chers Confrères,

Si jamais l'appel ordinaire d'un rapporteur à l'indulgence de ceux qui l'écoutent ne fut pas un exorde banal, c'est bien pour cette première fois où j'ai l'honneur de succéder à l'artiste regretté, dont notre éminent collègue M. Lucien Etienne vient de retracer si éloquemment la vie et les œuvres.

Paul Sédille avait été en 1881, avec son père, l'un des promoteurs de cette création de médailles à propos de l'architecture privée. En 1884, il était le rapporteur des décisions de nos Jurys ; il n'a pas cessé de l'être pendant les quinze années qui suivirent ; il l'était encore l'an passé, après avoir dû, l'année d'avant, pour cause de santé, céder la parole à notre collègue M. Raulin. Personne, à part Raulin, ne nous eût semblé capable de réunir au même degré l'intelligence du sujet, le savoir et l'autorité qui sont les qualités premières d'une pareille fonction.

Et ce n'était pas seulement à cause de son talent d'écrivain, parce que nous avions toujours grand plaisir à l'écouter ; nous ne pouvions pas oublier, quand il parlait de notre art avec un goût si parfait, quand il en exposait si heureusement les nuances, qu'il était devenu lui-même un maître incomparable et incontesté dans le genre d'architecture civile qui convient à l'habitation moderne.

J'entends, Messieurs, un maître dans l'acception la plus complète de ce mot, c'est-à-dire un architecte dont chacune des œuvres, dans l'ordre qui nous occupe en ce moment, reste un exemple à suivre.

Il n'est pas d'hôtel particulier, ni même de maison à loyer, — et vous savez combien est ingrat le programme de cette dernière sorte de constructions, à quel point il était difficile de les rendre intéressantes, avant les nouveaux règlements de voirie, au temps où Sédille a commencé d'être en pleine possession de son talent, — il n'est pas, dis-je, d'habitation de ville ou de campagne, modeste ou riche, même de demeure banale soumise à un alignement obligatoire, dans lesquelles notre regretté collègue n'ait su affirmer ses remarquables qualités de praticien et d'artiste.

Il n'en est pas — et ceci est réellement la pierre de touche de la

bonne architecture — pour lesquelles les archéologues de l'avenir, s'ils sont aussi conservateurs que ceux d'aujourd'hui des vestiges du passé, et pour peu qu'ils possèdent aussi le sens du bon connaisseur, épris des belles formes, ne réclameront une protection efficace, tant ces constructions du maître apparaîtront alors caractéristiques d'une manière d'art personnelle, fermement écrite dans un bon style, avec une grande pureté d'expressions, valant en deux mots d'être notées parmi les meilleures des manifestations artistiques de notre époque, parmi celles qui sont dignes de former un nouveau chapitre dans l'histoire de l'architecture française.

***

Je n'ai pas, Messieurs, après le discours que vous avez entendu, à analyser la manière de Sédille ; ma tâche de ce jour est tout autre. Il suffit que j'aie pu justifier mes appréhensions au sujet de ce rapport, que vous sachiez maintenant la difficulté où je suis de remplir mon devoir avec la maîtrise de mon brillant devancier. J'essayerai du moins d'être aussi juste et aussi bienveillant.

Je sais, en effet, comme lui, peut-être mieux, parce que je ne prétends pas à sa grande habileté, combien la pratique de notre art est malaisée à notre époque. On nous dit quelquefois : « L'industrie moderne vous fournit des moyens que n'avaient pas les architectes d'autrefois », et cela est vrai. Mais peu de personnes ont l'air de songer à la complexité extraordinaire et à la rigueur des besoins de ce temps, à la masse et à l'extrême difficulté des études que nécessite la mise en œuvre des moyens nouveaux, au caractère particulièrement oppressif de ces moyens.

Sans parler de la distribution des appartements, qui était autrefois enfantine, et qui est devenue un problème compliqué, qui exige des combinaisons et des calculs sans nombre pour ne pas perdre un pouce de terrain et cependant obtenir le maximum d'air et de lumière, combien d'entraves la fabrication par des machines de certains éléments essentiels de la construction ne met-elle pas au libre essor de nos conceptions artistiques ! combien impérieuses, tyranniques, étrangères à toute espèce de sentiment personnel, ne sont pas les mille exigences de l'hygiène et du confort ! et quels résultats banals, exclusifs de toute originalité, n'entraîne pas l'application de la plupart des produits industriels !

Aussi, à quelles recherches, à quels efforts inconnus des maîtres anciens n'est pas tenu l'architecte de nos jours qui veut faire en toutes choses œuvre véritable d'artiste !

Et tout cela est presque négligeable, à côté des considérations d'ordre économique dont nous devons tenir le plus grand compte, si nous voulons donner pleine et entière satisfaction à nos clients. Je présentais

tout à l'heure l'avis des archéologues de l'avenir comme la pierre de touche de la bonne architecture. N'est-ce pas, dans le présent, un signe certain de l'honorabilité d'un architecte, de son aptitude à bien faire, de la sûreté de ses résultats, du soin méticuleux, réfléchi, intelligent, qu'il apporte dans l'exercice de sa profession, quand il peut un jour montrer une longue suite d'ouvrages, tous menés à bonne fin, répondant tous aux désirs de ceux qui lui en ont confié l'étude et l'exécution ?

L'un des titulaires de nos grandes médailles de l'architecture privée est cet architecte.

M. Basly, né en 1829, élève de l'École des beaux-arts en 1848, commis en 1852 chez notre regretté doyen Simon Girard, architecte à son compte depuis plus de quarante ans, n'a pas à son actif moins de soixante-dix-huit bâtiments : des édifices pour l'industrie et pour le commerce, des châteaux, des maisons de campagne, quantité d'hôtels et de maisons de rapport dans Paris.

Notre confrère, avant que notre Jury l'eût distingué, possédait depuis longtemps, comme vous voyez, le suffrage de ses clients, suffrage que je considère, pour ma part, comme précieux et particulièrement probant.

Mes collègues du Jury connaissaient d'ailleurs beaucoup des bâtiments élevés par M. Basly. J'en ai vu un assez grand nombre à l'extérieur ; j'ai pu en visiter quelques-uns. Distributions habiles, façades d'une tenue correcte et sage, construction soignée, tout dans ces ouvrages révèle le bon architecte, celui que nos pères disaient « un très excellent praticien », et qu'ils tenaient en haute estime, pour l'honneur que son caractères, ses travaux et le respect de ses clients valaient à la corporation.

C'est avec l'expression de nos plus vives sympathies que je prie notre digne confrère M. Basly de venir recevoir la médaille votée par notre Jury.

*
* *

Une obligation que je n'ai pas énoncée, que les architectes d'autrefois n'ont pas davantage connue, et qui ne laisse pas de surcharger singulièrement nos études, c'est celle que nous impose le désir des propriétaires actuels d'anciennes demeures seigneuriales, qui veulent les voir restaurées et complétées dans leur style primitif.

M. Montfort (de Nantes), architecte de son département, avait obtenu, en 1868, un deuxième grand-prix à l'École des Beaux-Arts : c'est dire combien ses études classiques ont été brillantes. Il a construit dans sa ville, beaucoup d'hôtels et de maisons qui dénotent un goût très distingué, dans le mode d'architecture enseigné à l'École. Nous le retrouvons, avec de grands châteaux historiques, à Briacé, à Kerfily et

ailleurs, non moins habile dans l'art ogival ou dans l'art de transition de la première renaissance française.

De nombreux dessins qu'il nous a communiqués, dessins faits pour de nouvelles constructions attenant à des corps de logis de la fin du quatorzième siècle ou du commencement du seizième, montrent comment notre confrère sait, à l'occasion, transformer sa première manière, avec quel sentiment juste des formes du moyen âge il sait les faire revivre; là, combien son talent a d'étendue et de souplesse.

La Société des Architectes de Nantes, dont M. Montfort a été le président, le présentait pour l'une de nos médailles de l'architecture privée. C'était, cette fois, le suffrage de ses pairs qui désignait l'architecte. Comment, après avoir vu ses dessins si intéressants, aurions-nous pu ne pas faire droit à une recommandation venant de l'une des sociétés les plus importantes de France, et que nous savons composée de confrères éminents ?

Nous demandons à M. Montfort, en lui remettant cette médaille, de dire à ses compatriotes le grand plaisir que nous avons éprouvé à joindre nos voix aux leurs dans un acte de bonne justice.

***

Je m'aperçois, Messieurs, que j'ai oublié deux points importants de monrapport.

Je devais d'abord faire remarquer que toutes nos médailles de l'architecture privée sont décernées au même titre, parfaitement égales, quel que soit l'ordre de mon discours.

J'avais ensuite à prévenir que les titulaires de cette dernière année du siècle sont au nombre de cinq ; par suite, à m'excuser auprès d'eux si, dans la crainte de fatiguer l'attention, je passais trop rapidement sur des œuvres d'une réelle valeur.

Ceci bien entendu, — et j'espère que M. Basly et M. Montfort me pardonneront les notices, trop brèves, que j'ai pu leur consacrer, — je présente notre confrère M. Lacau.

M. Lacau exerce à Paris. Nous avons pu, depuis des années, le suivre dans ses divers travaux. Je passe sur quantité de constructions déjà intéressantes qu'il a fait exécuter en 1869 et dans les années qui suivirent, et j'arrive tout de suite, en 1887, à deux immeubles de rapport très importants, édifiés par ses soins dans la rue Étienne-Marcel, au n° 50 et, en face, au n° 49.

Les règlements de voirie ne permettaient pas encore ces avancées en encorbellement des façades qui donnent des notes pittoresques, facilement heureuses, pour peu qu'elles soient bien étudiées. Lacau n'en réussissait pas moins à obtenir des décors simples, très dignes, dont on remarque toujours l'excellente étude. J'avais eu l'occasion, peu après que

ces maisons étaient bâties, d'en voir les dispositions intérieures, et je les avais beaucoup appréciées. Notre confrère, pressentant les désirs les plus modernes, avait ébauché des galeries-antichambres en agençant dans de larges couloirs de dégagement, des théories d'armoire parfaitement décoratives. Cent autres détails étaient conçus avec un soin nouveau qui frappait les visiteurs.

M. Lacau a continué depuis à bien faire. Il a élargi sa manière, perfectionné encore son étude. On peu voir, rue Théodore-de-Banville, une maison d'angle qu'il a terminée en 1897, et qui s'impose comme un des types de la meilleure architecture applicable à la maison à loyer des grandes villes.

Je cite, à côté de ces ouvrages, sans négliger des groupes importants de maisons élevés en Algérie, dans la ville de Constantine, des villas pittoresques réussies, dans les environs de Paris, des usines, des constructions rurales, des écoles intéressantes, pour montrer que notre confrère est un bon architecte à tous égards, et je le prie, pour terminer, de croire que nous tous de la Société centrale, qui le connaissons personnellement, et l'estimons pour son commerce agréable et pour son dévouement à nos propres travaux de Société, sommes heureux d'avoir pu reconnaître son mérite.

*
* *

Nous connaissons bien aussi M. Maillard (de Tourcoing) depuis quelques années. Nous avons pu, lors de l'excursion à Lille du Congrès des architectes, en 1897, voir une grande partie des nombreux ouvrages qu'il avait déjà terminés, plusieurs hôtels à Lille, à Tourcoing, à Roubaix, des maisons, un édifice pour l'administration d'une caisse d'épargne. Il n'y avait pas à hésiter : nous étions en présence d'œuvres remarquablement étudiées, révélant un tempérament d'artiste distingué et des connaissances acquises très sérieuses.

M. Maillard, étudiant de l'École des Beaux-Arts, a été diplômé en 1888, après avoir obtenu tous les succès scolaires désirables. Il a d'abord pratiqué l'architecture, dans sa région, en appliquant le meilleur style dérivé de ses études ; puis, il s'est tenu au courant des nuances le plus souvent demandées chez lui, et il les a toutes abordées avec un égal bonheur.

C'est ici une façade d'hôtel qui tient du commencement de notre deuxième renaissance, ailleurs un mode plus approchant du style de Louis XIV, souvent des intérieurs dans cette façon de transition du Louis XIV au Louis XV qui fournit des décors simples d'un haut goût, quand ils sont traités par un artiste délicat.

Il m'a semblé, si mes souvenirs ne me trompent pas, que notre confrère commençait, en dernier lieu, d'esquisser une manière définitive,

tenant légèrement au mode flamand, cependant encore très française, véritablement caractéristique d'une nuance d'art locale convenant à nos provinces du nord de la France qui sont voisines de la Belgique. Je ne saurais trop insister, si j'ai bien vu, sur les compliments que je dois, en tout état de cause, à notre distingué confrère.

Un de nos grands poètes a dit : « Mon verre est petit, mais je bois dans mon verre ».

L'architecte, à mon avis, devient veritablement un maître le jour où il a su créer une manière personnelle en harmonie avec son milieu, susceptible par conséquent de faire école. Nous n'avons pas moins à attendre de M. Maillard. La Société centrale croit s'honorer en accordant l'une de ses médailles à l'architecte de talent présenté par nos confrères et amis du nord de la France, eux-mêmes si bons architectes.

*
* *

Le titulaire de notre cinquième médaille de l'architecture privée, ancien élève de M. Daumet, était présenté par lui, avec une notice mentionnant de nombreux travaux exécutés depuis 1885.

Je me bornerai, après avoir signalé une maison de M. Saint-Ange, nouvellement construite pour des locations ouvrières et qui attire cependant l'attention par l'étude attentive des moindres détails, à essayer de donner une idée d'nn hôtel élevé en 1889 au n° 4 *bis* de l'avenue Hoche.

Je ne connaissais pas cet hôtel, je l'avoue, et j'ai été agréablement surpris en le voyant. La façade, à l'alignement, se recommande par un parti caractéristique : une haute frise sculptée sous la corniche, seul couronnement, puisque la construction est couverte en terrasse. Le style, dans la manière du maître moderne éminent que je viens de nommer, est d'une recherche simple, avec des ornementations d'un goût très pur. C'est une œuvre d'une allure remarquable. Une visite des intérieurs m'a tout à fait convaincu de l'excellence de la candidature présentée à notre Jury.

J'ai parlé jusqu'ici et je ne devais parler, comme de juste, que des bons exemples de l'architecture de ce temps. Celui-ci est indiscutable. Je ne sais pas d'étude des mille services modernes d'un hôtel important qui soit poussée plus loin, avec une plus merveilleuse entente de la tenue, de l'ordre et du confort, qui soit davantage ennoblie par des attentions intelligentes, qui fournisse, avec très souvent des matériaux apparents traités selon leur nature, des décors d'un meilleur ton.

Je cite encore, de M. Saint-Ange, à titre d'exemple rare, un immense parterre dessiné à la française, avec une cascade comme celle de Saint-Cloud, des rampes, des pyramides, des vases et des balustrades, que notre confrère a eu l'occasion de mener à bonne fin, pour un riche et

intelligent amateur, dans le domaine de Pomponne. Cet ouvrage ne laisse aucun doute sur la valeur artistique des compositions de l'architecte.

En résumé, il nous est très agréable que cette valeur artistique puisse être représentée par ce que l'on pourrait dire le titre moral de nos médailles. Nous nous félicitons d'avoir à remettre une de celles-ci à M. Saint-Ange.

*
* *

Je suis, Messieurs, plus embarrassé pour caractériser les titres de l'avocat à qui est attribuée notre médaille de la jurisprudence. Je ne possède, en effet, qu'une respectueuse ignorance du droit.

J'ai d'abord questionné un de nos experts les plus distingués, aujourd'hui l'un de nos censeurs. Puis j'ai eu la bonne fortune de rencontrer Me Gosset, avec deux jeunes architectes de mes amis qui désiraient une consultation : affaire de concours public, de municipalité nouvelle et d'engagements pris par la municipalité précédente. Me Gosset a donné devant moi, avec son amabilité ordinaire, des explications nettes, claires, exclusives de toutes illusions, basées sur une connaissance parfaite des intérêts des architectes et des précédents administratifs. « Voilà, m'a-t-il dit ensuite, ce que je fais depuis vingt ans. »

M. Lucien Étienne, notre censeur, m'avait dit, lui, les avis précieux que Me Gosset donne à chaque instant dans les questions litigieuses de notre *Caisse de défense mutuelle*, le dévouement avec lequel il s'emploie, dans notre *Conseil judiciaire*, pour nous éclairer, nous guider, nous soutenir. J'ai su que tous les architectes étaient les clients du maître, des clients, à ce qu'il me semble, plutôt platoniques. J'ai compris la noblesse de caractère de Me Gosset et combien il est de nos amis.

Par les suffrages de ses pairs, les avocats au Conseil d'Etat, dont il est le président, par l'admiration des nôtres plus versés dans ces questions, je me suis fait une opinion ferme de son savoir, du sens droit et de l'esprit de justice qui l'anime, et, si je le prie maintenant d'accepter la médaille votée par notre Jury de la Société centrale, c'est parce que je puis, en connaissance de cause, l'assurer que c'est un faible témoignage de notre affection et de notre reconnaissance.

*
* *

Me voici maintenant à l'archéologie. J'ai idée que les architectes, avec leurs yeux habitués à bien voir les formes, avec leur intelligence des nuances caractéristiques, avec leur jugement sûr des primitivités de l'art, sont souvent capables de redresser les hypothèses historiques des simples archéologues. Je ne le dirais pas avec cette franchise — les

savants montrant parfois une certaine passion jalouse dans leurs discussions sur des textes obscurs — si nos deux titulaires de l'archéologie n'étaient, avant tout, des architectes d'un grand talent.

M. Tournaire a consacré presque entièrement son temps, depuis huit années, à reconstituer les monuments retrouvés en débris épars dans les fouilles de Delphes.

Le sujet exigerait toute une conférence ; je me bornerai à exposer que l'homme faisant œuvre d'architecte n'a pas trouvé, en réalité, plus de deux formules fondamentales, diamétralement opposées de parti pris philosophique : la formule classique et la formule dite gothique, proche parente d'un grand nombre d'autres, et que ce sont précisément les origines pourtant si intéressantes de ces formules qu'il a toujours été le plus difficile d'établir.

Un savant artiste et philosophe qui a présidé quelquefois nos distributions des récompenses, comme délégué du Ministre des Beaux-Arts. M. Henry Havard, vient d'écrire deux volumes dans lesquels il a éclairé, avec une nouvelle et rare sagacité, les origines de notre architecture du moyen âge. Restaient toujours bien des points obscurs dans les origines de cette architecture grecque d'où dérive la grande manifestation latine.

Ce sont ces points essentiels que M. Tournaire a eu la bonne fortune de trouver dans les fouilles de Delphes. Grâce au sentiment artistique dont il a fait preuve dans ses reconstitutions, nous voyons clairement le chemin parcouru par la formule grecque, dans une étape de plus de deux siècles, avant qu'elle se résolût dans les types connus qui en indiquent la perfection définitive.

Nous comprenons que cette évolution du style est vraie, telle que nous la montre M. Tournaire, parce qu'elle a les caractères ordinaires, rationnels, de toutes les évolutions connues, parce qu'elle est en pleine conformité de tout ce que l'homme a produit, le jour où il a voulu idéaliser les formes des constructions banales, jusque-là faites des matériaux de la région les plus faciles à mettre en œuvre.

On peut voir aujourd'hui, exposés aux Champs-de-Mars, dans les galeries du premier étage de la classe de l'Enseignement, les magnifiques dessins de notre confrère, et à côté, des moulages de quelques-uns des morceaux d'architecture trouvés à Delphes. Il y a une façade d'un petit temple avec des cariatides, et des colonnes votives, l'une ionique, l'autre dite *d'acanthe*, qui constituent une véritable révélation de l'art grec primitif.

L'histoire de notre art doit en somme à M. Tournaire beaucoup plus que je ne puis dire. Nous savons, d'autre part, qu'il a déjà pratiqué la bonne architecture moderne. Nous lui souhaitons, en lui remettant cette médaille, des édifices à construire où il puisse donner toute la mesure de son talent.

*
* *

Le second titulaire de l'une de nos grandes médailles d'archéologie, M. Defrasse, ancien pensionnaire de la Villa Médicis comme M. Tournaire, a ajouté une page remarquable à l'évolution grecque. Il en a montré, dans ses restaurations des vestiges découverts à Épidaure, une nuance de près de cent années postérieure à la grande époque de Périclès.

Nous connaissons maintenant, par un chapiteau corinthien d'un style un peu plus simple que celui du monument de Lysicrate, et véritablement remarquable, le dernier mot de l'art qui fut ensuite transformé par le génie romain.

Les pierres ruinées d'Épidaure sont du tuf ; elles étaient recouvertes d'un enduit colorié. Les couleurs, très vives au moment où les fragments des métopes et des triglyphes qu'elles décoraient étaient exhumés, apportent une certitude absolue à la polychromie des Grecs.

On venait à Épidaure, au sanctuaire d'Esculape, pour la guérison des maladies. M. Defrasse a dessiné un édifice circulaire où devait se trouver, à son avis, une source curative. Des indices qu'il découvrit ensuite, des citernes et des réservoirs, n'ont plus permis aux archéologues grecs et allemands, d'abord incrédules, de repousser cette intelligente hypothèse. Le sanctuaire d'Esculape était, pour les anciens, ce qu'est aujourd'hui, pour nous, le sanctuaire de Lourdes.

L'humanité se répète. Qui nous dit qu'au quarantième siècle les belles constructions que M. Defrasse fait élever, en qualité d'architecte de la Banque de France, pour des succursales dans nos grandes villes, ne seront pas alors des témoins précieux de l'architecture de notre époque, et que les médailles retrouvées de notre Société centrale ne figureront pas dans les collections des musées ?

Celle où nous avons fait graver le nom de M. Defrasse sera alors d'une valeur inestimable. Nous prions notre confrère de la recevoir aujourd'hui avec cette espérance.

*
* *

Je suis arrivé, Messieurs, à la plus solennelle de nos récompenses, à cette grande médaille d'or que nous tenons du bon souvenir de notre regretté confrère Guérinot, et qui représente le couronnement d'une longue carrière, honorable entre toutes, consacrée à l'exercice de notre profession.

Si je n'avais à parler que devant nos collègues de la Société centrale, il me suffirait de proclamer le nom de Bartaumieux ; toutes les mains

s'élèveraient en signe d'assentiment. Mais je dois, pour ceux qui peuvent ne pas connaître ce nom d'un confrère très modeste, dire en quelques mots son mérite.

Bartaumieux, des nôtres depuis 1873, notre trésorier à deux reprises, pendant six années, archiviste pendant trois, depuis deux ans l'un de nos censeurs, dévoué aux travaux de notre Série des prix depuis dix-sept ans qu'elle a été fondée, président depuis déjà huit années de la Commission qui s'en occupe, n'a pas cessé d'être le travailleur aimable, toujours prêt à rendre des services, le conseiller juste, sage, libéral, dont tous reconnaissent la loyauté, l'ami sincère sur lequel on peut toujours compter.

Il était auparavant et il est resté l'architecte habile, soigneux, économe, honorable pour tout dire d'un seul mot, que vénèrent les anciens clients, que respectent les jeunes.

C'est à lui, diront maintenant, j'en suis bien sûr, ceux qui connaissent l'honneur professionnel des architectes et ceux qui le pratiquent tous les jours, c'est bien à lui que cette médaille devait être décernée.

J'ajoute, sans craindre de me répéter, non pour lui, qui repousserait doucement cette marque d'amitié à son gré trop bruyante, mais pour moi-même, selon ma conscience du bien, et pour ceux qui tiennent les hautes consécrations officielles, combien nous serions heureux si cette médaille pouvait être le point de départ d'un témoignage plus éclatant rendu à l'honorabilité de notre ami,

*
* *

J'ait dit, Mesdames et Messieurs. Il ne me reste plus qu'à m'excuser, cette fois auprès de vous, pour la trop longue attention que j'ai dû vous demander. Je vous remercie pour moi-même et pour les marques de sympathie prodiguées par vous à tous nos lauréats.

L.-C. Boileau.

M. le Président. La parole est à M. Poupinel, secrétaire principal de la Société Centrale des Architectes français, pour la lecture de son rapport au nom de la Commission des récompenses.

M. Poupinel, secrétaire principal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La liste de nos lauréats a pris une telle ampleur cette année, que nous avons dû en agrandir le format. Comme reculer ne servirait de rien, je vais l'aborder sans le préambule d'usage. Je ne doute point de votre consentement, lorsque vous saurez que j'aurai, au cours de mon

rapport, une excellente occasion de formuler les compliments et de rendre l'hommage qu'en temps ordinaire j'aurais commencé par offrir aux orateurs et amis qui viennent de me céder la parole.

École de France, à Athènes.

La *grande médaille d'argent* fondée en 1875 par la Société Centrale en faveur des élèves des Écoles françaises à Athènes et à Rome est décernée pour la vingt-neuvième fois. Le lauréat de 1900 est M. Demargne, membre de l'École française d'Athènes, présenté par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour les fouilles qu'il a exécutées en 1899 à Goulas, « cité de l'âge mycénien dont le nom antique est inconnu, nous dit M. Henri Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie mais dont les ruines attestent qu'elle a été un des centres les plus importants de la civilisation primitive de la Crète. Les savants soupçonnent que la Crète a été le berceau de l'art appelé mycénien. Toutes les découvertes qui tendent à confirmer cette opinion ont une valeur exceptionnelle ; elles fournissent toujours aussi, dans les couches supérieures du terrain, des documents intéressants pour la connaissance de la Grèce historique, et particulièrement de la Grèce hellénique et romaine ».

Études sur les monuments français.

La *grande médaille d'argent*, fondation de la Société datant de 1888, et décernée aujourd'hui pour, la quatorzième fois, a pour titulaire M. Selmersheim (Paul), architecte à Paris, inspecteur général des monuments historiques. Vous connaissez les études de notre distingué confrère sur les clochers et flèches en pierre de l'Ile-de-France, exposées aux Salons de 1866 et 1867 ; la restauration du palais des ducs de Bourgogne à Dijon et des cuisines ducales, Salon de 1873 ; de l'église Saint-Julien-le-Pauvre, 1874 ; de l'hôtel de ville de Clermont (Oise), en 1875 ; de l'église Saint-Urbain de Troyes, en 1877 ; de l'hôtel de ville de Noyon en 1882, etc., etc. Enfin, M. Selmersheim, pour la direction des cultes, a fait les remarquables relevés des cathédrales de Troyes, Langres, Moulins. C'est une longue et remarquable suite d'études historiques, vous le voyez, qui nous a fait rechercher M. Selmersheim pour la grande médaille d'argent de 1900. *(Applaudissements.)*

Services exceptionnels rendus à la Société centrale des architectes français.

Nous avons pensé que la haute valeur du travail effectué par la Commission de revision du *Manuel des lois du bâtiment* justifiait une dérogation à nos usages et que nous devions proclamer en séance solennelle les services exceptionnels rendus à la Société par cette Commission, qui

présidée avec tant d'autorité et de science juridique par M. Achille Hermant, a tenu cent séances, pendant lesquelles elle a refondu considérablement la deuxième édition d'un ouvrage qui faisait déjà grand honneur à la Société centrale des Architectes français. Deux rapporteurs MM. Lucien Étienne et Hector Degeorge, se sont partagé le souci de la rédaction, de la correction des épreuves, ces mille soins minutieux qu'exige une édition. Enfin, M. Charles Lucas, secrétaire, a tenu les procès-verbaux des séances de discussion avec la plus grande clarté.

Des *jetons d'or* sont décernés à MM. Hermant Achille, président, Étienne Lucien, rapporteur, Degeorge Hector, rapporteur, Lucas Charles secrétaire.

Des *médailles d'argent* sont décernées à nos excellents confrères, les dévoués et fidèles membres de la Commission, réputés pour leur compétence comme pour leur haute honorabilité : MM. Bartaumieux Charles-Victor, Chabrol Wilbrod, Charpentier Th., Guadet Julien, Hermant Jacques, Lalanne A., Loviot Ed., Normand Alfred, Rozet Gaston, Wallon Paul.

Nous nous faisons un plaisir de mentionner encore deux des membres de la Commission : M. Guadet qui a bien voulu se charger de dessiner les illustrations de l'ouvrage, et M. Lalanne, qui a apporté de très nombreux et intéressants documents.

Malgré ses devoirs de président, M. Alfred Normand a tenu, lui aussi à contribuer jusqu'au bout à l'œuvre commencée ; nous lui devons de bien sincères remerciements. *(Applaudissements.)*

Pour services exceptionnels encore, j'ai à proclamer le nom d'un confrère ardent, passionné pour son art et son œuvre, y prodiguant son talent, son temps et le reste, populaire au premier chef parmi nous, auquel le président du Comité du journal *l'Architecture* affirmait cet hiver ne plus trouver de mots pour le remercier comme il le mérite de sa collaboration au journal de la Société centrale ; c'est à notre ami Boileau Louis-Charles, que le discours s'adressait, c'est à lui que nos confrères témoignaient leur reconnaissance par une longue acclamation. Mon cher Boileau, à vous la *médaille d'argent*, que vous avez tant de fois méritée. *(Applaudissements.)*

Personnel auxiliaire des architectes.

Je reprends notre énumération traditionnelle par la *médaille d'argent* fondation de la Société datant de 1891, décernée aujourd'hui pour la huitième fois.

M. Dufour Edmond-Auguste, déjà présenté l'an passé, est le commis de M. Lequeux depuis plus de vingt-deux ans. Son patron, par la satisfaction éprouvée en apprenant le choix de M. Dufour, nous a montré que nous ne nous étions pas trompés en appréciant l'excellence et la loyauté du concours que M. Dufour a toujours prêté à notre confrère.

École nationale des beaux-arts.

La Société centrale décerne tous les ans à l'École des beaux-arts des médailles provenant de deux fondations, l'une dite fondation Destors, l'autre dite fondation Chapelain, récompensant, la première, l'élève qui, pendant les trois dernières années, a obtenu en médailles sur projet rendu le plus grand nombre de valeurs, la seconde réservée à l'enseignement simultané des trois arts.

La *grande médaille d'argent* de la fondation Destors est décernée à M. Nicod Charles-Henri, élève de MM. Guadet, Paulin et Deglane. C'est la vingt-quatrième.

La *grande médaille d'argent* dite fondation Chapelain est décernée à M. Portier Ernest, élève de M. Redon. De fondation plus récente, c'est la quinzième.

École nationale des arts décoratifs.

La *grande médaille d'argent*, fondation de feu Rolland, en faveur de l'élève qui a obtenu le grand-prix de composition d'ornement à l'École nationale des arts décoratifs, est décernée à M. Dufrêne Maurice. Elle a été décernée pour la première fois en 1874 ; M. Dufrêne reçoit la vingt-septième.

Écoles privées d'architecture.

Dans les circonstances présentes, une mesure exceptionnelle a été prise. Une seule médaille depuis 1879, était décernée annuellement à l'élève des écoles ou ateliers libres s'étant le plus distingué par son ardeur au travail, son caractère et par l'ensemble de ses qualités. La Société centrale, avec l'acquiescement du fondateur de cette grande médaille d'argent, M. Bouwens van der Boyen, en accorde deux en 1900 ce qui porte leur nombre à vingt-trois :

L'une à M. Huguier Auguste, élève de l'École spéciale d'architecture ;

L'autre à M. Bernard Jean-Joseph, élève de M. Pascal.

La Société centrale a encore fondé, en 1897 en 1898, deux *médailles d'argent* pour encourager les études d'architecture dans les écoles des départements. Deux sociétés ont institué des concours annuels ; c'est à leurs lauréats que nos médailles sont remises.

Leurs titulaires de 1900 sont :

Pour le concours de l'Association provinciale des architectes français. M Ollivier Maurice, élève de son père, notre confrère M. Ollivier, architecte de la ville de Jonzac (Charente-Inférieure) :

Pour le concours de la Société régionale des architectes du nord de la France, M. Cockenpot Maurice, élève de l'École des beaux arts de Lille, fils d'un aimable confrère membre de cette Société, qui a si bien accueilli à Lille les membres du Congrès des architectes de 1897.

Industries d'art.

La Commission des récompenses a proposé de décerner trois *médailles d'argent* (ce sont les vingt-sixième, vingt-septième et vingt-huitième) de la fondation de notre regretté maître et ami Paul Sédille pour les industries d'art.

M. Cruchet Albert, sculpteur ornemaniste, est un artiste dans toute l'acception du terme, amoureux de son art, collectionneur érudit et chercheur infatigable, toujours en quête de quelque fragment de boiserie ou de meuble de style pur lui permettant de reconstituer, à l'aide de documents incontestables, l'art d'une époque dans toute sa valeur. Il a été un collaborateur écouté pour nombre d'hôtels et de châteaux construits par nos plus eminents confrères, et, en dernier lieu. à l'Exposition universelle de 1900; il est l'auteur de parties de sculptures de plusieurs palais, et notamment de celles du petit palais, de notre confrère Charles Girault. Ce sont de bons titres à la médaille que nous lui décernons.

M. Houguenade Julien, sculpteur, élève de son père et de l'École des Beaux-Arts, a une longue liste de travaux de valeur à mettre en ligne, notamment à la gare d'Orléans, au ministère de l'Agriculture, la gare de Lyon à Paris, l'hôtel Roland Bonaparte, des modèles et exécutions pour MM. Louvet et Deglane à l'Exposition, etc., etc. Notre confrère, M. Paul Wallon l'a connu de 1873 à 1879, travaillant sous les ordres de MM. Lefuel, architecte, Pascal, inspecteur, aux travaux du Louvre et des Tuileries ; il a depuis eu l'occasion d'apprécier le talent, l'intelligence et la parfaite courtoisie de notre lauréat. Très souple à reproduire, à interpréter les dessins ou les pensées de l'architecte, J. Houguenade se pliait à toutes les recherches et admettait très bien cette collaboration intime sans laquelle le sculpteur risque souvent de faire dans une construction une œuvre quelconque, quelque fois même hors de propos, si parfaite d'exécution qu'elle puisse être. Il appliquait en somme, un des principes immuables de la beauté et de l'unité en architecture: la subordination du détail à l'ensemble.

M. Bardey Louis, est un peintre décorateur, professeur d'art décoratif à l'École nationale des beaux-arts de Lyon. Il est présenté par la Société académique de Lyon, dont le rapporteur, notre confrère et ami Bellemain, après l'énumération des nombreux monuments, édifices privés ou publics auxquels M. Bardey a travaillé, rappelle la souplesse, du talent élégant et distingué conservant la note personnelle et dit : « Le grand nombre et la grande variété des édifices ou des constructions qu'il a décorés ou contribué à décorer n'ont jamais été pour lui l'occasion de répétitions, mais de motifs d'études toujours nouvelles qui toutes témoignent de la plus grande distinction dans les notes les

plus variées. J'ajoute qu'avec un grand dévouement il emploie encore son talent à former les décorateurs aux cours d'art décoratif où son enseignement, plein d'attrait, porte des fruits excellents. »

Cours professionnels de la Chambre syndicale de tapisserie.

Une *médaille d'argent*, fondation de la Société en 1899, est décernée à M. Lemaire Charles-Émile-Ernest, tapissier à Paris.

École municipale d'apprentis (école professionnelle Diderot.)

Une *médaille d'argent*, fondée par la Société en 1879, est décernée à M. Duez Emile, apprenti menuisier.

Une *médaille de bronze*, fondée par la Société en 1880, est décernée à M. Marcellet Eugène, apprenti plombier.

Cercle des maçons et tailleurs de pierre.

Une *médaille d'argent*, fondation de la Société datant de 1874, est accordée à M. Jollivet Henri, tailleur de pierre à Paris.

Une *médaille de bronze*, fondée à la même date, est accordée à M. Vignaud Alexandre, maçon à Paris.

Société civile d'instruction du bâtiment.

Ces médailles ont été fondées par la Société en 1888.

Medaille d'argent : M. Tavernier, Henri, tailleur de pierre, à Paris.

Médaille de bronze : M. Merschiltz, Adolphe, tailleur de pierre, à Paris.

Cours professionnels pratiques de la Chambre syndicale de couverture et plomberie.

Médaille de bronze, fondée en 1891 : M. Lemercier, Adolphe, plombier.

Cours professionnels pratiques de la Chambre syndicale de maçonnerie.

Médaille de bronze, fondation de la Société en 1895 : M. Lajoux, Victor, maçon.

Cours professionnels pratiques de la Chambre syndicale de menuiserie.

Médaille de bronze, fondation de la Société en 1897 : M. Lambert, Ernest-Louis-Joseph, apprenti menuisier, à Paris.

Ces dix derniers lauréats nous ont été désignés par les directeurs des écoles et des cours professionnels comme les plus méritants de leurs élèves.

Enseignement du dessin dans les écoles primaires.

J'exprimais, l'an passé, l'espoir que l'envoi des instituteurs primaires en 1900 dénotât des résultats et des progrès tels que deux médailles et quatre mentions pussent être décernées. Le résultat espéré a été atteint, et nous avons reporté à 1900 ce qui n'avait pas été accordé en 1899. La Société centrale, qui a transformé, il y a trois ans, la médaille de bronze fondée par un de mes prédécesseurs, Eugène Monnier, en 1891, en une médaille d'argent, va distribuer les douzième et treizième médailles et les cinquième, sixième, septième et huitième mentions spéciales à cet enseignement :

Médailles d'argent (fondation Eugène Monnier, 1890).

M. Proudhom, Théodore-Pierre-Blaise, instituteur à l'école Bonnefoy, à Toulouse.

M. Maillat, Claude, instituteur à Doyet (Allier).

Mentions.

M. Anjou, Antoine, instituteur à Lyon.

M. Lebeaupin, Mathurin-Étienne-Marie, instituteur à Nantes.

M. Marié, Édouard-Émile, instituteur à Tours.

M. Poncelet, Philippe-Léandre, instituteur à Revin (Ardennes).

Personnel du bâtiment.

J'arrive au personnel du bâtiment : aux entrepreneurs, contremaîtres et ouvriers.

La *médaille d'argent*, fondée par la Société en 1875, est attribuée à deux entrepreneurs, l'un de Paris, l'autre de Chantilly.

Le premier est M. Diolé, Fernand-René, entrepreneur de peinture à Paris, né à Tonnerre (Yonne), le 16 janvier 1848. Il est entré dans la maison de M. Decloux en 1868, est devenu son associé en 1873 et lui a succédé en 1887. Il est rapporteur de la Chambre syndicale des entrepreneurs de peinture et vitrerie de la Ville de Paris et du département de la Seine. Il a exécuté de très nombreux et importants travaux, à leur grande satisfaction, si j'en juge d'après leur attestation, sous la direction

de MM. Bunel, Ewald, Lucien Étienne, Nizet, Alphonse Legros, E. Duquesne, Le Nevé, F. Dupuis, etc.

M. Toupet, Eugène, est un ancien entrepreneur de serrurerie qui a cédé sa maison à son fils en 1895. S'il a été quelque peu dérogé à notre habitude de réserver nos médailles aux entrepreneurs en titre plutôt qu'aux entrepreneurs honoraires, c'est à la généalogie de M. Toupet et aux circonstances qu'il faut en attribuer la raison. Nous avons eu sous les yeux la nomenclature des serruriers de la famille Toupet qui se sont succédé depuis 1694, pendant deux cent six ans. Leur forge et leur atelier de serrurerie existent à Chantilly, dans l'ancien hôtel Quincampoix, depuis 1666. Faut-il dire qu'ils ont été les serruriers attitrés du domaine de Chantilly ?

De 1694 à 1717, c'est François Toupet, fils de Charles Toupet et petit-fils de Pierre Toupet, bourgeois de Paris, qui est au service d'Henri-Jules de Bourbon, puis de Louis III de Bourbon, cinquième et sixième princes de Condé.

De 1717 à 1739, c'est Jean-Jacques Toupet qui exécute les travaux de son état à la construction des grandes écuries monumentales édifiées à Chantilly, de 1719 à 1735, par Louis-Henri de Bourbon, septième prince de Condé.

De 1739 à 1757, c'est la veuve de Jean-Jacques avec son beau-frère, Jean Toupet, qui travaillent pendant dix-huit années au service de Louis-Joseph de Bourbon, huitième prince de Condé.

De 1757 à 1799, Aubry-Henri et Louis-Jacques-Charles Toupet, ce dernier seul à partir de 1773, font quarante ans de service pour Louis-Henri-Joseph de Bourbon, neuvième prince de Condé.

De 1799 à 1834, date de sa mort, c'est Jacques Toupet, fils du précédent.

De 1834 à 1865, Louis-Eugène Toupet reste au service de S. A. R. le duc d'Aumale.

Eugène Toupet succède à son père en 1865 : c'est notre lauréat. Il cède lui-même, en 1895, sa maison à son fils Albert-Eugène, après avoir exécuté, sous la haute direction de M. Daumet, de grands travaux de serrurerie pour la reconstruction du château de Chantilly, que le Congrès a visité mardi dernier, et dont il a pu apprécier l'importance.

En résumé, depuis 1799, la maison s'est transmise de père en fils, et à trois ils ont tenu leur forge pendant quatre-vingt-dix-sept ans.

Notre médaille, décernée à M. Eugène Toupet, honore une généalogie de serruriers de deux cent six ans d'existence bien établie.

CONTREMAITRES ET OUVRIERS

Nous avons accordé cette année quatorze médailles aux contremaîtres et ouvriers ayant de fort beaux états de service et présentés soit par des chambres syndicales, soit par des architectes, quelquefois par les deux.

Grande médaille de bronze (fondation Salleron). — La grande médaille de bronze pour les maîtres compagnons, fondée par notre confrère Salleron en 1882, vient en première ligne; elle est attribuée à M. Olivier, Justin, né à Montlhéry le 3 septembre 1834, appareilleur dans la maison A. Finet, successeur de Pompanon et de M. Guien, chez lequel il était entré en 1854; il a donc quarante-six ans de services dans la même maison, pendant lesquels il a su se faire apprécier de plusieurs architectes de la Société centrale. M. Olivier est le président de la Société de secours mutuels des tailleurs de pierre. En récompense de son dévouement à cette Société, il a reçu du Ministère de l'Intérieur : en 1885, une médaille de bronze; en 1887, une médaille d'argent; en 1895, un rappel de médaille d'argent.

Médaille d'argent de l'Association provinciale, fondée en 1899. — Nous avons à remettre pour la première fois une médaille d'argent mise à la disposition de la Société centrale des architectes par l'Association provinciale des architectes; c'est un échange de bons procédés dont nous avons tous lieu de nous féliciter, car il montre combien nous pouvons d'accord poursuivre nos voies parallèles en bonne confraternité et combien nous le voulons résolument.

La Commission des récompenses a jugé que, cette année, le plus méritants de ses lauréats était précisément le titulaire de la médaille Salleron, et elle a décerné la médaille d'argent de l'Association provinciale des architectes français à M. Olivier (Justin), dont vous connaissez les qualités de fidélité à ses patrons et de dévouement à ses camarades.

Médailles de bronze. — Les médailles de bronze fondées par la Société ont été décernées à :

M. Rouyère, Jules, né à Vorges (Aisne), le 31 janvier 1841, appareilleur, entré comme tailleur de pierre, le 28 avril 1868, chez MM. Sauvage et Mozet (Mozet et Delalonde, successeurs, en 1885; Delalonde, successeur depuis 1894), ce qui lui fait trente-deux ans de services continus dans la même maison. Il a été successivement employé à la restauration des cathédrales de Laon (Aisne), Noyon et Senlis (Oise), des églises de Saint-Michel, Saint-Julien, Royancourt, Coucy-la-Ville, Essonnes (Aisne), des Bordes (Loiret), du Vez (Oise), et à la construction du tombeau de saint Yves à Tréguier (Côtes-du-Nord). Ouvrier actif et intelligent, il a été un collaborateur consciencieux et dévoué, sous les ordres de MM. Boswillwald, Selmersheim, Podevin, Gontier.

M. Guillemot, Étienne, né à Puygibaud-Magnac-Laval (Haute-Vienne), le 30 septembre 1853. Entré en 1867 dans la maison Guillemot père (MM. Guillemot et fils, successeurs), entrepreneur de maçonnerie à Paris, Étienne Guillemot a donc trente-deux ans de services continus dans la même maison, sauf le temps de son service militaire. Il est actuellement maître compagnon maçon, chef de chantier depuis 1879.

Sous les ordres de MM. Dubois, Blondel, Walwein, Viée, Acard, architectes, il a dirigé d'importants travaux, tels la Bourse du commerce, les constructions de la plaine Monceau, le boulevard National, à Clichy, etc. Ses patrons le recommandent comme un maître compagnon intelligent, travailleur et dévoué.

M. Morel, François, actuellement chef d'équipe de charpentiers en fer, est né en 1828, à Renage (Isère). Il est entré en 1858, comme ouvrier levageur dans la maison où il est toujours employé, et qui a été successivement dirigée par MM. Richer, Moissant, Landry père et aujourd'hui Landry fils, entrepreneur de serrurerie à Paris. Il a donc soixante et onze ans d'âge et quarante et une années de bons et loyaux services dans la même maison. Morel a obtenu en 1895 la médaille du Mérite industriel du Ministère du Commerce et de l'Industrie et la médaille des Chambres syndicales du bâtiment. Il a eu quatorze enfants, il les a tous convenablement élevés. Il a toujours été un ouvrier remarquable et intelligent, prenant, dans les limites tracées par l'honnêteté, l'intérêt de l'entrepreneur et celui du propriétaire, méritant la confiance de l'architecte par le soin intelligent apporté à l'accomplissement de la besogne qui lui était confiée. Tels sont les termes dans lesquels il nous a été présenté par nos confrères A. Garriguenc et G. Olive.

M. Manoury, Ernest, est âgé de cinquante-quatre ans; il est né à Buron (Calvados) en mars 1846. Actuellement gâcheur charpentier, il est entré le 1er mars 1867 dans la maison A. Panard (Guyon, successeur); il a donc trente-quatre ans de services dans cette entreprise de charpente. Il y a conduit de très importants travaux sous les ordres de MM. Blanchard, Bouvrain, Chabrol, Escalier, Gerhardt, Gaillard, Morice, Pascal, Pellechet, Vaudremer, etc., etc. C'est un ouvrier correct, honnête, infatigable, ponctuel et d'une conduite irréprochable, et qui s'est élevé par son travail. Je vois qu'il est titulaire de la médaille d'honneur du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

M. Heffinger, Dominique, né le 24 janvier 1840, à Valmorange (Moselle), est un menuisier conducteur d'atelier. Il est âgé de soixante ans et compte vingt-neuf ans et demi de services ininterrompus dans la même maison, sous la raison sociale H. Lefébure (R. Toulouse, successeur). C'est, dit son patron actuel, un ouvrier de premier ordre, excellent conducteur, d'une honorabilité incontestable et travaillant sans interruption.

M. Gerlier, François, âgé de soixante et un ans, est entré en 1858 dans la maison de couverture et plomberie que MM. H. Turenne et fils dirigent actuellement. Ils le recommandent très cordialement comme un très bon et très dévoué ouvrier et collaborateur, dont ils ont pu apprécier de jour en jour davantage les bons et loyaux services. En effet, quarante-deux ans de services ininterrompus forment un chiffre d'années des plus considérables en tout temps. M. Gerlier a toujours montré une probité parfaite et un dévouement absolu; il a su se faire

estimer et aimer de trois générations de patrons et de camarades : ceci rend tout éloge superflu.

M. Fontaine, Vincent, né à Saint-Laurent-lez-Mâcon le 19 décembre 1832, est contremaître monteur en fer chez MM. Schneider et Cie depuis le 1er octobre 1862 ; il aura bientôt trente-huit ans de services, pendant lesquels il a dirigé la construction d'un nombre de tonnes de charpente se chiffrant par dizaines de mille. Il a collaboré notamment au pont Alexandre-III. Ce candidat est titulaire de la médaille d'honneur du Ministère du Commerce et d'une médaille de vermeil décernée par la Société de protection des apprentis ouvriers.

M. Réghini, Jean, né à Paris, le 26 mars 1841, de parents suisses; mais il est Français. Depuis trente-quatre ans et demi ouvrier fumiste dans la maison Verdot (Chaboche, successeur) : il y est entré le 6 novembre 1865. M. Daunay, architecte, et son patron, M. Chaboche, recommandent Réghini pour le soin et la conscience apportés aux travaux et pour son habileté ; c'est donc à un excellent collaborateur que la médaille de la Société centrale est attribuée.

M. Canivet, Isidore, est né à Granville (Seine-et-Oise) le 6 octobre 1853. Il est entré en 1870, comme apprenti, dans la maison Chapard, actuellement dirigée par MM. Chapard frères, successeurs de leur père. Il est contremaître serrurier depuis 1896. Dans la conduite de tous les grands travaux exécutés par la maison Chapard, Canivet a fait preuve d'une très grande capacité et d'une intelligence remarquable. Ses patrons en font le plus grand éloge.

M. Masfranc, Jean, chef d'atelier de peinture, est né à Saint-Frion-Gironde (Creuse) le 15 novembre 1840. Il est entré le 12 avril 1859 dans la maison Augustins, prédécesseur de M. Gosselin ; il compte actuellement quarante et une années de services ininterrompus, pendant lesquelles il a conquis successivement tous ses grades jusqu'à celui de chef d'atelier. On lui a confié la direction de chantiers considérables et des travaux très soignés : tels les hôtels ou châteaux de Trianon, Bagatelle, de Pourtalès, André, de Bussières, Laversine, de Rothschild, Bertin, etc., sous les ordres des architectes Sanson, Destailleurs, Lavezzari, Godet, Aldrophe, Labouret, de la Société centrale. Durant ces quarante et une années, il n'a cessé de donner toute satisfaction à ses patrons par sa bonne conduite, son zèle, ses habitudes laborieuses et sa capacité.

M. Herlin, Henri, est né à Paris en 1853. Il est maître compagnon de peinture depuis 1889. Il est entré le 3 août 1869, comme ouvrier peintre, dans la maison A. Lefèvre et Vincent. Ses patrons ont toujours été très satisfaits de son travail, de sa conduite et de son honnêteté. Les architectes sous les ordres desquels il a travaillé, notamment MM. Coulomb, Dubuisson, Morsent, font le plus grand éloge de ses qualités, de sa bonne tenue et de ses aptitudes.

M. Gautier, Emile, est né à Paris le 19 juillet 1847. Il est entré le

24 juin 1862 dans la maison Lacarrière père et fils et Cie. M. Lacarrière le présente comme son meilleur employé. Il compte trente-huit ans de services, interrompus seulement par la campagne de France. Il a eu à diriger d'importants travaux d'éclairage tant en France qu'à l'étranger, et depuis 1867 il a participé à tous les travaux pour les fêtes de la Ville de Paris et du Gouvernement, notamment celles données à l'occasion des Expositions universelles en 1867, 1878, 1889, des fêtes nationales du 14 juillet et de la visite du tsar à Paris.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, nos lauréats de cette année, s'ils sont nés quelques-uns à Paris, d'autres dans les départements, tous, sans exception, appartiennent à ce type que l'on dit chaque jour plus rare, mais qui, vous le reconnaissez, est encore assez vivace, à ce type de collaborateurs précieux et modestes que l'architecte est heureux de rencontrer sur ses chantiers, auxquels va sa sympathie, qu'il sent payée de retour. Aussi n'ai-je pas cru, malgré la chaleur qui nous accable, pouvoir faire moins pour eux que pour leurs devanciers, et j'ai persuadé, aisément, je m'empresse de le dire, à notre vénéré président de la Société centrale, de m'autoriser à recommencer pour eux mes démarches auprès du Ministère du Commerce et de l'Industrie. Je ne puis vous en faire connaître le résultat aujourd'hui ; nous prions les nouveaux médaillés d'attendre jusqu'à demain soir. *(Applaudissements.)*

J.-M. Poupinel.

XIV

VISITE A LA NOUVELLE GARE D'ORLÉANS

Vendredi, à 5 heures, a eu lieu, sous la conduite de M. V. Laloux, architecte, la visite de la nouvelle gare d'Orléans, quai d'Orsay, et de son hôtel Terminus. Les dispositions pratiques des quais, de la manutention des bagages et du grand hall ont vivement intéressé les congressistes qui ont rendu hommage à la solution élégante et artistique du problème fort ardu posé à l'architecte de la nouvelle gare.

Les congressistes avaient pu se rendre compte de l'effet de la salle des fêtes et banquet à la réception du lundi soir.

XV

SOIRÉE DU VENDREDI 3 AOUT 1900

LE PALAIS LUMINEUX ET LA RUE DE PARIS A L'EXPOSITION

Les fêtes de l'Hôtel-de-Ville et de l'Élysée ayant été ajournées à cause de l'assassinat de S. M. le roi d'Italie Humbert Ier, le bureau du Congrès a, pour atténuer dans la mesure du possible la déception très vive des membres du Congrès qui, en vingt-quatre heures, avaient enlevé les 500 cartes d'invitation pour l'Hôtel-de-Ville et les 400 pour l'Élysée, distribué aux congressistes 450 billets des théâtres des Bonhommes Guillaume, de la Roulotte, de la Maison du Rire, du Cinémato-théâtre pour les diverses représentations du vendredi soir. L'affluence des architectes a été très remarquée et le talent des artistes cordialement salué de vigoureux applaudissements.

M. le Directeur du Palais Lumineux et M. Latapie, son architecte, ont ouvert toutes grandes les portes du Palais Lumineux du Champ-de-Mars à 8 heures aux congressistes à qui ils ont fait personnellement les honneurs de la visite.

XVI

SÉANCE DU BUREAU

SAMEDI MATIN 4 AOUT 1900

AU PALAIS DES CONGRÈS. EXPOSITION

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED NORMAND, MEMBRE DE L'INSTITUT,

PRÉSIDENT

SOMMAIRE. — Propositions concernant le lieu et la date de réunion du 6e Congrès international des Architectes. — M. CUYPERS propose Amsterdam. M. REPULLÉS Y VARGAS propose Madrid. — Propositions de M. DE SUZOR concernant le Comité permanent des Congrès, de M. LOCKE concernant l'envoi d'un Rapport de ce Comité à toutes les Sociétés d'Architectes. — Le Bureau désigne l'Espagne pour lieu de réunion du 6e Congrès international et le printemps de 1903 comme date.

La séance est ouverte à 9 heures.

La discussion s'engage sur le lieu et la date du prochain Congrès international.

M. CUYPERS rappelle la proposition qu'il a faite en faveur d'Amsterdam.

M. REPULLÈS Y VARGAS renouvelle sa demande en faveur de Madrid.

M. CHARLES LUCAS propose, les précédents Congrès ayant eu lieu dans le Nord de descendre en Espagne, et il demande que le Congrès ait lieu durant les cérémonies de la semaine sainte à Séville.

M. DE SUZOR propose :

1° Que des avocats soient adjoints aux architectes dans le bureau permanent des Congrès ;

2° Que le bureau soit à la charge du dernier pays où s'est tenu le Congrès international ;

3° Que le bureau défende les voeux émis par le Congrès et fasse au moins deux mois à l'avance un rapport qui serait remis à tous les membres au Congrès suivant ;

4° Que les membres de ce bureau s'écrivent et se réunissent au moins une fois avant le Congrès ;

5° Qu'ils soulèvent les questions qu'ils jugent intéressantes et fassent appel à l'appui des Sociétés de chaque pays, pour les résoudre.

M. Charles Lucas répond que les Congrès ayant eu lieu à Paris, on n'a pas voulu avoir l'air de mettre la main sur eux et faire de Paris le centre d'un bureau permanent des Congrès.

M. de Suzor s'élève contre la centralisation.

M. Locke demande que le bureau envoie son rapport à toutes les Sociétés d'architectes.

M. Charles Lucas propose d'adjoindre au bureau MM. Antonin Gosset et Harmand, avocats.

Après une discussion à laquelle prennent part les divers membres présents, et sur la proposition de M. Lucas combattue par M. de Suzor, il est décidé que le prochain Congrès international aura lieu en 1903.

Sur l'indication des membres espagnols présents, le pays choisi étant l'Espagne, il est décidé que cette réunion aura lieu au printemps.

M. Cannizzaro demande que le Congrès ne se tienne pas uniquement à Madrid, mais aille de ville en ville et qu'un rapport préliminaire soit remis aux congressistes.

La séance est levée à 9 h. 25 minutes.

XVII

HUITIÈME SÉANCE

BANC DE CLOTURE SAMEDI MATIN 4 AOUT 1900

GRANDE SALLE DU PALAIS DES CONGRÈS

(QUAI DE L'ALMA)

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED NORMAND, MEMBRE DE L'INSTITUT,

PRÉSIDENT DU CONGRÈS

SOMMAIRE. — Lecture du Procès-Verbal de la septième séance par M. POUPINEL. — Rapport de clôture par le Secrétaire général du Congrès, M. J.-M. POUPINEL. — Observations : MM. P. DE SUZOR, MINVIELLE. Le Rapport est approuvé. — M. A. NORMAND, Président : Fixation du lieu et de la date de la réunion du 6e Congrès international des Architectes. — Allocutions de MM. DE SUZOR, Alfred NORMAND, Membre de l'Institut, REPULLÈS Y VARGAS. — Télégramme de M. GIOVENALE (de Rome).

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

M. Poupinel donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. Sa rédaction est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Poupinel pour résumer les travaux du Congrès.

M. POUPINEL.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans quelques heures, le Ve Congrès international des Architectes aura vécu : il y a intérêt, et c'est l'usage, de rappeler sommairement ses faits et gestes et d'en déduire la morale, sans attendre la publication d'un Compte rendu *in extenso*, ce genre d'ouvrage ayant besoin de quelques mois pour arriver à terme. Nous suivrons l'ordre chronologique des séances de travail, si vous le permettez.

La première matinée, celle du lundi 30 juillet 1900, a été occupée par la reddition de comptes de la Commission d'organisation, par la nomination du Bureau, et l'échange traditionnel de bienvenues, de congratulations pour le grand nombre d'adhésions, pour l'intérêt que divers États et beaucoup de Sociétés ont témoigné en nous envoyant des

délégués pour les représenter. Notre satisfaction a été troublée par la nouvelle d'un crime affreux qui a soulevé notre indignation ; j'ai, à cette occasion, exprimé notre vive sympathie pour nos collègues italiens et la nation italienne.

Le Bureau du Congrès, composé du Bureau de la Commission d'organisation (1), maintenu à l'honneur après avoir été à la peine, a été complété par l'adjonction de douze Vice-Présidents d'honneur (2) et de sept Secrétaires généraux honoraires (3).

L'après-midi, à 2 heures, a eu lieu l'inauguration de l'Exposition des dessins d'Architectes par M. Millerand, Ministre du Commerce et de l'Industrie, exposition composée d'environ 150 cadres renfermant les œuvres d'Architectes ayant vécu pendant les 140 dernières années, comprenant des aquarelles de Charles Garnier, Huyot, Tétaz, Ginain, Moyaux, Joyau, Alfred Normand, Vaudoyer, Baltard, Constant Dufeux, Duban, Duc, Th. Ballu, Viollet-le-Duc, Ancelet, Questel, etc., etc., prêtées par MM. Müntz, Normand, Vaudoyer, Charles Lucas, Gaston Daunay, Bartaumieux, Pellechet, Ancelet, Loviot, Nizet, la Société Centrale, des Confrères étrangers, Godefroy, des Pays-Bas, Moraldi, de Rome, MM. Daumet, Pascal, etc., etc.

Nous avons admiré l'habileté et le goût avec lesquels MM. Ch. Lucas et Gaston Daunay ont su disposer les œuvres exposées, nos vifs remerciements leur sont acquis.

A la séance de 3 heures et demie, présidée par M. de Suzor (de Saint-Pétersbourg), nous avons étudié la première question inscrite à l'ordre du jour :

DE LA PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE

DES ŒUVRES D'ARCHITECTURE.

M. G. Harmand vous a rapidement mis au courant de la campagne qu'un certain nombre de vos dévoués confrères parisiens poursuivent tant en France qu'à l'étranger, depuis des années, pour arriver à la protection

---

(1) *Président :* M. Alfred Normand, de l'Institut ; *Vice-Présidents :* MM. O. Courtois-Suffit, Frantz Blondel, Charles Lucas ; *Secrétaire général :* Maurice Poupinel ; *Secrétaires :* Georges Roussi, Alfred Newnham, Henri Pucey ; *Trésorier :* Charles Bartaumieux.

(2) *Vice-Présidents d'honneur :* M. Joseph Stübben, pour l'Allemagne ; M. Otto Wagner, pour l'Autriche ; M. Valère Dumortier, pour la Belgique ; M. E. Répullès y Vargas, pour l'Espagne ; M. le Professeur D. Luis Salazar, pour les Etats-Unis mexicains ; M. Van Brunt, pour les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ; M. le Professeur Baldwin-Brown, pour la Grande-Bretagne ; M. Baumgarten, pour la Hongrie ; M. Cannizaro, pour l'Italie ; M. Cuypers, pour les Pays-Bas ; M. Paul de Suzor, pour la Russie ; M. Clason, pour la Suède.

(3) *Secrétaires généraux honoraires :* M. Bohnstedt, pour l'Allemagne ; M. Maukels, pour la Belgique ; M. Urioste y Velada, pour l'Espagne ; M. Totten, pour les Etats-Unis d'Amérique ; M. W. Locke, pour la Grande-Bretagne ; M. Grimm, pour la Russie ; M. Lallerstedt, pour la Suède.

de l'œuvre d'Architecture à l'égal des autres œuvres des arts plastiques et du dessin : la Peinture, la Gravure, la Sculpture.

Le vœu suivant présenté par MM. Ch Lucas et G. Harmand a été adopté après un échange d'idées assez intéressant, quelquefois original ou imprévu.

Vœu sur la Propriété artistique des œuvres d'Architecture présenté en exécution du vœu du IVe Congrès international des Architectes, tenu à Bruxelles en 1897, par MM. C. Lucas et G. Harmand.

« *Le Congrès,*

» *S'inspirant des vœux émis par le premier Congrès international de la Propriété artistique tenu à Paris, en 1878, par les trois derniers Congrès internationaux des Architectes tenus à Paris, 1878 et 1889 et à Bruxelles 1897, et par les divers Congrès de l'Association Littéraire et Artistique internationale, tenus à Madrid, 1887 ; Neuchâtel, 1891 ; Milan, 1892 : Barcelone, 1893 ; Anvers, 1894 ; Dresde, 1895 ; Berne, 1896 ; Monaco, 1897 : Turin, 1898 et Paris 1900, lesquels tendent à accorder aux œuvres d'Architecture la même protection qu'aux œuvres de Peinture, de Sculpture et des autres arts du Dessin ;*

» *Considérant que les dessins d'Architecture, comprenant les plans, coupes, élévations, détails des façades extérieures et intérieures, détails décoratifs et autres, en général, constituent l'original de l'œuvre de l'Architecte, et que l'édifice construit n'en est que la reproduction ;*

» *Considérant que l'œuvre d'Architecture, comme celle de Peinture et de Sculpture, a droit à la protection de la loi, quel qu'en soit l'auteur, quelqu'en soit le mérite, lorsqu'elle présente des caractères d'originalité, qui lui constituent une individualité ;*

» *Renouvelle le vœu que dans toutes les législations et dans toutes les conventions internationales, les Architectes jouissent pour leurs œuvres, de tous les droits de propriété artistique reconnus aux Peintres, aux Sculpteurs et aux autres artistes ;*

» *Regrette que l'acte de Paris de 1896, n'ait pu, en raison de la législation de deux des pays (l'Allemagne et la Grande-Bretagne), adhérents à la Convention de Berne, accorder aux Architectes une protection complète et uniforme dans toute l'étendue de l'Union ;*

» *Et souhaite que cette protection soit complètement réalisée dans la prochaine revision de la Convention de Berne.* »

Nous avons ensuite abordé les second et troisième articles de notre programme — l'Enseignement de l'Architecture, — le titre d'Architecte. — Nous leur avons consacré trois séances.

A la séance du mercredi matin 31 juillet, présidée par M. Stübben

(de Cologne), M. J.-J. Pillet nous a présenté une esquisse idéale d'organisation de l'

ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE

dans un grand pays et développé un programme très détaillé des études, où, quoi qu'on ait dit, il avait fait très large part à l'enseignement scientifique, sans dommage pour le côté artistique de l'éducation des jeunes Architectes.

M. le Professeur Otzen (de Berlin), nous a lu un rapport des plus importants, de haute portée et de grande éloquence sur *le Mouvement artistique des dix dernières années :*

ÉVOLUTIONS DE L'ARCHITECTURE ;

il nous donne une idée très avantageuse des thèses d'art que provoque la Société des Architectes de Berlin, dans un but que nous pouvons tous approuver ; il nous a fait comprendre l'intérêt que nos confrères allemands prennent à ce genre de travail que, seuls, des esprits réellement éminents peuvent effectuer avec succès : vos applaudissements ont été la meilleure sanction.

M. Léon Labrouste a remis une courte note tendant au choix de centres régionaux d'enseignement auxquels on laisserait la plus grande indépendance ou qui la prendraient, comme au moyen âge.

J'ai eu le plaisir de vous lire une notice fort spirituelle, écrite en français, par madame Frank Füller, architecte à Chicago, délégué officiel du Gouvernement des États-Unis à notre Congrès, qui revendique pour la femme le droit de faire de l'architecture ; elle a donné d'excellentes raisons et cité des précédents qui nous font croire que les dames ont, dans certaines limites, cause gagnée en Amérique et que l'exemple est suivi en Angleterre. Nous avons regretté que notre collègue n'ait pu venir faire cette lecture elle-même.

Dans la séance de l'après-midi, présidée par M. Dumortier (de Bruxelles), notre confrère, M. Chaine, président de l'Union syndicale, a développé son point de vue particulier sur l'enseignement de l'Architecture.

Il nous rendra, comme tous les autres orateurs et rapporteurs, justice sur ce point qu'on lui a laissé toute liberté et qu'il a été écouté avec la plus courtoise déférence.

Plusieurs orateurs se sont fait remarquer, nous citerons surtout : MM. Gosset, Bénouville, Stérian, de Suzor, et un vœu a été déposé qui résume largement l'opinion générale du Congrès.

« *Sur l'enseignement supérieur, le Congrès émet le vœu que, dans tous les pays, les hautes études d'Architecture reçoivent dans un sens libéral le plus grand développement possible.* »

Vœu signé par MM. C. Lucas, de Suzor, Clason, Répullès et Poupinel.

Le jeudi matin 2 août 1900, sous la présidence de M. Cuypers vous avez entendu traiter de la

CONSERVATION DES MONUMENTS

M. Cuypers en a parlé surtout au point de vue de la méthode à suivre pour les restaurations, et du respect dû aux monuments anciens : plusieurs orateurs ont pris la même position ; le Rapporteur M. Bohnstedt (de Minden), ancien attaché à l'ambassade d'Allemagne à Paris, a étudié les moyens légaux de protéger efficacement les merveilles du temps passé dont nous avons hérité, c'est un côté de la question, très intéressant, qu'il a traité avec une grande compétence et qui, formulé comme il l'a fait, a le caractère général et universel de mise dans les Congrès internationaux. M. le baron de Geymuller a soutenu une proposition concernant l'Enseignement du respect dû aux Œuvres du passé. Une discussion assez vive s'en est suivie : l'Assemblée a conclu par un vœu de forme internationale aussi puisqu'il y a été tenu compte des différentes organisations des États représentés à notre Congrès.

« *Le Congrès émet le vœu que place soit faite dans les Écoles d'Architecture de tous les degrés à l'étude, même sommaire, des monuments du passé et aux moyens de parer à leur destruction ; laissant le soin de leur conservation, ou de leur restauration, s'il y a lieu, et des travaux à ce necessaires, aux Commissions spéciales.* »

Il est bien entendu que, si le mode de restauration est confié à des commissions, la responsabilité artistique doit rester absolument à la charge de l'homme de talent auquel cette restauration sera confiée.

Sur la question :

DU TITRE D'ARCHITECTE

le jeudi, dans l'après-midi, à la séance présidée par M. Répullès y Vargas (de Madrid), M. Bissuel (de Lyon), a présenté une étude sur la situation de l'architecte de tous les pays : elle a pu être complétée séance tenante sur la situation en Turquie, et constitue un document précieux en l'État. M. Courau a envoyé une note fort courte, mais très concise et complète, terminée par un vœu de même esprit que ceux proposés par M. Bissuel et de rédaction plus large. l'Assemblée lui a donné la préférence : il a le mérite de ne menacer aucun droit acquis et de montrer la voie à suivre pour empêcher l'usurpation d'un titre qui nous est cher.

« *Que les Gouvernements prennent des mesures pour protéger et faire respecter le titre d'Architecte, en le réservant à l'avenir et sans effet rétroactif aux Architectes pourvus d'un brevet de capacité, en l'interdisant aux autres, et en le mettant à la portée de tous par la diffusion de l'Enseignement architectural.* »

L'HABITATION A BON MARCHÉ DANS TOUS LES PAYS

nous a valu d'intéressantes communications verbales de MM. Ch. Lucas. Le Cœur (de Rouen), de Morsier (de Genève), Maukels (de Belgique), W. Locke (de la Grande-Bretagne) et de conférences techniques de M. Ducloux sur les fondations par compression mécanique du sol; de M. Jenney sur le squelette d'acier, et de M. Totten sur l'architecture extérieure des édifices hauts élevés aux États-Unis.

Ces deux dernières ont eu lieu à la séance du vendredi matin 3 août présidée par M. Florence (de la Grande-Bretagne).

Ces communications ont été accompagnées de démonstrations au tableau et de projections lumineuses.

Une seule de nos questions inscrites à l'ordre du jour n'a pu être traitée, une maladie ayant empêché le rapporteur, M. Frentzen, de terminer son étude et de venir à Paris; c'était un sujet des plus actuels et très suggestif :

DE L'INFLUENCE DE LA RÉGLEMENTATION ADMINISTRATIVE SUR L'ARCHITECTURE PRIVÉE CONTEMPORAINE

Je pense que c'est un simple ajournement à un Congrès suivant.

Quant au côté moins grave de nos occupations, je n'en parlerai que brièvement car nous avons été privés, pendant notre session, au moins, de nos fêtes les plus enviées : l'Hôtel-de-Ville et la Garden-party de l'Élysée. Nous avons eu la réception intime au Palais d'Orsay à laquelle 150 personnes sont venues ; l'excursion à Chantilly à laquelle ont pris part 276 personnes désireuses de parcourir sous l'aimable direction de M. Daumet, le musée Condé ; enfin des visites à la Sorbonne, au Palais des Illusions, au Palais lumineux, à la nouvelle gare de la Compagnie d'Orléans, à la rue de Paris. Je constate qu'aucun visage morose n'y a été aperçu et qu'au contraire la plus franche cordialité a régné partout entre nous.

J'ai déjà parlé de l'Exposition des Dessins.

Enfin, un certain nombre de congressistes ont aussi eu l'amabilité d'honorer de leur présence la Distribution annuelle des récompenses de la Société centrale des Architectes français qui a eu lieu le vendredi dans l'après-midi.

Il ne me reste maintenant qu'à prier M. le Président de bien vouloir faire ratifier l'ensemble des vœux que je vous ai indiqués et de rappeler que préalablement nous en avions adopté deux par lesquels nous prions MM. les Délégués officiels de bien vouloir nous prêter leur appui auprès de leurs Ministres et de leurs Gouvernements nationaux et saisissions le comité permanent international de l'unification des législations relatives à la conservation des monuments.

Voici le texte du vœu général proposé par M. Maukels :

« *Le Congrès émet le vœu que les délégués des divers gouvernements veuillent bien poursuivre dans le plus bref délai auprès de leurs Gouvernements, la réalisation des vœux du Congrès.* »

Et le texte concernant le comité permanent international :

« *Le Congrès émet le vœu que le comité permanent des Congrès internationaux d'Architectes poursuive autant que possible l'unification des législations relatives à la conservation et à la restauration des monuments du passé et défende les vœux et résolutions du Congrès de 1900 devant les Gouvernements respectifs.*

Le Secrétaire général du Congrès.

J.-M. Poupinel.

(Applaudissements.)

M. de Suzor. Je crois qu'il serait utile d'ajouter à la rédaction du vœu pour la conservation des monuments du passé une phrase qui est réclamée par la majorité de nos confrères.

Il est bien entendu que le mode de restauration doit être confié à des Commissions, mais que la responsabilité artistique doit absolument rester à la charge de l'homme de talent auquel cette restauration sera confiée.

Plusieurs Membres. Cela va de soi.

M. de Suzor. Je crois qu'admettre qu'une restauration serait faite par une Commission est impossible ; cela n'a jamais eu lieu et cela ne pourra jamais avoir lieu.

M. Minvielle. C'était ma proposition.

M. le Président. Sous la réserve formulée par M. de Suzor, nous pouvons je crois ratifier le compte rendu très bien fait par M. Poupinel. *(Approbation générale.)*

Maintenant, messieurs, avant de nous séparer, il s'agit de savoir à quelle époque et dans quel pays se tiendra le prochain Congrès international.

On a proposé de tenir ce Congrès en Espagne.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Je mets aux voix cette proposition.

(La proposition est adoptée.)

M. le Président. Il nous reste à fixer la date de ce sixième Congrès. Il y a deux propositions en présence : l'une qui consisterait à décider que le prochain Congrès aura lieu en 1902 ; l'autre, qu'il ne se tiendra qu'en 1903.

Je mets aux voix, suivant l'usage, la date la plus éloignée.

(La date de 1903 est adoptée.)

M. le Président. En conséquence, le sixième Congrès international des Architectes aura lieu à Madrid en 1903.

M. le comte de Suzor. Je demande la parale.

M. le Président. La parole est à M. de Suzor.

M. le comte de Suzor. Messieurs, notre programme est épuisé et nos travaux terminés. Nous sommes arrivés au moment de nous séparer. Je crois qu'il convient et qu'il n'est que juste de remercier auparavant le bureau tout entier, notre vénérable Président et ses lieutenants si actifs, MM. Charles Lucas et Poupinel, qui ont tant travaillé pour notre Congrès. Je dois en même temps remercier tous les membres français du Congrès qui se sont montrés si aimables à l'égard de leurs confrères étrangers. Nous nous en irons tous contents et si notre joie ne se manifeste pas par des faits, elle restera du moins longtemps dans nos cœurs. *(Applaudissements.)*

Nous avons conféré sur les questions les plus importantes qui intéressent notre profession et notre art. J'espère que nos discussions produiront d'heureux résultats.

Je fais les vœux les plus sincères pour la prospérité non seulement de la Société Centrale des Architectes français, mais de toutes les Sociétés d'Architectes qut sont si nombreuses en France ; je fais des vœux pour la prospérité de l'art français et de tous les artistes français. *(Nouveaux et très vifs applaudissements.)*

M. le Président. Messieurs, vous venez d'entendre les paroles chaleureuses que vient de prononcer M. le comte de Suzor. Il m'a prévenu en disant des Architectes français qui ont assisté à nos réunions ce que je voulais dire des congressistes représentant ici les Gouvernements étrangers qui ont mis tant d'empressement à nous envoyer des délégués. Nous nous sommes efforcés de rendre aussi agréable que possible le court séjour qu'ils ont fait parmi nous. J'espère qu'ils emporteront de la terre de France un souvenir qu'ils garderont longtemps dans leur mémoire. *(Bravos et applaudissements.)*

M. Repulles y Vargas. Messieurs, je tiens à vous remercier, au nom de mes confrères espagnols, d'avoir bien voulu choisir la ville de Madrid pour y tenir le 6e Congrès international des Architectes.

C'est un grand honneur pour mon pays et une preuve d'affectueuse considération qu'il reçoit de vous.

Vous ne trouverez pas en Espagne des grandes constructions d'art moderne, parce que, vous le savez, l'Espagne est un pays pauvre, mais vous pourrez y étudier de précieux monuments des autres âges, depuis les constructions romaines et du moyen âge jusqu'aux édifices de cette charmante Renaissance toujours si intéressants à contempler. Vous aurez aussi à visiter des monuments de l'art mauresque de tous les styles et de toutes les époques.

Nous ne pourrons pas peut-être vous offrir, à Madrid, le confort et les amusements que l'on rencontre à Paris, mais vous pouvez compter sur un cordial accueil et une solide amitié. *(Bravos et applaudissements.)* Messieurs les congressistes et chers collègues, venez donc en Espagne, vous y serez toujours les bienvenus. *(Applaudissements.)*

M. Poupinel. Messieurs, avant de nous séparer, je vous demande la

permission de vous lire une dépêche que nous avons reçue de Rome ce matin :

« J'apprends que notre délégué M. Cannizzaro vient d'être nommé vice-président honoraire du Congrès. Bien flatté de l'honneur qui en rejaillit sur notre Association, je m'empresse d'envoyer les plus distingués remerciements avec les plus vifs souhaits pour la complète réussite du Congrès. « Giovenale ». (*Applaudissements.*)

M. le Président. Avant de clore le 5e Congrès international des architectes, je vous rappelle que c'est ce soir, le verre en main, que nous en prononcerons la clôture définitive.

La séance est levée.

(La séance est levée à 10 heures.)

XVIII

BANQUET CONFRATERNEL

HOTEL CONTINENTAL, SAMEDI 4 AOUT 1900, SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED NORMAND

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT

Environ trois cents personnes s'étaient inscrites pour le banquet traditionnel de clôture du Congrès. Les architectes étrangers avaient tenu à faire représenter leur nation par un ou plusieurs membres du Congrès et MM. les délégués officiels avaient voulu donner encore une marque de sympathie aux architectes en acceptant l'invitation du Bureau du Congrès.

La Société centrale, suivant la tradition, a invité ses nombreux lauréats dont les noms avaient été proclamés la veille dans la séance solennelle de distribution des récompenses à l'hémicycle dont il est rendu compte aux annexes du vendredi.

DISTRIBUTION DES MÉDAILLES D'HONNEUR

Quelques instants avant le banquet, au milieu d'une très nombreuse assistance, M. Poupinel, secrétaire principal de la Société Centrale des Architectes français, prie M. Crahay de Franchimont, délégué de M. le Ministre de la Marine, de vouloir bien procéder à la remise des médailles d'honneur du Ministère du Commerce et de l'Industrie que la Société centrale a obtenues pour tous ceux de ses lauréats qui, comptant de trente à quarante-six ans de services dans la même maison, se trouvaient dans les conditions requises pour se voir attribuer cette distinction si honorable.

Il remercie M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie d'avoir bien voulu donner une aussi haute consécration aux récompenses de la Société décernées à huit des plus méritants et fidèles collaborateurs des architectes. La Société centrale attache le plus grand prix à cette faveur.

M. Alfred Normand, assisté du Bureau de la Société, présidait à cette touchante cérémonie, à laquelle nos excellents et aimables confrères de l'étranger, membres du Congrès, ont voulu prendre leur part en manifestant leurs sympathies par de vigoureux applaudissements.

Les médailles d'honneur qui constituent une véritable décoration dont

le ruban tricolore se porte légalement à la boutonnière ont été données à MM. Canivet, Gauthier, Gerlier, Guillemot, Herlin, Masfranc, Olivier, Rouyère. On connaît déjà les titres qui distinguent ces lauréats; nous n'avons rien à dire à ce sujet qui ne soit relaté dans le rapport du secrétaire principal de la Société centrale des Architectes français.

BANQUET

Puis on est passé dans la grande salle du Continental, où avait lieu le banquet.

Le menu du banquet, avait été dessiné par M. Édouard Loviot, membre du Comité permanent des Congrès internationaux d'Architectes.

Au dessert ont été portés les toasts suivants:

M. Alfred Normand, *président du Congrès.* Messieurs, le grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de ce Congrès international me fait un devoir, en même temps que c'est un très grand plaisir pour moi, de prendre le premier la parole.

Je ne saurais mieux faire qu'en portant un toast respectueux à M. le Président de la République, à M. Émile Loubet. Je bois à sa santé et à celle de toute sa famille! *(Applaudissements.)*

Messieurs, jusqu'au dernier moment, la Commission d'organisation du Congrès espérait, je dirai même avait la quasi-certitude, que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts prendrait la place que j'occupe. Prévenu seulement au dernier moment de l'impossibilité où il était de venir, j'ai dû le remplacer. Mais cela ne m'empêche pas d'exprimer à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, notre chef hiérarchique, les sentiments que nous avons pour lui, et de prier son représentant ici de vouloir bien lui transmettre les sentiments d'affection que nous éprouvons à son égard et l'expression de notre regret pour son absence. Messieurs, je bois à M. Leygues! *(Applaudissements.)*

Il me reste encore un toast à porter, et celui-là est très cher à mon cœur et au cœur de tous les Français : c'est un toast aux représentants des puissances étrangères que leurs Gouvernements ont bien voulu largement faire participer à nos travaux du Congrès. *(Applaudissements répétés.)*

Je n'oublierai pas que beaucoup de dames ont bien voulu accompagner leurs maris, qu'une d'elles a bien voulu même représenter les intérêts de la femme architecte, et je ne saurais mieux faire que de porter un toast à tous les représentants officiels des puissances étrangères et à tous les congressistes. J'espère qu'ils n'emporteront pas de la France un souvenir trop désagréable et que nous aurons l'occasion de les recevoir de nouveau. Messieurs, je bois à tous les congressistes étrangers et à tous les congressistes français ! *(Applaudissements répétés.)*

M. Cuypers, *délégué du Gouvernement des Pays-Bas.* Monsieur le

Président et chers confrères, si je prends immédiatement la parole comme doyen des délégués des nations à ce Congrès, c'est à raison des sentiments d'affection profonde et de haute estime que j'ai pour la France et pour mes confrères français.

M. le président nous demande de ne pas emporter un trop mauvais souvenir de notre séjour en France. Comment pourrait-il en être autrement lorsque, venus ici non seulement de tous les coins de l'Europe, mais du monde entier, nous voyons que la France, qui a une histoire si illustre, nous montre, après tant de siècles écoulés, qu'il n'y a qu'un pays au monde qui puisse faire ce que la France a fait. (*Très bien, très bien et applaudissements.*)

Elle le doit à sa civilisation et c'est ainsi qu'elle nous a montré dans notre petit cercle que c'est l'amour de l'art qui guide nos confrères. L'architecte est l'homme du peuple, de la nation ; il ne travaille pas sans qu'à côté de lui, du plus petit au plus grand, tout le monde s'emploie; c'est l'humble ouvrier et jusqu'au chef de l'État qui contribuent aux monuments que nous faisons et que nous tâchons d'établir, non pour une futilité ou pour une gloire, mais pour l'humanité entière, pour continuer et pour conserver cette vitalité de l'humanité.

Je bois à la France, à mes confrères qui restent à la tête de l'humanité et qui nous montrent toujours par où il faut passer : *Sursum corda!* A la France et à nos confrères ! (*Vifs applaudissements.*)

M. le comte de Suzor, *délégué de la Société impériale des architectes de Saint-Pétersbourg.* — Monsieur le Président, mesdames et très honorés confrères, j'ai déjà peut-être abusé de votre patience en prenant la parole au Congrès. Au moment de nous séparer, je réclame encore une fois votre bienveillance.

Je suis heureux de me trouver à ce banquet et cependant une nuance de tristesse vient troubler cette joie.

Je suis heureux parce que je me trouve ici au milieu de confrères avec lesquels nous avons travaillé pendant une semaine à la solution des questions qui nous touchent tous, qui sont d'un intérêt international. Nous avons cherché à rester sur le terrain international, et nous avons oublié les petites querelles de clocher parce que nos intérêts sont plus larges et embrassent le monde entier. (*Applaudissements.*)

J'ai vu, comme je l'ai déjà dit au début de ce Congrès, que la France portait toujours allumé le flambeau de la civilisation sous toutes ses formes. Tout ce que vous nous avez montré dans ce Congrès prouve qu'il en est de même dans les questions d'art. *Très bien !*

Ce qui nous a le plus frappés, c'est que vous reconnaissez que vous n'êtes pas seuls, que vous avez des collaborateurs, des confrères. Nous avons été profondément touchés nous, étrangers, par la cérémonie d'hier. Nous avons admiré la délicatesse avec laquelle vous reconnaissiez les services de vos collègues et nous avons été profondément émus de voir ces vétérans de l'art venir recueillir des lauriers bien mérités; de

voir ces hommes qui, pendant trente ou cinquante ans, ont travaillé dans les mêmes ateliers pour vous aider — car vous seuls avez cette bonne fortune — à faire les belles œuvres que vous avez exécutées. *(Applaudissements.)* Je suis heureux de voir autour de nous bon nombre de ces lauréats. Cette confraternité unit plus intimement l'architecte à l'ouvrier qui est lui-même un artiste. Cela rappelle ces belles époques du moyen âge où chaque ouvrier était un artiste et je suis heureux de vous saluer, vous tous, à cheveux gris ou blancs, qui marchez dans cette belle voie. *(Très bien! très bien! et applaudissements.)*

Ce qui me rend triste, c'est que nous devons nous séparer dans quelques heures et qu'il ne nous restera plus alors que le souvenir d'avoir été ensemble.

Tous, je crois, nous avons été jeunes *(Sourires.)* et nous avons tous aimé. Qui de nous ne se rappelle avoir mis une fleur dans un livre, et de l'y avoir fait sécher comme souvenir de choses éminemment agréables. On ouvre ce livre, on y voit cette fleur séchée, on en pleure quelquefois, mais cela rappelle des événements et des sensations douces au cœur et à l'esprit. *(Très bien! très bien!)*

Je crois qu'en quittant la France nous conserverons séchée dans ce livre la fleur du souvenir, et que souvent nous penserons à nos aimables collègues, aux dames charmantes qui ont suivi nos travaux et aux événements qui nous ont réunis. *(Vifs applaudissements.)*

Cette fleur, messieurs, sera un souvenir; un souvenir bien souvent appelle un désir et j'ai le désir que nous continuions ce Congrès; j'ai le désir de le voir prospérer, croître et augmenter de force.

Ce qui nous manque jusqu'à présent, c'est cette force. Nous sommes des centaines de gens, représentant des idées, des gouvernements, des sociétés; je crois que c'est une force réelle, mais que nous n'utilisons pas comme nous devrions le faire.

Dans ce but, j'ai proposé à mes confrères du bureau de prendre certaines mesures. Je crois que ce bureau ne doit pas seulement s'occuper de préparer un sixième Congrès dans la belle ville de Madrid, où nous serons peut-être un peu distraits de nos travaux par tant de choses séduisantes que nous promet la belle Andalousie. *(Sourires.)* C'est là du reste une raison de plus pour que nous nous préparions à travailler. Je pense que le Comité doit être permanent et doit préparer nos travaux.

A une séance de ce Congrès, un de nos confrères renouvelait un vœu exprimé il y a dix ans. Ce vœu doyen, si j'ose dire, m'a amené à faire cette réflexion : « Ah ! le pauvre vœu, pendant dix ans il est resté là. » *(Rires.)*

D'après les renseignements que l'on m'a donnés, je crois que malheureusement ce vœu n'est pas le seul dans ce cas. On émet bien des vœux excellents, mais ensuite, on ne fait plus rien. Ce matin encore nous avons approuvé un certain nombre de vœux, je crains bien qu'ils ne restent simplement à l'état platonique. Or, c'est ce qu'il faut éviter; il

faut que les vœux soient réalisés; il faut que le Comité soit renforcé d'artistes, de jurisconsultes, de fonctionnaires pour que les vœux reçoivent satisfaction, non seulement à Paris où leur nécessité se fait moins sentir que partout ailleurs, mais dans le monde entier. Je souhaite pour l'avenir de nos Congrès que le bureau soit énergiquement renforcé, que nos relations ne prennent pas fin aujourd'hui et que nous n'emportions pas seulement la fleur du souvenir, mais aussi et surtout le désir d'aider le Comité français qui doit faire aboutir nos vœux, le désir que les hidalgos espagnols prennent en mains ce Congrès de Madrid, en préparent les travaux, et nous en fassent connaître à l'avance la mesure afin que nous puissions travailler là encore à la gloire de l'architecture.

En avant, messieurs, vive la France et vive l'Espagne ! (*Longs applaudissements et cris de : « Vive la Russie ! »*)

M. Stubben, *président de la Fédération des Sociétés allemandes d'architectes.* — Mesdames et messieurs, en me rappelant la bonne confraternité de tous nos collègues français, je vous propose de boire au développement heureux de la ville de Paris, cette capitale si intéressante, qui possède une irrésistible attraction sur tous les étrangers, qu'ils viennent du nord ou du sud, de l'est ou de l'ouest, qui a été pendant des siècles la source principale des sciences et des arts, qui règne entre toutes les villes où on travaille au progrès de l'humanité, qui est pleine de monuments splendides en tous genres et d'architectes aimables et éminents. (*Applaudissements.*)

Voilà pourquoi je bois au développement et à l'avenir heureux de la ville de Paris. Vive la ville de Paris ! (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Charles Lucas, *vice-président du Congrès.* — Mesdames, messieurs, on m'a demandé, comme étant un des plus anciens organisateurs de Congrès français et un de ceux qui ont le plus fréquenté les Congrès étrangers, de prendre la parole et de relier le passé à l'avenir. C'est bien simple, il s'agit de deux toasts à porter nommément, l'un au Congrès d'hier, l'autre au Congrès de demain.

Mais avant de porter un toast à ces Congrès, vous permettrez à un Français, qui ne saurait, je crois, être accusé pour cela de manquer de courtoisie, de porter un toast à un des hommes qui ont le mieux su comprendre les Congrès, et qui en a fait un instrument remarquable entre tous, et dont tous ceux qui s'occupent de Congrès sont les élèves. Je porte donc d'abord, et mes amis étrangers me le pardonneront, un toast à M. le professeur Gariel, non pas en sa qualité de délégué du Ministre du Commerce, cela a été fait par notre président, mais à l'homme qui, il y a bientôt trente ans, a compris ce qu'on pouvait faire avec les Congrès et a fondé ces admirables Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, dont tous nos Congrès ne sont que des diminutifs. A M. le professeur Gariel. (*Applaudissements.*

Je terminerai en buvant au Congrès d'hier, à notre ami M. Dumortier,

qui nous a montré ce qu'en Belgique on pouvait faire pour un Congrès d'architectes, et à M. Repullès y Vergas, président du futur Congrès de Madrid en 1903. *(Très bien ! Très bien ! et applaudissements.)*

M. Totten, *délégué du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.* — Monsieur le Président, mesdames, mes chers confrères, c'est au nom de mon Gouvernement et en qualité de délégué de la Société d'architecture de Washington que j'ai l'honneur de remercier le cinquième Congrès des architectes de son aimable invitation et d'exprimer à mes collègues français ma reconnaissance pour leur réception cordiale.

D'assister à ce Congrès, à une époque où une merveilleuse Exposition célèbre la fin d'un siècle, qui sans avoir donné naissance à beaucoup de chefs-d'œuvre, — a cependant promis pour l'avenir, — c'est pour moi, mes chers confrères, un grand plaisir et aussi un grand honneur.

Les questions importantes soulevées à ce Congrès ont été suivies en Amérique avec un intérêt qui ne s'est pas démenti. Vous trouverez sans doute que les représentants de mon pays sont peu nombreux à cette réunion. Ne croyez pas qu'ils s'en désintéressent, mais accusez plutôt les circonstances. Nous venons de passer en effet, en Amérique, à travers une crise d'inactivité. Voici que ce repos forcé prend fin et nécessite de chacun son attention soutenue et surtout sa présence.

Les opinions autorisées émises à un Congrès, les nombreux desiderata qui s'y font jour ne sont pas généralement suivis d'une réalisation immédiate. Aussi est-ce avec un certain plaisir qu'à l'heure actuelle, je puis déjà rendre compte ici des résultats obtenus de l'autre côté de l'Atlantique à la suite des travaux du dernier Congrès.

A cette époque, quelques-uns d'entre vous s'en souviendront peut-être, j'eus l'honneur de faire un petit discours sur les méthodes pour obtenir les places d'architecture gouvernementale.

Le Congrès a émis le vœu universel en faveur des concours publics ou restreints. Je remis un rapport dans ce sens à mon Gouvernement qui, sollicité d'autre part par nos Sociétés d'architecture, décida de faire au moins l'expérience.

Depuis le dernier Congrès, six édifices ont été construits, les devis s'élevant de 500.000 francs à 20 millions, et nous considérons plusieurs des plans primés comme de purs chefs-d'œuvre. L'expérience a réussi et la méthode est désormais adoptée. *(Très bien !)*

Nous n'avons pas comme vous de glorieux monuments du passé pour guider nos inspirations; cependant, avec le concours de nos confrères européens, et nous inspirant à une commune source, nous n'en espérons pas moins — ayant l'avenir à nous — créer des œuvres qui contribueront à la gloire impérissable de l'Art. *(Applaudissements.)*

M. le Président. La parole est à M. Gariel pour un fait personnel et relever le gant qui lui a été jeté. *(Rires).*

M. Gariel, *délégué principal des Congrès internationaux.* Monsieur le Président, mesdames, messieurs, j'ai demandé la parole pour un fait

personnel. C'est en effet d'une manière insidieuse et sans m'en avoir prévenu que mon ami M. Charles Lucas a bien voulu mettre mon nom en avant.

J'en ai été tout à fait étonné, j'aurais été très heureux de rester dans le silence et de vous épargner un petit discours que je ferai aussi court que possible. Mon rôle dans les Congrès est un rôle très restreint et qu'il ne faudrait pas exagérer. Je cherche à aplanir les difficultés matérielles lorsqu'il s'en présente, à faire profiter ceux que cela intéresse du peu d'expérience que je possède par suite des Congrès que j'ai déjà organisés. A cela se borne tout mon rôle, et vous avouerez que c'est peu de chose lorsqu'on le compare au rôle effectif des Congrès, aux questions importantes qui y sont traitées. Il n'en est pas moins vrai que si je me suis attelé très volontiers depuis longtemps à cette besogne, et en particulier cette année, c'est que je crois que les Congrès ont une influence très grande, qu'ils jouent un rôle très important. *(Parfaitement.)*

Il y a deux choses dans les Congrès. Il y a les séances : c'est très sérieux et c'est très bien ; mais, si vous me le permettez, je dirai que ce n'est pas ce qu'il y a de mieux. Ce qu'il y a de mieux dans les Congrès, ce sont les réunions comme celle de ce soir, ce sont les conversations qui ont lieu en dehors des séances, ce sont les relations personnelles qui s'établissent, c'est ce fait qu'au lieu de connaître M. X..., parce que nous avons vu son nom dans un livre ou dans un journal, nous avons eu l'occasion de causer avec lui pendant cinq ou dix minutes et d'échanger des idées. De l'échange de ces idées il résulte de grandes choses. C'est ainsi que nous nous apercevons que des dissentiments que nous croyions exister n'existent pas, que nous sommes d'accord, et qu'après quelques minutes de conversation nous arrivons très promptement à nous entendre. *(Très bien ! très bien !)*

A l'indifférence qui s'attache à un nom succède promptement l'affection, l'amitié qui va à la personne. Je crois très sincèrement que, dans tous les Congrès et surtout dans les Congrès internationaux, leur principal intérêt réside précisément dans les relations personnelles qui s'établissent ainsi.

C'est pourquoi je suis très heureux lorsque je vois un Congrès comme le vôtre, qui a réussi et qui a réuni autour de votre table non seulement un grand nombre d'architectes français, — vous y êtes accoutumés, c'est le courant *(Rires et applaudissements.)*, mais aussi un grand nombre d'architectes étrangers.

Je suis convaincu, je le répète, que des relations qui se sont établies résultera dans l'avenir une amélioration pour l'architecture, soit au point de l'art proprement dit, soit au point de vue de la profession. Je suis convaincu que de ces relations il ne peut résulter que quelque chose de très bon. *(Vifs applaudissements.)*

M. Maillard, *délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique et*

des Beaux-Arts. Mesdames, messieurs, c'est un grand honneur pour moi d'être parmi vous le délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Jusqu'ici je suis resté dans vos séances un auditeur silencieux, mais je vous promets que je recouvrerai la parole pour rendre compte à M. le Ministre de l'Instruction publique de vos travaux et pour lui faire part des aimables paroles de votre président. J'ai déjà retrouvé la parole pour vous remercier et lui et vous.

Dans les séances de travail, j'ai été particulièrement intéressé, en ma qualité d'avocat, par ce qui concerne la propriété artistique des œuvres d'architecture. J'en avais déjà beaucoup entendu parler dans d'autres Congrès, particulièrement dans le Congrès de la propriété artistique et littéraire où depuis de nombreuses années revient cette proclamation des droits de l'architecte sur son œuvre. Chaque année nous répétons, à l'instigation de quelqu'un des vôtres, que l'architecte doit être le maître de son œuvre, qu'il est le maître de sa conception, de son plan, et qu'il doit avoir un droit exclusif sur les reproductions de cette œuvre qui ne sont que des éditions nouvelles de l'œuvre primitive. *(Applaudissements.)*

Nous n'avons pas eu grand mérite à le proclamer dans le Congrès de l'Association littéraire et artistique, parce que cela nous était demandé par un de nos amis qui est en même temps un de vos amis à tous. M. Charles Lucas, qui est, je suis heureux de le dire ici, le représentant admirable de vos idées au dehors. Il est infatigable et d'une éloquence entraînante ; aussi l'avons nous cordialement appelé « architecture » parce qu'il symbolise pour nous dans ces Congrès un peu juridiques la revendication de tous vos droits. *(Rires.)*

Nous continuerons, car, comme vous l'a fort bien dit M. de Suzor, il ne suffit pas d'émettre des vœux dans les Congrès, il faut surtout arriver à leur réalisation. Pour ma part, je ferai tous mes efforts non seulement en rendant compte à M. le Ministre de la mission qui m'était confiée, mais en retournant aux autres Congrès où j'aurai l'honneur de parler un peu en votre nom, car j'ai pu me rendre compte, dans vos séances de travail, que ces vœux correspondaient bien à vos besoins réels.

Je bois à la proclamation, dans toutes les législations, de ce principe que l'architecte doit avoir la pleine propriété de son œuvre, non seulement de ses plans, mais même de l'œuvre matérialisée. *(Salve d'applaudissements.)*

M. Dumortier, *président du quatrième Congrès international de Bruxelles.* Mesdames et messieurs, c'est le passé qui se lève pour remercier d'abord M. Charles Lucas des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser tout-à-l'heure et pour vous remercier des applaudissements dont elles ont été saluées par vous.

Le passé vous propose de boire au présent, à M. le président de ce Congrès et à ses organisateurs. *(Très bien !)*

On a bien voulu dire que le Congrès de Bruxelles, celui de 1897, avait produit des résultats. Je suis persuadé que le Congrès de Paris en produira d'aussi bons sinon de meilleurs.

Je voudrais féliciter les organisateurs de ce Congrès d'une heureuse innovation ; l'admission des dames. C'est un reproche qu'on m'a adressé à Bruxelles, il était juste et je suis heureux de voir qu'on a réparé aujourd'hui l'erreur que j'avais commise. Je vous propose de boire à M. le président Normand, aux organisateurs du Congrès, à M. Charles Lucas, à M. Poupinel, secrétaire général et aux dames ici présentes. *(Très bien, très bien ! et applaudissements.*

M. Locke, *délégué de l'Institut Royal des Architectes Britanniques.* Monsieur le Président, très honorés confrères, au nom de l'Institut Royal des Architectes Britanniques dont j'ai l'honneur d'être le secrétaire, je vous remercie du bon accueil que vous nous avez fait pendant ce Congrès.

Le côté qui n'est pas le moins intéressant de ce Congrès était de faire la connaissance de tant d'architectes illustres dont les noms nous étaient familiers. Nous nous sommes en effet trouvés, mes collègues de Londres et d'Édimbourg, en pays de connaissance à Paris, car le premier jour de ce Congrès nous avons assisté à un déjeuner où nous avons compté parmi les architectes du monde qui étaient réunis là dix-neuf membres honoraires et correspondants de l'Institut Royal des Architectes Britanniques.

Votre grande et belle Exposition de Paris nous était aussi très familière grâce à M. Charles Lucas qui nous avait fait une conférence sur ce sujet à Londres au mois de février et à M. Bouvard qui nous a envoyé, à l'Institut Royal, une très belle collection de photographies de tous les bâtiments de l'Exposition.

Je saisis cette occasion pour remercier au nom de mon Institut ces deux messieurs, et je suis heureux d'ajouter que j'ai écrit aujourd'hui à M. Bouvard pour l'inviter à se présenter comme membre honoraire et correspondant de l'Institut Royal. *(Très bien !)*

Au nom de l'Institut Royal des Architectes Britanniques, je vous remercie infiniment. *(Applaudissements.)*

M. Bartaumieux, *trésorier du Congrès.* Messieurs, vous voyez un architecte bien embarrassé. J'exerçais tranquillement dans ce Congrès un rôle qu'au théâtre on appelle rôle de personnage muet, celui de trésorier, dont on m'honore trop souvent à mon gré.

Mais voici que tout à l'heure, à l'entrée dans cette salle, on me dit : « Votre situation de lauréat vous impose de prendre la parole au nom des lauréats ; faites-nous un discours. »

Que vous dire, grands dieux !

Je ne suis pas orateur et jugez mon émoi lorsqu'à ma pensée se présenta immédiatement cette réflexion : Nous sommes des lauréats de la Société centrale, le banquet est un banquet international, se rattachant

à un Congrès international, et ce que je pourrai dire ne s'appliquera pas à mes collègues étrangers.

Alors je me suis dit : Eh bien, en dépit de toutes les exhortations possibles, je ne ferai pas de discours. Je me contente donc de remercier au nom des lauréats la Société centrale des récompenses qu'elle nous a accordées et nos confrères étrangers d'en avoir encore augmenté le prix si considérable pour nous en venant assister à la remise de ces récompenses. *(Vifs applaudissements.)*

Quand à M. Gariel, il me permettra de lui dire qu'il est beaucoup trop modeste, et qu'une bonne partie des félicitations qui nous ont été adressées lui revient. Je me suis en effet borné à chercher à imiter ce que je lui ai toujours vu faire ainsi qu'à M. Émile Trélat que je suis heureux d'avoir pour voisin. *(Applaudissements.)*

J'ai fini, je n'ai pas prononcé de discours ; cela apprendra une autre fois aux organisateurs du banquet à me prévenir plus tôt afin que je puisse vous préparer une belle et longue harangue dans laquelle mon éloquence se donnera libre cours. *(Rires et applaudissements.)*

M. Urioste y Velada, *délégué du Gouvernement espagnol.* Comme délégué du Gouvernement espagnol à ce Congrès, je lève mon verre à la prospérité de la France, à la prospérité de la Ville de Paris, dont les monuments sont si grandioses et les femmes si charmantes. *(Rires et applaudissements.)*

Je lève mon verre à la santé de M. le Président, à celle de notre ami Poupinel et du bureau et de tous les congressistes. Je vous demande d'applaudir très sincèrement aux efforts du comité d'organisation de ce Congrès et je prie M. le comte de Suzor d'accepter tous mes remerciements pour les phrases pleines de sympathie à l'égard de l'Espagne qu'il a bien voulu prononcer. *(Applaudissements.)*

M. A. Salm, G. Bzn, président de la Société pour la propagation de l'Architecture dans les Pays-Bas. — C'est toujours avec un renouvellement de vive sympathie que l'on revient dans la célèbre cité, à la fois de soleil et des arts, le lieu qui nous ramène aux grands souvenirs du passé, les belles années d'études !

Comme étranger, c'est donc en qualité d'ancien élève de l'École des Beaux-Arts, que je suis heureux et honoré de porter un toast en général aux ateliers d'architecture de cette cité et de leurs chefs, également aux professeurs méritants de cette illustre École.

Comme étranger, je compte ici exprimer les sentiments de sympathie de tous les anciens élèves étrangers, absents et présents, qui ont jadis su profiter de cette insigne faveur de grands principes des maîtres éminents de la grande École de cette ville hospitalière, ne limitant l'accès, ni confins, ni frontières, ouvrant largement les portes de son grand temple d'enseignement *sans distinction de nationalité !*

Permettez-moi encore, mes anciens collègues, et vous tous, messieurs, ici présents, de vous inviter à boire également à la santé du maître d'un

des principaux ateliers réputés (auquel enseignement j'ai eu l'honneur d'appartenir), à un des grands doyens connu dans le monde de l'architecture, à M. Vaudremer ! *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. Poupinel, secrétaire général du Congrès. *(Vifs applaudissements.)*

M. Poupinel :

Messieurs,

Il est d'usage dans les Congrès d'architectes que le secrétaire général se lève le dernier pour énumérer les personnes qui ont rendu service ou prêté leur concours au succès des Congrès : autorités bienveillantes, presse, gracieux artistes, conférenciers, personnel, auteurs de menus, etc.

Cette liste aujourd'hui étant incommensurable, mon allocution serait longue, longue comme un jour sans pain : ça c'est une façon de parler, car au contraire j'aurais trop de noms à me mettre sous la dent. *(Rires.)*

Aussi vous demanderai-je la permission de résumer et de rendre hommage d'un seul coup à tous ceux que je n'ai pas eu l'occasion de nommer jusqu'à présent et qui ont dans les divers pays contribué à faire connaître notre Congrès, à l'organiser, à en assurer le succès par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit; tous avaient un but : faire réussir le cinquième Congrès International des Architectes.

Du fond du cœur, je leur dis merci. *(Très bien !)*

Je voudrais dégager la caractéristique de notre cinquième Congrès International : c'est en somme le réveil du sentiment de la solidarité entre architectes de tous les pays.

Nous avons eu précédemment à Paris des Congrès internationaux, l'étiquette y était, les Expositions universelles simultanées, quelques éminents confrères étrangers, en y prenant part, les sujets traités justifiaient l'étiquette, mais le petit nombre des congressistes effectivement venus en restreignait la portée.

Il n'en est plus de même aujourd'hui : ce n'est plus par unités que nous comptons les représentants des diverses nations, mais par dizaines; des hommes de haute valeur consentent à se mettre à la tête de ces dizaines, à venir en personne prendre part à nos travaux et à parler haut et clair. Les Gouvernements nous envoient des délégués qui daignent assister à nos séances, et même prendre une part remarquée à nos discussions.

C'est là un signe certain qu'en haut lieu on juge nos revendications intéressantes et notre façon de procéder digne d'attention. *(Très bien !)*

Il ne faut pas, messieurs, nous arrêter dans cette voie : continuons à travailler avec ardeur, soutenons ceux d'entre nous qui combattent pour nous, rendons hommage au talent de nos maîtres, proclamons-le, réclamons pour eux la place au soleil à laquelle ils ont droit les premiers.

Serrons les rangs et marchons. Le mouvement, c'est la vie. *(Applaudissements.)*

Nos réunions l'ont démontré maintes fois, dans tous les pays nous jouissons de quelques avantages, les mêmes; nous souffrons de quelques maux, les mêmes; un peu plus, un peu moins, ils entravent notre essor.

Il existe une réelle solidarité entre nous comme entre les braves ouvriers et contremaîtres que vous avez vu récompenser hier et ce soir.

Tendons-nous donc cordialement les mains, messieurs, luttons ensemble pour notre art. Nous sommes solidaires; qu'importe, en effet, sur quelles rives les œuvres d'art éclosent et fleurissent, elles appartiennent à l'humanité dont elles écrivent l'histoire.

Je lève mon verre au succès de nos revendications et à l'union intime et cordiale des architectes de tous les pays. (*Applaudissements répétés.*)

Les approbations, les applaudissements n'ont pas manqué aux orateurs qui se sont succédé; les vivats et les bravos duraient encore lorsque M. le président Normand a annoncé que le café était servi. Les causeries se sont alors établies, pleines de charme et d'effusion.

Le cinquième Congrès International a fini gaiement, cordialement, confraternellement, comme il avait commencé et comme il s'était poursuivi pendant une semaine qui a paru courte.

XIX

ANNEXE C

I. — Rappel des vœux du Congrès international des Architectes de 1900.

I. — PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE

« *Le Congrès :*

» *S'inspirant des vœux émis par le premier Congrès international de la propriété artistique tenu à Paris, en 1878, par les trois derniers Congrès internationaux des architectes tenus à Paris, 1878 et 1889, et à Bruxelles 1897, et par les divers Congrès de l'Association littéraire et artistique internationale, tenus à Madrid, 1887 : Neuchâtel, 1891 : Milan, 1892 ; Barcelone 1893 ; Anvers, 1894 : Dresde, 1895 : Berne, 1896 ; Monaco, 1897 : Turin, 1898 et Paris 1900, lesquels tendent à accorder aux œuvres d'architecture la même protection qu'aux œuvres de peinture, de sculpture et des autres arts du dessin ;*

» *Considérant que les dessins d'architecture, comprenant les plans, coupes, élévations, détail des façades intérieures et extérieures, détails décoratifs et autres, en général, constituent l'original de l'œuvre de l'architecte, et que l'édifice construit n'en est que la reproduction :*

» *Considérant que l'œuvre d'architecture, comme celle de peinture et de sculpture, a droit à la protection de la loi, quel qu'en soit l'auteur, quel qu'en soit le mérite lorsqu'elle présente des caractères d'originalité, qui lui constituent une individualité ;*

» *Renouvelle le vœu que dans toutes les législations et dans toutes les conventions internationales, les architectes jouissent, pour leurs œuvres, de tous les droits de propriété artistique reconnus aux peintres, sculpteurs et autres artistes ;*

» *Regrette que l'acte de Paris de 1896 n'ait pu, en raison de la législation de deux pays (l'Allemagne et la Grande-Bretagne), adhérents à la Convention de Berne, accorder aux architectes une protection complète et uniforme dans toute l'étendue de l'Union ;*

» *Et souhaite que cette protection soit complètement réalisée dans la prochaine revision de la Convention de Berne.* »

II. — De l'enseignement de l'Architecture

Hautes Études et Enseignement professionnel

Sur l'enseignement supérieur, le Congrès émet le vœu que, dans tous les pays, les hautes études d'architecture reçoivent dans un sens libéral le plus grand développement possible.

(Séance du mercredi soir 1er août 1900.)

III. — De la conservation des Monuments

De la conservation des monuments.

Le Congrès émet le vœu que place soit faite dans les écoles d'architecture de tous les degrés à l'étude, même sommaire, des monuments du passé et aux moyens de parer à leur destruction; laissant le soin de leur conservation ou de leur restauration, s'il y a lieu, et des travaux à ce nécessaires, aux commissions spéciales.

Il est bien entendu que, si le mode de restauration est confié à des commissions, la responsabilité artistique doit rester absolument à la charge de l'homme de talent auquel cette restauration sera confiée.

(Séance du jeudi matin 2 août 1900.)

IV. — Du titre d'Architecte dans les divers pays

Que les Gouvernements prennent des mesures pour protéger et faire respecter le titre d'architecte, en le réservant à l'avenir, et sans effet rétroactif, aux architectes pourvus d'un brevet de capacité, en l'interdisant aux autres et en le mettant à la portée de tous par la diffusion de l'enseignement architectural.

(Séance du jeudi soir 2 août 1900.)

V. — Voeu concernant le Comité permanent des Congrès Internationaux d'Architectes

Le Congrès émet le vœu que le Comité permanent des congrès internationaux d'architectes poursuive autant que possible l'unification des législations relatives à la conservation et à la restauration des monuments du passé et défende les vœux et résolutions du Congrès de 1900 devant les Gouvernements respectifs.

(Séance du jeudi matin 2 août 1900.)

VI. — Voeu concernant MM. les Délégués officiels du Congrès

« *Le Congrès émet le vœu que les délégués des divers gouvernements représentés veuillent bien poursuivre dans le plus bref délai auprès de leurs gouvernements la réalisation des vœux du Congrès.* »

(Séance du lundi soir 30 juillet 1900.)

VII. — Lieu et date de réunion du vi^e^ Congrès International d'Architectes

Le Congrès décide que le sixième Congrès international des architectes aura lieu en Espagne en 1903, au printemps de préférence.

(Séance du samedi matin 4 août 1900.)

XX

HENRI PUCEY

SECRÉTAIRE DU Ve CONGRÈS INTERNATIONAL

Henri Pucey, dont nous avons annoncé le décès, en août 1900, était né à Boulogne-sur-Seine le 29 août 1849. Entré à l'École des Beaux-Arts en 1870, dans l'atelier de M. Coquart, il en était sorti élève de première classe en 1874, pour être attaché successivement aux travaux de la Chambre des députés, de la Ville de Paris et du Conservatoire des arts et métiers, pour les Bâtiments civils.

A l'Exposition universelle de 1889, il avait été architecte de la classe 10 et du pavillon turc. En 1900, il était architecte des classes 74 et 78, membre du jury de la classe 74, membre du Comité d'organisation du Congrès international d'hygiène, dont il a été rapporteur, et du Congrès international des architectes, où l'un des postes de secrétaire lui était confié.

Très spécialement porté vers l'étude des questions de l'hygiène publique et privée, Henri Pucey était membre de la Société française d'hygiène et secrétaire général de la Société des ingénieurs et architectes sanitaires de France. Il avait été délégué, en 1894, par le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts et par la Société centrale des architectes français, au Congrès d'hygiène et de démographie de Budapesth. C'est au cours de cette mission que Pucey recueillit les éléments d'un très intéressant travail sur les bains publics de la Hongrie, dont une monographie a été publiée le 9 novembre 1895 dans le journal *l'Architecture*.

Il apportait, du reste, dans sa pratique de la construction, le plus grand soin à appliquer les préceptes de l'hygiène, si intimement liée au confort de l'habitation, dont il s'était fait l'un des protagonistes zélés. La maison qu'il a construite rue d'Anjou, 31, notamment, est remarquable sous ce rapport.

D'abord nommé officier d'académie, puis chevalier de la Légion d'honneur, Henri Pucey avait obtenu plusieurs distinctions dans les Expositions universelles françaises et étrangères. Il était membre de la Société centrale des architectes français depuis l'année 1883 et membre de la Caisse de défense mutuelle des architectes.

Fin, délicat, d'une modestie rare qui le rendait sympathique à tous, affectueux et par-dessus tout dévoué aux intérêts de la corporation à laquelle il se faisait gloire d'appartenir, notre très distingué confrère laisse la mémoire d'un homme parfaitement bon, d'un architecte de réelle valeur dont la perte prématurée cause les plus douloureux regrets à ceux qui l'ont connu et aimé.

XXI

ANNEXE D

Médaille de l'Association provinciale des Architectes français.

ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

XIe ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(Versailles : 26-28 juillet 1900.)

Les 26, 27 et 28 juillet 1900, se réunissait à Versailles, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, l'assemblée générale annuelle de l'Association provinciale des Architectes français.

Cette Association se composait, au 1er janvier 1900, de 21 Sociétés départementales ou régionales d'architectes, réparties dans 56 départements et comptant 542 membres.

Elle a été fondée en 1889, dans le but de créer un lien entre les Sociétés d'Architectes français de la province et de l'Algérie, et de faciliter la création de Sociétés dans les départements ou les régions qui en sont dépourvues.

Elle n'exerce aucune direction sur les Sociétés, qui conservent leur auto-

nomie d'une manière absolue. Elle centralise seulement leurs études et leurs efforts en vue de la protection des intérêts généraux de la profession.

Chaque année, aux mois de juin ou de juillet, l'assemblée générale tenue dans une ville de province, désignée par l'assemblée précédente, réunit pendant plusieurs jours les délégués élus par les Sociétés qui, dans les scrutins, ont droit à un nombre de suffrages proportionnel au nombre de leurs membres.

Les Sociétés correspondantes, telles que la Société Centrale, la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, la Société Nationale, la Société Régionale des Architectes du Nord de la France, etc., sont également représentées dans ces Assemblées générales et prennent part aux discussions, sans toutefois avoir droit au vote.

En dehors des questions professionnelles ou artistiques, l'Association provinciale s'efforce d'encourager les études architecturales. Elle a institué, dans ce but, un concours annuel, auquel ne peuvent prendre part que les jeunes gens âgés au plus de vingt-six ans, qui étudient l'architecture en province soit dans une école de beaux-arts, soit chez un architecte membre de l'Association. Le prix décerné consiste en une médaille d'or et une bourse de voyage de 300 francs, auxquelles vient s'ajouter une médaille gracieusement offerte par la Société Centrale. Le lauréat est tenu à rendre compte de son voyage et à envoyer, l'année suivante, un rendu d'un relevé fait par lui, à son choix, au cours de ce voyage.

En outre, elle cherche à exercer une action moralisatrice sur le personnel du bâtiment en décernant des récompenses pour longs et honorables services à des employés d'architectes et des ouvriers du bâtiment.

Pour l'exercice 1899-1900, le Bureau de l'Association était ainsi composé :

Président d'honneur . . .	M.	Paugoy, de Marseille.
Président.	M.	Frantz Blondel, de Versailles.
Vice-Présidents	MM.	Bissuel, de Lyon.
—		Lefort, de Rouen.
—		Bardon, de Tulle.
—		Troump, de Marseille.
Secrétaire général	M.	Sarton, de Versailles.
Secrétaires	MM.	Rouchon, de Clermont-Ferrand.
—		Tardif, de Dozulé.
—		Alard, de Reims.
—		Changarnier fils, de Chalon-sur-Saône.
Trésorier	M.	Berthelot, de Senlis.
Archiviste.	M.	J. Malézieux, de Saint-Quentin.

Conseil judiciaire :

M. Fernand de Ramel, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation à Paris.

Comme les années précédentes, la séance d'ouverture a été consacrée à l'audition des allocutions et comptes rendus des divers membres du Bureau que les statuts leur imposent.

Dans son discours, M. Frantz Blondel, président, débute par un salut confraternel aux délégués des Sociétés, et se félicite des excellentes et cordiales relations qui existent entre ces Sociétés et l'Association provinciale.

Il fait connaître la part prise par l'Association aux divers Congrès de l'Hygiène, de l'Art public, de la Propriété artistique et littéraire, ainsi qu'à l'organisation du Congrès international qui va bientôt s'ouvrir à Paris.

Il annonce ensuite qu'il s'est assuré du concours de la Société Centrale et de la Société des Architectes diplômés pour la défense énergique des architectes en province contre l'envahissement des agents-voyers et des agents du service des ponts et chaussées dans les services d'architecture des départements, des villes et des administrations.

Il en a été de même pour la question de la taxe des 4 centimes additionnels à la patente, résultant de la loi sur les accidents du travail. La question de la protection des œuvres de l'architecte au même titre que celles des autres artistes, a motivé de la part de la Société Centrale, de la Caisse des Défense mutuelle et de la Société des Architectes diplômés, des démarches auxquelles l'Association provinciale s'est associée.

Enfin, la création d'Écoles régionales d'architectes n'a pas été oubliée.

Le secrétaire général rend compte du mouvement du personnel dans le courant de l'exercice : décès, démissions, récompenses honorifiques. Il donne des détails sur la publication du *Bulletin*, organe mensuel de l'Association. Il fait connaître les résultats obtenus par diverses Sociétés auprès des administrations : concours publics, règlements de voirie, etc.

Puis, l'archiviste et le trésorier présentent le compte rendu de leurs opérations.

Les séances suivantes ont été employées au règlement de questions d'ordre intérieur : jugement du concours d'élèves; attribution de récompenses au personnel du bâtiment; dépouillement des cahiers de doléances présentées par les Sociétés, et contenant les desiderata des Architectes ; question renvoyée à la prochaine Assemblée générale.

Enfin, renouvellement partiel du bureau.

Après chaque séance, les délégués étaient de nouveau réunis, mais, à l'hôtel de la Chasse, dans un déjeuner très animé et très cordial, égayé par quelques chansons de J. Malézieux. Puis, la visite du palais et du parc de Versailles, et celle des Trianons, terminaient agréablement, malgré la température torride de cet été, des journées employées utilement dans l'intérêt de l'art et des Architectes.

ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

FONDÉE LE 13 OCTOBRE 1889

Autorisée par Arrêté ministériel du 18 décembre 1890

SIÈGE ADMINISTRATIF A MARSEILLE

25, Rue Farges, 25

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL A MARSEILLE

47, Cours du Chapitre, 47

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est fondé sous le titre d' « Association provinciale des Architectes français » une Société ayant pour but, en province et en Algérie, de créer un lien entre les Sociétés d'architectes français de la province et de l'Algérie.

ART. 2. — Le siège de la Société est à Marseille, rue Fargès, 25.

ART. 3. — L' « Association » se compose des Sociétés d'Architectes fondées ou à fonder, en province et en Algérie.

Le titre de *membre d'honneur* peut être décerné par l'Assemblée générale sur la proposition du Bureau, à l'un des membres de l' « Association », en reconnaissance de services exceptionnels.

Le membre d'honneur qui cesse de faire partie d'une Société consortisée peut, après enquête et sur l'avis conforme du Bureau, conserver son titre. Dans ce cas, il a le droit d'assister aux Assemblées générales mais sans pouvoir prendre part aux votes. Il est exempté du paiement de la cotisation annuelle.

L'Assemblée générale peut, sur la proposition du Bureau, prononcer la radiation d'un membre d'honneur, s'il a forfait à l'honneur ou manqué gravement aux devoirs professionnels.

ART. 4. — Les Sociétés sont admises par l'Assemblée générale : elles paient le droit d'entrée de dix francs et la cotisation annuelle de dix francs par chaque membre titulaire des Sociétés.

Art. 5. — L' « Association » est administrée par un Bureau composé d'un Président, de quatre Vice-Présidents, d'un Secrétaire Général, de quatre Secrétaires, d'un Trésorier et d'un Archiviste-Bibliothécaire.

Le Bureau est élu par l'Assemblée générale pour trois ans. Il est renouvelable par tiers.

Les membres du Bureau, dont le mandat est expiré, ne sont éligibles à la même fonction qu'après trois ans d'intervalle. Toutefois, peuvent être réélus immédiatement à la même fonction, pour trois ans, ceux qui y remplissaient une fonction devenue vacante au cours d'une période triennale.

Art. 6. — Le Bureau se réunit au moins deux fois l'an, la veille et le lendemain de l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacances, le Bureau pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la prochaine Assemblée générale.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire de la séance.

Art. 7. — Toutes les fonctions de l' « Association » sont gratuites.

Art. 8. — Les ressources de l' « Association » se composent :

1° Des droits d'entrée et de cotisation ;

2° Du produit de ses publications et de tous autres ;

3° De dons manuels ;

4° Des subventions qui pourraient lui être accordées.

Les fonds disponibles sont placés au mieux des intérêts de l' « Association » et conformément à la loi.

Il sera créé un fonds de réserve.

Art. 9. — Les moyens d'action de l' « Association » seront :

Un organe périodique, des publications et mémoires, des cours et conférences, la création de bourses et pensions, des comités départementaux, congrès, expositions, concours, prix, récompenses, secours et autres moyens.

Art. 10. — Aucune publication ne peut être faite au nom de l' « Association » sans l'examen préalable et l'approbation du Bureau.

Art. 11. — L'Assemblée générale de l' « Association » se réunit au moins une fois par an. Son ordre du jour est réglé par le Bureau.

Elle entend les rapports sur la gestion du Bureau, sur la situation morale et financière de l' « Association ». Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et pourvoit au renouvellement des membres du Bureau. Le rapport annuel, la liste de tous les membres des Sociétés adhérentes et les comptes sont adressés aux présidents de chacune de ces Sociétés, à raison d'un exemplaire par chaque membre titulaire desdites, au Préfet du département du siège de l' « Association » et au Ministre de l'Intérieur.

Art. 12. — Les Assemblées générales se composent des délégués des Sociétés de province faisant partie de l' « Association ».

Toutes les décisions font le sujet d'un vote, lequel a lieu au bulletin secret, à la majorité absolue, les bulletins blancs étant comptés comme suffrages exprimés.

Le vote par correspondance est autorisé pour les élections seulement.

Art. 13. — Les discussions politiques et religieuses, les jeux de hasard et d'argent quelconques sont formellement interdits.

Art. 14. — Les Sociétés peuvent cesser de faire partie de l' « Association » : 1° par démission ; 2° par radiation ; 3° par extinction.

Art. 15. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Bureau ou de trente membres appartenant à au moins trois Sociétés de régions différentes. Dans ce dernier cas, la proposition doit être remise au Bureau un mois, au moins, avant l'Assemblée générale annuelle.

Celui-ci examine la proposition et renvoie la discussion et le vote à l'Assemblée générale annuelle suivante. Le tiers au moins des Sociétés devra être représenté à ladite Assemblée. En cas de modification aux statuts, la Société devra demander de nouveau à l'autorité compétente l'autorisation prescrite par l'art. 291 du Code Pénal.

Art. 16. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l' « Association » et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus une des voix de l' « Association ».

Les résolutions sont prises à la majorité des voix représentées.

En cas de dissolution, la liquidation est faite conformément aux décisions de l'Assemblée générale, après avoir assuré le service des fondations existantes.

Art. 17. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

Arrêté à Tours, le 13 juin 1890.

Le Président,
E. JOURNOUD.

Le Secrétaire général,
L. GILLET.

Vu pour être annexé à l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 18 décembre 1890.

Lyon, le 27 décembre 1890.

Pour le Préfet du Rhône et par délégation :

Le Secrétaire général pour la police,
Signé : BOUVAGNET.

Sceau de
la Préfecture du Rhône).

RÈGLEMENT

I. — Admission.

Article premier. — Ne peuvent faire partie de l'Association que les Sociétés dont les statuts et règlement ne sont pas en contradiction de principe avec ceux de l'Association provinciale.

Art. 2. — Toute demande d'admission par une Société devra être revêtue des signatures de tous les membres de son Bureau, remise au président de l'Association, et en être accompagnée des documents suivants :

1° Ses statuts ;

2° Ampliation de son acte officiel de constitution ;

3° La liste de ses membres titulaires ;

4° Un extrait de l'Assemblée générale dans laquelle la Société a décidé de poser sa candidature ;

5° L'engagement de se soumettre aux statuts et règlement de l'Association.

Art. 3. — Les demandes seront examinées par le Bureau, lequel statuera sans exprimer l'opinion individuelle de ses membres.

Art. 4. — Dans le mois qui suivra la décision du Bureau, le président de l'Association avisera la Société intéressée.

II. — Les droits et devoirs.

Art. 5. — Les Sociétés jouissent des droits et prérogatives et supportent les charges de l'Association, au prorata de leurs effectifs de membres titulaires.

III. — But.

Art. 6. — L'Association a pour but la réalisation du programme suivant et de toutes les questions qui pourraient s'y rattacher.

PROGRAMME

1re Division — Culte de l'Art

1re Subdivision : *Art pur.* — Étude grammaticale, analytique et synthétique des formes et des couleurs capables d'amener à l'expression du Beau.

2e Subdivision : *Archéologie.* — Histoire des monuments. Classification par

régions. Étude comparative des différentes formes de l'Architecture. Fouilles. Aide aux Sociétés archéologiques.

3e Subdivision : *Conservation des monuments.* — Surveillance des monuments. Démarches auprès des autorités ou des particuliers pour empêcher les mutilations et les destructions. Relevé des monuments frappés par la ruine ou par la démolition. Aide aux Sociétés déjà formées dans ce but.

4e Subdivision : *Enseignement.* — Histoire des écoles (programmes, organisation, résultats). Critique. Projets d'amélioration.

5e Subdivision : *Musées.* — Histoire des musées. Recueil de leurs catalogues. Index des relations existant entre leurs différentes richesses, de manière à faire retrouver en un ensemble les parties disséminées dans divers musées. Surveillance des œuvres possédées par les musées. Démarches auprès des autorités et des particuliers pour la conservation des œuvres en péril. Projets d'amélioration. Création de musées. Aide aux Sociétés déjà formées dans ce but.

6e Subdivision : *Missions.* — Encouragement en argent. Aide au moyen de lettres de recommandation. Recueil des rapports et leur étude.

7e Subdivision : *Expositions.* — Aide aux Salons actuels. Création de Salons dans les régions qui en sont dépourvues. Organisation (argent, locaux, transport, conservation, assurance et vente des objets exposés). Placement des œuvres. Jury, sa composition, son fonctionnement. Récompenses. Étude des moyens de stimuler l'intérêt du public en faveur des œuvres exposées.

8e Subdivision : *Concours.* — Propagande auprès des autorités et des particuliers pour la mise au concours des édifices importants ou intéressants. Étude de certaines conditions générales que devront présenter les programmes. Rédaction de programmes de concours pour autrui et des droits des concurrents. Mise au concours d'objets intéressant l'Association.

9e Subdivision : *Récompenses à l'architecture.* — Récompenses aux travaux exécutés par les membres de l'Association ; aux professeurs et aux élèves de l'enseignement public et privé.

2e Division — Pratique

10e Subdivision : *Matériaux.* — Nomenclature, classification et historique des matériaux naturels ou artificiels de chaque région. Propriétés chimiques, physiques et mécaniques. Lieux de provenance. Prix. Mode d'emploi. Critique (raison et motif de leur emploi, avantages et désavantages, rejet ou choix à faire), amélioration à apporter à leur extraction ou à leur fabrication.

11e Subdivision : *Systèmes de construction.* — Description et historique des systèmes de chaque région. Raison et motif de l'emploi. Avantages et désavantages, rejet ou choix à faire. Améliorations à apporter.

12e Subdivision : *Examen des découvertes et inventions.* — Description et historique. Avantages et désavantages, rejet ou choix à faire ; améliorations à apporter aux découvertes et inventions ayant trait aux matériaux et aux systèmes de construction relatifs à la construction, à l'hygiène, à la décoration, à l'outillage, aux échafaudages et équipes.

13e Subdivision : *Écoles professionnelles. — Protection à l'ouvrier.* — Historique et examen des écoles actuelles. Patronage et direction de l'enseignement professionnel. Création d'écoles. Cités ouvrières. Magasins coopératifs. Orphelinats. Assurances contre les accidents. Moralisation de l'ouvrier.

14e Subdivision : *Contentieux. — Série des prix.* — (Amélioration des séries actuelles. Étude d'un cadre uniforme pour séries. Création de séries où elles font défaut.)

Devis. — (Étude d'un cadre uniforme pour les devis. Étude d'un mode de métré uniforme.)

Cahiers des charges. — (Étude de clauses et conditions générales uniformes. Étude de celles des clauses et conditions particulières à chaque genre de travaux, susceptibles d'être rendues uniformes.)

Marchés. — Étude de marchés types sur évaluations des travaux postérieurs à leur exécution, sur séries de prix à forfait, à maxima, etc.

Mémoires. — Cadre uniforme pour dresser un mémoire, de la manière de les vérifier et de les régler le plus exactement et le plus équitablement.

Douanes, octrois et mercuriales. — Recueil des droits de douane, d'octroi et mercuriales sur les matières premières et ouvrées.

15e Subdivision : *Administration des agences.* — Fonctions, nombre, âge, études, éducation, cautionnement, qualités morales et physiques, appointements des agents. Écoles secondaires pour la formation d'agents subalternes.

Administration des chantiers. — Dans quelle mesure doit-on s'occuper de l'administration des chantiers : Examen des lieux, actes et documents juridiques, notariés ou sous seing privé. Ordres de service, attachements, mandats, certificats. (Étude d'un type uniforme.)

16e Subdivision : *Codes et procédure.* — Recueil du texte pur, *in extenso*, des codes, des usages locaux faisant force de loi et des règlements de grande et de petite voirie concernant la propriété non bâtie, la propriété bâtie, les propriétaires, les tiers (État, départements, communes, particuliers, voisins, passants, locataires), les architectes artistes, constructeurs, experts et leurs agents, les entrepreneurs, les ouvriers, les fournisseurs.

17e Subdivision : Procédure pour la conservation des intérêts du propriétaire contre l'entrepreneur ou les tiers. Procédure pour la conservation des intérêts de l'architecte contre l'entrepreneur, les tiers ou le propriétaire.

18e Subdivision : Jurisprudence, Bibliographie des commentaires et celle des arrêts fixant la jurisprudence en matière civile, administrative, commerciale, d'incendie, etc.

19e Subdivision : Fisc. Patente (base du droit de patente. Quels architectes en sont exempts ? Motifs de cette exonération. Des moyens d'amoindrir cette charge).

Droit de timbre et d'enregistrement sur les dessins, séries de prix, devis, marchés, mémoires, ordres de service, attachements, mandats, certificats, mémoires justificatifs, rapports d'expertise, etc. Des moyens d'éviter ou d'amoindrir lesdits droits. Cas où les amendes peuvent être encourues. Droits de voirie. Recueil des droits en vigueur dans chaque région.

20e Subdivision : *Récompenses au personnel du bâtiment.* — Élaboration d'un

règlement sur les conditions d'admissibilité aux récompenses, le genre et le mode de délivrance des récompenses.

Annuaire : des artistes, industriels, entrepreneurs, contremaîtres et ouvriers réunissant les conditions d'habileté et de probité nécessaires.

Index : des artistes, industriels, entrepreneurs, contremaîtres et ouvriers ayant donné lieu à des plaintes graves.

3e Division. — Dignité et Intérêts professionnels

21e Subdivision : *Dignité professionnelle.* — Tableau de la hiérarchie morale et administrative des architectes.

Devoirs et droits de l'architecte envers l'Art, la Nation, l'État, sa famille, ses maîtres et ses confrères, ses clients, les entrepreneurs, les tiers, lui-même.

Diplôme. — Historique. Rechercher si un diplôme facultatif est possible ; si un diplôme obligatoire est nécessaire ; dans le cas de l'affirmative, étudier les voies et moyens, en poursuivre la réalisation.

22e Subdivision : *Intérêts professionnels.* — Responsabilité. Historique. Rechercher si la loi est conforme à l'équité et répond aux besoins actuels ; dans le cas de la négative, rechercher les améliorations à demander, en poursuivre la réalisation.

Création d'une caisse de défense pour tous les cas de procès professionnels.

Alliance avec la Caisse de défense mutuelle des architectes.

Honoraires — Aucune base d'honoraires n'existant légalement, en étudier une, la faire adopter par qui de droit.

4e Division. — Direction, Ordre intérieur et Relations extérieures

23e Subdivision : *Annuaire des membres de l'Association.*

Secours mutuels. — Secours moral. (Certificats. Lettres de recommandation. Présentations. Démarches.)

Secours matériels. — (Recherche des positions vacantes. Placement des membres. Dons. Prêts et pensions. Secours aux membres et aux orphelins.)

Caisse et retraite. — Fondation.

Discipline. — Surveillance. Bons conseils. Récompenses et répressions.

24e Subdivision : *Poursuite des usurpateurs.* — Voies et moyens pour en diminuer le nombre ou en atténuer l'action.

25e Subdivision : *Relations.* — 1° Avec les Autorités ; 2° avec les autres Sociétés françaises et étrangères d'architectes ; 3° avec les Administrations, Sociétés et particuliers étrangers à l'Association.

26e Subdivision : *Voyages et excursions.* — Itinéraire. Route. Vie matérielle et en général toute l'organisation matérielle en recherchant les moyens les plus économiques. Guides.

Conférences. Cours. Congrès. Fêtes et Cérémonies. — Organisation matérielle.

Recherche des conférenciers, professeurs, etc. Réception des membres et des invités. Hospitalité. Funérailles. Nécrologie.

27e Subdivision : *Trésorerie.* — Budgets. Bilans. Comptabilité. Caisse. Valeurs diverses. Economat. Gestion des biens temporels. Étude des moyens de faire fournir à bon marché les articles de bureau, livres, mobiliers, instruments et autres objets nécessaires aux membres de l'Association. Traités avec les imprimeurs, éditeurs pour les publications de l'Association. Conservation et achat du matériel de l'Association.

28e Subdivision : *Archives et Bibliothèque.* — Conservation et catalogue de la Bibliothèque, des dessins, photographies, lettres, mémoires, rapports et travaux ; des titres et documents autres que ceux concernant la trésorerie. Recueil des portraits des membres de l'Association et des Architectes qui se sont illustrés à toutes les époques en France et en Algérie.

29e Subdivision : *Direction. Mouvement et surveillance générale.* — Ouverture de la correspondance. Renvoi aux divisions. Direction et surveillance du fonctionnement de l'Association. Signature. Convocation des Assemblées générales, du Conseil d'Administration et du Bureau. Mandats. Représentation de l'Association.

IV. — Organisation.

Art. 7. — Le Président traite les affaires, en saisit le Bureau qui agit comme il est dit à l'article 12 et prend, s'il y a lieu, les décisions des Sociétés, en dehors de l'Assemblée générale.

Art. 8. — Toutes les fonctions de l'Association sont gratuites ; mais les Secrétaires et le Trésorier peuvent être autorisés par le Bureau à employer des agents salariés.

Art. 9. — Sur la convocation du Président, l'Assemblée générale aura lieu, chaque année, du 1er au 15 juin.

Art. 10. — Pour permettre à tous les membres des Sociétés consortisées de savoir ce qui se passe dans l'Association et de s'y intéresser, tous les actes et tous les rapports seront publiés dans un « *Bulletin* », qui sera servi gratuitement à chaque membre. Chacun recevra, également, un annuaire publié toutes les années au mois de janvier.

Art. 11. — Des Assemblées générales extraordinaires peuvent se tenir, en dehors de l'Assemblée générale ordinaire, sur la demande motivée de trente membres appartenant à au moins cinq Sociétés de trois régions différentes, ou bien encore sur la décision du Bureau. — Elles se tiendront au Siège social.

Art. 12. — Le Bureau connaît de toutes les affaires, les examine, les discute, donne son avis et les présente à l'Assemblée générale. En cas d'urgence extrême, il décide, sauf ratification de ladite Assemblée.

Il centralise les études faites par les diverses Sociétés adhérentes. Pour les questions d'intérêt général, il sert d'intermédiaire unique entre la Société Centrale et les Sociétés adhérentes, en indiquant l'avis des minorités. Mais aucune décision d'intérêt général ne peut être prise que dans l'Assemblée annuelle, après indication préalable et régulière à l'ordre du jour.

Art. 13. — Le Bureau est responsable devant l'Assemblée générale à laquelle il rend compte tous les ans de la marche de l'Association par un rapport moral du Président, un rapport détaillé du Secrétaire Général, de l'Archiviste Bibliothécaire et par le compte rendu du Trésorier.

Art. 14. — Les commissions sont nommées par l'Assemblée générale ou par le Bureau.

V. — Des Réunions.

Art. 15. — Les réunions ont lieu sur la convocation du Président.

Art. 16. — De l'ordre du jour : tout ordre du jour porte en tête et d'office :

1° La signature du registre de présence ;

2° La lecture et le vote sur le procès-verbal de la précédente réunion ;

3° La lecture de la correspondance et l'énoncé des envois.

Puis viennent les questions qui doivent être traitées dans la séance. Cette partie de l'ordre du jour est arrêtée par le Président après entente avec le Bureau.

Les élections sont toujours placées tout à la fin, sauf urgence extrême.

L'ordre du jour ne peut être modifié.

Art. 17. — Du vote : tous les votes se font au scrutin et ont lieu à la majorité absolue, les bulletins blancs étant comptés comme suffrages exprimés.

Le vote par correspondance est autorisé pour les élections seulement.

Art. 18. — Chaque Société pourra se faire représenter par un ou plusieurs délégués, lesquels prendront part aux discussions et votes et disposeront, au nom de leur Société, d'autant de voix que ladite Société comptera de dizaines de membres titulaires, plus une voix pour fraction de dizaine en plus.

VI. — Bulletin.

Art. 19. — Un *Bulletin* assure toutes les publications de l'Association. Il est rédigé par le Bureau.

VII. — Entrées, cotisations, emploi des fonds.

Art. 20. — Chaque Société, pour chacun de ses membres titulaires, verse un droit d'entrée de dix francs et une cotisation annuelle de dix francs. Le droit d'entrée est exigible dans le mois qui suivra l'avis de l'admission et la cotisation au commencement de chaque année. La cotisation est due pour l'année dans le courant de laquelle l'admission a été prononcée.

Art. 21. — Les produits des droits d'entrée, des cotisations, des revenus et autres ressources de l'Association sont affectés :

1° Aux dépenses de l'Association ;

2° Aux secours, dons ou encouragements accordés par l'Association ;

3° A l'accroissement du fonds de réserve.

Le Secrétaire général, L. GILLET.

Le Président, E. JOURNOUD.

ANNEXE E

Médaille de la Caisse de Défense mutuelle des Architectes.

CAISSE DE DÉFENSE MUTUELLE DES ARCHITECTES

Syndicat professionnel créé en 1884 sous les auspices et avec le patronage de la Société Centrale des Architectes français.

I. — XVe ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(29 juillet 1900.)

La quinzième assemblée générale réglementaire annuelle de la Caisse de défense mutuelle des architectes a eu lieu le dimanche 29 juillet 1900, de quatre heures et demie à cinq heures trois quarts, dans la salle du Conseil de la Société Centrale des architectes français, sous la présidence de M. André Bellemain, de Lyon, vice-président.

M. Charles Lucas, secrétaire général, a lu, au nom du comité d'administration, le rapport sur les opérations de l'exercice 1899-1900, rapport duquel il est intéressant d'extraire les données suivantes :

I. *État actuel des membres du syndicat.* — Malgré le décès de nombreux membres résidants et non résidants et quelques démissions, le syndicat, grâce à vingt-deux nouvelles adhésions recueillies au cours de cet exercice, comprend 535 membres, se décomposant ainsi :

1° Membres résidants.		237
2° Membres non résidants.		271
3° Sociétés adhérentes : Paris.	2	27
— Départements	25	
Total.		535

II. *Situation financière au 31 mai 1900.* — Cette situation, établie par M. Ch. Bartaumieux, trésorier, et soumise à M. H. Daumet, membre honoraire, commissaire des comptes, a été approuvée par le comité dans une séance spéciale tenue le 6 juillet; elle peut se résumer ainsi :

1° *Recettes* comprenant droits d'entrée, cotisations, intérêts des valeurs, rentrée des dépens d'une affaire gagnée et encaisse au 31 mai 1899 ensemble. . . . . .Fr. 10.717 22

2° *Dépenses* comprenant frais d'administration, d'impression, de propagande, de fournitures et gravures de jetons-médailles et participation aux frais de justice, ensemble. 7.587 95

Reste en caisse au 31 mai 1900. . . . .Fr. 3.129 27

Quant au *Tableau comparatif des Recettes et Dépenses* depuis l'origine du syndicat, M. Ch. Bartaumieux l'a dressé comme suit :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	PLACEMENTS	FRAIS DE JUSTICE compris jetons	PROPAGANDE Impressions	FRAIS D'ADMINISTRATION	ACHAT de VALEURS
1885-1886	6.302 »	2.228 »	»	»	1.214 20	1.013 80	»
1886-1887	2.154 »	1.745 95	»	1.100 »	244 20	401 75	»
1887-1888	3.554 40	3.578 73	»	2.067 88	315 75	1.195 10	»
1888-1889	4.074 »	3.708 52	»	1.645 60	1.158 35	904 57	»
1889-1890	3.651 85	2.655 75	»	753 80	757 40	1.144 55	»
1890-1891	3.528 60	3.769 »	»	2.671 25	69 05	1.028 70	»
1891-1892	5.107 62	4.187 35	»	2.437 40	702 65	1.047 30	»
1892-1893	5.873 75	3.883 50	5.534 15	1.612 05	1.013 50	1.257 95	5.534 15
1893-1894	7.044 30	5.214 80	2.320 60	2.525 15	1.413 10	1.276 55	2.320 60
1894-1895	10.870 35	7.765 »	3.326 80	3.207 75	2.450 97	2.106 28	3.326 80
1895-1896	6.965 90	5.099 05	»	2.918 20	593 »	1.587 85	»
1896-1897	6.188 60	6.855 65	»	3.970 10	1.211 40	1.668 15	»
1897-1898	8.164 40	5.319 05	1.922 95	2.186 70	1.421 40	1.710 95	1.922 95
1898-1899	8.264 15	6.901 60	2.806 60	2.387 65	2.815 40	1.698 55	2.806 60
1899-1900	7.796 35	7.587 95	»	3.552 85	2.364 35	1.690 75	»
	89.540 27	70.499 90	15.911 10	33.042 38	17.744 72	19.712 80	15.911 10
		86.411 »			86.411 »		
	3.129 27						

III. — *Opérations de l'Exercice écoulé. — Trente-neuf affaires*, dont *dix-sept* anciennes et *vingt-deux* nouvelles, ont, en dehors des demandes de consultations et des participations à des Études diverses, occupé le Comité d'administration et le Conseil judiciaire pendant cet exercice 1899-1900, qui a compris treize mois au lieu de douze.

Parmi ces affaires, il en est quelques-unes particulièrement intéressantes à rappeler, ainsi :

1° *L. C..., architecte à P..., c. C. de Biarritz.* — Affaire de revendications d'honoraires, à la suite d'un concours, revendications à exercer avec l'appui de M. Eug. Pelletier, avoué au Tribunal civil, membre du Conseil judiciaire, contre plusieurs parties mises en cause et ayant entraîné une expertise et aussi des frais de jurisprudence relativement considérables.

2° *L..., architecte à N..., c. Cᵒᵘ des R... de la M...* — Question de responsabilité qui, portée successivement devant un Tribunal de première instance et une Cour d'appel, est aujourd'hui déféré à la Chambre des requêtes de la Cour de cassation avec l'appui de notre Syndicat et de M. Ant. Gosset, avocat au Conseil d'État, membre de notre Conseil judiciaire.

3° *B..., architecte à P..., c. Ch... et L..., architectes à P...* — Cession de cabinet d'architecte aujourd'hui pendante devant une Cour d'appel.

4° *M..., architecte à V..., c. C... de P...* — Question d'honoraires, poursuivie devant le Conseil d'État, par Me Ant. Gosset, avocat au Conseil d'État et avec l'appui de notre Syndicat, contre un arrêté du Conseil de Préfecture et sur laquelle M le Ministre de l'Intérieur a donné un avis favorable à la revendication de notre confrère.

5° *V..., architecte à L..., c. C. de P...* — Affaire de responsabilité, gagnée le 9 mars dernier, devant le Conseil d'État, où notre confrère était défendu, avec notre appui, par Me Henri Brùgnon, membre de notre Conseil judiciaire.

6° *B..., architecte à L..., c. C... de M...* — Ancienne affaire de responsabilité, gagnée le 16 mars dernier, devant le Conseil d'État, où notre confrère était défendu, avec notre appui, par Me Ant. Gosset, membre de notre Conseil judiciaire.

7° *W... et F..., architectes à P..., c. V... de N...* — Importante question de concours publics dans laquelle le Conseil d'État a, le 10 juin 1900, infirmé, en faveur de nos confrères, un arrêté du Conseil de Préfecture méconnaissant les droits de nos confrères, lesquels étaient défendus, avec notre appui, par Me Barry, leur avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation.

8° *de F..., architecte à M..., c. H..., de M...* — La plus importante des affaires soumises depuis son origine en 1885 à notre Syndicat, et dans laquelle, à la suite d'un arrêt rendu le 22 juin 1900 par le Conseil d'État devant lequel notre confrère était défendu, avec notre appui, par Me Ant. Gosset, membre de notre Conseil judiciaire; M. de F. va toucher environ 40.000 francs qui lui étaient presque entièrement déniés par les H... de M..., et que le Conseil lui a accordés à la suite du concours sur lequel le Conseil général des Bâtiments civils avait donné un avis favorable.

Aussi, à la suite de l'exposé de ces quatre affaires, heureusement terminées devant le Conseil d'État, des 9 mars et 22 juin dernier, le comité d'ad-

ministration pouvait-il dire à l'assemblée générale : « la justice administrative est malheureusement trop lente à rendre ses décisions; mais enfin on peut espérer voir le Conseil d'État réformer certains arrêtés de Conseils de préfecture et les quatre arrêts récents, que nous avons l'honneur de vous soumettre, arrêts obtenus par MM. Barry, Henri Brugnon et Ant. Gosset, avocats au Conseil d'État et les deux derniers membres de notre Conseil judiciaire, montrent bien l'utilité réelle de notre syndicat, les services qu'il a déjà rendus et ceux qu'il doit rendre dans l'avenir. »

Enfin, une dernière affaire est à signaler, celle de *Mme veuve R..., à V..., contre X...*, affaire que le Comité a tenu à rappeler parce que, avec l'aide d'une Société régionale d'architectes, il vient en aide moralement et, s'il est nécessaire, pécuniairement, à la veuve d'un de nos estimés et aimés confrères.

Le Comité a, en outre, suivi, avec le plus grand intérêt, la publication d'un Ve *Memorandum judiciaire de l'usufruit, des droits d'usage, d'habitation et de superficie*, dû à M. Paul-Albert Martin, avocat à la Cour d'Appel, membre du Conseil judiciaire, et celle d'une *Réponse au Questionnaire concernant les Conseils de Prud'hommes*, demandés par M. le Ministre du Commerce et élaboré par M. Ch. Richardière, agréé près le Tribunal de Commerce, membre du Conseil judiciaire; il a envoyé à l'Exposition Universelle de 1900 (groupe de l'Économie sociale, classe 103, syndicats professionnels) un *Tableau* résumant les données de la Caisse de défense mutuelle depuis son origine; trois publications, *Memorandum judiciaire, Réponses au Questionnaire* et *Tableau* qu'il a distribués à tous ses adhérents; enfin, il a, avec le dévoué concours de M. G. Harmand, avocat à la Cour d'appel, membre du Conseil judiciaire, suivi, avec les autres Sociétés d'architectes français, cette importante question de la *Propriété artistique de l'architecte et son œuvre et de l'assimilation pure et simple de l'architecture aux autres arts et de l'architecte aux autres artistes dans toutes les législations et dans toutes les conventions internationales.*

Après approbation du rapport et remerciements votés à MM. le secrétaire général et le trésorier, ainsi qu'aux membres du Conseil judiciaire, le Comité d'administration a été, à la suite des élections statutaires, composé comme suit pour l'exercice 1900-1901 :

1° *Membres résidents :* M. Alfred Normand, membre de l'Institut, président de la Société Centrale des architectes français, *président de droit :*

MM. Ch. Bartaumieux, *trésorier ;* Th. Charpentier, *vice-président ;* Lucien Etienne et G. Daunay, sortants en 1901 ;

Ach. Hermant, *vice-président :* Jacques Hermant, *secrétaire ;* A. Lalanne et G. Rozet, sortants en 1902 ;

Degeorge, *vice-trésorier ;* Ed. Duchâtelet, Ch. Lucas, *secrétaire général* et Gust. Olive, *secrétaire*, sortants en 1903.

2° *Membres non résidents:* MM. Fr. Blondel, à Versailles ; J. Galinier, à Toulouse ; L. Gillet, à Châlons-sur-Marne et G. Loquet, à La Roche-sur-Yon sortants en 1901 ;

A. Briquet, à Angers ; André Bellemain, à Lyon, *vice-président ;* P. Chenevier, à Verdun et Al. Gouault, à Rouen, sortants en 1902 ;

Louis Labbé, à Bordeaux ; Ernest Paugoy, à Marseille, *vice-président ;*

H. Riondel, à Grenoble et L. Rouchon, à Clermont-Ferrand, sortants en 1903.

3° *Membres honoraires :* MM. Aug. Duver, ancien vice-président et H. Daumet, membre de l'Institut, ancien président, *commissaire des comptes* ; MM. Léon Lenoir, à Nantes et J. Batigny, à Lille, anciens vice-présidents.

II. — SÉANCE RÉGLEMENTAIRE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

Après la séance d'Assemblée générale, a été tenue la première séance réglementaire du Comité d'administration, sous la présidence de M. André Bellemain, de Lyon, vice-président.

A l'unanimité, le Comité a maintenu en fonctions, pour l'exercice 1900-1901, les membres du bureau de l'exercice 1899-1900, lequel était composé comme suit :

Président : M. Alfred Normand, membre de l'Institut, président de la Société Centrale des Architectes français, *président de droit :*

Vice-Présidents : MM. Ach. Hermant, André Bellemain, à Lyon ; Th. Charpentier et Ernest Pangoy, à Marseille.

Trésorier : M. Ch. Bartaumieux.

Secrétaire général : M. Ch. Lucas.

Secrétaires : MM. Jacques Hermant et Gustave Olive.

Le Comité a ensuite renvoyé à une prochaine séance du Bureau et de Commission spéciale, qui sera tenue au cours des vacances, les modifications à apporter dans la liste des diverses commissions et aussi l'étude des affaires en cours,

---

III. — BANQUET (1)

Un très cordial banquet, offert par la Caisse de Défense mutuelle des Architectes aux membres de son Conseil judiciaire a eu lieu, le dimanche soir 29 juillet, dans un des salons de Palace-Hôtel, sous la présidence de M. Alfred Normand, membre de l'Institut, président du Syndicat.

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie s'était fait représenter à ces agapes confraternelles par l'un de ses secrétaires, M. Alphonse Richard, avocat à la Cour de Paris, et par M. Finance, chef du bureau des syndicats professionnels, et, parmi les invités ayant répondu, malgré la chaleur, le

---

(1) Extrait de *la Construction Moderne*, 2e série, 5e année, 1899-1900, n° 44, p. 525.

dimanche et l'époque avancée de la saison, était M. W. Bouguereau, membre de l'Institut, président de l'Association des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs fondée par le baron Taylor.

Au dessert, un toast a été porté par le Président au Chef de l'État, au Ministre du Commerce et au Conseil judiciaire; M. Gosset, président de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, dans une réponse très humoristique, a remercié au nom des membres du Conseil judiciaire; M. Ch. Lucas, secrétaire général, a ensuite exposé plus particulièrement les titres du Conseil judiciaire à la reconnaissance des architectes et a prié le représentant du Ministre de remettre une médaille d'or à M. Georges Harmand, avocat à la Cour, qui fait tant depuis plusieurs années pour la défense de la Propriété artistique des œuvres d'architecture, et une médaille de vermeil à M. Ch. Bartaumieux, le si dévoué trésorier du Syndicat; enfin, après les remerciements de M. G. Harmand, M. Richard, délégué du Ministre, a exprimé les regrets de ce dernier de n'avoir pu présider la réunion, a fort bien montré le caractère tout particulier du Syndicat formé par les architectes appartenant à la Caisse de Défense et dit toute l'utilité des memorandums judiciaires déjà édités par elle (1), avant de donner quelques intéressants détails sur les avantages que recueilleront les syndicats de la loi nouvelle en discussion devant le Parlement.

Un menu, fort spirituel, de M. Ed. Loviot, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, a valu à son auteur les plus sincères félicitations de ses confrères et de leurs invités.

---

(1) Les mémorandums judiciaires déjà publiés par la Caisse de Défense mutuelle sont les suivants :

I. — *Attributions, Limites de compétences et Délais des voies de recours relatifs aux différentes juridictions*, par M. Jacques Bitolaud, avocat à la Cour d'appel;

II. — *Responsabilité des architectes*, par M. Henri Brugnon, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation;

III. — *De l'Expertise*, par M. Eugène Pelletier, avoué près le Tribunal civil de première instance de la Seine.

IV. — *Du Compromis et de l'Arbitrage*, par M. Pierre Nivert, avoué près la Cour de Paris;

V. — *De l'Usufruit des droits d'Usage, d'Habitations et de Superficie*, par M. Paul-Albert Martin, avocat à la Cour d'appel.

COMPTE RENDU FINANCIER

des opérations du Ve Congrès international des Architectes.

(PARIS 1900)

Recettes.

Souscriptions reçues des membres donateurs et des membres adhérents (voir 1re partie, pages XLV à LXV), ensemble.	Fr.	21.175	»
Souscriptions de l'excursion à Chantilly		2.248	»
Souscriptions au banquet		1.640	»
Part contributive de la Société centrale des Architectes et de la Caisse de défense mutuelle des Architectes dans les invitations au banquet		630	»
TOTAL DES RECETTES. . . .	Fr.	25.693	»

Dépenses.

Insignes	Fr.	2.029	70
Frais d'agence, de secrétariat, de trésorerie, d'impressions diverses et de distribution des travaux préparatoires et des comptes rendus sommaires, timbres-poste et timbres pour factures.		4.177	»
Exposition des dessins d'architectes		1.597	55
Soirée au Palais d'Orsay		1.185	50
Excursion à Chantilly		2.246	»
Sténographie des séances du Congrès		895	»
Banquet.		2.245	95
Impression, illustrations et brochage du volume du Congrès		5.642	05
Reliure		2.150	»
Contribution aux dépenses du Comité permanent . . .		500	»
Remboursement partiel des frais des clichés prêtés par le journal *l'Architecture*		1.000	»
TOTAL DES DÉPENSES. . . .	Fr.	23.668	75

Balance.

Recettes.	Fr.	25.693 »
Dépenses		23.668 75
Reste	Fr.	2.024 25

Nota. — Ladite somme de 2.024 fr. 25 c. sera appliquée aux frais d'envoi en France et à l'étranger du volume du Congrès dont la distribution sera faite par les soins de l'imprimerie Chaix aux membres souscripteurs et aux membres des comités d'organisation et de patronage, ainsi qu'aux Académies et aux Sociétés représentées au Congrès.

En cas de reliquat après cette distribution et en cas de produit de la vente de quelques exemplaires du volume du Congrès, la somme ainsi réalisée sera répartie au nom des souscripteurs du Ve Congrès international des Architectes, entre la Caisse de secours de la Société centrale des Architectes français et la Société d'Assistance confraternelle des Architectes français.

Les Membres délégués :

J.-M. POUPINEL, *Secrétaire général.*

Ch. BARTAUMIEUX, *Trésorier.*

13986-9-06.

TABLE DES GRAVURES

EXPOSITION DES DESSINS ORIGINAUX D'ARCHITECTES

Fig. 1. — Abel Blouet (1795-1853). — Temple grec.
Fig. 2. — — — —
Fig. 3. — — — —
Fig. 4. — — — —
Fig. 5. — Jules Bouchet (1799-1860). — Composition antique.
Fig. 6. — Louis-Alfred Chaudet (1812-1891). — Basilique de Saint-Laurent hors-les-murs.
Fig. 7. — Cochin et Robert (1781). — Salon de Rocquencourt.
Fig. 8. — Félix Duban (1797-1870). — Palais Romain.
Fig. 9. — Charles Garnier (1825-1898). — Temple de Vesta.
Fig. 10. — Léon Ginain (1825-1898). — Cariatide d'angle.
Fig. 11. — B. Hundeshagen. — Abside de Schwartz Rheindorf.
Fig. 12. — Jean-Nicolas Huyot (1780-1840). — Pyramides de Gizeh.
Fig. 13. — Achille Joyau (1831-1872). — Temple d'Héliopolis.
Fig. 14. — — — —
Fig. 15. — Hippolyte Lebas et Heim (1782-1867). — Voûte en berceau.
Fig. 16. — Charles-Nicolas Ledoux (1736-1806). — Projet d'Hôtel.
Fig. 17. — Édouard Loviot. — Le Parthénon.
Fig. 18. — Pierre Manguin (1814-1869). — Eglise de Vetheuil.
Fig. 19. — Constant Moyaux. — Le Tabularium.
Fig. 20. — Alfred Normand. — L'Arc des Orfèvres.
Fig. 21. — — Chapelle des Pazzi.
Fig. 22. — Alexis Paccard (1813-1868). — Voie des Tombeaux.
Fig. 23. — Charles Percier (1764-1838). — Fragments Renaissance.
Fig. 24. — Vallin de la Mothe. — Académie des Beaux-Arts.
Fig. 25. — Viollet-Le Duc (1814-1879). — Fragments antiques.
Fig. 26. — — — Portail latéral de la Cathédrale d'Albi.

Jeton du Congrès. 19
Médaille de l'Association provinciale. 309
Médaille de la Caisse de Défense Mutuelle. 323

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au Rapporteur général du Comité du Congrès de l'Exposition de 1900.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES

(Ve Session. — Paris, 1900).

PREMIÈRE PARTIE

ORGANISATION DU CONGRÈS

I. — Origine du Congrès IV

II. — Liste des Membres de la Commission d'organisation V

III. — Liste des Membres du Comité de Patronage X

IV. — Délégués des Gouvernements étrangers XXVIII

V. — Programme du Congrès XXXI

VI. — Règlement du Congrès XXXII

VII. — Travaux préliminaires :

a) La Propriété artistique des Œuvres d'Architecture XXXV

b) L'Enseignement de l'Architecture XXXVII

c) Étude du Mouvement artistique des dix dernières Années XXXVII

d) La Femme et l'Architecture XXXIX

e) Du Titre d'Architecte dans les divers Pays XL

f) L'Habitation à bon marché dans tous les Pays XL

g) De la Conservation des Monuments historiques XLI

h) De l'Influence de la Réglementation administrative sur l'Architecture privée contemporaine XLIV

VIII. — Liste générale des Souscripteurs XLV

Résumé LXV

DEUXIÈME PARTIE

COMPTES RENDUS STÉNOGRAPHIQUES

I. — Première Séance, Séance d'ouverture, Lundi matin, 30 Juillet 1900. (École des Beaux-Arts.) — Présidence de M. Alfred Normand, M. I. . 1

SOMMAIRE. — Ouverture du Congrès : Allocution de M. A Normand, membre de l'Institut, président du Comité d'organisation et du Bureau provisoire. — Exposé des travaux du Comité d'organisation, par M. J.-M. Poupinel, secrétaire général du Comité d'organisation. — Constitution du Bureau définitif du Congrès. — Communications de MM. Poupinel, J. Stubben, Fr. Blondel et Ch. Lucas. — Commentaires du programme par M. Charles Lucas, vice-président du Comité d'organisation. — Discours de MM. De Suzor, Stubben, Cuypers, Dumortier, Baldwin Brown, Repullès y Vargas et Émile Trélat.

II. — Exposition des Dessins originaux d'Architectes, Lundi 30 Juillet 1900. (École Nationale des Beaux-Arts.

Catalogue de l'Exposition des Dessins originaux d'Architectes par G. Daunay, Ch. Lucas et J.-M. Poupinel 19

L'Exposition des Dessins d'Architectes à l'École des Beaux-Arts par Ch. Lucas. . 31

III. — Deuxième Séance, Lundi 30 Juillet 1900 (École des Beaux-Arts. — Hémicycle.) — Présidence de M. de Suzor. 55

SOMMAIRE. — Désignation des Présidents des diverses séances et des Secrétaires généraux honoraires. — Installation au Bureau de MM. les Délégués officiels. — Condoléances adressées au Délégué de l'Italie. — De la propriété artistique des œuvres d'architecture : Communication de M. Georges Harmand, avocat à la Cour d'Appel de Paris ; Proposition de M. G. Maukels, de Bruxelles ; Discussion : M. Bergounioux, réplique de M. G. Harmand ; résumé de M. le Président ; vote ; communication de M. Poupinel. — Questions d'ordre et programmes de visites par MM. les Présidents, le Secrétaire général, M. Pillet, L. Davoust.

IV. — Réception au Palais d'Orsay, Lundi 30 Juillet 1900, de 9 heures a minuit 74

V. — Excursion a Chantilly, Mardi 31 Juillet 1900. 74

VI. — Troisième Séance, Mercredi matin 1er Aout 1900. (École des Beaux-Arts. — Hémicycle.) — Présidence de M. Stübben. 77

SOMMAIRE. — Lecture des deux procès-verbaux sommaires des deux séances du lundi 30 juillet et compte rendu de l'excursion à Chantilly, par M. J.-M. Poupinel. — Communications d'ordre intérieur. — *De l'Enseignement de l'Architecture ; hautes*

études et enseignement professionnel : exposé de la question, par M. Ch. Lucas. — Mémoire de M. J. Pillet : *Organisation idéale.* — Mémoire du Prof. J. Otzen (de Berlin) : *Étude du mouvement artistique des dix dernières années* (traduction de M. Poupinel, approuvée par M. J. Otzen). — Mémoire de Mme Frank Fuller, architecte à Chicago, sur *la Femme et l'Architecture*, lu par M. J.-M. Poupinel. — M. Léon Labrouste : sur l'enseignement de l'Architecture au point de vue de l'enseignement professionnel.

Annexe A. — Mercredi 1er Aout 1900. — Compte rendu de l'Assemblée générale tenue à Paris à l'École des Beaux-Arts, salle de l'Hémicycle, à 1 heure, par la *Société d'Assistance confraternelle des Architectes français.* . . . 116

Statuts 122

VII. — Quatrième Séance, Mercredi soir 1er Aout 1900. (École des Beaux-Arts. — Hémicycle.) — Présidence de M. Dumortier 128

SOMMAIRE. — Lecture du procès-verbal de la séance de la matinée (1er août) par M. J.-M. Poupinel, secrétaire général. — Suite de *l'Enseignement de l'Architecture : hautes études et enseignement professionnel.* — Communication de M. H. Chaine, président de l'Union syndicale des Architectes français. — Dire de M. Alphonse Gosset (de Reims). — Discussion de MM. J. Pillet, Gosset, Bénouville, Stérian (de Bucarest), de Suzor (de Saint-Pétersbourg), Trélat, Ch. Lucas, A. Normand, Poupinel, le Président Dumortier. — Adoption du vœu de MM. C. Lucas, de Suzor, Clason, Repullès y Vargas et Poupinel.

VIII. — Visite de la Sorbonne, Mercredi soir 1er Aout, à 4 heures 153

IX. — Cinquième Séance, Jeudi matin 2 Aout 1900. (École des Beaux-Arts. — Hémicycle.) — Présidence de M. P.-J.-H. Cuypers 155

SOMMAIRE. — Lecture du procès-verbal de la séance précédente, par M. Poupinel, secrétaire général. — *De la conservation des monuments :* M. P.-J.-H. Cuypers. — Mémoire de M. Alfred Bohnstedt (de Cassel). — Motion de M. le baron de Geymuller. — M. Cannizzaro. — M. Charles Lucas : Vœu. — M. de Suzor : Vœu concernant le comité permanent et l'unification des législations. — M. Stérian, M. le Président, M. Bodl, M. A. Normand, M. Denize, M. Minvielle. — Adoption des vœux Lucas, Stérian, de Suzor. — Communication du secrétaire général. — Visite à la nouvelle gare d'Orléans, les ateliers Michel et Cie, le pavillon de l'histoire de la céramique architecturale.

X. — Sixième Séance, Jeudi soir 2 Aout 1900. (École des Beaux-Arts. — Hémicycle.) — Présidence de M. Répullès y Vargas. 184

SOMMAIRE. — Lecture du procès-verbal de la cinquième séance, par M. Poupinel, secrétaire général. — Observations : MM. Denize, de Suzor, Charles Lucas, A. Normand. — Adoption du procès-verbal. — *Du titre d'architecte*, rapport de M. Ed. Bissuel (de Lyon) ; vœux A. et B. — *Du titre d'architecte dans toutes les nations.* — Rapport de M. Courau (d'Agen), lu par le secrétaire général. — Vœu : MM. Roussi, Poupinel, A. Normand, Bissuel, le Président, Stérian, Ch. Lucas. — Vote du vœu Courau à l'unanimité. — Communication de M. W. Locke (de Londres) sur le Congrès des architectes tenu à Londres en juin 1900. — MM. le Président, Ch. Lucas. — *Les habitations à bon marché dans tous les pays :* MM. Charles Lucas, Lecœur (de Rouen), de Morsier (de Genève), Tanquerel.

Gustave Maukels (de Bruxelles), Trélat, Totten (des États-Unis), Stérian (de Bucarest), de Suzor (de Saint-Pétersbourg). — Communication d'ordre intérieur, par M. C. Lucas.

XI. — Visite du Palais des Glaces, au Champ-de-Mars. (Architecte, M. Eugène Hénard.) 220

Séance réservée aux Membres du Congrès, Jeudi soir.

XII. — Septième Séance, Vendredi matin 3 Aout 1900. (École des Beaux-Arts. — 1re Partie : à l'Amphithéâtre de construction : 2e Partie : à l'Hémicycle.) — Présidence de M. Florence, de Londres. 221

SOMMAIRE. — 1re Partie : Lecture du procès-verbal de la sixième séance par M. Poupinel. — Rapport de M. L.-B. Jenney (de Chicago) sur *l'Ossature métallique des Constructions*, lu par M. Pillet ; projections. — *L'Architecture Extérieure des Edifices Hauts aux États-Unis*, étude de M. le professeur A. D. F. Hamlin, lue par M. G. O. Totten. — *L'aspect artistique de ces vastes édifices*, observations de M. Baldwin Brown.

2e Partie : M. Clason (de Stockholm) dépose sur le bureau plusieurs exemplaires de l'ouvrage *la Suède, son peuple et son industrie*. Remerciements. — *Les Fondations par compression mécanique du sol*, conférence de M. Ducloux. — Communications du Secrétaire général : Invitation au « Palais lumineux » pour le vendredi soir et à divers établissements de la Rue de Paris ; Remerciements à M. Dubois, directeur de l'École des Beaux-Arts, à M. Muntz et aux auteurs et organisateurs de l'Exposition des dessins, MM. C. Lucas et G. Daunay ; Invitation au Pavillon de la Roumanie par M. Stérian.

XIII. — Annexe B. — Distribution solennelle des récompenses décernées par la *Société Centrale des Architectes Français*, Vendredi 3 Aout 1900, après-midi. (École des Beaux-Arts. — Hémicycle.) 246

SOMMAIRE. — Ouverture de la séance par le Président, M. Alfred Normand, Président de la Société Centrale des Architectes Français et de l'Académie des Beaux-Arts. — Notice nécrologique : la vie et les œuvres de Paul Sédille, par M. Lucien Étienne. — Rapport du Jury des Récompenses à l'Architecture privée par M. L. C. Boileau. — Rapport de la Commission des Récompenses, par M. J.-M. Poupinel, Secrétaire principal.

XIV. — Visite a la nouvelle Gare d'Orléans (Architecte, M. Victor Laloux), le Vendredi 3 Aout 1900, a 5 heures, au Quai d'Orsay 277

XV. — Soirée du Vendredi 3 Aout 1900. — Le Palais Lumineux et la Rue de Paris a l'Exposition 278

XVI. — Séance du Bureau, Samedi matin 4 Aout 1900, au Palais des Congrès, a l'Exposition. — Présidence de M. A. Normand (M. I.), président. . . 279

SOMMAIRE. — Propositions concernant le lieu et la date de réunion du 6e Congrès international des Architectes. — M. Cuypers propose Amsterdam, M. Repullès y Vargas propose Madrid. — Propositions de M. de Suzor concernant le Comité permanent des Congrès, de M. Locke concernant l'envoi d'un Rapport de ce Comité à toutes les Sociétés d'Architectes. — Le Bureau désigne l'Espagne pour lieu de réunion du 6e Congrès international et le printemps de 1903 comme date.

XVII. — Huitième Séance, Séance de Cloture, Samedi matin 4 Aout 1900. (Grande Salle du Palais des Congrès, quai de l'Alma.) — Présidence de M. Alfred Normand, Membre de l'Institut, Président du Congrès . 281

SOMMAIRE. — Lecture du procès-verbal de la septième séance par M. Poupinel. — Rapport de clôture par le Secrétaire général du Congrès, M. J.-M. Poupinel. — Observations : MM. P. de Suzor, Minvielle. Le Rapport est approuvé. — M. A. Normand, Président : Fixation du lieu et de la date de la réunion du 6e Congrès international des Architectes. — Allocutions de MM. de Suzor, Alfred Normand, Membre de l'Istitut, Repullès y Vargas. — Télégramme de M. Giovenale (de Rome).

XVIII. — Banquet confraternel (Hôtel Continental), Samedi soir 4 Aout 1900. — Présidence de M. Alfred Normand, Membre de l'Institut, Président. 291

SOMMAIRE. — Remise des médailles d'honneur, diplômes et décorations par le délégué du Gouvernement. — Banquet : allocutions de MM. A. Normand, M. I., Président ; P.-J.-H. Cuypers, délégué du Gouvernement des Pays-Bas ; P. de Suzor, délégué de la Société impériale des Architectes de Saint-Pétersbourg ; J. Stubben, Président de la Fédération des Sociétés allemandes d'Architectes ; de M. Ch. Lucas ; G.-O. Totten, délégué du Gouvernement des États-Unis ; Prof. Gariel, délégué principal des Congrès internationaux ; G. Maillard, délégué du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; V. Dumortier, de Bruxelles, Président du Congrès international de 1897 ; W. Locke, Secrétaire de l'Institut royal des Architectes britanniques ; C. Bartaumiaux, Trésorier du Congrès ; J. Urioste y Velada, délégué du Gouvernement espagnol ; A. Salm, Président de la Société pour la propagation de l'Architecture des Pays-Bas ; J.-M. Poupinel, Secrétaire général du Congrès.

XIX. — Annexe C. — Rappel des Vœux du Congrès International des Architectes de 1900. 303

I. — Propriété artistique.

II. — De l'Enseignement de l'Architecture, Hautes Études et Enseignement professionnel.

III. — De la Conservation des Monuments.

IV. — Du Titre d'Architecte dans les divers Pays.

V. — Vœu concernant le Comité permanent des Congrès internationaux des Architectes.

VI. — Vœu concernant MM. les Délégués officiels du Congrès.

VII. — Lieu et Date de Réunion du 6e Congrès international des Architectes.

XX. — Notice nécrologique sur Henri Pucey, Secrétaire du Ve Congrès international. 307

XXI. — Annexe D. — Association Provinciale des Architectes Français.

XIe Assemblée générale annuelle 309

Statuts 313

Règlement 316

XXII. — Caisse de Défense Mutuelle des Architectes.

xve Assemblée générale annuelle 323
Séance réglementaire du Comité 327
Banquet 327

Compte rendu financier des Opérations du Ve Congrès international des Architectes (Paris, 1900) 329

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 19920-10-05. — (Encre Lorilleux).

BLOUET (ABEL) (1795-1853).

Fig. 1.

BLOUET (Abel) (1795-1853).

Fig. 2.

BLOUET (Abel) (1795-1853).

Fig. 3

BLOUET (Abel) (1795-1853).

Fig. 4.

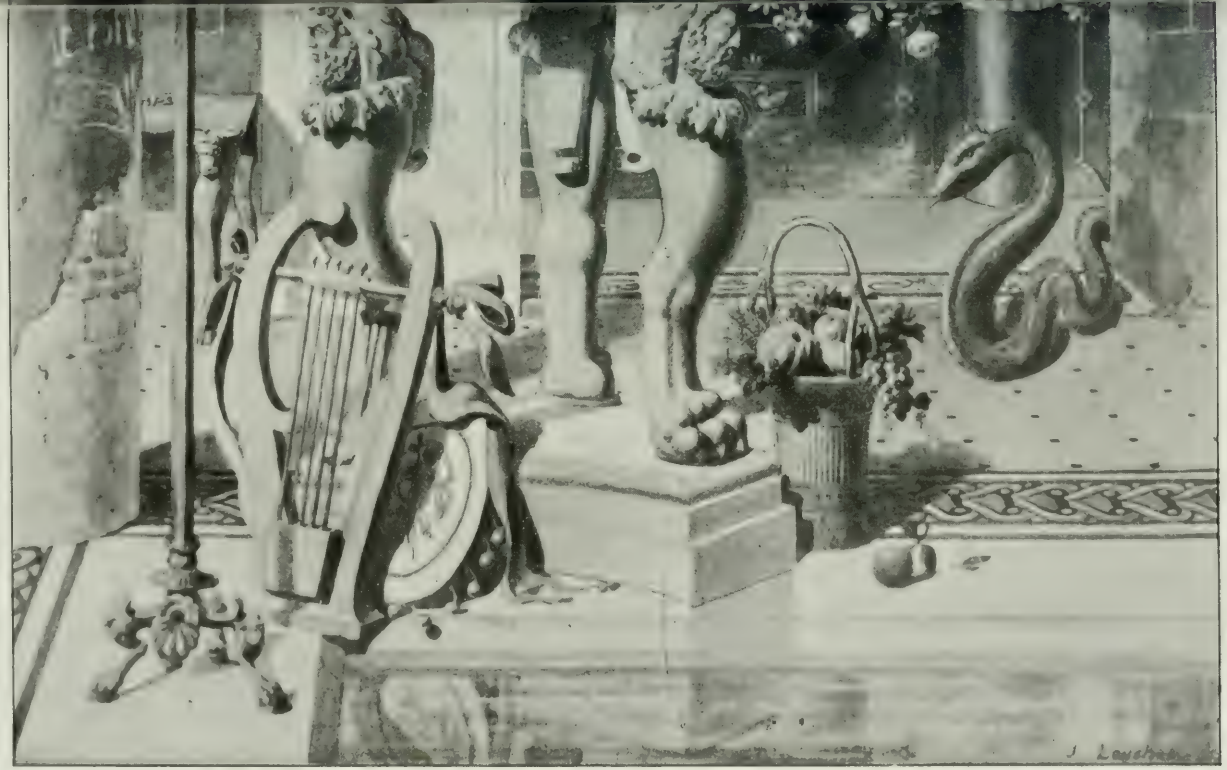

JULES BOUCHET (1799-1860).

Composition antique.

Fig. 5.

CHAUDET (Lo

Vue intérieure de l'Égl

ED (1812-1891).

-Laurent-hors-les-Murs.

Cuelm et Robert f. 1781.

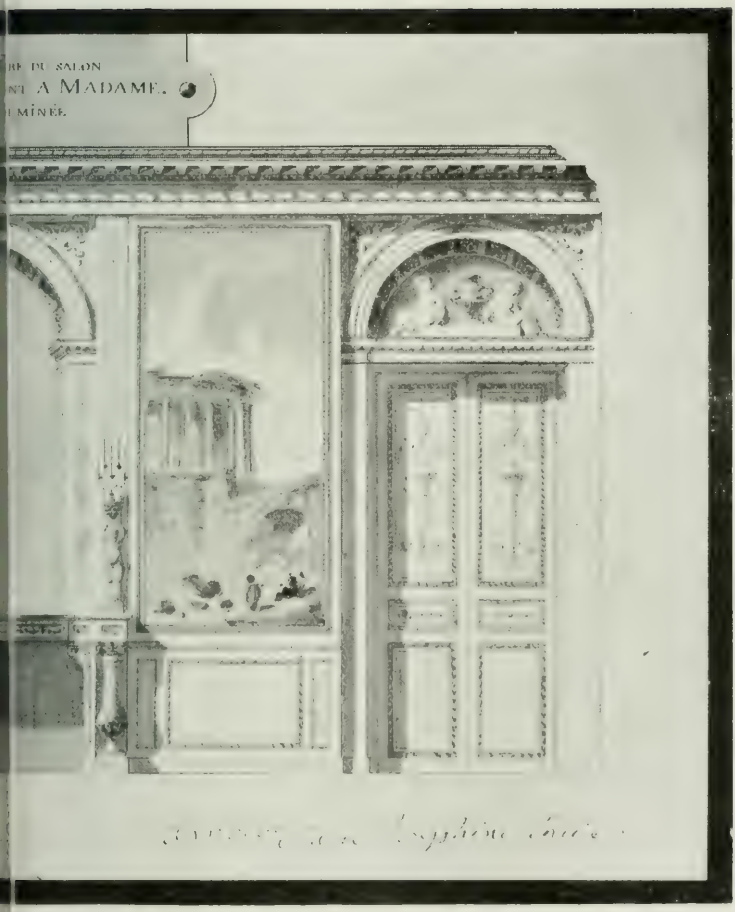
RE DU SALON
NT A MADAME.
LMINÉE.

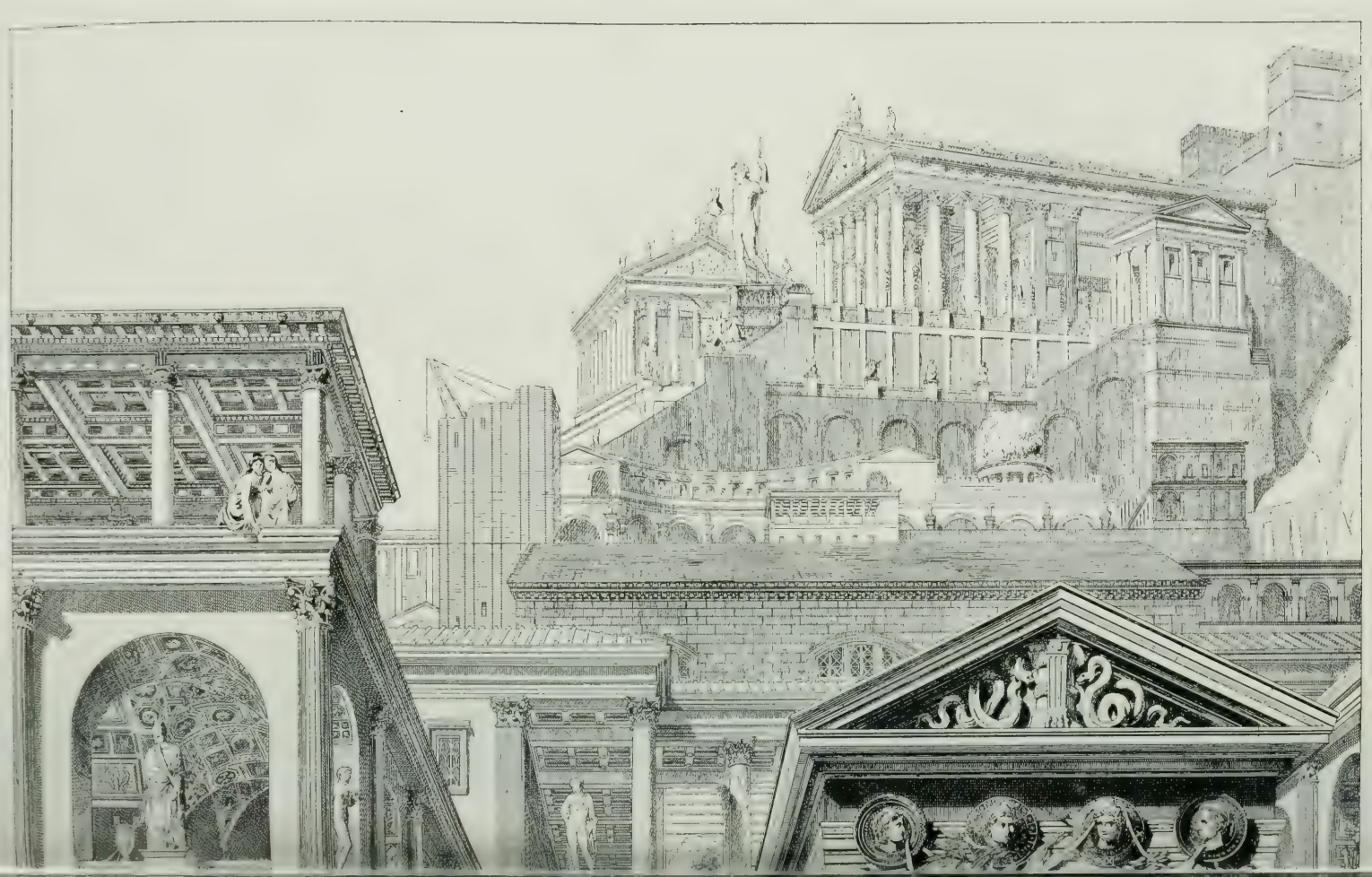

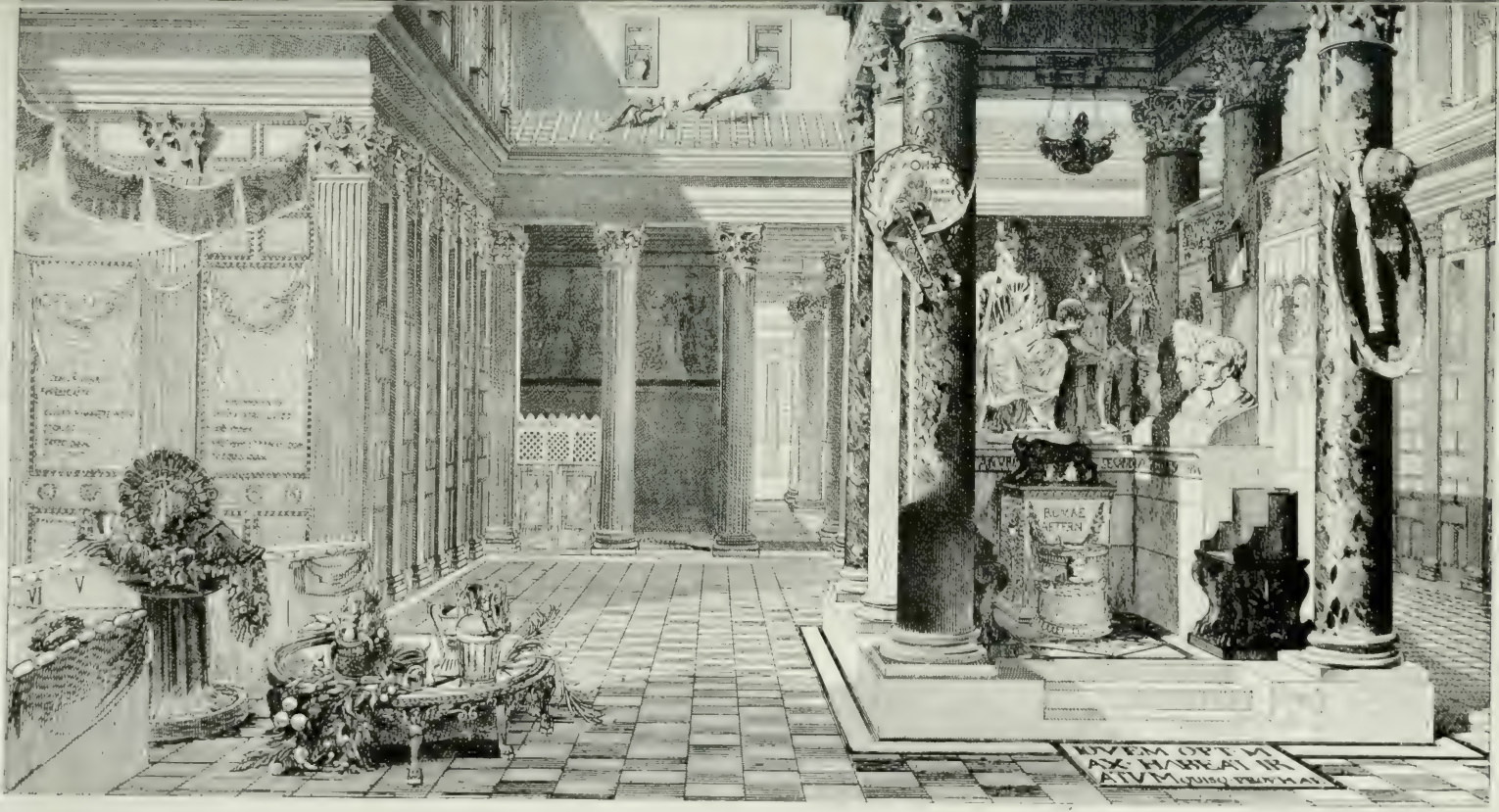

DUBAN (Félix) (1797-1870)

Le Palais romain à l'Époque Impériale.

N° 8.

CHARLES GARNIER (1

— Temple de Vesta.

GINAIN (LÉON) (1825-1898).

Fig. 10.

B. HUNDESHAGEN.

Église de Schwartz-Rheindorf (Vue perspective de l'abside).

HUYOT (Jean-Nicolas) (1780-1840).

Fig

ramides de Gizeh (Égypte).

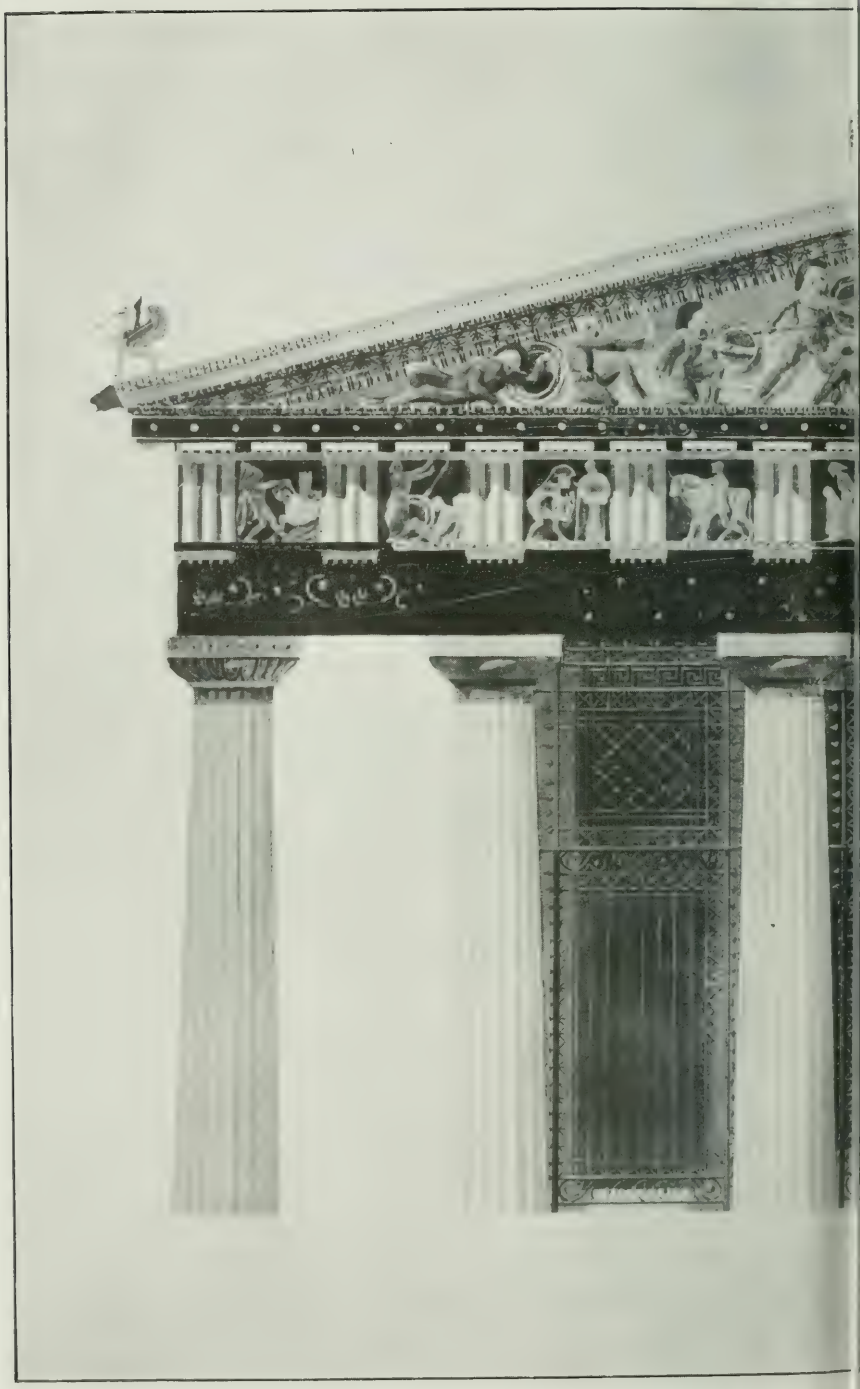

JOYAU (ACHILLE) (18

87 — Temple d'Héliopolis.

1. 3.

JOYAU (Achille) (1831-1872).

ple d'Héliopolis (État actuel .

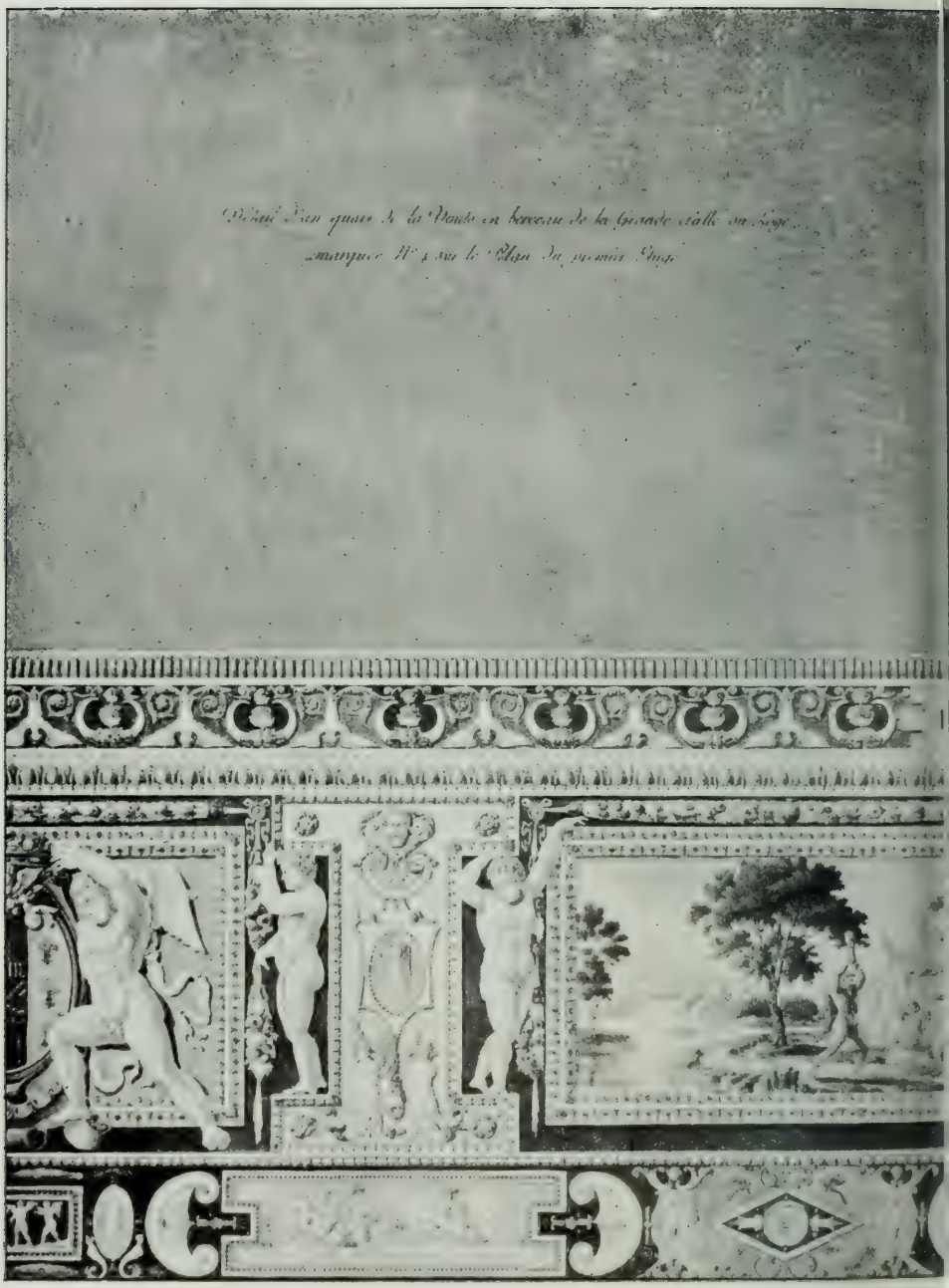

HIPPOLYTE LEBAS (1782-1867) et HEIM. —

fet de la grande salle du Palais Caprarole.

LEDOUX (CHAR

Projet d'un hôtel

OLAS) (1736-1806).

amps-Élysées en 1802

LOVIOT (ÉDOUARD). —

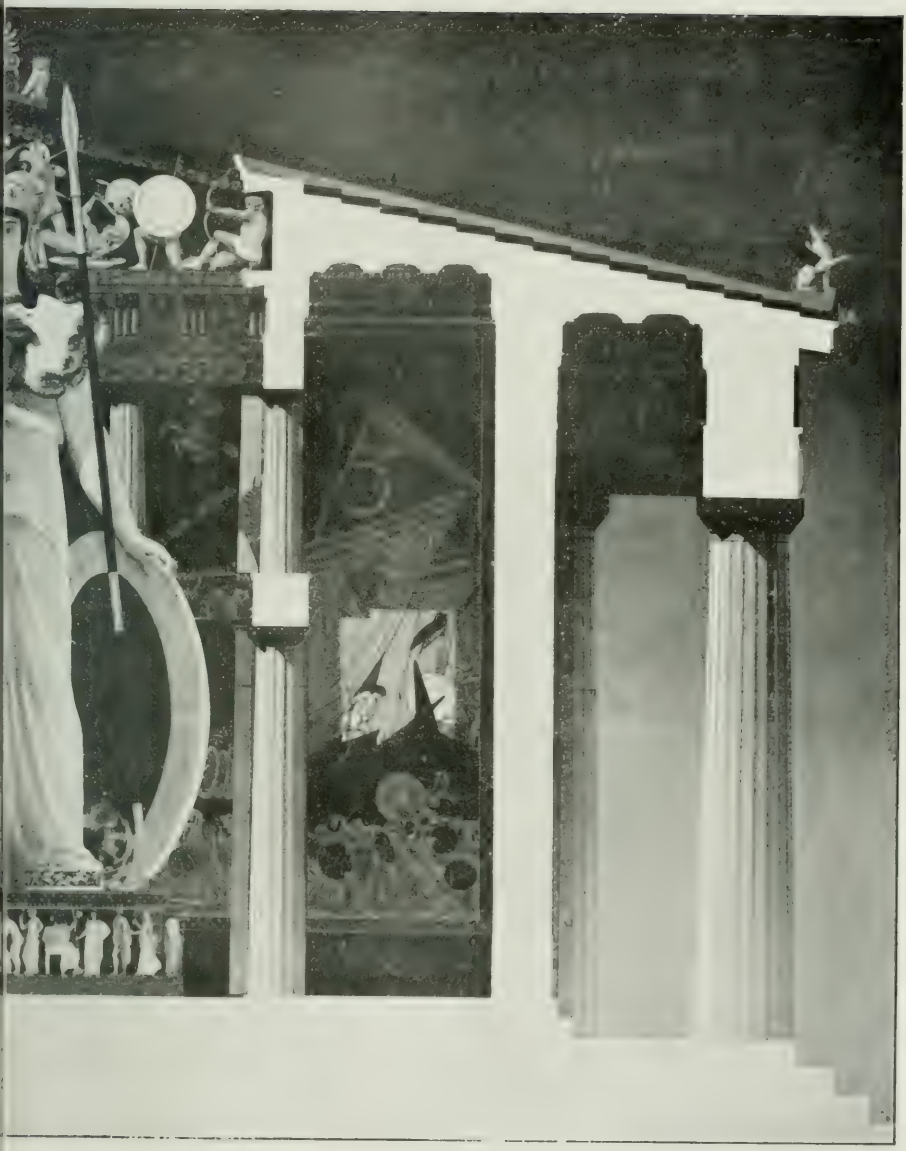

arthénon (Restauration).

7.

MANGUIN

Église de Ve

(1815-1869).

(Perspective).

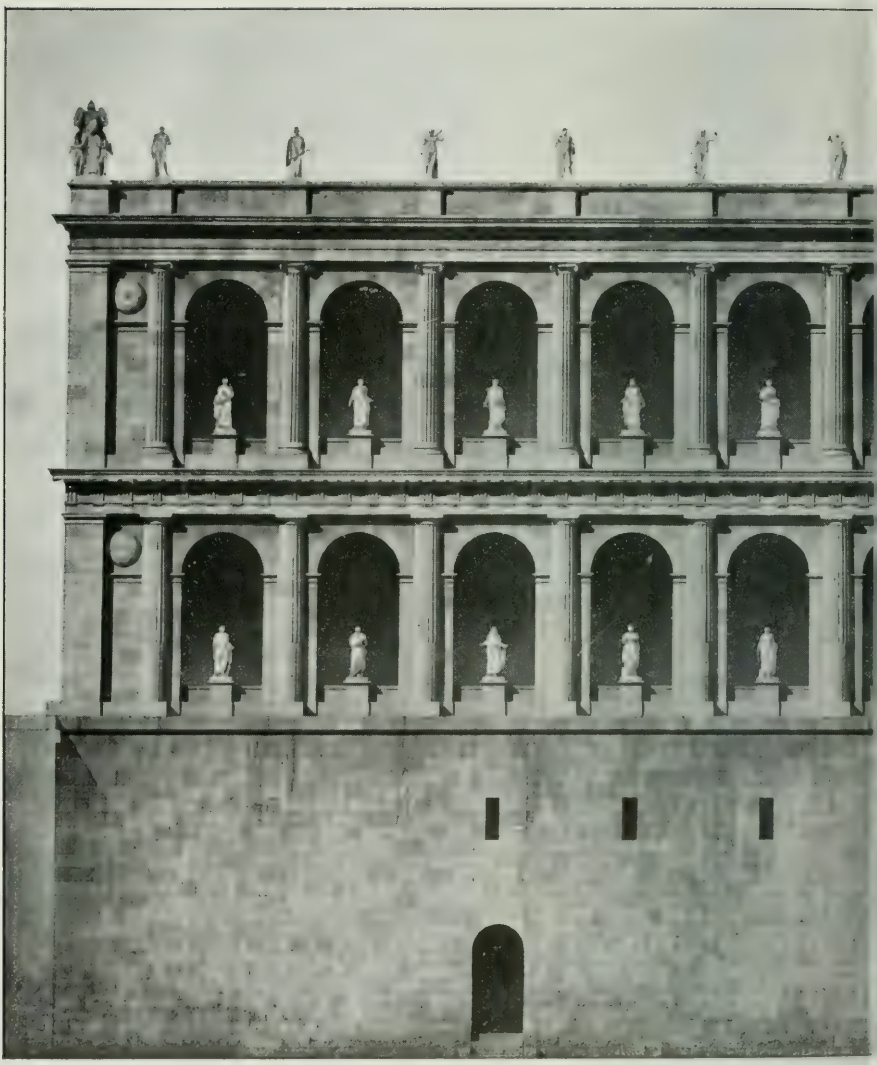

MOYAUX (CONSTANT)

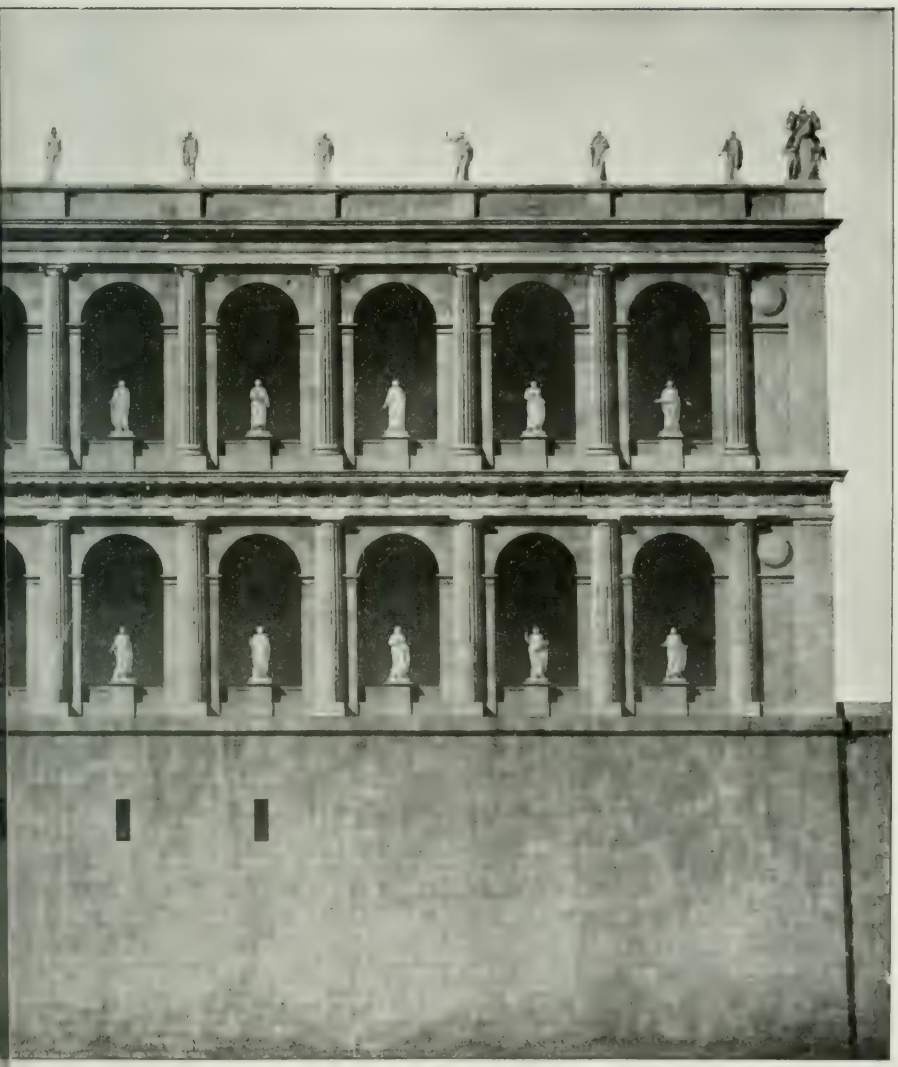

e Tabularium à Rome.

9.

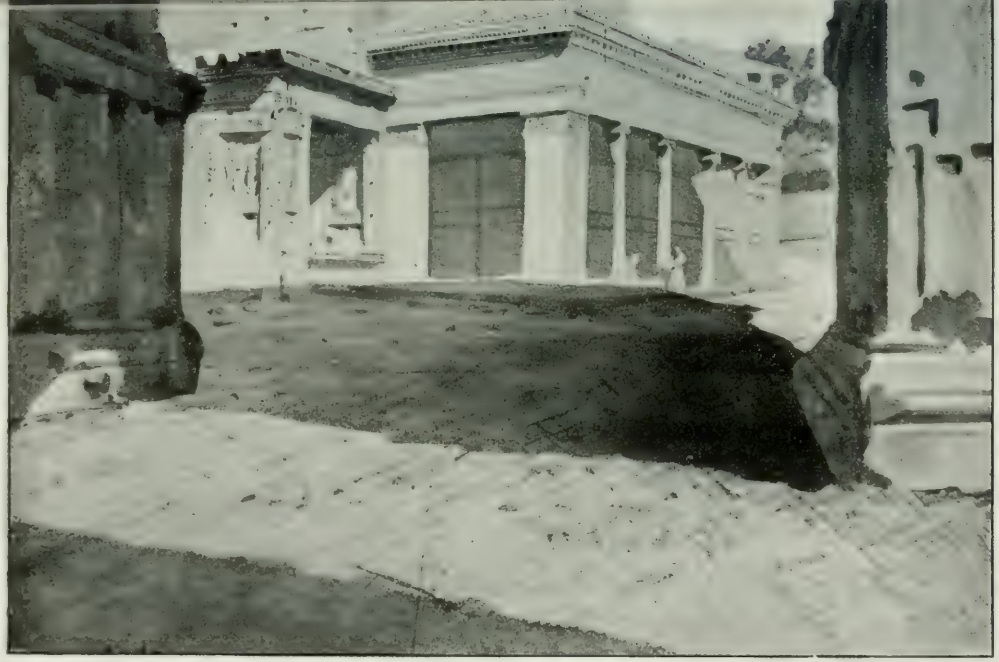

ALFRED NORMAND.

L'Arc des Orfèvres au Forum Boarium.

Fig. 20.

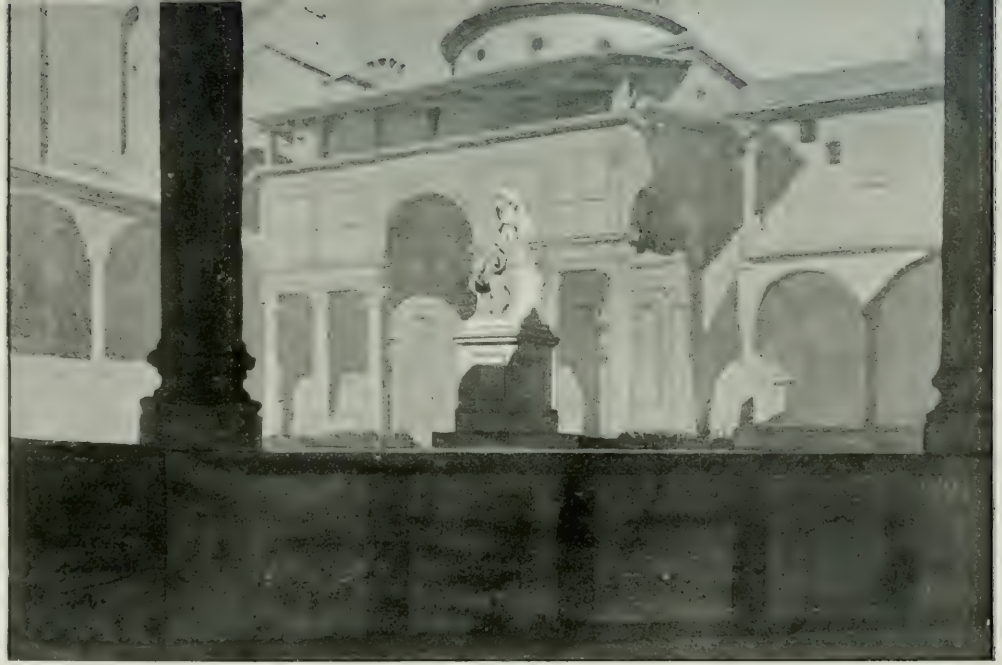

ALFRED NORMAND.

Chapelle des Pazzi à Florence.

Fig. 21.

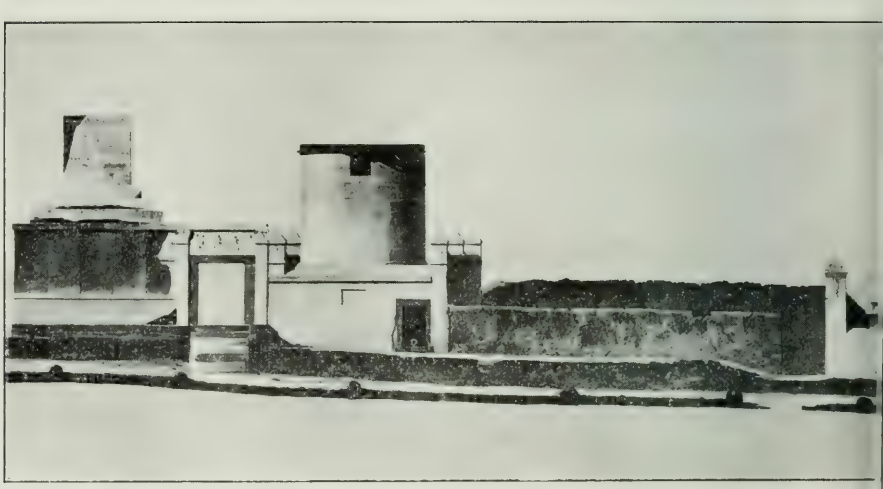

PACCARD (Alexis) (1813-1867).

P

Voie des Tombeaux, à Pompéi

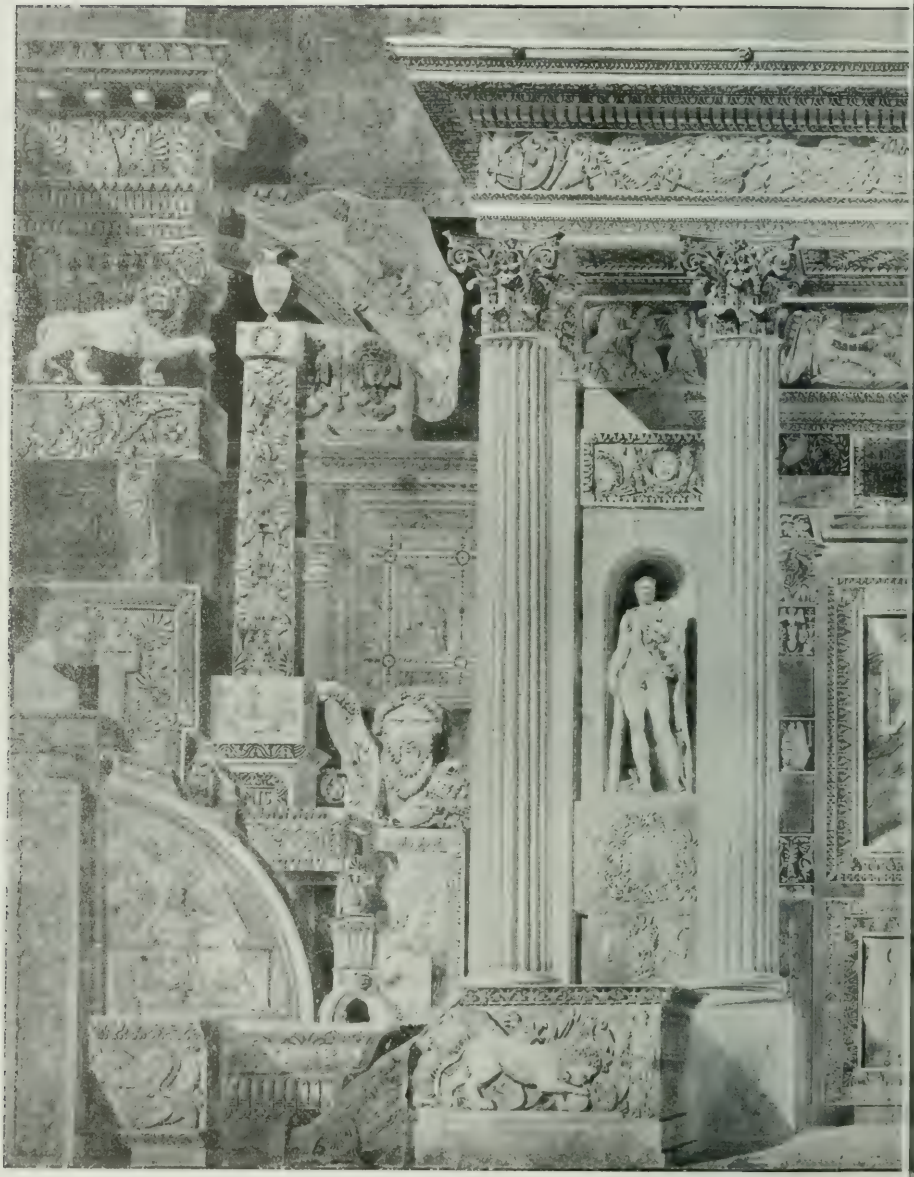

PERCIER (Charles) (1764-

F

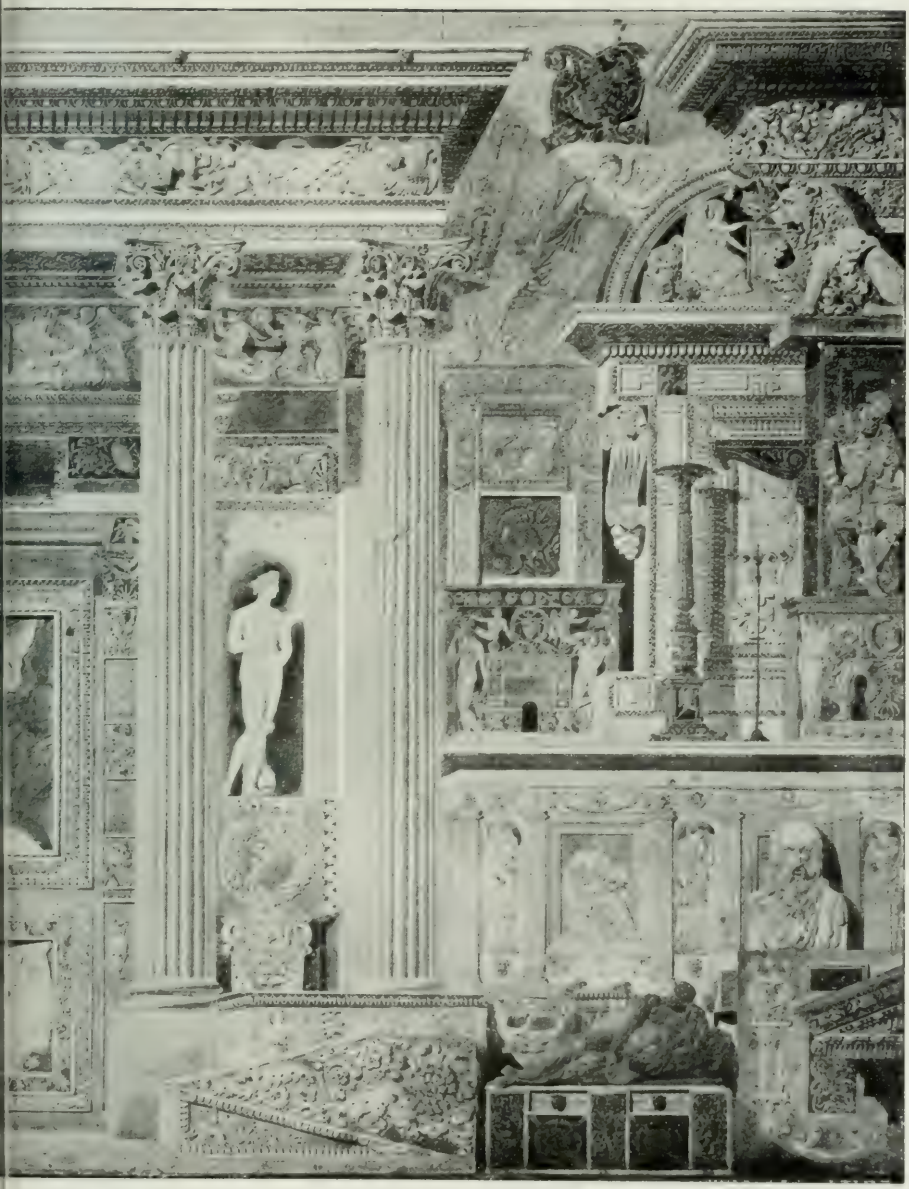

— Fragments Renaissance.

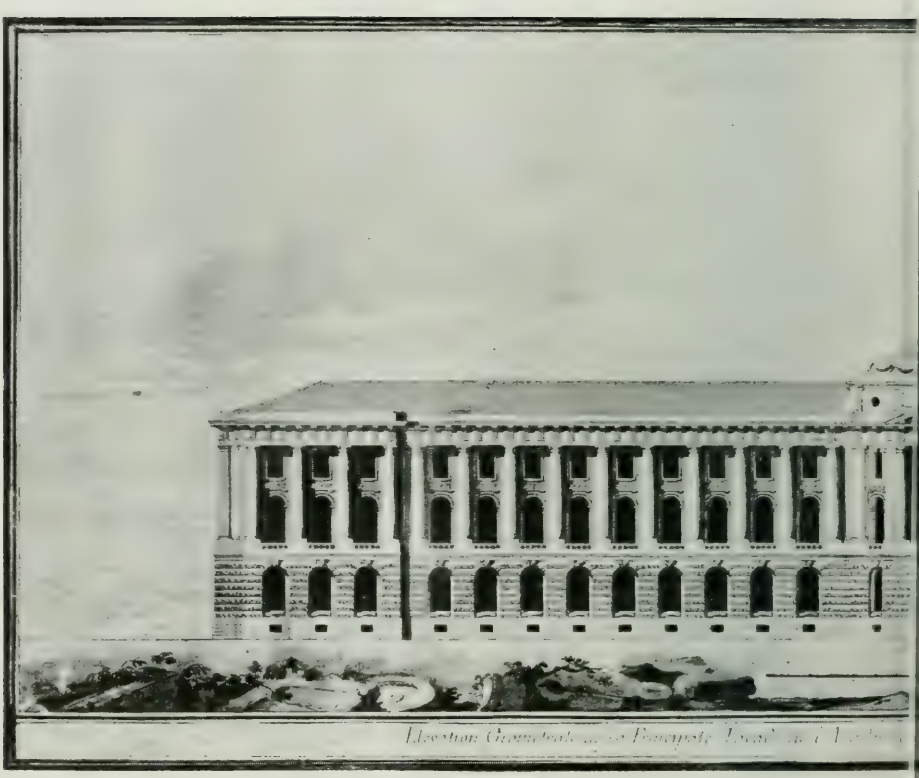

VALLI
Académi

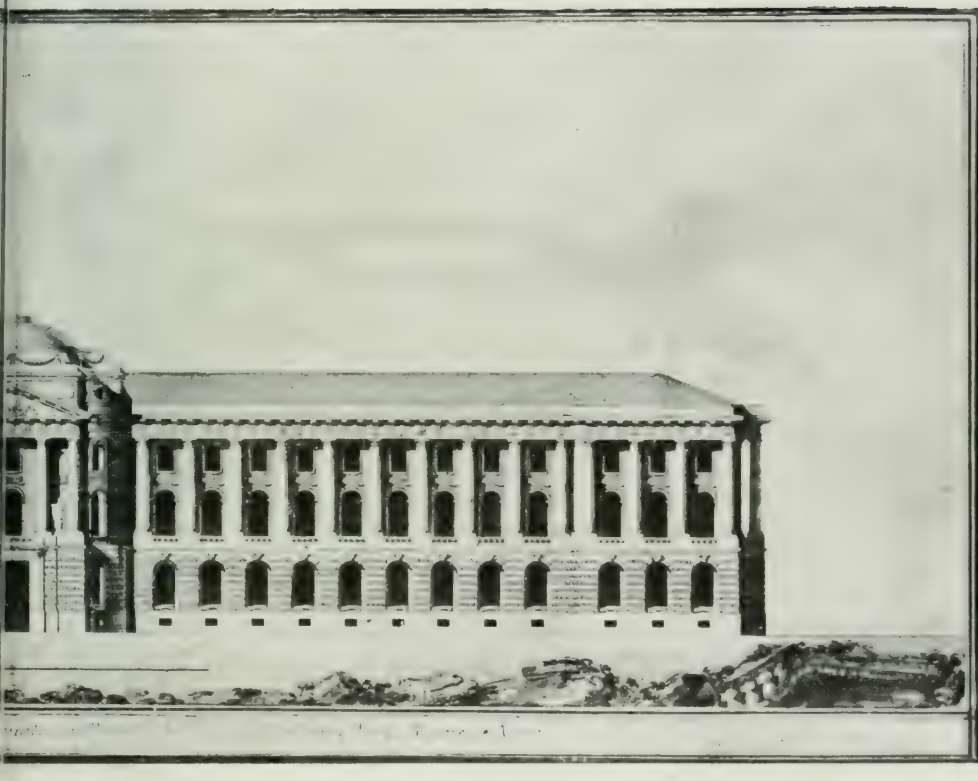

: LA MOTHE
's Beaux-Arts.
g. 24.

VIOLLET-LE-DUC (1814-1879).

Fig. 25.

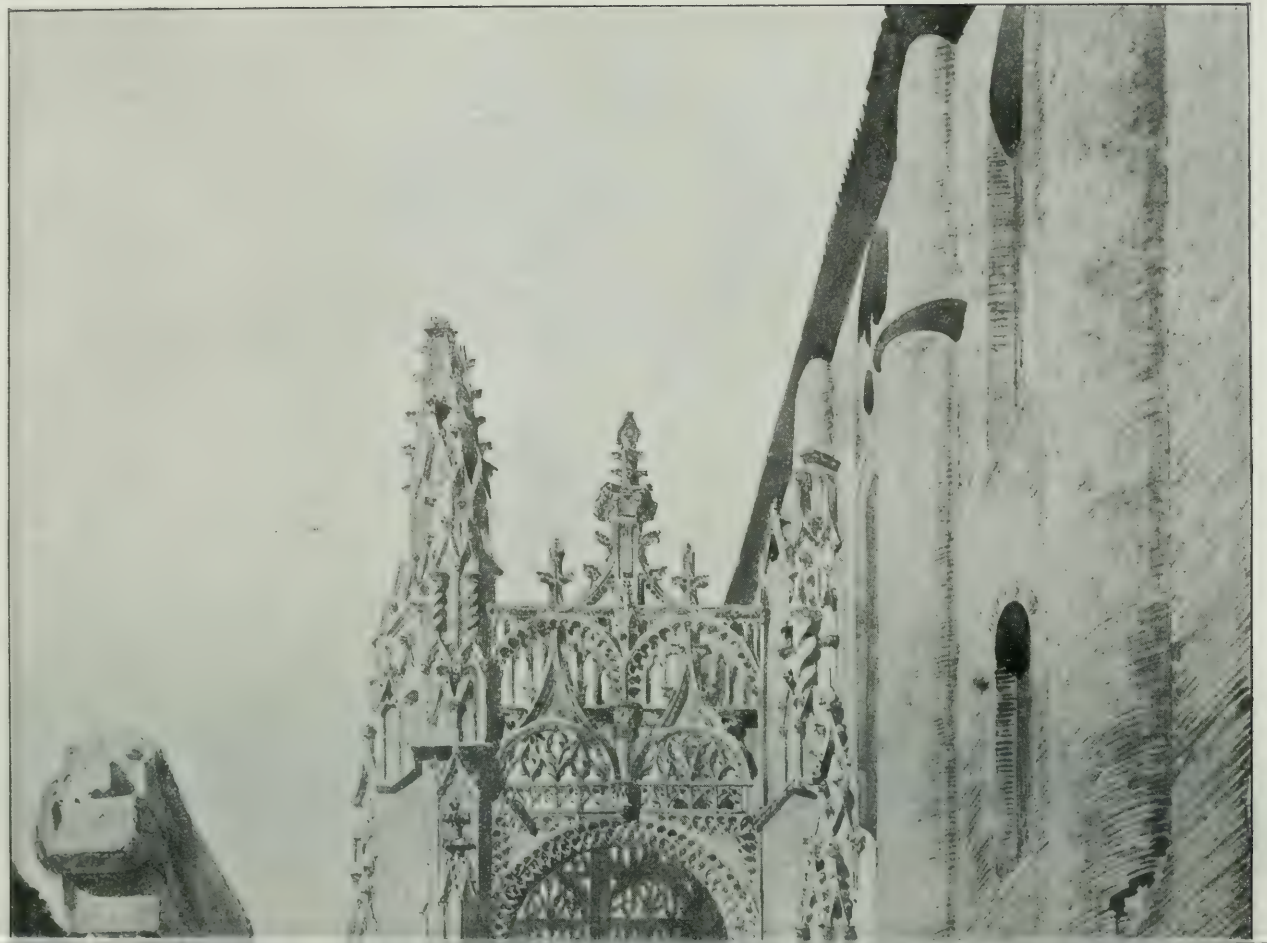

E. VIOLLET-LEDUC (1814-1879).

Portail latéral de la Cathédrale d'Albi.

Fig. 26.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

NA
21
I62
1900

International Congress
of Architects, 5th, Paris,
1900
Organisation

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 15 24 13 018 3